This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

L Soc 1640.3

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE
WILLIAM INGLIS MORSE FUND
FOR THE
PURCHASE OF BOOKS ON CANADIAN
HISTORY AND LITERATURE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

2077
124-6

MÉMOIRES

LUS

A LA SORBONNE

DANS LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES

DU COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

TENUES LES 19, 20 ET 21 AVRIL 1865

ARCHÉOLOGIE

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVI

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

LUS

A LA SORBONNE

ARCHÉOLOGIE

Digitized by Google

L'Administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

MÉMOIRES

LUS

A LA SORBONNE

DANS LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES

DU COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

TENUES LES 19, 20 ET 21 AVRIL 1865

ARCHÉOLOGIE

ACADÉMIE D'AIX
BIBLIOTHÈQUE
Sciences, Agriculture, Arts & Belles Lettres

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVI

Digitized by Google

Δ
LSoc 1640.3 (1865)

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Les Membres du Comité chargés, par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, du soin de surveiller l'impression du *Recueil des Mémoires lus à la Sorbonne*, regrettent, en publiant le IV^e^ volume de cette collection, d'avoir encore à rappeler que c'est à la lenteur du renvoi des épreuves, qui leur arrivent de toutes les parties de la France, qu'il faut s'en prendre de l'époque tardive à laquelle ce volume sera distribué.

Tous les auteurs n'ont pas à se reprocher cette fâcheuse négligence, mais « le retard de quelques-uns, « d'un seul même, disions-nous l'an passé, suffit pour « tout entraver. »

Des critiques s'étant produites au sujet de quelques-uns des Mémoires admis dans ce Recueil, on a voulu rendre le Ministère de l'Instruction publique, ou le Comité, responsables de toutes les opinions ou assertions émises à la Sorbonne. Ainsi que nos collègues de la section d'histoire, nous rappellerons que l'Administration n'intervient dans ces réunions que pour leur donner un théâtre plus vaste, une publicité plus éclatante, que les opinions s'y produisent librement, et qu'en raison même de cette liberté on ne pouvait, sans injustice, la rendre responsable des doctrines ou des assertions émises dans des mémoires qu'elle accueillait

Digitized by Google

jusqu'ici sans autre formalité que la signature des auteurs.

Comme il importe cependant de conserver et même de grandir le juste renom qui s'est attaché déjà à ce Recueil, une nouvelle garantie a été demandée.

A partir de cette année, le Ministre n'admettra à la Sorbonne d'autres mémoires que ceux qui lui parviendront revêtus de l'approbation formelle des Sociétés savantes. La responsabilité se partagera donc désormais entre les auteurs et les compagnies, qui comprendront assurément que cette mesure n'a été adoptée que dans leur intérêt, ainsi que dans celui de la science.

LÉON RENIER, ANATOLE CHABOUILLET.

Paris, mars 1866.

Digitized by Google

MÉMOIRES

LUS A LA SORBONNE.

NOTES

SUR

LES ARCHITECTES GRECS

DE LA GRANDE GRÈCE,

PAR M. AURÈS,

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD,
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
ET MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER.

Les architectes Grecs, *qui ont construit les monuments antiques de la Grande Grèce, ont constamment fait usage du pied* italique *et de sa division en* 12 onces, *à l'exclusion du pied* grec *et de sa division en* 16 dactyles.

Les divers peuples qui ont occupé l'Italie avant les Romains, et que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'Italiotes, ont certainement cultivé les arts, et le degré de civilisation auquel ils sont parvenus est même fort remarquable.

« Les Étrusques, dit Winckelmann [1], sont, après les Égyptiens, un des peuples les plus anciens qui aient cultivé les arts, et il paraît même qu'ils les ont conduits, *avant les Grecs*, à un certain point de perfection. »

« Comme toutes les colonies de la Grande Grèce, ajoute à son tour Heine [2], se trouvèrent civilisées et soumises à de sages lois

[1] *Histoire de l'art chez les anciens*, livre III; *De l'art chez les Étrusques et chez les peuples circonvoisins*, § 1er.

[2] *Des Étrusques et des époques de l'art chez ce peuple*; addition G au premier volume des Œuvres complètes de Winckelmann, Paris, 1770, p. 667.

Digitized by Google

et à un gouvernement régulier, *avant que la Grèce elle-même possédât un seul état bien discipliné*, je pense que ces mêmes villes de la Grande Grèce ont dû leur civilisation *principalement à l'exemple que leur donnaient les Étrusques*, qui, dans ce temps-là, avaient déjà fondé douze colonies dans la Campanie. »

Mais s'il faut admettre, avec les savants auteurs dont je viens de rappeler l'opinion, que les Italiotes cultivaient les arts et possédaient des gouvernements réguliers, avant l'arrivée des colonies grecques, il faut admettre aussi, par voie de conséquence nécessaire, qu'ils possédaient déjà, à cette époque reculée de leur histoire, un système métrique régulier.

Ce système était d'ailleurs essentiellement différent de celui que la civilisation grecque elle-même avait emprunté, de son côté, à l'antique civilisation égyptienne, et l'on constate aisément, quand on entreprend de comparer l'un de ces systèmes à l'autre, les différences radicales qui les séparent.

D'un côté, en effet, chez les Grecs, c'est la simplicité des combinaisons *binaires* qui attire surtout l'attention, puisque le pied grec était divisé en deux dichas, le dichas en deux palmes, le palme en deux condyles, et le condyle enfin en deux dactyles ou doigts; tandis que, au contraire, c'est le système duodécimal qui prédomine chez les Italiotes, toutes leurs mesures ayant été constamment divisées en douze onces [1].

Le pied grec et le pied italique diffèrent, il est vrai, très-peu l'un de l'autre; cependant leur différence est encore assez grande pour qu'il semble difficile de les confondre. On sait, en effet, que les longueurs de ces deux pieds antiques sont entre elles dans le rapport de 25 à 24, ce qui revient à dire que le pied grec est égal à douze onces et demie du pied italique.

Tous les métrologues s'accordent en outre pour reconnaître

[1] Je n'ignore pas que les Romains ont pratiqué plus tard la division du pied italique en 4 palmes et 16 dactyles, concurremment avec leur ancienne division duodécimale. Je sais même que ces deux systèmes sont marqués à la fois sur plusieurs pieds romains antiques dont l'authenticité est incontestable; mais ce double système n'existait pas au moment de l'arrivée des colonies grecques en Italie et n'a pris naissance qu'à l'époque, plus rapprochée de nous, où de plus fréquentes relations se sont établies entre l'Italie et la Grèce.

Digitized by Google

que, dans le principe, ces deux anciens systèmes, le système grec et le système italique, ont existé *simultanément et indépendamment l'un de l'autre*, le premier dans les diverses régions de la Grèce, et le second dans toute l'Italie et jusqu'en Sicile.

Mais lorsqu'il s'agit de savoir ce qui s'est passé dans la Grande Grèce au moment de l'arrivée des colonies grecques, la science moderne reste malheureusement en défaut.

Il est bien certain cependant que les civilisations grecque et italique ont forcément réagi, à ce moment, l'une sur l'autre, et qu'ainsi l'un des deux systèmes métriques alors en usage a nécessairement prévalu dans toute l'étendue du territoire occupé par les nouveaux colons.

La question est donc de savoir quel est, en définitive, celui qui l'a réellement emporté sur l'autre, et plus particulièrement quelle a été l'unité linéaire effectivement employée par les architectes grecs qui ont construit les temples de la Grande Grèce.

Bien qu'il semble difficile de le dire sans quelques recherches préalables, on est pourtant généralement disposé à croire que ces architectes n'ont pas consenti volontiers à renoncer aux usages de leur patrie d'origine, pour leur préférer ceux de leur patrie d'adoption, et l'un des plus savants métrologues de notre époque, M. Vazquez Queipo, considère lui-même cette opinion comme évidente *a priori* et comme susceptible d'être adoptée sans discussion.

Voici en effet en quels termes il s'exprime, dans son grand ouvrage sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples[1] : « On ne peut fixer positivement, dit-il, la véritable longueur *primitive* du pied romain, qui, tout en se rapprochant beaucoup par la suite du pied olympique, *en usage dans la Grande Grèce et dans tous les pays limitrophes*, en différait cependant assez pour qu'il fût impossible de les confondre. »

Cette manière de voir, unanimement adoptée avant M. Vazquez Queipo, et si facilement acceptée par lui, n'est pourtant basée sur aucun fondement sérieux, et je me propose de démontrer, au con-

[1] *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, par Don V. Vazquez Queipo; Paris, Dalmont et Dunod, 1859, tome second, p. 4, § 1er, alinéa 33o.

Digitized by Google

traire, que c'est le système italique qui a été constamment en usage dans toute l'étendue de la Grande Grèce, et que c'est en particulier ce système qui a été adopté et pratiqué par les architectes grecs eux-mêmes, immédiatement après leur arrivée en Italie.

Malgré l'apparence un peu trop paradoxale peut-être de cette assertion, et malgré surtout les critiques auxquelles je dois m'attendre de la part de ceux qui n'aiment pas à voir attaquer des théories généralement admises, je suis néanmoins bien convaincu que vous ne me condamnerez pas aujourd'hui sans m'entendre, et que vous ne vous prononcerez, s'il y a lieu, contre moi, qu'après avoir pris au moins une connaissance sommaire de mes principaux arguments. C'est donc avec une entière confiance que je viens les résumer devant vous, et comme il arrive, non-seulement que le pied grec et le pied italique diffèrent, au fond, très-peu l'un de l'autre, ainsi que M. Vazquez Queipo l'a déjà fait remarquer, mais encore que leurs véritables longueurs n'ont jamais été déterminées jusqu'ici avec une précision suffisante, malgré tous les efforts qui ont pu être tentés dans ce but, la conséquence forcée de cette situation est qu'avant d'entrer en matière je me trouve dans l'obligation absolue de rechercher, une fois de plus, la valeur rigoureuse de ces deux unités métriques.

Je l'ai déjà dit, et tous les auteurs, tant anciens que modernes, sont d'accord pour le reconnaître, le pied grec et le pied italique doivent rester entre eux, quelles que soient les longueurs qu'on leur assigne, dans le rapport de 26 à 24; et il suit de là que, dès que l'un de ces deux pieds antiques peut être connu avec un certain degré d'approximation, on connaît aussitôt l'autre avec la même exactitude. Il me paraît néanmoins nécessaire, pour prévenir toute difficulté, de déterminer *a priori* ces deux unités métriques, indépendamment l'une de l'autre, comme si le rapport qu'elles présentent demeurait complétement inconnu pour nous, parce que les résultats auxquels je parviendrai, en opérant de la sorte, pourront être vérifiés ainsi l'un par l'autre.

Je m'occuperai d'abord du pied grec, dont la longueur est ordinairement déduite des dimensions, maintenant bien connues, de la façade du Parthénon, à laquelle correspond un développement

Digitized by Google

total de 100 pieds, comme son nom d'hécatompédon l'indique d'une manière certaine.

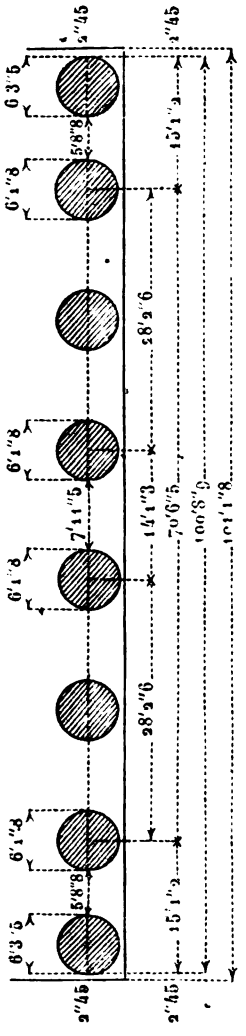

Fig. 1.

Mais faut-il prendre, avec Stuart[1], cette longueur de 100 pieds sur le gradin supérieur du stylobate, ou bien est-il préférable de la chercher, avec le Roy[2], sur le développement de la frise, ou mieux encore convient-il d'adopter un troisième système, complétement différent des deux premiers, et que je me propose de vous faire connaître? Telle est la véritable difficulté à résoudre.

A mon avis, les deux systèmes sur lesquels la controverse a roulé jusqu'ici doivent être écartés avant tout, l'un aussi bien que l'autre, quoique le premier soit malheureusement admis depuis quelque temps par tous les métrologues modernes, et en particulier par le savant M. Vazquez Queipo, dont l'autorité est si grande en pareille matière.

Étudions, pour justifier cette assertion, les dimensions principales de la façade du Parthénon.

Je les rapporte d'abord, fig. 1, telles que Stuart les donne, en pieds′, pouces″ et dixièmes de pouce anglais; et j'indique ensuite, fig. 2, comment il faut traduire ces dimensions en unités françaises, quand on adopte pour la valeur du pied anglais l'expression de $304^{mm},79$, qui est donnée par l'Annuaire du Bureau des longitudes.

Il résulte de là, que, dans l'opinion de Stuart, la longueur du

[1] *Les antiquités d'Athènes*, ouvrage traduit de l'anglais, t. II, p. 23; Paris, Firmin Didot, 1812.

[2] *Monuments de la Grèce*, t. I, p. 31.

Digitized by Google

pied grec est égale à la centième partie de 30^{m},83, ou, en d'autres termes, à 308^{mm},3, et par conséquent aussi que les dimensions de la façade du Parthénon doivent être exprimées en pieds,

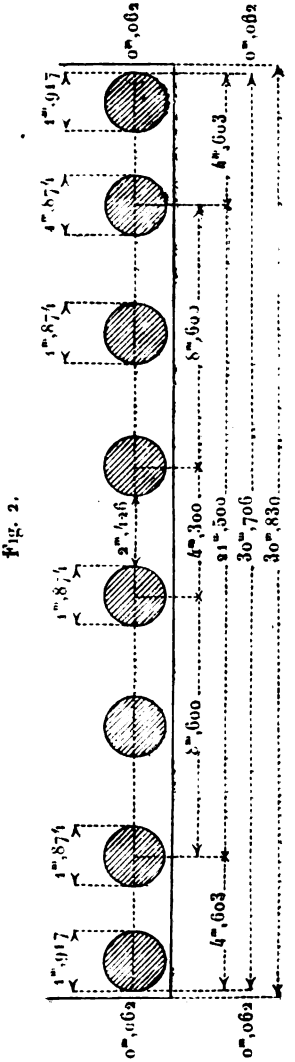

Fig. 2.

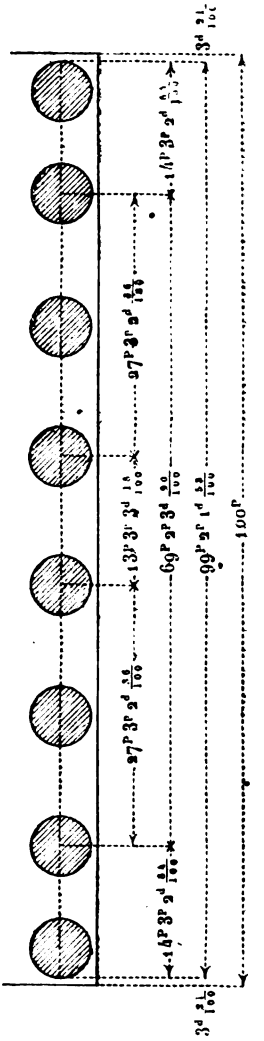

Fig. 3.

palmes et dactyles grecs, si la théorie de Stuart est exacte, de la manière indiquée sur la figure 3.

Je ne crains pas de l'affirmer maintenant, un système ainsi hé-

Digitized by Google

rissé d'expressions fractionnaires est beaucoup trop compliqué pour être admissible dans la pratique, et il suffit d'appeler l'attention sur ce fait pour être en droit d'en conclure qu'il n'a jamais existé, ni pu exister.

J'indique, d'un autre côté, sur la figure 4, l'hypothèse de le Roy, d'après les dimensions connues de la frise du Parthénon; et cette seconde hypothèse n'est certainement pas plus vraisemblable que la première, puisqu'elle conduit à une égale reproduction d'expressions fractionnaires, aussi compliquées les unes que les autres.

Fig. 4.

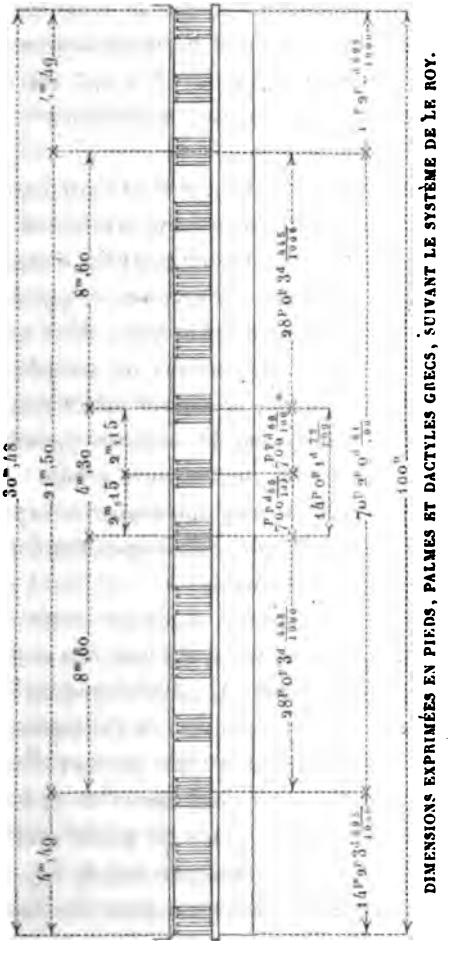

Il est facile de voir cependant que la vérité se dégage déjà du débat qui précède; car s'il est possible d'affirmer, dès à présent, que la longueur comprise sur la façade du Parthénon entre les axes de deux colonnes consécutives ne peut être égale ni à $13^{p}\ 3^{p}\ 3^{d}\ \frac{18}{100}$, comme Stuart l'a cru à tort, ni à $14^{p}\ 0^{p}\ 1^{d}\ \frac{61}{100}$, comme le Roy l'a dit de son côté, sans y être mieux autorisé, il semble en même temps bien permis de croire que la véritable expression de la longueur réelle des en-

Digitized by Google

tr'axes ne peut être finalement égale qu'à un nombre rond de 14 pieds, et qu'ainsi la longueur totale des cinq entr'axes placés au milieu de la façade, dont la mesure est, comme on l'a déjà vu, de 21^{m},50, ne peut correspondre, à son tour, qu'à 70 pieds grecs, ce qui revient à dire que la véritable expression du pied parthénonien est finalement égale à $\frac{21^{m},50}{70}$, ou, en d'autres termes, à 307 millimètres [1], au lieu de 308^{mm},3.

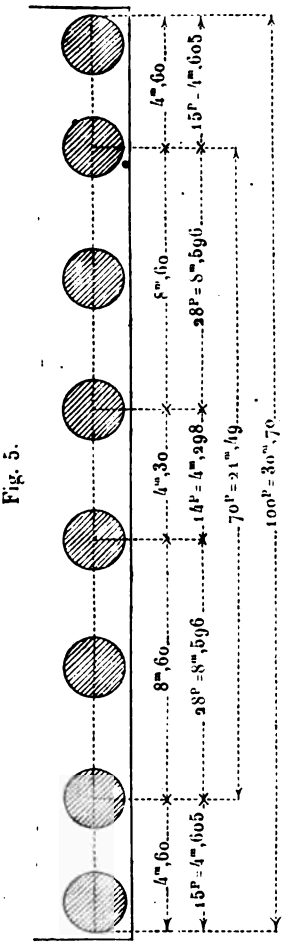

Fig. 5.

Cette hypothèse est d'autant plus probable qu'elle donne exactement 7 pieds pour l'intervalle compris, d'axe en axe, entre deux triglyphes, et qu'ainsi cette dimension principale, dont toutes les autres dimensions du temple ont été déduites, se trouve effectivement exprimée par le nombre 7, auquel les anciens attribuaient, à tous les points de vue, une importance si capitale, et qui, de plus, était spécialement consacré à Minerve.

Comment d'ailleurs cette supposition ne serait-elle pas rigoureusement conforme à la vérité, lorsqu'il est si facile de constater, en l'admettant, non-seulement qu'elle permet d'exprimer toutes les dimensions de la façade en nombres ronds de pieds grecs de la manière indiquée sur la fig. 5; mais encore qu'elle donne des résultats analogues pour les dimensions mesurées sur les élévations.

[1] En divisant 21^{m},50 par 70, on trouve plus approximativement au quotient 307^{mm},1. Malgré cela, comme Penrose (*Principles of athenian architecture*, London, 1851, pl. 4), réduit à 70',496 = 21^{m},487 la longueur des cinq entr'axes que Stuart élève jusqu'à 70',6",5 = 21^{m},500, je crois me rapprocher davantage

Digitized by Google

C'est ainsi, par exemple, qu'en réglant le pied parthénonien à 307 millimètres, comme je viens de l'indiquer, on trouve la hauteur totale des colonnes rigoureusement égale à 34^{p}, celle de l'entablement rigoureusement égale à 12^{p}, etc. etc. tandis qu'en adoptant, au contraire, la valeur de $308^{mm},3$, proposée par Stuart, et acceptée après lui, sans vérification préalable, par les plus illustres métrologues modernes, toutes ces expressions se présentent, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, sous une forme fractionnaire complétement inadmissible.

Il est donc nécessaire de le reconnaître, l'hécatompédon doit être mesuré, au niveau du dallage du péristyle, sur la base des colonnes angulaires, de dehors en dehors; sa véritable longueur est ainsi égale à $30^{m},70$, et par conséquent la véritable expression du pied grec parthénonien est égale elle-même, comme je l'ai déjà dit, à 307 millimètres, et non à $308^{m},3$, comme Stuart l'a cru et l'a fait croire.

La rigueur de cette détermination et, par voie de conséquence, l'erreur du système précédemment accrédité me semblent, dès ce moment, établies avec la plus entière évidence, et malgré cela je crois nécessaire d'appuyer encore cette conclusion sur une dernière remarque d'une importance capitale.

Après avoir prouvé directement, dans son savant mémoire sur les systèmes métriques des Égyptiens et des autres peuples de l'antiquité [1], que la longueur du pied égyptien doit être réglée à 307 millimètres seulement, et que celle du pied grec doit être fixée, d'autre part, *d'après Stuart*, à 308 millimètres ou environ, M. Jomard arrive néanmoins à cette conséquence, que ces deux mesures, par cela seul qu'elles ont été déduites l'une de l'autre, doivent être finalement considérées comme identiques.

de la vérité en réglant, ainsi que je viens de le faire, la longueur du pied grec à 307 millimètres exactement, puisque, en portant de la sorte la longueur totale des cinq entr'axes du Parthénon à $70^{p} = 21^{m},490$, j'adopte finalement pour l'expression réelle de cette longueur une valeur comprise entre les deux expressions données, et en outre plus rapprochée de la mesure de Penrose que celle de Stuart, qui semble être la moins exacte.

[1] Voyez ce mémoire de M. Jomard dans le grand ouvrage sur l'Égypte, *Antiquités et mémoires*, t. I, p. 575.

Digitized by Google

Or puisque j'ai déjà constaté *a priori*, par la seule étude des dimensions du Parthénon, que la longueur du pied grec parthénonien est réellement égale à 307 millimètres, aussi bien que celle du pied égyptien lui-même, n'est-il pas évident, je le demande, qu'on doit trouver là une nouvelle et importante vérification du système que je m'efforce d'établir?

Il serait facile maintenant de calculer la longueur du pied italique en fonction du pied grec, à l'aide de la proportion $25:24::307:x$, d'où $x = 294^{mm},7$.

Mais je préfère, ainsi que je l'ai déjà annoncé en commençant, déterminer *a priori* cette dernière unité elle-même.

Elle peut être d'abord déduite de la longueur du mille romain, égale, comme tout le monde le sait, à mille pas, ou, si l'on l'aime mieux, à 5,000 pieds romains antiques; et cette longueur, qui a été trouvée égale à $1471^{m},23$ seulement par de Prony, en prenant, avec beaucoup de soin, le quart de la distance comprise, sur la voie Appienne, entre la quarante-deuxième et la quarante-sixième borne milliaire[1], peut être cependant portée jusqu'à 756 toises, soit $1473^{m},47$, par suite d'une autre mesure prise en Languedoc par Maffei[2]. Cette seconde mesure correspond très-probablement à l'intervalle compris sur la voie Domitienne entre la neuvième et la dixième borne, dans une partie constamment en ligne droite qui s'étend depuis Nîmes jusqu'à Beaucaire.

Il est certain, dans tous les cas, que ces deux bornes, qui sont encore debout aujourd'hui, et qui présentent ainsi, entre elles, un étalon, peut-être unique au monde, d'un mille antique intégralement conservé, sont placées, d'après deux mesures récentes, à $1,472^{m},50$ ou à 1,472 mètres seulement de distance l'une de l'autre[3].

Les longueurs du pied italique résultant de ces diverses expressions du mille sont ainsi égales : la première, à $294^{mm},25$, la deuxième, à $294^{mm},69$, la troisième, à $294^{mm},50$, et la quatrième

[1] *Description des marais Pontins*, par M. de Prony, page 99, art. 126 en note.

[2] *Galliæ antiquitates*, p. 34.

[3] La première de ces deux longueurs a été obtenue par M. Émilien Dumas, et la seconde, par moi-même.

Digitized by Google

enfin, à $294^{mm},4$ seulement. Elles suffisent donc bien amplement, si je ne me trompe, pour démontrer que la longueur de $294^{mm},7$ déduite de l'expression du pied parthénonien, en fonction de son rapport connu avec le pied italique, est finalement plutôt trop forte que trop faible.

Mais d'autres autorités peuvent être invoquées encore à l'appui de cette assertion, notamment celle de l'ingénieur Scaccia[1] qui a mesuré une longueur totale de $26^{m},532$ sur un espace de 90 pieds romains tracés sur la grande tranchée du rocher de Terracine nommé Pisco Montano.

Cet ingénieur assigne ainsi au pied romain une longueur moyenne égale à $\frac{26^{m},532}{90}$, soit $294^{mm},8$ qui s'accorde, à son tour, d'une manière bien remarquable avec toutes celles qui ont été rapportées jusqu'ici.

Je puis fournir encore, si mon illusion n'est pas complète, une nouvelle preuve de l'exactitude de cette détermination, en la déduisant des dimensions d'un pont romain existant près de Sommières (Gard), sur la rivière de Bénovie.

Ce pont est formé de cinq arches en plein cintre; l'arche centrale, la plus grande de toutes, a $9^{m},42$ d'ouverture; les deux arches voisines, égales entre elles, ont chacune $8^{m},77$; et les deux arches extrêmes, égales pareillement, ont, de leur côté, $5^{m},98$; quant aux quatre piles, elles sont égales et mesurent chacune $2^{m},92$; la largeur du pont entre les têtes est de $3^{m},57$; enfin on remarque, sur chaque tympan, une petite ouverture rectangulaire ayant une largeur de $0^{m},90$, et une hauteur de $1^{m},76$.

Je n'ai mesuré moi-même, je dois me hâter de le dire, aucune de ces dimensions, car, dans ce cas, leur exactitude pourrait être suspecte; elles sont au contraire extraites, en totalité, de la Description des Monuments antiques du midi de la France publiée, en 1819, par MM. Grangent et Durant, et par conséquent leur valeur semble tout à fait incontestable dans la discussion actuelle.

D'un autre côté, quelles que soient les difficultés et les incertitudes que l'on éprouve, en général, quand on veut traduire en

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VII, p. 75.

Digitized by Google

mesures antiques les dimensions exprimées en mesures modernes, je crois cependant qu'il n'en peut exister aucune lorsqu'il s'agit d'un monument aussi simple que celui-ci, et j'admets en conséquence l'évidente vérité des traductions suivantes :

Ouverture de l'arche centrale.....		$9^{m},42$ =	32^{p}
——— des deux arches voisines..		8 ,77 =	30
——— des deux arches extrêmes.		5 ,98 =	20
Largeur des piles.....		2 ,92 =	10
Largeur du pont entre les têtes.....		3 ,57 =	12
Ouvertures sur les tympans	larg^{r}.	0 ,90 =	3
	haut^{r}.	1 ,76 =	6
Ensemble.....		$33^{m},32$ =	113^{p}

D'où il semble permis de conclure que la valeur moyenne du pied romain du pont de la Bénovie doit être égale à $\frac{33^{m},32}{113} = 294^{mm},8$, et ce n'est certainement pas par hasard que cette nouvelle valeur s'accorde, aussi bien que toutes les autres, avec la valeur précédemment déduite de l'expression du pied grec.

On me reprocherait peut-être de ne pas donner à cette étude tout le développement qu'elle comporte, si je négligeais de faire connaître les longueurs des divers pieds antiques conservés dans les musées. Permettez-moi donc de les rappeler ici.

Et d'abord, le module déterminé par Lucas Petus, en opérant sur trois pieds antiques reconnus sensiblement égaux l'un à l'autre, correspond à $130^{l},7$ du pied de Paris, soit $294^{mm},8$.

L'abbé Barthélemy et le P. Jacquier ont mesuré ensuite avec le plus grand soin, en 1756, une longueur de $130^{l},6\ \frac{11}{16}$, soit $294^{mm},75$, sur un pied romain antique très-bien conservé qui leur a été confié par Bottari, l'un des préfets de la bibliothèque du Vatican [1].

Enfin, le pied antique trouvé en Champagne, entre Joinville et Saint-Dizier, présente lui-même, suivant Grignon, une longueur de 130 lignes, soit $294^{mm},6$ [2].

[1] *Voyage en Italie*, par l'abbé Barthélemy, an X (1802), p. 384 et suivantes.

[2] Mémoire déjà cité de M. Jomard.

Digitized by Google

Il semble indispensable de mentionner encore, après cela, les pieds gravés sur les tombeaux de Cossutius, de Statilius et d'Æbutius, et plus particulièrement celui qui est gravé sur un marbre antique, sans inscription, trouvé sur la voie Aurélienne, appartenant autrefois au marquis Capponi, et connu depuis lors sous le nom de pied Capponien.

Ce dernier, mesuré en même temps que les trois autres par l'abbé Barthélemy et le P. Jacquier, a été trouvé sensiblement égal au pied antique prêté par Bottari, et cette nouvelle concordance semble, à son tour, d'autant plus remarquable qu'elle a été observée, en outre, par les mêmes opérateurs pour le pied du tombeau d'Æbutius.

Cependant, il faut le dire, l'abbé Revillas n'adopte pas ces évaluations et assigne $130^{l},94 = 295^{mm},3$ à la longueur du pied Capponien, et $131^{l},4 = 296^{mm},5$ au modèle du pied Æbutien déposé au Capitole.

D'autre part, la longueur de ce dernier pied est portée par Picard à $131^{l},5 = 296^{mm},8$, et par Fabretti à $131^{l},8 = 297^{mm},4$.

De pareilles divergences sur une simple question de fait sont, sans aucun doute, profondément regrettables; mais l'abbé Barthélemy explique fort bien, à mon avis, les différences qui existent entre ses propres mesures et celles de l'abbé Revillas, et il démontre, en même temps, l'erreur de ce dernier d'une manière qui me semble tout à fait incontestable [1].

Je crois même que les explications qu'il donne, dans ce cas particulier, doivent être étendues à toutes les autres mesures qui ont été prises bien certainement, tantôt avec le pied de Londres et tantôt avec celui de Paris, sans que le rapport entre ces deux unités métriques soit jamais indiqué d'une manière précise par les auteurs qui les substituent l'une à l'autre; ce qui empêche de savoir en définitive comment ils ont opéré leurs réductions. Et ce n'est pas tout encore, car il résulte d'un mémoire, lu en 1760 devant la Société royale de Londres par Mathieu Raper, que les divers pieds dont les auteurs anglais se sont servis n'étaient pas

[1] *Voyage en Italie* déjà cité.

Digitized by Google

eux-mêmes parfaitement égaux entre eux, et que, notamment, le pied de Greaves était plus court que celui dont Graham avait fait usage, en 1742, pour déterminer la proportion du pied de Londres à celui de Paris.

Si l'on se rappelle la confusion qui régnait en France entre les diverses toises, avant les travaux de Picard, de la Hire et de la Condamine, c'est-à-dire avant l'époque où de savants géomètres purent s'aider, dans leurs recherches sur les mesures, et du microscope pour obtenir des divisions inappréciables à l'œil nu, et du thermomètre pour réduire les opérations relatives à la fixation des mesures à un degré constant de température, on cessera d'être étonné des divers écarts que je viens de signaler, et l'on comprendra mieux comment il arrive que Picard, Auzout, Fabretti, l'abbé Revillas, Greaves et tant d'autres attribuent, en définitive, des longueurs si différentes au même pied.

Quoi qu'il en soit, puisqu'il arrive en fait que les expressions du pied Cossutien et du pied Statilien sont données elles-mêmes, aussi bien que celles du pied Æbutien et du pied Capponien, d'une manière différente par les auteurs qui se sont occupés de leur détermination, il est clair qu'il devient inutile d'insister ici plus longtemps sur cette partie du débat.

Je ne dois pas cependant omettre de mentionner, en dernier lieu, les résultats obtenus par M. Samuel Cagnazzi en opérant sur six étalons antiques déposés au musée de Naples. Je n'ai pas à ma disposition le texte du mémoire italien publié à cette occasion [1]; mais voici en quels termes M. Vazquez Queipo s'exprime à ce sujet : « Ces étalons, dit-il, sont cinq pieds en bronze et un demi-pied d'os qui conserve encore sa charnière, tout son brillant et son poli primitifs sur plusieurs de ses parties. Les cinq premiers, *excepté un seul* dont la construction ne paraît pas aussi soignée que celle des quatre autres, présentent, sur une de leurs faces, la division en 12 parties ou pouces, et celle de 16 doigts sur les faces opposées. Ils se plient tous par le milieu, au moyen d'une charnière. Le demi-pied d'os, qui conserve encore la moitié de sa

[1] *Mem. su i valori delle misure e dei pesi degli ant. Romani*, Naples, 1825.

Digitized by Google

charnière en bronze, et qui ne présente aucune division, quoiqu'il paraisse avoir été construit avec soin, est terminé par une autre plaque du même métal incrustée au bout opposé. La longueur de trois des cinq pieds entiers était, à très-peu de différence près, de $294^{mm},35$, et celle du cinquième, de $296^{mm},3$. Le demi-pied d'os avait $148^{mm},1$ de longueur, ce qui donnait pour le pied entier $296^{mm},2$, valeur presque égale à la précédente. »

On voit que M. Vazquez Queipo ne fait ainsi connaître que cinq des six pieds mesurés par M. Samuel Cagnazzi, et ne fait aucune mention du sixième, dont la construction ne lui paraît pas aussi soignée que celle des autres, et qui est précisément celui qui ne porte pas la double graduation en pouces et en doigts.

Mais nous trouvons fort heureusement l'expression de ce sixième pied dans une note ajoutée par Dureau de la Malle à son mémoire sur le système métrique des Romains[1]. Voici le texte de cette note. « M. Cagnazzi a lu à l'Académie royale des sciences de Naples et publié, en 1825, un savant mémoire dans lequel il conclut la longueur du pied romain de la comparaison de cinq pieds en bronze et d'un demi-pied en ivoire trouvés dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéi. Le plus grand de ces pieds a $296^{mm},3$ de long, ce qui ne diffère pas sensiblement de l'évaluation donnée par M. Gosselin. La différence du plus petit au plus grand *est de près de* $0^{m},005$. »

Et quoique Dureau de la Malle ajoute les explications suivantes à cet exposé des faits : « Cette différence s'explique par l'intérêt qu'avaient les marchands à se servir de mesures plus petites que la mesure légale ; on conçoit d'ailleurs qu'ici c'est le plus grand pied qui doit inspirer le plus de confiance, » je ne crains pas cependant de dire que les assertions ainsi formulées ne reposent finalement sur aucun fondement sérieux et sont, au contraire, tout à fait gratuites ; car il me semble impossible de concéder que quatre pieds antiques, sur six, peuvent être considérés, à juste titre, comme construits dans le but de faciliter des fraudes.

Un seul fait résulte clairement, pour moi, des textes que je

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XII, 1836, p. 287.

Digitized by Google

viens de rapporter, c'est la longueur même du plus court des six pieds mesurés à Naples par M. Cagnazzi, longueur qui doit être à très-peu près égale à 292 millimètres, si elle diffère réellement du plus grand de *près de 5 millimètres.*

Ainsi, en dernière analyse, sur les six pieds mesurés à Naples, les deux plus grands ont 296 millimètres ou environ de longueur; les trois autres, 294; et le dernier enfin, 292 seulement.

Or, dans une pareille situation, peut-on ne pas voir que la longueur qui doit inspirer, *a priori*, le plus de confiance et qui se rapproche le plus de la vérité, au lieu d'être nécessairement la plus forte, doit être au contraire celle qui se trouve répétée trois fois sur six, et dont les trois autres mesures s'écartent, tantôt en plus et tantôt en moins, sans jamais présenter de différences trop sensibles par rapport à la longueur moyenne? tandis que, au contraire, lorsqu'on veut admettre de préférence l'expression la plus forte, il faut nécessairement trouver, dans la longueur réelle du sixième pied, une erreur de près de 5 millimètres, qui semble bien exagérée et même, on peut le dire, impossible.

Il est d'ailleurs facile de démontrer, d'une autre manière, l'erreur de ceux qui s'obstinent à donner, malgré toutes les observations qui précèdent, une longueur exacte de $296^{mm},3$ au pied italique antique, et c'est par là que je terminerai cette discussion préliminaire, déjà trop développée peut-être.

On sait que ce sont les géographes, et Gosselin[1] à leur tête, qui ont inventé et accrédité cette nouvelle théorie et qui ne craignent pas de l'appuyer sur l'étrange argumentation dont voici le résumé.

La terre, disent-ils, a fort exactement 40 millions de mètres dans sa circonférence entière; c'est là un résultat dont il n'est plus permis de douter depuis les opérations faites, avec tant de soin et avec des instruments si parfaits, à l'époque de l'établissement du nouveau système métrique. La longueur moyenne d'un degré terrestre est donc égale à $\frac{40000000^{m}}{360} = 111111$ mètres.

Mais, ajoutent-ils, tous les anciens auteurs s'accordent pour

[1] *Recherches sur le principe, les bases et l'évaluation des différents systèmes métriques linéaires de l'antiquité.* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VI, 1822.)

Digitized by Google

déclarer qu'un degré terrestre comprend 600 stades grecs, ou, ce qui est la même chose, 75 milles italiques; et cela suffit à leurs yeux pour établir qu'un stade grec est rigoureusement égal à $\frac{111111^m}{600} = 185^m,18$, et un mille italique, à $\frac{111111^m}{75} = 1481^m,50$.

D'où ils tirent enfin cette conséquence, pour eux aussi incontestable que toutes les autres, qu'un pied grec est égal à $\frac{185^m,10}{600} = 308^{mm},6$, et qu'un pied italique est égal à $\frac{1481^m,50}{5000} = 296^{mm},3$, puisqu'un stade contient en effet 600 pieds grecs, tandis que un mille contient, de son côté, 5000 pieds italiques.

Mais comment ne sont-ils pas frappés eux-mêmes du vice de cette argumentation?

Je n'ai aucune peine à reconnaître et à concéder, s'il le faut, que le pied grec dérive du pied égyptien, et que ce dernier dérive lui-même de la mesure du degré terrestre.

Je reconnais surtout, bien volontiers, que les multiples de 6 et de 10 jouent un rôle constant et considérable dans le système métrique égyptien.

La coudée est composée de 6 palmes, et l'orgye contient 6 pieds.

Le stade correspond à 100 orgyes ou à 600 pieds.

La mine contient 60 sicles ou 100 drachmes.

Le talent vaut 60 mines, 6000 drachmes ou 3600 sicles.

Enfin, c'est encore suivant le même système que la circonférence est divisée en 360 degrés, et le degré en 60 minutes ou en 360 secondes, d'où il résulte que la seconde terrestre correspond à 1000 pieds égyptiens, et que le degré terrestre correspond à 360000 pieds, ce que l'on peut exprimer encore en disant que le degré contient 600 stades comme le stade contient 600 pieds, et il est hors de doute que ce sont là des rapports très-étudiés résultant d'un système combiné *a priori* et où rien n'a été laissé au hasard.

La longueur du pied égyptien a donc été mise à dessein, je le reconnais volontiers, dans un rapport exact avec la longueur du degré terrestre, et, par conséquent, cette longueur du pied a été effectivement déduite de la mesure du degré.

Mais lorsque les prêtres égyptiens ont ainsi calculé, *pour la première fois*, cette longueur en fonction du degré terrestre, ont-ils

Digitized by Google

pu le faire, je le demande, avec la même rigueur que nous aujourd'hui? et ont-ils précisément trouvé, comme Gosselin le suppose, une longueur exacte de $308^{mm},6$?

C'est là qu'à mon avis le doute peut et doit exister.

Sans contredit, cette expression de $308^{mm},6$ est théoriquement vraie; mais c'est une valeur *idéale* qui n'a jamais pu exister pratiquement dans l'antiquité, et puisqu'on trouve, en fait, sur la façade du Parthénon une longueur exacte de 307 millimètres seulement pour représenter le pied grec, il semble bien permis d'en conclure qu'une erreur de 360000 fois $1^{mm},6$ ou, en d'autres termes, de 576 mètres, a effectivement existé sur la première mesure du degré terrestre.

On pourrait cependant, s'il le fallait, admettre à la rigueur une erreur un peu moindre, car il suffirait, pour cela, de considérer le pied grec parthénonien, *quoique dérivé du pied égyptien*, comme effectivement plus court que ce dernier d'une faible quantité; mais on ne peut jamais être conduit ainsi à assigner, avec les métrologues modernes, $308^{mm},6$ au pied parthénonien.

Pour ce qui concerne le pied italique, les faits sont encore plus incontestables, car il est bien avéré aujourd'hui que ce pied n'a pas été déduit de la mesure du degré terrestre. D'ailleurs si les Étrusques et les autres peuples italiotes avaient eu les moyens de mesurer la longueur de ce degré, lorsqu'ils ont établi l'usage légal du pied italique, et s'ils avaient voulu déduire, en effet, cette unité métrique de la longueur ainsi mesurée, il semble aisé de comprendre qu'ils n'en auraient pas pris la soixante et quinzième partie pour former exactement le mille, et cela par cette seule raison que le nombre 75 n'a aucun rapport, ni direct, ni indirect, avec le système duodécimal, qui a constamment servi de base au système métrique italique tout entier.

Le mille aurait été formé, au contraire, dans cette supposition, en prenant la soixante-douzième partie seulement du degré ($6 \times 12 = 72$), et le pied italique se serait alors trouvé rigoureusement égal au pied grec.

C'est donc, sans aucun doute, l'ordre inverse qui a été suivi, puisque le pied italique était en usage, depuis un grand nombre

Digitized by Google

d'années, en Italie, quand on y a songé, pour la première fois, à exprimer la longueur du degré terrestre en se servant du mille et de sa division en pieds; d'où enfin cette dernière conséquence que le rapport existant entre la longueur du mille et celle du degré ne peut être représenté que d'une manière approximative par le nombre 75.

En résumé, et malgré l'opinion contraire, trop généralement admise aujourd'hui, je n'hésite pas à soutenir qu'*au moment de l'arrivée des colonies grecques en Italie* le pied grec ne correspondait encore qu'à une longueur de 307 millimètres, et le pied italique à une longueur de $294^{mm},7$.

Je ne vais pas cependant jusqu'à prétendre que les Romains n'ont jamais fait usage de mesures rigoureusement géographiques, et j'ai déjà prouvé, au contraire, dans deux mémoires spéciaux [1], que le pied romain, qui a servi à la construction de la colonne Trajane, avait exactement $296^{mm},3$, quoiqu'il se trouvât divisé en 12 onces, et que celui qui a servi à la construction de la Maison Carrée de Nîmes, divisé, au contraire, en 16 dactyles, avait cependant aussi $296^{mm},3$.

Mais la longueur du degré terrestre pouvait être connue, à ce moment, par les Romains avec une précision très-suffisante, et rien n'empêche d'admettre alors que les prêtres, gardiens des étalons métriques, avaient déjà trouvé convenable d'altérer peu à peu l'ancienne longueur du pied, sans révéler, pour cela, cette modification au public par une déclaration officielle, et qu'ils étaient ainsi parvenus à mettre la nouvelle longueur exactement en rapport avec la longueur du degré terrestre.

Toutefois, on le comprend sans peine, je n'attache, en ce moment, qu'une importance secondaire à cette dernière hypothèse, puisque je n'ai besoin d'insister aujourd'hui que sur les expressions de 307 millimètres et de $294^{mm},7$ que je viens d'assigner, pour l'époque que je considère, au pied grec et au pied italique.

[1] *Étude des dimensions de la colonne Trajane au seul point de vue de la métrologie* (*Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1862, pag. 122-197) et *Étude des dimensions de la Maison Carrée de Nîmes* (*Mémoires de la même Académie*, année 1863, p. 73-114).

Digitized by Google

Ce sera donc sur cette unique base que j'appuierai l'argumentation qui va suivre.

Si on ne refuse pas d'admettre, avec moi, ces valeurs du pied grec et du pied italique, la solution de la difficulté que je me suis proposé de résoudre devient à l'instant bien simple, car elle se réduit alors à diviser successivement les diverses dimensions qu'on veut étudier par 307 millimètres et par $294^{mm},7$, afin de reconnaître ainsi quelle est celle de ces deux opérations qui donne des quotients constamment exprimés par des nombres entiers.

Si l'on applique, par exemple, ce système aux dimensions du grand temple de Pæstum, et si l'on donne d'abord la préférence au pied de $294^{mm},7$, on obtient immédiatement les résultats que voici :

Diamètre moyen des colonnes, mesuré au milieu de la hauteur du fût	6 P
Côté des tailloirs des chapiteaux	9 P
Hauteur des colonnes	30 P
Section de l'architrave	5 P sur 5 P.
Hauteur de la frise	5 P
Hauteur de l'entablement complet	15 P
Hauteur totale de l'ordre	45 P
Distance comprise, d'axe en axe, entre les deux façades latérales	75 P
Longueur totale de l'architrave	80 P

et ainsi de suite pour toutes les dimensions principales du monument.

Sans doute ces premiers calculs ne permettent pas de décider encore si le pied dont les architectes de Pæstum ont fait usage était finalement divisé en 12 onces ou en 16 dactyles, mais ils montrent déjà bien clairement que ce pied était un pied italique et non un pied grec; et si l'on veut savoir maintenant, d'une manière certaine, quelles étaient réellement les divisions de ce pied, il suffit de traduire en unités antiques toutes les dimensions des parties accessoires du temple, telles que corniches, chapiteaux, etc. en admettant successivement les divisions en 12 onces et en 16 dactyles, et alors il arrive forcément que, dans l'un de ces deux

Digitized by Google

cas, on ne trouve que des expressions fractionnaires, tandis que, au contraire, dans l'autre, toutes les dimensions sont exprimées par des nombres entiers.

Il y a même plus encore dans la plupart des cas, ainsi qu'on va le comprendre par l'exemple suivant, déduit de l'étude des dimensions des chapiteaux.

Si, après avoir adopté l'hypothèse de la division du pied en 12 onces, on considère les chapiteaux de Pæstum comme composés seulement de deux parties principales : l'une supérieure, allant en s'évasant au-dessus de la colonne et comprenant le tailloir et l'échine; l'autre inférieure, située dans le prolongement du fût et comprenant les annelets, le gorgerin et les refouillements, on se trouve alors conduit à assigner les dimensions suivantes aux hauteurs de ces deux parties principales, dans chacun des trois ordres :

	PETIT ORDRE SUPÉRIEUR.	ORDRE MOYEN INFÉRIEUR.	GRAND ORDRE EXTÉRIEUR.
	onces.	onces.	onces.
Partie supérieure.....	16	25	36
Partie inférieure.....	9	11	15
Hauteur totale.....	25	36	51

Et il est facile de voir, non-seulement que les sept nombres ainsi calculés en onces Italiques, 9, 11, 15, 16, 25, 36 et 51, se présentent tous sous forme entière et deviendraient, en grande partie, fractionnaires si on voulait les traduire en dactyles [1]; mais encore que ces mêmes nombres sont tous *impairs* [2] ou *carrés* [3].

[1] Ils seraient alors remplacés par les nombres : 12, $14\frac{2}{3}$, 20, $21\frac{1}{3}$, $32\frac{1}{3}$, 48 et 68, dont trois sur sept sont *fractionnaires*, tandis que les quatre autres sont *pairs*.

[2] On sait que les anciens considéraient les nombres *impairs* comme mâles et célestes, et les nombres *pairs* comme femelles et terrestres.

[3] La série des nombres *carrés*, 1, 9, 16, 25 .... etc. peut être déduite de la

Digitized by Google

Or, vous le savez, Messieurs, Virgile a dit :

Numero Deus impare gaudet [1];

Végèce a ajouté, « Imparem numerum observari moris est [2], » et, en dernier lieu enfin, Censorin a indiqué, d'une manière plus spéciale, le mérite singulier qu'on attribuait, de son temps, aux nombres carrés, quand il a dit à son tour : « Nam quadrati numeri *potentissimi* ducuntur [3]. »

Je ne dois pas négliger de vous faire remarquer, en outre : en premier lieu, que les trois nombres 9, 16 et 25, qui correspondent aux trois dimensions du petit chapiteau; sont précisément les carrés des nombres 3, 4 et 5 auxquels les anciens accordaient tant d'importance et dont ils se servaient pour constituer leur fameux triangle symbolique [4], et, en second lieu, que les nombres 16, 25

série des nombres *impairs*, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13..... etc. de la manière suivante :

$1 + 3 = 4$, carré de 2
$1 + 3 + 5 = 9$, carré de 3
$1 + 3 + 5 + 7 = 16$, carré de 4
$1 + 3 + 5 + 7 + 9 = 25$, carré de 5

et ainsi de suite indéfiniment.

Or les anciens connaissaient parfaitement cette remarquable propriété des nombres, et il semble, par conséquent, bien permis de la considérer comme l'une des causes qui ont fait attribuer, dans l'antiquité, aux nombres *carrés* autant et plus d'importance qu'aux nombres *impairs* eux-mêmes.

[1] Églogue VIII.

[2] *De re militari*, lib. III, cap. VIII.

[3] *De die natali*, édition de la Haye, 1642, chap. XIV, pag. 93.

[4] « Et pourroit-on à bon droict conjecturer, dit Plutarque dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*, que les Égyptiens auroient voulu comparer la nature de l'univers *au triangle qui est le plus beau de tous*, duquel mesme il semble que Platon, dans les livres de la *République*, use à ce propos en composant une figure nuptiale : et est ce triangle de cette sorte que le costé qui fait l'angle droit est de trois, la base de quatre et la troisième ligne, qu'on appelle soutendüe (hypothénuse), est de cinq, qui a autant de puissance comme les deux autres qui font l'angle droict; ainsi il faut comparer la ligne qui tombe sur la base à plomb au masle, la base à la femelle, et la soutendüe à ce qui naist des deux, et Osiris au principe, Isis à ce qui le reçoit, et Orus au composé des deux. » (*Œuvres morales et meslées* de Plutarque, traduction d'Amyot; Paris, 1645, tome I. — *Traité d'Isis et d'Osiris*, pag. 853.)

Digitized by Google

et 36 qui représentent les hauteurs des parties supérieures de nos trois chapiteaux, correspondent, à leur tour, aux carrés des nombres 4, 5 et 6 et peuvent servir ainsi à faire connaître la loi bien simple, et pourtant vainement cherchée jusqu'à ce jour, suivant laquelle les dimensions de ces trois chapiteaux ont été déduites, les unes des autres, par les anciens architectes grecs.

Je le demande maintenant avec confiance, peut-il être permis de ne voir dans de pareils résultats qu'un simple jeu du hasard, et n'est-il pas, au contraire, parfaitement démontré qu'ils correspondent, avec une incontestable précision, à la vérité et à la réalité, et qu'ainsi le pied italique de Pæstum était certainement divisé en 12 onces?

Je dois vous le faire remarquer, malgré cela, une étude ainsi bornée aux dimensions d'un seul temple, quelque complète qu'on veuille bien la supposer, ne correspond, en définitive, qu'à un cas particulier et, par ce seul motif, ne pourrait avoir qu'une valeur fort restreinte dans le débat actuel, si une longue série d'études semblables ne fournissait pas les moyens d'arriver toujours aux mêmes conclusions; mais partout où mes investigations ont porté jusqu'ici, leur résultat a été constamment identique.

Je puis citer notamment celle de mes recherches qui a eu pour objet le grand travail publié, sur Métaponte[1], par M. le duc de Luynes et par M. Debacq. Une œuvre de cette importance devait appeler naturellement toute mon attention, et ce qui m'a frappé surtout en cherchant à exprimer en unités italiques les diverses mesures qu'on y trouve rapportées, c'est qu'il existe fort exactement, d'axe en axe, 10 pieds italiques ($2^m,94$) de distance entre les colonnes vulgairement connues aujourd'hui sous le nom de *Tavola dei Paladini*, et 50 pieds ($14^m,74$) entre les deux rangées de ces mêmes colonnes.

J'ai trouvé ensuite que la hauteur totale des chapiteaux est égale à 25 onces (nombre carré); et cette hauteur, qui est précisément égale, vous vous le rappelez, à celle du petit chapiteau de Pæstum, comprend dans sa partie supérieure 21 onces (3 fois 7) et

[1] ***Métaponte***, par M. le duc de Luynes et par M. Debacq, architecte; un beau volume grand in-fol. imprimé à Paris, chez Paul Renouard, 1833.

Digitized by Google

4 onces (nombre carré) dans sa partie inférieure, formant le gorgerin.

Les côtés des tailloirs ont 5 pieds 1 once, et leur saillie est égale à 15 onces, quand on la mesure sur le fût des colonnes, et à 1 once seulement, quand on la mesure sur le sommet de l'échine.

L'échine a elle-même 11 onces de longueur, de sorte que la saillie totale du tailloir, sur l'extrémité inférieure de l'échine, est égale à 1 pied.

La hauteur des annelets est de 1 once.

La section des architraves est de $2^P 10^o$ sur $1^P 10^o$, et, on le remarquera, une seule des dimensions que je viens de rapporter en mesures italiques, celle qui correspond à 15 onces, pourrait être exprimée rigoureusement en dactyles, tandis que toutes les autres se présenteraient, au contraire, sous une forme fractionnaire, si l'on voulait employer pour les exprimer cette dernière unité métrique.

Le pied de Métaponte était donc, comme celui de Pæstum, très-certainement divisé en 12 onces.

Et si maintenant, pour agrandir encore le cercle de ces recherches, on veut entreprendre de déterminer quelle était, à la même époque, le système métrique adopté en Sicile, il est facile de prévoir qu'on y rencontrera encore l'ancien système italique, aussi bien qu'à Pæstum ou qu'à Métaponte; car on sait, d'une part, que les orgueilleux et opulents sybarites qui ont fondé Pæstum, sous le nom de Posidonia, étaient des Achéens de même origine que ceux de Syracuse, et, de l'autre, que les Sicules ne se sont établis dans les montagnes de la Trinacrie qu'après avoir traversé toute la Péninsule, et même après avoir longtemps habité le Latium.

Il m'a paru néanmoins intéressant de déduire la démonstration complète de ce fait de l'étude même des dimensions d'un monument encore debout aujourd'hui, et j'ai choisi, dans ce but, les dimensions rapportées par M. Léonce Reynaud dans la première partie de son savant Traité d'architecture [1] pour faire connaître les proportions de la porte d'un petit temple tétrastyle d'Agrigente [2].

[1] Voyez les pages 313 et 314 de la 2e édition et la figure 1 de la planche XXXIII.

[2] Voyez dans les Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France

Digitized by Google

Or, voici à quoi se réduisent les dimensions principales de cette porte, quand on les exprime en fonction du pied italique :

Ouverture mesurée dans œuvre et au milieu de la hauteur.....	6 P	
Même ouverture mesurée hors œuvre, en y comprenant les deux chambranles.....	9 P	
Hauteur totale depuis le sol jusqu'au-dessus du chambranle supérieur.....	18 P	
Hauteur de la corniche placée au-dessus.....	1 P 9 °	= 21 ° (3 fois 7)
Saillie totale de cette corniche, mesurée sur le nu du mur....	1 P 2 °	= 14 ° (2 fois 7)
La même saillie, mesurée sur le chambranle.....	11 °	
Longueur totale de la corniche, mesurée au sommet de la cymaise.....	11 P	
Hauteur de la partie plane du linteau de la porte.....	11 °	
Hauteur totale de ce linteau....	1 P 5 °	= 17 °
Hauteur de la porte, mesurée dans œuvre, sous le linteau...	16 P 7 °	

Et, je dois vous le faire remarquer encore, si l'on excepte la première des dimensions ainsi calculées en onces, *aucune* des autres ne pourrait être exprimée rigoureusement en dactyles.

Je me crois donc parfaitement autorisé à l'affirmer maintenant : les architectes *grecs* ont constamment fait usage, dans toute l'Italie et jusqu'en Sicile, du pied *italique* et de sa division en douze onces, à l'exclusion complète du pied grec et de sa division en seize dactyles.

tome XXVIII, III^e^ série, tome VIII, pag. 289), mon étude de la porte de ce temple.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LA COMÉDIE A SPARTE,

PAR M. CH. BENOIT,

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

Je ne prétends pas faire de Sparte une émule d'Athènes dans la culture des beaux-arts. Mais je ne veux pas non plus qu'Athènes éclipse le reste de la Grèce de sa splendeur. Je m'intéresse aux vaincus. Je crois, du reste, qu'Athènes a abusé de sa gloire pour mépriser plus qu'il n'est juste les villes rivales[1]. C'était une voisine singulièrement jalouse dans sa coquetterie poétique. A force de déprimer la vieille gloire artistique des cités doriennes, Athènes a fini par nous faire partager ses préventions; elle a annulé Sicyone, déshonoré Sapho, étouffé le génie thébain sous la renommée d'une gloutonnerie bestiale, fait de Sparte un repaire de brutes belliqueuses.

Si mes confrères savaient peindre

disait le lion.

Aujourd'hui, quand on visite les lieux où fut Sparte, la seule ruine encore reconnaissable est un vaste théâtre taillé dans le

[1] On sait que cette rivalité d'Athènes et de Sparte avait dégénéré en prévention haineuse. Les Athéniens ne souffraient pas qu'on fût juste pour leurs adversaires. Cimon avait payé de l'exil les éloges qu'il avait osé donner aux Lacédémoniens à la tribune. Périclès rabaisse, pour flatter la multitude, les vertus mêmes les plus incontestables du peuple spartiate, les vertus guerrières. Les philosophes démontrent à l'envi les absurdités de la constitution de Lycurgue, et les poëtes comiques font de ces ennemis odieux des êtres rudes, grossiers, insociables, entièrement étrangers aux choses de l'esprit.

Digitized by Google

flanc méridional de l'acropole, comme pour attester, quand tout le reste a péri, le goût de ces barbares aux fêtes de la poésie dramatique. Les divertissements antiques de la Laconie ne témoignent pas moins du plaisir que prenait cette rude population de guerriers et de laboureurs aux représentations scéniques. Pas de fête religieuse à Sparte sans ballets ou danses mimiques, dans lesquels le chœur des danseurs figurait par ses évolutions quelque chose de la légende sacrée ou héroïque, d'où la fête tirait son origine : aujourd'hui la douleur d'Hercule, quand le jeune Hylas vient de disparaître dans les eaux de la fontaine; un autre jour, le désespoir de Phœbus sur le corps inanimé d'Hyacinthe; ou la lutte de Pollux contre Amycos, le roi de Bébryces. On sait que, de tout temps, la religion grecque (ainsi que le fit à son tour l'Église chrétienne au moyen âge) se plut à traduire ainsi en drames les légendes du culte. Mais nulle part cet usage de jouer les souvenirs de la mythologie n'était plus fréquent que dans les fêtes de Bacchus. Ainsi, aux *Anthestéries* athéniennes, où l'on célébrait l'hymen de Bacchus, un beau jeune homme figurait le dieu dans la procession, et c'était la femme même de l'archonte-roi qui remplissait le rôle de l'épouse mystique. En Béotie, à la fête des *Agrionies*, où l'on rappelait l'établissement du culte dionysiaque et les fureurs du roi Lycourgos contre le nouveau dieu, un prêtre, la hache à la main, poursuivait du côté de Cythéron une jeune fille costumée en bacchante. Qu'était-ce enfin, pour la plus grande partie, que l'initiation d'Éleusis, sinon une sorte de drame mystérieux, dont la voix de l'hiérophante interprétait les diverses scènes?

C'est peut-être encore dans les pays doriens que l'usage de ces drames hiératiques des bacchanales s'était le plus répandu; drames d'un caractère sévère et même lugubre à certains anniversaires, mais au contraire pleins d'une folle allégresse au retour du printemps ou des vendanges. Car le culte de Bacchus, comme la nature elle-même dont il sanctifiait les évolutions, offrait tour à tour ces alternatives. Si Bacchus, ce dieu de la vie, avait dans sa légende ses anniversaires de deuil, alors qu'au déclin de l'automne on rappelait dans les larmes sa défaite sous les

Digitized by Google

coups des Titans conjurés et sa descente dans le royaume de la Nuit; avec quelle joyeuse ivresse aussi ne célébrait-on pas au renouveau la résurrection du dieu qui inondait la terre d'une vie nouvelle? Sparte alors, comme tous les pays de la Grèce, menait ses joyeux cômos; alors on représentait dans des ballets grotesques les gaillardes aventures du dieu. Il semble même que les bacchanales s'y animaient d'une plus pétulante gaieté qu'ailleurs. Chose naturelle : plus en effet la discipline ordinaire de la vie est austère, plus les échappées sont bruyantes. Le rire avait presque pris place à Sparte parmi les institutions nationales[1]. Lycurgue avait consacré une statuette au dieu du rire, et la seule inscription que j'aie retrouvée dans les ruines de Lacédémone portait ΛΑΣΜΑ, sans doute la fin du mot à demi effacé *Γέλασμα*. Ces austères Lacédémoniens aimaient donc à se dérider dans l'occasion : les orgies menées autour du temple de Bacchus au Marais tenaient du délire. Aux dionysies champêtres, dans tous les villages de la Laconie, on ne voyait que processions de bacchants, affublés d'une perruque de soies de porc hérissée sur la tête, la face barbouillée de lie, une peau de bouc ou de chevreau jetée sur les épaules et brandissant des thyrses[2]; joyeux essaims de pans, de satyres, de tityrs, lesquels se précipitaient sur les pas d'un Silène à la robe brochée de fleurs, et formaient autour de lui des rondes ardentes, impures, effrénées. Ils dansaient ainsi la *Sikinnis*, la *Dimalée*, l'*Ithymbos*, la *Menès*, la *Tyrbasia*, mais surtout la *Cordace* lascive, où le dévôt de Bacchus, dans une sorte d'exaltation bestiale, se livrait à toute la brutalité de ses sens, pour mieux entrer dans le rôle de ces êtres étranges, demi-hommes et demi-bêtes qu'il figurait, et appartenir plus pleinement ainsi au dieu de la nature[3].

[1] *Σφόδρα γὰρ ἐδόκει καὶ τοῦτο Λακωνικὸν εἶναι σκώμματος ἀνέχεσθαι.* (Plutarque, *Vie de Lycurgue.*)

[2] *Τοῖς δὲ εἰς Σατύρους περιζώματα καὶ δοραὶ τραγῶν καὶ ὀρθότριχες ἐπὶ ταῖς κεφαλαῖς φοβαὶ καὶ ὅσα τούτοις ὁμοῖα.* (Den. d'Halic. VII, LXXII.)

[3] On pourrait citer un grand nombre d'autres danses particulières aux fêtes de la Laconie : la Bryallicha, la Calabis, la danse des Caryatides, celle des Gypons et celle des Hypogypons; mais surtout la Pyrrhique, espèce de ballet militaire que les jeunes Lacédémoniens devaient apprendre à danser dès leur enfance.

Digitized by Google

De ce chœur de Satyres se détachaient par intervalle deux danseurs pour jouer quelque scène de la légende bacchique. On aimait surtout à voir Bacchus consolant Ariadne dans cette solitude de Naxos où l'ingrat Thésée l'avait abandonnée [1]; ou telle autre scène galante, dont la pantomime retraçait les détails passionnés; ainsi l'expédition de Bacchus s'en allant de nuit en bonne fortune chez Érigone ou chez Althæa; ou son aventure au milieu des pirates, où il fit éclater, par une série de piquantes merveilles, sa divinité et sa puissance; ou encore son mémorable exploit, quand un jour il grisa Vulcain, son frère, pour le ramener malgré lui, juché sur un âne, dans l'Olympe, où l'on regrettait son absence; et mille autres scènes grotesques de ce genre, que nous retrouverons reproduites pendant des siècles dans les mascarades bacchiques des villes doriennes de la Grande Grèce, où les colonies spartiates avaient transporté les usages et les rites sacrés de la patrie. Certaines danses populaires, conservées en Sicile, semblent venir de cette antique origine. Le peuple y a toujours gardé son goût pour ces spectacles de la danse. Tous les regards sont encore fascinés et les âmes émues, lorsque, dans la Tarentelle, comme dans le jeu antique de Bacchus et d'Ariadne, le danseur et la danseuse reproduisent dans leurs poses voluptueuses toutes les phases de la passion, sa séduction irrésistible, ses brouilles charmantes et ses orages suivis des plus tendres retours.

Mais Bacchus ne resta pas toujours l'unique héros de ces dramatiques pantomimes. Les autres dieux de la Laconie figurèrent à leur tour dans ces espèces de drames liturgiques. Il semble aussi que de bonne heure l'usage prévalut, pour varier le spectacle, d'introduire par intervalle dans la farce bacchique quelque intermède grotesque, où l'on représentait de petites scènes de la vie commune : une dispute d'esclaves, la mésaventure d'un ilote ivre, une scène de vol, une querelle devant les tribunaux, les réjouissances d'une noce, etc. Il y avait là le germe d'une comédie populaire. Ce qu'était le dialogue dans ces grossiers essais, on ne

[1] On retrouve ce joli ballet d'Ariadne et de Bacchus raconté avec complaisance par Xénophon, à la fin de son *Banquet*.

Digitized by Google

peut que le conjecturer; il est probable que cela se jouait avec plus de gestes que de paroles. Le Spartiate, de sa nature, n'est pas jaseur; la dure discipline de Sparte ne devait pas d'ailleurs permettre à la verve de l'acteur de s'égarer, comme dans les libres cités de l'Ionie, en bavardages satiriques. La danse, qui est l'art par excellence des Spartiates, suppléait à tout. — Cette danse figurée est la poésie des peuples qui n'en ont pas d'autre. Ainsi Xénophon nous raconte dans son *Anabase*[1] qu'il avait rencontré des ballets dramatiques de ce genre chez les barbares de la Thrace. Dans l'un de ces tableaux, qu'il appelle le *ballet de la Récolte* (Καρπαία), un danseur, figurant un laboureur, ayant posé ses armes à terre, fait mine de conduire sa charrue et d'ensemencer son champ; mais il se retourne inquiet de temps à autre, comme s'il craignait une surprise. Bientôt en effet survient un brigand. Dès qu'il l'aperçoit, le laboureur, se jetant sur ses armes, court à sa rencontre. Tantôt le klephte a le dessus, il garrotte le laboureur et lui dérobe ses bœufs; tantôt, au contraire, c'est le laboureur qui a l'avantage sur le klephte et qui le ramène devant lui les mains liées derrière le dos.

Nul doute que les Doriens n'aient apporté de leurs montagnes du Nord dans le Péloponèse l'usage de spectacles analogues. De bonne heure en effet on rencontre dans les campagnes de la Laconie des farceurs appelés *Dicélistes*[2], qui faisaient métier, ce semble, d'amuser l'assemblée, en reproduisant ainsi des tableaux de la vie populaire[3]. On cite même plusieurs farces de leur répertoire : *le Voleur de fruits*, qui, surpris dans son larcin, essaye de le dissimuler par de grotesques arlequinades; *le Médecin ambulant*, dupant les badauds par de grands mots inintelligibles; *le Larcin de viandes gâtées*, ou la mystification de quelque glouton, qui, après

[1] Liv. VI, ch. I.

[2] Ce nom vient de δείκελα; c'est ainsi qu'on appelait les masques comiques en Laconie; voy. Hesych. s. v.

[3] Παρὰ δὲ Λακεδαιμονίοις κωμικῆς παιδιᾶς ἦν τις τρόπος παλαιός..... Ἐμιμεῖτο γάρ τις ἐν εὐτελεῖ τῇ λέξει κλέπτοντάς τινας ὀπώραν, ἢ ξενικὸν ἰατρόν, κ.τ.λ..... Ἐκαλοῦντο δὲ οἱ μετίοντες τὴν τοιαύτην παιδιὰν παρὰ τοῖς Λάκωσι δικηλισταί, ὡς ἂν τις σκευοποιοὺς εἴπῃ καὶ μιμητάς. (Athénée, XIV, p. 621-626.)

Digitized by Google

avoir couru bien des risques pour dérober quelques victuailles, demeure confondu devant sa trouvaille inutile. Voilà les parades de foire qui suffisaient à faire rire Spartiates et Laconiens. Je ne crois pas que les dicélistes se soient inquiétés de varier beaucoup leur répertoire. Il faut si peu de chose pour amuser les peuples enfants, qui savent encore rire d'une farce qu'ils ont entendue cent fois. Voyez la comédie populaire en Italie. Polichinelle ne saurait lasser la multitude complaisante de ses lazzis surannés. Du nord au midi, depuis le quai des Esclavons à Venise, jusqu'à la place du Dôme à Palerme, vous ne trouverez partout sur les théâtres de marionnettes (les seuls qui soient populaires en Italie) que la même intrigue ou à peu près, et les mêmes personnages, avec peu de variantes. Ce public ne veut pas du nouveau, il se tient à ses vieux amis, Pulcinella, Arlequin, Cassandre, Brighella, Pantalon, et rit des facéties qui ont amusé les aïeux.

Dans d'autres pays doriens, à Mégare, par exemple, la farce, aux jours libres des bacchanales, a pu, à la faveur de l'anarchie, s'élever au-dessus de ces parodies de la vie populaire et essayer ses plaisanteries contre la classe aristocratique. Mais à Sparte, rien de semblable. On s'en tient à la peinture générale des mœurs ou des vices des gens du petit peuple, Laconiens, esclaves ou étrangers. C'est une scène de pêcheurs, une dispute de rustres pris de vin, les bons tours d'un ilote, qui finit toujours par être battu; les amours grossières de quelque chevrier du Taygète. On pourrait prendre une idée de ce qu'étaient, selon toute vraisemblance, ces petites scènes de la vie populaire, d'après plusieurs idylles de Théocrite, qui paraissent avoir été composées elles-mêmes à l'imitation des mimes de Sophron. Ici les confidences d'un pâtre, là l'entretien de deux vieux pêcheurs [1]; plus loin, les propos des moissonneurs [2], ou bien les plaintes d'un amant trahi et jaloux, qui, de dépit, se décide à s'expatrier, et que son ami engage à prendre du service dans l'armée de Ptolémée [3]. Les *Syracusaines* surtout nous semblent un modèle achevé du genre. Qu'est-

[1] Ἁλιεῖς.

[2] Ἐργάτιναι ἢ Θερισταί.

[3] Κυνίσκας ἔρως.

Digitized by Google

ce? Un rien, une petite scène, à la façon de celles d'Henri Monnier, tirée de la vie commune, mais admirable de naturel et de vérité. Ces deux commères qui se sont donné rendez-vous pour aller voir ensemble la fête d'Adonis, qui causent d'abord de choses et d'autres, médisent un peu de leurs maris et finissent par se mettre en route; que l'on suit de là à travers la foule, heurtées, vaillantes, intarissables dans leur caquetage, nous offrent un des tableaux les plus malins, les plus frais et les plus spirituels de cette vie de tous les jours, prise ainsi sur le vif et reproduite à la scène dans sa réalité [1].

L'art dorien se tient volontiers à cette imitation de la vie vulgaire; il s'arrête à peindre le réel, plus qu'il n'est amoureux d'idéal. De même que la statuaire éginétique semble borner son industrie à reproduire le corps humain dans les justes proportions de ses membres et la vérité de ses poses, sans viser à une beauté supérieure, ainsi l'art dramatique chez les Doriens paraît n'avoir aspiré jamais qu'à l'exacte copie de la vie commune. Les mœurs du petit peuple, les travers habituels et le langage des diverses professions, les ridicules grossiers, le *rustre*, le *poltron*, le *gourmand*, l'*ivrogne*, ont suffi, ce semble, pour défrayer leur théâtre. Alors même que les dieux descendirent sur la scène, ce fut pour prendre cette livrée populaire et se travestir dans ces vulgaires aventures; au lieu de nous ravir avec eux en esprit dans le monde idéal, ils s'égaraient dans les carrefours, en parlaient l'argot, et ne se souvenaient de leur divinité que pour s'encanailler en dieux.

Cela n'eût-il pas été dans les goûts du génie dorien, que cela eût été imposé par la police de Sparte. On y livre volontiers en effet les dieux et les gens de rien à la risée publique, cela ne tire pas à conséquence; mais on n'y permet pas à la comédie de se lancer (comme elle le faisait à Athènes) au travers des vices de la société, et surtout de se moquer des maîtres de l'État. Qu'elle bouffonne dans les carrefours, qu'elle amuse la canaille et même tout le monde, aux dépens des serfs et des manants; qu'elle imite leurs

[1] Συρακούσιαι.

Digitized by Google

travers et parle leur rustique et brutal langage, à la bonne heure; mais l'âpre gouvernement aristocratique de Sparte ne saurait tolérer les audacieuses fantaisies de la scène athénienne, et souffrir que les événements contemporains et les personnages publics soient ainsi donnés en spectacle. La comédie se bornera donc à certains types tirés de la populace. Il serait trop périlleux de lui livrer la satire des mœurs réelles, d'introduire cette muse indiscrète dans la maison de ces tyrans austères et ombrageux, qui ne retiennent que par la crainte sous leur dure domination une population frémissante de serfs et d'ilotes. Car esclaves et Laconiens assistent à ces divertissements populaires; il faut craindre, en les faisant rire aux dépens de leurs maîtres, d'en diminuer le respect et la terreur. On ne connaît que trop la cruelle défiance avec laquelle la race conquérante surveillait ces débris des populations vaincues, comme des ennemis toujours prêts à se révolter, et quelle inimitié héréditaire sépara toujours ces deux peuples campés sur le même sol. Nulle part aussi le gouvernement aristocratique ne se montra plus jaloux du soin de sa dignité, et chaque citoyen ne s'inquiéta davantage de maintenir le prestige de l'autorité par l'impression solennelle de son caractère. Le Conseil des Anciens surtout (la Γερουσία), dans lequel la gravité de l'âge, les services rendus et la vertu notoire donnaient seuls le droit d'entrer, était pour la nation comme un temple, et les sénateurs étaient, pour ainsi dire, exposés à la vénération du peuple comme les simulacres des dieux. Les comiques d'Athènes se sont amusés souvent à faire la caricature de ces graves personnages, drapés dans leur austère dignité, avec leur tête rasée, leur barbe sale, leur air farouche, leur bouche qui ne rit jamais, et leur silence majestueux et stupide. Mais à Sparte de tels jeux étaient proscrits. Il eût été trop amusant pour le petit peuple, sans doute, de voir jouer sur la scène les sottises de ces demi-dieux, de rire de tous les travers et de tous les ridicules qui se cachaient parfois sous leurs grands airs, de percer à jour leurs masques, d'applaudir aux bons tours d'un spirituel esclave menant par le nez un de ces maîtres fiers et stupides. Nul dicéliste n'osera donc s'y risquer; cela lui coûterait cher. — Aussi pourrait-on encore, à cet égard,

Digitized by Google

comparer la comédie de Sparte avec la *Comedia dell' arte* de l'Italie moderne, où pleine licence est laissée à la gaieté et à la malice populaire, et où les marionnettes, si effrontées d'ailleurs, ont le droit de rire de tout, pourvu qu'on ne se mêle pas de politique et qu'on ne juge pas l'autorité.

L'analogie des deux théâtres nous permet de supposer aussi qu'à Sparte, comme en Italie, la comédie, condamnée ainsi à demeurer inoffensive et banale, au lieu de chercher à pénétrer de plus en plus dans l'étude des mœurs et des caractères, a dû, au contraire, s'enfoncer toujours davantage dans la farce et incliner plutôt vers l'exagération bouffonne. Il fallait s'en tenir, en effet, aux types consacrés. Les dicélistes n'avaient pas le droit de regarder autour d'eux, pour saisir et jouer quelque travers actuel; rien dans leurs farces qui eût quelque rapport avec la satire réelle des mœurs. Tout même dans leur jeu tournait à la charge. Des caricatures étaient substituées à la peinture de la vie. On singeait le paysan, le berger, l'artisan; on oubliait l'homme derrière le masque. La comédie, tout entière à l'imitation des travers extérieurs, ne s'inquiétait guère d'entrer dans la nature humaine; elle se jouait à la surface, se livrait à sa gaieté brutale et s'en tenait à reproduire toujours les mêmes masques, au lieu de s'attacher à peindre des caractères. Aussi, comme sur la scène italienne, des types plus que des personnages, plus de poses que de gestes, et de grimaces que de figures.

Assurément ce n'est pas de ces ébauches grossières que devait sortir jamais la véritable comédie, et je n'ai pas eu le dessein d'opposer ces divertissements de Sparte aux grandes œuvres de la scène athénienne. J'ai voulu seulement rechercher (après m'être assis un jour sur les gradins ruinés du théâtre de Lacédémone) si cette ville, tout en affectant de prolonger son austérité primitive, n'avait pas eu cependant sa comédie populaire, nationale, et quel avait dû être le caractère de ce drame autochthone. Sans accorder à ces essais modestes plus d'importance qu'ils n'en méritent, je m'intéresse, je l'avoue, d'une affection toute particulière, aux œuvres par lesquelles ces populations négligées par l'histoire ont manifesté leur génie. Otfried Muller a réparé déjà

Digitized by Google

plus d'une injustice de l'histoire à l'égard des cités doriennes. Sparte, pour n'avoir pas égalé Athènes par la culture des arts, n'y est pas restée pourtant aussi étrangère qu'on le croit. Sans doute, sous sa discipline, tous les arts n'ont pas pu prendre également leur essor; le cômos bachique, en se livrant aux ébats de la gaieté, a dû s'abstenir de la satire. La comédie y a été ainsi à demi étouffée dans son développement. Mais l'histoire même de ses essais avortés avait son intérêt. Au lieu de regarder la comédie comme une production particulière de l'esprit et de la liberté d'Athènes, on voit qu'elle était partout en germe dans les mœurs et les usages religieux de toutes les peuplades de la Grèce, mais qu'elle a pris, dans chaque cité, un essor différent et plus ou moins complet, suivant qu'elle a trouvé, dans le génie et la constitution politique de chacune, des conditions plus ou moins favorables à son développement. Si elle n'a pu briller de tout son éclat qu'au milieu du luxe d'Athènes, des plaisirs et de la liberté, c'était du moins un rare et curieux spectacle de voir comment elle avait su s'accommoder avec le plus pauvre, le plus austère et le plus tyrannique des gouvernements.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

QUELQUES ÉLÉMENTS

DE L'HISTOIRE DES ARTS

AU POINT DE VUE DE LEUR GRANDEUR

ET DE LEUR DÉCADENCE,

PAR M. MAIGNIEN,

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE GRENOBLE.

La recherche des causes présente toujours beaucoup d'attrait à l'esprit, parce qu'on aime à trouver, et que, parmi toutes sortes de causes apparentes qui se présentent, il semble qu'il n'y ait qu'à choisir. Or je crois que la vraie cause ne vient pas s'offrir ainsi d'elle-même, et qu'il faut la chercher avec beaucoup de soins; non pas qu'elle soit ardue et cachée; elle est, au contraire, souvent très-simple, très-naturelle; il n'y aurait qu'à bien regarder pour la reconnaître; seulement elle ne se présente pas immédiatement, et sa simplicité même la garantit de la vulgarité et la sauve du premier venu. En effet, veut-on savoir pourquoi un art, un genre d'études a prospéré ou s'est amoindri et abaissé? Quoi de plus naturel que d'examiner les circonstances qui ont précédé, accompagné le fait dont il s'agit? Un prince a aimé et encouragé les lettres, favorisé les poëtes; voilà, semble-t-il, une cause de prospérité toute trouvée; un poëte s'est plaint un jour de sentir le besoin, ou s'est un peu plus enquis de la nécessité de vivre? Voilà une cause de décroissance toute nouvelle : l'amour de l'argent, la cupidité! et, si l'on ajoute... des mœurs peut-être trop faciles, tout s'explique alors et l'on tient les causes cherchées; cette apparente

Digitized by Google

vraisemblance suffit. Or, là est l'erreur, l'erreur capitale au point de vue de la méthode et au point de vue de l'histoire, si l'on considère ces causes comme essentielles et déterminantes.

Il y a, dans l'examen de cette pensée, le point de vue historique et aussi le point de vue scientifique; mais c'est le second qui est important. L'élément historique, en effet, déroule devant nos yeux une foule de faits que, par un mouvement naturel, la critique prendra pour des causes réelles, mais, en un sens, tout est cause plus ou moins éloignée. Quant aux causes vraiment agissantes et vitales, c'est autre chose. En effet, si l'on regarde le temps et les lieux où se sont produits ces grands épanouissements des arts, on trouvera que toutes les circonstances qui l'ont accompagné y ont aussi concouru. Empressement des grands, protection des princes, trouvailles antiques, vues étudiées sincèrement pour la première fois; et puis ces choses s'affaiblissant, l'art aussi a diminué de force et de puissance, de vérité, etc. Tout cela est facile à voir et à dire.

Mais l'autre élément, scientifique, vraiment esthétique, plus sérieux, plus profond, est plus difficile à constater et plus vrai, à tel point qu'il est en quelque sorte le seul vrai. Il est l'âme; les autres causes plus apparentes ne sont qu'une occasion, une aide, un moyen; mais il fallait avant tout que le vrai principe existât pour être aidé, soutenu, développé.

Or, précisément, en y regardant de plus près et sans parti pris, on verra bien vite que ces causes occasionnelles de protection, d'empressement, d'éloges, de récompenses, se sont trouvées aussi fortes, aussi caractérisées à d'autres époques où l'art est déchu, et, sous peine de tomber dans la déclamation, il faut bien reconnaître dans la marche de l'esprit humain quelque autre cause plus féconde et qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, produit ses fruits propres. La séve en est plus ou moins vigoureuse; les productions artistiques en seront plus ou moins parfaites de composition, de dessin, de coloris, d'idéal; mais elles seront, c'est ce qu'il est facile de démontrer, ou elles ne seront pas, avec ou sans l'aide des causes auxquelles souvent on en fait presque uniquement l'honneur.

Digitized by Google

Sans doute, le goût répandu chez les riches et les puissants, excitant plus de zèle et une pratique plus générale, contribue à augmenter le nombre des artistes et, par conséquent, rend plus favorable la situation générale, pour produire aussi des artistes plus forts et plus complets. Mais cette cause est toujours modifiée et combattue par un inconvénient qui y est inhérent de sa nature : c'est qu'il est très-difficile que le goût, en le supposant bon, se maintienne pur dans la nécessité de plaire à un monde toujours un peu frivole, qui veut être servi à souhait, parce qu'il paye, et qu'il a le droit, il faut en convenir, de ne payer que les œuvres d'art qui lui plaisent. Un autre inconvénient encore est de faire prendre ce *métier* comme métier, parce qu'il est ou peut être lucratif, et qu'il faut vivre. En somme, il est bien évident, ce me semble, que si c'est là une cause de culture plus générale et plus attrayante, ce n'en peut être une bien féconde pour l'art même, considéré dans sa nature intime et dans son principe absolu.

Ici l'on peut se demander si l'égalité, la liberté, la religion, ne sont pas des causes puissantes? Jusqu'à un certain point, oui; pour une certaine expression plus ou moins élevée de l'idéal, oui; pour une certaine dignité de caractère qui s'associe toujours heureusement à l'idée et à la pratique de l'art, oui encore; mais à condition qu'on sera d'abord artiste, que les vrais éléments de l'art en permettront le développement absolu; en un mot, que les autres causes, les vraies, les vives, les profondes, auront produit leur effet. Or, tout en approuvant et aimant le *génie du christianisme*, c'est-à-dire son inspiration et son idéal, dans la question qui nous occupe, c'est-à-dire au point de vue de l'art, nous ne saurions admettre cependant que Phidias et Ictinus, par exemple, aient été surpassés comme sculpteur et comme architecte; je ne veux pas dire qu'il faille se renfermer dans les formes et les expressions artistiques où s'est complu leur génie; ce serait se payer de mots et admettre *a priori* que les Grecs, étant *nécessairement* les maîtres, sont par conséquent sans rivaux. Nous sommes charmés, au contraire, de l'architecture prodigieuse trouvée au XII^e^ et au XIII^e^ siècle; nous disons simplement : dans l'expression artistique de leur idée, ces deux grands hommes nous offrent la complète

Digitized by Google

réalisation de l'art; on pourra faire autrement, produire un idéal plus élevé; mais comme l'art consiste dans l'idée rendue sensible par une forme vivante et parfaitement proportionnée à l'idéal qu'elle a mission d'exprimer, on n'est pas, on ne sera pas plus artiste qu'ils ne l'ont été, et ce n'est pas, au point de vue dont il s'agit, leur religion qui les a aidés à être de plus grands artistes que nous. Et cet art prodigieux de l'architecture aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, s'il est dû à la religion catholique, dans son idéal le plus délié, comme on n'en peut douter, n'est guère redevable, ce nous semble, aux autres causes qu'on allègue souvent : à la liberté civile, politique, philosophique, etc. et la sculpture, la peinture des XV^e^ et XVI^e^ siècles, en Italie, se sont-elles produites avec cette intensité et cet éclat par suite de ces diverses causes réunies? Évidemment non; ces causes, quand elles ont existé plus ou moins, y ont contribué jusqu'à un certain point; elles ont aidé, comme bien d'autres causes occasionnelles auxquelles on ne s'arrête pas, mais la chose, la vraie chose était là. Ainsi un vent favorable, l'haleine humide du Notus, favorise et enrichit une récolte; mais le champ fertile avait reçu la féconde semence, il a produit peut-être mieux ou plus tôt, mais il aurait produit parce qu'il avait les vraies causes, la terre, le grain, le travail de l'homme.

Et pourquoi insister ainsi sur cette élimination de tant de motifs auxquels souvent l'on s'arrête avec une vraisemblance qui paraît satisfaisante à première vue? La raison en est simple : l'on s'habitue bien facilement à se payer de raisonnements tout faits, et l'on est trop disposé à faire des plaidoyers en faveur de ses idées. On aime la liberté : on croirait se trahir soi-même, et trahir sa cause, si on ne la trouvait partout comme inspiratrice de tout ce qu'il y a de meilleur et de plus aimable; on aime, on loue, à aussi juste titre, la religion, les bonnes mœurs, l'égalité civile, tout ce qui contribue au bonheur des hommes, à l'apaisement des passions, au respect de ses semblables, bien plus, à la sympathie pour tous les hommes considérés comme des frères; mais nous verrons bientôt que c'est une grande erreur que de chercher dans ces éléments des résultats qui n'y sont pas ou qui n'y sont que très-indirectement; vouloir les y trouver absolument,

Digitized by Google

c'est plaider, ce n'est plus faire de l'histoire ni surtout de l'esthétique.

Sans doute Boileau a eu raison de dire :

Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

Et nous croyons aussi que le vice n'est qu'accidentel, que les bonnes qualités de l'esprit et du cœur sont plutôt la règle générale chez l'artiste vraiment digne de ce nom; mais de là à chercher ses grandes qualités dans la religion qu'il professe, dans sa sincérité à en suivre les maximes, dans le code qui lui assure sa liberté civile et sa propriété, et dans la constitution du pays où il vit, où il médite son art et produit ses œuvres, il y a loin; historiquement, c'est quelquefois tout le contraire. Poser ainsi la question dans cette partie négative, n'est-ce pas la résoudre, et se peut-il agir d'autre chose que de voir si la question est bien posée? Le climat aussi, dans ce sens restreint de causes secondes, occasionnelles, y entre pour quelque chose; il semble qu'à force égale des motifs qui influent puissamment sur les arts, un climat doux, tempéré, plus chaud que froid, doit hâter ce développement, et l'on devinerait facilement que l'Italie a dû jouir de cette glorieuse moisson avant la France, par exemple, à supposer que la connaissance de l'homme, le goût, les moyens de l'art eussent fait autant de progrès ici que là. Le climat, en influant sur les mœurs, influe aussi, par cela même et indirectement, sur les goûts, les aptitudes, la direction des idées, mais c'est une erreur capitale que de lui attribuer une grande et décisive influence. On explique quelquefois ainsi les différences si grandes d'écoles; mais que n'explique-t-on pas après coup? Il peut faire varier quelques prédilections dans l'art, mais l'art même lui échappe.

Je ne veux donc pas nier qu'il y ait du vrai dans ces jugements ordinaires sur les causes attribuées au développement de l'art dans toutes ses formes; je crois seulement que ce sont là des causes secondaires, souvent même très-secondaires, et que, sans la vraie cause, elles n'auraient presque aucune valeur. Si, en effet, nous voyons qu'à des époques très-différentes les mêmes faits se sont produits, et que ces causes vulgaires n'aient eu lieu qu'incidem-

Digitized by Google

ment; par exemple, que la protection et les récompenses, en faisant produire tout ce qui a été possible, aient été plutôt une gloire pour le protecteur qu'une excitation féconde pour le protégé, ne faudra-t-il pas chercher d'autres causes, de celles qui se présentent toujours, qui s'associent heureusement à la protection des grands ou qui s'en passent, et qui expliquent vraiment ces faits extraordinaires d'un grand et admirable développement des arts, et d'une décadence plus ou moins prompte et marquée, mais évidente? Voltaire, avec son goût prédominant pour la poésie, avec sa juste et profonde admiration pour Racine, et avec tout son esprit et toutes ses ressources, ne peut rien faire que d'approcher à distance respectueuse d'un chef-d'œuvre de Racine, pourquoi cela? Qualités intellectuelles, position favorable, liberté personnelle, fortune, esprit indépendant, rien ne lui a manqué, rien, que de venir plus tôt, que de ne pas savoir tant de choses, de mieux savoir les nécessaires, et de n'être pas dans la situation du sculpteur de la fable qui, en présence du marbre, se demande à lui-même ce qu'il en fera :

Sera-t-il dieu, table ou cuvette?
Il sera dieu!.....

Il en est de même de la peinture jusqu'au moment du renouvellement exagéré, mais sérieux, de David. Quelques vrais principes esthétiques, point tous, sans doute, mais quelques-uns seulement, ont pu produire ce mouvement prodigieux pour l'époque. Avant, c'est le moment où l'on se repose du grand art; puisqu'on se repose, on n'en fait pas.

Si l'on veut bien y réfléchir, on verra que non-seulement telle est la vraie cause, mais que tout est là. Toutes les autres causes viennent s'y associer, mais elles n'ont de valeur, elles ne demeurent causes qu'en vertu de celle-là. Les moyens qui manquent sont bientôt trouvés, lorsqu'après d'assez longs tâtonnements l'art entrevoit ce qu'il peut devenir et qu'il possède quelques-uns des éléments que nous avons notés comme nécessaires à l'entier développement : langue, goût, connaissance de l'homme; le génie n'est pas un de nos éléments de l'art, il est une force, une puissance, qui usera glorieusement de ces éléments, et ne fera rien sans

Digitized by Google

eux. Lors donc que ce moment est venu, tout servira de moyens, tout concourra à l'action. Un bon outillage, a-t-on dit justement, est nécessaire au bon ouvrier pour parfaire de certains ouvrages, oui, sans doute; mais ces outils si ingénieux, c'est l'ouvrier qui les a inventés. De même, de bons pinceaux, de belles couleurs bien préparées, sont très-utiles et paraissent même indispensables; mais on a peint avant d'en avoir; l'esprit allait en avant, il inventait et trouvait à mesure que la nécessité d'aller mieux et plus vite le pressait et l'aiguillonnait; le principe précède, la matière vient après. Un peintre privé de pinceaux peindrait avec ses doigts; cela serait incommode, mais il le ferait; cela s'est vu, et c'est même plus facile qu'on ne le pense.

Pour conclure et résumer ces quelques notes : être assez savant et ne l'être pas trop est un caractère auquel le naturel et la naïveté même devront beaucoup aux époques de vraie renaissance de l'art, ou, en d'autres temps, de culture sincère et féconde de l'art. Raphaël est savant par son observation, par son étude des œuvres rares et excellentes de l'antiquité, exhumées de son temps. Il étudie, il observe, il s'informe; mais il n'en sait pas trop, en ce sens que son idéal et sa théorie toute intérieure se manifestent facilement dans la pratique même de l'art, sans qu'il en fasse, ou peut-être même en puisse faire une analyse complète. Sa pensée à ce sujet, dans sa lettre au comte de Castiglione, est célèbre; les modèles lui paraissent très-imparfaits (ou en eux-mêmes, ou au point de vue de son sujet), et il peint d'après une *certaine idée qui lui vient dans l'esprit*, . . et il le fait bien voir par l'habileté, le langage vivant de ses compositions et de ses figures. La science poussée très-loin et dans des conditions favorables produirait aussi des merveilles, plus grandes peut-être, mais cela ne s'est pas encore rencontré, parce qu'elle a l'inconvénient de distraire, d'attacher à d'autres études, à des analyses curieuses, moins utiles à la pratique de l'art et qui lui dérobent de l'attention, du temps et des soins. Il faut en tout ce qui est suffisant; et une esthétique profonde, mais résumée en vingt lignes, saisie d'instinct par un esprit vif et pénétrant, permettra au génie, dans des conditions favorables, d'enfanter des chefs-d'œuvre.

Digitized by Google

N'être pas encore, mais commencer, et être en voie de développement est une cause des plus puissantes pour arriver à être complétement, à moins d'obstacle invincible, en dehors de l'art même et qui lui ferme la voie : une religion, par exemple, qui défendrait absolument la représentation de la figure humaine et des animaux (comme la religion mahométane).

Avoir été est une cause, la cause principale pour ne plus être, c'est-à-dire pour décroître sensiblement et s'amoindrir beaucoup.

N'être plus, après avoir été, est une cause puissante d'être encore, si un esprit vigoureux ose montrer l'exemple d'une culture sérieuse et profonde de l'art, et mettre en œuvre les vrais moyens, les études, les grandes maximes oubliées ou dédaignées, pendant un certain temps, par l'influence d'un faux goût, de modes plus ou moins ridicules, du dégoût d'une longue pratique et d'une longue admiration.

Mais d'où viendra cet esprit vigoureux, et pourquoi viendra-t-il? La réponse est simple : cette idée et cette passion de produire par l'art sont dans l'humanité. Qu'il y ait donc, dans la civilisation où nous supposons ce premier développement de l'art, ou cette renaissance, qu'il y ait, en proportion suffisante, connaissance de l'homme au physique et au moral, goût vrai et suffisamment développé, une langue assez faite, des moyens d'expression suffisants, un style possible : toutes choses qui se développent d'elles-mêmes par l'action propre de l'esprit qui cherche, et avant lesquelles l'art est en souffrance, comme le prince Charmant enfermé dans sa forme monstrueuse, et ne pouvant se montrer dans sa vraie nature; qu'il y ait enfin dans les esprits cette fraîcheur d'impression impossible trop tôt ou trop tard et une curiosité juvénile qui se fassent une affaire de l'art, mais une affaire charmante, et qui aillent au-devant de lui comme il vient au-devant d'elles; alors il y aura des artistes, il y en aura de puissants, de charmants, de divins, par cette réunion de circonstances rares, qui se sépareront ensuite pour se perdre dans le mystère des plus lointains horizons.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UN CARNEILLOU OU CIMETIÈRE

DE L'AGE ARCHÉOLOGIQUE DE LA PIERRE,

DÉCOUVERT À LA VARENNE-SAINT-HILAIRE, COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (SEINE),

EN JANVIER 1860,

PAR M. LOUIS LEGUAY,

ARCHITECTE-EXPERT,

MEMBRE FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE SEINE-ET-MARNE (COMITÉ DE MELUN).

Il y a bientôt sept années que je trouvai les indices d'une station de populations antiques dans la presqu'île de la Varenne, dépendante de Saint-Maur-des-Fossés (Seine), alors que je m'occupais d'une monographie de cette commune et de sa célèbre abbaye. Favorisé par un fréquent séjour dans cette localité, et encouragé surtout par un heureux début, la découverte que je fis chez moi, en 1858, de la belle sépulture que j'ai donnée au Musée de Cluny, je résolus de pousser mes recherches dans ce sens aussi loin qu'il me serait possible.

De nombreux résultats, plus ou moins importants, couronnèrent mes efforts. Je constatai que plusieurs époques bien distinctes de l'âge archéologique de la pierre y avaient laissé des traces, qu'il y existait des vestiges de l'âge du bronze, que le séjour des Gallo-Romains y était évident, et je n'ai pas besoin d'ajouter que j'y retrouvai les débris de toutes les époques qui suivirent.

Seulement, la position de tous ces restes est bien remarquable. Les plus anciens, ceux de l'âge de la pierre seule, se trouvent à

Digitized by Google

l'extrémité de la presqu'île, au hameau de Saint-Hilaire, et sur les bords de la Marne, dont les berges sont assez fertiles par suite des alluvions apportées par un grand nombre de siècles. N'était-ce pas d'ailleurs une position favorisée par le voisinage d'une rivière, cette grande voie des peuples primitifs?

Ceux de l'âge du bronze, placés non loin, sont plus dans l'intérieur des terres, là où, à l'époque précédente, se trouvaient des bois, que le nature du terrain peu fertile semble presque indiquer, et dans une situation moins sujette aux inondations que la précédente.

Quant aux Romains, aux Gallo-Romains et à tous les peuples qui suivirent, il n'y avait qu'un endroit qui convînt à leur civilisation plus avancée; c'était celui qui commande toute la presqu'île, c'est-à-dire l'isthme, dont la configuration et le relief facilitent la défense. Aussi, est-ce là, ou non loin de là, que se rencontrent tous les débris de ces époques, disparus, en grande partie, sous les remblais considérables nécessités par les embellissements du château royal de Saint-Maur.

Je laisse de côté ces deux dernières époques, attendu que le monument que je vais décrire appartient à la plus éloignée, à celle de l'âge de la pierre seule, et voici dans quelles circonstances il m'a été révélé.

A l'extrémité de la Varenne, sur l'emplacement de l'ancien hameau de Saint-Hilaire, remontant historiquement à l'époque mérovingienne, la Marne décrit un immense segment de cercle, légèrement mouvementé, par suite de circonstances sur lesquelles je reviendrai plus tard. Il en est résulté que la berge, présentant des inégalités à la hauteur du moulin de Bonneuil, au lieu dit *le Marais*, MM. Caffin frères, propriétaires des terrains limitrophes, faisant établir des chemins de halage, en janvier 1860, durent élargir le lit de la rivière d'environ six à sept mètres.

Aux premiers coups de pioche, les ouvriers mirent à découvert, au niveau des plus basses eaux, quelques grosses pierres, qu'ils laissèrent en place en raison de leur volume. Ce sont celles du premier groupe à gauche, planche I, fig. 1.

Prévenu de suite par M. Amédée Caffin, je me rendis sur les

Digitized by Google

lieux; je suivis cette découverte ou ces déblais avec autant de soin qu'il me fut possible, d'assez près surtout pour empêcher le déplacement des pierres, et je ne tardai pas à y reconnaître un ensemble de sépultures de diverses natures, associées à des monuments religieux ou funéraires remontant tous à la même époque.

Sachant que ces pierres ne pourraient rester où elles se trouvaient, malgré la difficulté d'un travail dans l'eau, je profitai d'un moment pendant lequel la Marne était fort basse pour faire le relevé géométrique de cet édifice, comme pour en dessiner les principaux détails, et c'est après m'être bien fixé sur sa valeur que je le signale aujourd'hui. Si je n'en tire pas toutes les déductions dont il est susceptible, du moins en constaterai-je les principaux traits.

Pour faciliter l'explication de cet édifice, qui n'occupe pas moins de 69^{m},50 de longueur, je l'ai divisé en huit groupes, qui m'étaient indiqués, soit par des séparations réelles, soit par des assemblages de pierres remarquables; mais, je m'empresse de le dire, cette division est toute fictive, et elle ne doit avoir aucune influence sur l'appréciation du monument. De plus, une ligne ponctuée, allant de la première à la dernière pierre, parallèlement au cours de la rivière, sert à indiquer la position respective des pierres entre elles.

Je m'abstiendrai, autant que cela me sera possible, de donner les dimensions des pierres, afin d'éviter la fatigue qu'une répétition continuelle pourrait occasionner, disant, une fois pour toutes, que les plus grosses ont, en moyenne, de 50 à 60 centimètres de hauteur, et je ferai remarquer, à cet égard, que la figure 1 est rigoureusement à l'échelle de un centimètre pour un mètre, soit au centième de la grandeur réelle, de même que les figures de détails (de 2 à 10 inclusivement) sont à l'échelle de deux centimètres pour un mètre, soit au cinquantième.

La direction générale est de l'est à l'ouest, avec une légère déviation vers le nord, et, ainsi que je le disais plus haut, cette direction coïncide avec celle du cours de la rivière qui est voisine. Je n'indiquerai donc que les orientations qui différeront, au

Digitized by Google

fur et à mesure qu'elles se présenteront, en observant les rapports de chaque partie.

Le premier groupe, fig. 1, celui à gauche, d'une longueur de 5m,25, se compose de trois grosses pierres séparées. La première (1), formant la tête, qui est un calcaire siliceux posé sur le sol, ne présente rien de remarquable, si ce n'est sa position isolée, sur laquelle je reviendrai.

La deuxième, un peu plus loin (1 *bis*), est en meulière : deux pierres de moyenne grandeur sont placées sur la même ligne, au nord, et deux autres, de dimensions semblables, sont placées à l'est, l'une devant l'autre. A l'ouest, est une pierre un peu plus forte, également en meulière, reliant cette partie à la pièce principale du groupe (2), mais elle me paraît appartenir à l'ensemble des autres pierres meulières, et former avec celles-ci la couverture d'une sépulture à ensépulturement, c'est-à-dire d'une sépulture où le corps a été déposé à l'état naturel. De même que dans toutes les autres sépultures du même cimetière où j'ai pu le constater, je n'y ai rencontré que des fragments d'os friables, se réduisant en poussière dès qu'on les touchait.

La pièce principale est un demi-dolmen (2), dont la table, fig. 2, de 1m,55 de longueur, a une largeur de 85 centimètres. De forme trapézoïde, presque triangulaire, le sommet du triangle repose sur le bord de la pierre de support, et il s'incline vers le nord-nord-est. Sa partie la plus élevée a 81 centimètres de hauteur, tandis que la plus basse ne s'élève qu'à 51 centimètres.

Cette pierre, qui est un calcaire siliceux, présentait sur sa face supérieure quelques reliefs naturels qui ont bien pu la faire choisir pour former le dessus du monument. Cette particularité, que j'ai rencontrée ailleurs, ne s'est pas présentée sur d'autres pierres de cet édifice.

A droite, à la tête du demi-dolmen, fig. 1 (2), j'ai recueilli un fragment de corne de cerf, ainsi qu'une dent d'un animal de la même espèce (3). L'état de ces deux objets ne laisse aucun doute sur leur séjour prolongé dans l'eau.

A 5m,25, longueur identique à l'ensemble du premier groupe,

Digitized by Google

se trouve la première pierre du second, qui, lui-même, occupe une longueur de 6m,50.

Évidemment il présente trois parties bien distinctes. La première, fig. 1 (4) est une sépulture à ensépulturement, qui n'a produit d'autres ossements qu'un fémur de cheval trouvé à l'extrémité (5). Les pierres formant cette sépulture sont au nombre de cinq. La première, posée au centre, fig. 3, est plate et plus longue que large. Au-dessus, reposant sur elle et vers le milieu, il y en a une autre plus petite, qui reçoit en partie à gauche, vers l'est, une grosse pierre de 67 centimètres de haut, à laquelle un défaut permet de saisir les deux premières. A droite, à l'ouest, est une autre pierre, à peu près des mêmes dimensions que la précédente, mais posée différemment, c'est-à-dire que l'une des extrémités repose sur l'un des bouts de la première pierre, en serrant la seconde, tandis que l'extrémité opposée est portée sur plusieurs petites pierres, dont il ne m'a pas été possible de reconnaître le nombre d'une manière exacte. Les deux parties de la pierre restées libres, au nord et au sud, semblent avoir reposé sur deux autres plus petites, maintenant la bascule, fig. 1 (4).

Enfin, les deux extrémités des grosses pierres étaient reliées par une autre pierre plate reposant sur les deux premières, et que je n'ai indiquée que par des lignes ponctuées, fig. 3; cette pierre ayant été déplacée par moi, dès le principe, pour voir la véritable disposition du monument, je l'ai figurée au plan à la place où je l'avais jetée, à droite de la sépulture, fig. 1 (6): elle y est entourée d'un certain nombre de petites pierres, qui étaient en partie placées sur elles et que j'ai rejetées de même.

L'ensemble de ce monument, dont la figure explique la disposition, avait 2m,08 de longueur, et presque toutes les pierres dont il était formé m'ont paru être en meulière. Son orientation réelle est de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest.

La seconde partie, fig. 1 (7 à 9), présente, avec la troisième, un ensemble composé également de cinq pierres, mais qui doivent être décrites séparément. Et d'abord, près de la sépulture, et environ dans son axe, une pierre isolée (7) repose d'une manière indécise sur une autre pierre beaucoup plus petite, comme

Digitized by Google

un demi-dolmen, mais mal caractérisé; aussi ne l'ai-je pas considérée ainsi, bien que, cependant, cette pierre présentât une inclinaison assez sensible vers le sud-ouest.

Plus loin, à 60 centimètres à peine de cette pierre, il s'en trouve trois autres, placées à égale distance l'une de l'autre (8), sur une ligne droite presque perpendiculaire à l'axe de l'édifice, et allant du nord-est-nord au sud-ouest-sud. Ces trois pierres, d'assez fortes dimensions, reposent directement sur le sol, où elles occupent une longueur de $3^{m},30$.

Enfin, à 35 centimètres de distance (9), il existe une autre grande pierre, formant un demi-dolmen, qui est placée à la hauteur de la première et de la seconde pierre de la partie précédente, du côté de la nouvelle berge et dans l'axe prolongé de la sépulture, avec laquelle elle doit avoir une certaine corrélation. La table de ce demi-dolmen, de forme à peu près semblable à celle du précédent, est de dimensions un peu moins fortes, fig. 4, puisqu'elle n'a que $1^{m},15$ de long, et qu'elle ne s'élève au-dessus du sol que de 55 centimètres. Inclinée vers la sépulture, elle observe la même orientation vers l'est-sud-est, inclinaison qui diffère essentiellement de celle du premier demi-dolmen (2); mais cette différence se présentera encore plus d'une fois dans la suite, et elle sera même un des faits les plus caractéristiques de cet édifice.

Ces cinq pierres, dont l'ensemble, qui se reproduit en partie un peu plus loin, ne ressemble à aucune des sépultures que j'ai rencontrées jusqu'à présent, sont toutes des calcaires siliceux.

Le troisième groupe présente deux parties séparées, dont l'une fig. 1 (10), encore engagée sous les terres de la nouvelle berge, qui ne m'ont pas permis de l'étudier, est indécise. Quant à l'autre (11), qui est située à $1^{m},50$ du dernier demi-dolmen et sur l'axe général de l'édifice, elle me paraît être une sépulture à ensépulturement, dont la couverture est formée de trois pierres meulières d'inégales dimensions, mais placées sur la même ligne, sur une longueur de $2^{m},40$. A la tête, à l'est, est une petite pierre placée en dehors de l'axe et à la hauteur de celle du milieu, la touchant presque; du côté de la rivière, est une autre

Digitized by Google

grosse pierre, dont la présence dans cette sépulture complète le nombre cinq, déjà remarqué précédemment.

Près de ce groupe j'ai recueilli plusieurs ossements de cheval (12 et 13).

Le groupe suivant, le quatrième, dirigé dans le sens de l'axe général, est le plus considérable de tous par le nombre des pierres qui s'y trouvent, de même que par la surface qu'il recouvre. Placé à peine à un mètre du précédent, il n'a pas moins de $8^{m},40$ de longueur, et sa plus grande largeur est de $2^{m},50$. Il devait former deux sépultures à ensépulturement juxtaposées, dont la première, à l'est, n'a probablement recouvert qu'un seul corps, tandis que la seconde, par sa largeur, pouvait en protéger plusieurs.

Formées ensemble de dix grosses pierres, la majeure partie en meulière, elles sont accompagnées d'une grande quantité de moyennes et d'une infinité de petites que je n'ai pas figurées, les ayant rejetées de côté lors de la fouille générale, afin d'observer ce qui était au-dessous. Ces dernières, qui sont de toutes natures, étaient amoncelées sur les grosses pierres, de hauteurs diverses, formant la partie ouest de la sépulture, fig. 1 (18 et 19). En les déplaçant, j'ai rencontré au-dessous, reposant immédiatement sur les basses pierres, les fragments d'une tête de cheval (19), ainsi que trois dents provenant probablement du même animal, qui, de même que dans la sépulture trouvée en 1858 et déposée au Musée de Cluny, paraît avoir été placé aux pieds du mort et recouvert de même. Seulement, un fragment de côte d'un même animal, recueilli du côté de la nouvelle berge (18), semblerait indiquer qu'il avait été couché différemment, c'est-à-dire sur le côté droit, tandis que, dans l'exemple que je citais, le cheval reposait sur le côté gauche.

Plusieurs fragments de bois existaient également sous ces pierres. L'un d'eux semble être un fragment de saule roulé par les eaux, qui se sera introduit sous les pierres d'une manière quelconque. Quant aux autres fragments, au nombre de trois, également en bois de saule, ils sont noircis par le temps, et l'un d'eux, en partie carbonisé sur une face, est le seul indice que j'aie trouvé de l'existence d'un foyer éteint avant la combustion complète du bois.

Digitized by Google

La pièce principale, placée vers le milieu du groupe, fig. 1 (17), est un calcaire siliceux présentant une inclinaison marquée vers la rivière, ou au sud. Mais je n'ai pu m'assurer si cette pierre était placée sur une autre à la façon des demi-dolmens.

Ce qui est bien plus évident, c'est que la pierre d'extrémité à l'ouest (21), formée également d'un calcaire siliceux et de dimensions assez fortes, est la table d'un demi-dolmen dirigé vers la sépulture, dans l'axe général de l'édifice. La pierre de support est fort étroite, fig. 5, et, contrairement à ce qui a été remarqué pour les autres monuments de ce genre qui existent dans cet édifice, elle est placée sous l'extrémité de la pierre et en majeure partie en dehors.

A la hauteur de ce groupe, vers la berge, et encore engagées sous les terres, se trouvaient plusieurs grosses pierres (16), dont une (20), en grès et de forme sphérique, semblait frayée et avoir servi de polissoir.

A 40 centimètres à peine du dernier demi-dolmen du groupe précédent commence le cinquième groupe, qui présente une longueur de $4^{m},90$.

Trois parties bien distinctes semblent le former. La première est un petit monument fort singulier, fig. 1 (24), dont, à ma connaissance, le similaire n'a été rencontré nulle part. Un bloc (fig. 6) en calcaire siliceux, de 65 centimètres de largeur sur 80 centimètres de longueur et 45 centimètres de hauteur, repose sur plusieurs petites pierres sans toucher le sol. Au devant, au nord, c'est-à-dire du côté de la nouvelle berge, une pierre de même nature, à peu près de mêmes dimensions, de forme concave et convexe à l'opposé, présentant une table sur le dessus et diminuant en lame de couteau par le bas, repose de ce dernier côté sur une pierre plate qui lui sert d'assise de support.

Facilement mise en mouvement lorsqu'on la poussait du côté opposé à sa grosse pierre d'adossement, il était impossible de lui donner le moindre mouvement alors qu'une pierre, que j'ai figurée à côté, fig. 1 (22), était posée en forme de coin entre la pierre branlante et son support.

Le dessus de cette pierre branlante présente une particularité

Digitized by Google

que je crois devoir signaler, sans en tirer toutefois aucune conséquence; c'est la présence, fig. 7, de quatre trous refouillés ou peut-être naturels, ce qu'il ne m'a pas été possible de reconnaître, en raison des dendrites qui en recouvraient les parois. Ces trous, situés assez régulièrement deux à deux, à 21 centimètres de distance dans un sens et à 4 ou 5 dans l'autre, ont de 4 à 5 centimètres de diamètre, et l'un d'eux présente un fort éclat sur le côté.

Au devant de ce monument, plusieurs pierres de diverses grosseurs sont encore engagées sous les terres de la nouvelle berge (23).

La seconde partie de ce groupe est une forte pierre meulière, fig. 1 (25), reposant d'un côté sur plusieurs autres pierres, et obliquant de la première partie vers la troisième, à laquelle elle se relie au moyen de petites pierres. Je ne puis me rendre compte de son usage, et n'ayant pas assisté à son déplacement, je ne puis lui assigner le caractère d'une sépulture, que sa nature et sa disposition pourraient peut-être lui faire attribuer.

Mais il n'en est pas de même pour la troisième partie de ce groupe, pour celle qui est située à l'ouest (26); elle forme positivement la couverture d'une sépulture à ensépulturement, à peu près identique à celle du deuxième groupe (4).

Composée de deux grosses pierres reposant sur plusieurs autres plus petites, dont je n'ai pu reconnaître positivement le nombre, fig. 8, elle se dirige parallèlement à l'axe général, et présente une longueur de $1^{m},95$.

Le sixième groupe, qui commence à 2 mètres environ du précédent, diffère essentiellement de tous ceux qui précèdent, et il n'en est pas le moins curieux.

La partie centrale, fig. 1 (29), est occupée par une réunion de trois fortes pierres placées sur une même ligne droite, dans la direction du nord au sud et sur une longueur de $2^{m},80$. Cette disposition est complétement semblable à celle qui a été observée dans la partie centrale du deuxième groupe (8), et la direction des pierres, leur grosseur, leur écartement même, tout enfin est identique. La seule différence qu'on y rencontre, c'est qu'ici la pierre centrale est un calcaire siliceux, tandis que les deux autres sont en meulière.

Digitized by Google

A gauche, du côté du cinquième groupe, et à 2 mètres des trois pierres, fig. 1 (27), est un amas de pierres de diverses grosseurs, amoncelées par parties les unes sur les autres, sur un espace de 2 mètres carrés, dont il me serait assez facile d'expliquer la cause, au moyen des nombreux faits identiques rencontrés dans la même localité. Elles ont la même destination que dans la partie suivante, qui est de l'autre côté, à gauche, à 1m,50 vers le groupe suivant (30). Ce petit monument, mis à découvert devant moi, n'a pas été dérangé; il existait tel que je l'ai dessiné.

D'un diamètre de 90 centimètres de petit axe sur 1m,05 de grand axe, il présente au centre une pierre meulière de 55 centimètres de diamètre, entourée d'un cercle de treize petites pierres placées tout autour, à la façon d'un cromlech.

Pendant longtemps j'ai été fort indécis de savoir à quoi attribuer cet ensemble, disposé évidemment avec intention, et qui rappelait, en miniature la sépulture du Musée de Cluny. Pouvais-je y voir une sépulture? La pierre centrale était évidemment trop petite pour recouvrir un corps, et cependant elle avait un objet, une destination qu'indiquait incontestablement le cromlech. Mais les pierres de cette enceinte, de 15 à 20 centimètres à peine, et le diamètre restreint du monument étaient des obstacles qui s'opposaient à cette attribution.

Je serais encore dans l'indécision, sans une nouvelle découverte que j'ai faite au mois de juillet dernier, à environ 400 mètres de distance, dans un champ qui m'a déjà fourni de nombreux documents, en même temps que des sépultures de plusieurs genres, dont celle qui suit n'est pas la moins intéressante.

A environ 50 centimètres au-dessous du sol, existe encore une sépulture à incinération, c'est-à-dire celle d'un corps brûlé dont les cendres recueillies étaient transportées ailleurs. Le groupe central est formé de pierres d'un petit volume amoncelées en grand nombre, au milieu desquelles j'ai recueilli des ossements brûlés, des fragments de poterie bien caractérisés, des silex, en un mot, tout ce qui constitue une sépulture de l'âge archéologique de la pierre. Au pourtour, quelques pierres placées circulairement forment le cromlech, conjointement avec quelques-unes des pierres

Digitized by Google

ci-dessus, et deux silex taillés, de types remarquables, avaient été déposés, je dirai même plantés, entre le groupe central et le cromlech.

Le rapprochement qui existe entre cette dernière sépulture et celle du sixième groupe est remarquable, si ce n'est toutefois que la grosse pierre centrale du premier exemple est remplacée dans le second par une réunion de pierres plus petites. En raison aussi des dimensions à peu près identiques des deux monuments, je serais assez porté à voir dans celui que j'étudie une sépulture à incinération ou peut-être à crémation, c'est-à-dire une sépulture où le corps brûlé sur place était recouvert par les terres sans être déplacé.

Et peut-être ne s'éloignerait-on pas trop de la vérité, si l'on considérait comme des sépultures de ce genre tous les amas de pierres ou toutes celles qui sont isolées dans le reste de cet édifice.

Près de cette petite sépulture, fig. 1 (31), j'ai rencontré un couteau en silex bleu, fig. 11, de 86 millimètres de long. Cette pièce, qu'un séjour prolongé dans l'eau a recouverte d'épaisses concrétions calcaires, est épaisse et de forme prismatique triangulaire. Elle est la seule que les fouilles faites en grand m'aient permis de recueillir; et encore, bien que portant quelques tailles de rives mal définies, ce couteau n'a pas été enlevé sur matrice ou nucléus au moyen de la taille par clivage. Il a, en outre, tous les caractères des pièces détachées naturellement, et, roulé par les eaux, il a acquis une patine assez semblable à celle qui se rencontre sur les silex dits diluviens.

A la suite de cette dernière sépulture sont quelques pierres de meulière, dont une, fig. 1 (33), est assez grosse; et à la hauteur du monument existe une autre grosse pierre (32) encore engagée sous les terres de la berge.

Ce groupe a environ $8^{m},40$ de longueur.

Celui qui le suit, le septième, en est éloigné de $3^{m},10$, et a une longueur de $7^{m},20$. Formé, comme le précédent, d'un grand nombre de pierres, il présente quelques particularités, dont une, à gauche, existe près de la nouvelle berge. C'est un amas de pierres de petites dimensions, évidemment placées de main d'homme, et qui occupent une surface de 50 centimètres en carré (35). Il est fort

Digitized by Google

rapproché de cinq autres pierres éparses, fig. 1 (34), auxquelles il se rattachait probablement jadis.

Plus loin (36), un amas central, composé en majeure partie de meulières placées sur la ligne d'axe, pourrait bien être une sépulture à incinération. Il est accompagné, au sud, d'un demi-dolmen (37) formé d'un calcaire siliceux. La table (fig. 9), de forme à peu près carrée, a $1^m,25$ de long sur 65 centimètres de large, et, contrairement à la disposition observée pour les autres, elle est inclinée vers le sud, dans le sens de sa largeur, tandis que celles-là sont en général supportées par leur partie la plus étroite.

A la hauteur de ce monument et attenant la berge (38), est une large pierre plate de peu d'épaisseur, qui est accompagnée de deux autres plus petites.

A la suite, sur la ligne d'axe, est un petit groupe de cinq pierres (39) de moyenne grosseur, et au nord, du côté de la berge, deux fortes meulières (40) juxtaposées dans la direction du nord-ouest-nord au sud-est-sud, couvrent ensemble une longueur de $1^m,20$, dimension bien faible pour recouvrir une sépulture d'homme, mais qui pourrait bien convenir pour un enfant.

Le huitième et dernier groupe, placé à $3^m,30$ du précédent, se compose de deux parties bien distinctes, occupant ensemble une longueur de $6^m,90$.

La première, fig. 1 (41), est évidemment une sépulture; elle est composée de cinq pierres meulières de grosseurs différentes, espacées et qui occupent une longueur de $2^m,40$, sur une largeur de $1^m,40$. A l'extrémité de gauche (42), j'ai rencontré deux fragments du maxillaire inférieure d'une mâchoire de cheval.

La seconde partie de ce groupe termine l'édifice à l'ouest. C'est un sixième demi-dolmen (43) qui, avec le premier à l'est, est le plus fort, puisque sa table, de la forme d'un quadrilatère irrégulier, présente dans ses axes d'inclinaison $1^m,60$ sur $1^m,40$. Comme celle de tous les autres demi-dolmens, elle est formée d'un calcaire siliceux, et elle présente la corne de la pierre à sa partie la plus élevée, fig. 10, qui était au-dessus du sol de 90 centimètres, tandis qu'à l'autre extrémité elle n'était que de 45 centimètres. Son inclinaison était vers le sud.

Digitized by Google

Enfin, dans la direction du nord-est, à peu de distance, se voit une autre pierre (44), d'assez fortes dimensions, engagée en partie au-dessous du sol.

Telle est la description de cet édifice, qui ne comprend pas moins de trois cents pierres de toutes dimensions, dont plus de cinquante peuvent passer pour grosses; et il y a lieu de supposer qu'il en existe encore un grand nombre sous les terres de la berge qui n'ont pas été fouillées. Pareillement, à 22m,50 de distance du demi-dolmen faisant partie du dernier groupe, il existe, dans le lit de la Marne, une forte pierre qui, indépendante de cet édifice, n'en a pas moins été placée dans l'endroit qu'elle occupe à une époque fort ancienne.

Au premier abord, lorsqu'on jette les yeux sur la figure que j'ai donnée de cet édifice et qui, ainsi que je le disais en commençant, est géométriquement relevée, on n'aperçoit qu'un amas de pierres de toutes grosseurs, placées sans ordre et confusément. Mais lorsqu'on l'étudie, lorsqu'on compare toutes les parties entre elles en les détaillant, et que, surtout, on a déjà rencontré quelques monuments de ces époques reculées, soit réunis, soit isolés, la lumière se fait, et on arrive à la conviction que l'on est en présence d'un monument fort rare, et jusqu'à présent, je crois, unique dans nos contrées.

En effet, dès le principe, je crus reconnaître un *carneillou* ou, si l'on aime mieux, un cimetière de l'âge archéologique de la pierre, et l'étude que j'en ai faite m'a démontré que je ne m'étais pas trompé.

Limité par la rivière, qui le bordait dans toute sa longueur, il était circonscrit par les deux demi-dolmens des extrémités, que tout semble indiquer avoir été placés avant les autres; et, au surplus, il s'étendait sur la plage à une distance que je ne puis spécifier, mais qui, il y a lieu de le croire, s'étendait fort loin.

Complète lors de sa mise à jour, la partie de ce cimetière que je décris était précédée à l'est par une pierre isolée, fig. 1 (1), qui remplace le men-hir qu'on rencontre dans les sépultures de ces époques : on en voit encore un semblable à la belle sépulture de

Digitized by Google

Changé, près Maintenon (Eure-et-Loir), que j'ai récemment étudiée. Seulement, si cette pierre remplissait cet office, je m'explique difficilement pourquoi elle n'était pas plus élevée; surtout lorsque la localité possédait ce genre de monument, et que non loin, à peine à un kilomètre, aux lieux dits *les Piliers* et *le Fond de Saint-Hilaire*, il existait de nombreux men-hirs signalés comme subsistant encore il y a environ une soixantaine d'années; qu'encore, à deux kilomètres plus loin, d'autres men-hirs, au nombre de plus de cinquante, disent les habitants du pays qui les ont vus, n'ont été détruits et débités en pavés qu'il y a une quinzaine d'années; qu'enfin j'en ai encore retrouvé deux, renversés il est vrai, mais de dimensions fort respectables.

Il faut donc croire que de puissants motifs ont empêché d'ériger une pierre semblable, et l'un d'eux pourrait fort bien être l'état primitif de ces populations, qui ignoraient les procédés d'érection employés postérieurement. Ce serait, j'en conviens, une faible preuve de l'ancienneté relative de cet édifice, si je n'avais un autre témoignage dans l'existence d'objets de bronze trouvés à l'emplacement des men-hirs dont je parlais plus haut, tandis qu'ici rien de semblable ne s'est rencontré, pas plus que dans toutes les sépultures fouillées aux environs, qui toutes ne renfermaient que de la pierre, sans le moindre vestige de métal.

J'en ai donc conclu que cet édifice remontait à l'âge de la pierre polie, mais à une époque où la stabilité des grandes pierres n'était pas encore connue; car il est incontestable que, la localité ou les environs en fournissant, les peuples de ces temps n'eussent pas manqué d'en ériger une, surtout en cet endroit.

Pour revenir à notre édifice, non loin de cette première pierre, à l'est, et à l'autre extrémité, à l'ouest, il est terminé par des demi-dolmens, fig. 1 (2 et 43), dans lesquels je trouve encore un rapprochement avec le monument de Changé, dont je parlais tout à l'heure.

Il est vrai qu'une grande distance de temps sépare le cimetière de la Varenne-Saint-Hilaire de celui de Maintenon, que je crois contemporain du bronze. Mais comme il n'est possible d'expliquer les monuments de ces époques éloignées qu'en cherchant des

Digitized by Google

points de comparaison dans tous ceux qui sont plus rapprochés de nous; de plus, comme nous savons que quelles que soient les époques, quelles que soient les distances, les traditions, les coutumes relatives aux morts sont partout les mêmes; que nous retrouvons dans toutes les sépultures ce que nous appelons des coutumes religieuses, pratiquées de la même façon chez tous les peuples de l'antique Gaule, quelles qu'aient été leurs croyances, et qu'encore aujourd'hui nous les observons nous-mêmes dans presque toutes leurs parties; il est donc nécessaire de prendre les points de comparaison que toutes ces observations peuvent nous offrir. C'est pourquoi j'ai choisi le monument de Maintenon comme ayant le plus grand rapport avec celui de la Varenne, et comme en étant aussi un des moins éloignés.

En effet, à Maintenon, l'édifice, placé parallèlement à l'Eure, qui coule du sud au nord, a un men-hir accompagné jadis d'un demi-dolmen, dont il ne reste que la pierre de support, en même temps qu'il se termine par un trilithe, qui peut être considéré comme un lichaven. Entre eux sont les sépultures composées de demi-dolmens, de pierres isolées, dont un grand nombre a disparu, et de cromlech, tout comme à la Varenne-Saint-Hilaire, mais dans de plus grandes proportions et en plus petit nombre, du moins apparemment.

Au centre de celui de la Varenne, à distance presque égale des deux demi-dolmens d'extrémité, est un monument, le seul de son genre qui existe dans ce cimetière. C'est le groupe à bascule, fig. 1 (24), l'espèce de pierre branlante percée de trous que j'ai décrite dans le cinquième groupe. La disposition toute particulière, les trous percés ou naturels existant sur la table du dessus, sa disposition, tout, en un mot, le signale à l'attention, et si on ne veut y voir un monument religieux, toujours ne peut-il pas être considéré comme une sépulture.

C'est à gauche de ce dernier monument, du côté de la première pierre, à l'est, que se trouvent les principaux groupes.

Cinq sépultures, fig. 1 (1 *bis*, 4, 11, 14 et 19), quatre demi-dolmens (2, 9, 17 et 21), et un alignement (1) résument cette partie, qui a pour pendant, à droite, huit sépultures de divers

Digitized by Google

genres, fig. 1 (26, 27, 30, 34, 36, 39, 40 et 41), dont deux (34 et 39) sont assez mal définies pour laisser des doutes; deux demi-dolmens (37 et 43), un autre fort douteux (25) et un alignement (29) complètent l'ensemble.

Entre ces deux alignements il existe une corrélation bien remarquable. Le nombre des pierres qui les composent est identique, leur direction perpendiculaire à l'alignement général est la même, et, s'il y a quelque différence, elle est dans la composition ou la nature des pierres qui, dans celui de l'est, sont en calcaire siliceux, tandis que, dans celui de l'ouest, il n'y a de cette nature que la pierre centrale, les deux autres étant en meulière.

Entre la sépulture du deuxième groupe (4) et celle du cinquième (26), il y a une parité de construction frappante, que les figures 3 et 8 expliquent mieux que tout ce que je pourrais en dire. Elles ont l'une comme l'autre quelque parenté avec le groupe central de la sépulture du Musée de Cluny, si ce n'est que dans celle-ci les deux grosses pierres sont centrales, et les pierres plates occupent les extrémités. Mais je crois que ces différences tiennent bien plutôt à la nature, à la forme et aux dimensions des matériaux, employés souvent avec intelligence, qu'à l'exécution d'un principe arrêté.

Toutes trois étaient également recouvertes d'une grande quantité de petites pierres de toutes provenances, et cela suivant un principe bien arrêté.

Les trois sépultures du premier groupe, fig. 1 (1 *bis*), du troisième (11) et du huitième (41) sont semblables. Composées chacune de cinq pierres de divers grosseurs, placées toutes dans la même direction approximative, elles offrent une égalité numérique assez frappante, surtout si on les rapproche des autres sépultures, et notamment de celles des deuxième et cinquième groupes, qui elles-mêmes ne sont composées que de cinq pierres.

Ce nombre cinq était-il réglementaire ou de tradition? On serait tenté de le croire, en raison de sa répétition. Le dolmen du premier groupe (2) n'est-il pas accompagné, lui aussi, de quatre autres pierres? l'alignement du deuxième groupe est également composé de cinq pierres en y comprenant le demi-dolmen à l'ouest

Digitized by Google

(9) et la pierre isolée à l'est (7). Il se retrouve à l'une des sépultures du septième groupe (34), et, avec un peu de bonne volonté, on le verrait encore dans l'autre sépulture de ce même groupe (39).

Je ne tire aucune conclusion de cette remarque, que je ne signale qu'en raison de la fréquence des observations.

Il est un autre fait que j'avais déjà observé à la sépulture du Musée de Cluny, et que j'ai confirmé ici par plusieurs observations. C'est la différence de nature des pierres alternativement en meulière et en calcaire siliceux. Ici, à quelques exceptions près, toutes les sépultures sont recouvertes de pierres meulières, tandis que tous les demi-dolmens, le monument central, les pierres isolées, toutes les pierres de l'un des alignements et la pierre centrale de l'autre, sont en calcaire siliceux. De même que pour l'observation précédente, je ne conclus rien; mais j'ai pensé que cette remarque n'était pas indifférente, surtout par rapport aux diverses localités du centre de la France, où les deux natures de pierre se rencontrent fréquemment dans le même sol.

Dans le cours de l'explication détaillée que j'ai donnée plus haut, j'ai indiqué l'orientation de chaque partie de l'édifice suivant que je la rencontrais, et il a été facile de remarquer combien il existait de différences entre elles. Les demi-dolmens surtout offrent cette particularité d'une manière bien frappante. Sur six bien caractérisés, trois (17, 37 et 43) sont inclinés vers le sud ou du côté de la rivière. Les trois autres ont des inclinaisons différentes : l'un, celui du premier groupe (2), s'incline vers le nord-nord-est; un autre, celui du deuxième groupe (9), s'écarte un peu de la ligne d'axe et se dirige vers l'est-sud-est, tandis que le second du quatrième groupe (21) se dirige exactement dans l'axe de tout l'édifice, c'est-à-dire à l'est.

Si l'on voulait chercher une interprétation religieuse à toutes ces directions diverses, il faudrait faire un immense effort d'imagination, et quoique l'on fît, il serait difficile, je crois, d'en trouver une qui fut satisfaisante. Pour moi, j'ai cherché si l'explication de ce fait ne se rencontrerait pas plutôt dans la cause physique de leur érection, et je pense être sur la véritable voie.

Les peuples dont j'étudie les sépultures et qui apportèrent

Digitized by Google

ces pierres d'assez loin, en grande partie même d'au delà de la Marne, eussent pu les ériger dans la direction réglementaire, s'il en eût existé une, avec autant de facilité qu'ils l'eussent désiré. Seulement, leur religion, leurs coutumes ou leurs lois ne les astreignant à suivre aucune règle à cet égard, dès qu'une pierre destinée à un demi-dolmen était arrivée à la place qu'elle devait occuper, ce qui n'avait pas dû s'opérer sans de nombreux efforts, quelle que fût sa position, ils l'érigeaient en se servant de leviers et sans s'inquiéter de la direction qu'elle aurait, mais en profitant cependant des circonstances qui pouvaient faciliter leur travail, et que l'expérience leur avait apprises.

Ils avaient remarqué qu'une pierre est d'autant plus facile à soulever que la partie que l'on soulève est la plus faible, en même temps que la partie opposée, reposant sur la terre, offre plus d'assiette pour ne pas glisser. Partant de là, ils procédèrent de la sorte, et c'est pourquoi toutes les pierres des six demi-dolmens reposent à terre sur la partie présentant le plus de largeur, tandis que toutes les cornes ou parties triangulaires sont en haut, ce qui est surtout sensible dans ceux des premier et huitième groupes.

Enfin, il est une dernière observation relative à l'ensemble du monument et à sa position.

Comme je le disais en commençant, cet édifice a été mis à jour par suite du reculement de la berge, et sa direction étant parallèle à la Marne, il y a lieu de supposer que cette rivière coulait déjà dans cette direction, sinon comme bras principal, du moins comme accessoire du lit déplacé, ce qui a fait choisir son voisinage pour le lieu des sépultures.

De plus, le terrain mis à découvert, aujourd'hui presque toujours inondé, indique que toutes ces pierres ont été placées de niveau, non pas sur un sol dressé artificiellement, cela était impossible, mais sur une grève caillouteuse, alors en pente douce, et mise à découvert par les eaux au moment de la sépulture, à une époque où le lit de la rivière, plus profond, permettait encore le libre accès de ses berges.

La confusion des groupes pourrait donner à penser que les sépultures ont été faites alternativement et à des époques plus ou

Digitized by Google

moins éloignées. Mais la disposition du monument central, les deux monuments d'extrémité, les différents modes de sépultures enfin circonscrivent l'espace de temps dans des limites assez rapprochées, sans pour cela exclure une certaine succession dans les dépôts. Elle semble même constatée par cette différence des genres de sépultures, qui me paraît aussi résulter que de l'importance des individus.

Aux chefs, les sépultures à ensépulturement, aux esclaves celles à crémation et à incinération; et si l'on avait quelques données plus positives sur la manière de vivre de ces peuples, nous y retrouverions probablement les sépultures d'un chef et de ses clients.

Ici, comme à Maintenon, il n'y a pas eu de tumulus, dont la coutume ne vint que bien longtemps après; les sépultures restaient à découvert, et l'amoncellement des quelques petites pierres, origine première du tumulus, le remplaçait jusqu'au moment où ces populations nomades se fixèrent, en adoptant l'état sédentaire.

Les déblais, qui ont été récemment retirés, étaient assez caractérisés par leur nature argileuse et marneuse, pour affirmer qu'ils provenaient des alluvions de la Marne, et un fait digne de remarque, c'est la position de cet édifice sur un sol dénudé par les érosions de la rivière qui ont mis à nu la couche supérieure du terrain quaternaire, à laquelle les dernières fouilles se sont arrêtées.

On peut affirmer de plus que ces sépultures n'ont pas été fouillées. La preuve en existe dans la position de toutes les pierres encore en place, et, s'il n'a été recueilli aucun objet, ainsi qu'il est d'usage, c'est que ces objets étant tous en pierre, ils n'ont pas été remarqués par les ouvriers qui, ainsi que je l'ai dit en commençant, enlevaient les déblais par grandes masses.

Les nombreuses découvertes que j'ai faites à la Varenne-Saint-Hilaire m'ont convaincu qu'il y avait existé une cité ou une réunion importante et continue de peuples anciens. J'ai cru devoir m'abstenir, quant à présent, de toute interprétation à ce sujet, me proposant d'y revenir plus tard.

Je termine en manifestant le regret de n'avoir pu conserver cet édifice dans l'état où je l'ai vu. Les besoins du redressement des

Digitized by Google

berges ont nécessité sa destruction, et en 1862 les pierres ont été déplacées et reculées de quelques mètres. Seul, le demi-dolmen à l'ouest avait été conservé, sur la demande que j'en avais faite, mais l'année dernière il a subi le sort des autres monuments: un habitant du pays, un riverain, voulant orner sa propriété, l'a enlevé pour le placer dans son jardin, où il figure un petit rocher.

Digitized by Google

NOTE

SUR

UNE PIERRE A POLIR LES SILEX,

TROUVÉE EN SEPTEMBRE 1860, A LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (SEINE),

AU LIEU DIT *LA PIERRE AU PRÊTRE*,

PAR M. LOUIS LEGUAY,

ARCHITECTE-EXPERT,

MEMBRE FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE SEINE-ET-MARNE (COMITÉ DE MELUN).

Parmi les nombreux monuments de l'âge archéologique de la pierre que j'ai recueillis à la Varenne-Saint-Hilaire, sur l'emplacement de la cité antique qui y existait jadis, il en est un qui m'a toujours frappé, non-seulement par sa conservation, mais encore par les révélations qu'il nous fournit sur l'une des principales industries de ces peuples : sur la fabrication des armes et des ustensiles en silex.

C'est une pierre à polir et à façonner les belles haches. Je l'ai découverte, en septembre 1860, au lieu dit « la Pierre au prêtre, » près de celui « du Marais, » avec d'autres monuments que je me propose de faire connaître avant peu. Cette pierre est un grès brut, de forme cubique, n'offrant aucune trace de taille. D'une épaisseur réduite de 34 centimètres, elle a 96 centimètres de long sur 55 centimètres de large, et de même que dans beaucoup de blocs erratiques, une de ses faces est toute disposée pour l'usage auquel on l'a employée.

C'est cette face qui a servi, pendant de longues années, à user et à polir toutes les armes fabriquées dans l'endroit, et dont les débris se retrouvent encore, en faible quantité, dans les environs, et en abondance dans les sépultures où on les a déposés comme silex votifs.

Digitized by Google

Presque toute la surface est occupée. Au centre est une première cuvette présentant une surface ovale de 65 centimètres de grand axe, sur 32 centimètres de petit. La pierre, fortement usée par suite d'un long usage, est affouillée à une profondeur centrale de 30 millimètres; cette partie devait servir à user les grandes pièces après leur dégrossissement par la taille. La longueur du bassin permettait d'imprimer à la pierre en œuvre un mouvement assez long, en même temps qu'il facilitait à l'ouvrier l'emploi de toute sa force. De plus, cette concavité permettait de donner de suite la forme en amande que présentent presque toutes ces pièces.

Au devant ou à droite, suivant la position que l'on prend, et tangente au bord de cette cuvette, est une rainure profondément creusée dans la pierre. D'une longueur de 77 centimètres, elle s'étend sur presque toute la longueur du grès dans une largeur maximum de 30 millimètres environ, et elle présente la forme d'un fuseau très-allongé, refouillé de 12 millimètres au centre, se réduisant à rien aux deux extrémités.

L'usure de la pierre, la forme de cette rainure, indiquent sa destination. Elle servait à réduire les bords ou les côtés de la hache, que la taille et le polissage à plat laissaient toujours, ou d'une épaisseur assez forte, ou trop tranchants pour en faciliter l'emmanchement. De plus, elle redressait sur la pièce les ébarbures de taille, qu'elle remplaçait par une forme ronde, large de quelques millimètres, qui souvent était reprise et repassée à plat sur la pierre pour lui donner un arrasement carré à vive arête. Cette dernière façon se faisait dans une cuvette, et elle donnait aux côtés de la hache une courbe dans le sens de la longueur, qui n'est nullement disgracieuse.

L'amincissement des bouts de la rainure n'était pas indifférent. Tout en aidant à cette courbe, il empêchait la déformation du tranchant, et il évitait son repolissage après coup, ce qui déformait la pièce en lui apportant une dépréciation.

Quant à penser que le tranchant de la hache se faisait dans cette rainure, il n'y faut pas songer. L'examen démontre le contraire; il se faisait à plat tout en polissant le surplus de la pièce,

Digitized by Google

et si parfois son épaisseur ne le permettait pas, il était fait au préalable, puis raccordé au polissage général.

Mais si cette cuvette et sa rainure, en raison de leurs dimensions, pouvaient servir au polissage des grandes haches, il n'en était pas de même pour les petites. C'est pourquoi, à côté, et toujours sur le plat de la pierre, on avait pratiqué deux autres petites cuvettes, ainsi qu'une petite rainure.

Ces deux cuvettes diamétralement placées, mais néanmoins parallèlement à la grande cuvette ainsi qu'à la grande rainure, afin de pouvoir servir à l'ouvrier polisseur, suivant les besoins de son travail, sans l'obliger à se déplacer, portent, l'une 27 centimètres de longueur et l'autre 33, sur une largeur moyenne de 7 à 8 centimètres. Elles offrent toutes deux la forme d'une amande assez étroite, et elles se terminent presque en pointe, ce qui semble dénoter qu'elles étaient employées aussi au polissage de parties ou de pièces assez étroites; peut-être bien, à redresser les bords des haches dont l'usure sur la grande cuvette eût pu produire des creux préjudiciables à la perfection des plats.

La petite rainure, pratiquée assez près de la grande, a 24 centimètres. De même forme que la précédente, elle est peu profonde, et large à peine de 12 millimètres.

Non loin, à l'extrémité de cette dernière rainure, là où elle se rapproche de la grande, il existe des traces d'une rainure à peine commencée.

Enfin les plats du grès non occupés ont servi quelquefois, soit à dresser des polis, soit même à polir des pièces.

Ainsi qu'on le voit, cette pierre, l'une des plus complètes qui existent, porte trois cuvettes de diverses grandeurs, deux rainures bien caractérisées, et une autre à peine ébauchée. Elle pouvait servir à terminer toutes les pièces que l'on désirait; mais cependant auprès d'elle se trouvaient deux autres grès de moyenne grosseur, l'un de forme ronde, l'autre en fuseau, qui, complétement usés sur presque toute leur surface, avaient dû également servir à polir des pièces.

Du reste, ce fait s'est reproduit en plusieurs endroits de la même localité, où je l'ai rencontré; et les grès qui servirent à cet

Digitized by Google

usage étaient de toutes les grandeurs, de toutes les formes, et parfaitement appropriés au polissage des petits silex, des aiguilles ou du tranchant des couteaux, placés avec eux dans les sépultures.

Cette pierre à polir, qui est fortement recouverte de dendrites ou d'incrustations, devait être encore employée lors de son abandon. Elle a été recueillie par moi à environ 60 centimètres au-dessous du sol, où elle était renversée, c'est-à-dire la cuvette placée du côté de la terre. Les quelques monuments qui l'accompagnaient, dont je considère l'un, entre autres, comme une idole grossièrement sculptée dans un bloc de grès, étaient également renversés. Il avait existé des sépultures aux environs, mais elles avaient été violées, et leurs pierres déplacées, ainsi que leurs ossements, n'ont servi qu'à m'indiquer leur présence.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

DES ANTIQUITÉS CELTIQUES

DE L'ÂGE DE PIERRE,

TROUVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM,

PRÈS STRASBOURG,

PAR M. DE RING,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES,
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME.

En sortant de Strasbourg par la porte de Pierre, où se déroulent la route du Rhin et son embranchement sur Brumath, on aperçoit le beau village de Schiltigheim, dont l'importance date de la fin du XIV^e^ siècle, époque où une grande partie des habitants d'Adelshofen vinrent s'y établir, après que leur village eut été incendié par ordre du magistrat, pendant la guerre de la ville de Strasbourg avec l'évêque Frédéric de Blanckenheim, en 1394. Le nom d'une des rues de Schiltigheim rappelle encore aujourd'hui cette migration.

A l'époque la plus reculée de l'histoire d'Alsace, la vaste forêt dont faisaient alors partie les trois grands massifs de bois de Brumath, de Reichstt et de la Robertsau, s'étendait sur les territoires de Schiltigheim, de Bischheim et de Hoenheim, et, sans doute, sur celui où s'éleva plus tard le fort d'*Argentorat*, quand les tribus sauvages, réunies en cité, eurent établi leurs demeures sur le courant d'eau dont il défendait le passage[1]. A cette seconde époque, les limites de la forêt reculèrent. Cependant elle dut

[1] Des deux mots celtiques : *argen*, « courant d'eau ; » *torat*, « passage. »

Digitized by Google

rester intacte à peu de distance de la ville naissante, et pendant l'occupation romaine, puisque, à l'époque franque, où les premières huttes s'élevèrent pour former le village qui, plus tard, prit le nom de *Bischheim*, lorsqu'il passa au pouvoir de l'évêque de Strasbourg, ce lieu, comme nous l'indique l'épithète d'*am Saum*, ajoutée à son nom, était placé sur la lisière de cette forêt.

Une sépulture intéressante de l'époque primitive où l'homme ne connaissait point encore les métaux, et, pour sa défense, se servait d'armes de pierre, a été découverte, au mois de février 1865, sur le terrain, aujourd'hui cultivé, qui sépare les deux communes de Bischheim et de Schiltigheim. En creusant le sol à 45 centimètres de profondeur pour établir une houblonnière, les ouvriers, avec leurs pioches, heurtèrent des ossements humains, consistant en plusieurs fragments de tibia et d'un crâne. A peu de distance de ces ossements était enfouie la hache de granit, d'un poli intact et de 7 centimètres de long, qui avait armé le redoutable casse-tête que cet homme avait manié. Un bois de cerf, dégarni de ses andouillers, et long de 42 centimètres, percé du trou où le manche avait été adapté, gisait tout auprès. C'était sans doute aussi une arme contondante redoutable entre ses mains. Trois andouillers polis, mais plus ou moins endommagés au gros bout, paraissent avoir appartenu au collier qui avait orné la poitrine du sauvage guerrier. Des charbons gisaient en assez grand nombre près de nombreux débris de vases rouges et noirs, dont un des éclats de la dernière espèce, appartenant à la partie supérieure du vase, était orné de stries profondes faites par le potier à l'aide d'un instrument tranchant.

Déjà, à une époque antérieure, avait été trouvée, à 300 mètres environ du même lieu, dans le cimetière que la forêt recouvrait aussi dans l'antiquité, une hache en serpentine de 21 centimètres de long sur 4 centimètres de large à la partie tranchante. La beauté de cette arme, le poli qu'elle a conservé malgré l'espace plus que doublement millénaire pendant lequel elle est restée enfouie dans le sol, en font un des objets de l'âge de pierre les plus intéressants qui aient été trouvés dans la province d'Alsace.

Digitized by Google

LE BACCHUS DE TROYES,

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

LU PAR M. LE BRUN-DALBANNE,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE.

L'archéologie est devenue de nos jours une des plus fermes assises de la science historique; aussi l'on peut dire qu'à mesure qu'elle a aperçu et décrit les monuments anciens, les monnaies, les médailles, les inscriptions, les vases, les ustensiles, l'histoire a été quelquefois rectifiée et souvent complétée de la manière la plus heureuse. Son action devait être lente pour être sûre, parce que les principes de la véritable archéologie ne pouvaient que se dégager lentement des études des modernes. Charles Lenormant avait beau s'en plaindre, et, puisque, suivant lui-même, « l'histoire de l'art est la base de toute archéologie, » il fallait beaucoup de temps, de recherches et de travaux comparatifs, rien que pour élever un pareil frontispice.

Nous venons donc aujourd'hui, sous la sauvegarde de ces idées, étudier l'un des plus curieux et des plus anciens objets d'art, trouvés à Troyes, un de ceux qui nous paraissent le mieux établir l'antiquité de notre ville. Nous voulons parler du buste de Bacchus qui fut trouvé, vers 1747, dans un jardin de la rue de la Corterie, qui était alors contigu à l'enclos de la nouvelle maison des Jacobins [1], sur l'emplacement de laquelle est actuellement le palais de justice [2].

Voici comment Grosley [3] raconte cette découverte : « Le sieur Royer, maître pâtissier, occupait alors dans la *Corterie* une des maisons qui bordent l'enclos de la nouvelle maison des Jacobins. Ayant gaiement passé hors de chez lui un jour de dimanche d'été,

[1] Grosley, *Éphémérides*, 1767.

[2] Corrard de Breban, *les Rues de Troyes*, p. 32.

[3] Grosley, *Éphémérides*, 1767.

Digitized by Google

il revint au gîte dans la soirée. L'embarras où se trouvait sa tête ne lui permettant rien de mieux, il saisit une pioche, passa dans un petit jardin contigu à sa maison et se mit à le labourer en tout sens, dans les endroits qui en avaient le moins de besoin. En s'acharnant sur un de ces endroits, il tira de la terre le *Bacchus* dont il s'agit, le ramassa, et, l'ayant légèrement débarbouillé, il crut y voir le portrait d'un tailleur, fort camard, qui demeurait au centre de la rue du Bois, dont la Corterie est une continuité. Dans cette persuasion, après avoir roulé le *Bacchus* dans toute la longueur de la rue, il alla le jeter dans le porche du tailleur, en lui criant que c'était son portrait qu'il venait de trouver. Le tailleur, prenant cette attention pour une insulte, se saisit du *Bacchus* et le porta chez M. Rochette, doyen des procureurs, avec pouvoir de poursuivre le pâtissier en réparation d'honneur. Les parties furent le lendemain conciliées par M. Rochette et les dommages-intérêts payés par un passant, auquel le corps du délit fut abandonné d'un commun accord. »

Ce passant dont parle Grosley, et qu'il ne nomme pas, c'était lui-même. Il avait compris avec la pénétration de son coup d'œil tout l'intérêt de cette découverte; il avait naturellement pensé qu'il n'était pas besoin de tant de bruit, et que ce pauvre *Bacchus* figurerait beaucoup mieux dans son cabinet que sur les bancs du bailliage criminel. Il le conserva donc précieusement toute sa vie et, en 1785, il le légua à M. Étienne Sourdat, fils de son meilleur ami, qui le donna de son vivant à M. de Noël de Buchères, lequel en est encore aujourd'hui possesseur.

Nous ne saurions rien ajouter à ces premiers détails sur la découverte, si ce n'est que ce buste est, pour nous, le plus bel exemplaire de la sculpture antique qui soit arrivé dans notre ville, et une preuve nouvelle de cette merveilleuse habileté des anciens à transformer un vulgaire morceau de marbre en une œuvre d'art exquise.

Ce buste est en marbre blanc, qui pourrait bien être pentélique; son grain est très-fin et très-serré, puisqu'un séjour prolongé dans la terre l'a seulement jauni sans l'altérer. Il mesure 19 centimètres de hauteur, sur 12 centimètres de largeur à sa

Digitized by Google

base, et son épaisseur n'excède guère 6 centimètres. C'est avec un bloc de marbre aussi restreint que l'artiste à su donner à Bacchus, la physionomie la plus expressive et la plus enjouée : figure animée, front heureux, regard rempli de malice, bouche entr'ouverte et faite pour aller de la coupe au rire, barbe légèrement frisée, cheveux abondants, couronne de lierre entremêlée de corymbes, bandelettes retombantes, noblesse de maintien, tout dans ce joli buste indique l'absence de recherche et l'entrain d'un ciseau exercé ne s'attardant pas aux détails.

Aussi ne pouvons-nous pas comprendre comment le savant Montfaucon, dont nous ne connaissons, d'ailleurs, l'opinion que par Grosley [1], attendu que nous l'avons vainement cherchée dans son Antiquité expliquée, a pu penser que ce buste était une de ces idoles dont les druides permettaient le culte aux Gaulois; qu'il devait être couronné du boisseau, accompagnement ordinaire de l'Osiris égyptien; que les espèces de caverne qui simulent les yeux étaient originairement remplies par des prunelles de métal postiches, d'où il résultait que ce buste était un ouvrage égyptien, ou qu'il avait été travaillé dans les Gaules sur un modèle égyptien avant que le culte des dieux romains y fût établi.

Il faudrait pour appuyer une semblable opinion établir en premier lieu que ce buste remonte à l'époque des druides, et ensuite que la ville de Troyes, où il a été trouvé, existait antérieurement au règne d'Auguste.

Or il résulte de documents incontestables que la ville de Troyes n'existait pas avant la conquête des Gaules, puisque César ne l'a ni connue ni nommée, mais qu'elle a été certainement créée par Auguste afin de détacher la peuplade des *Tricasses* de la puissante nation sénonaise qui lui causait quelque ombrage. C'est pourquoi elle fut une des quinze villes des Gaules qui reçurent le nom d'Auguste (*Augustobona*), ce que démontrent Pline et Ptolémée.

Est-ce que d'ailleurs le plus simple examen de ce buste ne démontre pas clairement qu'il ne saurait appartenir à l'art égyptien, et encore moins à l'art primitif et barbare des Gaulois, mais que,

[1] Grosley, *Éphémérides*, 1767.

Digitized by Google

créé par un ciseau des plus habiles, il remonte aux beaux siècles de l'empire, et que s'il a été trouvé à Troyes c'est qu'il y a été apporté de Rome, au plus tôt sous le règne d'Auguste.

Quant au boisseau de l'Osiris égyptien, je ne saurais lui assigner de place sur la tête de ce Bacchus. J'y trouve une couronne de lierre entourant la tête sans interruption; j'y vois les cheveux mêlés au feuillage, mais je ne découvre nulle part de cassure ni de trace de ce prétendu boisseau. Disons en passant que la couronne de lierre était aussi ordinaire à Bacchus que celles de pampres ou de feuilles de vigne, attendu que le lierre lui avait été consacré, soit parce qu'il avait été caché jadis dans son feuillage, soit parce que, suivant Pline, Bacchus était le premier des dieux qui eût mis sur sa tête une couronne, laquelle était de lierre.

Enfin les yeux sont aussi bien exprimés qu'ils peuvent l'être, et ne sont certainement pas disposés pour recevoir des prunelles de métal, qui auraient été fixées, je ne sais comment, et qui indiquent un art dégénéré, quand elles ne sont pas, comme dans la Minerve du Parthénon, un des éléments de la statuaire chryséléphantine.

Que si maintenant nous voulions assigner une époque quelconque à ce buste, nous serions fort embarrassé. La seule chose qui nous paraisse certaine, c'est qu'il a été apporté de Rome. Mais il ne s'ensuit pas qu'il soit l'œuvre d'un ciseau romain; nous pensons au contraire qu'il a été exécuté par un artiste grec. Ce qui prouve en effet invinciblement son origine, c'est la vie qui y brille, la vie, cette flamme d'en haut que l'art grec a su fixer, si bien que l'on peut dire avec M. Vitet que « toute œuvre d'où la vie est absente, quels que soient d'ailleurs sa structure, sa forme et ses traits n'est grecque que de nom. »

Mais en voilà assez sur ce charmant petit Bacchus, qui méritait certainement d'être signalé comme un des monuments les plus intéressants de l'histoire de Troyes.

Digitized by Google

NOTE

SUR

LES PORTS ET HAVRES

DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN ÂGE,

PAR M. L'ABBÉ COCHET,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

La question des ports et des havres dans l'antiquité et au moyen âge mériterait d'être traitée par un de ces érudits consommés comme en renferment les capitales de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Mais jusqu'à présent aucun d'eux, à ce que je sache, ne s'est préoccupé de cet intéressant problème. Dans cette absence de travaux, on nous pardonnera d'exposer ici le peu que nous savons sur cette matière.

Si les Romains ont connu quelques ports creusés, tels que celui dont Horace fait mention :

... Sive recessus
Terra Neptunus classes aquilonibus arcet,

nous pensons que ce système a été complétement inconnu dans les Gaules, soit romaines, soit indépendantes. Sous les Gallo-Romains, comme sous les Franco-Normands, nous croyons que, par tout le littoral de la Manche, le mode le plus usité de sauvegarder les navires fut de les virer sur le rivage, à force de bras et de machines, suivant l'expression du poëte :

Trahit siccas machina carinas.

Nous supposons même que le nom de *port*, donné dans le moyen âge à tous les *échoux* de la côte, vient de ce système de porter à bras bateaux et navires : *portare naves in sicco*.

Digitized by Google

Ce mode de cabestans est encore usité à Yport, à Étretat, à Bruneval et aux Dalles, où il dure depuis des siècles[1]. Dans un recueil de cartes et de notes géographiques sur la Picardie, dressé vers 1700, M. Leroux d'Imfreville dit, en parlant du Bourg-d'Ault et de ses grandes *pescheries* : « Il y a cinquante bateaux qui se guindent sur l'estran au moyen de cabestans[2]. »

Le sire de Joinville raconte dans ses Mémoires qu'aux bouches du Rhône, à la roche de Marseille, on tirait sur le rivage les bateaux des croisés pour y embarquer les chevaux, au moyen d'une porte pratiquée dans le flanc de la nef. « On tirait les nefs sur le rivage à la manière antique, et l'on poussait le navire à l'eau, » ajoute M. Émile Renaut, dans son compte rendu de l'édition de Joinville, donnée par MM. Didot et Francisque Michel[3].

Il devait en être ainsi sur les côtes de l'Écosse, à la même époque. Le statut de la *Ghilde* ou *association de commerce*, dressé en 1282, dit positivement qu'il est défendu d'acheter le hareng avant que la barque du pêcheur soit à sec : « Antequam navis jaceat super siccam terram et remus ponatur foras[4]. »

Ce mode était aussi celui de l'ancienne Grèce, d'après le témoignage de M. Heuzey, savant membre de l'École d'Athènes. Il raconte « qu'à Œniades, ville de l'Acarnanie, sur les sables de l'Acheloüs, non loin de la mer, était probablement la station ordinaire des vaisseaux que l'on tirait à sec le long des rives[5]. »

Partant de ce principe du transport à bras des navires sur nos plages, nous sommes disposé à considérer la plus grande partie des ports de l'antiquité et du moyen âge comme autant d'*échoux* ou *échouages*, où l'on virait les barques à l'aide de cabestans.

Déjà, dans nos Églises de l'arrondissement de Dieppe[6], nous avons développé cette pensée à propos de Pourville, appelé au-

[1] *Étretat, son passé, son présent, son avenir*, 4e édit. p. 110-111.
[2] *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, années 1852-1857.
[3] *Moniteur universel* du 10 février 1860.
[4] Noël de la Morinière, *Hist. génér. des pesches*, t. I, p. 382.
[5] *Le Mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 467.
[6] Tome II, p. 47.

Digitized by Google

trefois *Portville*. Nous croyons devoir reproduire ici cette note, en y ajoutant quelques développements.

Il est digne de remarque, disions-nous en 1850, que le nom de *port* a été donné à un grand nombre de localités placées sur le rivage de la Manche. Sans quitter notre littoral, nous en montrerons plusieurs entre la Seine et la Bresle. Le vallon de Sainte-Adresse, qui s'abrite derrière le cap de la Hève, avait pris, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, le nom de *Port-aux-Bateaux*[1]. Entre les deux grandes portes qui bordent la falaise d'Étretat est une baie naturelle que l'on nomme le *Petit-Port*. Une charte de l'abbaye de Fécamp, donnée par le duc Richard, en 1027, mentionne le *port de mer* d'Étigues (*portus maris de Stigues*), petit vallon sec et désert qui se trouve sur la paroisse de Vattetot[2]. Les moines de Fécamp parlent souvent, dans leurs archives, du *Port de Vaucoste*, dans la forêt des Hogues (canton de Fécamp).

Tout le monde connaît le val d'Yport, cet humble échouage que quelques-uns ont revendiqué comme l'*Iccius portus* des Commentaires. Son nom s'écrivait autrefois *Icport*, ce qui n'exclurait pas de sa composition le nom d'*Iccius*, autrefois commun dans les Gaules.

Les *Dalles* saxonnes sont qualifiées de *ports* dans une charte délivrée à l'abbaye de Fécamp, en 1252, par Henri Mauconduit, seigneur de Sassetot et vicomte de Blosseville (*portubus de Dalis et de Daletis*). Près de ces petits vallons débouche à la mer celui de Saint-Pierre-en-Port, autrefois riche en bateaux, et aujourd'hui presque désert. A quelque distance de Veulettes (*portum de Velletis*) était le port de Claquedent, protégé par les religieux de Fécamp[3]; puis le port de Sunnecette, vallon voisin de Saint-Valery-en-Caux. La portion maritime de la ville de Saint-Valery portait jadis le nom de *Port-Naval* ou de *Port-Navarre*. Sous les falaises de Varengeville, deux descentes à la mer prennent encore les noms de *port des Moutiers* et de *port de Vastérival*.

Déjà nous avons nommé Pourville, ou plutôt Portville, où

[1] Pinel, *Essais archéol. hist. et phys. sur les environs du Havre*, p. 8.

[2] *Neustria pia*, p. 216.

[3] Fallue, *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, p. 209.

Digitized by Google

abordaient les pêcheurs de Dieppe en temps de peste, et dont M. Méry a retrouvé la coutume du port[1]!...

A l'abri de la falaise de Caudecote, les premiers Dieppois avaient placé le port de West, appelé aujourd'hui le *port d'Ouest*. Là devait se retirer habituellement la marine, à cause de l'encombrement fréquent du *Hâble*, livré alors à l'action du galet. Nous croyons que c'est le port de West que Gosselin donna, en 1030, à l'abbaye de Sainte-Trinité de Rouen, quand il dit : « Portum ipsius Deppæ[2]. »

Une déclaration faite, en 1419, à Henri V, roi d'Angleterre, par les religieux de Longueville, mentionne « ung port de mer aux Puits, paroisse de Neuville-sur-Dieppe. » Déjà, dans un acte de 1334, les moines avaient parlé de leur port, appelé le *port de Puis* (arch. de Longueville, au dépôt départemental). La charte de l'abbaye du Tréport, délivrée vers 1059, cite le *port de Mesnival* (Terram Maisnilli vallis cum portu[3].)

Enfin le dernier point de la côte où nous trouvons le nom de port est *Ultri-portus* ou *Ulterior portus*, aujourd'hui le Tréport, qui, au XI^e^ siècle, n'avait point encore de havre, puisque ce fut en 1101 que Henri 1^er^, comte d'Eu, détourna la Bresle, qui débouchait à Mers, pour lui faire vivifier le Tréport[4].

Resterait maintenant à traiter la question de havre ou de hâble, entièrement différente et presque opposée à celle de port. Nous pensons que hâble ou havre a toujours signifié un lieu de relâche

[1] *Les Églises de l'arrondissement de Dieppe*, t. II, p. 47. — Outre le port ou *échoux*, il dut y avoir à Pourville un havre à marée aux bouches de la Scie. Dans son Mémoire sur la maison d'Estoutteville, M. d'Estaintot nous apprend que, comme châtelains de Hautot, les Estoutteville de Valmont « avaient droit de coutume au havre de Pourville. » Par le havre de Pourville il faut si bien entendre la rivière, qu'un peu plus loin les mêmes seigneurs déclarent avoir le droit de posséder audit havre un bateau pour « passer et repasser les allans et venans de côté et d'autre. » (D'Estaintot, *Mémoires de la Soc. des antiq. de Norm.* t. XXIV, p. 452.)

[2] Deville, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Trinité du Mont-de-Rouen*, p. 442.

[3] *Neustria pia*, p. 588.

[4] *Notice historique et archéologique sur la ville, l'abbaye et l'église du Tréport*, p. 6.

Digitized by Google

et de repos pour les navires, mais où ils demeuraient à flot, n'asséchant qu'à la marée basse. C'est à peu près ce qui se pratique encore à Cayeux, dans quelques-uns des bras de la Somme.

Il est probable que, de tout temps, les havres naturels ont existé et ont dû, suivant l'occurrence, être choisis pour le service des navires par les marins de l'antiquité et du moyen âge. C'est ainsi que l'empereur Maximien ferma, au moyen d'une digue, le célèbre havre de Boulogne-sur-Mer, où s'était réfugié le fameux usurpateur Carausius. Il est probable aussi que ce fut au havre de Dieppe que s'embarqua Guillaume le Conquérant, dans la nuit du 6 décembre 1067 : « Ad ostium amnis Deppæ [1]. » Mais nous croyons qu'avant le XII^e^ siècle, on ne se servait pas régulièrement des havres qu'aucun travail ne protégeait contre la mer, et nous soutenons qu'à cette époque le nom de *port* ne leur était pas accordé. Ce nom a été appliqué aux havres, soit naturels, soit artificiels, depuis quelques siècles seulement. Leur nom exclusif et spécial était hâble ou havre. Cela est si vrai, que le Père Fournier, qui écrivait son Hydrographie dans la première moitié du XVII^e^ siècle, donne toujours à nos ports creusés le nom de *havres* [2]. Aussi notre Cueilloir du XIV^e^ siècle ne s'y trompe jamais : toujours il distingue le *hâble* de Dieppe du *port de West.*

Cette distinction était encore très-tranchée au XVI^e^ siècle. Cela est si vrai que Parmentier, dans l'en-tête de son journal de mer, écrit ces propres paroles : « Mémoire que nous issismes du havre de Dieppe le jour de Pasques 28^e^ jour de mars 1529 [3]. » Il y a plus : le Père Fournier, dans le brillant éloge qu'il fait de notre port, ne se sert que de l'expression de *havre de Dieppe* [4]. La tradition, sur ce point, est consignée dans deux monuments : le nom de *quai du Hâble*, encore conservé à une portion du quai de Dieppe, et celui de *rue du Hâble*, accordé à la vieille rue qui, par le *Fond-des-Charbonniers*, descendait de Janval aux prairies inondées par la mer.

[1] Orderic. Vital. *Hist. ecclésiast.* t. II, p. 178, éd. le Prevost.

[2] *Hydrographie*, liv. II, p. 59-62.

[3] Vitet, *Hist. de la ville de Dieppe*, t. II, p. 73.

[4] *Hydrographie*, p. 344-45.

Digitized by Google

Nous croyons que la confusion de havre et de port a pu commencer vers le XIII^e^ siècle, époque où l'on fit de grands travaux pour l'amélioration des havres et où les ports commencèrent à être délaissés par les navires d'un fort tonnage. Nous avons un exemple de cette confusion dans une charte délivrée, en 1252, par Henri Mauconduit, à l'abbaye de Fécamp. Parlant du port de Saint-Valery-en-Caux, il dit : « Portu seu habulo de Sancto Valerico. » Nous ne pensons pas qu'il dût exister alors à Saint-Valery un cours d'eau suffisant pour y constituer un havre. Mais si, à cette époque, on a pu appliquer à un port la dénomination de havre, nous ne croyons pas que l'on ait appliqué à un havre la dénomination de port.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LES STÈLES DU FAUBOURG DE BRIVES,

A BOURGES,

PAR M. DUMOUTET.

La capitale des Bituriges possédait plusieurs cimetières qui remontaient aux premiers temps de l'occupation romaine; ces nécropoles étaient toutes situées, suivant l'antique usage, sur les bords des voies, qui, partant de la cité, aboutissaient à différents centres de la Gaule; je viens soumettre à la réunion des membres des Sociétés savantes quelques notes accompagnées de dessins sur les stèles de l'un de ces cimetières.

Dans un précédent travail, que j'ai eu l'honneur d'adresser au Comité impérial des travaux historiques, j'ai décrit une partie des sépultures, par incinération, qui furent trouvées près de la voie de Bourges à Orléans, au faubourg Saint-Lazare; celles qui furent découvertes sur la rive gauche de la voie de Bourges à Argenton, au faubourg d'Auron; et enfin, le cimetière par inhumation qui occupe le côté ouest de la place de Séraucourt.

Une découverte récente nous fournit l'occasion de signaler une quatrième série de sépultures; elles se trouvent sur un emplacement voisin de la voie qui conduisait à la Loire, en passant par le château Gordon. Ce dernier cimetière est situé à l'est de la ville de Bourges, au faubourg de Brives, appelé maintenant de Saint-Martin. Les stèles qui ont été mises à jour dans cet endroit étaient enfouies à deux mètres de profondeur; par leur forme et leur sculpture, elles semblent appartenir à la première époque de l'occupation romaine et sont conséquemment antérieures au cimetière

Digitized by Google

du couvent de Saint-Martin, qui fut fondé par saint Auguste au vi[e] siècle, à l'extrémité est du bourg de Brives, et dont parle Grégoire-de-Tours[1], ce qui explique l'existence des cercueils de pierre que l'on trouve mêlés, au même endroit, parmi les stèles antiques renversées et brisées.

Le terrain que nous explorons en ce moment est la prolongation du cimetière actuel de la ville de Bourges, dit *des Capucins*, parce que les religieux de cet ordre y eurent leur couvent et leur cimetière depuis le xvii[e] siècle jusque vers la fin du xviii[e].

Les fouilles qui se font dans ce cimetière pour les sépultures amènent la découverte fréquente de monuments funéraires antiques. La série intéressante de stèles que nous avons retirées de ces fouilles atteste que ce terrain possédait le cimetière le plus considérable de notre ville gallo-romaine; cette nécropole ne se localisait pas seulement dans le lieu que nous venons de citer; elle se prolongeait à l'ouest jusqu'au bord de l'*agger* de l'ancien château, et au nord jusqu'au faubourg de Charlet.

Nous allons écrire plusieurs de ces monuments funéraires, ce travail ne pouvant comporter tous les fragments de sculpture qui ont été trouvés dans ce lieu.

La première stèle dont nous allons nous occuper se compose d'un dé encadré par deux pilastres, surmontés de chapiteaux sculptés à feuilles d'acanthe; les tailloirs et les astragales sont rectangulaires; le monument est surmonté d'un linteau et d'un fronton dont les angles inférieurs sont garnis d'acrotères taillés en volutes; le tympan du fronton encadré par une baguette en doucine est sculpté de deux rameaux de feuillage dentelé; sur le linteau et la base du fronton se trouve cette inscription :

D·M·
LIBIIRINA·

que l'on doit lire : *Diis Manibus. Liberina.*

La figure suivante nous offre une stèle en forme de parallélo-

[1] « De eleemosynis devotorum apud Brivas vicum in honore sancti Martini oratorium ædificavit. » (Greg. Turon. *de Gloria confess.* LXXX.)

Digitized by Google

gramme refouillé d'encadrements taillés en bandes mi-plates. La partie inférieure est fruste; on y remarque un bossage circulaire, qui a dû appartenir à une ornementation qui s'étendait sur la base du dé; ce dé est encadré par deux pilastres lisses, une draperie ondulée est attachée par les extrémités aux chapiteaux de ces pilastres. La partie supérieure du monument est couronnée par un fronton dont la pointe est tronquée en ligne droite; la pointe intérieure du sommet du tympan, déguisée par un ornement demi-circulaire, est tracée en sens inverse de la pointe supérieure; deux acrotères garnissent les angles inférieurs du fronton. Le couronnement de cette stèle se détache sur le nu de la partie supérieure du parallélogramme, et les parties laissées vides par les rampants du fronton sont entaillées de chaque côté par un refouillement triangulaire.

Les initiales D · M sont gravées sur le tympan, et le nom DOMNIIA occupe le linteau; il faut lire cette inscription de la manière suivante : *Diis Manibus. Domneæ.*

La troisième stèle a été trouvée à l'extrémité occidentale du cimetière, c'est-à-dire au bord de l'agger de l'antique *castrum Avaricum*, au faubourg du Château. Elle est de petite dimension, et mesure 50 centimètres de hauteur sur 28 centimètres de largeur; elle est taillée en fronton à la partie supérieure, et son dé est refouillé d'un encadrement rectangulaire. La partie inférieure a été mutilée; on y remarque deux fragments de cintres accouplés et surmontés de sept entailles perpendiculaires en grain d'orge; le fronton, également refouillé, est orné à son centre d'une rose à pétales prismatiques, et, aux angles, de deux pierres losangées et taillées également en prismes; le linteau sur lequel repose le fronton, est orné de lignes de grains d'orge, posées perpendiculairement et en chevrons brisés.

Sur l'encadrement du dé de cette stèle, se lit cette inscription :

IIIPIDIN
DMΛ'

Eipidina. Diis Manibus.

Le double I employé dans ces trois premières stèles pour rem-

Digitized by Google

placer la lettre E se rencontre souvent dans les inscriptions et sur les monnaies de la Gaule. J'ai déjà eu occasion de faire remarquer qu'il est particulièrement usité dans les inscriptions du Berry [1].

Le quatrième dessin représente un monument d'une grande simplicité; sa forme est rectangulaire et sa face est refouillée seulement par une arcature en plein-cintre, dont les retombées sont soutenues par des jambages lisses. Ce monument a 45 centimètres de hauteur sur 25 de largeur; sur le tympan se lit le mot SAN, et au-dessous se voient deux entailles en forme de trident.

Les deux monuments qui nous restent à décrire, et qui sont reproduits dans les figures 5 et 6, sont des cippes de grandes dimensions et de plus de deux mètres de hauteur, qui ont été trouvés dans un état de mutilation regrettable; on n'y voit pas de traces des inscriptions; elles auront peut-être été enlevées lorsque ces monuments ont été convertis en cercueils, postérieurement à l'établissement du christianisme, et probablement par les moines du couvent de Saint-Martin de Brives.

Le cippe n° 5 est celui qui a été creusé en cercueil; les côtés gauche et droit ont été tronqués; le bas-relief sculpté sur l'ancienne face représente un couple; les personnages sont debout et abrités sous une arcature en plein-cintre, dont les retombées reposent sur des pilastres lisses.

Le mari semble appartenir à une classe élevée, à en juger par l'ajustement de ses draperies; il est vêtu d'une tunique à longues manches qui enveloppent ses bras jusqu'aux poignets; la jupe relevée à la ceinture couvre tout le corps, en ne descendant qu'au-dessus du genou; les épaules sont couvertes d'une sorte de manteau qui, posé sur les épaules et relevé sur les bras, retombe en plis, en s'arrondissant à la partie inférieure, ce qui se remarque derrière les jambes du personnage; la tête est fruste et les pieds sont chaussés d'une espèce de brodequin montant, qui est attaché avec une courroie au bas de la jambe. Ce personnage pose la main droite sur sa poitrine et dans sa gauche il tient des tablettes.

[1] *Mémoires lus à la Sorbonne en 1861*, p. 149.

Digitized by Google

L'épouse se présente de trois quarts à la gauche de son mari; sa tête est coiffée d'une sorte de turban qui retient le haut de la chevelure et la laisse retomber de chaque côté de la face, en bandeaux ondulés. Cette femme est vêtue d'une tunique longue et flottante, qui pend, en larges plis, sur ses pieds; un ample manteau drape le haut de son corps et est relevé sur les bras; elle tient dans sa main gauche une serviette en toile et sa main droite repose affectueusement sur l'épaule de son mari.

Une main qui n'appartient pas aux deux figures dont nous venons de parler, apparaît sur le bras droit de l'époux, ce qui donne à croire que le groupe se composait de trois figures, dont celle qui manque pourrait être un des parents ou un des enfant de l'époux. Au reste, ce cippe ne pouvait contenir plus de trois personnages; car pour approprier ce monument en cercueil, on n'a enlevé que le quart de l'archivolte du couronnement.

Le second cippe est plus mutilé que le précédent, toute sa surface a été taillée en forme curviligne et dédoublée en dalle, pour en faire le couvercle d'un cercueil; son état actuel permet cependant de distinguer encore un groupe composé d'une femme et d'un jeune homme, qui sont abrités dans un habitacle surmonté d'une coupole hémisphérique ornée de zones rayonnantes. La tête de la femme est recouverte avec son manteau; elle tient dans sa main une petite cassette quadrangulaire, qu'elle semble montrer au jeune homme placé à sa gauche; ce dernier est vêtu d'une large tunique; les têtes et les parties inférieures de ce groupe sont complétement effacées; plusieurs vases de différentes formes sont posés sur un entablement qui se trouve derrière les têtes; si le monument était moins mutilé, il eût peut-être été possible d'assigner une signification à ces ustensiles.

Ces cippes, comme nous l'avons dit plus haut, sont presque de grandeur naturelle; les autres sépultures d'Avaricum et même celle d'Allean ne nous ont rien fourni de cette importance. La sculpture des groupes offre le plus haut intérêt, tant par le mérite de la composition, que par l'ampleur des ajustements et la science du dessin; les expressions des têtes se décèlent malgré les mutilations; on y remarque une finesse de conception remar-

Digitized by Google

quable, ce qui fait d'autant plus regretter l'état fruste de ces monuments.

Les sépultures gallo-romaines de notre sol antique offrent trop d'importance pour que nous ne devions les citer que dans des mémoires isolés; nous consacrerons à ces monuments une étude d'ensemble lorsque nous aurons réuni tous les documents qui nous restent à recueillir.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR L'ANCIEN ÉTAT

DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL,

D'APRÈS LES MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE CE MONT,

PAR M. A. M. LAISNÉ,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS D'AVRANCHES (MANCHE).

Il est peu de questions qui sollicitent plus vivement l'attention des historiens que celle des modifications physiques qu'a subies, dans des temps plus ou moins reculés, le sol même des diverses contrées qu'habitent les populations. A l'intérêt de noble curiosité du passé viennent se joindre l'appréciation des chances de durée et d'amélioration du présent et la méditation des possibilités de l'avenir. A ce titre, et à d'autres encore, de l'ordre le plus respectable, il n'est pas étonnant que tous nos historiens locaux (d'Avranches et de ses environs) se soient grandement occupés de la tradition d'après laquelle aurait existé, dans la baie du mont Saint-Michel et bien au delà, une vaste forêt, connue sous le nom de *forêt de Scissy*, ainsi que de l'époque et de la nature des phénomènes qui l'auraient fait disparaître. En se bornant même à l'espace, relativement restreint, de notre baie, il n'est pas non plus de question sur laquelle les opinions aient été aussi diverses, soit sur le fait principal, soit sur les détails de sa réalisation. Et cependant tous nos auteurs s'appuient tour à tour sur quelques passages d'un petit nombre de récits, les mêmes à la disposition de tous, récits contenus dans les manuscrits que possède la bibliothèque de notre

Digitized by Google

ville (d'Avranches), et qui proviennent des archives de la célèbre abbaye du mont Saint-Michel.

Ainsi les uns admettent l'ancienne existence de la forêt et sa destruction totale par un cataclysme, en 709, époque de la construction du monastère par saint Aubert, ou bien l'envahissement d'une partie de la forêt par des marées successives avant 709 et la destruction brusque de ses restes dans cette dernière année; et c'est à cette dernière opinion que s'attachent le plus grand nombre de nos auteurs. Quelques-uns ont attribué à cette forêt une très-vaste étendue, ont voulu même en décrire les limites, et ont été jusqu'à préciser une marée de *septembre* 709, qui l'aurait détruite. Il y en a qui la fixent au mois de *mars*, au lieu de *septembre*, et qui citent cette *terrible marée de 709*, comme si elle était parfaitement constatée et indubitablement reconnue par l'histoire. L'un d'entre eux la peint même *poussée par un vent violent du nord-ouest et envahissant toutes nos côtes :* on dirait qu'il eût sous les yeux les documents les plus précis. L'abbé Desroches, dans sa savante *Histoire du mont Saint-Michel*, qui a reçu une médaille d'or de l'Institut, admet l'existence d'une forêt et sa destruction en 709, pendant le voyage que les députés de saint Aubert firent en Italie, au mont Gargan. Mais, comme il avait besoin de la mer dans la baie du mont Saint-Michel, dès le temps de Jules César, pour y concentrer, comme il le prétend, les ports et les combats des Vénètes, il réduit la forêt à une portion qui aurait joint le mont au continent du côté de la Bretagne, en forçant même un peu, pour cela, le sens et l'application de quelques expressions des manuscrits. D'autres auteurs, discutant les textes et y trouvant des contradictions, argumentant d'ailleurs de l'état des lieux, doutent de l'existence de la forêt dans les temps historiques, ou même la nient formellement, ainsi que, par suite, les invasions récentes de la mer. M. Le Héricher, entre autres, dans son ouvrage *L'Avranchin monumental et historique*, arrive à la même conclusion négative et tire une objection, fort spécieuse, d'une contradiction qui existerait entre deux passages très-rapprochés de ces manuscrits. Il n'admet tout au plus que la destruction de quelques arbres ou de quelques parties peu importantes de bois, le long des côtes.

Digitized by Google

Un de nos jeunes et savants confrères de la Société d'Archéologie d'Avranches et de la Société des Antiquaires de Normandie, M. Eug. de Beaurepaire, étudiant à fond le moine-trouvère du XII^e^ siècle, Guillaume de Saint-Pair, qui parle explicitement de cette forêt et de son invasion, avait bien donné une explication morale, très-admissible, de cette contradiction apparente des textes, et confirmé l'existence de la forêt, mais il laissait percer quelques doutes encore.

Enfin une communication bienveillante a fait connaître, il y a quelque temps, à la Société d'Archéologie d'Avranches une opinion nouvelle, consignée dans des observations d'un érudit et consciencieux travailleur, que la science regrette, M. Taranne. Il y a près de vingt ans que ce savant reçut de M. le ministre d'alors une mission spéciale pour étudier, cataloguer et décrire les nombreux et importants manuscrits de la bibliothèque d'Avranches; et nous attendons toujours avec une vive impatience la publication de ce beau travail. L'auteur, sans se prononcer formellement sur l'existence de la forêt, mais discutant le texte relatif à l'étonnement que les envoyés de saint Aubert manifestèrent à leur retour, l'explique très-bien, non par une invasion de la mer, mais par des travaux considérables qu'avait exécutés, pendant ce temps, une grande multitude d'ouvriers, sous les ordres du saint évêque. C'est à eux, bien plutôt qu'à la mer, qu'il attribue la disparition de landes, probablement restes de la forêt, par de vastes opérations de défrichement, d'aplanissement et de *culture*, qui auraient été rapidement exécutées pendant ce voyage. Remarquons qu'il y parle de *cultare*, qu'il paraît appliquer à une grande partie de la baie, autour du mont.

Ce conflit d'opinions si diverses, toutes fondées sur des *lambeaux* de textes, cités par ces auteurs, et empruntés tantôt à l'un, tantôt à l'autre des manuscrits, m'a donné le plus vif désir d'approfondir cette question, en recourant aux manuscrits eux-mêmes, mais en les examinant dans leur ensemble, les comparant entre eux et ayant égard à leur âge. La bibliothèque d'Avranches possède aujourd'hui six copies anciennes du récit latin de la fondation de l'abbaye du mont Saint-Michel, qui sont comprises dans cinq vo-

Digitized by Google

lumes manuscrits différents, plus deux résumés français, qui sont aussi contenus dans l'un d'eux. Parlons d'abord du plus ancien de ces textes, dont l'écriture est universellement reconnue dater du IXe siècle ou, au plus tard, du commencement du Xe, et qui est certainement antérieur à 960. On en attribue généralement, avec L. D'Achery et Mabillon, la composition à un des chanoines de l'établissement de Saint-Aubert. C'est le récit qui, par son ancienneté et par sa rédaction, la moins légendaire, doit nous inspirer le plus de confiance, quoiqu'il ne soit très-probablement lui-même que la copie d'un texte antérieur. Il est compris dans la dernière partie du manuscrit qui portait autrefois le n° 34, sous lequel il est le plus souvent cité. Ensuite vient la copie qui est placée en tête du magnifique *Cartulaire* du mont Saint-Michel, n° 80, copie qui fut exécutée sous l'abbé Robert de Torigny, dans la seconde moitié du XIIe siècle, époque à laquelle fut composé le poëme de Guillaume de Saint-Pair. Cette copie ne présente que de légères variantes avec le récit du chanoine de Saint-Aubert, et peut avoir été faite d'après celui-ci, comme elle peut l'avoir été, ainsi que lui, sur un texte commun, plus ancien, et c'est ce qui me paraît le plus probable. La partie du premier récit, qui s'étend de la révélation de saint Aubert à la dédicace de son église, est aussi donnée, à la fête de saint Aubert, par un bréviaire du mont Saint-Michel, format in-4°, qui date du XIVe ou du XVe siècle. D'autres copies furent exécutées au commencement du XVe siècle. L'une d'elles est en tête du manuscrit n° 34, déjà noté. Une autre appartient à un manuscrit in-8°, ancien n° 218, provenant aussi du mont Saint-Michel, mais qui en avait été détourné, probablement à l'époque de la révolution de 1789, et que notre savant compatriote, M. L. Delisle, auquel son précédent possesseur, M. de Gerville, l'avait donné, a eu la générosité de faire rentrer à notre bibliothèque. Ces deux copies diffèrent également peu du récit du chanoine, et même plus légèrement que celle du Cartulaire; du moins elles ne renferment pas une addition assez notable, que contient celui-ci, qui a été signalée par M. E. de Beaurepaire, et déjà anciennement par L. D'Achery et Mabillon. Enfin, un manuscrit, noté par erreur n° 24 par l'abbé Desroches, et qui était

Digitized by Google

réellement l'ancien n° 214, mais cité souvent sous le n° 24, en contient, au début, une nouvelle reproduction, *abrégée et remaniée*, datant aussi du xv^e^ siècle, toutefois de sa seconde moitié. Disons tout de suite que cette reproduction offre des variantes et des *transpositions* notables, qui ont pu contribuer pour beaucoup à la diversité et à la confusion des opinions, et qui ne lui laissent que peu de valeur scientifique. A la fin du même manuscrit sont deux abrégés *français* des mêmes récits, qui n'ont guère qu'un intérêt de *curiosité*.

Des reproductions manuscrites, très-soignées, mais moins anciennes, du récit latin, existent à la Bibliothèque impériale de Paris, au nombre de cinq au moins. Il doit en exister une à la bibliothèque d'Évreux, et M. Jules Lair m'a dit en avoir vu une trentaine en Angleterre.

Dom Bouquet a donné des extraits insuffisants de ce récit dans son recueil des Historiens de France. L. D'Achery et Mabillon l'ont fait imprimer dans leurs *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, d'après des copies que l'on dit peu sûres, dont l'une toutefois datait de 1,030 et avait été faite pour l'abbaye de Saint-Germain, d'où elle est passée à la Bibliothèque impériale, où c'est la plus ancienne de celles que j'y connais. Il a été aussi publié, d'après eux, par les Bollandistes, dans leurs *Acta sanctorum*.

Pour donner une base certaine à mon examen, j'ai dû m'imposer, avant tout, la tâche de faire une copie très-fidèle du premier manuscrit, celui de tous qui offre le plus de caractères de vérité, en notant les variantes principales que fournissent ceux qui lui ont succédé. J'ai craint d'abord que les nombreuses abréviations de plusieurs de ces textes me laissassent quelque incertitude sur la lecture de certains mots, surtout sur celle des noms propres. Mais la comparaison des six textes, parmi lesquels il y en avait toujours quelqu'un qui levait les difficultés, m'a permis de ne conserver de doute sur aucun de ces passages. C'est sur ce texte, rigoureusement exact, et sur le développement que donnait à ces récits et aux traditions persistantes le moine poëte, Guillaume de Saint-Pair, que je puis maintenant raisonner. De cette comparaison de tous les textes anciens qu'il m'a été possible de me procurer, et en

Digitized by Google

particulier de celui dont l'âge et divers caractères intrinsèques offrent le plus de garanties historiques, il me reste donc à déduire, le plus clairement que je le pourrai, les conséquences positives qui me paraissent en résulter sur la question de l'état primitif de la baie et des modifications qu'elle a subies.

L'auteur de ce premier manuscrit, attribué à un chanoine de Saint-Aubert, rappelle, dans ses deux premières *leçons*, les conquêtes et la piété de Childebert, l'extension de la divine religion et les hommages rendus à l'archange saint Michel au mont Gargan; puis il annonce comment cet archange voulut également être honoré en Occident. Une troisième leçon, intitulée *De situ loci*, décrit le *mont Tombe* et ses alentours, *grève et mer*, tels qu'ils étaient dès lors et tels à peu près qu'ils sont encore aujourd'hui.

Mais l'auteur se hâte d'ajouter qu'il n'en était pas ainsi autrefois; que, *d'après des récits véridiques*, il y avait antérieurement autour du mont une forêt très-épaisse. « Qui *primum locus*, sicut a *veracibus* cognoscere potuimus *narratoribus*, OPACISSIMA CLAUDEBATUR SYLVA, longe ab *Oceani*, ut estimatur, *estu millibus* distans *sex*, aptissima prebens latibula ferarum. » Ce texte précis, écrit dans le IXe siècle ou au commencement du Xe, et peut-être composé bien auparavant, dans un temps qui pouvait se rapprocher beaucoup de la fondation de saint Aubert, qui a été reproduit par tous les autres manuscrits, ne me paraît laisser aucun doute possible sur l'existence de cette forêt. Il doit inspirer d'autant plus de confiance que beaucoup d'autres détails descriptifs que donne ce manuscrit sont d'une exactitude qu'il est facile de vérifier, et qu'il ne contient point plusieurs faits d'un merveilleux exceptionnel, fort discutables, dont quelques-uns sont regardés généralement comme décidément légendaires, et dont les adversaires de la forêt se sont fait une arme contre la valeur historique de ce premier manuscrit, tandis que ces autres faits ne se sont introduits que successivement dans les manuscrits postérieurs.

Ce texte est confirmé par l'extrait, si familier aux érudits d'Avranches, du moine Guillaume de Saint-Pair, qui, au XIIe siècle,

Digitized by Google

traduisait en vers les manuscrits qu'il avait sous les yeux et pouvait s'aider, pour leur interprétation, des traditions non interrompues du monastère et des lumières de son savant abbé, Robert de Torigny.

Desouz Avrenches vers Bretaigne
Qui toz tens fut terre grifaine
Eirt la forest de Quokelunde
Don grant parole eirt par le munde
Cen qui or est meir e areine
En icel tens eirt forest pleine
De meinte riche veneison
Mes ore il noet li poisson
Dunc péust l'en très bien aler
Ni estéust ja crendre meir
D'Avrenches dreit à Poëlet
A la cité de Ridalet.

C'est ce que confirme encore un passage remarquable du manuscrit, de la fin du XIV^e^ siècle ou du XV^e^, ancien n° 218 du mont Saint-Michel, que M. L. Delisle a donné à notre bibliothèque. J'en ai déjà cité en 1849 et publié en 1852 les termes, d'après la communication que M. de Gerville avait bien voulu m'en faire, à l'occasion de ma détermination des lieux appelés *Ridalet* (ou plutôt *Kidalet*) et *Poëlet* par le trouvère. Ce passage fait partie de ce que M. de Gerville considérait comme une sorte de *rapport*, qui était adressé à l'abbé (Pierre Le Roy), par un de ses religieux, sur les merveilles du mont Saint-Michel. Il est ainsi conçu, en fort mauvais latin : « .... Ante revelationem angelicam iste locus tum circumstans patria erat SYLVIS ET MAGNIS ARBORIBUS plena, sic quod a pago Abrincatensi ad usque DALETUM quod nunc a *sancto Macuto* denominatur, et non immerito, non erat *per mare* transitus *facilis* seu tunc *possibilis*, nunc etiam usque ad *Pouletam* securus aditus. » On doit remarquer le point de vue, un peu contraire à celui qu'indique Guillaume de Saint-Pair, auquel se place cette dissertation relativement au trajet du mont à Ridalet (Kidalet) et à Poëlet. Elle établit que le passage à *Dalet*, *Aleth* ou *Saint-Servan*, dont l'évêché fut transféré ensuite à *Saint-Malo*, n'était alors ni *facile* ni même *possible par mer*. Elle paraît même se féliciter de ce que postérieu-

Digitized by Google

rement on a pu employer avec *sécurité* cette *voie de mer* pour aller au *Clos-Poulet*, territoire compris entre Saint-Malo, Châteauneuf et Château-Richeux. C'est dans un sens pareil que s'exprime une phrase des anciens textes, que nous allons bientôt rencontrer. Mais ce qui nous importe surtout, c'est que ce passage constate de nouveau, et de la manière la plus explicite, l'ancienne existence d'une épaisse forêt sur le mont Saint-Michel et à l'entour.

Cette idée d'une ancienne *terre ferme*, où sont aujourd'hui nos *grèves*, est également confirmée par les observations de naturalistes modernes très-distingués, qui sont venus les visiter avec soin. Elle l'est surtout par la découverte, récemment faite, dans une partie avancée des grèves, d'anciens pieds d'*arbres*, encore *debout* et *enracinés sur place*.

La forêt ainsi reconnue est, sans aucun doute, celle que la tradition constante désigne sous le nom de forêt de *Scissy*, dont divers auteurs ont cru pouvoir fixer l'étendue, quelques-uns même dans des proportions probablement exagérées. Bornons-nous à remarquer que, d'après les recherches de l'abbé Rouault, curé de Saint-Pair, elle existait encore en 540 et même en 566, au milieu du VI^e^ siècle. Poursuivons l'étude de nos textes primitifs.

Après avoir décrit cet ancien état des lieux, le chanoine de Saint-Aubert raconte qu'il s'y était établi autrefois des moines *ermites* et qu'ils y avaient bâti deux chapelles, qu'on voyait encore de son temps. Il ajoute que, lorsqu'ils manquaient de vivres, un saint prêtre d'*Astériac* (maintenant *Beauvoir*), averti par un signal, leur en envoyait, par un âne qu'un guide invisible dirigeait à travers des lieux impraticables « *per loca* ibat *invia* ac redibat, » nouvelle allusion à la forêt et aux difficultés qu'elle créait pour les communications.

Ici se place dans tous les manuscrits, excepté le n° 214 (*alias* 24), qui le reporte plus loin, un passage de la plus haute importance : « Sed quia hic locus, nutu Dei, futuro *parabatur* miraculo sanctique sui archangeli venerationi, *mare, quod longe distabat*, PAULATIM ADSURGENS, OMNEM *silve illius magnitudinem* VIR-

Digitized by Google

TUTE *complanavit sua* et *in arenæ* SUÆ *formam* CUNCTA *redegit, prebens iter* populo terræ ut enarrent mirabilia Dei. » Dans ce passage, presque tous les mots sont essentiels et entraînent chacun une conséquence digne d'attention.

1° L'existence antérieure d'une vaste forêt et l'éloignement primitif de la mer sont confirmés, de la manière la plus précise et sans aucun signe de doute, par les termes : « Omnem silve illius magnitudinem » et « mare quod longe distabat. »

2° Les mots « prebens iter populo terræ » expriment, à leur tour, la facilité relative des communications nouvelles qui devaient se substituer à l'impénétrabilité de la forêt « per loca invia, » qui est indiquée un peu plus haut.

3° La destruction *entière* de la forêt et sa réduction en surface plate et à l'état de *sable* et de *grève ordinaires*, offrant un libre *trajet* aux populations, sont on ne peut plus nettement affirmées par toutes ces expressions : « OMNEM silve illius magnitudinem virtute *complanavit* sua et in *arenæ* SUÆ formam CUNCTA *redegit.* » Ainsi, dès cette époque, avant la révélation à saint Aubert, en 708, et à partir du milieu du VI^e^ siècle, nous voyons la forêt entièrement disparue et l'existence constatée d'une vaste grève autour du mont Tombe, offrant un facile accès, sauf, bien entendu, à choisir les jours et les heures convenables. Quant à fixer l'époque de ce changement si extraordinaire, le texte ne le permet pas complétement. Cependant, comme on doit croire qu'il fallait que le nouvel état des choses fût régularisé et affermi avant que les travaux commandés à saint Aubert fussent praticables, il est naturel de penser que ce dut être dans la fin du VI^e^ siècle ou le commencement du VII^e^ que cette grande modification eut lieu. C'est, au reste, ce que plusieurs auteurs ont admis, au moins pour une première destruction partielle, même en en supposant une définitive en 709.

4° Les desseins de Dieu pour la vénération future de son archange sur le mont Tombe, par une transformation merveilleuse du pays, sont ici naturellement indiqués, à l'époque où la forêt impénétrable existait encore. La réalisation complète de cette transformation avant l'époque de saint Aubert et l'arrivée périodique

Digitized by Google

de la mer autour du mont, au temps de ce prélat, rendent également naturelle la nouvelle expression des intentions de la divinité, au moment où l'auteur raconte, un peu plus loin, les ordres de l'archange : « Ut cujus celebrabatur veneranda commemoratio in Gargano monte, non minori tripudio celebraretur in *pelago*. » Rien de plus simple qu'il y soit question de la *mer*, puisque alors elle venait déjà deux fois par jour autour du mont. Ainsi disparaît l'objection spécieuse qu'on avait tirée de la contradiction qu'auraient paru offrir ces termes avec l'événement annoncé, lorsqu'on supposait que l'invasion de la mer n'aurait eu lieu que *pendant* les travaux de saint Aubert;

5° L'idée d'un cataclysme unique, détruisant tout d'un coup toute la forêt, idée si souvent répétée, et même précisée par une *terrible marée de mars ou de septembre 709*, est fortement combattue par ces mots significatifs, « mare *paulatim* adsurgens, » qui repoussent le fait d'un désastre violent et rapide. Ils annoncent, au contraire, une action *lente* et *successive*, des invasions répétées, attaquant *peu à peu* le sol, comme nous en voyons encore fréquemment sous nos yeux, et comme l'histoire locale en constate à diverses époques. C'est ce que paraît indiquer aussi plus tard Guillaume de Saint-Pair, interprète, comme je l'ai dit, des manuscrits et des traditions du mont, par les vers suivants :

Dès *là* en *chà* a feit tel guerre
Li floz de la meir à la terre,
As prez, as bois, as la forest
Que n'i a beste ne n'i pest;
De la forest a feit areine
Entor le mont e bele et pleine.

C'est ce qu'exprime encore formellement, près de cinq siècles plus tard, d'après les traditions persistantes du monastère, Thomas le Roy, en disant (1650) : « . . . . les inondations de la mer, laquelle, par son *flux* et *reflux*, renversa *petit à petit toute* cette forêt jusqu'au pied du rocher. (Nous ignorons l'an, comme nous l'avons dit plus haut). . . Ceci est extrait des manuscrits de ce mont et des bréviaires de Coutances et de Lisieux. » Le fait *d'érosions*

Digitized by Google

successives, au lieu d'un seul cataclysme, ne paraît donc plus devoir laisser place à aucun doute.

On voit quelles sont la certitude et la fécondité des déductions diverses que nous fournit le passage, si remarquable, du chanoine que nous avons cité. Passons à d'autres points du récit.

L'écrivain raconte ensuite les apparitions de l'archange à saint Aubert; et c'est là que l'intention divine se trouve exprimée par les mots que j'ai cités : « Ut... non minori tripudio celebraretur in pelago, » mots qui sont maintenant expliqués, puisque déjà, depuis plus ou moins longtemps, la mer avait envahi tous les alentours du mont. Il dit comment, après deux avertissements restés inutiles, et un troisième plus sévère, le saint évêque acquit une pleine confiance dans les ordres divins et, guidé par plusieurs indications célestes, se mit en devoir de les exécuter. « Cum *hymnis* et *laudibus*, predictum *locum* ingressus, exercere imperatum opus adgressus est. » On voit qu'il n'est ici question d'aucune difficulté à se rendre *solennellement* au mont et, sans doute, en *grande* procession « cum *hymnis* et *laudibus*. »

Il ajoute immédiatement cette assertion, qui mérite une attention toute spéciale : « Congregataque rusticorum *maxima multitudine*, *locum purgavit* atque *in spatium complanavit*. » (Cette réunion d'une très-grande multitude de travailleurs était facile pour saint Aubert, non-seulement comme évêque et au nom de la religion et d'une œuvre sacrée, mais déjà comme possesseur personnel de plusieurs domaines patrimoniaux considérables, situés dans les environs et dont il était le seigneur.) Guillaume de Saint-Pair décrit aussi cette réunion d'ouvriers :

Et ad vileins trestoz manda
Que ovec lui par ban alassent
Et lor ostuiz ou els portassent :
Vooges, besches et piscois
Et cognies a trenchier bois.

Mais quel était l'objet de ce travail? En nous rappelant que,

Digitized by Google

dans tous ces passages, le mot *locum* ne désigne que le *mont Tombe*, et non ses environs, nous devons comprendre qu'il ne s'agit que de *déblayer d'arbres* et de *buissons* la surface de ce *mont*, pour la rendre habitable et propre aux constructions, tandis qu'on l'abordait « vesprium densitate plenum, » ainsi qu'on le dit un peu plus loin. Il fallait bien aussi en *aplanir* une *étendue* (spatium), suffisante pour édifier ces constructions, les accéder et permettre à des habitants de se fixer à l'entour. Ce n'était pas, sans doute, un travail immense et de longue durée; mais il était assez ardu pour que sa confection *en peu de temps* exigeât un très-grand nombre de bras; et cette rapidité est indiquée elle-même par la brièveté de la phrase qui lui est consacrée. Sa difficulté est d'ailleurs signalée par l'existence de deux rochers que tous les efforts des ouvriers ne pouvaient renverser, et qui exigèrent l'intervention du nommé Bain et de sa florissante famille de douze enfants « duodecim filiis ampliatus, magnum inter suos tenebat *dignitatis* locum. » Et là encore, après les mots *locum* et *spatium*, ceux-ci, qui leur succèdent immédiatement : « in *medio cujus* duæ preminebant rupes quas operantium multorum movere non poterant manus, » portent aussi à en restreindre l'étendue. Guillaume de Saint-Pair indique également ce travail :

Donc fist venir les ouvriers sns
Si commanda a mestre jus
Et a abastre et a trenchier
Cen qui *noiseit* ad *commenchier*
Cele *igliese* que faire deit.
Chescuns de els ovre en son endreit.

Puis il ajoute, comme le manuscrit :

Quant li leus fut aplanié
Doux roches ont en mie leissié
Que il ne poest fors geter
Par nul engieng ne remuer.

En supposant donc que la forêt eût encore existé à cette époque, ce que nous avons démontré n'être plus admissible, il ne serait pas

Digitized by Google

possible d'attribuer, comme on pourrait le prétendre, en forçant l'idée de M. Taranne, au travail rapide de ces ouvriers le *défrichement* général, le *nivellement* et la *culture* de cette forêt. C'eût été une œuvre considérable et de longue haleine, quelle qu'eût été la multitude d'ouvriers employés, tandis que saint Aubert, qui, d'après le manuscrit, NE DEVAIT PAS QUITTER LES LIEUX avant que les constructions fussent terminées, était nécessairement très-désireux d'en finir en peu de temps.

Le chroniqueur continue à raconter les travaux exécutés, la construction de l'édifice, l'envoi de députés au mont Gargan, pour obtenir des gages de l'apparition de saint Michel en ce lieu, leur voyage, leur succès, leur heureux retour et leur arrivée au mont *de l'Occident*, « In monte jam dicto, in occiduis partibus, » le jour même que la sainte construction y était achevée.

C'est ici que se présente un autre passage, très-important, sur lequel on a beaucoup raisonné, et qui a servi de base au système de la destruction de la forêt par un puissant cataclysme, en 709. « Summi interea nuntii repedantes, post multa itineris spatia, ad *locum* quo digressi fuerant ipso die quo fabrica completa est in *monte* jam dicto, in occiduis partibus, *QUASI NOVUM INGRESSI SUNT ORBEM, QUEM primum vesprium densitate reliquerant plenum.* » On a voulu voir dans ces termes « quasi novum ingressi sunt orbem » (*il leur sembla entrer dans un monde nouveau*) la preuve d'un changement complet dans l'aspect du pays et, par conséquent, celle d'une submersion violente de la forêt (qu'on suppose avoir encore existé alors), submersion qui aurait eu lieu pendant leur absence. Mais, si le mot *orbem* peut faire penser à une grande étendue, les mots *locum* et *monte jam dicto*, qui le précèdent, et ceux de *vesprium densitate*, qui le suivent et s'y rapportent, sont bien loin de rappeler la forêt « *opacissima silva* » et « *silve magnitudinem*, » dont on a antérieurement raconté la destruction totale; ils en localisent et restreignent fort l'idée. Ils ne s'appliquent évidemment qu'au *mont Tombe* seul, devenu *mont Saint-Michel*, que les députés trouvaient *complétement transformé* par les travaux dont on a indiqué le détail, et qu'ils avaient laissé couvert *d'épais buissons*.

Digitized by Google

Le rapprochement de la phrase que nous étudions avec le passage précédent, relatif aux travaux de défrichement, et la rectification du raisonnement par lequel on en concluait un cataclysme en 709, sont dus à la judicieuse note de M. Taranne. Seulement je crois que le savant et regrettable investigateur se serait trompé s'il expliquait ces termes par un défrichement *général* de *landes*, au lieu de *grèves*, qui auraient alors occupé le sol de l'ancienne *forêt*, et par leur *culture*, que je ne crois pas avoir été plus possible dans ces temps-là qu'aujourd'hui. D'ailleurs nous avons vu que, dès l'époque, bien antérieure, de la destruction de la forêt, elle avait été *tout entière* (*omnem ..... cuncta*) réduite à l'état de *grève ordinaire* (*arenæ suæ*). Je crois, au contraire, avoir démontré qu'il ne s'agit que d'un simple défrichement des *buissons* et *taillis* qui couvraient le *mont*, et surtout de l'*aplanissement des rochers* qui en occupaient la partie supérieure. Au reste, cette légère différence d'appréciation n'a aucune importance pour le fond de la question principale qui nous occupe en ce moment. Quoi qu'il en soit, cette précieuse note a été pour nous un vif trait de lumière; et c'est à elle, je le déclare hautement, que je dois d'avoir été encouragé à me livrer à cette patiente étude des sources, avec l'espoir d'arriver à une solution définitive de la question, espoir que j'ai la confiance d'avoir réalisé.

Une réflexion essentielle vient corroborer chez moi cette confiance. Si, dans le court espace d'un an que durèrent les travaux de saint Aubert, il s'était produit un événement aussi considérable que le cataclysme qu'on suppose, il aurait énormément surpris et effrayé les travailleurs, interrompu les communications avec la ville épiscopale et même avec les paroisses voisines, et forcé d'en changer complétement le mode, grandement gêné et interrompu, au moins pour quelque temps, les constructions. Il est impossible que le récit poétique et détaillé du chanoine ne l'eût point mentionné d'une manière toute spéciale. On pourrait d'autant moins comprendre le silence gardé sur un fait aussi considérable, soit en lui-même, soit par ses conséquences pour la sainte entreprise, qu'on voit, au même temps, l'auteur décrire avec détails quelques incidents assez légers du voyage des députés au Mont-

Digitized by Google

Gargan. Et pas un mot explicite sur cette terrible catastrophe, qui aurait changé la face du pays, dans des conditions si graves pour le nouvel établissement! Pas un mot, dis-je, si ce n'est ces seuls termes vagues : « quasi novum ingressi sunt orbem, » d'où l'on a tiré une si large induction, sans voir qu'on se mettait en contradiction avec le passage, si précis et si explicite, qui décrit *bien antérieurement* la *destruction totale* de la forêt. On ne s'apercevait pas d'avantage (ce qui, du reste, est moins étonnant), qu'une interprétation naturelle de ce peu de termes était fournie par les travaux qu'indique très-nettement une phrase précédente. Je ne crois donc pas que le sens large qu'aurait ailleurs le mot *orbem* puisse résister ici à tout cet ensemble de considérations de divers genres et permettre de continuer à y voir la *preuve*, ni même la probabilité un peu satisfaisante, d'un grand bouleversement en 709, tel que l'ont admis tant d'auteurs.

Mais l'erreur que l'on commettait, en supposant un cataclysme en 709, se conçoit très-bien de la part des écrivains qui consultaient le manuscrit n° 214 (*alias* 24), en apparence *spécial*, d'après son titre « fundatio hujus loci, » et *le plus facile* de tous *à lire*, qui est de la deuxième partie du xv^e^ siècle. En effet, l'auteur de ce manuscrit, afin d'appuyer l'idée, évidemment préconçue pour lui, de la destruction en 709, en abrégeant et *remaniant* les textes antérieurs, et croyant, sans doute très-consciencieusement, rectifier une erreur de transposition qui s'y serait glissée, a *supprimé, plus haut*, le passage relatif à l'invasion de la forêt par la mer, et l'a *reporté* immédiatement avant celui que nous venons d'examiner. Il l'a même fait précéder de ces quelques mots, qu'il *ajoute* de son autorité : « *Pendente* vero illo tempore quo dicti nuncii missi fuerant, » pour mieux préciser que le fait avait eu lieu *pendant le voyage* des députés du prélat. Cette *double altération*, très-blâmable certes, malgré la bonne intention que je suppose, n'a fait, comme on le voit, qu'embrouiller la question. Car elle donnait lieu à l'objection, assez forte, il faut le dire, qu'on tirait des mots « *in pelago*, » employés déjà, au moment de la révélation faite à Saint-Aubert, dans l'expression des vues de la Providence, contre la supposition que la forêt existât encore à cette époque. J'ai été heureux

Digitized by Google

de réussir enfin, par la comparaison des textes, à reconnaître cette source de confusion, qui a dû contribuer pour beaucoup à égarer des hommes distingués.

Il me paraît donc résulter irrévocablement de l'examen qui précéde, 1° qu'il y avait réellement, au moins jusque vers le milieu du VI^e^ siècle, une épaisse *forêt* autour du mont Tombe, forêt à laquelle Guillaume de Saint-Pair attribue une étendue de sept milles, ou environ deux lieues et demie, tout alentour; 2° que, vers la fin de ce VI^e^ siècle ou le commencement du VII^e^, cette forêt fut détruite *entièrement* et réduite en *grève*, non par un seul *cataclysme*, mais par une série *d'invasions successives* et *d'érosions* des marées, comme il a continué de s'en faire à diverses époques, et comme nous en voyons encore s'opérer fréquemment de partielles; 3° qu'à l'époque des révélations faites à saint Aubert, le mont Tombe était dégagé tout alentour et environné de *grèves*, presque comme il l'est aujourd'hui; 4° que ni l'étonnement des envoyés de saint Aubert, lors de leur retour, ni aucune autre circonstance mentionnée par les manuscrits primitifs ou par les documents historiques des environs n'annonce qu'il y ait eu en 709 un grand *cataclysme*, ni même aucune marée extraordinaire. Je crois que ces conclusions sont trop bien motivées pour laisser des chances à une réfutation, et que maintenant elles sont réellement définitives. Je me félicite vivement d'être parvenu à éclaircir enfin une question qui a été si longtemps et si activement controversée dans notre pays d'Avranches.

Digitized by Google

NOTE

SUR L'OUVERTURE

D'UN NOUVEAU PUITS SÉPULCRAL,

SUR LA COLLINE DE TROUSSEPOIL,

COMMUNE DU BERNARD (VENDÉE),

PAR M. L'ABBÉ FERD. BAUDRY,

CURÉ DU BERNARD,
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE,
DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, ETC.

Au mois de janvier 1859, j'appelai, pour la première fois, l'attention des Sociétés savantes sur les puits funéraires de Troussepoil. J'ai fouillé le cinquième au mois de novembre dernier (1864). Comme il est au moins aussi intéressant que les quatre premiers, que j'ai décrits dans l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée et dans les Bulletins des Sociétés archéologiques de l'Orléanais et de la Loire-Inférieure, je crois qu'il est temps de porter à la connaissance du Comité impérial, dont j'ai l'honneur d'être correspondant, ce mode d'inhumation, dont on avait depuis des siècles perdu le souvenir. Je ne parlerai que de ce que j'ai vu et examiné avec le plus grand soin.

J'ai trouvé sur la colline de Troussepoil de grandes et de petites fosses sépulcrales. Laissant ces dernières de côté, parce que j'en ai traité ailleurs, je rappellerai que les grandes ont la forme de puits, d'une ouverture de $1^m,10$ à $1^m,30$ et d'une profondeur qui varie de 3 à 9 mètres. Celle que je vais décrire a d'abord $1^m,10$ de diamètre, puis, un peu plus bas, $1^m,20$, largeur qu'elle conserve jusqu'à 9 mètres. Là elle se rétrécit en s'arrondissant comme nos chaudrons de cuisine.

Digitized by Google

Le puits traverse, en premier lieu, une couche argileuse assez friable de 1^{m},35; mais il est ensuite creusé dans un banc schisteux d'une grande puissance et très-dur, sillonné çà et là de veines de quartz ou de caillou, ce qui rend impossible tout éboulement. Les puisatiers, que j'ai interrogés, prétendent qu'il n'a pas fallu moins de neuf jours pour atteindre le fond, en travaillant jour et nuit. Le puits, pour en empêcher la violation, était hermétiquement fermé par une toiture en pierre de petit appareil. Un gros caillou formait la clef de voûte. Cette calotte ovoïde, dont le bonnet chinois nous donne une idée assez exacte, avait 1 mètre de hauteur, et, pour base, une circonférence plus grande que celle du puits, reposant sur le roc schisteux. Le sommet de la calotte était en contre-bas du sillon, qui le cachait de moins de 30 centimètres. (Voy. pl. II, fig. 1.)

En faisant abstraction de son couronnement, le puits sépulcral n'avait que neuf mètres. La première assise ne me fournit que de la terre ordinaire et des pierres en assez grande quantité. A deux mètres, la terre devint plus noire; on était arrivé à une couche de cendre qui contenait une *olla* d'une capacité moyenne (*a*), renfermant cinq fragments d'os humains, entre autres une tête de fémur gauche, le fémur lui-même était cassé en trois morceaux, et le maxillaire gauche appartenant à un sujet plutôt jeune que vieux. Aucun de ces os n'avait passé par le feu. L'*olla* était entourée de tessons de pots brisés, de tuiles à rebords et de quelques os d'animaux. Sous ce vase se dressait la tige d'un arbre haut de 4 à 5 mètres, dont les rameaux se faisaient jour à travers d'autres couches de terre et de cendre, où gisaient encore, de distance en distance, des débris d'animaux, de pots et de tuiles romaines. Cet arbre, que nos charpentiers disent être de la famille du cyprès, s'appuyait sur un cercueil en bois (*b*), et couvrait de ses racines la sépulture proprement dite. Le cercueil était debout et un tant soit peu incliné, touchant par le pied à la paroi nord, et par le sommet à la paroi sud de la fosse. Il formait, dans cette position, un abri contre la pression des terres et garantissait les vases (*c*), que l'on avait placés dessous, sur une couche de cendre de 30 centimètres d'épaisseur. Ces vases étaient défendus, en outre, au côté opposé, par une

Digitized by Google

large pierre dite *de Charente*, taillée en forme de corniche, posée à plat sur une meule à moudre le grain, en granit, et sur une autre pierre brute. Avant de décrire ces vases, disons ce qu'était le cercueil et ce qu'il contenait.

Ce cercueil (fig. 2) n'était pas autre chose qu'un tronc de chêne, dans lequel on avait creusé une auge affectant légèrement la forme d'une nacelle. Les coups de hache qui changèrent ce tronc en un coffre funéraire sont encore visibles, surtout aux deux extrémités. On y voit de nombreuses découpures faites par le tranchant du fer que tint une main peu habile ou peu exercée. Le couvercle (*a-b*, fig. 3) était formé d'une seule pièce grossièrement travaillée et fixée au cercueil probablement par des clous, car la sépulture en renfermait une vingtaine de 4 à 8 centimètres de longueur. Le poids des ans et des matériaux l'avait fait fléchir à son extrémité supérieure, de sorte qu'en cette partie les ossements paraissaient à nu; quelques-uns même s'étaient échappés de la bière, ou avaient changé de place. Les cercueils formés de troncs d'arbre sont connus dans l'histoire des nécropoles; M. l'abbé Cochet leur a consacré quelques pages intéressantes dans son ouvrage intitulé : *Tombeau de Childéric*[1]. Cependant ils ne laissent pas que d'être très-rares, particulièrement en France, et c'est une bonne fortune d'en rencontrer un, surtout dans une sépulture gallo-romaine creusée en forme de puits, comme celle de Troussepoil, et à neuf mètres de profondeur.

Puisque nous avons ouvert le cercueil, voyons quel en était le mobilier. Il consistait en huîtres et autres coquillages, en noyaux de cerises, en noisettes, en dix musaraignes ou animaux rongeurs, en quelques volatiles, mais principalement en os d'animaux, en os humains et en un soulier.

Les ossements d'animaux, définis par M. H. Boisson, artiste vétérinaire à Moricq, étaient les plus nombreux. Je signalerai une tête de porc ou de sanglier, avec un scapulum et un humérus du même animal; deux têtes de renards bien conservées, avec fémurs, tibias, etc. deux têtes de chiens avec leurs humérus; quel-

[1] Pages 42 à 48.

Digitized by Google

ques ossements d'un bœuf, entre autres une portion de la vertèbre altoïde, une vertèbre cervicale et une partie du maxillaire inférieur gauche garnie de trois dents molaires.

Quant aux ossements humains, ils sont arrivés au haut de la fosse pêle-mêle avec les os d'animaux. Comme le cercueil était penché, et que les os tendaient à s'agglomérer au fond, précipités par leur propre poids, n'étant plus retenus par le couvercle, je n'ai pu, malgré mes recherches et celles de mon intelligent puisatier, M. Masson, constater la place précise des débris humains dans ce cercueil. Ce que je puis dire, c'est qu'il y avait trois fragments appréciables. M. Priouzeau, docteur-médecin aux Moutiers-les-Mauxfaits, a reconnu le corps d'un tibia humain, et probablement une portion de l'humérus, plus une pétrification d'os qui se rattache, selon toute vraisemblance, à l'espèce humaine.

Un soulier en cuir (fig. 4) faisait aussi partie du mobilier de la sépulture. Il se compose d'une semelle et d'une empeigne percée à jour, et il ressemble assez aux *babouches* que les orientaux portent encore en certaines contrées, et aux chaussures des Espagnols dites *espadrilles*. Le cuir de l'empeigne est découpé en forme de croix et de fleurons, et devait être doublé d'un morceau d'étoffe ou de cuir de couleur voyante, ou tout au moins, différente de celle du cuir lui-même. Le bord du soulier est percé de trous destinés à recevoir une lanière en cuir dont les deux bouts se rattachaient sur le cou-de-pied. J'ai retrouvé cette lanière avec le soulier, et le tout a été dessiné, ainsi que les autres objets du puits funéraire, par M. Léon Ballereau, architecte à Luçon, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Je mentionnerai ici deux grands bronzes du Haut-Empire. Au droit du premier : tête nue d'Antonin le Pieux à droite, avec la légende DIVVS ANTONINVS; au revers, le mot CONSECRATIO autour d'un bûcher et les sigles S·C[1]; c'est son apothéose. Au droit du second : tête laurée de Septime Sévère à droite, avec la légende : L·SEPT·SEV·PERT·AVG. (*Lucius Septimius Severus Pertinax Augustus*); au revers, la déesse Rome. Ces bronzes

[1] Voy. Cohen, *Méd. imp.* t. II, p. 352 et pl. XIII, n° 517.

Digitized by Google

ont été recueillis après le soulier, soit qu'ils fussent avec les os humains, soit qu'ils fissent partie du mobilier du sanctuaire mystérieux où étaient rangés avec ordre les ustensiles dont il me reste à parler.

Les ustensiles qui méritent d'être cités sont une lame en fer avec douille, sorte de couteau de cuisine, long de 14 centimètres et d'une largeur moyenne de 4 centimètres; un crochet en fer, surmonté d'une douille, dont j'ignore l'usage; un crampon en fer; deux anneaux en cuivre, et une oreille en fer.

J'arrive aux vases; ils sont de trois sortes : en bois, en cuivre et en terre.

Le premier est en bois (fig. 1, *d*). C'est une seille ou un baquet ressemblant à nos doubles décalitres. Il est, à part le fond, composé d'une douve unique et peu épaisse de châtaignier, fendue et non coupée, et roulée en cône tronqué après avoir passé par l'eau bouillante, comme le sont nos mesures pour le grain. Il était lié par un cercle de fer, avec trois crampons qui s'enfonçaient dans le bois. Les oreillons étaient en bois et rattachés au baquet par des oreilles en bois. Les seaux en bois sont de toutes les époques, mais chaque grande période leur a imprimé un cachet particulier. C'est le second que je trouve dans les sépultures gallo-romaines de Troussepoil.

Deux vases étaient en cuivre; l'un en cuivre jaune battu au marteau, comme nos chaudières d'airain; l'autre en cuivre coulé, jaune et massif. Le premier a la forme d'une *olla*, ou pot-au-feu, avec une anse mobile en fer, aujourd'hui cassée en deux, se terminant par deux têtes de serpent, ou deux boutons emmanchés dans un cercle de fer fixé au cou de la chaudière. Sa hauteur est de 165 millimètres, sa base de 14 centimètres, son ouverture de 18 et sa circonférence de 67 dans sa plus grande largeur. Il a quelque analogie avec le vase en cuivre rouge trouvé à Monville (Seine-Inférieure) en 1817, qui contenait des os brûlés. Seulement ce dernier, qu'on peut voir aujourd'hui chez M. Jean Rondeaux à Saint-Étienne, a le col plus étranglé et ressemble davantage au seau[1] à

[1] L'abbé Cochet, *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 423.

Digitized by Google

l'eau bénite de nos églises. Le deuxième vase en cuivre a la forme d'une aiguière, sauf que le goulot est circulaire et n'a pas de bec. Haut de 24 centimètres, sa base et son goulot ont 65 millimètres, la circonférence de sa panse n'est que de 38 centimètres dans sa plus grande largeur; son anse, arrondie, a une courbe de 9 centimètres; il est bien travaillé, d'un cuivre fin et ductile; c'est le plus précieux de la fouille.

Venaient ensuite cinq vases en terre, une *olla* et quatre cruches d'une capacité et d'un galbe différents. L'*olla* a 17 centimètres de hauteur, 9 d'ouverture et de base; la circonférence de sa panse est de 47 centimètres; elle est noire et a sur la panse une bande de petites lignes formant des 1 tracés à la pointe. Le cimetière romain de la Rosière (Seine-Inférieure), qui appartient aux trois premiers siècles de notre ère, a fourni à M. l'abbé Cochet des vases dont l'ornementation est faite au moyen du même procédé[1]. Il en est de même de celui que M. Charles Roach Schmit a représenté sous le n° 62, page 18, de son *Catalogue of the Museum of London antiquities.*

Deux cruches ont la couleur de l'*olla;* la pâte en est grossière, dure et noirâtre, ainsi que le vernis. La première (fig. 5) est remarquable par son galbe et sa capacité. Elle a 37 centimètres de hauteur et 92 de circonférence dans sa plus grande largeur, tandis que sa base n'a que 11 centimètres de diamètre et son goulot, à peine 10. Sa panse est sillonnée de onze bandes de lignes verticales, gravées à l'estampille, comme celle de l'*olla.* La deuxième (fig. 6) ne diffère de la première que par sa capacité, qui est moindre, et son ornementation, qui est plus simple et consiste en une triple ligne en creux, sur laquelle repose la base de l'anse, dont la courbe est de 11 centimètres. Au haut de la panse et à gauche de l'anse est inscrit le chiffre XIII, dont les éléments sont renversés (ainsi IIIX) et qui indique peut-être la mesure du vase. Sa hauteur est de 27 centimètres, sa circonférence de 65.

Les autres vases sont d'une pâte rougeâtre et plus fine; ils sont

[1] *Seine-Infér. histor. etc.* p. 385.

Digitized by Google

moins massifs et leur galbe est plus élégant. Le goulot de l'une des cruches a plus de 12 centimètres d'ouverture; la courbe de son anse a 11 centimètres; sa panse est très-large; malheureusement elle est brisée. La deuxième cruche n'a qu'une légère égratignure au goulot, qui est circulaire; sa hauteur est de 21 centimètres, sa base est large de 75 millimètres; sa panse a 42 centimètres dans sa plus grande largeur; son col étranglé n'a que 25 millimètres de diamètre; mais son goulot, qui va en s'élargissant, atteint, à son sommet, la largeur de 55 millimètres. Ce goulot fait saillie sur l'anse, qui a une courbe de 7 centimètres sur 3 de largeur.

Avant de me prononcer sur l'âge de l'enfouissement, je dois dire un mot des vases, presque tous fracturés, que contenaient les couches supérieures du puits funéraire. J'en ai compté de vingt-cinq espèces environ. Je citerai une ampoule en verre épais, couleur fougère, à une anse, et dont je n'ai que le col et le goulot; une patère samienne d'un rouge éclatant; un fragment de poterie mince et fine recouvert d'un vernis couleur bronze, sur lequel sont gravées en relief des lances, maintenues à leur extrémité par deux cordons qui forment frise; un goulot d'amphore d'un rouge clair; une terrine grise, à rebord retroussé; sept vases plus minces et d'une terre presque blanche : l'un d'eux, muni de deux anses, avait au haut de la panse un biberon ressemblant un peu à celui de nos buires; l'autre, d'une pâte un peu plus foncée, a un déversoir au bec allongé comme la mandibule inférieure d'un oiseau, et creusé dans le ventre au-dessous du rebord; le ventre est couvert de rubans en relief, de 5 millimètres d'épaisseur, tracés horizontalement par le tour. Enfin, je mentionnerai une douzaine de vases dont la pâte dure et noirâtre renferme des graviers, et qui ont pour revêtement un vernis noir. Deux ont la couleur de la plombagine. J'ai distingué parmi eux deux grandes cruches dont les panses sont ornées, la première de deux petites bandes de fougères entre deux grandes, la deuxième d'une bande unique de lignes convergeant dans tous les sens.

Si maintenant j'interroge les traités de céramique écrits depuis

Digitized by Google

quelques années avec une science toujours croissante, si je m'interroge moi-même avec mes souvenirs, je vois que la cinquième fosse de Troussepoil contient, outre des bronzes du Haut-Empire, d'une part, des vases en terre, dont le type est de la belle époque de l'art romain, et, de l'autre, des vases en cuivre, qui sont démonstratifs pour ce temps. La poterie commune qui leur a été adjointe est de la même période. Les cruches et les *olla*, qui ont du grain dans leur pâte, sont même faites à la façon des temps les plus anciens; c'est le type gaulois perpétué et qui servait surtout aux cérémonies funèbres. Le seau est lui aussi du Haut-Empire; il n'a rien de germain ni de franc dans sa forme. Si le Bas-Empire seul a fourni aux musées de Londres et de Liverpool des sandales découpées en forme de dentelle et de guipure, le cimetière du IIIe siècle de Cany, en Normandie, avait montré, dès 1849, à M. l'abbé Cochet un soulier à jour analogue à celui de Troussepoil. Rien ne s'oppose non plus à ce que le cercueil formé d'un tronc de chêne soit contemporain des autres objets, bien que les découvertes faites jusqu'à ce jour, tant en Allemagne qu'en Angleterre, ne nous montrent ce genre de cercueils que du Xe au Ve siècle. Je conclus que la sépulture que je viens de décrire est sœur des précédentes, et appartient, comme elles, à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle de notre ère.

Tel est le puits funéraire que nos aïeux, au temps des Antonins, creusèrent sur le territoire du Bernard. Je le livre sans commentaire à l'appréciation du monde savant. J'ajouterai seulement: Lorsque, le premier, en France, il y a sept ans, je parlai des *puits-sépultures* gallo-romains, le fait parut étrange; aujourd'hui il ne l'est plus, puisque de tous les côtés on en signale du même genre. Troussepoil en a, pour sa part, produit sept. Je ne rappelle cependant les deux premiers que pour mémoire, parce que, exploités par des chercheurs d'or en 1845 et en 1858, ils ne firent que me mettre sur la trace des cinq que j'ai fouillés moi-même au profit de la science. J'ai constaté, avec M. Masson, propriétaire du terrain, que la colline en renferme encore d'autres; la pioche ne les a respectés jusqu'à ce jour que parce que les ressources pécuniaires m'ont fait défaut.

Digitized by Google

Tous les puits en question contiennent des ossements d'hommes et d'animaux posés dans des *olla* ou des cercueils, et non brûlés, quoique entourés de cendre et de charbon. Ils sont toujours accompagnés d'un mobilier funéraire, plus ou moins considérable, et, en particulier, de vases tels qu'on en rencontre, soit comme disposition, soit comme nombre, dans les sépultures antiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

CAMP DE CÉSAR DE LAUDUN,

PRÈS BAGNOLS (GARD),

EXTRAIT D'UNE NOTE

LUE

PAR M. LÉON ALEGRE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

I

Vers le sud-est de Bagnols, entre les communes d'Orsan, Laudun, Tresques et Connaux, s'élève la montagne appelée indifféremment le *Camp de César, Saint-Jean* ou *Saint-Pierre de Castres.* C'est un plateau isolé, horizontal, irrégulier, d'environ cent mètres de hauteur, et dont la longueur totale est de deux kilomètres. On dirait une immense forteresse avec ses bastions et ses courtines, tant est pittoresquement disposée la sommité de la montagne.

Sur le flanc méridional, le géologue peut faire une ample moisson de fossiles variés. La montagne est presque dénudée sur tous les points; l'accès en est rude, si ce n'est par les *combes* de l'est et par les parties qui font face, l'une à l'Étang, vers Tresques, et l'autre vers Laudun. Du sommet, l'œil se repose agréablement sur une plaine magnifique fertilisée par la Cèze et le Rhône et parsemée de villages dont les noms rappellent le souvenir des diverses phases de l'histoire de nos contrées. A l'arrière-plan de ce vaste panorama on découvre l'antique *Arausio* et, à l'horizon, le pays des Voconces. Les Cévennes, les Alpes et le Ventoux, couverts de neige, encadrent admirablement le tableau.

Le nom de *Saint-Pierre-de-Castres,* que porte encore le cap circulaire du couchant, est évidemment de ceux dont l'origine ro-

Digitized by Google

maine ne saurait être méconnue. Il indique que, sur ce plateau calcaire, il y eut jadis un camp, *castra*. Nous allons décrire rapidement les lieux.

II

Le côté où se trouvent le plus de traces d'habitations antiques est appelé *la ville de Saint-Jean-de-Rousigue :* il domine Orsan. De Laudun on y accède par un chemin longeant la montagne. A l'entrée du plateau, on voit encore des débris de constructions antiques, qui, sur la droite, forment un mur d'enceinte de 1m,50 d'épaisseur. Ce mur remplit les espaces que ne défend pas le roc, nu et taillé à pic. Çà et là, quelques terres sont aujourd'hui livrées à la culture, quoique le sol accidenté soit entièrement couvert de moellons et de tessons de poteries romaines. Une tour circulaire s'élève sur la côte déclive : elle faisait partie du mur d'enceinte dont nous venons de parler. Une *chapelle* en ruine, isolée au milieu des décombres, a survécu seule à la dévastation du plateau. D'un autre côté, une traînée de pierres énormes marque la place du *vallum*, qui n'avait pas moins de six mètres d'épaisseur, et dont on distingue encore les trois portes antiques, qui ont chacune plus de cinq mètres de largeur.

Sur la crête méridionale, on rencontre des constructions anciennes ayant servi à barrer le passage à tous les endroits accessibles.

Au couchant, il ne reste debout que quelques pans de mur, débris des cellules qu'habitèrent jusqu'au XIIIe siècle des moines bénédictins. Un oratoire roman, dédié à S. Pierre-ès-liens, domine le cap, qui lui-même est couronné par une ceinture de rochers escarpés.

Tel est l'aspect général de ces lieux. A quelle époque appartiennent ces constructions solides? quand et par qui ont-elles été abattues? Ce sont là des questions que nous ne pouvons résoudre d'une manière positive. Privés de documents qui retraceraient les détails des événements dont nos contrées ont été le théâtre, nous oserions à peine entrer dans le champ des hypothèses et hasarder une opinion, si ce n'était le désir d'attirer l'attention du Comité,

Digitized by Google

qui pourrait, en faisant pratiquer des fouilles, obtenir des résultats intéressants pour la science.

III

L'aspect topographique de ce plateau a dû frapper les anciens peuples de la contrée. On sait que les Gaulois bâtissaient leurs *oppida* sur les montagnes élevées et dominant une grande étendue de pays. Les Ibéro-Ligures, ou, plus tard, les Volces Arécomiques, n'y auraient-ils pas établi leurs demeures en temps de guerre? Ce nom de *Laudun*, les objets découverts sur la montagne et les traditions nous permettent d'affirmer que ce plateau a été un *lieu de refuge* pour les habitants de la plaine. *Laudun*, où nous trouvons le mot celtique *dun*, colline, désigne aujourd'hui un bourg situé au pied de ce plateau.

On trouve sur ce plateau un grand nombre de médailles gauloises (Volces Tectosages et Arécomiques surtout), des pièces marseillaises qui attestent les rapports des anciens peuples avec les Phocéens de la Méditerranée, des poteries grossières mal préparées, des haches en silex, des objets en bronze et en verre, des pierres de fronde rondes ou ovoïdes, des ossements d'animaux, des cornes de cerf, des défenses de sanglier. Ces différents objets, qui se rencontrent sur tous les points, rappellent, pour la plupart, une époque incontestablement antérieure à la conquête des Gaules par les Romains.

La tradition populaire vient d'ailleurs corroborer ce que la science archéologique fait déjà pressentir. Un souvenir antique, venu des Celtes mêmes, s'est propagé jusqu'à nous : je veux parler du culte du Soleil. Les paysans de la contrée affirment que, chaque année, le 24 juin (jour de la fête de saint Jean), s'ouvre, à minuit, sur la montagne, un antre profond, étincelant de mille flambeaux, et d'où s'élance une chèvre d'or, *la cabro d'or*. C'est évidemment là le symbole du soleil arrivé au solstice d'été et s'élançant radieux pour éclairer le monde.

Bien d'autres croyances ou pratiques superstitieuses s'ajoutent à celle de l'ascension nocturne, à la recherche de l'antre lumineux et du trésor caché. Le pâtre qui, sur ces hauteurs dénudées, vient

Digitized by Google

faire paître ses maigres brebis, a trouvé un précieux talisman : il le conserve soigneusement dans son bissac. Lorsqu'une de ses bêtes est malade, il s'empresse d'appendre à un flocon de laine une pierre *miraculeuse*, la pierre du *tonnerre*, qui n'est autre qu'une hache celtique en serpentine. L'animal, selon lui, est ainsi préservé de la clavelée.

IV

Avant que les Romains ne parussent chez les Volces, *Nemausus* était déjà la métropole des Arécomiques. Plus tard, suivant Strabon, cette ville eut sous sa juridiction vingt-quatre bourgs ou villages, formant avec elle une petite république, qui jouissait du droit latin.

Une inscription précieuse, conservée au musée de Nîmes, ne rappelle qu'une partie des noms de ces *vici* gaulois; ne pourrions-nous pas restituer à ce monument un nom de plus, celui de *Laudunum*, et supposer que le bourg actuel a conservé l'appellation de l'*oppidum* antique où se réunissaient, au moment du danger, tous les habitants des alentours?

V

Mais ce plateau, couvert jadis des *tuguria* gaulois, a été longtemps occupé par les troupes romaines. Cette occupation remonterait-elle à l'époque même de la conquête (118 ans avant J. C.), lorsque les consuls Domitius et Fabius, après leurs victoires sur les Arvernes, entrèrent chez les Volces Arécomiques? Il est vrai que l'*oppidum*, nivelé, préparé déjà par les Celtes, était admirablement disposé et répondait aux besoins stratégiques des conquérants. Les Romains pouvaient de ce point culminant surveiller les plaines environnantes et correspondre, par des signaux, avec leurs postes les plus reculés.

Cependant les premiers établissements romains dans la transalpine ne durèrent pas vingt années. Des peuples des bords de la Baltique, les Kimris (Cimbres) vinrent attaquer la province, détruisirent l'armée de Manlius et de Cépion, et ravagèrent impitoyablement le pays, depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées. L'his-

Digitized by Google

toire ne nous a point conservé le nom des peuplades anéanties ou dispersées; nous savons seulement que les Arécomiques restèrent fidèles aux Romains, alors même que les Tectosages faisaient des efforts pour reconquérir leur indépendance.

Évidemment, au milieu de cette tourmente, le *camp* de Laudun dut être bouleversé; mais plus tard, quand les hordes kimriques eurent abandonné le pays, on dut y construire de nouvelles fortifications, plus étendues et plus solides. Polybe et Végèce nous disent que les armées romaines se retranchaient toutes les nuits, et que les constructions pour leurs *castra stativa* étaient d'une grande solidité. Il n'y a assurément qu'un séjour prolongé des soldats romains sur cette montagne qui puisse expliquer ces débris presque gigantesques, qui nous étonnent encore aujourd'hui.

Le nom de *camp de César* serait ici une dénomination impropre; il se serait attaché à ce lieu, comme à tant d'autres, par suite de l'erreur vulgaire qui a attribué à l'illustre Romain tout ce qui avait été fait de grand ou d'étrange dans les Gaules.

César, dans ses *Commentaires*, ne dit rien de cette partie du territoire des Volces. Il ne traversa que rapidement le pays des Arécomiques, chez lesquels cependant *il mit garnison*, et, se dirigeant, en toute hâte, de Narbonne vers les Helviens, il traversa les Cévennes et tomba sur les Arvernes.

D'après l'inspection de ce qui reste sur ce plateau, nous n'hésitons pas à croire qu'il y eut là un *camp stationnaire*, qui fut abandonné par les troupes lorsque la province fut pacifiée, mais dont les constructions furent développées et agrandies par des Gallo-Romains, qui l'habitèrent encore pendant les premiers siècles de notre ère.

Ce qui frappe surtout, quand on l'examine, c'est le mode de construction et de bâtisse. Tous les murs sont formés d'un massif en moellons irréguliers noyés dans un bain de ciment, et revêtu de pierres de *moyen appareil*.

Sur plusieurs points de ces ruines, on avait découvert, à différentes époques, des fragments de mosaïques à méandres noirs et blancs, malheureusement sans aucun intérêt artistique. Mais, il y a peu d'années, un infatigable amateur de Laudun y a mis au

Digitized by Google

jour un pavé remarquable. Nous avons eu la bonne fortune de suivre les fouilles que faisait M. Merle. Bien des parties furent déblayées, et nous étudiâmes, du mieux qu'il nous fut possible, les tracés et les fondements des débris restés debout. C'est ainsi que, sous un tertre assez élevé, on découvrit l'aire presque entière d'une mosaïque irrégulière. Pareil à ces ouvrages exécutés de nos jours par les artistes vénitiens, ce *pavimentum*, de 8 mètres, était entouré d'une grecque en cubes noirs et blancs. Au centre se trouvait un tableau de 1m,80 environ. Notre planche IV n'a pu donner qu'un côté de la bordure en cubes posés par angles et alternés, rouges et noirs.

Le carré du milieu (de 50 centimètres) représente un génie ailé et le bras tendu en avant, monté sur un cygne dont il dirige la marche avec un cordon en guise de rênes. Aux quatre angles on remarque des ornements bizarres, imitant assez grossièrement ou des flammes partant d'un foyer central, ou des palmes rouges et noires, ou des rameaux dépouillés de feuilles. Ce précieux débris est déposé à la Maison-Carrée de Nîmes. Il est certain que c'était là le pavé d'une habitation principale, peut-être du *prætorium* antique. L'exiguïté de notre dessin ne peut donner complétement les détails de cette tablette. Nous ferons remarquer que la mosaïque est du genre de celles connues sous le nom de *pavimentum vermiculatum*. Les petits cubes contournent les formes du sujet et n'arrivent à être en ligne droite que vers l'extrême bord.

La description de tous les objets antiques recueillis sur le plateau de Saint-Jean, et dont j'ai l'honneur de mettre les dessins sous les yeux de mes confrères, m'entraînerait trop loin; je me contenterai de transcrire ici les principales inscriptions qu'on y a découvertes.

1° Sur un autel découvert près de la mosaïque, à la partie supérieure duquel on remarque quatre trous de scellement, qui ont servi sans doute à fixer la statue du dieu Mercure, auquel ce monument était consacré :

L·POMPEIVS
L·L·PVER
MER·V·S·L

Digitized by Google

2° Sur un petit autel, aujourd'hui déposé au musée d'Avignon :

FVLGVR
CONDITVM

3° Sur un fragment de linteau en marbre blanc :

AVGꝺGRA

4° Sur une pierre encadrée de rinceaux, encastrée dans la maison *Malarte*, à Laudun :

TITVLLA
SENECIONISꝵF
VIVAꝵSIBI

5° Sur une pierre cubique, aujourd'hui perdue :

DꝺM
SEVER
SECVND
FILIAE

6° Sur un cippe en forme d'autel, dans un petit cadre creusé dans la pierre :

[illegible]LIAN
ISNARI

7° Sur un fond de vase [1] :

VERECVN

8° Sur un autre fond de vase :

COCI

[1] Les lettres VE et VN forment des monogrammes.

Digitized by Google

VI

Aucune de ces inscriptions, aucun des objets trouvés sur la montagne n'appartient à une époque postérieure au v^e^ siècle. Les médailles impériales sont d'Auguste, de Néron, de Vespasien, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de la colonie de Nîmes surtout. Il n'y en a qu'un très-petit nombre des derniers empereurs. Du II^e^ au v^e^ siècle, le plateau n'avait assurément plus de garnison, et n'était occupé, nous l'avons dit, que par les Gallo-Romains. Nous croyons cependant que vers les v^e^, VI^e^ et VII^e^ siècles, les forteresses de ce genre, rendues à leurs premiers usages, purent encore servir de refuge aux populations de la plaine, lorsque les barbares du Nord ou les Sarrasins se ruèrent sur nos belles provinces.

Et, en effet, ce plateau n'aurait-il pas été envahi vers 735, au temps où Ocba, lieutenant du calife, faisait établir en Languedoc des positions fortifiées dans tous les lieux susceptibles de défense, jusqu'aux rives du Rhône? La tradition de l'épouvante causée par les musulmans est populaire dans nos campagnes. Évidemment l'étendard du Prophète a dû flotter sur ces rochers escarpés; car, non loin de la montagne, on remarque une colline qui aujourd'hui encore porte le nom de *Sarzin*. Les fils de Mahomet n'y auraient-ils pas livré une bataille décisive, dont le résultat eût été la prise de possession du *castrum*, un de ces points que les Arabes nommaient *Rebath*, et d'où ils pouvaient observer tout ce qui se passait chez les Chrétiens?

C'est encore là une hypothèse; mais malheureusement, sur le lieu que nous étudions, n'ayant aucun document écrit, nous ne pouvons que recueillir les traditions locales. Il est bon aussi de tenir compte de la présence de quelques objets d'origine arabe que l'on a découverts à cet endroit : nous avons, il y a quelques années, communiqué à M. Reinaud un chaton de bague en bronze avec une inscription arabe.

Vers le XI^e^ siècle, on éleva sur ce plateau, avec les pierres antiques, une chapelle dédiée à saint Jean. Il n'est pas douteux que la forme de cet oratoire roman n'ait été empruntée à celle de quelque édicule du camp. Des médailles, des bases de colonnes, une petite

Digitized by Google

croix en argent avec une inscription espagnole, des restes d'ossements, nous font présumer que c'était, pendant le moyen âge, une chapelle sépulcrale.

La tradition faisait considérer comme des lieux maudits les antiques demeures des païens. Ici, on avait fait de la combe *inférieure* la combe *d'Enfer,* dont le nom, même aujourd'hui, fait naître une impression sinistre. On voulut purifier le plateau en le consacrant, vers l'ouest, à saint Pierre-ès-liens (sans doute par un souvenir de *délivrance*); dans le camp, à saint Jean. Mais son temple béni n'a point été lui-même respecté par les démolisseurs. De nos jours, si quelques curieux s'aventurent de temps à autre sur ce plateau, il n'est pas rare d'y rencontrer des chercheurs de *la chèvre d'or,* plus cupides qu'intelligents, qui démolissent encore et fouillent les flancs discrets d'un sol tant et tant de fois remué. Souvent, près de la chapelle, on voit errer quelque bonne paysanne du voisinage, portant un enfant étiolé, malingre, qu'elle a voué au saint patron. Après une courte prière, la mère dépouille l'enfant de ses vêtements empestés; elle le revêt d'habits nouveaux, et, sans regarder les vieilles hardes, les jette derrière elle et les abandonne au milieu des ruines...

Telle est encore aujourd'hui une des pratiques superstitieuses de la contrée. Ne retrouvons-nous pas, dans cette naïveté poétique du moyen âge, un reste des croyances des temps antiques?

Digitized by Google

Digitized by Google

INSCRIPTIONS INÉDITES

DES

PYRÉNÉES,

PAR M. E. BARRY,

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE LA MÊME VILLE.

VALLÉE DE LA GARONNE.

Saléchan.

Le village pittoresque de Saléchan, situé au delà des premières gorges qui resserrent de distance en distance la vallée tourmentée de la Garonne, a conservé les vestiges très-reconnaissables du petit temple (fanum, sacellum), qui a précédé, dans la plupart de nos villages, les premières églises chrétiennes, bâties souvent de leurs débris [1]. C'est de ses murs que sont probablement sortis quelques blocs de marbre blanc poli qui se détachent de loin en loin dans les murailles d'une charmante petite basilique romane, bâtie au milieu du XVI^e^ siècle [2], et que l'on a abandonnée, depuis quelques années, pour une grande et maussade église moderne, située dans la partie supérieure du village. Deux chapiteaux corinthiens, qui paraissent avoir été convertis en bénitiers au moyen

[1] Le nom de Saléchan ou Salichan, qui doit se rattacher au topique *Salixianum* ou *Salisianum*, pourrait dériver lui-même de quelque nom de propriété (fundus, prædium), qui aurait eu pour radical les noms de *Silex* ou de *Salex*, que l'on prononçait *Silech* et *Salech* dans le pays.

[2] Le chiffre de 1566 est gravé sur une dalle de marbre blanc qui forme le tympan du porche. Nous remarquerons incidemment que plusieurs églises de la vallée de la Pique et de la vallée de Larboust datent, comme celle-ci, du XVI^e^ siècle, et ont échappé comme elle aux désastres et aux dévastations des guerres religieuses.

Digitized by Google

âge [1], coiffaient évidemment deux colonnettes cannelées ou nues, et nous rappelaient plus directement encore ces petits temples distyles, surmontés d'un fronton et d'un acrotère flamboyant [2], dont on retrouve les chapiteaux et quelquefois les colonnes dans la plupart des anciens villages des Pyrénées [3].

Nous n'oserions point affirmer d'une manière aussi absolue que ce petit temple ait eu, dès le temps des Antonins, ce que nous appellerions aujourd'hui son *cimetière*, et que les sépultures des *Vicani* se soient pieusement groupées autour du sanctuaire de leur dieu, comme elles se pressaient, au moyen âge, sous le porche et sous les murs de l'église qui avait pris sa place. Ce qu'il y a de certain, c'est que des monuments funèbres, de taille et de forme variées, sont mêlés, en assez grand nombre, à ces débris d'architecture religieuse, dont nos églises rustiques sont restées les fidèles dépositaires [4]. Ici ce sont de grandes dalles historiées, destinées à être encastrées de champ dans la façade de quelque édicule

[1] Ils sont au moins irrégulièrement évidés à l'intérieur. L'un d'eux a été transporté dans la cour du presbytère, à côté de l'église actuelle.

[2] Voir, au sujet de ces petits temples rustiques, notre Monographie du dieu Leherenn d'Ardiége (Paris, Toulouse, 1859, § III). Il est même à peu près certain que celui de Saléchan avait aussi ses autels votifs, puisque l'on voit encore dans les murs extérieurs de l'église, la base ou le socle d'un de ces autels, inscrit de la croix crochetée qui décore un assez grand nombre de monuments pyrénéens.

[3] Nous n'avons retrouvé ces colonnes, dépareillées et brisées le plus souvent, que dans un petit nombre de villages, où d'heureux hasards les ont protégées, à Ardiége, par exemple, et à Saint-Jean-de-Verges (vallée de l'Ariége), où l'une d'elles sert encore de support au toit d'un hangar. Mais les chapiteaux géminés, d'un style corinthien un peu fantastique, et surtout les acrotères coiffés d'une auréole de rayons, se sont conservés dans une foule de villages, et sont, partout où on les trouve, un certificat d'antiquité religieuse presque aussi concluant qu'une inscription votive.

[4] Il nous est impossible de songer aux voyages quelquefois charmants dont nous consignons ici les souvenirs, et aux conquêtes..... sans larmes qui en ont été le résultat, sans nous rappeler le jeune homme instruit, bienveillant et aimable, qui s'en est fait depuis plusieurs années le compagnon et presque le confident. M. le baron Marc de Lassus, qui aime nos montagnes comme un fils et les connaît comme un domaine de famille, a réuni de plus, sur l'histoire et la topographie des Pyrénées, une précieuse bibliothèque, dont il fait les honneurs avec une affabilité traditionnelle dans sa famille.

Digitized by Google

funèbre [1], ou couchées à plat (*mensa*) sur une maçonnerie à fleur de terre. Ailleurs, et le plus souvent, le tombeau se réduit à une petite auge de marbre, qui servait à la fois d'*olla* et de *monumentum*, ce qui explique, pour le dire en passant, l'espèce de popularité dont paraissent avoir joui ces sépultures à bon marché que l'on rencontre dans toutes les vallées des Pyrénées centrales, et en très-grand nombre quelquefois. Des images funèbres, les bustes du mort et de la morte, représentés de face l'un à côté de l'autre, dans un style qui devient de plus en plus rigide à mesure que l'on s'éloigne des belles époques et des grands ateliers, remplacent invariablement, sur le devant de ces petits tombeaux, les légendes barbares elles-mêmes dont nous recueillons ici les formules [2]. Mais ce type sacramentel cède quelquefois la place à des images allégoriques et savantes, empruntées à la symbolique funèbre des villes romaines et des grands tombeaux sculptés, à la *parma* des Amazones, par exemple, que nous avons retrouvée, non sans quelque surprise, sur la paroi latérale d'une grande auge de marbre blanc, adossée au pied du mur extérieur du porche, où des pluies récentes l'avaient remplie d'une eau jaunâtre [3]. Les deux cornes de ce bouclier échancré, qui rappelle matériellement le croissant de la lune en décours, sont terminées ici par deux becs d'oiseaux qui mordillent deux grappes de raisin suspendues à des ceps qui s'ébranchent au sommet de la *parma*. Cette ornementation, certainement païenne d'origine, malgré certains détails dont la symbolique chrétienne allait s'emparer, est reproduite en petit et plus

[1] La partie inférieure d'une de ces dalles, maçonnée dans le mur du porche, nous rappelait involontairement l'ornementation remarquable du tombeau d'Atilia, fille d'Atixsis, dans la vallée de Sauveterre.

[2] Le moyen âge, qui avait perdu le sens de ces naïves images, y attachait, comme aux acrotères couronnés de rayons, des idées vaguement superstitieuses qui n'ont pas été inutiles à leur conservation.

[3] Quoiqu'elle soit beaucoup plus large et plus profonde que les petites urnes dont nous venons de parler, cette auge massive appartient aussi, et sans aucun doute, à la période de l'incinération. Elle était probablement destinée, comme la grande auge de Caubous (voyez plus loin), dont elle rappelle les dimensions et même la forme, à recevoir une ou deux *ollæ* de verre accompagnées de leur *supellex* funèbre.

Digitized by Google

simplement sur le devant d'une autre urne encastrée au pied d'un des pilastres qui servent de support et de nervure à la voûte [1].

Il n'y a pas plus de sept ou huit ans que l'on a détruit de gaieté de cœur dans ce petit musée, accessible à tout le monde malheureusement, une belle inscription gravée sur une colonne tronquée (*colamella*), que l'architecte du XVI^e^ siècle avait religieusement enchâssée dans le mur extérieur de la nef, à deux ou trois mètres au-dessus du sol. On nous a assuré dans le village que cet acte de vandalisme avait été commis par un savant (ce n'était point à coup sûr un archéologue) qui convoitait cette stèle pour un musée pyrénéen, dont il réunissait les matériaux. Ne pouvant décider la commune à laisser dépouiller gratuitement son église, il s'était vengé de ce refus en martelant pendant la nuit le texte de l'inscription, complétement illisible aujourd'hui. Nous ne croyons point qu'elle ait été relevée avant cette inqualifiable mutilation.

Le seul monument écrit que le village de Saléchan ait conservé de ce passé, dont il comprend mieux le culte que beaucoup de grandes villes, est une dalle tumulaire que nous avons eu quelque peine à découvrir sous les touffes d'orties et de ronces qui tapissent de ce côté le pied du mur de la nef, où elle est à moitié enfouie dans le sol [2]. La légende, aussi laconique que possible, se réduit strictement à deux noms propres accouplés comme les bas-reliefs conjugaux dont nous parlions tout à l'heure, et reliés par le mot *uxor*. Mais cette brève formule a ici son intérêt philologique et même historique, puisqu'elle ajoute deux appella-

[1] Nous l'avons également retrouvée à Ardiége, autre village antique et riche, sur une grande dalle de marbre blanc qui fait aujourd'hui partie du musée de Toulouse.

[2] Elle nous avait été signalée par les *schedæ* manuscrites de M. V. Cazes, qui n'en lisait que la première ligne, et plus récemment par une bienveillante communication de M. l'abbé Cazaux, doyen de Saint-Béat, qui joignait à sa lettre un spécimen de l'inscription elle-même. La dalle sur laquelle elle est gravée en caractères allongés et un peu lourds a o^m^,63 de hauteur sur o^m^,55 de largeur, et n'aurait probablement point échappé à la vengeance du terrible amateur qui a martelé l'inscription de la colonnette, sans les circonstances tout accidentelles que nous venons de rappeler.

Digitized by Google

tions inédites à la liste déjà longue de noms propres que nous fournit l'épigraphie caractéristique de l'Aquitaine :

ASSPERCIVS
NESCATO VX°R
Asspercius, Nescato uxor.

Le mot Nescato, que nos lecteurs auront remarqué d'eux-mêmes, est incontestablement un nom de femme (uxor), malgré sa finale en O, étrangère aux noms féminins d'origine latine [1]. Quant aux deux S du mot Asspercius ou Asperkius, il ne serait nullement impossible que le *marmorarius* les ait répétées ou redoublées avec intention. Obligés d'écrire et de traduire en latin ces appellations barbares qu'altéraient encore en les prononçant les *rustici* qui les portaient, ces malheureux ouvriers devaient les faire répéter plus d'une fois avant de les transcrire sur leurs tablettes enduites de cire (pugillaria, bipatens pugillar : Auson.), et en étaient réduits, pour les rendre à peu près exactement, à des hardiesses sans précédent et sans exemple dans l'orthographe classique.

Saint-Bertrand de Comminges.
Quartier d'En-Barsous.

I

6 septembre 1863.

En acquérant, il y a quelques années, le beau domaine d'En-Barsous, situé à peu de distance de la petite ville romaine des *Convenæ*, M. Hippolyte Lozès y a entrepris de grands travaux de défrichement qui ont déjà changé la physionomie de ce canton accidenté, plus pittoresque que fertile. Quoique la vallée de la

[1] Les noms souvent indéclinables de Clio, Clotho, Alecto, Erato, etc. que l'on serait tenté de nous opposer, sont beaucoup plutôt grecs que latins, dans le latin lui-même. Les idiomes aquitains dont nous retrouvons ici un écho affaibli nous offrent au contraire un certain nombre de ces féminins en *o*, qu'il n'était pas facile de latiniser (*Hautensoni Halscotarris F.* Inscr. de Saint-Just, à Valcabrère), et que les marbriers prenaient souvent le parti de reproduire tels qu'on les leur livrait : *Nescato uxor*, — *Anderesso, Condannossi F. uxori;* Inscr. de Caubous, dans la vallée d'Oueil.

Digitized by Google

Garonne, longtemps encaissée entre des berges abruptes et de hautes collines que le fleuve contourne avec peine, s'élargisse par degrés à l'entrée du domaine, nous n'avons point appris que l'on ait rencontré de vestiges ou de débris antiques dans cette plaine inclinée, que limitent du côté du nord de longs rideaux circulaires de peupliers et qui forme incontestablement la partie la plus fertile du domaine. C'est une remarque facile à vérifier dans presque toutes les vallées des Pyrénées que les anciennes populations évitaient de bâtir leurs chaumières ou d'asseoir leurs villages dans les prairies humides que sillonnent les cours d'eau, et même dans les riches plaines alluvionales dont la charrue paraît avoir pris possession à des époques très-anciennes. Mais en atteignant les escarpements de cette petite plaine qui se redresse en talus verdoyants du côté de la ville, le pic des travailleurs commença à retentir contre des pierres taillées et des fragments de murs antiques, qui semblaient se multiplier à mesure que l'on se rapprochait de la voie romaine, tracée sur la crête de ces escarpements.

Sur un point du sol tout jonché de marbres brisés et de tessons de poterie fine ou grossière, on avait rencontré des ustensiles de bronze parmi lesquels figurait un style à écrire (stylus) d'une conservation remarquable. Ailleurs, on se heurtait contre les assises de petites substructions circulaires ou carrées, complétement isolées les unes des autres, mais qui semblaient s'être succédé jadis avec une sorte de régularité et dans une direction à peu près rectiligne. Une de ces substructions, que les ouvriers comparaient à un puits dont la margelle aurait été rasée au niveau du sol, était divisée intérieurement par deux murs peu épais qui se croisaient à angles droits, et l'on avait trouvé, dans un de ces compartiments, une petite *olla* de marbre blanc à moitié remplie de cendres ou d'ossements calcinés et coiffée encore de son couvercle. Quoique l'appareil qui revêtait extérieurement le blocage de ces petites constructions eût disparu presque partout, il était impossible de douter, en présence de tous ces indices, que l'on ne fût ici sur un sol funèbre dont les souvenirs et les monuments remontaient au moins à l'époque romaine. Deux inscriptions tumulaires, trouvées au milieu de ces débris et à quelque distance l'une de l'autre, sont

Digitized by Google

venues, à point nommé, confirmer ces premières indications et nous révéler, à seize ou dix-sept cents ans d'intervalle, les noms de quelques-uns des morts qui avaient choisi ces croupes riantes pour dernier asile. L'une des deux n'était malheureusement qu'un fragment dont les mutilations paraissent remonter à une époque très-éloignée et dont la légende, composée en grande partie de noms propres, n'est guère susceptible de restitution :

.....TVS ⊠ RVST....
.....A ⊠ MONTANA ⊠ V..
....ONI ⊠ F ⊠ LOC ⊠ S ⊠ DATVS.
.....tus Rustici *filius* : ..... a Montana, uxor..... oni *filia* : loc*us sepulturæ* datus ... ou loc*us sepulcro* datus [1].

Le *locus* dont il est question dans cette formule funèbre, très-rare en Aquitaine pour le remarquer en passant [2], n'est et ne peut guère être que le terrain mesuré au cordeau (determinatus) sur lequel était construit le monument (monumentum sive sepulcrum : monum. s. s. : *Inscr. pass.*) dont notre inscription faisait partie. Pour mettre à l'abri de toute contestation, dans le présent et dans l'avenir, cette maison des morts (domus, ædicula : *Inscr. pass.*) que les Anciens entouraient de précautions poussées parfois jusqu'à la minutie, il fallait avant tout établir son droit ou son titre de propriété sur le lopin de terre (locus; locus terræ; loculus; ager, agellus : *Inscr. pass.*) qui lui servait d'assise ou d'aire,

[1] Le bandeau sur lequel était gravée cette inscription, qui ne paraît pas avoir jamais compté plus de trois lignes, a 20 centimètres de hauteur; mais il est brisé à l'une de ses extrémités, fortement écorné à l'extrémité opposée, et ne mesure, dans le sens de sa longueur, que $0^{m},45$, soit 40 centimètres de surface inscrite. Les caractères, assez largement tracés, ont près de 70 millimètres de hauteur à la première ligne, 45 millimètres à la deuxième, 35 millimètres à la troisième; mais leur forme souvent incorrecte et les ligatures des lettres NT et VX ne permettraient, dans aucun cas, de reporter le monument au delà du second siècle de notre ère.

[2] Mon savant maître et ami, M. Léon Renier, me fait remarquer qu'elle est très-commune au contraire dans les inscriptions tumulaires de l'Espagne, ce qui s'expliquerait jusqu'à un certain point par une communauté d'origine sur laquelle nous aurons bientôt l'occasion de revenir.

Digitized by Google

comme on disait en latin[1]. De là l'attention toute particulière avec laquelle la plupart des inscriptions énoncent en chiffres connus, au-dessous ou à la suite de la légende, les dimensions de ce terrain, soit du côté de la route à laquelle le monument faisait face (in fronte pedes xv, p. xx, p. xxx), soit du côté de la campagne (in agro pedes.....) qui l'entourait de tous les autres côtés[2]. Quelques-unes poussent même la circonspection jusqu'à nous rappeler la source et l'origine de cette propriété funèbre, dont ces confidences inattendues nous permettent de suivre et de ressaisir l'histoire, pour un moment au moins. Ici elle avait été achetée et payée comptant à tel ou tel *possessor* dont la route coupait ou longeait le domaine[3]; ailleurs elle était la propriété du

[1] Il ne faudrait point confondre cette aire ou ce *lieu du tombeau*, comme l'appellent énergiquement les inscriptions (locus monumenti, locus sepulcri : *Inscr. pass.*), avec les propriétés de nature très-diverse, prairies, vignobles, jardins ou maisons qu'on lui attribuait par la formule : *monumento cedit, cedet, cedat, cedant:* (*Inscr. pass.*) et dont le revenu était affecté d'ordinaire à l'entretien du monument. A la différence du *locus* que sanctifiait la présence des morts (voir plus loin) et où personne n'avait plus le droit d'inhumer (corpus alienum, mortuum mortuam ve inferre : *pass.*) dès qu'il était occupé, ces dépendances du tombeau restaient le plus souvent chose ou terre profane, comme nous l'apprennent les inscriptions qui les désignent sous le nom de *solum purum*, d'*ager purus*, d'*ager virgo* (pass.) « ...huic monumento, tutelæ nomine, cedunt agri puri jugera decem et taberna quæ proxime eum locum est. » (Rom. Orelli, 4371.) — « ... et præcepit ut ad id sepulchrum hortus qui est cinctus maceria et dicta adiuncta ianuæ, custodiæ causa, sepulchro cedat... » (Rom. Orelli, 4373.)

[2] C'est ce que l'on appelait d'un mot générique la *pedatura* : « areæ pedatura. » (Rom. Orelli, 4570.) — « ..... pedaturam dedit ante titulum » (p. xxx, Rom. Orelli, 4379.) Les limites du *locus* ou de ses dépendances étaient tracées tantôt par des bornes ou des cippes dressées de distance en distance : « ...locus sepulchri continet, per cippos dispositos, juger(a) quattuor; » (Rom. Orelli, 4369.) tantôt par un mur (maceria) dont étaient entourés la plupart des grands tombeaux. Dans le plus grand nombre de cas on se contentait d'un fossé ou d'un sillon légèrement tracé, et même des indications de la *pedatura* qu'il devenait indispensable d'énoncer en chiffres précis à la fin du *titulus*, comme le font régulièrement les inscriptions tumulaires de Narbonne : « secundum renunciationem mensorum pro areæ pid(atura); » selon le rapport des *agri mensores*, conforme lui-même aux dimensions énoncées de l'*area*. (Rom. Reines. Orelli, 4570.)

[3] Rien de plus commun dans l'épigraphie tumulaire que ces formules : « emit sibi... — comparavit sibi... — emi jussit sibi... — emit et comparavit locum vir-

Digitized by Google

mort lui-même, qui l'avait prise de son vivant *in re sua, in suo, in suo sibi,* comme le disent énergiquement les inscriptions [1]; ou bien elle lui avait été donnée comme un dernier gage d'affection (donationis, amoris causa : *pass.*) par quelque parent ou par quelque ami [2] dont le nom énoncé en toutes lettres, comme il l'est

ginem... — locus emptus est... — empto loco, etc. » (*Inscr. pass.*), appliquées tantôt au *locus*, tantôt au *monumentum* bâti sur le *locus*; « ... hunc locum, monimentum dis manibus do legoque. » (in agro Patavino. Orelli, 4351.) Quelques inscriptions nous apprennent même à quelle distance de la ville et de quel côté de la route était situé cet emplacement funèbre : « Locus monumenti sive ager est, via Latin. ad milliarium V, supra pontem, ad monimentum Gam(ii) Cæsaris Agathocliani. » (Ravenn. Marini, Orelli, 4353.) « ... quod est via Ostiensi, parte læva, inter mil I et II. » (Rom. Orelli, 4570.) De qui et à quel prix il avait été acheté « ... emptum de L Paccio. » (Orelli, 4572.) — « ... comparatum est autem [monumentum] de SS VIIII M N [de supra scriptis novem millia numorum]. » (Rom. Grut. Orelli, 4425.) — « ... constat cum loco HS XVI [sestercium sedecim millia]. » (Rom. Fab. Orelli, 4402.) Un *Velius Fidius*, dont Gruter nous a conservé la longue épitaphe, avait perdu sa femme et son fils d'une manière si inattendue qu'il s'était vu forcé de les enterrer provisoirement dans un sarcophage de terre cuite, en attendant qu'il eût acheté sur la voie Flaminia, entre le second et troisième milliaire en venant de la ville, le *locus* où il avait fait dresser ensuite le sarcophage de marbre destiné à recevoir leurs restes et les siens : « Cum ante hos dies coiugem et filium amiserim et, pressus necessitate, corpora eorum fictili sarcofago commendaverim, doniquies (donique is) locus quem emeram ædificaretur, via Flaminia, inter miliar II et III, euntibus ab urbe, parte læva, etc. » (Rom. Grut. Orelli, 4370.)

[1] Dans l'un comme dans l'autre de ces divers cas, le *locus* n'était que la partie détachée d'une propriété ou d'un bien-fonds (fundus), comme nous le rappellent, presque dans les mêmes termes, les textes de lois et les inscriptions : « Stricte loquendo locus non est fundus sed pars aliqua fundi, tametsi et pro fundo accipi potest. » (Ulp. *Dig.* L, XVI, 60.) — « Locus certus ex fundo possideri potest. » (Pomp. *Dig.* XLI, II, 26.) — « ... in locum qui est in fundo Æschiniano meo intrantibus a via, parte læva, a monumento testacio. » (Rom. Grut. Orelli, 4354.)

[2] Les formules employées le plus souvent pour rappeler ces actes de donation, presque aussi communs que les actes d'achat dont nous venons de parler, sont : « locus datus, — locus assignatus, — locus acceptus, — locus impetratus a domina mea, — loco sibi dato, — loco concesso, — loco sibi concesso a patronis, etc. » (Fabr. p. 153, sqq.) On ajoutait quelquefois à ces donations un acte de vente fictif destiné à leur donner quelque chose de plus solide encore : « donationis causa, mancipio accepit HS N uno. » (Rom. Fabretti, Orelli, 4571.) — « Hoc monimentu. L Titurius Sabinus se vivo donavit L Salvio Symphoro, mancupavitque sestercio nummo uno. » (Rom. Grut. Orelli, 4567.) Nous traduisons textuelle-

Digitized by Google

d'ordinaire, compléterait ici la formule (*locus sepultaræ datus*... ab illo aut illo, illius filio).

Si l'on admet au contraire, comme tout semble l'indiquer, que l'inscription finissait où finit la dalle de marbre qui nous l'a conservée, et que la phrase épigraphique s'arrêtait au mot *datus*, qui termine la troisième ligne (*locus sepulcro datus*), la *clausula* dont nous cherchons à préciser le sens ne serait plus qu'une formule comminatoire à l'adresse des voisins ou des passants, et destinée à leur rappeler que l'emplacement, plus ou moins considérable, dont l'édicule funèbre n'occupait souvent qu'une partie, appartenait au mort à un titre tout aussi légitime que la terre des vivants avec laquelle il confinait [1]. Les torrents de l'Apennin que

ment une dernière inscription où sont énumérées la plupart des circonstances auxquelles nous venons de faire allusion : « Aux dieux mânes. Aulus Septicius Hermogenes a fait don à Hostilia Secunda d'un lopin de terre (locum terræ donavit), long de trois pieds, large de sept, situé à gauche de la route en entrant (intrantibus a parte læva) et a attaché à ce *locus* le droit de passage et de circuit (cui itum, ambitum dedit). Alors Hostilia Secunda a fait (construire) ce monument pour Hostilia Charitene, sa fille, pour elle-même et pour Hostilius Chariton, pour ses affranchis et les descendants de ses affranchis. » (D'Orville, Orelli, 4500.) — Les mots *itus, aditus, actus, ambitus*, que l'on rencontre dans beaucoup de *tituli sepulcrales*, sont relatifs aux servitudes de diverse nature qu'entraînaient l'achat du *locus* et la construction du tombeau, qui devait rester en communication avec la route (itus, aditus, iter privatum a via publica: *pass.*), et autour duquel il fallait circuler pour les lustrations et les sacrifices : « itu, ambitu sacrificium faciundi (Rom. Orelli, 4381). . itu, ambitu coronare, sacrificare (4380)... ita ut liceat ei itum, aditum, ambitum, humandum vel sacrificandum caussa (*sic*) habere. » (Ostiæ, Marini, Orelli, 4511.) Quelques inscriptions ajoutent à ces divers droits celui de puiser de l'eau dans le puits ou dans le vivier le plus voisin : « Ad puteum haustus aquæ (Veron. Orelli, 4378) ... et puteus et piscina » (Rom. Grut. Orelli, 4377) cédés ici au tombeau : « huic loco cedit; » celui même de couper des branches ou du bois dans les fourrés d'alentour... « virgar[um], ligni sacrificiis faciundis. » (Rom. Donat. Orelli, 4379.)

[1] C'était dans ce sens-là que l'on disait énergiquement le *locus* d'un tel ou d'un tel : « Locus Q. Satrii in fr[onte], p. XII, in a[gro], p. XX. (Veron. Maffei, *Mus. Ver.* p. 150, 6, 7.) ... loc[us] T[iti] Teccunii, Q[uinti] F[ilii], Tertii... (Velleiæ : De Lama, Orelli, 4503.] Priscæ Terentiæ loqus (sic) hic est, » (Orelli, 4558.) de la même manière et dans le même sens que l'on disait : « Area L. Munatii Planci L. Sostrati. » (Rom. Guasco, Orelli, 4523.) Dans le plus grand nombre de cas, c'est au *monumentum*, il est vrai, que le *locus* est rattaché en manière de propriété (*mancipium*

Digitized by Google

l'on cherche l'été dans leurs lits de pierre et de sable, larges souvent comme celui d'un grand fleuve, avaient de même leur domaine imprescriptible, qu'une pluie d'orage rétablissait en quelques heures. C'était pour rappeler ce droit du maître absent aux propriétaires riverains, toujours disposés à l'oublier, que les *agrimensores* italiens écrivaient au bord de ce lit éventuel, sur des cippes de marbre que nous y retrouvons encore, leur célèbre formule : *tot flumini datum*, qui rappelle par le sens et même par les termes celle dont nous sommes ici préoccupé.

A défaut du mort devenu incapable de défendre sa petite maison et même de plaider pour elle, comme le faisait Cicéron de son vivant (*Oratio pro domo sua*), c'était à ses descendants ou à ses héritiers que revenaient tout naturellement ces devoirs de protection et de surveillance pieuses. De nombreuses inscriptions tumulaires, gravées évidemment sous l'inspiration de l'auteur du tombeau, leur rappellent en termes très-explicites que ce tombeau n'était pas seulement la propriété du mort qui l'avait inauguré, mais celle de la famille tout entière, dont il devenait ainsi le patrimoine commun. Quelques-unes stipulent d'un ton d'autorité qu'il ne pourrait, dans aucun cas, sortir de la famille dont il portait le nom [1]; qu'il ne serait ni prêté, ni cédé, ni engagé, ni partagé, ni

pour les citoyens romains), comme le prouvent les fortes expressions de *locus sepulchri* et de *locus monumenti* : « Loc[us] sep[ulcri] M. Volumnii M. F. Tenacis. qq. v. p. XV (quoquo versus pedes XV.) » (Clodia, Polcastro. Orelli, 4502.) « L. M. (locus monumenti) Flaviorum qq. v. p. L (quoquo versus pedes L). » (Aquil. Reines. Orelli, 4501.)

[1] « . . . ne de nomine exeat familiæ suæ (Rom. Grut. Orelli, 4386.) . . . nec de nomine exire liceat, secundum sententias pontificum. » (Rom. Fea. Orelli-Henzen, 7331.). On sait que le nom de famille (nomen), devenu de très-bonne heure héréditaire chez les Romains, se confondait avec la famille elle-même et devenait ainsi synonyme des mots *familia*, *genus* ou *gens*. « nominis vel generis æterna memoria. » (Lambæse, Renier, *Inscr. de l'Alg.* 231.) Les affranchis qui prenaient le nom de leur *manumissor* en devenant libres étaient souvent compris dans cette *familia* toujours un peu factice et convenue... « Ita ne de nomine libertorum libertarumve meorum posterisque eorum exeat. » (In villa Pelucchi; Oderico, Orelli, 4387.) Les héritiers, et surtout les héritiers collatéraux (heres exterus, extraneus), qui ne portaient plus le nom du maître, en étaient le plus souvent exclus par une formule célèbre... « Hæc ædicla alium (sic) nomen non sequitur. » (Fabretti, 211.)

Digitized by Google

échangé, ni vendu à aucun titre et sous aucun prétexte [1]. En mettant les choses au pis, en supposant les diverses branches de cette famille ruinées, dispersées ou éteintes l'une après l'autre, le tombeau ne restait point pour cela sans appui et sans défense. Il retombait dans ce que nous appellerions aujourd'hui les conditions du droit commun, sous la protection des lois, assurée dans toute société régulière à toute propriété légitimement acquise. C'était aux magistrats ou à leurs agents que revenait alors le soin de veiller à sa conservation, d'arrêter ou de réprimer les empiétements dont son petit domaine pouvait devenir l'objet [2], et l'on voit à tout mo-

que l'on écrivait le plus souvent en sigles : H·M·H·N·S· (hoc monumentum heredem non sequitur, sequetur, sequatur) ... A·H·N·P· (ad heredem non pertinet).

[1] « ... fidei vestræ committo ne quis vendet aut abalienet (Rom. Grut. Orelli, 4537) ... hoc m[onumentum] veto veniri, veto donari (Rom. Orelli, 4388) ... hoc autem monumentum cum ædificio neque mutabitur, neque væniet (sic) neque donabitur, neque pignori obligabitur, sed nec ullo modo abalienabitur. » (Rom. Grut. Orelli, 4386.)

[2] On sait que la loi romaine frappait de nullité la vente et l'achat de tout terrain renfermant des tombeaux, lors même que l'acquéreur paraissait avoir agi de bonne foi et qu'il était resté longtemps en possession. C'est à ce titre qu'un curieux arrêt (sententia) rendu par Alfenus Senecio, commandant en second (sub præfectus) de la flotte romaine stationnée à Misène, dans le golfe de Naples, enlève à un soldat de la flotte, Ælius Rufinus, un champ (locus sive ager) acheté par lui aux enfants ou aux héritiers d'un certain Dioclès, et où l'on avait constaté, après vérification faite, les restes de nombreux tombeaux dispersés. « Quum habeat (locus sive ager) plurima et dispersis locis sepulchra. » (Neapol. Grut. Orelli, 4405.) En dépit des assertions du marin qui produisait un acte d'expertise émanant des héritiers de Dioclès et affirmant que le terrain en question était bien un « locus purus, in quo nulla sepulchra jacta, superposita neque conjuncta apparent, » le champ enlevé au soldat fut converti, par ordre du commandant, en une sorte de cimetière public à l'usage des marins de la flotte : « Rufinus, P. Ælii Abas[canti] f[ilius] agro privetur, fietque publicum sepeliundor[um] militum class[is] pr[ætoriæ] Mis[enensis] in usum, » sans préjudice d'une amende imposée aux héritiers de Dioclès; afin, dit la *sententia*, que les soldats pauvres de la flotte prétorienne de Misène ne soient plus à l'avenir soignés ou enterrés par la charité publique : « Ne aere conlato curentur sepelienturque. » Le soldat qui avait sollicité l'intervention du vice-amiral Senecio, à son titre sans doute de *sub præfectus classis et oræ maritimæ*, était condamné de plus à faire graver cet arrêt sur une plaque de marbre, et à dresser ce marbre dans le mur ou à l'entrée du cimetière des marins morts, dont il constatait ainsi le droit général de propriété.

Digitized by Google

ment les inscriptions tumulaires rappeler aux malintentionnés les pénalités dont étaient frappées les contraventions de cette espèce, stipuler même contre les délinquants des amendes spéciales, dont le produit devait être versé dans le trésor public, dans la caisse municipale ou dans celle de quelque grande corporation religieuse [1].

Dans les idées naïves que se faisaient les Anciens de la mort et du monde à venir, l'âme, qui n'était pour eux que l'esprit ou le souffle de vie (anima), ne changeait point de nature en dépouillant son enveloppe mortelle. Elle conservait à l'état d'ombre, non-seulement les instincts, les habitudes et les goûts de sa vie terrestre [2], mais la forme et l'apparence vaine du corps qu'elle venait de quitter (umbra, umbra levis, inanis). En dépit de tout ce que racontaient les poëtes et les philosophes sur la justice des dieux, avec laquelle il fallait compter tôt ou tard, et sur les peines sans fin du Tartare, opposées aux joies sans terme des champs Élysées ou aux ombrages toujours verts des îles des Bienheureux (*οἱ μακαρίων νῆσοι*) situées, disait-on, aux extrémités de la terre, au delà du mystérieux détroit des Colonnes [3], le plus grand nombre persistait à croire que cette âme émancipée acceptait comme dernière demeure (domus æterna, æternalis, *pass.*) la petite maison de

[1] C'était ce que l'on appelait d'un mot générique la pénalité du tombeau, *pœna sepulchri*. (Rom. Grut. Orell. 4421.) « ... dare damnas esto ærario populi Romani HS $\overline{XV}$ $\overline{M}$ $\overline{N}$ et collegio pontificum $\overline{XV}$ $\overline{M}$ $\overline{N}$ et emptor et venditor. » (Rom. Grut. Orelli, 4425.) — « ... pœn[æ] nom[ine], dabit reip[ublicæ] Aquil[eiensium] HS $\overline{XX}$ $\overline{N}$ (sestertium vigenti millia nummorum); delator quart[um] accip[iet]. » (Aquil. Kellerman, Orelli-Henzen, 7337.) — « ... inferat (fisco?) argenti pondo quinquaginte (sic). » (Salon, Donati, Orelli-Henzen, 7226.) — « ... dabit pœnæ nomine ark[æ] pontif[icum] HS $\overline{C}$ $\overline{N}$ (sestertium centum millia numorum). » (Rom. Grut. Orelli, 4427.) — « ... virginebus (sic) vestalibus solvet pœna HS N V XX. » (Rom. Orelli-Henzen, 7339.)

[2] C'était dans cette conviction que l'on enterrait avec les morts une foule d'objets à leur usage, que nous retrouvons aujourd'hui dans les hypogées de quelques tombeaux, échappés souvent aux dévastations qui ont atteint la plupart des tombeaux eux-mêmes.

[3] Ces îles fortunées, où régnait le blond Rhadamanthys, *ξανθὸς Ῥαδάμανθυς*, l'un des trois juges de la cour infernale, sont déjà connues des rhapsodes de l'Odyssée, qui les représentent comme des lieux de délices où tout devient facile pour

Digitized by Google

pierre ou de marbre (domus saxea, *pass.*) où reposaient les restes du corps qu'elle avait jadis animé [1]. C'était de là qu'elle sortait de loin en loin pour se manifester à ceux qu'elle avait connus ou aimés, tantôt en apparitions sinistres, à la manière de nos spectres, qui relèvent directement des lémures ou des larves antiques [2],

tout le monde, où la pluie et la neige de nos longs hivers font place aux doux zéphyrs qui soufflent éternellement de l'océan...

... *αἰεὶ Ζεφύροιο λιγυπνείοντας ἀήτας*
Ὠκεανὸς ἀνίησιν.....

(*Odyss.* lib. IV, v. 563-68.)

[1] ..... animamque sepulchro
Condimus.....

(Virg. *Æn.* III, v. 67.)

.....cineres, animæque umbræque paternæ.

(*Id. ibid.* v. 81.)

[2] Ces mânes irritées, dont on était réduit à apaiser la colère (placare manes, *pass.*) par des libations et des sacrifices, se plaignent de ce qu'on a laissé leurs corps sans sépulture sur quelque plage déserte :

..... Indefletæque vagantur
Natarum matrumque animæ juvenumque senumque.

(Ovid. *Metam.* VII, v. 612.)

ou négligé les honneurs dus à leurs tombeaux. Mais on a remarqué avec raison que c'était le plus souvent sous des formes douces, aimables, presque riantes (*δακρύοεν γελάσασα*, comme disait Homère), que la mort se présentait à l'imagination des anciens. En entrant dans le monde mystérieux qui allait devenir leur royaume, les âmes des trépassés ne perdaient pas complétement, nous l'avons déjà dit, l'apparence du corps qu'elles venaient de quitter. Les goûts et les instincts auxquels ce corps avaient obéi se survivaient, si l'on peut le dire, dans l'ombre insaïsissable qui en restait le reflet et l'image. Aussi les relations d'outre-tombe, quoique empreintes souvent d'une véritable émotion, n'ont-elles rien, chez les Anciens, de l'indicible effroi qui entoure nos morts actuels, quand ils sortent la nuit de leur cercueil de planches, pourries comme les hideux linceuls dont ils traînent les lambeaux, pour venir nous regarder de leurs yeux sans prunelles. On peut, sans se moquer d'eux, leur demander, comme Andromaque, s'ils sont sérieusement morts et si ce n'est point par une méprise cruelle que nous les avons pleurés de toutes nos larmes.

Verane te facies!.....
..... Vivisne!.....

(Virg. *Æn.* III, v. 309-310.)

Une jeune femme dont nous oublions le nom, mais dont il est impossible d'ou-

Digitized by Google

tantôt en douces et mélancoliques visions, bercées sur les rayons de la lune qui pénètrent la nuit par les fenêtres fermées des appartements :

Plena per insertas fundebat luna fenestras.

(Virg. *Æn.* lib. III, v. 152.)

Mais n'était-il pas évident que la mort, en la délivrant ainsi de tout ce qui change et de tout ce qui passe en nous, lui ouvrait par cela même des sphères et une vie toutes nouvelles? Épurée et comme rajeunie par les flammes vivifiantes du bûcher, à la manière de l'antique phénix auquel on la comparait volontiers[1], elle n'appartenait plus que par de vagues souvenirs à l'humanité, dont elle venait de secouer les infirmités et les misères. Dans les libres régions de l'éther vers lesquelles elle s'envolait au sortir de cette dernière épreuve, elle se retrouvait, comme le disait déjà un vieux poëte grec, l'égale et la sœur des essences divines que nous ne contemplons ici-bas qu'à travers les obscurités de la matière[2]. Si

blier l'épitaphe sortie toute émue d'un cœur naïf et tendre, prie le mari qu'elle vient de perdre de ne point l'oublier tout à fait dans les étonnements de l'autre vie « et de revenir la visiter de loin en loin aux heures de la nuit. » — Je retrouve dans le recueil d'Orelli le texte de cette charmante épitaphe, que je voudrais pouvoir citer tout entière : « ... peto, vos m[an]es sanctissimæ (sic), commendat[um] habeatis meum co[iuge]m et vellitis (sic) huic indulgentissimi esse horis nocturnis ut eum videam. » (Orelli, 4775.) Quant à l'espèce de solidarité et de hiérarchie que les poëtes ont essayé d'établir après coup entre les mânes, elle tient évidemment aux idées théoriques que l'on se faisait du monde inférieur où les mânes, placés sous le pouvoir du roi des enfers...

..... manes regemque tremendum.

(Virg. *Georg.* IV, v. 469.)

se confondaient involontairement avec les puissances vengeresses chargées d'exécuter ses sentences...

Quisque suos patimur manes.....

(Virg. *Æn.* VI, v. 743.)

[1] Set (sic) tamen ad manes fœnix me serbat (sic) in ara,
Qui mecum properat se reparare sibi.

(Ostiæ, Mommsen; Orelli-Henzen, 7411.)

[2] Ces idées, que l'on croirait empruntées au christianisme, comme le mot de *bienheureux* que nous rappelions tout à l'heure, comme une foule d'usages et de

Digitized by Google

quelques théologiens méticuleux lui contestaient la divinité sans limites des grands dieux de l'Olympe (dii superi, dii consentes), consacrée par des siècles de respect et des générations de chefs-d'œuvre; tout le monde s'accordait au moins à lui reconnaître une puissance surhumaine et une vie sans terme comme celle des génies, des héros ou des demi-dieux (genii, ἥρωες, θεοὶ ἥρωες, ἡμίθεοι) auxquels les Grecs élevaient depuis longtemps des autels et des temples[1]. C'était à ce titre que les saintes âmes des morts,

formes païennes que nos lecteurs auront soulignés d'eux-mêmes en parcourant ces notes, appartiennent à l'un des plus anciens poëtes gnomiques, à Phocylide de Milet (VI^e siècle avant notre ère), que nous nous contentons de traduire presque textuellement :

ἢν δὲ ἀπολείψας σῶμα ἔλθῃς ἐς αἰθέρ' ἐλεύθερον
ἔσσεαι ἀθάνατος θεὸς ἄμβροτος οὐκ ἔτι θνητός.
(Phocylid. *Sentent.* édit. Sylb. p. 97.)

Elles ont du reste traversé toute l'antiquité païenne, et on les retrouverait sous des formes plus spiritualistes encore chez les moralistes romains du temps d'Auguste. « ... quum animus a corporis obsequio indulgentiaque discesserit... omnemque mortis dolorisque timorem effugerit. » (Cic. *De leg.* I, c. XXIII, § 60.) — « Gratulemurque nobis quoniam mors aut meliorem quam qui est in vita aut certe non deteriorem est adlatura statum, nam sine corpore, animo vigente, divina est vita. » (Autre fragment du traité *De legibus*, cité par Lactance, lib. III, c. XIX.)

[1] Cette demi-divinité des mânes nous paraît très-nettement et très-finement exprimée dans une des deux longues inscriptions grecques qui décoraient le tombeau d'Annia Regilla, femme du consulaire Herodes Atticus, sur la voie *Appia*, à trois milles de Rome : « Toi, fais-lui, si tu le veux, des sacrifices et immole-lui des victimes... si tu as, comme tous les hommes pieux, le respect et le culte des héros, car Regilla n'est plus mortelle et n'est pas non plus une déesse : οὐ μὲν γὰρ θνητή, ἀτὰρ οὐδὲ θέαινα τέτυκται. (*Insc. Triop.* B, v. *Corp. inscr. Gr.* n. 6280.) Aussi n'a-t-elle ici ni temple sacré ni tombeau. Les hommages qu'elle y reçoit ne sont ni ceux des mortels, ni ceux des dieux proprement dits. Son tombeau, pareil à un temple, est dans le pays d'Athènes; son âme voltige autour du sceptre de Rhadamanthys. » Il est presque inutile de rappeler à nos lecteurs que les inscriptions triopéiennes, auxquelles nous empruntons ce passage, appartiennent au II^e siècle de notre ère, comme la célèbre boutade de l'empereur Adrien adressée à sa petite âme : « Animula vagula, blandula, » etc. et que les idées ou les usages grecs pénétraient depuis longtemps à cette époque le rituel funèbre de l'Italie, comme le prouveraient matériellement les mots tout grecs de *hypogeum*, *heroum*, *sarcophagus*, *mausoleum*, *cenotaphium*, *cepotaphium*, etc. sous lesquels on désignait même en Italie les parties ou les dépendances du tombeau. C'est de la Grèce, par

Digitized by Google

comme on les appelait bien longtemps avant le christianisme, étaient devenues pour tout le monde un objet de vénération et de devoirs pieux. Assimilées par l'opinion à ces divinités sans forme et sans nom dont l'imagination antique peuplait tous les recoins de la nature, plus divine elle-même que les dieux, elles avaient au moins autant de droit qu'elles à ces manifestations extérieures du culte, qui n'était chez les Anciens que le libre témoignage d'un lien librement contracté.

Mais ce culte des morts, qui s'adressait à la fois aux sentiments les plus intimes du cœur humain et au vieil esprit de famille, sur lequel reposaient à l'origine la plupart des sociétés antiques, était destiné à un tout autre avenir que les religions à moitié locales des génies ou des héros, et a laissé de tout autres traces qu'elles dans les civilisations antiques, dont on peut le considérer comme une des pierres angulaires. De Rome et du Latium, où il paraît avoir eu de très-bonne heure ses dogmes et ses formes arrêtées; on le voit se répandre à la suite de la conquête romaine dans les pays voisins de l'Italie, dans les villes naissantes de la Gaule, par exemple, où le culte des mânes, comme on l'appelait en Italie, paraît remonter presque partout à l'origine des villes elles-mêmes[1]. Ce n'était point assez de les entourer comme aujourd'hui de respects silencieux et d'égards un peu négatifs, on leur faisait, comme aux autres dieux, des libations, des offrandes, des sacrifices même dans certaines occasions et à certains jours. On leur élevait des autels (aræ, arulæ) où on les invoquait à la fois sous leur nom divin (dis manibus, D·M) et sous leur nom humain (et memoriæ illius aut illius), que n'oubliaient point ceux qui les avaient

exemple, qu'était sorti tout entier le culte des héros que nous retrouvons confondu ici avec le culte tout domestique des âmes des ancêtres, représentés par des bustes de cires (imagines) que l'on disposait dans l'*atrium* des grandes maisons romaines, et même avec celui des lares (lases, lares) auxquels on offrait, comme aux mânes, une partie du modeste repas de la famille. (Mommsen, *Rom. geschichte*, B. I. z. 164.)

[1] « Manes = manus, les bons esprits, *die Guten.* » (Mommsen, *Rom. gesch.* B. I. z. 164.) — On lit déjà dans les fragments de la loi des Douze Tables, modernisés par Cicéron : « Deorum Manium jura sancta sunto. » (*De legib.* lib. II, c. VIII, § 22.)

Digitized by Google

aimés, et le tombeau, transformé ainsi en une sorte de temple (ædes, ædicula, ædicla, *pass.*), sanctifiait à son tour le lopin de terre dont nous essayons de retracer l'histoire. Il devenait alors un lieu réellement sacré, comme l'appellent avec raison les inscriptions tumulaires (locus sacer, *pass.*), un lieu saint et inviolable pour tous (*ἱερὸν καὶ ἄσυλον. Inscr. græc. pass.*). On aimait à se figurer que ce coin de terre, distrait (exceptus) de la terre profane, à son double titre de propriété légitimement acquise et de lieu consacré (locus religiosus), comme l'appellent les lois civiles [1], échapperait ainsi aux éternelles vicissitudes de la propriété privée; que les machinations des voisins et les chicanes des gens de loi s'arrêteraient, comme le soc de la charrue, aux frontières de ce petit royaume des mânes, dont il suffisait de rappeler les dimensions et les limites pour le rendre inviolable [2]. Les poëtes

[1] C'est le mot dont se sert Gaïus pour caractériser le tombeau et les choses du tombeau, qui différaient ainsi des « res sacræ quæ dis superis consecratæ sunt; religiosæ quæ dis Manibus relictæ sunt. » (Gaïus, *Institut. comment.* 2, n° 4, Huschke, *Jurisprudent. antejustinian*). Il remarque plus loin que chacun pouvait faire ou créer un lieu religieux par un acte de sa propre volonté : « Religiosum vero solum nostra voluntate facimus; » qu'il suffisait pour cela d'enterrer un mort dans un sol qui nous appartînt, à la suite de funérailles qui nous revenaient de droit : « Mortuum inferentes in locum nostrum, si modo ejus mortui funus ad nos pertineat. » (*l. l.* n° 6.) Mais le *locus religiosus*, ainsi créé par un acte de la volonté humaine, n'en appartenait pas moins aux choses de droit divin « res divini juris » et relevait comme le tombeau lui-même de la juridiction des pontifes que les inscriptions tumulaires invoquent assez souvent, quand il s'agissait par exemple de la restitution ou de l'embellissement d'un tombeau bâti depuis longtemps : « Hoc cepotaphium muro cinctum cum suo jure omni, ex auctoritate et judicio pontificum, possederunt. » (Rom. Fabretti, Orelli, 4515.) — « ... petiit a pontificibus ut sibi permitterent reficere n[ovum] monumentum juris sui. » (Rom. Grut. Orelli, 4406.) Le tombeau lui-même était plutôt un *heroum* (*ἥρωον*), comme l'appelaient souvent les Grecs, qu'un temple proprement dit. Mais il se rattachait par bien des côtés au temple, comme le disait le poëte des inscriptions triopéiennes (*νηῷ ἴκελον*), et c'est sous la forme d'un *naos* que nous le retrouvons dans les monuments funèbres les plus modestes, encadrant de son fronton supporté par deux colonnettes les bas-reliefs et les inscriptions grecques ou latines qui nous apprennent ce que nous savons encore de plus exact et de plus curieux sur ces détails trop négligés des mœurs antiques.

[2] « Hujus monu[menti] dolus mal[us] abesto et jurisconsult[i]. » (Rom. Marini,

Digitized by Google

anonymes qui chantaient en vers sur la tombe des morts, suivant l'usage antique, transformé plutôt que détruit (næniæ), les regrets et les souhaits de ceux qui leur survivaient, se berçaient volontiers de l'espérance que le temps ne flétrirait jamais les arbustes et les fleurs que des mains pieuses entretenaient sur ce sol funèbre, converti souvent en parterre comme les concessions à perpétuité de nos cimetières actuels[1]. C'est tout au plus s'ils per-

Orelli, 4374.) — « Huic monumento dolus malus abesto et juris consulti. » (In Etruria, Gori, Orelli, 4390.) — « H·M·D·M· et I·C·A· « Huic monumento dolus malus et juris consulti absint. » (Rom. Marini, Orelli, *l. l.*) — « Ab iis omnibus dolus malus abesto et jus civile. » (In Museo Zeladiano, Marini, Orelli, 4391.)

[1] De curieuses inscriptions antiques, que nous ne pouvons ni citer ni traduire ici décrivent minutieusement quelquefois ces jardins des morts (on les désignait même en Italie sous le nom grec de *cepotaphium*, pass.), où l'on trouvait non-seulement des pelouses de gazon et des *verdures* de toute espèce (florum viridiumque omnium generum seminibus), abritées par des arbres à fruit et de hautes vignes courant d'ormeau en ormeau comme dans les paysages du Poussin, mais des constructions de diverses espèces et des œuvres d'art disséminées entre les massifs de verdure. Ici c'étaient des statues dressées sous des ædicules, ou bien un salon à trois lits pour les repas funèbres, disposés autour d'une table carrée ou ronde (trichlinium, trichliæ, triclæ, triglæ); ailleurs, un puits (puteal) coiffé de sa margelle sculptée comme les puits des *cortili* de Venise; ailleurs, de grandes vasques de marbre reposant sur un stylobate décoré de feuilles d'acanthe ou des cadrans solaires dressés sur une mince colonnette (columella). Des insectes stridents dont le ramage obstiné paraît avoir vivement frappé l'imagination des anciens, rêveuse aussi à sa manière, y mariaient leurs chants à celui des oiseaux mélodieux, que fait taire dans les climats chauds la pesante chaleur de midi, et remplissaient de bruissements mystérieux ces oasis verdoyantes que nous décrivent encore avec une sorte de fraîcheur les poëtes tumulaires du premier et du second siècle. « Ni la ronce ni l'épine ne croissent autour de mon tombeau, » dit un médecin grec dont le *cepotaphium* était situé en dehors de la porte Capène, au bord de la voie Latine, où l'hypogée du monument a été retrouvée presque intacte, il y a quelques années; « la chauve-souris ne l'effleure point de l'aile en décrivant le soir ses méandres effarés. On n'y voit au contraire que des arbustes de toute espèce s'élevant gracieusement au-dessus du sarcophage, qu'ils couronnent de leurs rameaux chargés de fruits,

> *ἀλλά με πᾶν δένδρον χαρίεν περὶ βίσκον ἀνέρπει,*
> *κυκλόθεν εὐκάρποις κλῶσιν ἀγαλλόμενον.*

Alentour chantent le rossignol aux batteries éclatantes, et la cigale, qui verse sans

Digitized by Google

mettent aux parents et aux confrères du mort (sodales, socii), devenus les gardiens de ces jardins funèbres, de faire crier de loin en loin sur ses gonds rouillés la porte de bronze qui en fermait l'enceinte, pour nettoyer le tombeau de la poussière que la route voisine y accumulait, ou pour y verser aux jours anniversaires (diebus solemnibus) les aspersions d'huile parfumée et de roses en feuilles ordonnées par le fondateur[1].

Placés ainsi sous la double protection de la religion et des lois, le tombeau et le terrain mesuré au cordeau, qu'on n'en séparait plus, semblaient assurés d'une ère de calme et de paix sans fin[2]. A défaut des dieux, un peu oubliés déjà dans les profondeurs de leur vieil Olympe, n'avait-il pas droit, comme toutes les choses saintes, à la protection du pouvoir le plus présent et le plus réel que l'on connût alors (præsens pollensque), d'un pouvoir sans contrôle, sans limites et sans terme, comme la société immortelle dont il était devenu le représentant et l'arbitre? Un de ces poëtes de *ténies*, dont nous rappelions tout à l'heure les chants traditionnels gravés quelquefois sur le tombeau en manière de *titulus*, se refuse à croire pour sa part que des choses si saintes et protégées de si haut puissent jamais devenir un objet de risée et d'outrage. Il lui paraît impossible que le sol sacré du tombeau, abandonné de tous ses défenseurs à la fois, puisse être impunément profané par les inconnus et les vagabonds que frapperaient de la route son fronton et ses acrotères de marbre blanc, entourés encore de

s'épuiser de fines mélodies, et l'hirondelle au savant gazouillis, et la sauterelle, qui tire des chants si doux de sa poitrine stridente.» (Ancienne collection Campana, aujourd'hui au musée du Louvre. Voy. Secchi, *Sepolcro di fumilia greca*, Rome, 1843, in-fol. p. 23.)

[1] «... ut monumentum remundetur» (Rom. Fabretti, Orelli, 4120, note).— «... ad rosas et profusiones O N F (omnium nomine faciundas) ad ~~HS~~ N LX mill. (ad sestercium nummorum sexaginta millia.)» (Veron. Grut. Orelli, 4115.)— «... et præbeant rosam in perpetuum.» (Inscr. du Montferrat, Grut. Orelli, 4117 *et pass.*)

[2] De là l'épithète d'immortalis appliquée au *locus* (locum immortalem) comme on appliquait celle d'éternel au monument bâti dans le *locus* (domus æterna, æternalis, *pass.*), à la mémoire que consacrait son inscription (dis manibus et æternæ memoriæ, *pass.*), au sommeil et au calme sans fin qu'il allait abriter (somno æterno, — perpetuæ securitati, — perpetuæ æternitati. *Inscr. pass.*)

Digitized by Google

leurs arbustes verts ou de leurs festons de vigne suspendus aux ormeaux[1]. On entendait bien parler depuis quelque temps d'incursions à main armée tentées ou accomplies sur la frontière du Rhin et de grandes villes, comme Trèves ou Mayence, ruinées de fond en comble par les Barbares. On avait vu, même dans nos provinces méridionales, des usurpateurs, sortis de la foule par les camps, s'établir d'autorité dans le prétoire de telle ou telle grande ville romaine, et se tailler des empires provinciaux dans la robe de pourpre des Césars, à l'époque même où les prêtres de religions inconnues y introduisaient triomphalement leurs nouveaux dieux (...intrat turrita per urbes). Mais qui aurait osé supposer, au milieu du bien-être et du silence universels, que ces orages, lentement accumulés à l'horizon, se déchaîneraient bientôt en tempêtes sous lesquelles les vieux respects et les vieilles vertus allaient disparaître ou se transformer à leur tour?

Il y a plus d'une raison de croire que plusieurs des *loca* dont nous essayons de résumer l'histoire auront été envahis ou profanés lors des émeutes iconoclastes, qui paraissent avoir marqué, dans la plupart des villes romaines[2], le triomphe du christia-

[1] Ne deserta vacent ignotis devia busta,
Sed tuta æterno maneant si dicere fas est.

(Incr. en prose et en vers de la *via Labicana*; Morcelli, Orelli, 4517.)

[2] Le cimetière des Aliscamps d'Arles, que tous les archéologues connaissent, au moins de réputation, ne serait, à notre sens, que l'extrémité d'une de ces voies funèbres qui rayonnaient autour de toutes les grandes villes romaines, en suivant de préférence la principale des grandes routes qui la traversaient. Les tombes païennes, que l'on y trouve mêlées en assez grand nombre aux tombes sculptées ou muettes des premiers chrétiens et à celles du moyen âge, affectent comme elles la forme d'auge ou de coffre (Σήκη, arca, coffinus, plus tard), et ne doivent point remonter au delà du IIIe ou du IVe siècle de notre ère, où reparaît, en plein paganisme, le vieil usage de l'inhumation, abandonné depuis des siècles. C'était dans ces tombeaux d'apparence sévère que l'on avait recueilli et *déposé*, au temps des persécutions, les restes de ceux qui étaient morts pour la bonne cause, circonstance plus que suffisante pour attirer sur eux une attention mêlée de bienveillance. Ceux où la présence de ces restes sacrés (reliquiæ) paraissait attestée par des témoignages un peu plus concluants étaient devenus, depuis le triomphe du christianisme, un objet de vénération pour tout le monde. Ce fut

Digitized by Google

nisme. Les monuments de taille et de forme très-diverses, dont ils formaient le domaine ou les dépendances, n'étaient-ils point eux-mêmes de véritables sanctuaires dédiés aux dieux souterrains (*Θεοῖς χθονίοις. Inscr. græc. pass.*), dont ils portaient les noms ou les sigles gravés en tête de leur *titulus*[1] (dis manibus, D. M.)? Les plus somptueux n'étaient-ils point décorés, comme les temples des dieux, de statues, de bas-reliefs, d'images ou de symboles allégoriques, que les chrétiens convaincus tenaient à

souvent autour de ces tombes sacrées, converties en chapelle, que se formèrent les cimetières chrétiens, où les fidèles se serraient autour des saints et des martyrs (ad sanctos, ad martyres), pour reposer en paix sous ce puissant patronage. Mais il nous paraît impossible de douter que ces tombes, de date relativement récente, n'aient été précédées ici, comme partout, de tombeaux plus franchement païens de forme et d'ornementation, qui se prolongeaient sans interruption jusqu'aux portes de la ville. Ce serait sur ces tombeaux du 1er siècle, comme ceux de Pompéi, dont ils devaient rappeler les formes élégamment variées (pyramides à plusieurs étages, ædicules à frontons, stèles ou colonnes tronquées couronnant un caveau funèbre, etc.), qu'auraient porté tout naturellement les réactions religieuses dont nous croyons ressaisir les traces; et nous remarquerons, à ce sujet, que ce sont le plus souvent des débris de cette espèce (frontons, frises sculptées, colonnettes cannelées ou nues, bas-reliefs allégoriques, niches encadrant des bustes funèbres) que nous retrouvons dans les murs de nos anciennes villes, reconstruits ou réparés à cette époque de troubles politiques et religieux.

[1] Indépendamment de leur forme architecturale, qui rappelait souvent celle des temples aux deux premiers siècles de notre ère, les tombeaux n'avaient-ils pas comme eux leur aire sacrée et leurs propriétés inaliénables, affectées aussi à l'entretien du monument (voy. plus haut)? Il serait même facile de prouver, par des témoignages irrécusables empruntés aux inscriptions tumulaires, que les plus somptueux d'entre eux avaient, comme les temples, leur gardien ou leur concierge, logé dans l'enceinte du locus (Orelli, 4367-69... ejusque mæsolei claves duæ penes aliquem libertorum meorum; *ibid.* 4366), leurs confréries religieuses, créées tout exprès pour veiller aux soins de leur culte ou de leurs fêtes anniversaires (Orelli, 4366), quelquefois même leurs images funèbres, bustes ou statues en pied (voy. plus loin) encastrées dans la façade du monument ou dressées sous des ædicules distincts (ædes, ædicula, ædicla), comme on les appelait d'un mot tout religieux lui-même. A Lyon, où le célèbre autel de Rome et des Augustes avait maintenu le sentiment des vieilles formes religieuses, ces petits temples des dieux Mânes sont fréquemment remplacés par un simple autel dressé au-dessus d'un caveau de famille (hypogeum), dont le sanctuaire, plus intime et mieux caché, a échappé souvent aux profanations que nous racontons (voy. M. de Boissieu, *pass.*).

Digitized by Google

honneur de rechercher et de briser partout où ils pouvaient les découvrir [1] ? Comment oublier d'ailleurs, en se reportant par la pensée à ces temps de passions et de luttes religieuses, que ces générations d'ancêtres, tenues jusqu'alors pour respectables et saintes (manibus sanctis, vos, sancti manes, *pass.*), n'étaient plus, pour les adeptes du nouveau culte, que des générations de damnés voués aux tourments et aux feux éternels, comme tous les complices de l'ancien paganisme? En condamnant comme des pratiques idolâtres les manifestations du culte que l'on rendait aux morts [2], le christianisme vouait à une ruine inévitable les mo-

[1] Rien de plus commun, dans les grands tombeaux qui bordaient la voie *Appia*, que ces images funèbres (imagines, simulacra) où les morts étaient représentés sous les traits de certaines divinités pour lesquelles ils avaient eu une dévotion particulière ou qu'ils rappelaient par quelque point de ressemblance. C'est ainsi que l'on donnait aux jeunes filles mortes avant le mariage (innuptæ) la courte tunique, le croissant et le carquois de Diane, la déesse vierge par excellence (Orelli, 4451); aux jeunes femmes, les formes pubescentes de la Vénus Anadyomène exprimant l'eau salée de sa longue chevelure, ou les charmes plus mûrs de la *Venus genitrix*, le type divin de la *mater familias*, escortée de ses jeunes enfants, qu'elle porte dans ses bras ou qu'elle traîne par la main. Un riche affranchi des empereurs, Marcus Ulpius Crotonensis, avait fait construire à sa femme, Claudia Semne, un élégant jardin funèbre (cepotaphium), où elle était représentée, dans trois ædicules distincts, sous les traits de Vénus, de l'Espérance et de la Fortune ... « Ædiculæ in quibus simulacra Claudiæ Semnes, in formam deorum... » (Rom. Zoëga, Orelli, 4456.) — L'image sacrée d'Annia Regilla, comme l'appelle avec raison le poëte du Triopeïon (B. v. 7), y était entourée d'un chœur de divinités parmi lesquelles figuraient l'antique Demeter d'Éleusis, à laquelle on comparait complaisamment la compagne du rhéteur consulaire... Δήω τε νέῃ, Δήω τε παλαιῇ (*ibid.* B. v. 7), la jeune Cora, fille de Demeter, Némésis et la *diva Faustina*, femme de l'empereur Antonin, récemment admise elle-même au rang des dieux, *divis addita*. En quoi ces images de morts assimilés aux dieux différaient-elles des images divines que poursuivaient partout les apôtres du nouveau culte, et à quel titre auraient-elles trouvé grâce devant les bandes iconoclastes conduites et dirigées par eux? Les bustes dont sont souvent décorés nos modestes tombeaux de la Narbonnaise et de l'Aquitaine n'étaient aussi que des portraits idéalisés, comme nous l'attestent plusieurs inscriptions antiques, et tout semble indiquer que les premières mutilations dont la plupart de ces images ont été l'objet remontent elles-mêmes à l'époque des luttes religieuses sous lesquelles venaient de disparaître les temples et les images des dieux?

[2] Ce culte des tombeaux, qui demanderait à lui seul une dissertation spé-

Digitized by Google

numents qui leur servaient d'asile, et les tombeaux, devenus ainsi suspects ou odieux à tout le monde, se trouvèrent exposés, là même où ils avaient été accidentellement épargnés, à des avanies de toute espèce.

Commencée par les enfants du voisinage, cet âge sans goût comme il est sans pitié, quelquefois par le propriétaire du champ limitrophe, que n'arrêtaît plus le sillon tracé autour du terrain sacré, ni la crainte de malédictions formulées dans une langue déjà inintelligible, l'œuvre de destruction se poursuivait par une série de dévastations, tantôt sourdes et graduelles, tantôt brusques et décisives. Ici, c'était aux revêtements de marbre que s'attaquaient les profanateurs; ailleurs, ils avaient été tentés par les petites pierres régulièrement taillées, qu'il suffisait d'arracher pour les mettre en œuvre [1]. Réduits ainsi à l'état de mince blo-

ciale, se composait de cérémonies et de pratiques diverses, parmi lesquelles nous signalerons les prières mentales ou formulées que l'on adressait aux morts: «have, vale» (ille aut illa). — Κορίνθος, χρηστὲ καὶ ἄλυπε, χαῖρε. — «Sit tibi terra levis.» — «Ossa tua bene quiescant.» Puis viennent les aspersions (profusiones) de parfums et de fleurs, de violettes, par exemple, et de feuilles de rose (rosæ, flos rosa), que l'on répandait sur le tombeau; les couronnes ou les guirlandes que l'on suspendait aux acrotères de ses frontons (coronare), et enfin les repas funèbres (escæ, epulum, epulari), que l'on célébrait à des époques déterminées par le fondateur (escæ rosales, vendemiales, die natali) dans des salles à trois lits, construites à peu de distance du tombeau. Les fonds légués au monument et les terres cultivées, vignobles ou jardins, que l'on y rattachait à titre de dépendance (monumento cedunt), étaient destinés, le plus souvent, à subvenir à ces dépenses «...Hi horti, ita uti opt[imi] maximique sunt, cineribus serviant meis, nam curatores substituam qui vescantur ex horum hortorum reditu, natali meo, et præbeant rosam in perpetuum» (Gratiani, opp. Montisferrati, Grut. Orelli, 4417), qui devenaient considérables quand les jours solennels se multipliaient. «...IV diebus solemnibus sacrificium mihi facietis, id est III id. Mart. die natalis mei... etc.» (Rom. Murat. Orelli, 4420.)

[1] Il ne serait même nullement impossible que ces revêtements de marbre aient été remplacés, dans certains cas, par des stucs (opus tectorium), que l'on employait même à Rome, et sur lesquels le temps aurait agi plus rapidement encore... «Monumentum ex pecunia collata sociorum (quelque corporation industrielle ou quelque confrérie religieuse) ædificavit arbitratu suo, idemque tectoria perfecit, et is trichiliniu[m] (*sic*) sociorum, ex sua pecunia, opere tectorio perpolit (*sic*) et amicis donum dedit.» (Rom. Fabretti, Orelli-Henzen, 7372.)

Digitized by Google

cage, les murs dépouillés s'éboulaient de loin en loin sous l'action persistante des pluies d'hiver, et finissaient par disparaître sous les ronces qui avaient pris, depuis longtemps, la place des rosiers mêlés aux cyprès. La route qu'ils bordaient jadis de pieux souvenirs et de mélancoliques images, que Cicéron ne contemplait jamais sans émotion, se déplaçait elle-même sous une série de rectifications barbares, et il ne faut pas moins aujourd'hui que des découvertes archéologiques analogues à celle que nous signalons pour nous révéler l'existence de quelqu'une de ces voies funèbres qui rayonnaient jadis autour de toutes les grandes villes romaines.

II

La seconde inscription sur laquelle nous allons arrêter un instant l'attention de nos lecteurs nous est aussi parvenue brisée en trois morceaux. Mais ces fractures, d'apparence récente, n'ont atteint et entamé cette fois que trois ou quatre lettres, dont une seule a complétement disparu. Le reste de la légende, qui ne compte pas moins de cinq lignes, est gravé avec une netteté et un accent que n'offrent point toujours les monuments épigraphiques du second siècle, surchargés, en revanche, de lettres adossées, enlacées, superposées, empanachées, et autres élégances d'un goût très-contestable. Les mots et les sigles dont la phrase se compose sont séparés les uns des autres par des points triangulaires, vigoureusement fouillés eux-mêmes, et nous ont laissé lire, sans hésitation, les trois noms propres suivants, dont la physionomie franchement celtique contraste avec les appellations et les formules toutes latines de l'inscription précédente. La sigle V (Vivus, Viva), dont chacun des trois noms est précédé, indique d'une manière certaine que tous les destinataires du tombeau étaient encore vivants au moment où le *titulus* a été gravé.

Dans le tombeau du médecin Patrôn, découvert à Rome, au bord de la voie Latine, la *cella* était décorée intérieurement de stucs et de peintures à fresque représentant la famille du médecin et les huit esclaves affranchis qu'il avait admis dans son tombeau. (Ces peintures, qui ont été publiées par le P. Secchi, *Sepolcro di familia greca*, tav. I et II, sont aujourd'hui au musée du Louvre.)

Digitized by Google

Vivus Bonnoris, Dunohorigis *filius*, sibi et *vivæ* Erhexoni, Hotarris *filiæ*, uxori, *vivo* Sabino, Seniponnis *filio*, privigno [1].

La famille oubliée, dont nous retrouvons ici les noms à défaut de l'histoire, ne se composait, au moment où le monument a été *livré*, comme nous le dirions aujourd'hui, que de trois personnes, dont les liens de parenté sont très-nettement indiqués ici. Bonnoris, le chef de la famille, qui se donne lui-même comme le fondateur du tombeau, « vivus Bonnoris..... sibi, etc... » était fils d'un Dunohorix, dont le nom tout celtique d'apparence nous a rappelé plus d'une fois celui de l'Ædue Dumnorix, que César aurait défiguré en le latinisant [2], comme il a défiguré celui de notre Garonne (*Gar-ona*), transformé par lui en *Garamna*, et probablement beaucoup d'autres. Il ne serait même nullement im-

[1] La dalle encadrée de moulures sur laquelle est gravée l'inscription a $0^{m},38$ de hauteur sur $0^{m},41$ de largeur totale, soit $0^{m},26$ sur $0^{m},34$ dans le champ. Les caractères, qui ont de 4 à 5 centimètres de hauteur, sont surchargés de ligatures et de superpositions qui sembleraient indiquer la seconde moitié du II^e^ siècle de notre ère, sinon le commencement du III^e^.

[2] On retrouve chez les *Consorani*, qui confinaient à l'est avec les *Garumni* du bassin supérieur de la Garonne, un Dannorix, dont le nom ne serait point lui-même sans affinité avec ceux de Dunohorix et de Dumnorix : Θ HANARRO // DANNORIGIS F. etc. (Inscr. du musée de Toulouse, découverte par le chevalier Rivalz, entre Saint-Lizier et Saint-Girons. E. sched. *mss. meis.*)

Digitized by Google

possible que ce nom de Bonnoris, adouci par le contact d'un idiome étranger et par des habitudes de prononciation toutes nouvelles, se fût terminé à l'origine par une de ces finales en *rix* ou en *rex*, si communes encore dans les noms propres gallo-romains (Bonnoris = Bonnorix), et dont le nom de sa femme Erhexso, nous offrirait un nouvel exemple, suivi cette fois d'une terminaison féminine en *o* ou en *on* [1]. Un bel autel, découvert il y a quelques années au pied des Pyrénées, et dédié à un dieu Sutugius (*gallice*, soutouge, soutouch, sou-touch), nous a révélé le nom masculin de Gerexo, qui se rattacherait lui-même à cette famille de noms, aussi répandus dans notre Aquitaine que dans la Gaule proprement dite (Gerex, Gerexo = Erhex, Erhexo [2]). Sabinus, le seul membre de la famille dont le nom paraisse franchement latin, n'était que le beau-fils (privignus) de Bonnoris et de sa femme Erhexso, mariée en premières noces à un indigène du nom de Seniponnis, et qui n'aurait pas eu d'enfant de son second mariage, puisqu'il n'est question ici que d'un fils du premier lit auquel Bonnoris aurait ouvert sa maison et son tombeau de famille. Le nom de Seniponn (Seniponnis), que nous retrouvons incidemment ici, nous était déjà connu, sous la forme Seni-

[1] Cette Erhexso était fille d'un Hotarris dont le nom, moins connu et moins franchement celtique, se rattache à une nombreuse famille de noms propres très-répandus sur le cours supérieur de la Garonne.

[2] Cette belle inscription, qui se réduit malheureusement aux deux noms inconnus du dieu et du donateur, a été publiée par nous, pour la première fois, dans les procès-verbaux de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, séance du 31 janvier 1861. (Voyez le volume des mémoires de cette année, p. 445.) Elle avait été découverte peu de temps auparavant par M. Cazes fils au village de Saint-Plancart, sur la Save. Nous la reproduisons ici d'après un estampage que M. Cazes nous en avait adressé, et que nous avons collationné depuis sur le marbre original, qui fait actuellement partie de la belle collection épigraphique de M. le baron Louis d'Agos, à Tibiran. SVTVGIO // GEREXº·// CALVI F. (Sutugio Gerexo, Calvi *filius*, comme le prouve la sigle du mot filius, dirigée ici de gauche à droite). La formule dédicatoire qui complète l'inscription de ce bel autel, malheureusement brisé au-dessous de cette légende, est gravée, par une anomalie assez rare dans les Pyrénées, au centre d'une couronne de laurier (laurea), dont il ne subsiste que le sommet encadrant les deux lettres VS, tronquées elles-mêmes par la base.

Digitized by Google

penn, par une inscription tumulaire découverte, à ce qu'il paraît, au village de Labarthe, dans la plaine de Valentine [1].

Ce qui donne un intérêt particulier à ce texte, si riche en appellations celtiques, c'est qu'il appartient, comme beaucoup d'autres monuments du même genre, à une petite ville, dont la population n'aurait eu rien de celtique à coup sûr, s'il est vrai, comme nous l'apprend un écrivain du v^e^ siècle, qu'elle ait été fondée et peuplée avec les débris des légions de Sertorius, récemment battues par Pompée, en Espagne, et qui s'étaient jetées de là dans les hautes vallées des Pyrénées, qu'elles infestaient de leurs brigandages [2]. L'écrivain très-sérieux auquel nous devons ce

[1] D·M // CVNDVESE // NI·FIL·CISON // SENIPENNIS // FILIVS PATER (Dis manibus Cundueseni filii, Kison, Senipennis filius, pater. E. sched. *mss. meis*). Le texte de cette inscription avait été publié, dès la fin du siècle dernier, par le chevalier Rivalz. (*Différents morceaux antiques, etc.* n° 16.) M. Dumège, qui défigure le mot Senipennis (SENHENNIS), donne, à tort, le monument comme originaire du pays des *Consorani*, l'ancien Conserans. (*Catalogue du musée des antiques de Toulouse*, 1835, n° 407, p. 168.)

[2] Le texte de saint Jérôme, auquel nous faisons allusion ici, est d'autant plus important qu'il y a tout lieu de croire que les renseignements qu'il nous a conservés sur l'origine et sur la fondation de la *civitas* des *Convenæ* provenaient de gens du pays, très au courant de son histoire. Nous songeons ici à l'hérésiarque Vigilantius lui-même, que le saint anachorète avait vu un instant, sans pouvoir le ramener, à ce qu'il paraît, dans sa retraite de Bethléem « . . . Ego, ego vidi hoc portentum et testimoniis scripturarum quasi vinculis Hippocratis volui ligare furiosum; sed abiit, excessit, evasit, erupit, et inter Adriæ fluctus, Cotiique regis Alpes in nos declamando, clamavit, etc. » (*Hieronymi opera*, Paris, 1706; t. IV, fol. 272), et aux deux prêtres, Riparius de Tarragone et Desiderius, qui lui avaient dénoncé, dès leur apparition, quelques-unes des nouvelles doctrines du sectaire sur la continence, sur le célibat des clercs et sur le culte des reliques, poussé, suivant lui, jusqu'à l'idolâtrie. Il est certain au moins que c'est sur une copie de ces traités, envoyée par les deux prêtres, de la Tarragonaise ou de l'Aquitaine où elles se multipliaient rapidement, qu'a été composée en une nuit (unius noctis lucubratione dictavi, etc.) la célèbre diatribe *Adversus Vigilantium*, à laquelle appartient le texte que nous essayons d'interpréter : « Nimirum respondet generi suo, ut qui latronum et convenarum natus est semine quos Gn. Pompeius, domita Hispania et ad triumphum redire festinans, de Pyrenæi jugis deposuit et in unum oppidum congregavit unde et Convenarum urbs nomen accepit : hucusque latrocinet contra ecclesiam Dei et de Vectonibus, Arrebacis, Celtiberisque descendens, incurset Galliarum ecclesias, portet nequaquam vexillum

Digitized by Google

renseignement, intéressant à plus d'un égard, se borne, il est vrai, à cette simple assertion, que l'on a répétée bien des fois d'après lui. Il ne nous apprend ni quel était le chiffre de cette population de réfractaires, ainsi établie d'autorité par le général romain, dont ils devenaient, à ce titre, les obligés et les clients; ni de quelle manière se serait opéré cet établissement lui-même, d'autant plus singulier que le petit *oppidum* sur lequel s'arrêtait le choix du général était situé sur la rive gauche de la Garonne, que tous les géographes donnent comme limite à la Narbonnaise.

Mais les appellations toutes celtiques dont sont hérissées la plupart des inscriptions que l'on découvre dans le sol ou aux environs de la ville antique[1] ne semblent-elles pas indiquer, de leur côté, que la population indigène qui avait fondé et habité la première l'*oppidum* de Lugdun, comme on continuait à l'appeler, ne l'avait point abandonnée tout entière à l'arrivée des légionnaires Espagnols, ou qu'elle y était rentrée successivement à la faveur des lois protectrices et du régime relativement équitable que l'empire venait d'inaugurer dans les Gaules? La petite ville des *Convenæ*, comme on l'a appelée à dater de cette époque et en mémoire de cet événément (convenæ, les réunis, les associés), aurait donc eu, comme beaucoup de villes antiques, colonisées ou repeuplées de la même manière, deux bourgeoisies ou deux populations (genera, Cic.), très-distinctes d'origine comme de culture. Au-dessous des légionnaires sertoriens, devenus du même coup les maîtres politiques de l'*oppidum* et les grands propriétaires du pays, dont ils s'étaient partagé les meilleures terres (viritim),

crucis sed insigne diaboli, etc.» Il compare plus loin cette ville de bandits aux villes du même genre, que le même Pompée avait fondées en Orient avec les débris des pirates dont il fallait purger la mer et les côtes: «Fecit hoc idem Pompeius etiam in Orientis partibus, ut Cilicibus et Isauris piratis latronibusque superatis, sui nominis, inter Ciliciam et Isauriam, conderet civitatem.» (Hieronym. *Adv. Vigilant.* t. IV, p. 282.)

[1] Voici quelques-uns de ces noms de tournure celtique que nous relevons, un peu au hasard, dans les inscriptions de la *civitas* ou de son faubourg: Bihoxus, Ombecco; Bonxorius, Faustini filius; Saxanus; Borsus, Adeitui filius; Silex, Epaimaigi uxor; Odoxus, Lohitton, Andossus, Andostemuus, Salisius, Lohisus, Alfia Bulluca; Hautenso, Halscotarris filia, etc.

Digitized by Google

mesurées par lots égaux à la manière romaine (sortes), se reconstituait obscurément, comme dans la plupart des villes dont nous venons de parler, une sorte de plèbe urbaine (plebs urbana) que l'on désignait souvent sous le nom familier de *veteres* (les anciens), opposé à ceux de *novi* et de *novani* (les nouveaux venus), ou au nom tout politique de *coloni*, qui n'a pas besoin de commentaires[1]. Placée, à l'égard des nouveaux habitants, dans une position d'infériorité qui tenait moins à l'inégalité des droits politiques, effacée en partie par la législation romaine, qu'à celle du rang, de la fortune et de l'influence qui en est la suite, cette bourgeoisie indigène n'en formait pas moins la classe la plus nombreuse des villes colonisées, la seule à peu près qui fût en progrès à cette époque, et l'on entrevoit, par ces indications, quel intérêt s'attacherait à son histoire si nous n'en étions pas réduits à la deviner en partie.

[1] C'est au moins de cette manière que les choses s'étaient passées dans les villes de Sicile comme Agrigente et Héraclée, où les Romains avaient établi des colonies pour surveiller et contenir leurs nouvelles conquêtes, et où l'on retrouvait, longtemps après, ces deux classes nettement distinctes. (Cic. *in Verr.* act. II, lib. II, c. 50.) Plusieurs des villes grecques de l'Italie méridionale, Naples, Pouzoles, Pompéi, nous offriraient des distinctions du même genre produites probablement par des causes analogues, comme l'ont supposé Niebuhr (*Rom. Gesch. Pass.*) et Rosini (*Dissert. Isagog.* VIII, p. 43 et suiv.). Nous les retrouverions dans certaines villes anciennes de l'Étrurie, comme Clusium (Chiusi) et Arretium (Arezzo), dont les inscriptions mentionnent, à plusieurs reprises, les *Clusini veteres*, les *Aretini veteres*, sans parler des *Lanuvini veteres* et des *Ferentinates novani*, qui supposent, comme les *Fabraterni novani*, des *Ferentinates* et des *Fabraterni veteres*. (Voyez Orelli, nos 101, 104, etc.) A Carteïa de la Bétique, où s'étaient établis plus d'un siècle auparavant (171 avant J.-C.), sous le nom familier aussi de *libertini* (les affranchis = *convenæ*, les rassemblés), plusieurs milliers de colons, nés du mélange de soldats romains avec des femmes espagnoles qui n'avaient point le droit de *connubium*, le sénat les avait traités plus favorablement encore puisqu'il accordait à ceux qui resteraient dans la ville les mêmes droits qu'aux nouveaux colons, en les admettant même au partage des terres : « Qui Carteïensium domi manere vellent potestatem fore uti numero colonorum essent, agro adsignato » (Liv. lib. XLIII, c. 3). Mais les choses s'étaient-elles passées d'une manière aussi légale dans le petit *oppidum* des Garumni, qui n'était probablement qu'un lieu de refuge muré, et dont les habitans, s'il en avait, ne pouvaient pas même être considérés comme des *provinciales*, si le pays des Garumni était, comme tout l'indique, situé en dehors des frontières romaines?

Digitized by Google

Ce que semblent attester au moins des témoignages et des inductions de plus d'un genre, c'est que la plupart des familles dont elle se composait vivaient de petit commerce et de petite industrie, du produit de telle ou telle profession manuelle, dont on retrouve quelquefois les outils grossièrement sculptés sur les dalles de leurs tombeaux [1]. Vouées ainsi à un genre de vie qui mène rarement à la fortune, beaucoup d'entre elles laissaient leurs épargnes dans le commerce ou l'industrie qu'elles exerçaient souvent de père en fils, ce qui expliquerait, pour le dire en passant, comment les chefs de ces familles, lors même qu'elles arrivaient à un certain degré d'aisance et de considération, ne figuraient que par exception dans le conseil de la commune (curia, ordo, splendidus ordo), où siégeaient en grand nombre les descendants des légionnaires sertoriens, devenus les clients de la *gens Pompeia*, dont ils avaient pris le nom et les prénoms habituels. A l'inverse des membres du grand conseil, dont la fortune s'accroissait encore par de riches mariages, et qui vivaient d'une vie oisive dans d'élégantes villas, plus ou moins éloignées de la ville, où ils ne paraissaient plus qu'aux jours de marché et d'assemblée [2], c'était dans la ville proprement dite, ou dans l'espèce de

[1] Nous citerons notamment un bloc de pierre calcaire encastré aujourd'hui, à quinze ou vingt pieds du sol, dans l'un des arcs-boutants qui soutiennent le clocher de la petite église de Generez, dans la vallée du Nistos, et qui pourrait fort bien provenir de *Lagdunum*, comme un énorme tronçon de colonne cannelée que nous avons remarqué dans l'intérieur de l'église. La scie, la doloire et la cognée sculptées sur cette dalle tumulaire (à moins qu'on ne la prenne pour une enseigne d'artisan) nous rappelaient involontairement les outils d'espèce diverse que les corporations du moyen âge, tailleurs de pierre, charpentiers ou menuisiers, adoptaient comme armes parlantes, et que nous retrouvons encore sur leurs sceaux, sur leurs méreaux et sur leurs enseignes de plomb ou de cuivre. (Voir à ce sujet le très-intéressant recueil de plombs historiés que publie à Paris M. Arthur Forgais. Paris, 4 vol. in-8°, 1862-1865.)

[2] Nous aurons ailleurs l'occasion de revenir et d'insister sur cette aristocratie municipale des *Pompeii*, dont de nombreuses inscriptions votives ou tumulaires, disséminées dans toutes les vallées du voisinage, nous ont conservé les noms et les surnoms, distincts de famille en famille. Il est assez singulier que ce soit presque toujours à la campagne, dans les *villæ* auxquelles chaque famille donnait son nom, que l'on retrouve les monuments funèbres de cette aristocratie locale dont

Digitized by Google

faubourg qui s'étendait rapidement à ses pieds, que résidaient la plupart de ces familles obscures [1]. Elles habitaient probablement les petites maisons, à moitié romaines d'apparence, dont le sol recèle par centaines les substructions ou les assises, pavées encore de mosaïques grossières. Confinées par les travaux de leur profession dans l'échoppe ou le magasin qui en formait la pièce principale [2], elles y vivaient d'une vie uniforme et régulière, sans

le genre de vie différait évidemment de celui de la petite bourgeoisie, romaine ou gauloise d'origine, dont nous nous sommes ici préoccupé.

[1] Sidoine Apollinaire, qui retrouve au v^e^ siècle, dans sa ville des Arvernes (populus Arvernus, civitas Arvernorum, *pass.*), cette bourgeoisie de boutiquiers et d'artisans, les désigne sous le nom générique de *laboriosi* : « ... Quod gaudium fuit laboriosis, quum sanctum pedem semirutis mœnibus intulisti. » (*Epist.* lib. III, ep. 2 ; Ecditio.) Il est plus que probable que les chefs et les membres de la plupart de ces familles étaient inscrits dans l'*album* des corporations d'artisans qui existaient à cette époque dans la plupart des villes romaines, où on les voit souvent agir et parler en corps. C'est de l'époque romaine, par exemple, que datent et que sortent presque partout ces corporations de bouchers (laniones), si puissantes au moyen âge dans les villes du sud et du centre de la France, où elles avaient souvent un quartier à elles, espèce de ville dans la ville elle-même (Limoges), et où on les voit, dès le VII^e^ siècle (sept siècles avant les cabochiens de Paris), faire leurs émeutes et leurs révolutions, comme le prouve l'histoire de l'évêque Rusticus, de Cahors, assailli dans une de ses églises et massacré au pied de l'autel par les bouchers de la cité. (*Vita Desiderii Caturc. episc.* Voy. Bouquet, t. III, p. 528, et les *Scriptores cœvi.*) Nous revoyions, il y a quelques mois, dans l'intéressant musée de Périgueux, le bel autel dédié à Jupiter et à l'empereur Tibère après sa mort par les *laniones* de la ville romaine, dont la corporation remonterait ainsi jusqu'aux premiers temps de l'empire : IOVI·O·M·ET // GENIO // TI·AVGVSTI // SACRVM // LANIONES. (E sched. *mss. meis.*) Mais nous devons remarquer que la mention de ces corporations industrielles est aussi rare dans les inscriptions de l'Aquitaine que celle de la curie que possédaient certainement toutes les *civitates* de la province, depuis l'organisation d'Auguste et d'Agrippa. On n'y trouve même pas trace de ces corporations d'*Augustales* qui paraissent avoir été si nombreuses et si riches dans les villes romaines de la Narbonnaise.

[2] Les jurisconsultes, qui sont forcés de toucher à tout et de descendre avec la loi qu'ils interprètent dans ces profondeurs de la vie privée, viennent de loin en loin ajouter quelques indications à celles que nous fournissent les historiens, les géographes et les poëtes anciens, dont nous ne pouvons citer un à un tous les témoignages. C'est ainsi que Julius Paullus, à propos des mots *instrumentum* et *domus instrumentum*, employés souvent sans commentaires par les testateurs, nous fait pénétrer dans l'intérieur de ces maisons d'artisans, ruinées aujourd'hui jus-

Digitized by Google

autre distraction que les cérémonies religieuses où leurs chefs figuraient, vêtus de robes blanches, dans le cortége de la confrérie

qu'aux fondements, dans celle du peintre en bâtiment, par exemple, dont il décrit la boutique remplie de couleurs, de pinceaux de toutes les dimensions, de plaques de marbre sur lesquelles on broyait les couleurs, de caustiques destinés à les fixer sur les murailles : « Colores, penicilli, cauteria, et temperandorum colorum vasa. » (Julii Paulli *Sentent.* lib. III, tit. VI, *de Legatis*, n° 63; Huschke, *Jurisprud. antejustinian.*) On sait quelle était l'importance de cette industrie dans les villes antiques, où les murs crépis à la chaux étaient presque toujours décorés de peintures à fresque (tectorium opus), comme celles que nous retrouvons dans les maisons de Pompéi. Ce que l'on ignore généralement, c'est que cette industrie toute romaine était encore florissante dans les Gaules au temps de Grégoire de Tours. Il paraît même que le malheureux Gondovald, dont l'historien barbare nous a raconté les malheurs et la fin tragique dans la petite ville des *Convenæ*, avait été réduit dans sa jeunesse à ce métier de peintre en bâtiment, que lui reprochaient comme une injure les leudes du roi Gontran. — Chez le médecin, qui était souvent un affranchi, grec de naissance ou de culture, à demi savant, à demi empirique, nous nous retrouvons en présence de collyres pour les yeux, d'onguents à emplâtres, d'engins de toute espèce destinés à la confection des médicaments, d'instruments de bronze ou de fer comme ceux dont se composait la trousse célèbre du chirurgien de Pompéi : « Instrumento medico legato, collyria et emplastra et apparatus omnis conficiendorum medicamentorum, itemque ferramenta legato cedunt. » (*L. l.* n° 62.) — Chez le boulanger, autre profession indispensable aussi à toute ville antique ou moderne, ce sont des cribles, des meules à moudre le blé, des engins à bluter la farine, sans parler des esclaves et des ânes attachés au pétrin ou à la boutique : « Cribra, asini, molæ et servi qui pistrinum exercent. » (*L. l.* n° 64.) — Chez le cabaretier, des vases destinés à recevoir ou à mélanger le vin, et la vaisselle dans laquelle on servait à manger ou à boire : « Escaria quoque et pocularia vasa. » (*L. l.* n° 61.) Nous sera-t-il permis de rappeler à ce propos que l'hérésiarque Vigilantius, dont nous parlions tout à l'heure, avait été aubergiste avant de devenir prêtre, dans le village de Calagurris des *Convenæ*, où il était né, et que c'est à cette profession que font souvent allusion les plaisanteries et les injures que ne lui épargnait point son fougueux adversaire : « Iste copo calugarritanus et in perversum, propter viculi nomen, natus Quintilianus [un Quintilien manqué, à cause du nom de son village], miscet aquam vino, et de artificio pristino suæ venena perfidiæ catholicæ fidei sociare conatur, dum inter phialas philosophatur et ad placentas liguriens, etc. » (Hieronym. *adversus Vigilant.* p. 281.) N'a-t-il pas craint, en réalité, que les habitudes de continence, de sobriété et de jeûne dont il s'est fait l'adversaire, en se répandant chez les Aquitains, ne vinssent diminuer les bénéfices de son petit commerce, et mettre un terme aux repas d'ivrognes et aux veilles diaboliques qu'il prolongeait jusqu'au matin? (*L. l.* p. 287.)

Digitized by Google

(collegium, sodalitium) à laquelle ils appartenaient; sans autre plaisir que les jeux du théâtre et du cirque, qui devenaient rares même dans les villes de droit italique [1], et les fêtes des villages voisins, où l'on se rendait en famille de localités très-éloignées quelquefois.

Mais elles restaient fidèles, grâce à cette obscurité même, aux traditions et aux habitudes nationales que reniaient par intérêt ou par vanité les gens de condition supérieure, et c'est bien certainement chez elles que nous retrouverions *les taches les plus persis-*

Ailleurs il s'étonne de la longanimité du saint évêque des *Convenæ*, qui tardait à briser ce vase inutile et à le vouer à la mort de la chair pour sauver au moins l'esprit : « Confringere vas inutile et tradere in interitum carnis ut spiritus salvus fiat. » (*Epist. XXXVII ad Ripar. presb.* p. 279.) Oublierait-il par hasard que sa main est armée du bâton pastoral et d'un bâton de fer à l'occasion? « Virga apostolica, virgaque ferrea. » (*L. l.* p. 280.)

[1] Il serait fort possible que les *Convenæ* de *Lugdunum* aient eu, dès leur établissement, le titre et les priviléges du droit italique, comme les *libertini* de Carteïa, auxquels nous les comparions tout à l'heure, avaient obtenu ceux de colonie latine : « Latinam eam coloniam esse. » (Liv. *L. l.*) Ils les possédaient au moins dès le temps de Strabon, qui nous apprend le premier cette particularité intéressante : Δεδώκασι δὲ Δάτιον Ῥωμαῖοι καὶ τῶν Ἀκουιτανῶν τισὶ, καθάπερ Ἀυσκίοις καὶ Κονουέναις. (Lib. IV, c. II, § 2.) Quant à leur ville, que l'on peut regarder, sans hésitation, comme la plus ancienne ville de l'Aquitaine, il est impossible de douter, en présence des ruines dont le sol est encore jonché au dedans ou au dehors de ses murs, qu'elle n'ait été décorée de monuments somptueux, sortis presque tous des belles carrières de marbre de Saint-Béat, dont l'exploitation se confondrait ainsi avec les origines de la cité pompéienne. Le théâtre auquel nous faisions tout à l'heure allusion, et dont quelques arceaux sont encore debout, était adossé, comme il l'est souvent, à la haute colline que couronnait *l'oppidum* primitif, entouré encore jusqu'à une certaine hauteur de ses murs antiques. Les eaux, dont la ville manquait au temps de Gondovald, lui étaient amenées par un aqueduc, dont le mur, encore debout, traverse et ferme hardiment une petite vallée voisine de la ville. Les tronçons de colonne, les débris de chapiteaux et de frise que l'on y rencontrait et que l'on y rencontre encore, bizarrement encastrés dans les murs de la ville ou dans ceux des églises, ne permettent point de douter qu'elle n'ait eu des temples nombreux et des monuments publics d'une certaine importance. Nous ignorons, il est vrai, où se tenaient les assemblées du grand conseil et où se trouvaient les bureaux de l'impôt du quarantième auquel font allusion de nombreuses inscriptions gallo-romaines; mais l'existence de cet édifice public nous est attestée par une curieuse inscription découverte à *Lugdunum*

Digitized by Google

tantes de cette vieille rouille celtique que Rome s'était flattée d'effacer sous l'éclat uniforme de sa civilisation [1]. En religion, sans repousser de parti pris les dieux étrangers qui s'impatronisaient partout à titre d'amis et même de parents, la plupart restaient secrètement attachées aux anciens dieux du pays, fort supérieurs aux dieux romains en bon vouloir comme en puissance. C'était de là que partaient souvent ces modestes offrandes d'encens ou de myrrhe, brûlant dans de petites cassolettes de terre que l'on continuait à déposer sur les marches de leurs *sacella*, relégués dans quelque carrefour depuis la conquête ou adossés aux murs de quelque grand temple romain. Il n'est pas rare de retrouver à *Lugdanum Convenarum* des objets de ce genre, à côté de petits autels inscrits qui nous ont révélé les noms des dieux oubliés auxquels s'adressaient ces hommages, et la persistance de leur culte dans les villes romaines elles-mêmes [2].

Convenarum, et dont nous nous contenterons de reproduire le texte en laissant à de plus habiles la tâche de le rétablir et de l'interpréter :

STATIO·SPLEND.....
VECTIGAL·XL·C
CONV·SVB·C

AVG·N·A·VIC
NVERN·S·RESTIT
LVM·ABSVMPTV

Cette inscription, sciée transversalement et dont un tiers au moins a disparu, est gravée en beaux caractères du I^er^ siècle, sur une plaque de marbre encadrée de moulures élégantes, qui mesure 42 centimètres de hauteur totale.

[1] A la fin du V^e^ siècle, en 473 ou 474, Sidoine Apollinaire rappelait encore au jeune Arverne Ecdicius le temps où il avait dépouillé les dernières écailles de l'idiome celtique pour apprendre le style oratoire et le style poétique des écoles romaines : « Sermonis celtici squamam depositura nobilitas nunc oratorio stylo, nunc etiam camænalibus modis imbuebatur. » (Sidon. Apollin. *Epist.* lib. III, epist. 3.)

[2] Il n'y a guère de sanctuaire antique dans les Pyrénées où l'on ne rencontre, en grand nombre quelquefois, de ces petits vases à parfum grossièrement tournés (urceoli) que les pauvres déposaient, en manière d'offrande, dans l'intérieur ou sur les marches des *sacella*. L'usage auquel nous faisons ici allusion paraît même avoir été commun à toute la Gaule méridionale, car on a découvert un grand

Digitized by Google

Ailleurs, on se résignait aux dieux des conquérants et à leurs élégantes images, que l'on retrouve assez fréquemment dans les substructions des modestes maisons dont nous parlions tout à l'heure, mêlées à des ustensiles de forme toute romaine, à ces riens élégants et commodes que l'art antique savait varier à l'infini, en les mettant à la portée de toutes les fortunes [1]. Mais en accueillant ainsi par quelques-uns de ses côtés la civilisation romaine, la plupart de ces familles bourgeoises, celles même que l'on citait comme les plus honorables et les mieux posées, n'en restaient pas moins attachées aux habitudes et aux usages du pays, à son vieux costume, par exemple, qu'elles ne paraissent jamais avoir complétement abandonné [2], à son vieil idiome sur-

nombre de ces *urcei*, de la même taille et de la même forme que les nôtres, dans la petite ville de Vaison (l'ancienne Vasio Vocontiorum), où nous nous trouvions il y a quelques années. Ils étaient dispersés au milieu d'autres débris antiques, au sommet d'une colline à laquelle s'adossait jadis le théâtre romain de cette petite ville que l'on achevait de démolir à cette époque, et provenaient très-probablement de quelque sanctuaire populaire adossé lui-même au mur extérieur du théâtre.

[1] Parmi les figurines de divinités romaines que l'on découvrait jadis en assez grand nombre dans l'enceinte de l'*oppidum* et dans le sol de son faubourg, au milieu de monnaies de tout métal, de bijoux et d'ustensiles qu'il serait trop long de décrire ici, nous citerons trois ou quatre statuettes de Mercure, distinctes, il est vrai, d'attributs et de pose, mais toutes romaines d'apparence, qui figurent aujourd'hui dans la collection de M. Louis d'Agos, à Tibiran. On sait que le Mercure des Romains était le dieu préféré des marchands en gros ou en détail, dont tout nous révèle ici la présence.

[2] Ce que nous disons ici du vieux costume aquitain, dont nous avons déjà signalé la persistance (voir notre monographie du dieu Leherenn d'Ardiége, p. 77, note 3), serait également vrai d'une foule d'autres choses, des ustensiles agricoles, par exemple, et surtout des charrues et des chars rustiques, originaires de la Gaule pour la plupart, et désignés, même en Italie, sous des noms gaulois. (Voir notre dissertation : *De la forme des chars rustiques de l'Aquitaine et de la Narbonnaise*, dans les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. VII, p. 320-333.) Dans les *vici*, à l'exception des petits temples de pierre ou de marbre dont nous y retrouvons les débris, et de quelque monument public, bain, gymnase ou école, bâti aux frais de quelque riche propriétaire du voisinage, toutes les maisons paraissent avoir été construites de tapia ou de terre battue, comme Vitruve l'avait remarqué : « Ex his rebus (fronde, arundine, luto) ædificia constituuntur, ut in Gallia, Hispania, Lusitania, Aquitania, scandulis robusteis aut stramentis... sine tegulis, subacta cum paleis terra tecta. » (Vitruv. lib. I, c. 1.) Il n'est

Digitized by Google

tout, dans lequel s'exprimaient si librement, à ce qu'il paraît, les nuances mobiles et les pittoresques saillies de l'imagination méridionale. Le père de famille qui le déposait momentanément, en entrant dans le *forum* et dans le temple des nouveaux dieux, où il estropiait, comme tout le monde, les formules religieuses ou juridiques sans lesquelles rien n'était légal ou sacré aux yeux des employés romains (jus fasque), le reprenait, si l'on peut le dire, en franchissant le seuil de la maison, où les contraintes officielles s'arrêtent heureusement devant les lares sacrés, soutenus au besoin par le chien qui garde la porte [1]. C'était dans cette vieille langue que nos petites gens des villes, gens de négoce et de métier pour la plupart, avaient à traiter tous les jours avec les populations des campagnes, qui n'en savaient point d'autre. En dépit des écrivains de profession qui se croyaient tenus à l'oublier par une sorte de vanité littéraire, et des marbriers qui nous la dérobent presque constamment, en étendant entre elle et nous leur langage et leurs formules officielles, sous lesquels tout se décolore, elle était encore au second siècle de notre ère la langue dominante du pays, celle que parlaient presque exclusivement les gens de condition inférieure, à la ville comme à la campagne, et nous en trouverions une nouvelle preuve dans ces noms barbares qui lui ont survécu en si grand nombre dans nos monuments épigraphiques, avec certaines épithètes et certaines formules sacramentelles, aussi intraduisibles que des noms propres.

même nullement certain, en dépit des mosaïques grossières dont elles sont souvent pavées, que les petites maisons de la ville basse de *Lugdunum* aient été toutes construites à la manière romaine, c'est-à-dire concentrées autour d'une ou de deux cours intérieures, au lieu de s'aligner et de s'allonger sur une rue à laquelle elles auraient dès lors présenté leur pignon ou leur façade. D'où nous viendrait, au moyen âge, le système de bâtisse par solives entrecroisées ou dressées verticalement et encadrant à leur tour des panneaux de brique ou de terre battue, s'il ne remontait pas à l'époque celtique, comme ces murs de ville construits de terre, de pierre et de grandes poutres transversales que César nous décrit d'une manière si attentive? (*De bell. Gall.* lib. VII, c. XXIII.)

[1] Nous songeons ici au chien de garde que l'on attachait sous le *vestibulum* des maisons romaines, et que les mosaïques de Pompéi nous représentent souvent en effigie, quand il n'existait point en réalité, avec la légende : *Cave canem.*

Digitized by Google

Dans le sépulcre de famille, que l'on regardait, il est vrai, comme le complément indispensable de la maison de ville (domus) [1], mais que le maître n'habitait plus qu'à l'état d'ombre, les traditions et les préférences indigènes dont nous essayons de ressaisir les traces disparaissent en grande partie, et c'est en présence de choses et d'habitudes toutes romaines que nous nous retrouvons le plus souvent. Solidement bâti sur le type, assez peu varié d'ailleurs, des tombeaux romains de la Narbonnaise, le monument que le père de famille se faisait construire de son vivant (vivus sibi) était décoré comme eux d'une inscription latine, qui ne nous offre de barbare que le nom du maître auquel il était destiné. Quelques-uns de ces tombeaux sont décorés extérieurement de bustes en demi-relief, qui rappelaient approximativement ses traits ou ceux des membres de sa famille [2]. On les meublait à l'intérieur de petits vases de toute forme et de toute matière, d'ustensiles ou de bijoux tout romains d'apparence, comme les *ollæ* deterre, de verre, ou de marbre dans lesquelles on enfermait à la manière romaine les cendres et les débris recueillis au milieu du bûcher. Au lieu de se grouper un peu confusément à l'intérieur d'un monticule factice (tumulus), comme on le faisait encore

[1] Le curieux tombeau du boulanger Marcus Vergiliûs Eurysaces, découvert à Rome, en 1828, au bord de l'ancienne voie *Labicana*, dans le massif du mur d'Honorius, est bizarrement décoré de mortiers, de meules à bras et de longues rangées de pains en relief, que couronne une frise continue dont les bas-reliefs représentent les divers épisodes de la profession du défunt. On y voit par quelles transformations passait le pain, depuis le moment où le grain entrait au moulin pour s'y changer en farine, jusqu'à celui où le pain sortait du four pour être brossé, pesé ou coupé, comme il l'est encore chez nos boulangers d'aujourd'hui. Atistia, l'excellente épouse d'Eurysaces qui avait eu l'honneur de la mettre lui-même au panier, comme il le dit jovialement: FVIT ATISTIA VXOR MIHEI // FEMINA OPITVMA VEIXSIT // QVOIVS CORPORIS RELIQVIAE // QVOD SVPERANT SVNT IN // HOC PANARIO (E sched. *mss. meis*), est représentée avec lui sur la partie antérieure du monument, à côté d'une urne cinéraire qui rappelle en effet la forme évasée du corbillon dans lequel nous plaçons encore la pâte pour la faire fermenter.

[2] On trouve assez fréquemment dans les Pyrénées ces portraits ou ces images funèbres placées d'ordinaire au-dessus de l'inscription qui les complétait en les expliquant. Nous en avons nous-même signalé quelques exemples dans ce recueil.

Digitized by Google

dans les villages du centre et du nord de la Gaule, où s'est maintenu longtemps le vieil usage de l'inhumation, ces petits monuments s'alignaient, à la manière romaine, le long des nouvelles routes qui rayonnaient en divers sens autour des nouvelles villes, bâties elles-mêmes par les Romains, et c'est là en effet que nous retrouvons de loin en loin leurs substructions et leurs assises, au milieu des emplacements mesurés au cordeau que nous étudiions tout à l'heure.

Si l'on nous objectait que les deux tombeaux d'En-Barsous sont bien éloignés de la *civitas* des *Convenæ* pour avoir appartenu à tel ou tel de ses habitants, nous répondrions que cette petite ville, au plus beau temps de sa prospérité, ne paraît avoir été traversée que par une seule route importante (la voie Ab Aquis Terebellicis Tolosam), et que les tombeaux, en s'alignant le long de cette voie, à la suite les uns des autres, devaient s'éloigner rapidement des portes de la ville, entourés surtout, comme ils l'étaient presque toujours, d'un emplacement ou d'un terrain sacré de dimensions très-variables. A Rome, où les tombeaux se répartissaient sur un vaste réseau de routes qui rayonnaient autour des quinze portes de la ville, c'est à plusieurs milles de ces portes souvent que nous retrouvons les restes des somptueux monuments funèbres qui bordaient les voies *Appia, Flaminia, Laurentina, Labicana,* etc. Celui de Cæcilia Metella, que tout le monde connaît au moins de réputation, était assis d'une manière pittoresque, comme nos modestes tombes d'En-Barsous, sur une coulée de basalte qui coupe en cet endroit la voie *Appia,* et dont l'éperon a servi de soubassement à la tour qui forme le tombeau. A Arles, où se croisaient aussi plusieurs grandes routes, le cimetière des Aliscamps, qui n'était lui-même, à l'origine, qu'une *via dei sepolcri,* alignée le long d'une de ces routes, ne s'est arrêté dans son mouvement d'expansion qu'aux premiers triomphes du christianisme, qui allait transformer ces vieux usages et donner naissance à nos cimetières chrétiens, où les tombes se groupaient autour du tombeau de quelque confesseur, converti en chapelle et plus tard en église. Ce serait donc au IIe ou au IIIe siècle de notre ère, comme nous le supposions tout à l'heure, en nous autorisant du caractère

Digitized by Google

épigraphique des deux inscriptions, que la voie funèbre des *Convenæ* aurait atteint les croupes riantes d'En-Barsous, où nous venons d'en ressaisir quelques jalons oubliés. A l'inverse de la *via dei sepolcri* de Pompéi, qui s'arrête, comme la ville elle-même, à l'an 79 de notre ère, elle se serait prolongée ici jusqu'aux derniers temps du paganisme, et il ne serait nullement impossible que l'on en retrouvât de nouveaux jalons au delà du point où s'arrêtent aujourd'hui les travaux de défrichement entrepris par M. Lozès.

On aperçoit en effet, de l'autre côté de la route, qui coupe ici le domaine, sous d'épais fourrés de ronces et d'orties que les couleuvres disputent aux lézards, les restes de petites substructions carrées pour la plupart, creuses à l'intérieur, déparementées à l'extérieur, et qui rappellent à plus d'un égard celles que nous décrivions au commencement de ce travail. Elles se succèdent de distance en distance et dans une direction à peu près uniforme au fond d'un ravin déboisé [1], que domine du côté du sud le mur encore debout du petit aqueduc qui amenait à *Lugdunum* les eaux de la belle fontaine de Tibiran, et que suivait probablement elle-même la voie romaine de Toulouse à Dax, beaucoup moins préoccupée que la route actuelle de la ville toute récente de Montréjeau. Ces assises ne sont-elles aussi que les restes de tombeaux analogues, par la forme comme par la taille, à ceux que nous venons de décrire et construits comme eux par les habitants de la ville romaine? C'est ce que nous n'oserions point affirmer avant les travaux qui vont remanier ce sol funèbre. Mais le fait en lui-même n'aurait rien que de vraisemblable, et il éclairerait d'un jour nouveau l'histoire intéressante de cette petite ville, surtout si quelque nouvelle inscription venait nous rendre les noms de quelques-uns de ses anciens habitants, indigènes ou étrangers.

[1] Ce ravin est connu dans le pays sous le nom de *Combe des Catalans*.

Digitized by Google

NOTE

SUR

UNE QUESTION HISTORIQUE

SOULEVÉE PAR LE POÈME DE PRUDENCE CONTRE SYMMAQUE,

PAR M. J. CH. DABAS,

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE LA MÊME VILLE.

Les deux livres de Prudence contre Symmaque ne sont pas seulement une œuvre de littérature, un poëme riche en beaux vers, un plaidoyer éloquent, une satire vigoureuse et digne d'un Juvénal chrétien; ils sont encore un monument d'histoire très-précieux, très-utile à consulter, et c'est pourquoi je me propose d'en éclaircir, si je le puis, quelques points restés obscurs.

La première question historique que l'ouvrage soulève est celle de savoir à quelle occasion il fut composé : je dis à quelle occasion, et non pas à quelle époque ni dans quel intérêt. Car l'objet en est connu et révélé par le titre même, c'est la réfutation du discours de Symmaque pour le rétablissement de l'autel de la Victoire. Quant à la date, on la précise à l'aide de certains événements auxquels le poëme fait allusion. Il ne saurait avoir été achevé avant l'an 403, puisqu'il mentionne la victoire de Stilichon sur les Goths à Pollentia[1], ni plus tard que l'an 404, puisque Honorius, qui rentra dans Rome au commencement de cette année, après

[1] Prud. *Contra Symmachum*, lib. II, v. 695-720.

Digitized by Google

la guerre, n'y était pas encore de retour, alors que Prudence faisait parler ainsi la grande ville :

> Quo te suscipiam gremio, fortissime princeps?
> Quos spargam flores?.....
> Scande triumphalem currum, spoliisque receptis
> Huc, Christo comitante, veni[1].....

Ajoutons que, vers la fin de l'ouvrage, le poëte réclame du prince l'abolition des combats de gladiateurs[2], et que les combats de gladiateurs furent précisément supprimés en l'an 404, d'après le témoignage de Théodoret[3].

Jusqu'ici, point de difficultés; mais voici où l'obscurité commence. Quand Prudence fit paraître sa réfutation, publiée, selon toute apparence, l'année suivante, en 405[4], il y avait déjà plus de vingt ans que Symmaque avait présenté à Valentinien II enfant cette fameuse *Supplique* ou *Relation*, comme on l'appelle, que le jeune empereur écarta, après l'intervention et les deux lettres bien connues de saint Ambroise (384). Comment concevoir que notre poëte ait eu l'idée de s'attaquer, sans quelque occasion nouvelle de le combattre, à un adversaire défait depuis vingt ans? Admettrons-nous, avec certains commentaires, que ce fut de sa part *un simple exercice de style*[5], peut-être un jeu de sa muse retirée en Espagne dans la paix du foyer[6]?

Ainsi paraît le croire le savant et regretté M. Beugnot; car après avoir exposé, dans sa remarquable Histoire de la destruction du paganisme en Occident, les pièces du grand procès entre Symmaque et saint Ambroise, ou plutôt entre le paganisme vaincu et le christianisme triomphant, il ne fait mention de l'ouvrage de

[1] *Contra Symmachum*, lib. II, v. 725 et seq.

[2] *Ibid.* v. 1113-1128.

[3] Théodoret, liv. V, XXVI.

[4] Avec les autres œuvres de l'auteur, alors âgé de cinquante-sept ans, comme le donne à penser la préface en vers qu'il mit en tête de ses poëmes. (Voyez M. Aurelii Clementis Prudentii *Carmina*, in procemio.)

[5] « Styli exercendi causa. » (Nicolaus Antonius *apud Arevalum in Prudentianis.*)

[6] Emman. Riscus, *ibid. in Prudentianis.*

Digitized by Google

Prudence que pour en réfuter quelques assertions, à mon sens exactes, et pour en expliquer ainsi qu'il suit l'origine : « La *relation* circula dans tout l'empire. Les vrais païens la gravèrent dans leur mémoire, et elle resta si longtemps en honneur que, vingt ans après, Prudence crut devoir en faire paraître une réfutation [1]. »

Si grande qu'ait été la vogue facilement explicable d'un écrit que tout recommandait à la célébrité, l'éclat de la cause, l'intérêt d'un parti nombreux, le nom, les dignités, le talent et le caractère de l'auteur, nous avons, quant à nous, de la peine à nous persuader que Prudence ait *cru devoir,* sans aucune circonstance nouvelle, ressusciter en quelque sorte, par manière de passe-temps littéraire ou de lutte rétrogressive, un procès depuis longtemps fini.

Depuis longtemps fini! Mais est-ce qu'il l'était en effet, et la plaidoirie de Prudence ne pourrait-elle s'expliquer par un incident de quelque importance, par un acte d'appel qui serait venu alors, ou peu de temps auparavant, renouveler le débat et réveiller des espérances obstinées?

C'est un fait, d'abord, et il ne faut pas le perdre de vue, que Symmaque et l'aristocratie païenne de Rome ne s'en tinrent pas à cette unique démarche auprès de Valentinien II. Ce n'était ni pour la première ni pour la dernière fois que la question était portée devant les maîtres de l'empire.

Renversé par Constance, relevé par Julien et peut-être avant lui par Magnence, toléré par Valentinien Ier, abattu de nouveau par Gratien, l'antique autel de la Victoire ailée, en cessant de décorer la curie romaine, avait aussitôt suscité dans le Sénat des partisans ardents à protester contre sa ruine, et un orateur empressé à parler pour eux. Symmaque, député par la faction dès l'an 382, s'était vu refuser alors l'entrée du palais de Gratien, et avait dû supprimer ou plutôt réserver sa harangue. Deux ans plus tard, au moment où Valentinien II venait de le faire préfet de Rome, il reprenait, à la tête d'une nouvelle députation, le

[1] Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 431.

Digitized by Google

chemin de Milan, et, moins malheureux cette fois, il avait la consolation, sinon de se faire écouter, du moins de se faire entendre; c'est ce discours qui est resté, au livre X de ses Lettres, sous le nom de *Relation*. Mais un succès aussi médiocre ne pouvait le contenter. En 389, après la vengeance tirée de Maxime, une troisième députation, dont l'ancien préfet de Rome fait partie sans doute, adresse à Théodose une nouvelle demande, qui n'est pas mieux accueillie. L'opiniâtre Symmaque ne se rebute point. Dans un panégyrique pompeux du vainqueur d'Aquilée, triste pendant du panégyrique non moins pompeux de la veille, celui du tyran Maxime, il glisse avec assez de maladresse une prière en faveur de l'autel de la Victoire. Impatienté de ses doléances, Théodose, au dire de saint Prosper d'Aquitaine, le fait mettre sur un chariot et transporter à cent milles de Rome, courte disgrâce qu'effacèrent bientôt de nouvelles faveurs.

L'histoire ne dit pas qu'il ait pris directement part aux tentatives suivantes de son parti : il réfléchissait peut-être à ce qu'il a lui-même appelé *les fruits amers de ses discours* [1]. Cependant on peut bien être sûr qu'il était, d'esprit et de cœur, avec la nouvelle députation qui, en 392, profitant de l'isolement de Valentinien dans les Gaules, essaya sans plus de succès de fléchir les répugnances du jeune prince, et encore avec ces trois députations successivement envoyées à l'usurpateur Eugène, dont la dernière rapporta des promesses si enivrantes pour l'orgueil païen, si désolantes pour saint Ambroise et la foi chrétienne. L'autel de la Victoire fut-il rétabli alors dans le Sénat? M. Beugnot le dit [2], l'histoire me paraît moins affirmative; mais, s'il ne le fut pas, il ne s'en fallut que du temps nécessaire pour le relever, et, s'il le fut, il ne resta guère debout que le temps nécessaire pour l'abattre. Une nouvelle victoire d'Aquilée ramena Théodose : saint Ambroise rentra dans Milan, et le christianisme fut sauvé.

Il était besoin de rappeler ces faits pour commencer à expliquer la réfutation, en apparence si tardive, de Prudence. Comme toutes

[1] Symmaque, liv. VIII, ép. LXIX.

[2] Beugnot, *Histoire de la destruction, etc.* t. I, p. 439. (Voir tout le chapitre intitulé : *Du rétablissement de l'autel de la Victoire*, t. I, l. VIII, ch. VI.)

Digitized by Google

les députations successives du Sénat s'en référaient nécessairement à la supplique de l'an 384, nous voilà rapprochés par là de dix ans, et l'on conviendra que, si l'ouvrage eût paru à la fin du règne de Théodose, il eût paru dans un temps parfaitement opportun.

Ne pourrait-on du moins supposer que le poëte en conçut l'idée alors, qu'il en commença peut-être alors l'exécution, et que, s'il l'acheva plus tard, ce fut toujours sous l'impression et le souvenir d'un danger relativement récent? Un commentateur estimé veut qu'il ait entrepris son travail dans ces conditions, mais sans autre motif que de porter un dernier coup au culte des idoles qui, soutenu par l'autorité de la *Relation*, tenait encore en échec la foi des chrétiens[1]. Quelque plausible que cette supposition puisse être, elle ne me satisfait pas, et je me crois en droit de pousser plus loin mes conjectures. Qui empêche d'admettre qu'une dernière et impuissante tentative ait été faite, avec ou sans le concours, mais non pas sans l'appui moral de Symmaque, au début même du règne des fils de Théodose? Dans cette hypothèse qui, je vais le montrer, n'est pas arbitraire, ni même nouvelle, puisqu'elle a été hasardée un peu timidement, il est vrai, par deux interprètes, Emmanuel Risc et le P. Chamillard[2], une partie du poëme aurait pu être composée vers 395, et la suite dans les années subséquentes, de l'an 395 à l'an 404.

L'explication proposée n'est pas seulement d'accord avec la pratique constante d'un parti qui, depuis Gratien, n'avait pas laissé passer un seul règne sans renouveler ses démarches et ses instances. Elle répond à plusieurs données de Prudence, qui semblent la justifier et démentir les autres hypothèses.

Exposons maintenant nos raisons.

Une chose digne de remarque, c'est que le premier livre tout entier a visiblement en vue le règne, non plus présent, mais récent de Théodose, dont il ne cesse d'exalter la gloire, et un peu celui d'un prince nouveau, héritier de son trône et de son esprit, de qui le poëte paraît attendre le salut encore une fois menacé de

[1] Arevalus, in *Prudentianis*.

[2] Edit. ad usum Delphini. Paris, 1687, in-4°.

Digitized by Google

la cause chrétienne; que le commencement du livre II s'adresse aux deux jeunes fils de cet empereur, invoqués ensemble par Symmaque et répondant ensemble à son premier argument; qu'ensuite Prudence, se glissant en leur place, parle et discute lui-même contre l'orateur du paganisme; puis, qu'à la fin du poëme il ne fait plus mention que de Stilichon et d'Honorius. Au seul Honorius, empereur d'Occident, sont adressées l'invocation finale et la conclusion :

Te precor, Ausonii dux augustissime regni [1].....

Le seul moyen de faire apprécier la valeur de ce témoignage, c'est de citer le témoin.

« Je croyais, dit l'auteur dès le début, je croyais que la grande ville, malade des vices de la gentilité, avait suffisamment conjuré les dangers de l'antique erreur, et qu'il ne restait plus rien du mal, depuis que la médecine du prince en avait calmé, *dans son principal siége* (*in arce,* entendez, *dans le Sénat*) les intolérables douleurs. Mais puisque cette peste, en se renouvelant, menace de compromettre le salut des Romains, il faut implorer l'assistance du Père [2], afin qu'il ne souffre pas que Rome retombe dans sa vieille léthargie, et que la toge de ses sénateurs soit souillée du sang et de la fumée des sacrifices. *Il n'a donc rien fait, cet illustre père de la patrie, ce glorieux pilote du monde* [3], en défendant à l'erreur de donner pour des dieux les noirs démons répandus dans l'air, et d'adorer, à la place de la majesté souveraine, les éléments qui sont l'œuvre du Créateur. Lui, le seul homme qui ait eu à cœur de fermer la plaie des mœurs publiques et d'empêcher que la blessure mal cicatrisée, guérie seulement à la surface, mais profonde et secrètement entretenue, ne cachât, grâce à la complicité du médecin, une suppuration intérieure et l'affreuse gangrène!.....

« Les autres princes n'avaient eu d'autre souci que de remé-

[1] Prud. *Contra Symmachum*, II.

[2] *Du Père céleste*, comme l'entendent Chamillard et les autres interprètes.

[3] Inclytus ergo parens patriæ, moderator et orbis,
Nil egit prohibendo..... (*Contra Symmachum*, I, 9-10.)

Digitized by Google

dier aux choses présentes et périssables, qui frappent les yeux, sans s'inquiéter des choses futures. Par là ils avaient mal servi le peuple, mal servi les sénateurs eux-mêmes, que leur complaisance laissait se précipiter dans l'enfer, avec leur Jupiter et la multitude de leurs dieux. Mais, lui, il a étendu son empire jusque sur l'avenir, en travaillant au salut de ses peuples[1]! »

Et après avoir déclaré qu'un tel empereur a réalisé le vœu de ce sage qui demandait, pour le bonheur de l'État, des rois philosophes ou des philosophes rois, le poëte ajoute, en parlant d'un *guide* que les interprètes hésitent à reconnaître[2], mais qui ne peut être que le successeur de Théodose : « *Voici que par bonheur un sage guide a été donné au genre humain et au peuple vêtu de la toge*[3]. Heureuse de lui obéir, notre Rome voit fleurir avec lui le règne de la justice. Laissez-vous gouverner par son sceptre, et soyez dociles à son conseil de bannir les détestables erreurs et les vieilles superstitions de vos aïeux. »

Dans le premier empereur dont il vient d'être question, les plus anciens commentateurs voyaient Constantin; mais c'était une illusion qui n'a pu tenir devant l'examen du texte. Évidemment, ce grand monarque, qui a essayé de couper le mal dans sa racine, qui a non-seulement défendu les sénateurs contre leur faiblesse, mais attaqué l'idolâtrie dans le culte des faux dieux; qui, pour cette raison, est mis au-dessus de tous les autres princes et même des plus chrétiens, c'est Théodose, et Théodose déjà n'est plus : son œuvre est compromise et ne peut être sauvée que par le *guide* nouveau qui vient d'être donné au genre humain, c'est-à-dire par Honorius. Mais quel est au juste ce péril renaissant dont Rome et le sénat sont menacés? N'est-ce pas un nouvel effort tenté pour réclamer d'un prince nouveau le rétablissement, tant de fois sollicité déjà, de l'autel de la Victoire?

[1] *Contra Symmachum*, lib. I, v. 1-29.

[2] « Incertum quem horum (Theodosium, Valentinianum, an duos Theodosii filios, Arcadium et Honorium) nominet... (*Glossæ veteres.*)

[3] *Contra Symmachum*, lib. I, v. 35-41 :

> Contigit ecce hominum generi, gentique togatæ
> Dux sapiens.....

Digitized by Google

Ce n'est pas autre chose, et c'est ce que signifient ces mots : *le principal siége du mal, une peste qui se renouvelle, la robe des sénateurs souillée du sang et de la fumée des sacrifices.* Un autel de la Victoire dans le Sénat, c'eût été, en effet, le retour des sacrifices publics et la restauration en quelque sorte officielle de l'idolâtrie.

Du reste la pensée est nettement précisée par ce qui suit et par ce qui précède.

Par ce qui précède : une préface en vers iambiques l'a déjà rendue d'une manière figurée, mais transparente. Il est raconté aux Actes des Apôtres que, dans son voyage de Césarée à Rome, saint Paul s'étant arrêté à Malte, pour se refaire avec ses compagnons des fatigues d'une traversée orageuse, tout à coup, d'un tas de sarments jetés dans le foyer destiné à réchauffer leurs membres, un serpent sortit et mordit l'apôtre à la main; qu'aussitôt Paul, ayant murmuré le nom du Christ, le serpent tomba mort et la plaie fut guérie. Après avoir rappelé ce miracle, Prudence en tire cette comparaison, suivie d'un bout à l'autre avec une fidélité ingénieuse, bien qu'un peu subtile.

« Ainsi est-il arrivé, dit-il, après la rude et longue tempête qui, de nos jours, a ballotté le vaisseau de la Sagesse (c'est-à-dire de l'Église). *Entré enfin dans un port tranquille*[1], à l'abri des mille fureurs qui l'avaient assailli, et retenu seulement par ses amarres au rivage, il avait déposé ses passagers et les voyait établis *sur un sol ferme*[2]. *L'antique ennemi se tenait caché,* il n'osait plus montrer sa tête gonflée de poisons, *content de s'envelopper, au fond de ses retraites, dans un profond silence.* Tout à coup, comme les débarqués, pour dissiper le froid qui glaçait leurs membres, jetaient dans le foyer des sarments arides, branches mortes et retranchées de l'arbre de la foi (les hérésies), voici qu'un serpent se dresse et se tord, *qu'une éloquence subtile lève la tête;* mais la main blessée de la Sagesse repousse les vains efforts d'une rhétorique empoisonnée, et *le venin perdu de cette ingénieuse parole s'arrête à l'épiderme des chrétiens*[3]. »

[1] Vix *portu placido* tuta quieverat... (*Contra Symmachum*, præf. lib. I, v. 62.)

[2] Vectores *stabili condiderat solo.* (*Ibid.* v. 65.)

[3] *Contra Symmachum*, præf. lib. I, v. 62-80.

Digitized by Google

Voilà Symmaque, sa tentative et son insuccès; voilà la question du rétablissement de l'autel de la Victoire. On dira peut-être que tout ici se rapporte aux temps de Gratien et de Valentinien II; mais je ne puis être de cet avis. N'y sent-on pas quelque chose de plus, le souvenir et la trace même du règne de Théodose? Que signifie *ce port tranquille?* Que veut dire cet antique ennemi obligé de *se tenir caché* et de s'ensevelir *au fond de ses retraites?* Quel est ce *sol ferme* sur lequel le christianisme a déjà assis son établissement?

Au reste, le début du livre II est parfaitement clair et explicite. Le premier n'était qu'une réfutation générale du paganisme, suivi d'une exposition des conquêtes de la foi chrétienne sous Théodose. Le second commence la réfutation du discours de Symmaque, et Symmaque y est mis en présence des jeunes fils de Théodose, Arcadius et Honorius; car c'est à ces deux princes, indubitablement, et non pas, comme plusieurs l'ont cru [1], à Valentinien II, réputé fils adoptif de Théodose, et à l'aîné de ses deux fils, Arcade, que l'orateur de la faction païenne adresse le commencement de son discours. Ce sont eux aussi qui lui répondent. Écoutez.

« Par où dit-on qu'il commença et quel fut son exorde? Pour mieux séduire et fléchir les augustes esprits des princes, l'artificieux orateur essaye d'abord de tenter le courage de ces jeunes héros, *brillants de la fleur de leur printemps, nés dans le camp de leur père,* formés à l'image de leurs aïeux, échauffés, par les exemples de la vertu domestique. Il excite, il enflamme leurs cœurs par les accents de cette trompette guerrière: « Jeunes héros, si « vous avez à cœur la victoire conquise ou à conquérir, que la « Victoire, cette vierge divine, obtienne de vous un temple..... » Il dit, et *les deux frères* lui répondent de la voix la plus douce et la plus tranquille: « Nous savons combien la victoire est douce aux « hommes de cœur, ô le plus éloquent orateur de la langue latine; « mais nous savons aussi comment et de quelle manière nous de-

[1] Cette erreur a été réfutée par Baronius dans ses *Annales ecclésiastiques,* t. IV, p. 375. A.

Digitized by Google

« vons l'invoquer. C'est un art que, dès notre première enfance, « nous avons appris de notre père [1]..... »

L'assertion, cette fois, est formelle : Prudence affirme que Symmaque adressa une requête aux deux fils de Théodose, aux *deux frères nés dans le camp paternel*, et si Prudence n'était pas un poëte, je ne vois pas trop comment on pourrait se refuser à recevoir son témoignage. Mais je sais bien ce qu'on va dire, ou plutôt ce qu'on a déjà dit : on va répéter que Prudence invente, que l'histoire ne parle pas d'une telle démarche, qu'à part cet exorde du livre II, c'est partout la fameuse *relation*, la harangue de l'an 384, que Prudence combat et qu'il a prise pour fondement de sa réfutation méthodique; qu'enfin il ne faut voir dans tout cela qu'une fiction poétique, qu'une mise en scène ingénieuse, destinée à faire revivre littérairement un débat clos et épuisé; en un mot, une sorte de dédicace flatteuse à l'adresse de l'empereur régnant Honorius. Cette manière d'éluder l'argument est spécieuse, je l'avoue, et je veux bien ajouter, au risque de fortifier l'objection, que la fiction, dans cette hypothèse, se bornerait de la part du poëte à substituer le nom d'Honorius à celui de Valentinien II, puisque la première supplique, celle de 384, s'adressait, suivant la formule connue, aux trois princes Valentinien II, Théodose et Arcadius, alors âgé de sept ans, mais déjà décoré du titre d'Auguste.

Eh bien! quoique ces raisons paraissent à plusieurs satisfaisantes, je ne puis me résigner à m'en payer.

Comment croire d'abord que Prudence se fût permis l'étrange anachronisme de faire parler, en 384, comme un jeune prince adulte et déjà formé, cet Honorius qui n'était pas né encore, ou plutôt qui naquit au mois de septembre de la même année? Honorius à son avénement, en 395, n'avait encore que onze ans, et son frère que dix-huit : c'est assez pour autoriser la réponse que le poëte leur prête; mais plus tôt, il n'y pouvait sérieusement songer. Que si la requête, qu'il suppose leur avoir été adressée, est imaginaire et inventée dans un intérêt de pure flatterie, quelle

[1] *Contra Symmach.* lib. II, v. 5-21.

Digitized by Google

valeur pouvait avoir, aux yeux des princes, une flatterie qui, au lieu de rappeler un fait réel et capable de faire honneur aux fils de Théodose, ne faisait que contredire la notoriété des faits contemporains?

Prudence, d'ailleurs, n'est pas seulement poëte : il est, lui aussi, historien, et historien généralement véridique, quoi qu'en ait pu dire M. Beugnot. Le rang qu'il paraît avoir occupé auprès de la personne de l'empereur, par un grade élevé dans la milice du palais [1], lui permettait d'être bien informé, et avait pu le mettre au courant d'une démarche peut-être secrète, assurément désespérée, et que les historiens de profession ont pu tenir pour non avenue parce qu'elle fut sans aucun résultat.

Notez encore que, si Prudence pouvait avoir l'envie de louer Honorius, il n'avait aucun intérêt à flatter l'empereur d'Orient; que les deux frères, déjà séparés avant la mort de Théodose, puisque Arcadius avait été laissé par son père à Constantinople, dès l'an 388, et qu'il y était resté pendant la guerre d'Eugène, ne se trouvèrent qu'un moment réunis à la mort du grand empereur; que, lorsque le poëme fut achevé et publié, les deux jeunes princes étaient de nouveau et pour jamais éloignés par la distance et par la politique; que, par conséquent, la composition de Prudence, loin de ressembler aux artifices de la fiction, paraît bien répondre à l'ordre des faits et se conformer à la vérité historique.

Quant à ce point, que la réfutation du poëte a pour fondement et, si l'on veut, pour prétexte, la vieille relation de Symmaque, dont elle reprend un à un tous les arguments, faut-il beaucoup s'en étonner? Cette *relation gravée*, comme dit M. Beugnot, *dans toutes les mémoires* n'avait été ni remplacée ni effacée par aucune autre. Elle subsistait, à travers toutes les instances de ce procès sans cesse renouvelé, comme le type permanent de la défense païenne, comme l'éternel et classique plaidoyer du parti. Si le

[1] Tandem militiæ gradu
Evectum pietas Principis extulit,
Adsumptum propius stare jubens ordine proximo.
(Prudentii operum Præfatio, v. 19-21.)

Digitized by Google

vieil orateur de cette vieille cause la plaida encore une fois auprès des nouveaux princes, il dut s'en référer, comme il l'avait déjà fait, à son antique plaidoyer, et Prudence dut en faire autant.

C'est ce qu'il semble faire entendre lui-même dans un remarquable morceau de la fin du premier livre, où, exprimant la préoccupation sérieuse d'un danger à conjurer, il s'excuse sur les périls de la foi de s'attaquer à une œuvre d'éloquence qui demeure, et proteste d'avance contre la pensée qu'on lui a prêtée d'une joute d'amour-propre, d'un exercice littéraire ou d'un jeu d'esprit.

« Je ne crains pas qu'on m'accuse d'un excès de confiance et qu'on puisse penser que j'engage une lutte de talent. Je me connais moi-même, et je n'oublie pas mon insuffisance. Jamais je n'aurais osé me mesurer avec un tel champion, ni provoquer, moi inhabile à la parole, les traits d'une si puissante éloquence. Qu'il demeure intact, ce livre illustre, et que cet excellent écrit garde la réputation qu'il s'est acquise par l'éclat des foudres oratoires. Mais qu'il me soit permis, à moi, de me garder de sa blessure, et, pour repousser le trait qu'il lance, de me couvrir la poitrine de mon étroit bouclier. Car *si notre foi enfin assurée au sein d'un âge tranquille* s'est vue, cependant, attaquée par les artifices d'un ennemi puissant, pourquoi me serait-il défendu d'éviter, par un mouvement de flanc, ces vaines flèches qui expirent sans avoir atteint le but[1] ? »

C'en est assez, c'en est trop peut-être sur une question de circonstances historiques; mais il s'agissait d'éclaircir un point obscur, non-seulement du poëme de Prudence, mais de l'histoire du paganisme, et il m'a paru qu'il pouvait être assez curieux de montrer par un nouvel exemple l'obstination des illusions païennes, d'établir qu'aux sept députations déjà connues de la faction sénatoriale il fallait peut-être en ajouter une de plus.

[1] *Contra Symmachum*, lib. I, v. 644-656 :

> Nam si *nostra fides, seclo jam tuta quieto*,
> Viribus infestis hostilique arte petita est,
> Cur mihi fas non sit lateris sinuamine flexi
> Ludere ventosas jactu pereunte sagittas?

Digitized by Google

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

SUR

VINGT-QUATRE ÉGLISES PAROISSIALES

SUPPRIMÉES A ROUEN, EN L'ANNÉE 1791,

PAR M. E. DE LA QUÉRIÈRE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN ;
DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE ;
DES SOCIÉTÉS IMPÉRIALES DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DE NORMANDIE ET DE PICARDIE,
ET D'AUTRES COMPAGNIES SAVANTES ET LITTÉRAIRES.

Dès le XII^e^ siècle et pendant tout le moyen âge, la ville de Rouen a eu une très-grande importance, ainsi que l'attestent nombre de documents historiques. Comme port maritime, elle jouissait de grands priviléges, et son commerce la rendait l'une des premières places de l'Europe.

Sur la rive gauche de la Seine, au faubourg Saint-Sever, un peu au-dessous du magnifique pont de pierre qu'avait fait construire dans le XII^e^ siècle l'impératrice Mathilde, femme de Geoffroy Plantagenet, s'étendait *le Clos des Galées,* arsenal qui renfermait tout ce qui était nécessaire à la construction, à l'armement et à l'approvisionnement des vaisseaux de l'État. Cet établissement maritime subsista pendant plus de cent ans, de la fin du XIII^e^ siècle au commencement du XV^e^.

Au XVI^e^ siècle, Rouen passait pour la première ville du royaume après Paris; alors, en effet, Paris ne renfermait guère plus de 200,000 âmes, et la population de Rouen était déjà de 100,000 habitants. En 1790, ce nombre était encore le même. Cette population de Rouen, relativement si considérable, s'explique par la prospérité de ses nombreuses fabriques en tout genre, notamment de ses fabriques de tissus, et surtout par l'étendue de son com-

Digitized by Google

merce maritime. Ses navires portaient les divers produits de la France dans tous les ports de l'Europe, en Afrique et jusqu'au Brésil. Ces relations maritimes avaient fait donner à Rouen le monopole des épices, monopole qui lui avait été concédé en 1549, par le roi Henri II.

Un fait historique qui confirme la grande importance de la ville de Rouen à cette époque, et qui atteste la richesse de ses habitants, c'est l'éclat et la somptuosité des fêtes que le corps municipal donna, en 1550, à ce même Henri II et à Catherine de Médicis sa femme, pour l'exécution desquelles ils dépensèrent des sommes considérables.

C'est pendant les règnes de François Ier et de Henri II que Rouen parvint à sa plus grande splendeur. Ses nombreuses églises gothiques, ses palais somptueux, ses maisons aux façades si délicatement sculptées, tout dans cette grande cité attestait le luxe de ses habitants et le haut degré de perfection où l'art de l'architecture était arrivé à cette époque, qui fut pour la France l'âge de Périclès.

Nous n'avons pas la prétention d'énumérer et de décrire tout ce que cette ville renfermait de chefs-d'œuvre entassés depuis trois siècles dans son enceinte. Notre tâche est plus modeste; nous nous proposons seulement aujourd'hui de jeter un coup d'œil sur un certain nombre de monuments religieux, qui furent supprimés à Rouen en 1791, peu de temps après la destruction des ordres monastiques.

A l'époque de la révolution de 1789, Rouen renfermait trente-six églises paroissiales et une église collégiale, sans compter les églises conventuelles, qui étaient au nombre d'environ quarante[1].

[1] Au moyen âge, Paris était la seule ville du royaume qui l'emportât sur Rouen pour le nombre des églises paroissiales et des monastères; on y comptait quarante et une paroisses et onze collégiales paroisses, soit cinquante-deux églises paroissiales; cinquante-trois couvents d'hommes et soixante et dix de filles. Les paroisses furent réduites à trente-trois en 1790.

A la même époque, Lyon, qui est aujourd'hui la première ville de France après Paris, renfermait treize paroisses, cinq églises collégiales, quatre abbayes et cinquante couvents.

Marseille et Bordeaux en avaient beaucoup moins.

Digitized by Google

Ce fut au commencement de l'année 1791 que s'opéra la réforme des églises de Rouen : vingt-quatre[1] de ces anciennes paroisses, qui étaient trop rapprochées les unes des autres, furent supprimées, et leur fermeture eut lieu le 30 avril; il en resta douze, auxquelles on ajouta six[2] nouvelles paroisses, qui furent ouvertes à l'office paroissial le 1er mai 1791, en tout dix-huit paroisses.

Une de ces nouvelles paroisses, Notre-Dame, église cathédrale, eut un arrondissement composé de la circonscription des douze paroisses supprimées[3].

Des vingt-quatre paroisses supprimées, ainsi qu'il a été dit, il faut retrancher *Saint-Étienne-la-Grande-Église* dont le siége était établi à la cathédrale même, dans une chapelle située sous la tour où était montée la fameuse cloche dite de Georges d'Amboise; c'est encore aujourd'hui la chapelle Saint-Étienne. Il n'y a donc eu abandon d'aucun édifice. Mais, en même temps, il convient de compléter ce nombre de vingt-quatre par Saint-Jean, qui, bien que conservé, fut malheureusement vendu pendant la Révolution, puis démoli en 1816, sous la Restauration, quand ce temple pouvait être aisément racheté et rétabli.

Ce sont donc vingt-quatre édifices qui furent retirés au culte, en réalité vingt-cinq paroisses.

Ces églises qui appartenaient, pour la plus grande partie, à la seconde moitié du XVe siècle ou au commencement du XVIe, étaient en totalité bâties en belles pierres de taille; toutes, excepté deux, Saint-Amand, dans l'intérieur de la ville, et Saint-André-hors-la-Ville, se recommandaient par leur architecture ou par les détails de leur ornementation.

Ainsi, on admirait le chœur de Saint-Martin-sur-Renelle, celui de Saint-Denis, remarquables par leur construction très-hardie; les clochers de Saint-Cande-le-Jeune, de Saint-Martin-sur-Renelle, de Saint-Martin-du-Pont[4], qui portaient dans les airs leurs flèches

[1] Voy. la note n° 1, page 185.

[2] Voy. la note n° 2, page 186.

[3] Voy. la note n° 3, page 187.

[4] Le clocher de Saint-Martin-du-Pont, de style moderne (XVIIIe siècle), avait

Digitized by Google

en bois revêtues de plomb; les tours de Saint-Cande-le-Vieux, de Saint-Jean, de Saint-Lô, de Saint-André-de-la-Ville, de Saint-Pierre-du-Châtel et par-dessus toutes celle de Saint-Laurent [1].

Tous ces monuments réunis à la cathédrale, à l'abbaye de Saint-Ouen, à l'église Saint-Maclou, au joli clocher à jour des Cordeliers et à quelques autres, donnaient à la ville un aspect pittoresque des plus imposants et des plus variés [2].

Les vitraux peints qui décoraient les fenêtrages étaient nombreux, des plus curieux et des mieux exécutés qu'on pût voir.

Les portails d'un grand nombre de ces églises supprimées offraient des sculptures quelquefois d'une rare perfection, comme à Saint-André-de-la-Ville, à Saint-Michel. Il est certain qu'aux xv^e^ et xvi^e^ siècles la ville de Rouen possédait, dans tous les arts, des hommes d'un rare talent. On doit à ces artistes la décoration de nos vieilles maisons gothiques ou du style de la Renaissance, de nos hôtels, de nos palais, de nos églises et de nos monastères. Les statuettes qui ornaient les façades de nos maisons de bois étaient d'une exécution bien supérieure à celles que l'on voyait ou que l'on voit encore quelquefois dans d'autres anciennes villes.

Malheureusement ces églises supprimées, si splendidement bâties, étaient situées au cœur même de la cité, tandis que les églises des faubourgs, ruinées par les derniers siéges que la ville eut à soutenir à la fin du xvi^e^ siècle dans les guerres de religion, furent pauvrement reconstruites; elles n'ont aucune valeur artistique, et cependant on dut nécessairement les conserver pour satisfaire aux besoins de la ville, qui, dans ces derniers temps, s'est étendue bien au delà des limites de son enceinte militaire.

Il est à remarquer que toutes nos églises paroissiales étaient

remplacé celui qu'avait élevé Robert Becquet, l'auteur de l'admirable pyramide de la cathédrale de Rouen, que le feu du ciel consuma le 15 septembre 1822. Les cadrans de l'horloge, qui indiquaient l'heure des travaux aux ouvriers du port, furent portés à l'église Saint-Vincent, où on les voit encore aujourd'hui.

[1] En l'année 1810, il s'était détaché une pierre de son aiguille; le propriétaire, craignant qu'il n'y eût péril pour les passants, la fit démolir.

[2] Voyez les *trois vues de Rouen* dessinées et gravées par Bachelet, trente ans avant la Révolution. Les monuments y sont reproduits avec une exactitude vraiment extraordinaire.

Digitized by Google

orientées, sans nulle exception, et que pour cela beaucoup n'avaient qu'une entrée latérale, élégante il est vrai quelquefois, remplaçant le portail principal qui manquait, attendu que le pignon à l'ouest se trouvait engagé dans des maisons particulières. L'édifice était comme enseveli au milieu des maisons à l'ouest et au nord. Ce fait s'explique par la rareté du terrain à bâtir dans une ville très-populeuse et circonscrite dans des limites étroites, fixées par des murs d'enceinte bordés de fossés très-profonds et très-larges. Les habitants alors se construisaient des demeures partout où il y avait quelque espace vide à remplir.

Les paroisses de Saint-Herbland et de Saint-Pierre-l'Honoré, et surtout celle de Saint-André-de-la-Ville, étaient particulièrement remarquables pour la richesse de leur portail latéral. Les paroisses suivantes : Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Cande-le-Jeune, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Vigor, Sainte-Marie-la-Petite, n'avaient que des portes latérales assez simples, une au nord, l'autre au midi. Saint-Cande-le-Jeune et Saint-Nicolas avaient un porche en pierre.

Le clocher était toujours construit sur la ligne du mur où l'on eût dû voir le grand portail ouest, soit à droite, côté sud, soit à gauche, côté nord, jamais sur la grande porte d'entrée comme on le pratique de nos jours dans les constructions modernes des églises de style roman ou de style ogival. Je ne connais guère que celui de Saint-Ricquier en Picardie, qui soit au centre du grand portail.

Saint-Pierre-l'Honoré était renommé pour les magnifiques culs-de-lampe de ses trois nefs, surtout ceux du bas-côté du nord.

Les dais du chœur de Saint-Martin-sur-Renelle, sculptés à la belle époque de la Renaissance des arts et destinés à couvrir des statues, étaient encore plus admirés des connaisseurs, ainsi que quelques culs-de-lampe au bas-côté sud de la même église[1].

Saint-Herbland possédait de jolies rosaces à jour habilement découpées dans toute la longueur de la voûte du vaisseau principal ; elles étaient même dorées dans la partie du chœur.

Saint-Nicolas avait dans ses collatéraux, qui étaient seuls terminés, de belles clefs pendantes.

[1] Voyez *Saint-Martin-sur-Renelle, église paroissiale de Rouen supprimée en 1791*, in-4°, 3 pl. gravées, 1860.

Digitized by Google

On voyait à Saint-Michel, décorant la petite porte du midi, de curieux ornements d'un excellent style. Cette petite porte, quoique de style gothique, portait le cachet de la Renaissance; elle était décorée de rinceaux admirablement fouillés, et de jolies statuettes de femmes drapées d'un fini précieux.

On voyait encore au grand portail de Saint-Michel et appliqué à la tour du clocher, à l'angle de la rue de la Grosse-Horloge, un groupe de grandeur colossale : c'était l'archange saint Michel terrassant le diable. L'échappé de l'enfer était représenté faisant une affreuse grimace.

La balustrade du bas-côté nord, près le portail de l'église Saint-Laurent, porte, en lettres gothiques découpées, ces paroles tirées du livre de Job : *Post tenebras spero lucem* (chap. XVII, verset 12).

Les paroissiens de Saint-Laurent étaient si fort épris de la beauté de leur clocher, qu'ils en firent faire un modèle pour servir d'ostensoir; le soleil des Jésuites prit la place de ce joli ostensoir, lors de la suppression de ces ordres religieux en 1762.

A Saint-Étienne-des-Tonneliers, dont la voûte centrale était remarquablement large et belle, il y avait un baptistère curieux. Le couvercle en bois, heureusement conservé, et que l'on voit aujourd'hui à la nouvelle paroisse de Saint-Romain, représente des scènes de la Passion. Les délicates figures dont il est orné sont de haut-relief et travaillées avec la perfection dont les artistes du temps de François Ier ont fourni de précieux exemples dans leurs nombreux travaux.

Ce très-beau morceau de sculpture a été fort habilement reproduit par un moulage en plâtre auquel on a donné l'apparence du bois de chêne. On peut voir ce moulage au musée d'antiquités de la ville de Rouen, recouvrant la cuve de style gothique du baptistère en pierre de Saint-Cande-le-Jeune.

Les stalles de Saint-Étienne-des-Tonneliers semblent avoir été données par les tonneliers, qui étaient nombreux sur cette paroisse, si nous en jugeons par deux *miséricordes* détachées de ces stalles, et que nous avons vues dans la maison d'un tonnelier du voisinage de l'ancienne église. L'un de ces siéges représente en haut-relief un ouvrier dans le costume du XVe siècle, frappant d'une

Digitized by Google

main sur le fond d'une barrique, et tenant de l'autre main un vase pour recevoir le liquide; l'autre stalle représente un tonnelier travaillant à cercler un fût.

Le mobilier des églises supprimées et les objets d'art susceptibles d'être transportés furent répartis entre les églises conservées. C'est ainsi que la chaire à prêcher de Saint-Lô, d'un excellent style, se voit à Saint-Patrice, le buffet d'orgues de Saint-Laurent (en 1802) à Saint-Romain. La cloche qui était restée à Saint-Laurent est passée à la cathédrale, et son horloge à Saint-Godard, la *gloire* du maître-autel de Saint-Étienne-des-Tonneliers à celui de Saint-Éloi.

D'éclatantes verrières décoraient les fenêtres de plusieurs des églises supprimées, qui, en général, en étaient meublées en totalité ou en partie. Elles se recommandaient par la vivacité des couleurs, non moins que par la correction du dessin, et quelquefois par l'originalité de la composition.

Les plus renommées existaient à Saint-Nicolas, qui, par cette raison, était surnommé le *peinteur*[1].

Pierre Le Vieil, dans l'Art de la peinture sur verre, parlant des beaux vitraux des églises de Rouen, cite comme étant les plus estimées les vitres de Saint-Étienne-des-Tonneliers, de Saint-Jean, de Saint-Martin-sur-Renelle, de Saint-Vincent, de Saint-André[2], de Saint-Nicolas et de Saint-Godard. Il ajoute : « On admire particulièrement la vivacité du coloris de celles de Saint-André et encore plus celles de Saint-Godard[3]. On estime aussi dans cette capitale de la Normandie, entre les vitres peintes les plus parfaites de l'Europe, deux formes de vitres de l'église Saint-Nicolas, qui datent de la fin du XVI^e^ siècle et représentant dans la chapelle de la sainte Vierge sa *Visitation* et son *Assomption*, que l'on dit avoir

[1] Voy. note n° 4, page 187.

[2] Une grisaille qui était remarquée des connaisseurs, l'*Assomption* de la Vierge, sauvée de la destruction par l'écrivain, se voit aujourd'hui à l'église impériale de Saint-Denis. Une autre grisaille, la *Transfiguration*, a également été par ses soins mise à l'abri.

[3] D'un vin d'une belle robe de pourpre, on disait à Rouen : « Il est de la couleur des vitres de Saint-Godard. »

Digitized by Google

été peintes d'après les cartons de Raphaël Sadeler; une autre d'après ceux de Rubens, ou de quelqu'un de ses meilleurs élèves, représentant la *Pêche miraculeuse.*»

Parmi les singularités que l'on remarquait dans ces verrières, nous citerons un sujet moitié païen, moitié chrétien, qui se voyait à Sainte-Croix-Saint-Ouen. C'était un Mercure avec des ailes, offrant une pomme à la plus belle (pulchræ), la sainte Vierge sans nul doute; et à côté, le Samaritain blessé, le paralytique et la piscine de Siloé [1].

Une autre verrière à Saint-Nicolas représentait l'histoire d'un débiteur qui affirmait s'être acquitté envers son créancier et dont la canne qu'il tenait à la main, ayant été rompue sous la roue d'un char, en présence du juge, se trouva contenir l'argent qu'il avait reçu.

Le même sujet était peint à la paroisse Saint-Denis. Ce trait de la vie de Saint-Nicolas a été reproduit par l'auteur de Don Quichotte, dans un des jugements de Sancho Pança à l'île de Barataria.

Mais Saint-Jean l'emportait sur Sainte-Croix-Saint-Ouen et sur Saint-Denis pour l'intérêt de curiosité qu'offrait l'une de ses vitres peintes. Celle-ci représentait en deux panneaux la merveilleuse histoire du prêtre Théophile, chanoine de la cathédrale de Rouen, allant à une aventure galante, lequel périt dans les flots de la Seine que les diables avaient soulevés, l'un armé d'un énorme soufflet, l'autre d'une massue, l'autre encore d'une fourche avec laquelle il s'efforçait de faire chavirer la nef, et fut ensuite ressuscité par le pouvoir de la vierge Marie.

Ce miracle donna lieu, suivant l'auteur de la légende dorée, à l'établissement de la fête de la *Conception* [2].

Toutes ces verrières, les unes d'une grande valeur artistique, d'autres seulement curieuses furent la proie d'étrangers qui vinrent

[1] Détails fournis à l'auteur par le dernier curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, l'abbé Deschamps.

[2] Voy. *Notice hist. et descript. sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean, de Rouen*, ornée de trois dessins dont deux coloriés de E. H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, et gravés par H. Brevière; in-8°, 1860.

Digitized by Google

à Rouen en 1802 lors de la courte paix d'Amiens, et qui les acquirent à vil prix, à la charge seulement de clore les vides. Peut-on leur reprocher l'enlèvement de ces richesses, qui étaient destinées à périr, puisque, à cette époque, personne chez nous n'y attachait de valeur, ni les artistes, ni les savants? Ce n'est que depuis quarante ans environ que l'on s'est mis à reconnaître quelque prix aux œuvres du moyen âge et de la renaissance. Mais on a été trop loin : d'un injuste mépris et d'un dédain regrettable, on est passé à une admiration exagérée et à un engouement qui touche à la manie.

Ces étrangers étaient un Hollandais nommé Van-Hamp, et un Anglais nommé Stevenson. Ils s'associèrent pour aller recueillir en Normandie, et principalement à Rouen, les peintures sur verre, et probablement aussi les autres objets d'art qui pouvaient se trouver dans les églises supprimées, non encore démolies et servant alors de magasins. Ils firent main basse à Rouen sur les verrières qu'ils trouvèrent dans les églises de Saint-Nicolas, de Saint-Cande-le-Vieux[1], de Saint-Herbland, de Saint-Étienne-des-Tonneliers et de Saint-Jean. Ces peintures sur verre, renfermées dans dix-sept grandes caisses, furent transportées à Londres, où elles furent l'objet d'une exhibition publique. Un certain nombre furent achetées par de riches propriétaires pour décorer leurs châteaux; quelques-unes trouvèrent place dans les églises, entre autres la *Visitation*, verrière admirable, provenant de la paroisse de Saint-Nicolas, et que l'abbé Gossier, ancien chanoine de la cathédrale de Rouen, reconnut dans la cathédrale d'York, placée du côté de l'épître, comme il l'avait vue à Saint-Nicolas dans sa jeunesse.

De tous les monuments atteints par la réforme qui eut lieu dans les établissements religieux, au commencement de la révolution de 1789, les plus regrettables étaient, parmi les églises paroissiales, Saint-Laurent, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Her-

[1] Il a été recueilli au musée d'antiquités de Rouen, provenant probablement de Saint-Cande-le-Vieux, de son presbytère ou de sa sacristie, un fort estimable médaillon ovale, en verre, sur lequel on voit représenté le *miracle des reliques de saint Cande*, préservées du feu dans lequel les protestants les avaient jetées.

Digitized by Google

bland, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-André-de-la-Ville et Saint-Jean, et parmi les églises conventuelles, les Cordeliers, les Augustins, les Carmes et les Emmurées.

Plusieurs de ces églises existent encore, mais mutilées et ruinées. Ce sont Saint-Laurent, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Pierre-du-Châtel[1], Sainte-Marie-la-Petite, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Cande-le-Jeune[2], les Augustins et les Emmurées.

La tour du clocher de Saint-André-de-la-Ville est restée debout, mais l'église a été entièrement démolie pour l'ouverture de la rue de l'Impératrice.

Cette tour était surmontée d'une flèche pyramidale fort élégante, construite en pierre et à jour, vers le milieu du XVI^e^ siècle, et qu'un furieux ouragan renversa le 15 juin 1683.

J'avais lu dans l'histoire de Rouen, de Farin (édition de Du Souillet), que le plan du clocher remarquable de l'église paroissiale de Saint-André-de-la-Ville se voyait au Vatican, au commencement du siècle dernier. Je désirais vivement connaître ce précieux dessin et en posséder une copie. Après bien des recherches inutiles, faites sur mes instances dans les bibliothèques du Vatican et de Sainte-Marie-de-la-Minerve, M. André Durand, très-habile dessinateur et archéologue non moins zélé, est parvenu à se procurer en *fac-simile* ce curieux document, qu'un de ses amis a fini par découvrir à la bibliothèque des Ermites de Saint-Augustin. C'est une épure sur peau de vélin, de un mètre et demi de haut, de notre clocher de Saint-André, avec le plan horizontal de la pyramide qui n'existe plus[3].

Nous formons des vœux pour que l'administration municipale de la ville de Rouen fasse rétablir cet appendice indispensable à un monument aussi remarquable, qui chaque jour attire les re-

[1] Des peintures sur verre qui décoraient cette église, il restait différents traits de la vie de Jésus-Christ et de saint Pierre, son martyre, l'adoration des Mages, que l'auteur de cet écrit a recueillis.

[2] Voy. *Saint-Cande-le-Jeune, église paroissiale de Rouen supprimée en 1791*, in-4°, 1 pl. 1858.

[3] Voy. *Saint-André-de-la-Ville, église paroissiale de Rouen supprimée en 1791*, in-4°, 2 pl. gravées, 1862.

Digitized by Google

gards des étrangers, et qui, une fois complété, commanderait leur admiration.

Il serait fort désirable aussi que l'on pût racheter quelques-uns de ces vénérables monuments pour les employer à un service public.

Vainement un zèle mal entendu veut faire revivre, par des imitations plus ou moins heureuses, les travaux de nos pères aux siècles passés. Ces reproductions insolites tendraient à faire croire, ce qui ne peut être, à l'impuissance de nos artistes à créer et à produire des œuvres donnant à la postérité l'idée de notre civilisation et de nos progrès dans tous les arts dépendant du dessin.

Espérons donc qu'un jour n'est pas éloigné où le bel art de l'architecture sortira de l'état d'abaissement et de dégradation dans lequel de fausses idées, et le caprice d'imaginations extravagantes l'ont fait tomber. Espérons que nous le verrons produire de nouveaux chefs-d'œuvre, et se relever à la hauteur que, de nos jours, ont atteinte les autres branches des sciences.

NOTES.

NOTE N° 1.

LISTE DES VINGT-QUATRE ÉGLISES PAROISSIALES SUPPRIMÉES À ROUEN EN L'ANNÉE 1791.

1. Notre-Dame-de-la-Ronde, passage de l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui la rue Thouret et rue de la Grosse-Horloge.

2. Saint-Amand, place Saint-Amand, au côté sud de la chapelle abbatiale.

3. Saint-André-de-la-Ville, rue Saint-André, aujourd'hui la rue aux Ours; le chevet, rue Ancrière supprimée.

4. Saint-André-hors-la-Ville, rue Saint-Gervais, au coin de la rue Saint-André-hors-la-Ville.

5. Saint-Cande-le-Jeune, rue aux Ours; le chevet, rue du Petit-Salut.

6. Saint-Cande-le-Vieux, rue de la Savonnerie et place du Gaillarbois; le chevet, rue du Bac.

7. Sainte-Croix-des-Pelletiers, rue de ce nom.

Digitized by Google

8. Sainte-Croix-Saint-Ouen, place Saint-Ouen.

9. Saint-Denis, rue de ce nom.

10. Saint-Étienne-la-Grande-Église, sous la tour de Beurre, à la cathédrale.

11. Saint-Étienne-des-Tonneliers, rue Saint-Étienne, aujourd'hui la rue des Iroquois et rue Saint-Étienne-des-Tonneliers.

12. Saint-Herbland, rue de la Grosse-Horloge; le chevet, rue des Carmes.

13. Saint-Laurent, rue de l'Écureuil; le chevet, rue de l'École.

14. Saint-Lô, rue Neuve-Saint-Lô, aujourd'hui rue de Socrate et rue Saint-Lô.

15. Sainte-Marie-la-Petite, rue des Bons-Enfants; le chevet, rue de la Prison.

16. Saint-Martin-du-Pont, rue Grand-Pont.

17. Saint-Martin-sur-Renelle, rue Sénécaux et rue des Bons-Enfants; le chevet, rue de la Renelle-des-Maroquiniers.

18. Saint-Michel, place du Vieux-Marché et rue de la Grosse-Horloge.

19. Saint-Nicolas, rue et place Saint-Nicolas.

20. Saint-Pierre-du-Châtel, rue des Cordeliers; le chevet, rue Saint-Pierre-du-Châtel, aujourd'hui rue Nationale.

21. Saint-Pierre-l'Honoré, rue des Bons-Enfants; le chevet, rue Écuyère.

22. Saint-Pierre-le-Portier, rue Saint-Pierre-le-Portier, aujourd'hui rue de Fontenelle.

23. Saint-Sauveur, place du Vieux-Marché et rue Saint-Sauveur.

24. Saint-Vigor, rue des Béguines, où l'on voyait le chevet.

NOTE N° 2.

LISTE DES SIX NOUVELLES PAROISSES AJOUTÉES AUX DOUZE QUI RESTAIENT APRÈS LA SUPPRESSION DES VINGT-QUATRE.

1. Notre-Dame, cathédrale.

2. Saint-Ouen, ex-abbatiale.

3. La Madeleine, chapelle de l'Hôtel-Dieu.

4. Saint-Romain, église des Carmes-Deschaux, rue du Champ-des-Oiseaux.

5. Saint-François, église des ci-devant Pénitents, rue Saint-Hilaire.

6. Saint-Benoît, église des ex-religieux de Bonne-Nouvelle, au faubourg Saint-Sever.

Digitized by Google

NOTE N° 3.

LISTE DES DOUZE ANCIENNES PAROISSES SUPPRIMÉES QUI FORMÈRENT LA NOUVELLE PAROISSE DE NOTRE-DAME, ÉGLISE CATHÉDRALE.

1. Saint-Étienne-la-Grande-Église.
2. Saint-Denis.
3. Saint-Cande-le-Vieux.
4. Saint-Martin-du-Pont.
5. Saint-Étienne-des-Tonneliers.
6. Saint-Cande-le-Jeune.
7. Saint-Pierre-du-Châtel.
8. Notre-Dame-de-la-Ronde.
9. Saint-Herbland.
10. Saint-Lô.
11. Saint-Nicolas.
12. Saint-Amand.

Le périmètre de la paroisse de Notre-Dame passait par le côté est des rues de l'Estrade (Nationale), des Cordeliers, des Vergetiers, Massacre; côté sud des rues Ganterie, de l'Hôpital, place Saint-Ouen; côté ouest de la Boucherie-Saint-Ouen, Pont de Robec, rues Damiette, Malpalu; au sud, le quai, depuis la porte Jean-le-Cœur jusqu'à la porte de l'Estrade (rue Nationale).

A ces douze paroisses, il faut ajouter celle de Saint-Jean, vendue pendant la révolution et démolie; de sorte que, lors de la réorganisation du culte, en 1802, la cathédrale réunissait le territoire de treize anciennes paroisses.

NOTE N° 4.

SAINT-NICOLAS, PAROISSE SUPPRIMÉE EN 1791.

Aux archives du département de la Seine-Inférieure, dans un manuscrit in-folio, relié, se voient les sujets de seize verrières peintes, dessinées à la plume et ombrées, à la date de 1720.

1. Calvaire. — J. C. — Les deux larrons, etc. (donnée en 1610).
2. Histoire d'un débiteur de mauvaise foi (1531).
3. J. C. pris pour un jardinier, après sa résurrection, par Marie-Madeleine; saint Pierre, saint Paul. — Ornements de la Renaissance.
4. Fuite en Égypte. — Massacre des Innocents (1625).
5. Adoration des Mages (1635).

Digitized by Google

6. Création du monde. — Sujets allégoriques relatifs à la chute d'Adam. — Annonciation (1596).

7. Vie de saint Nicolas, patron de la paroisse (1636).

8. Circoncision.

9. Pêche miraculeuse (1640).

10. Vie de Saint-Jean (1529).

11. Naissances de N. S. de la sainte Vierge, de Saint-Jean (1499).

12. Assomption (1533).

13. Visitation (1525).

14. La Cène. — Institution du Saint-Sacrement (1542).

15. Allégorie. — Triomphe de l'Église.

16. Saint Brice, évêque (1651).

ANNEXES.

LISTE DES VINGT-QUATRE ÉGLISES PAROISSIALES SUPPRIMÉES À ROUEN EN 1791.

1. *Saint-Amand*, place Saint-Amand, autrefois le cimetière, au côté sud de la chapelle abbatiale.

Le portail, d'une grande simplicité, offrait une porte principale en plein cintre et une autre plus petite.

Elle se composait d'une nef et d'un seul bas-côté nord.

Le clocher était surmonté d'une flèche en bois, couverte en ardoise, d'une forme commune et d'une hauteur médiocre.

2. *Saint-André-de-la-Ville*, rue Saint-André, aujourd'hui la rue aux Ours; le chevet, rue Ancrière supprimée.

(Voyez *Saint-André-de-la-Ville, église paroissiale de Rouen supprimée en l'année 1791*, in-4°, à pl. 1862.)

3. *Saint-André-hors-la-Ville*, rue Saint-Gervais, au coin de la rue Saint-André-hors-la-Ville.

Fort petite, n'ayant qu'une nef, elle était bâtie en pierre de taille; la façade, d'une grande simplicité, se terminait en pignon.

4. *Saint-Cande-le-Jeune*, rue aux Ours; le chevet, rue du Petit-Salut.

(Voyez *Saint-Cande-le-Jeune, église paroissiale de Rouen supprimée en 1791*, in-4°, 1 pl. 1857.)

5. *Saint-Cande-le-Vieux*, rue de la Savonnerie et place du Gaillarbois; le chevet, rue du Bac.

Digitized by Google

Collégiale et paroissiale, abattue en 1796. Se composait d'une nef et de deux bas côtés, voûtes en pierre; son chevet se voyait dans la rue du Bac, à cet endroit alors fort étroite. Sa tour carrée, surmontée d'un toit, et située rue de la Savonnerie, à l'entrée du bas côté sud, près de l'hôtel Lisieux, avait de la ressemblance avec celle de Saint-Pierre-du-Châtel.

Cet édifice fut adjugé le 20 avril 1793, avec l'emplacement de son ancien cimetière (la place du Gaillarbois), à Jacques-François Legros, pour le prix de 27,400 livres. N'ont point été compris dans la vente : l'orgue, son buffet, l'escalier qui y conduisait ainsi que les soufflets, la tribune, tous les lambris de la décoration des autels, des chapelles et des principales contretables; les fonts baptismaux, les tableaux, balustrades d'appui et autres ouvrages en fer, les stalles, les bancs, la chaire à prêcher, les inscriptions, tombeaux et cercueils en plomb, s'il s'en trouvait dans les caveaux ou en terre pleine, et tous objets qui pouvaient s'enlever sans nuire à la solidité de l'église.

6. *Sainte-Croix-des-Pelletiers*, rue de ce nom, à côté de la fontaine.

Des chapelles entouraient le chœur de cette petite église, dont l'unique vaisseau était voûté en bois. Son portail, se terminant en pignon, était d'une grande simplicité. Son clocher, en bois et ardoise, petit et d'une forme commune, était à cheval sur le faîte, près du portail. Ses peintures sur verre étaient sa seule décoration.

Adjugée, le 4 septembre 1792, à Jean Darcel, négociant à Rouen, pour le prix de 53,000 livres. Il a été stipulé : « Ne feront point partie de l'adjudication : les décorations, les lambris qui pourraient se trouver dans l'église et dans la sacristie, non plus que les inscriptions, tombeaux, cercueils en plomb qui pourraient se trouver dans des caveaux ou en terre pleine. »

Cette église existe encore et sert de magasin. Sa conservation fut un instant mise en balance avec celle de Saint-Jean, comme étant un point plus central de la paroisse; mais Saint-Jean l'emporta par la considération que cette dernière église était plus vaste. Celle-ci avait une plus grande valeur monumentale.

Puisque Saint-Jean n'existe plus, pourquoi ne remettrait-on pas sur pied Sainte-Croix-des-Pelletiers en en faisant le rachat? Ce serait revenir, en quelque sorte, à la circonscription des paroisses de 1791, surtout si l'on faisait avec les protestants l'échange de Saint-Éloi contre Saint-Laurent, que l'on racheterait pour eux.

7. *Sainte-Croix-Saint-Ouen*, place Saint-Ouen et rue des Faulx.

Digitized by Google

Elle avait été rebâtie en 1601, et son portail refait en 1760 (il a été gravé). Ses trois nefs étaient voûtées en pierre. Derrière le chœur, autour duquel on pouvait circuler, il y avait, comme à Saint-Maclou, une chapelle de la Vierge. Ses vitres peintes étaient curieuses et fort belles.

Le clocher était un simple beffroi fort peu élevé, terminé en pointe, couvert en ardoise, sur le bas côté, à droite, sur la rue des Faulx.

Cet édifice a été entièrement démoli dans les années 1795 et 1796. Il avait été adjugé à la Société populaire de Rouen, représentée par Antoine Yvernez, au prix de 38,500 livres, le 29 octobre 1793. Il est passé depuis aux mains de Bonneterre, marchand mercier, rue des Carmes, à Rouen.

Le contrat de vente porte : « Il est d'observation que ne seront point compris dans l'adjudication tout ce qui tient à la décoration de l'église, comme retables, autels, orgue, son buffet, les figures, lambris, inscriptions, cercueils en plomb, s'il s'en trouve en terre pleine ou dans les caveaux. »

8. *Saint-Denis*, rue de ce nom.

Elle ressemblait, pour son architecture et ses proportions, à la nef de Saint-Maclou. En outre du clocher ordinaire, il y avait sur le faîte du chœur, construction très-hardie, un autre petit clocher.

Cette église se composait de sept travées, dont deux ont été entièrement démolies. Le chevet polygonal a aussi été abattu, et le bas côté nord, sur la rue Saint-Denis, converti en maisons.

Les piliers, à moulures prismatiques, s'élevaient sans interruption jusqu'aux voûtes en pierre, ornées de culs-de-lampe. Cependant ces voûtes n'étaient pas complètes, et l'entrée de la nef, à l'ouest, était privée de portail. Il y avait deux portes d'entrée, en face l'une de l'autre, dans la rue Saint-Denis et dans la rue des Halles, ce qui a donné l'idée du passage qui a existé longtemps à la même place, lequel a été supprimé il y a quelques années.

Les vitres offraient des peintures curieuses et estimées. C'est au bas côté, sur la rue Saint-Denis, près du chœur, que se remarquait l'histoire d'un débiteur qui prétendait s'être acquitté envers son créancier.

L'église Saint-Denis et son presbytère ont été adjugés, le 6 mars 1792, pour le prix de 101,500 livres, à Rivière, architecte.

9. *Saint-Étienne-la-Grande-Église*, sous la tour de Beurre, à la cathédrale.

Cette paroisse avait son siége sous la tour de Beurre, dite de *Georges d'Amboise*; c'est aujourd'hui la chapelle Saint-Étienne. Les deux der-

Digitized by Google

nières chapelles de la cathédrale, qui y sont contiguës, lui étaient annexées pour les besoins du culte, et une petite porte, ouvrant sur les parois du côté de la tour, facilitait l'entrée de la paroisse lorsque les portes de la métropole étaient fermées.

A l'autel est un retable curieux, du commencement du XVI^e^ siècle, malheureusement très-mutilé, mais cependant réparable. Le fond est décoré du martyre de saint Étienne. C'est une sculpture d'un fort relief en terre cuite, laquelle a subi une première destruction qui a été réparée en plâtre et dorée en l'année 1584, date inscrite sur le monument, puis qui a été livrée à une seconde destruction, ou profonde mutilation, qu'il est encore possible de réparer en plâtre avec dorure, comme la première fois.

Un très-beau retable du XVII^e^ siècle, provenant du couvent des Dames de Saint-Louis, place de la Rougemare, masquait depuis plus de soixante ans les ruines du retable du XVI^e^ siècle. Il fut retiré (janvier 1865) afin de mettre à exécution le projet qui avait été conçu de changer le vocable et le fond du retable de cette chapelle, autrefois église paroissiale, parce qu'on voulait en faire une chapelle des morts pour les *petits enterrements*.

Une opposition à ce projet, qui avait reçu un commencement d'exécution, s'est manifestée par la voie de la presse et assez tôt pour espérer que *l'idée* n'aura pas de suite, et qu'au contraire cette circonstance fournira une occasion de restaurer soigneusement un monument qui, par son âge et son style, mérite d'être conservé aux arts et à la postérité.

Les belles vitres peintes qui décorent la chapelle Saint-Étienne ont été déshonorées, au siècle dernier, par l'enlèvement de leurs panneaux inférieurs, opéré évidemment pour *y voir plus clair;* plusieurs de ces panneaux, du côté de l'orient, ont été rétablis de la manière la plus satisfaisante, sur les cartons de E. H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, et sur ceux de sa fille, feue M^me^ Bourlet de la Vallée, née Espérance Langlois.

10. *Saint-Étienne-des-Tonneliers*, rue Saint-Étienne, aujourd'hui la rue des Iroquois et la rue Saint-Étienne-des-Tonneliers.

C'était une église achevée dans toutes ses parties. Le clocher était une tour carrée, bâtie à l'angle sud du grand portail, s'élevant à la hauteur du grand comble, sur laquelle était un beffroi pour les cloches, couvert d'abat-sons et d'une toiture quadrangulaire, avec une croix et un coq.

Digitized by Google

Cette église se voit encore debout, mais mutilée, démembrée, divisée par des murs et des planchers.

Le grand portail, décoré d'une belle rose, fut élevé en 1530.

Elle se composait d'une grande et belle nef et de deux sous-ailes. Les moulures prismatiques des piliers monostyles vont se perdre dans les voûtes, toutes de pierre et ornées de rosaces aux points de jonction des nervures ou arcs doubleaux.

Une construction parasite, à étages et couverte de plâtre, masque la grande façade.

Toutes les vitres étaient peintes. Le martyre de saint Étienne, deux fois représenté, sert encore de décoration à l'église Saint-Romain.

11. *Saint-Herbland,* rue de la Grosse-Horloge; le chevet, rue des Carmes.

Comme, à l'ouest, cette église se trouvait engagée dans des maisons particulières, son portail principal se voyait au bas du collatéral sud. Une petite porte vis-à-vis communiquait à l'aître, vers le nord.

Cette église, reconstruite en l'année 1483, était remarquable par l'élégance de ses proportions et l'achèvement de toutes ses parties. Elle se composait d'une nef et de deux bas côtés, à l'extrémité desquels étaient des autels ou chapelles.

Les piliers étaient ornés de moulures gothiques qui allaient se perdre dans les voûtes, dont les clefs étaient artistement découpées en rosaces à jour. Celles du chœur étaient dorées.

Un petit clocher gothique, en bois revêtu de plomb, d'une forme svelte et élégante, s'élevait du milieu du faîte de l'édifice, qui était orné de balustrades de pierre dans son pourtour.

Les décorations extérieures de cette église, comme de beaucoup d'autres, tombaient en ruine. Celui qui en devint acquéreur fut sommé par l'autorité municipale de faire démolir, comme menaçant ruine, les balustrades, gargouilles, consoles et autres objets composant la masse du portail sur la rue de la Grosse-Horloge[1].

Une grande partie des vitres peintes de cette ancienne paroisse furent enlevées en 1802, ainsi qu'il a déjà été dit page 183.

Des dessins exacts de ce bel édifice ont été exécutés par E. H. Langlois, pour la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure, lors de sa démolition, qui eut lieu en 1824.

Saint-Herbland fut vendu, le 6 messidor an IV (24 juin 1796), à François Moulin, pour 112,850 livres.

[1] Arch. de la municipalité, 7 thermidor an VII (1799).

Digitized by Google

12. *Saint-Laurent*, rue de l'Écureuil; le chevet, rue de l'École.

(Voyez *Saint-Laurent église paroissiale de Rouen supprimée en l'année 1791*, in-4°, pl. manuscrit sous presse.)

13. *Saint-Lô*, rue Neuve-Saint-Lô, aujourd'hui rue de Socrate, et rue Saint-Lô.

L'église paroissiale et l'église du prieuré de Saint-Lô ne formaient, en quelque sorte, qu'une même église, n'étant séparées que par un mur.

L'église paroissiale se composait d'une nef centrale et de deux autres latérales, dont les voûtes étaient en pierre. Le clocher était à l'angle des rues Neuve-Saint-Lô (de Socrate) et Saint-Lô. C'était une tour carrée qui n'offrait rien de bien remarquable.

Plusieurs piliers et une partie des voûtes s'étant écroulés, le 12 frimaire an VII (2 décembre 1798), par suite de l'établissement d'un atelier communal de salpêtre qui y était en activité depuis plusieurs années, on fut obligé de démolir le reste de l'édifice.

On démolit aussi la voûte de l'église du Prieuré, qui n'était qu'en bois, sans piliers. Le portail en face de la rue Boudin, seul reste de l'église conventuelle, est demeuré debout. Il appartient au style de la première moitié du XV^e^ siècle. L'église de la paroisse était aussi du XV^e^ siècle ou du commencement du XVI^e^. Presque toutes les églises paroissiales de Rouen ont été rebâties à ces époques.

80 pieds 6 pouces de longueur sur 57 pieds de largeur dans œuvre.

Six travées : nef, bas côtés, chœur, sanctuaire, deux chapelles, une troisième pour les fonts, une grande tribune servant de décoration, pouvant contenir beaucoup de monde.

Ceci ressort d'un procès-verbal d'architectes, dressé le 5 janvier 1791, constatant le bon état de l'édifice et la possibilité de l'agrandir par l'adjonction de l'église conventuelle (arch. du département). Le curé et les principaux paroissiens de Saint-Lô avaient réclamé la conservation de leur église, ce qui leur fut refusé.

14. *Sainte-Marie-la-Petite*, rue des Bons-Enfants; le chevet, rue de la Prison.

La construction de cette petite église, de style gothique, date de la première moitié du XVI^e^ siècle. Quoique très-simple, elle offre encore de l'intérêt.

Le vaisseau unique, voûté en bardeau peint, avec poinçons et entraits sculptés, n'offrait d'autres ornements remarquables que ses vitres peintes, qui portaient le cachet de la Renaissance, lesquelles ont été brisées ou dispersées. Quelques panneaux ont été donnés à Saint-Pa-

Digitized by Google

trice. Un reste de peintures à fresque existe encore à l'abside, côté de l'Évangile.

Son clocher, porté sur une tour en pierre, de petite proportion et carrée, en partie démolie, n'offrait rien à l'observation.

Cette église avec deux maisons et le cimetière ont été vendus, le 1er mai 1792, à Nicolas Midy, négociant, pour la somme de 40,500 livres.

15. *Saint-Martin-du-Pont*, rue Grand-Pont.

Cette jolie église, qui empruntait son nom du pont de pierre, était entièrement démolie avant l'année 1800. *Cour Martin*, nom de son emplacement, est significatif de l'époque où elle a été détruite.

On remarquait son portail, décoré d'une tribune et de délicates sculptures gothiques. (*Itinéraire de Rouen*, par Le Carpentier.) Elle avait une voûte principale et deux bas côtés en pierre.

Son clocher, construit sur une haute tour carrée, à gauche du grand portail, était l'œuvre de Robert Becquet, l'architecte de l'admirable pyramide de la cathédrale, qui fut incendiée par le feu du ciel en septembre 1822. Cet élégant clocher pyramidal, en bois couvert de plomb, fut démoli et reconstruit à la moderne vers l'année 1740. (Archives du département.) Le corps carré de ce nouveau clocher était orné de grands cadrans et d'un campanile en arcades en plein cintre et à jour, couvert d'une calotte en plomb, ayant une croix et un coq pour amortissement.

Les cadrans et l'horloge ont été placés à Saint-Vincent, ainsi qu'il a déjà été dit.

L'église de Saint-Martin-du-Pont, les bâtiments construits sur le cimetière et la maison presbytérale, ont été vendus par adjudication, le 10 mars 1792, pour le prix de 110,500 livres, à Thomas Groult, Charles Angrand, Nicolas Benicourt et J. B. Dujardin.

16. *Saint-Martin-sur-Renelle*, rue Sénécaux (supprimée), et rue des Bons-Enfants; le chevet se voyait rue de la Renelle-des-Maroquiniers (supprimée).

(Voyez *Saint-Martin-sur-Renelle, église paroissiale de Rouen supprimée en l'année 1791*, in-4°, 3 pl. gravées, 1860.)

17. *Saint-Michel*, place du Vieux-Marché et rue de la Grosse-Horloge.

Elle se composait de quatre nefs de médiocre étendue, de largeur et de hauteur différentes, séparées par trois rangées de colonnes circulaires, dont les chapiteaux, diversement ornés de rinceaux et de figures grotesques, étaient dorés. Le point de jonction des nervures des voûtes

Digitized by Google

en pierre était découpé en rosaces. Du côté de la rue de la Grosse-Horloge, les vitrages étaient blancs, avec des bordures de couleur, peintes en arabesques et exécutées dans le XVII^e^ siècle.

La quatrième nef, au midi, avait été bâtie plus tard, vers le milieu du XVI^e^ siècle, et montée plus haut que les autres, mais non achevée. Là, il n'y avait point de voûte en pierre.

A l'extérieur, la corniche du sud se distinguait par la composition et la délicatesse de ses sculptures du XVI^e^ siècle, et par de belles gargouilles. De ce côté, il existait une petite porte latérale qui, quoique de style gothique comme l'ensemble de l'église, portait le cachet de la Renaissance des arts, et dont les festons admirablement fouillés, les jolies statuettes de femmes drapées, et autres ornements du meilleur goût et d'un fini précieux, font vivement regretter l'entier anéantissement.

Dans le contour de l'arc surbaissé de cette petite porte, on voyait des rinceaux évidés à jour, et à leur extrémité un petit animal fantastique.

On y communiquait par une allée fermée d'une grille, placée à côté du grand portail, parce qu'une rangée de maisons masquait totalement l'église Saint-Michel sur la place de la Pucelle d'Orléans, autrefois le marché aux veaux.

Le 9 germinal an IV (29 mars 1796), l'église, le petit cimetière et les échoppes environnant la sacristie et les petites maisons y attenant, furent adjugés à Jean Darcel, négociant à Rouen, pour le prix de 72,048 livres, les lambris et autres objets censés meubles réservés.

En l'an V (1797) on a abattu la tour du clocher et le grand portail pour élargir le passage, alors fort étroit, qui communiquait du vieux marché à la place de la Pucelle.

L'ouragan de 1683 détacha de sa plate-forme le clocher, qui était alors une haute flèche de bois, couverte de plomb et très-bien travaillée, et le porta sur une maison voisine qu'il écrasa. On ne le répara qu'en 1706, et on le mit en l'état où nous l'avons vu; c'est-à-dire la tour terminée assez maussadement par un campanile en bois et de mauvais goût.

18. *Saint-Nicolas*, rue et place de ce nom.

Cette église avait reçu l'épithète de *le Peinteur*, ou le Peintre, des magnifiques vitraux dont elle était ornée.

En 1840 a été commencée la démolition de cet élégant et léger monument gothique, qui se composait de sept travées, non compris l'abside du chœur ou de la nef centrale. Les arcs ogives étaient soutenus

Digitized by Google

par des piliers dont les moulures prismatiques allaient sans interruption se confondre avec les nervures des voûtes.

Il est remplacé par une suite de petites maisons semblables et se tenant, d'une complète insignifiance, et décorées du titre pompeux d'hôtel Saint-Nicolas.

Une destinée commune est échue aux démolisseurs des églises Saint-Nicolas et Saint-Herbland; ils tiraient un revenu avantageux de leurs propriétés, et croyant l'augmenter en les convertissant en maisons, ils se sont l'un et l'autre ruinés.

Je ne peux me rappeler sans déplaisir que, de son aveu, il a coûté plus d'argent au propriétaire de Saint-Laurent de faire démolir l'aiguille du clocher qu'il n'en eût dépensé pour la réparer et la consolider.

Il existe aux archives du département de la Seine-Inférieure un registre manuscrit et relié, de format petit in-folio, relatif à la construction de Saint-Nicolas et aux donations dont cette paroisse fut l'objet. Il renferme, outre le plan de l'édifice, seize dessins exécutés à la plume, au commencement du dernier siècle, en 1713 et 1720, représentant autant de verrières, avec leurs meneaux et compartiments variés sous l'ogive. Au nombre des sujets qui s'y trouvent figurés, on voit *l'Assomption*, *la Visitation* et *la Pêche miraculeuse*, dont les peintures étaient si estimées. A la suite de chaque dessin, on lit, sur des feuilles à part l'explication de la verrière, l'époque de son établissement et le nom du donateur.

Elle fut rebâtie en 1503 et dédiée en 1533. Elle resta inachevée.

Les voûtes des collatéraux étaient enrichies de grands culs-de-lampe exécutés avec goût. Les murailles terminées de la nef étaient beaucoup plus élevées que la voûte provisoire de bois peint en cartels et chiffres, laquelle était de niveau avec le chœur, demeuré imparfait. Diverses parties de la décoration intérieure architecturale étaient remarquables.

Des naissances de voûte au portail, seul visible sur la petite place Saint-Nicolas, indiquaient la construction d'un porche précédant le portail.

Le clocher consistait en un simple beffroi pour recevoir les cloches, couvert d'une toiture, avec une croix et un coq. Il était placé sur le bas-côté sud, à l'entrée de l'église, entre deux arcs-boutants.

Une vue intérieure de Saint-Nicolas a été lithographiée dans les Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France.

19. *Notre-Dame-de-la-Ronde*[1].

[1] A Évreux, il y avait une église appelée aussi Notre-Dame-de-la-Ronde.

Digitized by Google

Elle était située dans le passage de l'ancien hôtel de ville (devenu la rue Thouret) et rue de la Grosse-Horloge.

Son grand portail, ayant un porche en pierre riche de sculptures, avait été bâti dans le XVI^e^ siècle. On y voyait la Mort de la Vierge et son Assomption. Au-dessus de cette entrée, unique pour les paroissiens, une arcade offrait une communication avec l'hôtel de ville.

Le clocher, construit en pierre, avait la forme d'un cône ou d'un pain de sucre; il menaçait ruine, et les quatre piliers qui le supportaient, au bas de la nef, étaient lézardés quand arriva sa démolition, en l'année 1798, et celle de l'église, qui se composait d'une nef principale et de deux bas côtés, le tout voûté en pierre.

La maison de bois, qui existe encore à l'angle de la rue de la Grosse-Horloge, n'était pas celle du presbytère, ainsi qu'il a été imprimé par erreur. (*Description historique des maisons de Rouen*, t. II, p. 273, 1841.) On le voit dans la rue Thouret, au fond d'un jardin, où se trouvait le logement des chanoines, qui entraient dans l'église par une porte pratiquée dans le collatéral nord. Il n'existait pas de porte sur la rue de la Grosse-Horloge; au mur de l'église de ce côté avaient été appliquées des échoppes.

La forme circulaire de l'abside avait fait donner à cette paroisse le surnom de *la Ronde*, pour la distinguer de la cathédrale, appelée aussi Notre-Dame.

Cette église, avec plusieurs bâtiments qui servaient de logement aux chanoines, le presbytère, le cimetière, etc. fut adjugée à Valentin Chéron, commerçant à Rouen, le 11 messidor an IV (29 juin 1796), pour le prix de 108,320 livres tournois, l'acquéreur étant tenu de souffrir l'ouverture d'une rue de 24 pieds, quoique, dans le principe, la municipalité désirât lui donner plus de largeur.

20. *Saint-Pierre-du-Châtel*, rue des Cordeliers; le chevet, rue Saint-Pierre-du-Châtel, aujourd'hui la rue Nationale.

C'est un monument du XV^e^ siècle, à usage de magasin.

L'entrée principale de cette église était située à l'ouest, dans la rue des Cordeliers.

Une porte latérale, avec un porche en bois fort ordinaire, existait au nord, donnant dans une petite rue appelée la rue Saint-Pierre-du-Châtel et tournant autour de l'abside, maintenant la rue Nationale. Une autre petite porte latérale, à l'opposite, communiquait au cimetière et au presbytère.

Digitized by Google

Le vaisseau est de petite proportion et voûté en bois peint, comme celui de Saint-Cande-le-Jeune, de même que le bas côté unique qui l'accompagne au midi. On voit encore dans cette partie de l'église, sur les meneaux au bas des fenêtres, les armes parlantes sculptées de Guillaume Le Chandelier, fondateur de l'édifice actuel.

Cet édifice religieux n'avait de recommandable principalement que sa tour, qui subsiste encore en son entier, et dont les angles sont flanqués de plusieurs statues colossales.

L'église, le presbytère, plusieurs bâtiments et échoppes ont été vendus à Jean-Baptiste-Richard Payenneville, négociant, pour la somme de 73,600 livres, par adjudication, le 24 décembre 1791.

21. *Saint-Pierre-l'Honoré,* rue des Bons-Enfants et rue Écuyère.

Cette église, bâtie au commencement du XVI^e^ siècle, se remarquait surtout par les beaux culs-de-lampe en pierre qui décoraient les voûtes de la nef et des deux bas côtés. On admirait surtout ceux qui se voyaient au bas côté nord.

La tour qui renfermait les cloches, placée au bas de l'église sur la rue des Bons-Enfants, était tronquée à la hauteur de la toiture, c'est-à-dire non terminée. Elle était couverte d'une construction fort laide, en bois. La voussure du portail qui joignait cette tour était ornée de sculptures multipliées et de niches, dont le travail accusait la dégénérescence du style ogival.

Six larges travées, portées sur des colonnes circulaires avec chapiteaux variés; une nef et deux bas côtés d'une largeur proportionnée et de même profondeur, se terminant carrément sur la rue Écuyère, de belles vitres peintes, tel était l'ensemble de l'édifice curieux qui a entièrement disparu. On le démolissait en 1841 pour faire place à des maisons vulgaires.

Saint-Pierre-l'Honoré fut adjugé, le 18 décembre 1792, à Nicolas-Gaspard Faucon, négociant à Rouen, rue de la Vicomté, pour le prix de 45,100 livres, avec l'emplacement de l'ancien cimetière.

On n'a pas compris dans cette vente les décorations, lambris et autres objets censés meubles qui pourraient se trouver dans ledite église ou la sacristie, et qu'on peut enlever sans nuire à la solidité, non plus que les inscriptions, tombeaux, cercueils en plomb qui pourraient se trouver dans les caveaux ou en terre pleine.

22. *Saint-Pierre-le-Portier,* rue Saint-Pierre-le-Portier, aujourd'hui la rue Fontenelle.

Cette petite église avait été reconstruite en 1531. Démolie peu de

Digitized by Google

temps après sa vente, les maisons de pierre numérotées 39 et 41 ont été bâties à sa place.

Elle possédait des vitres peintes. Son clocher, peu élevé, n'avait rien de remarquable. Tournée vers l'orient, comme toutes les anciennes églises, son chevet se voyait dans la rue. Sa nef et ses deux bas côtés étaient voûtés en bardeau.

L'église, le cimetière et la maison presbytérale, avec cour et jardin, contenant 227 toises de superficie, ont été vendus, le 28 février 1792, 67,300 livres, à Anne Regnard, veuve en premières noces de Jacques Dujardin, et depuis femme civilement séparée de Pierre-François Duhamel.

23. *Saint-Sauveur,* place du Vieux-Marché et rue Saint-Sauveur.

Dès l'année 1758, il avait été décidé que cette église serait démolie. Sa suppression entrait dans les plans d'embellissement de la place du Vieux-Marché, sur laquelle devait s'élever un magnifique hôtel de ville.

Clocher en bois en forme de flèche sur le faîte. Piliers à moulures gothiques allant se perdre sans interruption dans les voûtes de la nef et des bas côtés, en pierre; vitres peintes. Tel était l'ensemble de cette église, où l'on voyait la tombe de Pierre Corneille, père du grand Corneille, de son frère Thomas et de Marthe Le Pesant, leur mère.

Tombant en ruine, par suite de fouilles assez profondes qui y furent pratiquées, en l'année 1793, pour l'exploitation du salpêtre, elle fut vendue et démolie, pour la somme de 28,300 livres, le 31 octobre 1793, à Pierre-François Mesnil, avec réserve d'une partie du buffet d'orgue, des cercueils en plomb et des lambris de la sacristie.

Elle fut rasée en 1794 et 1795.

24. *Saint-Vigor,* rue Saint-Vigor, aujourd'hui la rue des Béguines.

Son chevet se découvrait dans la rue des Béguines; on l'a retranché pour élargir la rue, et, depuis, on l'a encore dénaturé.

Cette église se composait de cinq travées avec des piliers circulaires ornés de chapiteaux. La grande nef était voûtée en planches, avec poinçons et entraits. Les bas côtés, où l'on voyait les arrachements ou naissances des voûtes, présentaient des plafonds de bois, formés de carrés réguliers, d'une forme agréable.

Les vitraux peints qui garnissaient les baies des fenêtres ont fait place à de gros murs en maçonnerie.

Cette petite église gothique, du commencement du XVI^e^ siècle, n'offrait du reste rien de fort remarquable.

Son clocher, bâti en pierre, en forme de dôme quadrangulaire se

Digitized by Google

terminant en pointe, était une œuvre du XVII^e^ siècle, d'assez mauvais goût. Il a été démoli en 1828, menaçant ruine.

Le 13 avril 1793, l'église, le cimetière, la maison presbytérale et trois autres maisons, furent adjugés au profit de Charles Tarbé, négociant à Rouen, pour le prix de 45,300 livres.

Ne firent point partie de la vente, les bancs, la chaire, les lambris, l'orgue, son buffet et tout ce qui était censé meubles, ou autres objets pouvant s'enlever sans nuire à la solidité de ladite église: tombeaux, cercueils en plomb, s'il s'en trouvait en terre pleine ou dans les caveaux.

II

ÉGLISES CONVENTUELLES SUPPRIMÉES EN L'ANNÉE 1790, À ROUEN, LESQUELLES ÉTAIENT LES PLUS REMARQUABLES.

Les *Augustins*, rue Malpalu, en face de la rue des Halles.

Cette église, existant en son entier, se compose d'une seule nef, grande et haute, voûtée en bois. Elle fut agrandie en 1435; elle annonce une construction des XIV^e^ et XV^e^ siècles, excepté le portail, dont on a masqué l'ancien, et formant porche, lequel appartient à la fin du XVII^e^ siècle.

Les deux chapelles qui sont encore debout, à droite et à gauche, entre le chœur et la nef, ont été érigées vers l'an 1635.

Cette église était ornée de nombreuses et belles verrières, riches de dessin et de couleur, dont quelques fragments ont été recueillis au musée d'antiquités du département.

Son clocher pyramidal, construit en bois et couvert d'ardoises, sur une tour carrée en pierre, au flanc nord de l'église, a été démoli dans l'année 1825.

On peut remarquer dans la cour de l'hôtellerie dite des *Augustins*, qui a succédé à la maison conventuelle, à peine achevée quand arriva la révolution de 1789, la forme particulière, et dont nous ne connaissons pas d'exemple, des fenêtres de l'église du côté du midi: c'est la forme ogivale inscrite dans un arc surbaissé; l'entre-deux est à jour, orné de meneaux comme le reste de la verrière. Cette disposition d'éclairage est d'autant plus avantageuse que l'autre muraille, celle du nord, est aveugle.

Les *Carmes*, rue de ce nom et rue de la Chaîne, aujourd'hui la place des Carmes.

L'église, grande et haute, construite au milieu du XV^e^ siècle, pendant

Digitized by Google

l'occupation anglaise, par Jean, duc de Bedfort, n'avait qu'une nef voûtée en bois. Le clocher pyramidal, en bois, peu remarquable, était élevé sur le milieu de l'édifice. Le portail était orné de sculptures gothiques. Une fontaine y était adossée; elle a été reportée plus loin sur la place.

Cette église a été entièrement démolie au commencement du présent siècle, ainsi que les aîtres du couvent. C'est aujourd'hui la place des Carmes.

Dans l'assemblée de 1513, on décida la translation des *Palinods* de l'église Saint-Jean aux Carmes, lesquels cessèrent à la Révolution.

La plupart des armoiries des *Princes* des Palinods décoraient le chœur et la nef. Les Carmes étaient dépositaires des fonds de cette *Académie de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge*, et étaient chargés du cérémonial des solennités.

Le premier dignitaire de cette institution était désigné par la qualité de Prince, et les autres par celles d'Académiciens-juges.

Ce fut sous le règne de Charles VIII, en 1486, que Pierre Daré, lieutenant général au bailliage de Rouen, proposa le premier d'instituer des prix pour ceux qui réussiraient le mieux à chanter la Conception immaculée de la sainte Vierge. Les principales poésies qui se composaient sur ce sujet s'appelaient *Palinods*, d'un mot grec qui veut dire *chant redoublé*.

Les *Cordeliers*, rue de ce nom et rue des Charrettes.

Les Cordeliers avaient une grande et belle église, dont l'entrée principale était au bas de la rue qui porte leur nom. Lors de la suppression des maisons religieuses, on ouvrit la rue Nationale sur le terrain de cette église, dont on ne laissa subsister que ce qui restait sur le côté est de la rue nouvellement percée, cette portion tient au chevet, qui se voit encore dans son premier état, voûté en bois, avec sa belle et grande fenêtre à meneaux du XIII^e^ siècle. C'est aujourd'hui un vaste magasin à plusieurs étages et avec cave.

Le collatéral droit de la partie réservée fut aussi démoli, et à la place on éleva une suite de maisons sur la rue des Charrettes.

Au milieu du faîte de ce grand édifice, dont la construction date du XIII^e^ siècle, s'élevait un très-joli clocher gothique, en bois revêtu de plomb, d'une structure légère et pittoresque. On en peut juger par la Vue du Port de Rouen, dessinée et gravée en 1765, par J. Bacheley.

Les *Emmurées*, rue Saint-Sever.

L'église des Emmurées, dont la fondation remontait au temps de

Digitized by Google

Saint-Louis, avait été soigneusement reconstruite en grande partie (côté du sud) en 1666, dans le style gothique. Sa forme était celle d'une croix latine, parce que deux chapelles carrées faisaient saillie à droite et à gauche du chœur. Son clocher, qui existe encore, à cheval sur le faîte de l'édifice, est une pyramide de bois et ardoise fort simple.

Ce monument appartenait partie au XV^e^ siècle, partie au XVII^e^. Il n'offrait pas un médiocre intérêt par la comparaison qu'appelaient les deux époques de sa construction, dont les styles se confondaient en quelque sorte en un seul, tant la soudure avait été faite avec intelligence. Le *flamboyant* du XV^e^ siècle, pour me servir de l'expression si heureusement trouvée par E. H. Langlois, du Pont-de l'Arche, avait été rejeté des fenêtres, de la seconde époque architecturale, et le réseau de pierre découpée, à l'intérieur des baies, était tracé dans un style rappelant celui du XVI^e^ siècle. Ce n'était point une copie, c'était une création, de peu d'importance il est vrai, mais bien sentie et parfaitement à sa place. Il est infiniment regrettable qu'on l'ait anéantie sans même en prendre un dessin.

Depuis bien des années, cette église servait de magasin, et l'on pouvait avoir l'espoir de la voir un jour rendue au culte. En effet, elle avait conservé sa voûte ogivale en bardeau, exécutée sous le règne de Louis XIV et peinte de cartels et chiffres où brillaient l'or et l'azur. D'élégants culs-de-lampe dorés ornaient splendidement la partie du chœur. Lors de la refonte des paroisses de Rouen, en 1791, un décret avait accordé une deuxième église au faubourg Saint-Sever, l'église de Bonne-Nouvelle, toutefois avec le choix entre celle-ci et celle des Emmurées. Dans le cours de la Révolution, l'église de Bonne-Nouvelle devint une dépendance de la caserne de cavalerie, qui fut établie dans cet ancien couvent, et totalement dénaturée. Il ne fut plus question d'établir une seconde église au faubourg Saint-Sever, quoique le besoin s'en fît de plus en plus sentir; mais un jour arriva, à la suite des malheureux événements de 1848, où, quoique plus d'un motif s'y opposât impérieusement, on convertit l'église des Emmurées, d'une médiocre importance, en écurie et en caserne de cavalerie, après avoir supprimé la chapelle du sud pour satisfaire à l'exigence de la voirie, qui n'avait donné à la nouvelle rue, appelée des Emmurées, qu'une largeur beaucoup trop restreinte.

Les *Jacobins*, rue de ce nom, aujourd'hui la rue de Fontenelle.

Vers l'année 1780, les religieux dominicains, dits Jacobins, conclurent avec M. Thiroux de Crosne, intendant de la généralité de

Digitized by Google

Rouen, un arrangement par lequel ils s'engageaient à lui construire un hôtel sur l'emplacement même de leur cloître, ce qui eut lieu. L'usage de l'église du couvent, dont les murs, au midi, étaient contigus à l'hôtel de l'intendance, étant devenu fort incommode aux deux parties, les religieux l'abandonnèrent après en avoir bâti une autre dans le style moderne, mais beaucoup plus petite; ce n'était qu'une chapelle dont le portail faisait face à la rue Neuve-des-Jacobins, aujourd'hui rue de Racine, laquelle, après la démolition de cette chapelle, fut prolongée jusqu'au boulevard Cauchoise, il y a plus de soixante-six à soixante-huit ans.

L'ancienne église, qui datait de l'an 1269, fut convertie en magasin. On supprima le clocher. Elle consiste en une grande et belle nef voûtée en bois, ornée de peintures, et en un seul collatéral nord, avec des chapelles qui ont été abattues dans ces derniers temps. Les piliers, formés de colonnettes groupées, offrent des chapiteaux à volutes comme ceux qui étaient en usage au temps de saint Louis.

Le chevet, qui se voit sur la rue de Fontenelle, est percé d'une très-grande fenêtre occupée par des peintures sur verre, et sous l'ogive de laquelle les compartiments de pierre présentent trois rosaces dessinées en trèfle, comme à la fenêtre semblable de l'église des Cordeliers.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

UN MÉMOIRE DE M. DE LA QUÉRIÈRE,

INTITULÉ

CONSIDÉRATIONS SUR LA RÉNOVATION DES DIFFÉRENTS STYLES D'ARCHITECTURE DU MOYEN ÂGE,

PAR M. LE COMTE DE MELLET,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE.

Dans une des séances de la section d'archéologie de la Sorbonne, en 1864, M. de La Quérière, membre de l'Académie impériale des siences, belles-lettres et arts de Rouen, fit donner lecture d'un mémoire intitulé : *Considérations sur la rénovation des différents styles de l'architecture du moyen âge.* Dans ce travail, il établit que, si les monuments que nous a laissés le moyen âge sont dignes de notre admiration et de nos respects, il faut bien se garder de les imiter, de les reproduire de nos jours. « Ils ont été « de leur temps, a dit M. de La Quérière, ils ne sont plus du « nôtre. Laissons-les donc aux époques qui les ont vus naître; res- « pectons-les et conservons-les; mais gardons-nous de les reproduire. « Il faut être soi; il faut être de son époque. » C'est cette opinion que je viens combattre ici, me proposant de prouver succinctement que les monuments du moyen âge doivent être imités de préférence à tous autres, surtout ceux des belles époques que je caractériserai plus spécialement dans l'architecture du XIII^e^ siècle, Il est bien entendu également que, dans mon esprit comme dans celui de tous, les édifices religieux sont ceux que l'on a particulièrement en vue ici, comme étant ceux dont la reproduction est la plus habituelle et la plus mise en regard des types du moyen âge.

Digitized by Google

« Il faut être soi, il faut être de son temps, » a dit M. de La Quérière; et moi, je demande, au milieu des variétés innombrables de monuments religieux, qui ont été construits en France, depuis longtemps et de nos jours particulièrement, quels sont ceux que l'on pourrait désigner comme caractérisant une époque, comme caractérisant la nôtre. Je vois du grec, du byzantin, et bien des formes innommées; et je demande où l'on pourra s'arrêter et dire : voilà le style d'une époque, voilà le type de nos temps. Dans cette Babel architecturale, si féconde, mais si ingrate de nos jours, il peut y avoir souvent de l'imagination, du talent; mais un système, mais un type, il n'y en a point. Si tout est libre aujourd'hui, si toute carrière est donnée aux inventions des architectes, je ne vois point pourquoi le moyen âge serait exclu et ne lutterait pas, concurremment avec toutes les autres formes, dans la construction de nos églises.

Ce que je viens de dire suffit pour répondre à une partie de la thèse que je me suis proposé d'établir; mais ce serait peu et l'on ne manque point de beaucoup meilleures raisons pour la défendre complétement.

Le style ogival nous appartient tout spécialement; c'est pour nous un art national; je sais que M. de La Quérière fait assez bon marché de ce mérite; mais, pour moi comme pour beaucoup de personnes, c'en est un grand, et, quand il se trouve joint à beaucoup d'autres, sa valeur acquiert une bien plus grande importance encore.

Les monuments construits d'après les règles du style ogival, et surtout au XIII^e^ siècle, sont revêtus d'une incomparable grandeur. L'ampleur de la dimension qui leur est souvent donnée, l'élévation des voûtes, la richesse de l'ensemble et des détails produisent sur les sens un effet saisissant, et l'on peut dire que, sous ce rapport, cet effet est le même, que l'on soit du peuple ou que l'on appartienne aux classes éclairées : l'impression est la même. Pour moi, qui habite la Champagne et qui ai vu maintes fois la cathédrale de Reims, toutes les fois que je me retrouve en présence de son portail occidental, je suis saisi d'une admiration qui me donnerait envie de me mettre à genoux.

Digitized by Google

Si l'architecture ogivale est grande dans son exposition générale, elle offre à tous les arts un vaste champ d'exercice. La peinture historique ou purement ornementale y trouve de larges surfaces pour les revêtir de ses splendeurs. La statuaire y peut dresser des milliers de statues, depuis la base jusqu'au faîte des édifices. Les vitraux des fenêtres font chatoyer à l'œil des nuances d'une ravissante harmonie. Je ne parle point ici des ressources que bien d'autres arts trouvent pour se donner libre essor dans les diverses parties de ces monuments sacrés.

La convenance est une des conditions essentielles de toute construction; et quels édifices l'offrent d'une manière plus complète que les églises du moyen âge? Leur plan général et leurs détails sont éminemment propres à satisfaire aux besoins du culte catholique. Les bas côtés qui enveloppent la nef principale et font le tour de l'abside permettent aux processions de se développer dans leur calme et majestueuse ordonnance. Les chapelles retirées et silencieuses permettent aux fidèles de venir y chercher une retraite favorable au recueillement et à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Le sanctuaire, cette partie principale de l'église, domine toutes les autres, et c'est vers lui que, du portail occidental au chevet, viennent, dans les grandes assemblées chrétiennes, converger tous les yeux et tous les esprits. Enfin, les vitraux sont autant de pages qui font revivre aux regards de la foule la vie des saints, les mystères de notre foi et les grandes scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

J'ai encore à faire considérer les monuments religieux du moyen âge d'un point de vue qui leur assure une grande supériorité sur ceux des autres âges; je veux parler de ce symbolisme qui s'attache à toutes leurs parties, et qui leur donne, pour ainsi dire, une âme et une vitalité toute spéciale. Voyez la croix qui forme le plan de l'édifice sacré et qui rappelle l'instrument du salut des hommes. La nef est par sa forme l'image de ce vaisseau de l'Église toujours battu par les flots et dominant tous les orages. L'orientation fixe nos yeux vers le lieu du monde où se lève le soleil matériel et où s'est levé le soleil de justice. L'axe souvent dévié du sanctuaire représente l'inclinaison de la tête du Christ, après la

Digitized by Google

consommation de son sacrifice, et les chapelles, qui environnent ce même sanctuaire, sont le symbole de la couronne d'épines qui ceignit la tête du divin crucifié.

Je m'arrête, j'en ai assez dit, et je crois ce tableau rapide suffisant pour faire sentir les nombreux motifs qui doivent encourager les artistes à faire du moyen âge et du style ogival, surtout, dans les constructions religieuses. Que ceux qui l'ont fait déjà avec tant de succès ne se ralentissent point dans leur zèle. Qu'ils continuent à s'inspirer des XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ siècles, mais surtout du XIII^e^, et à élever des édifices qui, partant tous de l'unité dans l'ensemble, se distinguent pourtant entre eux par la variété des détails, et permettent ainsi à leurs talents de prendre une libre carrière. Qu'ils nous donnent même de bonnes copies, s'ils le veulent; elles seront toujours des choses louables, et c'est souvent en copiant beaucoup les chefs-d'œuvre que l'on parvient à créer soi-même des œuvres originales et d'un mérite éminent.

Cet exposé de principes terminé, je dois ajouter que l'école à laquelle j'appartiens est bien loin de vouloir proscrire les tentatives qui peuvent être faites pour arriver à une architecture supérieure à celle dont je viens d'énumérer les supériorités diverses. Elle le voudrait, qu'elle ne le pourrait point; et, bien loin de chercher à étouffer l'essor du génie, nous le provoquons au contraire de toutes nos forces. Mais, il faut le dire, jusqu'à cette heure, rien n'a paru qui tende à créer un style. La renaissance fut un système; l'art ogival en fut un; le roman le fut aussi, ainsi que le byzantin. Aujourd'hui, il n'y en a point : chacun travaille au gré de son imagination, de sa fantaisie, dirai-je, et je ne vois rien qui fasse point de départ pour l'avenir. Souhaitons donc qu'en attendant mieux on fasse revivre, dans nos monuments religieux, le style du XIII^e^ siècle, qui fut et sera toujours la gloire et l'honneur de notre pays.

Digitized by Google

L'ART CHRÉTIEN

A L'EXPOSITION DE MALINES,

PAR M. L'ABBÉ E. VAN DRIVAL,

CHANOINE D'ARRAS,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD.

Ceci n'est point un mémoire sur l'exposition d'objets d'art religieux qui a eu lieu à Malines vers la fin de l'an dernier : ce mémoire a déjà été publié dans la Revue de l'art chrétien, et la description des chefs-d'œuvre que j'ai pu à loisir étudier, pendant toute la durée de ces grandes fêtes artistiques, y a été donnée avec tous les détails convenables. C'est une série de réflexions provoquées par l'examen continu auquel je me suis livré et par une sorte de vie habituelle au milieu de ces prodiges des siècles passés. Ce sera, si l'on veut, une vue synthétique, un regard d'ensemble, une appréciation générale, une étude philosophique, dans laquelle nous chercherons à comprendre l'idée que nos pères se faisaient de l'art dans ses applications pratiques, étude qui, si elle était complète et approfondie, ne serait assurément pas inutile à la direction que l'art est appelé à suivre, de nos jours comme autrefois, lorsqu'il s'applique à des objets religieux.

Ces réflexions seront peu nombreuses, et je les exprimerai brièvement.

Un premier fait m'a vivement frappé lorsque je considérais avec attention tous les chefs-d'œuvre exposés à Malines, c'est l'étonnante variété de formes que sait revêtir une même série d'objets, tout en conservant les conditions essentielles d'un type unique. C'est surtout dans la riche collection de reliquaires-monstrances qu'il était facile de constater cette vérité.

Digitized by Google

En effet, tous ces reliquaires sont conçus d'après la même pensée; ils sont exécutés d'après le même plan général, et pourtant il n'en est pas un seul qui soit la reproduction d'un autre ni qui ait son semblable, dans la rigueur du mot. Il y a une variété de détails qui étonne, une souplesse d'exécution qui sait pourvoir à tous les besoins, une richesse de ressources qui n'est jamais épuisée. Jamais cet art ne devient une pétrification, une routine : il sait se mouvoir avec ordre, dans la parfaite possession de soi et avec les nobles allures d'une sage liberté. C'est en palpant ces objets, en les sondant jusques dans tous les détails de leur composition et même de leur fabrication, que l'on se fait une idée juste de ces ressources nombreuses, de cette puissance et de cette grâce d'imagination et de poésie. Presque toujours vous verrez les mêmes éléments constitutifs, mais ces éléments sont variés, modifiés, transformés selon les besoins. C'est quelque chose d'analogue à cette inépuisable fécondité de moyens que l'on admire dans les œuvres de Dieu lui-même, lorsqu'on étudie les innombrables merveilles de la création. Les organes sont les mêmes au fond, et pourtant quelle variété dans leurs formes, quelles ingénieuses combinaisons dans leurs dispositions spéciales, toutes réglées d'après le but qu'il s'agit d'atteindre. Voilà, ce me semble, le cachet d'une main guidée par une intelligence sûre d'elle-même et libre dans le choix des moyens : c'est bien là, à un degré éminent, le cachet de l'art.

Je citerai, comme exemples à l'appui de ces pensées, le reliquaire de Sainte-Ursule à double cylindre, celui de Saint-Remy d'Ittre, où toutes les parties constitutives sont en quelque sorte égales et équilibrées, celui des ursulines d'Arras, où le pied est la partie la plus apparente, et vingt autres dont je renvoie la mention aux notes qui accompagnent ce travail. Partout l'idée générale, le but identique de montrer aux fidèles une relique sainte se retrouve d'abord, et toujours aussi cet objet vénérable est entouré d'honneurs; mais aussi l'idée particulière à chaque objet est exprimée par des moyens spéciaux, le besoin de tel ou tel culte local est parfaitement satisfait, et les formes varient et se modifient selon leur importance relative : toit ou dôme d'honneur, cy-

Digitized by Google

lindre de cristal protégeant la relique, pied destiné à la transporter, tout change, tout varie, tout est gradué selon les besoins.

Il serait facile d'appliquer les mêmes observations aux ostensoirs, dont l'admirable collection rassemblée à Malines offrait des spécimens si variés, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^; aux ciboires, aux calices, aux croix, bien qu'il y ait moins de variété dans ces objets qu'il n'y en a dans les reliquaires, précisément parce que l'usage auquel ils sont destinés est de sa nature beaucoup plus souvent le même, beaucoup moins varié dans son expression.

Ceci nous conduit à une autre observation non moins frappante.

Un Anglais, Welby Pugin, l'a faite il y a longtemps. L'utile, voilà ce que nos aïeux cherchaient tout d'abord. Puis ils couvraient d'ornements cet objet utile avant tout : ils *ornaient l'utile*, ainsi que le dit l'heureuse formule de Pugin. Cette ornementation qui s'exerce sur l'utile pouvait se constater à chaque pas dans cette exposition si variée.

L'utile veut qu'un chandelier d'élévation, par exemple, soit d'une grande solidité, de dimensions considérables, de formes appropriées à son service spécial. Mais l'art vient couvrir ce chandelier, selon les époques, d'émaux ou de cabochons, de ciselures finement fouillées, de mille dessins gracieux. L'utile veut qu'un calice soit peu élevé, à la coupe large et au pied bien assis; l'art vient couvrir ce calice de nielles délicates, de filigranes et de pierreries, ou de ces merveilleuses végétations de ciselure que nous admirions dans l'œuvre de F. Hugo d'Oignies ou dans les calices de saint Bernard, du cardinal-archevêque de Malines et tant d'autres encore. De même en est-il des missels et de ces inimitables couvercles, ou plutôt de ces œuvres magistrales dont ils sont décorés et qui sont signées par un F. Hugo. De même en est-il encore de ces ravissants et vénérables ivoires, si patiemment fouillés après avoir été savamment étudiés. De même en est-il de tous ces objets qui composent le mobilier de nos anciennes églises, et à ce mobilier on peut appliquer la règle qui a été formulée par M. Viollet-le-Duc dans l'article *Échelle* de son Dictionnaire d'architecture : c'est une mesure humaine que l'on a suivie, c'est à l'homme et à son

Digitized by Google

usage que sont destinées ces œuvres : donc c'est à *l'utile* que l'on a visé, avant de songer à l'ornementation, à l'agrément. Cette proposition est développée dans les notes par toute une série d'exemples empruntés à l'Exposition qui nous a suggéré ces pensées.

Une autre réflexion se présentait encore à l'esprit à la vue de tous ces chefs-d'œuvre.

Nos devanciers employaient tous les moyens dont ils pouvaient disposer pour arriver à leur but. Leur art revêtait un caractère particulier d'universalité. Imitant ce que j'appellerais volontiers le luxe de la nature, ils réunissaient d'ordinaire sur un objet tous les éléments qui pouvaient servir à l'orner. Les pierreries venaient prêter leur éclat à l'éclat du métal précieux; les filigranes s'unissaient aux nielles; la ciselure ne rejetait pas l'ouvrage au repoussé, et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que partout brillaient les plus vives couleurs. Et ces couleurs offraient d'ailleurs une belle harmonie : je n'en veux d'autre preuve que ces tons d'une richesse tout orientale que l'on admire encore dans les émaux anciens comme dans les anciennes tapisseries. C'est même surtout dans ces nobles produits de l'art de nos ancêtres que nous voyons, en quelque sorte au naturel, toutes les splendeurs de la création, avec cet éclat particulier que communiquent à ces œuvres d'art les matières mêmes qu'elles emploient, la laine, la soie, l'argent et l'or.

Ce caractère d'universalité dans l'emploi dès éléments d'ornementation, cette abondance, ce luxe, communiquent aux œuvres d'art dont nous parlons un éclat et comme une vie qui les rendait bien propres à agir sur les populations auxquelles elles étaient destinées. Hâtons-nous d'ajouter, car il faut avant tout être juste, que ce mode d'opération n'était point le privilége exclusif des siècles qui nous ont précédés et qui appartiennent à notre histoire de la France, mais qu'il fut, il y a bien des siècles, employé par l'Égypte, par l'Assyrie, par l'Étrurie, tant c'est là un mode naturel, antérieur et supérieur à tout autre système moins large et plus exclusif.

Un caractère non moins marqué, c'est l'enseignement que ces

Digitized by Google

œuvres d'art portent en quelque sorte avec elles et qui leur est comme indissolublement uni.

C'est ici une autre face de cette utilité que déjà nous avons constatée au point de vue matériel et d'usage spécial. L'utilité que nous signalons maintenant est d'un genre plus élevé, et d'ailleurs on peut dire qu'elle se trouve dans tous les objets anciens qui servaient au culte. Les vêtements sacrés, par exemple, vous les voyez couverts, littéralement couverts de broderies, sorte de peinture à l'aiguille (*acupictæ*), où vous lisez les faits du Nouveau Testament comme les figures de l'Ancien. C'est toute une Bible en broderie, toute une histoire sacrée, toute une agiographie générale ou locale. Rien de merveilleux comme les descriptions que dès longtemps nous lisons, soit dans Anastase, le bibliothécaire de l'église romaine, soit dans les auteurs grecs plus anciens. Or, ces choses décrites dans ces livres, on les voyait en réalité à Malines, sur ces innombrables vêtements, chasubles, tuniques, dalmatiques, chapes et voiles divers qui brillaient de toute part aux yeux des visiteurs. C'était comme un pieux poëme, comme une longue série historique, comme un vivant exposé des mystères ou des faits chrétiens. Les tapisseries disputaient aux vêtements l'honneur de contribuer à l'instruction des spectateurs, c'était comme une pieuse émulation de zèle à répandre le plus possible la vérité.

Enfin, et c'est par là que je termine ce trop rapide examen, le caractère représentatif, je dirai presque dramatique, brille partout dans les détails et surtout dans l'ensemble de ces œuvres d'autrefois.

Si nous recomposons, par la pensée, le monument complet dont nous trouvions à Malines les éléments épars dans toutes les salles du vaste hôtel de Liedekerke, si nous remettons à leurs places respectives tous ces mille objets divers, nous obtenons un tout saisissant de vie, une représentation animée des idées et des faits du christianisme; c'est comme une sorte de prédication qui s'adresse aux yeux, c'est un spectacle qui agit fortement sur l'esprit par les sens, surtout si nous supposons ces ornements portés par ceux à qui ils sont destinés, si nous nous figurons une de ces

Digitized by Google

fêtes pleines de mouvement, si nous joignons à l'effet produit par la sculpture, la peinture, l'orfévrerie, les vitraux, l'effet non moins énergique de la musique religieuse et du roi des instruments, l'orgue. Elles étaient belles ces églises ornées de tentures éclatantes, peuplées de statues, meublées d'œuvres d'art, recueillies dans la lumière mystérieuse des vitraux. Les autels étaient ornés de draperies magnifiques, d'antipendia d'un goût exquis. Chandeliers, livres, statuettes, monstrances, calices, vases divers, pyxides, croix, ornements sacrés, tous ces objets étaient dignes, riches, gracieux, et ils avaient des formes en rapport avec leur destination. Que dire de ces couronnes de lumière, où l'on voit le fer se plier avec souplesse sous la main de l'artiste qui a nom Josse Metsys? Que dire de ces retables où se voit tout un peuple de statues racontant, ou plutôt dramatisant une longue légende ou l'histoire trop véridique d'un martyr bien connu? Que dire de ces œuvres de dinanderie et de toutes ces merveilles que nous avons décrites ailleurs?

Rien, sinon que nous exprimons un désir, que nous formulons un vœu.

La Belgique, aidée il est vrai du nord de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, un peu même de l'Italie, a donné une admirable exposition d'objets d'art religieux, et l'on a été étonné de la richesse et de l'importance de ces objets; pourquoi la France ne réunirait-elle point, elle aussi, ces chefs-d'œuvre qui reposent dans ses cathédrales, dans ses églises, dans ses musées, et même souvent au fond des villages les plus retirés? On serait étonné de ce que nous possédons de richesses artistiques, de trésors véritables, et la vue de ces chefs-d'œuvre serait plus utile pour propager le bon goût que ne peut l'être la publication des livres même les meilleurs: *longum iter per præcepta, breve et efficax per exempla.*

Digitized by Google

RECHERCHE

SUR

LA PATRIE ET LES TRAVAUX

DE VILARD D'HONNECOURT,

PAR M. PIERRE BÉNARD,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN,
MAÎTRE DES OUVRAGES DE LA COLLÉGIALE.

Ce que nous savons de Vilard d'Honnecourt (ou Villard de Honnecourt) ne nous est connu jusqu'ici que par son album. L'examen de ce cahier de croquis et de notes, ainsi que l'ont fait remarquer M. Quicherat, et après lui MM. Lassus et Darcel, nous apprend que cet architecte florissait entre 1230 et 1260; il nous montre son instruction très-étendue et très-variée, ses nombreux voyages, ses relations avec les grands artistes du temps.

Vilard ne mentionne, dans son album, d'une manière expresse et explicite, aucun des travaux qu'il a dirigés, et, pour y trouver des indications relatives aux édifices qu'il a pu construire, on est réduit à faire des hypothèses, à chercher des allusions dans le texte, à tirer de la position géographique du lieu de sa naissance des inductions plus ou moins probables. C'est ainsi que les savants que nous venons de citer ont été amenés à penser que Vilard aurait été un Picard du Cambrésis, et qu'il aurait construit le chœur de la cathédrale de Cambrai. Dans l'état d'incertitude où se trouve encore la question, même après une opinion si autorisée, nous croyons devoir essayer d'exposer quelques observations, qui contribueront peut-être à réduire le champ des hypothèses.

Digitized by Google

VILARD EST-IL UN PICARD DU CAMBRÉSIS?

Il est vrai qu'Honnecourt fait actuellement partie de l'arrondissement de Cambrai; cette commune est située à l'extrémité méridionale de cet arrondissement, et elle confine à celui de Saint-Quentin. Mais il est également vrai qu'avant la Révolution Honnecourt appartenait, non pas au Cambrésis, mais au Vermandois, province de Picardie. C'est ce qui résulte de l'examen des manuscrits de dom Grenier[1]; Honnecourt y figure sur la carte du Vermandois, au nord-ouest. Cette localité, dépendant du bailliage de Saint-Quentin, possédait une abbaye d'hommes dont la maison de refuge était à Saint-Quentin[2]. Les cartes dressées par le sieur Michel, ingénieur du roi à l'Observatoire, vers 1750, placent aussi Honnecourt dans le Vermandois. Le procès-verbal des États des bailliage et prévosté du Vermandois, tenus les samedi 31 octobre 1556 et jours suivants en la ville et cité de Reims, et présidés par Christophe de Thou, conseiller du roi en sa cour du parlement, pour la révision des coutumes générales du Vermandois, portent Honnecourt comme appartenant aux bailliage et prévosté de Saint-Quentin. Enfin, on lit dans *l'Histoire de France* de Dupleix[3] : « Édouard s'avance en Picardie, honteusement repoussé à Honnecourt par l'abbé du lieu... »

Ces indications suffisent pour prouver que Vilard était un Picard, non pas du Cambrésis, mais du Vermandois. — Il était Picard; donc il n'était pas du Cambrésis qui n'a jamais été province picarde. S'il eut été du Cambrésis, il serait Wallon, et par conséquent sujet, non de la France, mais de l'Empire, puisque le Cambrésis n'a été réuni à la France que par la conquête, en 1677.

QUELS FURENT LES TRAVAUX DE VILARD?

L'opinion qui consiste à considérer Vilard comme originaire du

[1] A la Bibliothèque impériale, 16e paquet, 106.

[2] Nous devons ces renseignements à l'obligeance de MM. Henri Martin, historien, et Ch. Desmaze, conseiller à la Cour impériale de Paris.

[3] Règne de Philippe VI, 1339.

Digitized by Google

Cambrésis, conduisait naturellement à chercher ses travaux dans cette province. Et comme, d'une part, l'architecte de la cathédrale de Cambrai est inconnu jusqu'ici, et que, d'un autre côté, l'album mentionne ce monument, on en a inféré que l'architecte de la cathédrale de Cambrai n'était autre que Vilard.

Notre-Dame de Cambrai est citée deux fois dans cet album, d'abord à la planche XXVII : « Voici le plan de Madame Sainte-Marie de Cambrai, tel qu'il sort de terre. Plus avant en ce livre vous en trouverez les élévations du dedans et du dehors, ainsi que toutes les dispositions des chapelles et des murailles, et la forme des arcs-boutants. » Par malheur, ni la planche XXVII ni aucune autre ne présentent trace des élévations annoncées. Voici la seconde citation; elle se trouve à la planche LIX : « En cette autre page vous pouvez voir les élévations extérieures des chapelles de l'église de Reims, ainsi qu'elles sont depuis la base jusqu'au sommet. De cette manière doivent être celles de Cambrai si on les construit. Le dernier entablement doit former des créteaux. »

Il est permis d'hésiter à conclure de ces deux notes que Vilard ait été l'architecte de la cathédrale de Cambrai. Comparons-les à celle-ci, dans laquelle il décrit la cathédrale de Reims :

« Remarquez bien ces élévations : devant la couverture des bas côtés il doit y avoir une voie sur l'entablement, et il doit y en avoir une nouvelle sur le comble de ces bas côtés devant les verrières, avec des créteaux bas, comme vous le voyez en l'image qui est devant. A l'amortissement de vos contre-forts il doit y avoir des anges, et par-devant des arcs-boutants. Devant le grand comble il doit y avoir des voies et des créteaux sur l'entablement, pour circuler lorsqu'il y a danger du feu. Il doit y avoir aussi sur l'entablement des chéneaux pour déverser l'eau. Je vous le dis encore pour les chapelles. »

On le voit, le ton est le même, ni plus ni moins impersonnel. A Reims, il dit : « Devant la couverture il doit y avoir une voie, etc. » à Cambrai, il s'exprime en termes équivalents : « De cette manière doivent être les chapelles, si *on* les construit. »

Pourquoi ce *on* indéfini, si Vilard est l'architecte de la cathédrale de Cambrai? Est-il dans son tempérament de faire abstrac-

Digitized by Google

tion et abandon de sa personnalité, au point de n'affirmer nulle part qu'il est l'auteur de ce grand édifice? — Le style, c'est l'homme. Voyons donc par le style, si le caractère de l'homme tend à un pareil effacement de soi-même.

Dès la première page de l'album, il signe son œuvre : « Vilard d'Honnecourt vous salue, » dit-il en débutant.

Plus loin, lorsqu'il reproduit un simple dessin d'abside qu'il a étudié avec un collègue, picard comme lui, il nomme son collaborateur, mais il se nomme aussi, lui premier : « Istud presbyterium invenerunt Ulardus de Honecort et Petrus de Corbeia, inter se disputando. »

Et plus bas, même feuillet, pour être compris de tout le monde, il traduit le même renseignement en langue vulgaire : « Ci-dessus est une église à double collatéral que trouvèrent Vilard d'Honnecourt et Pierre de Corbie. »

Ailleurs, dessinant une fenêtre de la cathédrale de Reims, son église de prédilection, il écrit : « Voici une des fenêtres de Reims, des travées de la nef, comme elles sont entre deux piliers. J'étais mandé dans la terre de Hongrie quand je la dessinai, parce que je la préférais. »

J'ai peine à croire que l'artiste qui, en prenant un croquis de fenêtre, n'oublie pas de nous apprendre qu'il va se mettre en route pour la Hongrie, oublierait de nous dire, en nous présentant les dessins d'une vaste cathédrale, qu'il est l'auteur des plans et le directeur de l'œuvre. Il m'est difficile de comprendre que Vilard, créateur des plans de la cathédrale de Cambrai, ne nous en entretienne pas avec plus d'émotion et de complaisance que des plans de la cathédrale de Reims, et qu'il n'y ait pas apposé au moins une fois sa signature.

De cette discussion on peut conclure les deux points qui suivent.

1° Vilard a visité les cathédrales de Reims et de Cambrai, au moment où les travaux étaient en pleine activité; il a eu des conférences avec les deux maîtres de l'œuvre; il a pris communication de leurs dessins, et il a relevé ses croquis autant d'après ces dessins que d'après les maçonneries déjà exécutées;

2° L'album ne contient, selon nous, les dessins d'aucun des

Digitized by Google

édifices que Vilard a pu être chargé de construire; c'est un simple carnet de notes et de croquis de voyages, un portefeuille de renseignements recueillis jour par jour. Tantôt il va chercher ces documents bien loin, tantôt il les rencontre chemin faisant; esprit observateur et encyclopédique, il les consigne à la minute, sans ordre préconçu; il les accumule pour son propre usage et pour l'instruction de ses élèves. A Cambrai, il dessine le plan du chœur; à Chartres, il prend le croquis de la grande rose; à Laon, celui des tours; à Reims, il étudie attentivement les élévations générales du vaisseau, les fenêtres, les appareils; en Hongrie, c'est un dallage qui attire son attention, et dont il relève les motifs. C'est ainsi qu'il compose son album des spécimens qui lui paraissent les plus parfaits des divers éléments d'une cathédrale. Chargé évidemment de la construction de quelque grand édifice, et jaloux de créer une œuvre qui soit à la hauteur des progrès de l'art, il commence par faire son tour d'artiste, et prépare de longue main ses matériaux.

Mais quel peut-être cet édifice que nous ne connaissons pas? à quels caractères le distinguerons-nous?

Si nous trouvons un monument de premier ordre dont l'auteur soit encore à nommer, si ce monument a été construit au moment même où Vilard était dans la plénitude de son activité et de sa réputation, si ce monument se trouve dans la patrie de Vilard, s'il présente dans plusieurs de ses parties des traits extraordinaires et non encore remarqués de ressemblance avec les dessins que Vilard a rapportés de Chartres, de Hongrie, de Reims, nous pourrons dire, sinon à coup sûr, du moins avec un haut degré de probabilité, que ce monument est l'œuvre de l'architecte picard. — Ce monument existe; l'album va nous mettre sur la voie et nous montrer la trace qui nous conduira jusqu'au seuil.

Dans la capitale de ce Vermandois, patrie de Vilard, se réédifiait lentement, à l'époque de sa naissance, l'ancienne collégiale bâtie par Charlemagne (*gloriosus constructor hujus ecclesiæ*, disent les chartes). Au moment où Vilard arrivait à la maturité de son talent, une nouvelle et plus vigoureuse impulsion était imprimée

Digitized by Google

aux travaux de ce monument; l'abside, les deux transepts orientaux et le chœur s'élevaient avec rapidité. En 1257, cette vaste construction s'achevait, et saint Louis l'inaugurait en personne; « De veteri ecclesia in novam fabricam, quæ præclaro opere inchoata refulget [1]. »

Fig. 1.

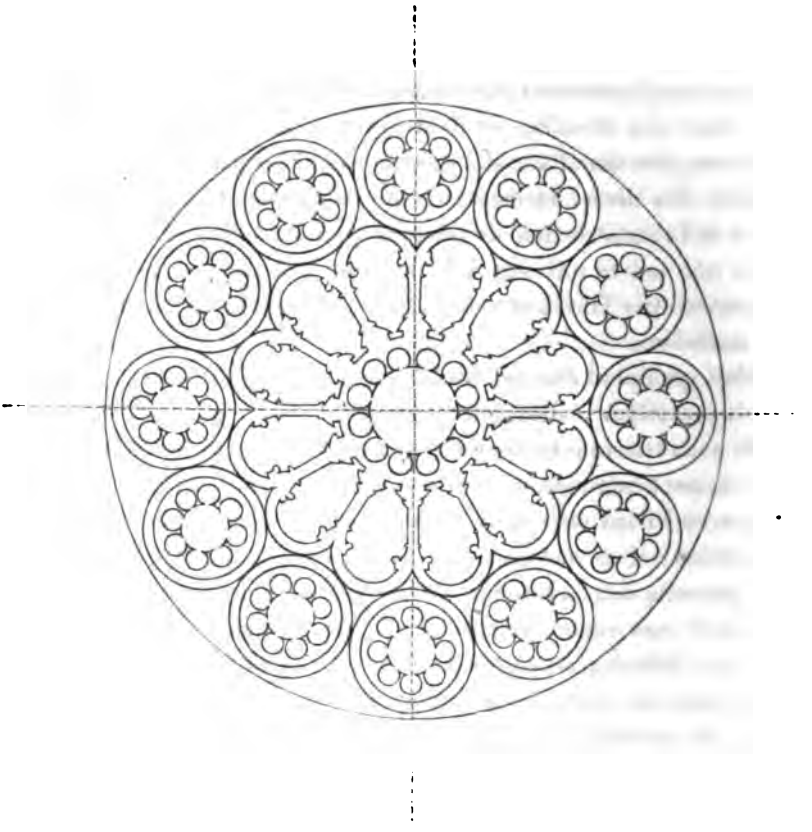

En faisant déposer, il y a quelque temps, dans une des chapelles absidales de cette église de Saint-Quentin, un autel, genre corinthien, en bois peint à l'imitation du marbre, et dont les dimen-

[1] Charta testimonialis Ludovici IX.

Digitized by Google

sions encombrantes masquaient les baies circonvoisines, nous avons eu le bonheur de découvrir, sur un panneau de la partie inférieure des murs, à hauteur d'homme, un dessin qui frappa vivement notre attention. Ce dessin, bien qu'endommagé jadis par les maçons, qui avaient profondément entaillé la muraille pour faire en-

Fig. 2.

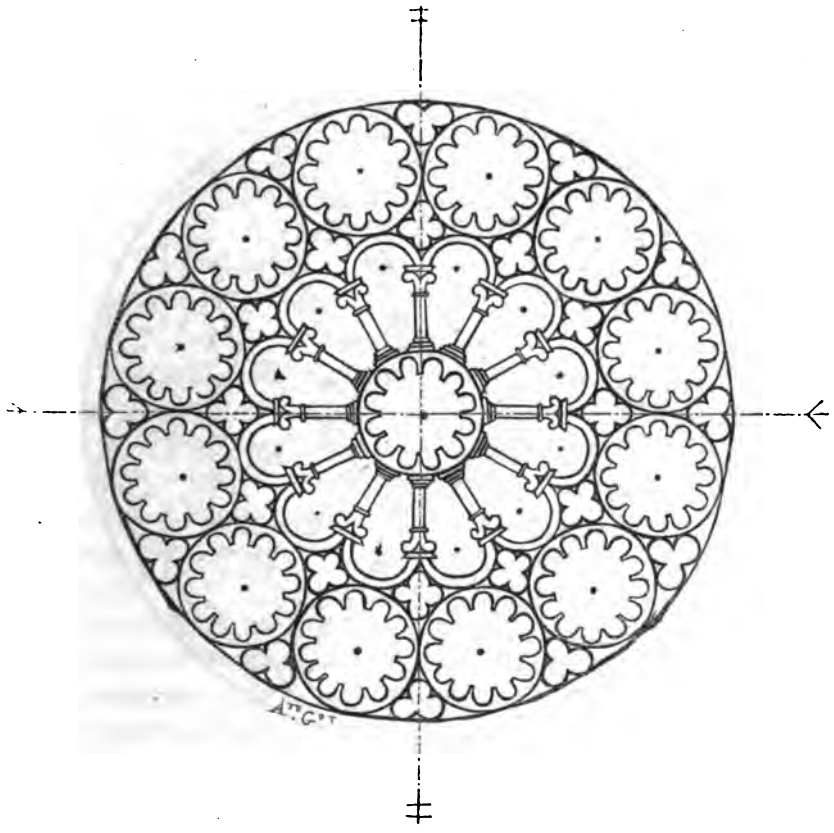

trer de force le rétable carré de cet autel dans le contour polygonal de la chapelle, est encore assez bien conservé pour qu'il nous ait été facile d'en restituer la composition intégrale (fig. 1).

Ce dessin, gravé sur la pierre, représente une grande rose de cathédrale; il a soixante-six centimètres de diamètre, et les à-jours

Digitized by Google

y sont figurés par des refouillements très-habilement et très-finement exécutés. Tout nous porte à croire que c'est la réduction et l'étude préliminaire de l'ancienne rose du premier transept nord, démolie au xvi[e] siècle, et reconstruite en style flamboyant. Ce qui nous surprit par-dessus tout, c'est la ressemblance extraordinaire

Fig. 3.

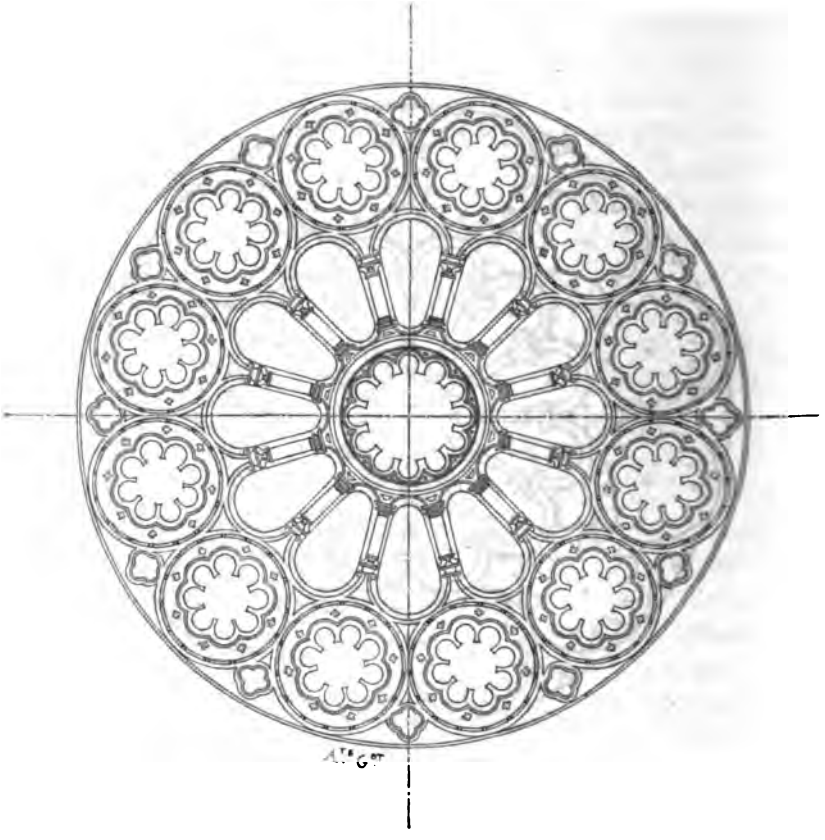

qu'il offre avec le dessin de la planche XXIX de l'album, désigné par la légende : « C'est la fenêtre de l'église de Sainte-Marie de Chartres ». (Fig. 2.)

Cette rose de l'album est elle-même une variante de la rose qui existe à la façade occidentale de Chartres (fig. 3).

Digitized by Google

Le plan et la composition de ces trois roses sont identiques; douze arcatures en plein-cintre portées sur douze colonnes rayonnantes en forme de roue; pour moyeu une rosette à douze lobes, et autour de la jante douze autres rosettes. La différence entre l'original et les deux copies consiste uniquement dans les détails. Ainsi, à Chartres, l'axe vertical et l'axe horizontal de la rose passent par les centres des arcatures, tandis que dans l'album ces mêmes axes principaux de la rose coïncident avec les axes des colonnes; or, la rose de Saint-Quentin présente cette même particularité. A Chartres, les bases des colonnes reposent sur des arcs renversés tangents à la circonférence de la rosette centrale; dans la rose de l'album, les bases des colonnes reposent carrément sur cette circonférence, et cette disposition caractéristique se retrouve encore à Saint-Quentin. Remarquons aussi que les rosettes du pourtour, à Saint-Quentin comme à Chartres, ont leur centre sur le prolongement des axes des baies, tandis que dans l'album elles ont leur centre sur le prolongement des axes des colonnes; enfin, à Saint-Quentin comme à Chartres, ces rosettes sont à huit lobes et plus petites que la rosette centrale, et dans l'album elles sont à douze lobes et aussi grandes que la rosette centrale. Ainsi, la rose de Saint-Quentin est une moyenne entre celle de Chartres et celle de l'album, et il est évidemment impossible que celui qui l'a tracée n'ait pas eu sous les yeux le dessin de l'album.

A côté de ce fait si remarquable nous avons à en signaler un autre non moins surprenant.

Dans la même planche XXIX, Vilard donne des dessins de pavés en mosaïque (fig. 4) disposés par carrés, et accompagnés de cette note : « J'étais une fois en Hongrie, là où je demeurai maints jours, et j'y vis un pavement d'église fait de telle manière ».

Or, la chapelle Saint-Michel dans la tour, qui occupe tout l'étage au-dessus du narthex de la collégiale de Saint-Quentin, possède encore une assez grande partie de son dallage primitif; c'est une mosaïque en carreaux de terre cuite, rouges et noirs, colorés dans la pâte, et s'ajustant pour former des dessins géométriques. Non-seulement la disposition générale par panneaux variés s'y retrouve comme dans l'album, mais encore l'un des dessins de

Digitized by Google

l'album, celui qui représente des étoiles formées par des intersections de cercles, y est intégralement reproduit. Il est d'ailleurs bien visible que les motifs des autres panneaux du dallage de la chapelle Saint-Michel dérivent du croquis de Vilard, et qu'ils ont été composés sous leur inspiration. M. Alfred Ramé, qui a relevé ce carrelage, le fait remonter au XII^e^ siècle; M. Viollet-le-Duc l'attribue à la fin du même siècle. Nous nous permettrons de nous demander si ce dallage ne serait pas du XIII^e^ siècle, à raison de la

Fig. 4.

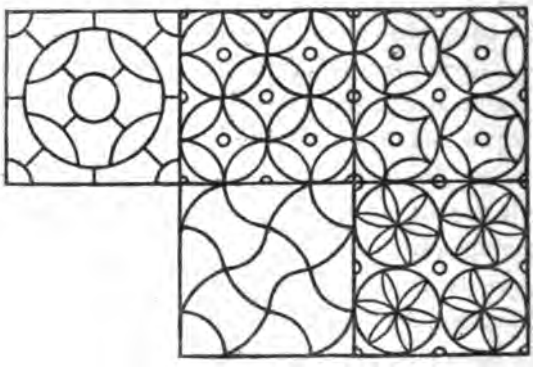

grande importance qu'y prennent les tons rouges, signe caractéristique de cette époque.

Et d'ailleurs, comment expliquer cette étrange coïncidence d'un dessin de carrelage rapporté de Hongrie et qui aurait existé antérieurement dans une chapelle de l'église de Saint-Quentin? — Vilard, enfant du Vermandois, pouvait, du seuil de la maison natale, apercevoir les étages supérieurs de cette même tour Saint-Michel. Le voilà visitant les édifices en construction dans les contrées voisines, Vaucelles, Cambrai, Laon; est-il présumable que lui, l'artiste si vivement épris de recherches, d'études, de comparaisons et de choses neuves, qui ne pouvait aller de Cambrai à Laon sans passer nécessairement par Saint-Quentin, ait ignoré ou négligé un monument plus important que les cathédrales de Cambrai et de Laon, un monument en pleine séve de crois-

Digitized by Google

sance, auquel, sous ses yeux, les carrières de son terroir fournissaient leurs pierres? Et s'il l'a visité, pourquoi aurait-il rapporté de Hongrie le dessin d'un dallage qui s'y serait déjà trouvé? Par quel autre hasard inouï ce même dallage aurait-il existé simultanément dans deux localités plus éloignées l'une de l'autre à cette époque, que ne le sont aujourd'hui les antipodes?

Admettons au contraire que Vilard, revenant de Hongrie avec le dessin du dallage dans son album, ait été choisi, pour diriger les travaux de la collégiale de Saint-Quentin, par un chapitre qui était en relations fréquentes avec la collégiale d'Honnecourt, et tout s'explique. Il puise dans son album, parmi les renseignements de tout genre qu'il a recueillis, ceux qui se rapportent à l'œuvre dont il est chargé; il en fait les applications les plus diverses, suivant la nature des ouvrages qu'il s'agit d'exécuter; en les appliquant, il se les assimile, il leur imprime le cachet de son originalité, de son goût et de son sentiment. Ici il s'inspire de la rose, je pourrais dire des verrières de Chartres; là, du dallage de Hongrie; c'est ainsi que nous allons le voir faire à ses dessins de Reims un emprunt aussi flagrant qu'intelligent et heureux; et pour le reconnaître, il nous suffira de remarquer les analogies intimes que présentent dans leurs élévations les chœurs de Reims et de Saint-Quentin.

Voici les coupes en travers comparées des absides de ces deux églises, que nous avons relevées et rapportées à la même échelle.

Digitized by Google

Rheims.

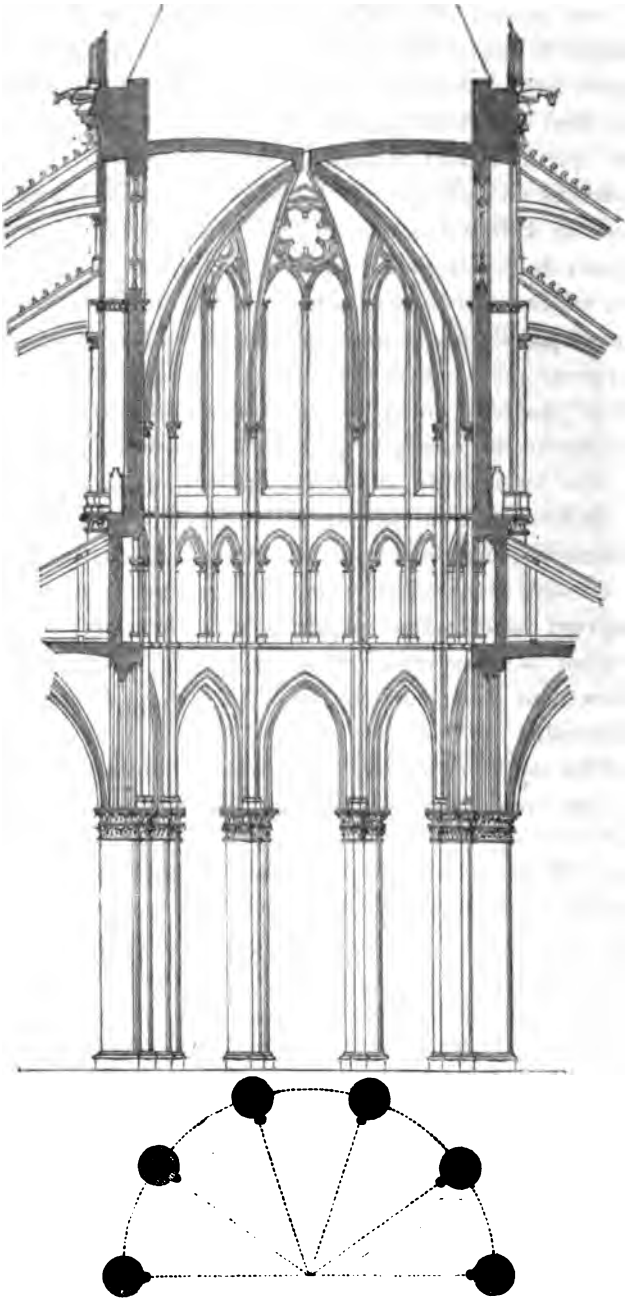

Digitized by Google

Saint-Quentin.

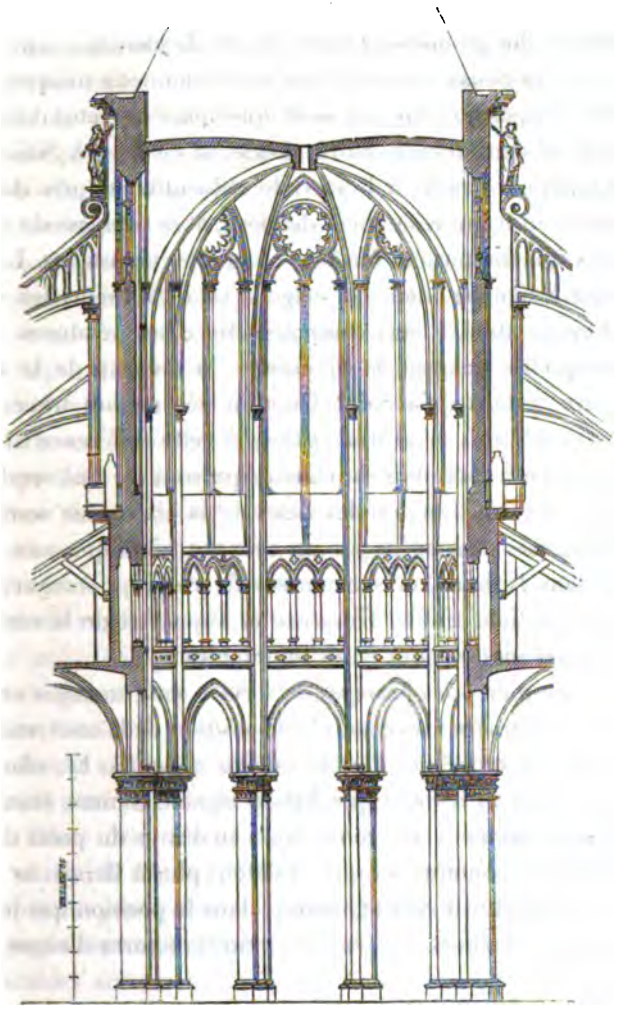

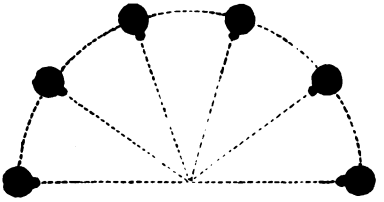

15.

Digitized by Google

De part et d'autre, même division en trois étages : arcades du collatéral, triforium, claire-voie formée de fenêtres divisées en deux baies et surmontées d'une large rose. Dans l'une comme dans l'autre, les grandes colonnes du rez-de-chaussée sont roidies du côté de la poussée au vide par une colonnette unique placée en avant, disposition *sui generis* et que nous ne retrouvons ni à Cambrai, ni dans aucune autre abside, si ce n'est à Soissons. A Saint-Quentin, comme à Reims, le triforium est pris dans l'épaisseur du mur qui reste plein derrière, et se compose de simples arcatures ogivales portées sur des colonnettes circulaires. La seule différence à signaler, dans cet étage, c'est qu'à Reims les travées du triforium absidal sont composées de deux arcatures égales, entre lesquelles s'engage la colonnette du meneau de la fenêtre supérieure, tandis qu'à Saint-Quentin ces mêmes travées sont composées de trois arcatures égales; et cette différence disparaît dans les travées courantes du chœur, qui sont en tout semblables de part et d'autre. Les grandes baies de la claire-voie sont, dans les deux églises, partagées par un meneau identique aux détails figurés dans l'album, et surmontées de roses qui conservent la même proportion. Enfin, l'ossature et l'appareil de la voûte des deux absides sont en tout point semblables.

Extérieurement, les passages de service sont ménagés et construits d'une manière identique; la disposition de la couverture des collatéraux est la même; c'est le toit en appentis. Et, chose curieuse, les figures d'anges que Vilard signale comme devant décorer l'amortissement des contre-forts au-dessus du point d'application des arcs-boutants, et qui n'existent plus à Reims, se voient encore aujourd'hui à Saint-Quentin, dans la position qui leur est assignée dans l'album : ce sont de grandes figures d'anges musiciens.

Ainsi, même parti pris, même composition, mêmes dispositions, jusques dans la plupart des détails; et cependant les deux églises présentent chacune leur physionomie bien distincte, et qui tient beaucoup plus à la différence des proportions qu'à celle des dimensions. La cathédrale de Reims est un peu plus large et plus haute que la cathédrale de Saint-Quentin; voici les me-

Digitized by Google

sures respectives : largeur du vaisseau entre les colonnes, 12m,80 et 12m,35; hauteur sous clef, 37m,60 et 35m,20. Nous ne croyons pas nous tromper en trouvant dans la comparaison des deux édifices la confirmation la plus sensible et la plus concluante de l'opinion émise par M. Viollet-le-Duc, que les étages inférieurs de la cathédrale de Reims ont été projetés et construits en vue de porter un vaisseau d'une plus grande hauteur, et que la claire-voie et les arcs-boutants ont été réduits en cours d'exécution. Les arcades du collatéral et le triforium, par le volume et par la masse des colonnes, non moins que par l'ampleur de leurs dimensions, font attendre un clair-étage de grandeur correspondante; et sur des jambages aussi puissants l'œil surpris ne trouve qu'un corps relativement amoindri et écourté. A Saint-Quentin, la composition architecturale n'est ni moins simple, ni moins sobre, elle est plus nette et plus franche, et l'élégance exquise des proportions donne aux lignes une magnificence sans pareille. De la base des colonnes à la clef des voûtes, les trois étages se surperposent et s'unifient avec une grâce et une harmonie parfaites, et je ne sais pour qui des deux, l'église ou Vilard, il est le plus à désirer que l'une soit l'ouvrage de l'autre.

Nous pourrions présenter encore d'autres analogies entre les dessins de Vilard et les détails de la collégiale de Saint-Quentin, analogies tirées des motifs d'ornements et des appareils figurés dans l'album; mais les considérations qui précèdent suffisent, pensons-nous, pour justifier la proposition que nous avons énoncée.

Sans doute nous n'avons pas prouvé sur pièces authentiques que le chœur de l'église de Saint-Quentin est l'œuvre de Vilard; mais nous croyons pouvoir affirmer qu'en tout cas les choses s'y présentent exactement comme s'il en était ainsi, et qu'elles sont inexplicables autrement. Nous avons en même temps démontré que Vilard est une illustration du Vermandois. — Ce sont là les deux points que nous désirions établir.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE NEUVY-SAINT-SÉPULCRE

(INDRE),

PAR L'ABBÉ CAILLAUD,

VICAIRE-GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE BOURGES, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DU CHER.

En prenant aujourd'hui la parole, pour la première fois dans cette réunion des Sociétés savantes, en venant traiter, devant les célébrités de la science, une question archéologique, moi qui, étranger par mes occupations habituelles à ce genre d'étude qui me sourirait, n'ai le loisir d'y consacrer que quelques rares instants, je sens le besoin de réclamer votre indulgence, et c'est avec une profonde conviction que je la réclame. Dans la douce confiance qu'elle ne me sera pas refusée, je viens, Messieurs, vous dire quelques mots d'une église du diocèse de Bourges qui est classée au nombre des monuments historiques, de l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, chef-lieu de canton du département de l'Indre, espérant que la valeur archéologique de ce monument et l'intérêt historique qui s'y rattache, faisant oublier l'imperfection de mon travail, mériteront d'obtenir un instant votre bienveillante attention.

De prime abord je m'étais proposé de vous donner de cette église une description archéologique aussi complète que possible, mais j'ai pensé que cette description m'entraînerait dans une foule de détails qui n'auraient pour vous qu'un très-médiocre intérêt, et qu'il était préférable de n'appeler votre attention que sur ce qui était plus digne de remarque. Je me bornerai donc à vous

Digitized by Google

exposer rapidement à quelle époque cette église a été fondée, sur quel modèle elle a été bâtie, comment le cloître dont elle fut entourée devint bientôt une véritable place forte et enfin, ce qui m'a paru plus extraordinaire, comment pendant les guerres du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle, les habitants de Neuvy vinrent plusieurs fois se réfugier sur les voûtes de l'église, et y transportèrent leurs lits, leur blé, leur vin et, pour me servir de l'expression d'une charte de l'époque, toute leur garnison de ménage.

I. Époque de la fondation de l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre.

La date précise de la fondation des églises du Berry est rarement connue[1]. Comme l'église de Neuvy fut bâtie sur le modèle de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, ce fut un événement qui fit bruit à cette époque, et dont on parla au loin. Les chroniques de quatre provinces voisines en font mention.

En 1042, dit la chronique de Limoges, une église du Saint-Sépulcre fut fondée en Berry sur le modèle de celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem, en présence de Eudes Ruffo, seigneur du château de Deols et de illustre homme Boson de Cluis, sur le domaine duquel est situé le lieu déjà appelé Neuvy.

Cette année, 1045, dit la chronique d'Angers, fut construite l'église du Saint-Sépulcre en Berry, par Geoffroy, vicomte de Bourges.

En ce temps-là, c'est-à-dire de 1034 à 1049, dit la chronique d'Autun, fut construite en Berry l'église du Saint-Sépulcre sur le modèle de celle de Jérusalem.

La sixième année du règne de Henry comme empereur et la quinzième année de son règne comme roi, c'est-à-dire en 1046, dit la chronique de Tours, fut construite en Berry l'église du Saint-Sépulcre, sur le modèle de celle de Jérusalem.

[1] L'église du couvent d'Estrées Saint-Genou, aujourd'hui église paroissiale, fut construite en 998 : les bons moines ne partageaient pas la croyance de ceux qui pensaient que la fin du monde arriverait en l'an mil; l'église de Chezal-Benoît fut construite en 1088; celle de l'abbaye de Font-Gombaud peu après 1093; celle de l'abbaye de Deols, dont il ne reste que le clocher, fut consacrée en 1107 par le pape Pascal II; celle de la paroisse de Neuilly-en-Dun fut construite en 1146.

Digitized by Google

Les dates indiquées par les chroniques de ces quatre provinces sont faciles à concilier. Il suffit d'admettre que la construction de l'église de Neuvy a été commencée en 1042 et terminée en 1046.

Le fondateur, d'après la chronique d'Angers, fut Geoffroy, vicomte de Bourges. On s'explique difficilement comment Geoffroy construisit cette église sur les terres de son beau-frère Eudes de Deols, avec lequel il était en guerre quelques années auparavant. Les deux beaux-frères s'étaient livrés, sur les frontières du haut et du bas Berry près de Châteauneuf-sur-Cher un combat sanglant et acharné, dans lequel le fils de Eudes de Deols avait été tué par le fils du vicomte de Bourges. Peut-être, comme le dit M. de Raynal[1], cette fondation fut-elle faite pour cimenter la paix et pour expier la mort du fils de Eudes de Deols.

Ce seigneur venait de faire le pèlerinage de la Terre Sainte : il avait vu et admiré l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et ce fut probablement ce qui lui donna l'idée de bâtir, de concert avec son beau-frère, l'église de Neuvy sur le modèle de celle de Jérusalem.

II. Sur quel modèle fut bâtie l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre.

L'église de Neuvy fut bâtie sur le modèle de celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem; trois des chroniques que nous venons de citer le disent positivement, et, du reste, pour s'en convaincre, il suffit d'en donner une rapide description.

Cette église se compose de deux parties bien distinctes, une vaste rotonde qui sert de nef et le chœur, dans lequel je comprends le sanctuaire et les deux basses ailes. Pour ne pas abuser des moments si précieux de cette assemblée, je ne dirai rien du chœur, dont l'architecture n'est pas sans mérite, si ce n'est qu'il représente assez fidèlement le chœur des Grecs de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Mais la rotonde et surtout la coupole et le dôme qui la surmontent sont très-remarquables au point de vue archéologique, et je vous demande la permission d'en dire quelques mots.

[1] *Histoire du Berry*, t. I, p. 384.]

Digitized by Google

Cette seconde partie de l'église se compose de deux étages de colonnes superposées, entourés l'un et l'autre d'un déambulatoire et surmontés d'une coupole et d'un dôme. A l'étage inférieur ou rez-de-chaussée, onze colonnes cylindriques, que l'on peut regarder comme le symbole des onzes apôtres fidèles, sont disposées en une claire-voie circulaire dont le diamètre est de huit mètres vingt-cinq centimètres dans œuvre, leurs chapiteaux, bien que gravement mutilés, sont encore très-remarquables, ils sont richement sculptés, historiés de figures bizarres, symboliques et grimaçantes, qui représentent les vertus et les vices.

Un déambulatoire, dont la largeur varie de quatre à cinq mètres contourne cette colonnade. Dans sa partie occidentale repose, étendue sur une espèce de soubassement élevé de trente centimètres au-dessus du dallage, une statue de grandeur naturelle du cardinal Eudes de Neuvy, gravement mutilée par les pèlerins qui la creusent pour en emporter la poussière. Elle accuse le faire du XIII^e^ siècle. La grande porte de l'église est pratiquée dans la travée nord-ouest de ce déambulatoire; elle est plein cintre surmontée d'un tympan lisse : les portes sont bardées avec des pentures en fer forgé et composé de rinçeaux enroulés et foliés. Des têtes de monstres tiennent les anneaux.

A droite de la grande porte, en dedans de l'église, on trouve une tourelle ronde engagée dans le mur, et à l'intérieur de laquelle on a pratiqué un petit escalier en spirale qui conduit au triforium ou galerie du premier étage et sur la toiture de ce déambulatoire.

Le premier étage se compose d'un triforium percé de baies arcaturées en plein cintre, dont les retombées sont soutenues par quatorze colonnes cylindriques. Ce sont des monolithes qui ont deux mètres soixante et quinze centimètres d'élévation y compris les chapiteaux. Ces colonnes sont moins lourdes que celles du rez-de-chaussée; mais leurs chapiteaux présentent beaucoup moins d'intérêt : un seul, sculpté avec soin, se fait remarquer par des palmes diamantées. Autour de ces quatorze colonnes se trouve une galerie ou déambulatoire de deux mètres trente centimètres de largeur qui sert de tribune; le long pan circulaire qui entoure cette galerie

Digitized by Google

est percé de six petites fenêtres plein cintre et refouillé d'absidioles peu profondes et prises dans l'épaisseur du mur. La toiture de ce déambulatoire est une plate-forme couverte en plomb, qui vient aboutir à la base de la coupole. Du haut de cette plate-forme on aperçoit tous les clochers d'alentour, et la vue se repose délicieusement sur la riche vallée de Neuvy, et de Transault, qui fait partie de la limagne du Berry. On aperçoit les ruines du château du Chassain [1], et les tours démantelées du vieux manoir féodal du Lys-Saint-Georges, où Ludovic-Sforce fut prisonnier pendant trois ans.

La coupole est percée de huit fenêtres plein cintre avec entablement garni de billettes. A l'intérieur la paroi est ornée de brindilles habilement peintes et exécutées dans le style du monument. Cette coupole a huit mètres trente-quatre centimètres de diamètre. Un vaste dôme, construit en 1850, couronne tout l'édifice. Il a été fait avec beaucoup de soin avec des pots de terre creux reliés avec du plâtre. Il est couvert en plomb, et surmonté d'une croix grecque, en fer, du poids de six cents kilogrammes, supportée par deux boules superposées.

Ce fut à cette église que deux précieuses reliques, un fragment de la pierre du sépulcre de Notre-Seigneur, et trois globules de son sang coagulé, furent envoyées en 1257, par un célèbre cardinal qui était originaire de Neuvy, le cardinal Eudes, homme d'un talent supérieur, d'une vertu éminente, qui parvint aux premières dignités de l'Église, uniquement par son mérite, qui fut successivement chanoine et chancelier de l'église de Bourges et de celle de Paris, abbé du monastère de Grandselve au diocèse de Toulouse, cardinal évêque de Tusculum, légat en France en 1246, légat dans la Terre Sainte, où il accompagna saint Louis en 1248. A coup sûr si quelqu'un était en position d'obtenir des reliques de cette valeur c'était bien le cardinal Eudes, l'ami intime de saint Louis, l'ami intime d'Innocent IV, qui l'appelait un homme

[1] Le château du Chassain, qui a été presque entièrement démoli vers 1830, appartenait autrefois à la famille Gigault de Bellefonds, dont étaient issus le maréchal de Bellefonds et Mgr de Bellefonds archevêque de Paris. J'ai vu dans ma jeunesse, à Transault, un lit qu'on appelait encore le *lit de l'archevêque.*

Digitized by Google

selon son cœur[1]. Pour déposer la relique du précieux sang, relique si précieuse qu'il n'y en a nulle part ni dans le diocèse, ni dans le monde entier de plus précieuse, le chapitre de Neuvy fit édifier au milieu de la rotonde une tour ronde, élevée de près de trois mètres, à l'intérieur de laquelle se trouvait une espèce de grotte ou caveau destiné à figurer le sépulcre où avait été déposé le corps du Sauveur. On y pénétrait par une petite ouverture romane fermée par une porte de fer. Guillaume de Cambrai, archevêque de Bourges en 1500, dit que ce sépulcre avait été construit et travaillé sur le modèle de celui de Jérusalem. (Archives de l'Indre.) Cet édicule fut détruit en 1806 par le curé de la paroisse, des réparations inintelligentes furent faites alors à la rotonde. Pour se préserver du froid on imagina d'élever un plafond entre le rez-de-chaussée et le premier étage, en sorte qu'on n'apercevait plus ni l'étage supérieur, ni la coupole, c'est-à-dire tout ce qu'il y avait de plus beau dans l'église. En 1847, M. Muret de Bord, député de la Châtre, obtint du gouvernement quatre-vingt-douze mille francs pour réparer l'église de Neuvy. Les travaux furent adjugés en décembre 1848 et exécutés en 1849 et 1850, sous la direction de M. de Merindol. On fit alors le pavé, la charpente et la toiture en plomb du déambulatoire du premier étage; on construisit le dôme tout entier et on y plaça la croix grecque qui le surmonte.

En 1861, en place de l'édicule dont nous venons de parler, on fit construire au milieu de la rotonde un autel roman pour y déposer le précieux sang. La table de cet autel, supportée par des groupes de colonnes à chapiteaux foliés, abrite la statue du Christ mort; le sommet du tabernacle se termine par une coupole écaillée dans le style de l'église. Cette coupole est flanquée de quatre lanternons détachés refouillés de petites baies plein cintre et surmontés de cônes écaillés. Cet autel est dû au ciseau de M. Jules Dumoutet, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

M. l'abbé Trumeau, curé de Saint-Christophe de Châteauroux, qui a fait en 1855 le pèlerinage de la Terre Sainte m'écrivait à son retour : « bien que l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem et

[1] *Notice sur le précieux sang de Neuvy*, p. 64.

Digitized by Google

celle de Neuvy aient subi de nombreuses transformations, la ressemblance est encore extrêmement frappante et celle de Neuvy n'est évidemment que la copie de celle de Jérusalem. »

III. Le cloître.

Avant la révolution il y avait à Neuvy trois églises, celle dont nous parlons, et qui est aujourd'hui l'église paroissiale, était alors une collégiale desservie par un chapitre. Elle fut, selon l'usage du temps, entourée d'un cloître. Les cloîtres au moyen âge n'avaient pas seulement pour but de maintenir la régularité de la discipline parmi les chanoines; on en faisait de véritables places fortes. Autour de l'église de Neuvy les chanoines avaient laissé une petite rue circulaire de trois mètres, dont la moitié existe encore; cette rue était bordée par les maisons des chanoines, et au delà de ces maisons, pour se préserver et pour préserver leurs précieuses reliques des incursions des barbares et des aventuriers de toute espèce, qui parcouraient alors la France, pillant les châteaux, les églises et les monastères, les chanoines avaient édifié de véritables remparts. On en voit encore des restes assez considérables à droite du sanctuaire dans la maison de M. Rochoux, maire de Neuvy. Ces murailles ont une épaisseur de un mètre soixante et dix centimètres; au delà se trouvaient de vastes fossés aujourd'hui convertis en jardins. On pénétrait dans ce cloître par une porte crénelée et à herse. Elle n'a été abattue qu'en 1850, lorsqu'on a ouvert la route d'Argenton à la Châtre. Dans une foule d'actes du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle il est fait mention des contrescarpes et des fossés du château. En 1523, les habitants de Neuvy se réfugièrent tous dans le cloître et y soutinrent un siége contre des bandes indisciplinées qui parcouraient le pays et qu'on appelait *les six mille diables*. C'étaient des troupes de François I^er^, qui n'étant pas payées se livraient dans le Berry à toutes sortes d'excès, enlevaient le bétail, pillaient et incendiaient les maisons. Les habitants de Neuvy leur opposèrent une vive résistance, espérant que Claude de la Châtre et les archers du roi viendraient à leurs secours; mais ils n'arrivèrent pas à temps : les six mille diables brûlèrent les barrières et les portes du château et s'en emparèrent

Digitized by Google

le 23 juin 1523. Quatre personnes furent tuées et dix moururent plus tard de leurs blessures. Lesdits aventuriers furent atteints par les gens du roi à trois lieues de Neuvy, à Saint-Denis-de-Jouhet, quatre furent ramenés à Neuvy où ils furent pendus. Un procès-verbal de ce pillage fut dressé en 1549; c'est une pièce très-curieuse, en voici la copie :

Procès-verbal du pillage de Neuvy-Saint-Sépulcre par les six mille diables, 1523.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jean Arthuys, licentier en loix, conseiller procureur du roy, étably aux contractz en la ville prévosté et ressort d'Issouldun, salut. Savoir faisons que en la présence de Bertrand Néraud, notaire royal, sont comparuz par davant moy, Francoys Raffin, barbier et cirurgien demourant au bourg de Neufvic-Saint-Sépulchre, éagé de cinquante ans ou environ; M. Pierre Pristemol prestre, demourant au bourg de Neufvic, éagé de cinquante ans; prudent homme Bertrand Rousselet, marchant, demourant au bourg de Neufvic, éagé de soixante-douze ans; Simon Bonnin, demourant au dict Neufvic, éagé de soixante ans; André Faulcheron, aussi marchant, demourant au dict Neufvic, éagé de soixante-dix ans; Michel Bonnet, cordonnier, demourant au dict Neufvic, éagé de quarante-cinq ans; les queulx et chacun d'eulx, après le serment par eulx faict de dire vérité, ont juré et affermé, dict et attesté que en l'année mil cinq cens vingt troys où environ, eulx estant demourant au dict Neufvic comme encore de présent, sauf le dict Pillorget, que le chasteau et place fort du dict Neufvic, fut assiégé par gens de guerre et advanturiers vulgairement nommez les *six milles diables*, ou autre nombre, les quelz advanturiez praindrent par force le dict chasteau et place fort, entourt l'heure de six heures du soir qui fust ceste année la surveille de Monseigneur sainct Jean-Baptiste, de manière qu'ils entrèrent dedans le dict chasteau et place fort, après avoir brûlées les barrières et portes du dict chasteau; dissent aussi que eulz entrez au dict chasteau myrent à mort plusieurs gens d'esglise jusques au nombre de quatre, les quelx moururent sur le champt; c'est assavoir : maistre Pierre Morin,

Digitized by Google

chanoyne de la dicte esglise; M. Jacques Bordeau, marrellier et distribuiteur de la dicte esglise; M. Anthoine Pérard, vicaire de l'esglise de Sainct-Estienne du dict lieu de Neufvic; maistre Jacquin, organiste de la dicte esglise auquel organiste après que fut tué et mis à mort les dicts advanturiez luy estant mort sur les degrez de la dicte esglise et ayant coppé la gorge, lui donnairent plusieurs coups de poignard après sa mort pour ce que c'estoit mys en deffence à l'encontre des dicts advanturiez plus que les autres; dissent aussi que les dicts advanturiez blaisairent plusieurs autres personnes, c'est assavoir : M. Léon Bojon de Blois; Bertrand, prieur de la dicte esglise; M. Jacques de Bellegarde; M. Jacques Triézin; M. Jehan Pernyn, chanoyne; M. François Boyraud; Mgr Bertrand de Nailhac: M. Simon Pineau; M. Bernard de la Girardière et ung homme lay appelé Jean Nicaud; tous lesquelz dessus dicts pour la nocurité des dictz coups déceddérent peu de temps après, sauf plusieurs autres qui y furent blessez qui sont encore pour le jourd'huy vivans comme M. Jehan Alabiesse, chaintre de la dicte esglise, qui estoient pour lors; outre disent que ceux qui ne furent point tuez par les ditz adventuriez furent arransonnez et tenuz prisonniers jusques au payement de la dicte ranson qui fut par les dicts advanturiers ditée et taxée, et mesmement le dict aulmounyer de Lys-Sainct-George qui est encores vivant avecques M. Pierre Mullon, prebstre et chanoyne en la dicte esglise, aussi vivant, paya pour sa ranson l'acoustrement et habillement d'une fille de mauvaise vie des dictz advanturiez, et bailla sa ceddule a ung marchant drappier du dict lieu de Neufvic, par ce qu'il n'avoist argent. Aussi emportèrent et emmenèrent lesdictz gens d'armes à leur volunté tous les biens meubles qu'il leur peurent emporter du dict chasteau comme chevaulx, linges, robbes, vesselles, or et argent, qu'ils trouvairent, après avoir rompu les cofres estans en la dicte esglise, rompérent les orgues aussi de la dicte esglise. Dissent aussi que, suyvant leur fureur, entrèrent en la dicte esglise et firent sortir les gens y estans en les frappant, qui estoient entrez en la dicte esglise pour eulx saulver, rompairent dedans la dicte esglise les cofres d'icelle où estoient les titres et enseignements, par irrision emportèrent hors de la dicte esglise

Digitized by Google

plusieurs faitz, titres, lettres et enseignements, lesquels ils brullairent et rompirent ainsi que bon leur sembla, devant les degrez de la dicte esglise et emportèrent hors du dict chasteau, et en firent tout ce qui bon leur sembla, pour accomplir le maulvais vouloir qu'ilz avoient envers les dictz gens d'esglise parce qu'ilz avoient fermé leurs portes, espérant avoir les dictz chanoynes secours des gens du roy du seigneur de Nanzay, avec le baron de Chasteauroux et les archiers de la garde, les quelx suyvoient les dictz advanturiez pour les deffaire par le commandement du roy : suivant lequel commandement du roy, les dictz advanturiez furent poursuyvys par les dictz gens du roy, rompuz et chassez : desqueulx advanturiez en furent admenés quatre au dict lieu de Neufvic, auquel lieu furent pendus et estranglez pour le dict délict et sacrillége faict par eulx en la dicte esglise. Et d'avantaige le dict Simon Pillorget dict que les dictz advanturiez étans au lieu de Juhet en passant, distant du dict Neufvic de deux grandes lieues, dirent au dict Pillorget qu'ilz venaient de sacager le dict chasteau du dict Neufvic et qu'ils avoient prins tous leurs titres estans en la dicte esglise du dict chasteau, or et argent et autres meubles et qu'ilz les auraient brullez; et ont encores les dis sus ditz atestant ormis le dict Pillorget, parce qu'il n'estoyt au dict Neufvic pour le temps du dict feur, dict confessié et atesté que depuis troys ans en ça, la dicte esglise a esté nuitamment et fortuitement ouverte par gens incognuz, ouvert le cofre du trézor, emporté ce que bon leur sembla, tant or, argent, reliques, titres et enseignements, servans à la dicte esglise qui estoient au dict cofre fermant à troys serrures, assiz derrière le grand hostel de la dicte esglise à main dextre et ce dissent savoir les dictz atestans pour avoir vues les choses dessus dictes estre vrayes, la complainte des vénérables de la dicte esglise et le bris du dict coffre avec plusieurs autres estans en la dicte esglise. Dont et desquelles atestations, déclarations ainsi atestées par les dessus dictz, vénérable et scientifique personne M. Jehan Villain auhmonnyer susdict m'a requis et demandé lettre que luy ay octroyé en ceste forme, pour luy servir et valloir en temps et lieu ce qu'il appartiendra par raison, ensemble les dictz vénérable par la voix et or-

Digitized by Google

gane de vénérable et scientifique personne M. Jehan Néraud, licentié en décret, prieur de la dicte esglise aussi pour leur servir et valloir en temps et lieu ce que de raison, si comme le dit juré notaire auquel nous croyons fermement et ajouxtons plenière foy, nous a rapporté les choses dessus dictes estre vrayes, au rapport duquel et en témoing de ce, nous, garde dessus le dict scel royal, avons mis et apposé à ces dictes présentes. Faict au dict Neufvy, en présence de M. Pierre Meignyn, prebstre au dict lieu de Neufvy et Anthoine Baudon, cousturier, demourant au dict lieu, temoings requis et appelés pour records le 21e jour d'aoust 1549. Signé : Néraud, et Tourau, notaires. »

IV. Les habitants de Neuvy vinrent plusieurs fois chercher un asile sur les voûtes de l'église.

J'ai trouvé aux archives de l'Indre une charte complétement inédite qui constate un fait dont je n'avais jamais vu d'exemple, à savoir que les habitants se réfugièrent non-seulement dans le cloître, mais sur les voûtes de l'église, qu'ils y créèrent des habitations et surchargèrent tellement les voûtes de blé, de vin, de huches, d'arches, de lits et de garnison de ménage, que les voûtes ainsi surchargées s'écroulèrent ainsi que le pignon dans lequel ils avaient pratiqué des ouvertures. Les chanoines n'ayant pas les ressources suffisantes pour faire les réparations de leur église, adressèrent une requête au roi, qui donna ordre au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier de se transporter sur les lieux. En érigeant le duché de Berry en 1360, le roi s'était réservé les nobles, les églises, les communautés religieuses. Quoique Neuvy soit éloigné de plus de quarante lieues de Saint-Pierre-le-Moutier, il n'y avait pas de juge royal des exemptions qui fût plus rapproché de Neuvy que le bailli de Saint-Pierre-le-Moutier qui avait juridiction sur tous les exempts de l'Auvergne et du Berry [1].

Voici la teneur des lettres du roi Charles IX.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailly de Saint-

[1] De Raynal, *Hist. du Berry*, not. prélim. p. 63.

Digitized by Google

Pierre-le-Moustier ou à son lieutenant, salut. De la partie de nos amés les prieur et chappitre de l'esglise colegial de Saint-Sepulcre de Neuvy, nous a esté exposé en complaignant que, comme ladicte esglise enciennement ait esté fondée et faitte a la plus grant semblance et au plus près que faire se povoit du saint sépulcre de nostre Seigneur qui est oultre mer, et pour ceste cause est appelée l'église de Saint-Sépulcre de Neuvy, autour et près de laquelle esglise, pieca[1] ayant esté fais et esdiffiez cloistres, maisons, celiers greniers et aultres esdiffices pour la demourance des chanoines de ladicte esglise, et depuis ycelle esglise estant ainsi esdiffiée et maisonnée, les habitants dudict lieu et des proches d'icelui, pour cause des guerres qui estoyent et regnoyent, audict pays, eussent icelle fait fortiffier et galender, démolis et abatus tous iceulx edifices. Pour laquelle chose faire yceulx habitans firent parcier la muraille et couverture dicelle esglise, et après se y retrayrent et y firent faire plusieurs logis, et par especial sur les voultes dicelle, lesquelles ils chargèrent tellement de huches, arches et aultres choses necessaires pour leur vivre et menages, que grant partie desdictes voultes en sont fondues et cheues, et le demourant en feust fondu et cheu pieca, ce ne fust le saintreis que lesdiz exposans ont fait faire soulz icelles voultes : Et avec ce firent parcier iceulx habitans le grant pignon de ladicte esglise, tellement que, pour cause dicelle perceure et desrompement de pierres neyves sur quoy ledict pignon estoit assis, en faissant les fousses autour de ladicte eglise, ycellui pignon est cheu de hault jusques au bas, et si demoura toute descouverte es parties ou ledict dommege avoit esté fait, et tellement que, pour eviter et eschever a plus grant dommage et inconveniant, il a convenu que lesdiz exposans ayent fait faire le clochier d'icelle esglise et toute la charpenterie de ladicte esglise à leurs frais et despens : Et encores, se briefvement n'y est pourveu et que les murailles ne soyent reparées, tout cherra et yra à ruyne dedens brief temps; et, combien que par la faulte et coulpe desdiz habitens qui abatirent et destruisirent lesdiz esdif-

[1] *Pieça*, depuis longtemps. (Voy. le comte Jaubert, *Glossaire du centre de la France.*)

Digitized by Google

fices, parcèrent ledict pignon et firent ce que dit est, ycelle esglise soit en tel estat, comme dit est, neant moins obstant ce, et aussi qu'il se retrayrent eulx et leurs biens, et ont fait depuis par plusieurs fois, et que lesdiz exposans nont de quoy refaire lesdictes reparacions, yceulx habitans sont reffusans, contredisans et en demeure de contribuer à icelles reparacions et esdiffices, ja soit ce que par raison, veu et attendu ce que dit est, tenus y soyent, qui est ou très grant grieft, prejudice et dommage desdicts exposans et ou retardement et empeschement du service divin, et serait plus ou temps à venir, se par nous ny estoit pourveu de remède convenable si, comme il dient, requerent iceluy. Pour quoy nous, ces choses considérées, vous mandons, et, pour ce que ladicte esglise est assise et lesdiz habitans demeurent en vostre bailliage, et si estes nostre plus proche juge royal des parties, et qui de ceste mathiere touche lesglise qui requiert celerité, toutes faveurs cessans, commettons que se, par informations ou autrement, dehument il vous appert de ce que dit est, ou de tant qu'il doive souffrire, contraingnez ou faittes contraindre, viguereusement et sans desport, lesdiz habitans dudict lieu et parochiens de Neuvi, à contribuer, chascun sa possibilité et faculté, aux reparations necessaires de ladicte esglise, et ad ce commettes certaine personne qui recouvre les deniers qui pour ceste cause seront leves desdiz habitans, pour tourner et convertir en icelles reparations, et non ailleurs, et qui en saiche rendre compte, et reliqua, quant mestier sera; et se opposicion naist sur ce, faittes aux parties, oyes sommairement et de plain, bon et brief droit. Car aussi nous plaist-il estre fait, nonobstant quelconques lettres subreptices empetrées ou a empetrer ad ce contraires. Donné à Rouen le dix-neuvième jour de novembre, l'an de grâce mil trois cens quattre-vingt-dix-neuf, et le vingtième de nostre règne. »

M. Guillaume de Lamotte, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, ayant été mis en demeure par les chanoines d'exécuter les ordres du roi, envoya à Neuvy Pierre de Luzy, son lieutenant général, qui, après information, ayant reconnu la vérité des faits, imposa aux habitants une taille de 80 livres tournois, ce qu'ils acceptèrent,

Digitized by Google

puis nomma, à la requête des habitants, quatre répartiteurs et deux collecteurs.

Voici l'acte qu'il dressa.

« A tous ceux qui ces presentes lettres verrons, Pierre de Luzy, lieutenant-général de noble homme Monsieur Guilleaume de la Motte, chevalier du Roy nostre sire et son bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, des ressors et excempcions de Berry et d'Auvergne, et commissaire du roy nostre dit sire, en ceste partie, salut. Comme les venerables prieur et chappitre de Neuvic Saint Sepulcre se soyent trais à la cour de France impetre et obtenu du roy nostre dit sire certaines lettres royaulx..... lesquelles lettres royaulx dessus transcriptes lesdiz venerables nous ont presentees et baillees, et requis l'execution et enterinement d'icelles : Par vertu desquelles nous sommes transportés à Neuvic Saint Sepulcre, et illec nous fumes informés dessus le contenu en icelles : par laquelle information il nous est apparu lesdiz habitans et parochiens dud. lieu de Neuvic avoir fortifiee et emparee ladite esglise collegial, et que pour ladicte fortiffication et emparementz le grant pignon, murailles et voultes d'icelle sont fondues et cheus, et que le cloistre diceulx venerables en a esté destruis et dessipés, et que lesd. habitans et parochiens y sont retrays pour le temps des guerres, eulx, leurs biens, bles, vins, litz et garnison de leurs menages, et pour ce lesdiz habitans et parochiens avons fais appeler par devant nous, tant par criee comme autrement, a cest jourd date de ces lettres, pour venir veoir lenterinement et acomplissement desd. lettres royaulx, auquel jourd'hui ausdiz habitans et parochiens, ou la plus grante et saine partie diceulx, comparens par devant nous, amprès la lecture desd. lettres faicte en leur presance, avons assis et imposé taille de la somme de quatre vins livres tournois, pour tourner et convertir ans reparacions necessaires d'icelle esglise et non ailleurs, à quoy se sont consentis et obtempéré. Pour laquelle taille faire et imposer sur un chacun selon sa possibilité et faculté, avons du consentement desd. habitans et parochiens, ad ce présens, et a leur requeste, commis et ordonne Jehan Hugon, Jehan Maubroigue, Jehan Denis et Jehan Richart, tant pour la

Digitized by Google

ville comme pour la paroisse, lesquelz nous avons fait jurer aus saintes évangilez de Dieu que bien justement et loyaulement il feront, imposeront et assoiront ladicte taille de quatre vins livres tournois sur un chacun desdiz habitans et parochiens, selon sa possibilité et faculté, appelle avec eulx Jehan Charbonnier, sergent du roy nostre sire; et pour icelle taille lever, cuillir et recevoir ont esté esleus et ordonnes Jehan de la Beaulce et Pierre de la ville aux andreis, laquelle ils ont promis lever et recevoir pour la somme de soizante solz tournois, lesquelz seront tenus den rendre compte et reliqua, quand mestier sera : ausquelz Jehan Hugon, Jehan Maubroigue, Jehan Denis et Jehan Richart avons donné et par ces presentes donnons povoir, autoritté et mandement especial de faire imposer et asseoir ladicte taille de quatre vins livres tournois, par la manière que dessus est dit, avecques loyaulx missions et depens qui pour ceste besogne seront fais. Et aussi avons donné et donnons ausd. collecteurs povoir et puissance de lever et de recevoir ladicte taille dun chacun selon son impost, assiette et avec ce donnons en mandement par ces mesmes lettres aud. sergent du roy nostre sire, ou au premier autre d'icellui seigneur qui sur ce sera requis, de contraindre les rebelles, contredisans et refusans de paier ladicte taille ausdiz collecteurs, un chacun selon son impost, par prise, vente et explectacion de leurs biens et autrement dehument; de ce faire duement donnons povoir aud. sergent. Ce fust fait aud. lieu de Neuvic par nostre lieutenant dessusdict, et donné soulz nostre scel, le mecredi 28e jour de janvier, l'an mille trois cens quatre vins dix neuf. »

Cette charte nous donne l'explication de plusieurs modifications qu'a subies l'église de Neuvy.

1° Cette église, ayant été bâtie de 1042 à 1046, devait être tout entière romane; le sanctuaire devait se terminer par une abside, comme il se termine dans toutes les églises du XIe siècle, comme il se termine dans l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, sur le modèle de laquelle était bâtie celle de Neuvy. Il n'en est pas ainsi. Le sanctuaire est fermé par un mur droit, au haut duquel on voit une rose polylobée, et au-dessous deux fenêtres lon-

Digitized by Google

gues et étroites. Il est très-vraisemblable que ce mur droit fut élevé après la chute du grand pignon dont il est parlé dans la charte dont je viens de donner lecture. La rose polylobée et les deux grandes fenêtres portent bien le cachet du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle.

2° Au-dessus du sanctuaire, il n'y a pour voûte qu'un lambris en bois. La somme de 80 livres tournois, qui fut recueillie d'après la sentence du juge royal de Saint-Pierre-le-Moutier, fut certainement insuffisante pour reconstruire en pierre la partie des voûtes qui était tombée, à quelque bas prix que fût alors la journée des ouvriers [1]. Ce fut très-probablement à cette même époque que l'on fit provisoirement ce lambris en bois, avec l'espérance de rétablir plus tard une voûte semblable à celle du chœur, comme l'indique la naissance des nervures que l'on aperçoit entre le chœur et le sanctuaire.

3° Enfin, il y a dans la construction des deux basses ailes qui sont à droite et à gauche du chœur, deux choses dignes de remarque, la première, c'est que le mur extérieur de chacun de ces bas côtés est élevé de plusieurs mètres au-dessus de la voûte, de manière que la toiture a le grave inconvénient de masquer les fenêtres du chœur; la seconde, c'est que le long pan du bas côté méridional est percé de deux petites ouvertures qui ressemblent tout à fait à des meurtrières (1 mètre d'élévation sur 7 à 8 centimètres de largeur). L'architecture lourde et massive des basses ailes avec leurs voûtes demi-sphériques, semble accuser la fin du XI^e^ siècle ou le commencement du XII^e^, mais il est probable que les murs extérieurs n'ont été exhaussés que lorsque les habitants vinrent s'y réfugier et y établir leurs habitations, et qu'ils y ouvrirent des meurtrières pour se défendre contre les attaques des cottereaux, des routiers, des brabançons, des pastoureaux, et de toutes ces bandes indisciplinées d'aventuriers de toute espèce, de cette écume des populations qui parcouraient et ravageaient le pays.

Ainsi la date de la fondation de l'église de Neuvy est certaine,

[1] En 1506, lorsque la tour de la cathédrale de Bourges fut reconstruite, les tailleurs de pierre gagnaient quatre sous par jour, et les manœuvres deux sous et demi.

Digitized by Google

ce qui est rare en Berry; cette église est la seule du diocèse de Bourges qui soit bâtie sur le modèle de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem; la charte de 1523 que nous avons citée est une preuve incontestable que le cloître du chapitre de Neuvy a été comme tant d'autres, pendant plusieurs siècles, une espèce de place forte; enfin, je n'avais jamais ouï dire que les populations fussent venues se réfugier sur les voûtes d'une église, avec leur blé, leur vin, leurs lits et tout leur ménage, et à ce dernier point de vue la charte inédite dont je viens de faire lecture m'a paru digne de l'intérêt des Sociétés savantes.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE DOULLENS,

D'APRÈS LES REGISTRES DE SA FABRIQUE,

PAR M. DUSEVEL,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES,
DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE,
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
ET DE CELLE DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST,
DES ACADÉMIES DE ROUEN, ARRAS, ETC.

A l'extrémité d'une rue étroite, et vis-à-vis la place où l'on vend le blé, s'élève l'*église Saint-Martin* de Doullens. C'est maintenant la seule paroisse de cette ville. Son origine n'est pas connue : on croit qu'elle remonte au XII[e] siècle [1]; mais les constructions actuelles ne datent certainement pas de cette époque. L'incendie, la guerre et le temps ont occasionné tant d'altérations dans l'architecture et la forme primitive de l'édifice, qu'un œil exercé peut à peine distinguer les différents siècles auxquels remontent les parties principales de cette curieuse église.

Nous allons faire connaître les détails que nous avons trouvés dans les *Registres aux comptes* et autres titres de la fabrique de Saint-Martin, sur les réparations qui furent faites à cet édifice; nous indiquerons en même temps les noms des artistes et artisans qui les exécutèrent, et nous rappellerons aussi quels étaient ses revenus, ses fêtes, ses usages, etc. On verra par les nom-

[1] Voy. les chartes citées dans les Mémoires de Decourt et la Collection de dom Grenier, au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

breuses citations placées au bas des pages de ce travail, que s'il n'offre pas un style élégant, il a au moins un incontestable mérite, celui des recherches et de l'exactitude auxquelles les vrais savants s'arrêtent plutôt qu'à des conjectures, à des phrases brillantes, mais dépourvues d'authenticité.

Les renseignements les plus anciens que nous fournissent les registres et pièces dont nous venons de parler ne remontent qu'à la fin du xv^e^ siècle, à l'année 1495. Alors on achevait la tour de l'ancien clocher de l'église Saint-Martin, avec l'argent que Lancelot de Bacouel, receveur du Ponthieu, avait donné afin de fonder, dans cette église, un salut solennel en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge, et qu'il fût dit un *De profundis pour le repos des âmes des trépassés*[1]. Il paraît que cette tour était fort belle,

[1] « Le jour Saint-Jehan, l'an mil IIII^c^ IIII^xx^ et XIII, Lancelot de Bacouel, recepveur de Ponthieu, meu de devocion, declaira ausd. curé et maneglisiers et aucuns paroissiens d'icelle église Saint-Martin, qu'il avoit intention fonder à perpetuité ung salut solempnel à haulte voix, chascun jour, à l'heure que l'on a accoutumé sonner le *Ave Maria*, en *l'honneur et révérence de Dieu, notre créateur, et de la glorieuse vierge Marie et en la fin d'icelui dire ung De profundis pour les âmes des trespassez;* et aussi, faire livrer le chierge de chire, pour allumer durant ledit salut, et faire sonner icelui salut ung quart d'heure. Et en suivant ce, leur pria et requiest ce volloir consentir et accorder. Pour laquelle fondation d'icelui salut, il offait bailler la somme de nœuf vingt douze livres tournois, qui estait somme competente et raisonnable pour acheter rente, pour l'entretenement d'icelui et de ce lui en bailler instrument et lettres.

« Sur laquelle requeste lesd. curé, maneglisiers et paroissiens respondirent qu'ils se conseilleroient, pour avoir advis ensemble; et depuis se soient iceux curé, maneglisiers et paroissiens assemblez par deux fois, et communiqué de ceste matière et tellement quils aient conclud et delibéré accorder aud. Lancelot led. salut, ainsi et par la manière que dit est, et recevoir de lui la somme de IIx^xx^ XII livres tournois, pour icelle somme estre emploiée et convertie *en la redifficacion du clochier d'icelle église encomenchie depuis certain temps; lequel clochier qu'il convenait nécessairement parfaire ne pouvoit-on par autre meilleur voye ou moyen redifier,* que de recepvoir dud. Lancelot icelle somme, sans prendre argent à frayt ou asseoir taille sur iceux curé, maneglisiers et paroissiens et sur chascun d'eulx particulièrement, ce que bonnement faire ne se povoit *tant au moyen de peste qui avoit réigné en icelle ville de Doullens* comme aussi qu'il y avoit plusieurs desd. paroissiens qui avoient fait dons et aumosnes particulières à icelle église, pour emploier aud. clochier, lesquels, au moyen de ce, se pourroient retarder de leurs

Digitized by Google

quoiqu'elle n'eût pas de flèche, soit que l'on eût cru prudent de ne pas la surcharger de cet ornement aérien, soit que, malgré le don de Jean de Bacouel, le manque de fonds eût empêché de compléter l'œuvre.

Un effroyable incendie arrivé en 1522, à la suite de la prise de la ville par l'ennemi, força la fabrique à faire reconstruire l'église Saint-Martin presqu'en totalité, vers 1538. Le feu avait dévoré les combles, calciné les pierres de la galerie qui surmontait le vieux clocher et ébranlé les murs de la basse nef, du côté droit, au point qu'ils menaçaient ruine. Pour réparer le dommage on fit venir d'Amiens un homme habile, Jean Bulant, qui était alors chargé de la conduite des travaux de la cathédrale. Il visita attentivement l'église, en indiqua les parties qui devaient être reconstruites, et celles qu'on pouvait conserver. Le bas côté droit fut rétabli en entier, d'après le dessin ou portrait de Bulant[1]: ce bas côté est, selon nous, celui qu'on voit encore aujourd'hui, et dont on admire avec raison l'ordonnance et les contre-forts, ornés de doubles niches, pour en diminuer l'épaisseur.

Les maçons chargés de la construction s'appelaient Jean Dehainault et Jean Robart; tous deux habitaient Doullens, car il y avait encore à cette époque des artisans habiles dans cette ville. On leur paya, pour cet ouvrage et le parvis du petit portail, une

devocions, ainsy que toutes ces choses avoient été et ont esté plus amplement remonstrées en'icelle église de Saint-Martin, etc.

« Passé et recogneu, à Doullens, le dimence douzième jour de juillet l'an mil cccc quatrevingt quinze. »

(Titre, sur parchemin, avec ces mots au dos: *Fondation par Lancelot de Bacouel, Saint-Martin, 1495.*)

[1] « A Jehan Bulant, maistre machon de l'église d'Amiens, a esté paié pour sa personne et pour son cheval, la somme de quatre livres deux solz, pour par lui avoir venu delad. ville d'Amiens, en ceste ville de Doullens, regarder l'achainte ou basse nef que avoient volenté de faire reffaire les curé, paroissiens, manœglisiers et communaultté de la paroisse et église Saint-Martin, lequel en aurait faicte visitacion et d'avantaige *auroit faict certain pourtraict,* servant à icelle, dont et sur lequel on auroit prins courage à comencher lad. ouvrage, et marchandé à la toise avecq Jehan de Hainault et Jehan Robart, parquoy lui a esté paie lad. some de IIII l. II s. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, in-4°, 1er vol. coté A.)

Digitized by Google

somme de 104 livres 2 sols tournois[1]. Six cent trente-neuf pieds de grès furent employés à ces réparations[2].

Quelques années plus tard, en 1553, une nouvelle catastrophe vint fondre sur cette église. La grosse tour du clocher, qui s'élevait majestueusement au centre de la croisée, la même probablement que celle qui avait été achevée avec les fonds provenant de la fondation de Lancelot de Bacouel, eut à soutenir un siége en règle contre les impériaux, qui s'étaient emparés de Doullens. Cette tour fut abattue, ainsi que quelques autres parties de l'édifice. Le dégât fut tel qu'on dut étayer le peu qui en restait, pour l'empêcher de s'écrouler. Jean Bulant fut encore appelé, afin d'examiner ce qui était à faire pour prévenir la ruine entière de l'église[3]; cet architecte s'acquitta de cette mission délicate en homme habile et à la satisfaction de tous les paroissiens.

En 1578, les voûtes au-dessous du clocher et celles des chapelles de Saint-Adrien et de Saint-Nicolas étant à reconstruire, on fit, dans la paroisse, une quête qui aida beaucoup les marguil-

[1] « A Jehan de Hainault et Jehan Robart, maistres machons, demaurans en la ville de Doullens, a esté paié la somme de cent quatre livres deux solz tournoiz, pour par eulx et chacun d'iceulx avoir faict ung pan de mur de lad. église Saint-Martin, du costé vers l'*Ave Maria*, ou le *Marché au bled*, lequel mur avec sa fondacion, longueur et largeur contient le nombre de soixante-dix-sept toises, au pris de vingt-cincq solz chascune toise. Et davantage avoir faict le parvis du petit portail, avec une voussure par desseure l'huis dud. petit portail pour toutes ces choses leur a esté paié lad. somme de C.IIII l. II s. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin in-4°, 1er vol. coté A.)

[2] « A Charles Lenglacé, grenetier demourant au village de Thalemas, a esté paié la somme de sept vingt trois livres quinze sols six deniers, le douziesme jour de febvrier cinq cent trente-sept, pour par lui avoir baillié et livré à lad. église le nombre et quantité de six cent trente nœuf piedz de grès, au pris de quattre solz six deniers chascun piedz, selon qu'il avait piéca marchandé avec honorable homme Maxime Lefetois et autres personnages maneglisiers ci la somme de VIIXX III l. XV s. VI d. » (*Ibid.*)

[3] « A Jehan Bulant, maistre machon de l'église Notre-Dame d'Amiens, pour ses journées d'estre venu en cette ville suivant qu'il avoit esté mandé à visiter les ruynes de lad. église (Saint-Martin) et pour donner son advis et conseil de ce qu'il estoit nécessaire faire et ouvrer tant pour éviter la ruine d'icelle, que pour la faire repparer, etc. CII s. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

liers à payer la dépense assez considérable occasionnée par cette reconstruction [1].

Deux ans après, il fallut songer à recouvrir la nef, le chœur et le clocher. On acheta, à cet effet, des ardoises à Arras, chez Laurent Neveux; ces ardoises coûtèrent une somme importante pour le temps : 586 livres, 6 sols tournois.

En 1595, Saint-Martin essuya un dégât d'autant plus regrettable qu'on ne put le réparer que longtemps après. L'artillerie de l'armée espagnole, qui assiégeait Doullens sous le commandement du fameux comte de Fuentès, lança contre cette église une grêle de boulets qui endommagèrent grandement ses pignons, ses voûtes et ses piliers. Ce fut seulement en 1606, c'est-à-dire lorsque la ville eut été délivrée du joug de l'étranger, qu'on put songer à faire disparaître les trous et les brèches que les coups de canon avaient causés presque partout. L'abbesse de Saint-Michel [2] fournit généreusement la pierre employée à cet ouvrage. Guillaume et Nicolas Daullé, maîtres maçons, reçurent 30 livres 16 sols pour avoir raccommodé et rebouché les trous et brèches de l'église Saint-Martin [3], où le service divin avait même cessé.

Depuis et jusqu'à l'époque de la révolution, on exécuta encore bien des travaux à cet édifice : le chœur fut réparé en 1691 et 1709, aux frais des abbés de Corbie, à cause du prieuré de

[1] D'une queste faicte par les maneglisiers avant la paroisse de lad. église le 26e jour de mars mil V°LXXVIII, pour aider à paier les machons et ouvriers, lesquelz besongnoient et travailloient pour la construction et édifficacion de trois quartiers de vaulsures faictes et ordonnées à lad. église assavoir l'une au-dessoubz du clochier, une aultre en la chapelle Saint-Adrien, et une aultre en la chapelle Saint-Nicolas, a esté reçu des *bons paroissiens*, la somme de deux livres deux solz six deniers, ici, v l. II s. VI d.» (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, in-4°, 2e vol. coté B.)

[2] «Pour les pierres blanches venant de Madame de Saint-Michel, et employées à racomoder les trous et bresches faictz aux pignons et murailles de lad. église par *le canon, lors de la prinse de la ville*, par quittance du 7 octobre seize cent six, a esté paié IIII l. XVI s.» (*Ibid.*)

[3] «A Guillaume et Nicolas Daullé, machons, pour avoir par eux racommodé et rebouché lesd. trous et bresches, par leur quittance du 18e novembre aud. an, a esté paié XXX l. XV s.» (*Ibid.* 3e vol. coté C.)

Digitized by Google

Saint-Sulpice qu'ils possédaient[1]. On restaura aussi les piliers et contre-forts à l'extérieur, en 1697; mais ce travail fut fait avec peu de soin et de goût, car le style gothique n'était plus alors en vogue, et l'on se permettait, comme on peut le voir au haut des trois porches de la façade, des modifications, des changements dans l'architecture des édifices, qu'on ne saurait trop blâmer.

En 1758, on fit quelques réparations au clocher, et l'on y mit un nouveau coq acheté à la veuve Benoît, moyennant 100 sols, plus le vieux coq qu'on lui céda.

Dès l'année 1685, on avait commencé le plafond ou lambris cintré de la voûte de la nef, à laquelle il était survenu de grands dommages pendant le siége de la ville par les Espagnols. Jacques Dequen et Jean Capron reçurent la somme de 88 livres pour le prix de quatre cents feuillets de chêne, employés à ce plafond, et l'on paya: 1° à René Martin et François Delattre, charpentiers, la somme de 22 livres pour le prix de 31 toises de menuiserie faite aux lambris du haut de la nef; 2° et à Jacques Jacquet, menuisier au bourg du Frévent, pour avoir achevé ce travail à partir du crucifix existant à l'extrémité de la nef jusqu'à la rose du grand portail, et façonné le pignon de charpente au-dessus de ce crucifix, une autre somme de 63 livres[2]. Cet important ouvrage fut sans doute donné au rabais, car on ne comprendrait

[1] « Reçu la somme de neuf cens livres de Charles Damy, fermier du prieuré de Saint-Sulpice, au lieu de Monsieur le cardinal de Janson, abbé de Corbie, à cause des réparations du chœur de lad. église (de Saint-Martin) auxquelles le prieuré de Saint-Sulpice est tenu, IX^c l. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, 7^e vol. coté G.)

[2] « A Jean Dequen et Jean Capron, la somme de quatrevingt huit livres, pour le prix de quatre cents feuillets de bois de chêne, emploiez au lambris de la nef de ladite église, suivant la quittance de 1684, ci IIII^xx VIII l.

« A René Martin et François Delattre, charpentiers, la somme de vingt-deux livres, pour le prix de trente et une toises de menuiserie au lambris de la nef, suivant leur quittance du 1^er avril 1685 ci XXII l. »

« A Jacques Jacquet, menuisier au bourg de Frévent, la somme de soixante-trois livres pour avoir achevé le lambris depuis les 31 toises, dont est cy devant parlé, jusqu'à la vitre du grand portail de lad. église; aussy pour avoir faict le pignon de charpente, qui est au-dessus du crucifix, LXIII l. » (*Ibid.* 4^e vol. coté D.)

Digitized by Google

point comment il ne se serait pas trouvé alors à Doullens de menuisier capable de l'entreprendre et de l'exécuter.

Les voûtes des chapelles de Saint-Nicolas et de la sainte Vierge furent restaurées à diverses reprises, notamment en 1652, 1706 et 1709. Outre ces chapelles l'église Saint-Martin en avait deux autres, qui étaient placées sous l'invocation de saint Adrien et de saint Roch; elles ne se voient plus de nos jours. En 1655, Jacques Quillet peignit la table d'autel et les images de la chapelle de Saint-Roch, avec beaucoup d'habileté [1].

Le pavé de la nef était autrefois couvert d'épitaphes consacrées à la mémoire des habitants de Doullens que l'on y avait inhumés. Il fut renouvelé vers 1666 [2]. Ce renouvellement fit disparaître plusieurs tombes en marbre et en pierre, ornées de figures de prêtres, de magistrats et de riches bourgeois, dont l'aspect excitait à la pitié et à la prière pour les générations passées. On ne saurait dire combien de morts recouvrait ce pavé : dans une seule année on en faisait quelquefois l'ouverture, pour enterrer plus de vingt-cinq personnes. En 1682, on inhuma, sous ce même pavé, entre autres corps, celui d'un capitaine au régiment d'Anjou; celui d'Antoine d'Amiette, entrepreneur des réparations aux fortifications de Doullens [3]; celui de Jean Gigault, receveur des consignations de la prévôté de cette ville, et celui d'un maître d'hôtel du sieur de Marcogne, ci-devant commandant de la citadelle de Doullens.

Au XV^e^ siècle, l'église Saint-Martin possédait, pour ses enterrements, un drap d'or fort précieux, ce qui prouve que la couleur noire n'était pas alors la seule qu'on employât dans les cérémonies funèbres.

[1] « A Jacques Quillet, la somme de quarante-six livres pour avoir peint la table d'autel, les images et passet de la chapelle de Saint-Roch, comme appert par sa quittance, ci XLVI l. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, 5^e^ vol. coté E.)

[2] « A Pierre Dumazis, la somme de six cent trente livres pour le prix de quatre mille deux cens de pavés, pris en la ville de Tournay, et à raison de quinze livres le cent, suivant sa quittance du 18 juin 1666, cy VI^c^ XXX. » (*Ibid.*)

[3] « Pour l'ouverture et inhumation du corps d'Antoine d'Amiette, vivant entrepreneur des réparations des fortifications de Doullens, a esté receu douze livres, cy XII l. » (*Ibid.* 6^e^ vol, coté F.)

Digitized by Google

De belles vitres peintes décoraient, au XVI^e^ siècle, les fenêtres du portail, de l'abside et des chapelles de Saint-Nicolas et de la sainte Vierge. Plusieurs de ces vitres étaient remarquables par la pureté du dessin et l'éclat du coloris. On distinguait surtout celle qui était placée au-dessus du grand autel. Elle représentait, au centre, la Reine du ciel, et, sur les côtés, des scènes tirées du Cantique des cantiques. Au bas se voyaient deux personnages à genoux et les mains jointes, selon l'usage du temps : c'étaient honorable homme M. Jean Brunel, receveur pour le roi des aides et tailles de l'élection de Doullens, et Marguerite Cazée sa femme, qui avaient donné 50 livres tournois à l'église pour aider à faire faire cette superbe verrière [1].

Celle de la chapelle de Saint-Adrien, qui avait été exécutée comme celle de l'abside, par Martin de Caulmont, peintre verrier demeurant à Doullens, prouvait aussi le talent de cet excellent artiste. Elle offrait, sous de religieux emblèmes, une représentation du saint sacrement. Il s'y trouvait également deux personnages à genoux, Antoine Houbart et Collaie Taille, sa femme, paroissiens de l'église Saint-Martin, qui avaient fait don de 10 livres tournois, pour contribuer à l'exécution de ce beau vitrail [2].

[1] « A Martin de Caulmont, verrier, a esté paié la somme de XLIX livres qui lui estoit deue pour avoir vendu et délivré la verrière du grand autel, figurée d'une imaige de la vierge Marie au milieu, et aux costez d'histoires prinses du livre du *Cantique des cantiques* et aultres livres de la sainte Escripture, avec deux priantz, représentant honorable homme M. Jean Brunel bourgeois et eschevin d'Amiens, recepveur pour le roy nostre sire, des aydes et tailles de ceste ville et élection de Doullens, et damoiselle Marguerite Cazée, sa femme, lesquelz pour aydier à faire lad. verrière auroient donné à lad. église la somme de cinquante livres tournois, comme appert cy devant au chapitre des dons et aumosnes faictz à lad. église, icy XLIX l. tour. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin de Doullens, 2^e^ vol. coté B.)

[2] « A luy (Martin de Caulmont) a esté paié la somme de douze livres treize sols tournois qui luy estoient deue pour avoir vendu et délivré une aultre verrière assize en la chapelle Saint-Adrien en ladite église, figurée d'une représentation du *Sainct Sacrement de l'hostel* (autel), avec deux priantz, représentants Anthoine Houbart et Collaie Taille, sa femme, paroissiens de lad. église, lesquels luy auroient donné la somme de dix livres tournoiz pour aydier à faire lad. verrière comme appert aud. chapitre des dons et aumosnes, cy XII l. t. XIII s. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

On travaillait presque chaque année aux verrières, à cause des dommages que leur faisaient éprouver les vents et la grêle. Parfois les restaurations étaient coûteuses, et c'est ce qui eut lieu en 1570, 1580, 1606, 1628 et 1652. Pendant les travaux, on bouchait les fenêtres avec des roseaux [1] parce que, sans doute, il en coûtait moins que si l'on se fût servi de toile ou de planches.

La nef de l'église était séparée du chœur et des bas côtés par une clôture en bois fort élégante [2], et par un beau crucifix qui s'élevait jusqu'à la voûte. Ce pieux monument consistait en une longue poutre, avec arabesques, ornée des images du Christ expirant sur la croix, de sa sainte Mère et du disciple bien-aimé, placés debout au pied de cette croix. Un artiste appelé Jacquelle avait peint et doré, moyennant 12 livres, ces curieuses images [3]; elles ont disparu, comme beaucoup d'autres objets intéressants.

Il se trouvait aussi dans la nef des bancs plus ou moins ouvragés. Les huchiers ou menuisiers de la ville avaient cherché à se surpasser les uns les autres dans l'exécution de ces bancs. On les louait ordinairement aux riches paroissiens. Ils étaient encore affermés au plus offrant vers le milieu du XVIII[e] siècle. En 1733, en effet, la fabrique reçut, 4 livres 10 sols d'Antoine Savary, pour la location d'un banc situé vis-à-vis de la statue de Jésus flagellé [4]. La même année un sieur Campion lui paya 14 livres 19 sols 6 deniers pour s'être rendu adjudicataire d'un autre banc tenant à la grille de la chapelle Saint-Roch. En 1736, M. Lucet

[1] « A Pierre Roussel pour rozeaux qu'il a fourny, à boucher les deux verrières du costé du cimetière, VI s. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, 3[e] vol. coté C.)

[2] « A maistre Philippe de Mortreux, menuysier, demeurant à Amyens, a esté paié la somme de nœufz vingt livres tournois que lad. église luy devoit du marché et accord faict, pour avoir vendu et délivré à lad. église trois clostures de bois de chesne, pour servir à clorre et fermer le chœur de lad. église, tant sur le devant que aux costez des chapelles, pour ce, icy IX^XX l. » (*Ibid.* 2[e] vol. coté B.)

[3] « A Jacquelle, peintre, a esté paié la somme de douze livres pour la peinture et dorure du crucifix et images de *Nostre Dame* et de *Sainct Jean*, suivant sa quittance, cy XII l. » (*Ibid.* 6[e] vol. coté F.)

[4] « D'Antoine Savary, la somme de quatre livres dix sols, pour l'acquisition d'un banc vis-à-vis *Jesus flagellé*, ci IIII l. X s. » (*Ibid.* 8[e] vol. coté H.)

Digitized by Google

paya jusqu'à 18 livres une place qui était la troisième dans le chœur, à côté de M. le curé.

Le grand autel avait une table fort remarquable : elle était enrichie de l'*Histoire de la passion*, sculptée par Jean de Franssières, célèbre tailleur d'images de la ville d'Amiens[1]. En 1606, on peignit et dora cette table d'autel, ainsi que le tabernacle et la crosse qui la surmontaient; puis on représenta sur les côtés plusieurs traits de la *vie de saint Martin*, patron de l'église[2]. Un peu plus tard, on plaça auprès de cet autel deux colonnes de marbre, au haut desquelles on mit des anges[3], qui paraissaient en adoration devant le Saint des Saints. Tout ce travail était fort beau; les Doullennais n'en conservent plus que le souvenir : aucun dessin, aucune gravure du temps, ne peut aujourd'hui nous en donner une idée.

Plusieurs statues des saints patrons des confréries ou corporations d'arts et métiers qui faisaient célébrer leurs messes à Saint-Martin enrichissaient les chapelles. Ici, c'était celle de saint Nicolas, patron d'une fameuse confrérie de ce nom existant à Doullens; un peu plus loin se voyait celle de sainte Catherine, patronne des jeunes filles. Sous les dais tors qui ornent le haut des piliers de la nef, on distinguait les images de saint Sébastien, patron de la confrérie des archers de Doullens; de saint Adrien

[1] « A Jehan de Franssieres, tailleur d'images, demeurant à Amyens, a esté paié la somme de douze escus dix solz, sur et tant moins de plus grand à quoy l'on est convenu avecq luy, pour faire et establir une table d'hostel (autel), contenant l'*Histoire de la passion*, pour servir et mettre au grand autel de lad. église, icy XII l. X s. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, 2e vol. coté B.)

[2] « A maistre Mathieu Leprieur et Hubert Maronnier, painctres, pour avoir doré et peint la table du grand hostel, croche et tabernacle de lad. église, suivant l'accord faict entr'eux et les marguilliers par contract passé le six octobre dernier, a esté payé la somme de deux cent soixante-dix livres, sur laquelle somme ils ont faict déduction de trente livres pour avoir argent, et pourtant ne reste plus que deux cens trente livres, icy IIe IIIxx l. » (*Ibid.* 3e vol. coté C.)

[3] « Paié à Nicolas Cavrois, de Doullens, la somme de sept livres, pour la vente et délivrance par luy faicte à lad. église de deux piedz de coullumbes de marbre noir, entailliez à six pans, pour mectre les deux anges du devant du grand autel, comme appert par quittance icy rendue, VII l. » (*Ibid.* 2e vol. coté B.)

Digitized by Google

que révéraient les bouchers de la ville; de sainte Cécile, la patronne des musiciens; de saint Éloi, le saint par excellence des orfévres et forgerons, et de saint Arnoult, le patron des brasseurs.

L'image de saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre, non loin de la porte aux Jumeaux d'Amiens, figurée par des tours [1], était peinte et dorée; elle jouissait d'une certaine célébrité auprès des dames de Doullens, qui faisaient constamment brûler des cierges devant ce groupe. Il ne reste, malheureusement, que la tête du cheval sur lequel le saint était monté.

L'église possédait, en outre, quelques statuettes de saints en argent. Telles étaient celles de saint Adrien et de Monsieur saint Martin. Dans les moments de gêne, les marguilliers donnaient ces curieuses images en gage aux paroissiens qui prêtaient à l'église [2]. Pourquoi faut-il que ces images, dont la plupart étaient des œuvres d'art très-remarquables, ne se retrouvent plus aujourd'hui? Des hommes pusillanimes s'empressèrent, dit-on, par peur, de

[1] « A esté paié la somme de six escus douze solz tournois assavoir: un chesne achepté à Anthoine Leclercq, la somme de deux escus quarante solz, *pour emploier à refaire la porte et tours de l'image Saint-Martin;* aux soieurs d'aiz, pour avoir soié led. chesne XIIII s. à Martin Duboille, charpentier, pour avoir taillié, assemblé et mis à point lad. porte et tours, ung escu II solz; au tailleur d'imaiges pour avoir taillie ycelles tour et porte, II escus VIII solz, qui font ensemble ci VI^xx XII s. » (Registres aux comptes de la fabrique Saint-Martin, de Doullens, 2^e vol. coté B.)

« A Jacques Quillet, maistre peintre de la ville d'Amiens, la somme de vingt-quatre livres six solz, pour avoir peint et doré les images de la Vierge et de sainct Martin, et faict les ouvrages de fleurs de lis derrière et aux environs de lad. image de Saint-Martin, comme appert par sa quittance, XXIV l. VI s. » (*Ibid.* 4^e vol. coté D.)

[2] « A Nicolas Cavrois, lequel avait presté à lad. église la somme de dix livres, pour laquelle somme luy aurait esté mis entre ses mains, par forme de gaige, l'*ymaige de sainct Adrien, estant d'argent.* Laquelle ymaige estoit ancores entre les mains d'icelui Cavrois, pour ce que lad. somme ne luy a esté rendue.

« A Jehan de Sachy, lequel semblablement auroit presté à lad. église pareille somme de dix livres, pour laquelle somme luy auroit esté mis entre les mains l'*ymaige de monsieur saint Martin, estant en lonc sur un cheval, le tout d'argent,* laquelle ymaige est ancoires entre ses mains, pour ce que lad. somme ne luy a esté rendue. » (*Ibid.* 2^e vol. coté B.)

Digitized by Google

les envoyer à la monnaie, lorsqu'on dépouillait nos temples de leurs vases sacrés, de leurs intéressants reliquaires.

Quatre cloches garnissaient le clocher aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles[1]. Nous possédons quelques détails sur la fonte d'une autre cloche en 1618; ils nous apprennent ce que l'on paya au fondeur, ce que coûtèrent l'argile et les œufs employés au moule, et le prix des briques qui servirent au fourneau[2]. La grosse cloche fondue cent ans après, par Louis Leguay, est probablement celle dont parle une inscription devenue presque illisible, et qu'on trouve gravée sur une pierre, à l'extérieur de l'église.

L'église Saint-Martin possédait beaucoup de reliques; elle en prêtait chaque année au seigneur d'Hamencourt, pour les exposer dans la chapelle de Saint-Julien, le jour de la fête du saint[3]. Elle avait aussi des vêtements ecclésiastiques d'une grande richesse. Quelques-unes de ses chapes, en drap d'or et en damas blanc, étaient ornées de la représentation brodée de saint Martin[4], ou d'autres saints qu'on révérait dans cette église.

On y disait des messes tardives ou paresseuses, les lundi et

[1] « A maistre Melcior Guerin et ung sien compaignon fondeur de cloches, a esté paié la somme de vingt-cinq livres tournois, en quoy lesdictz maneglisiers et paroissiens de lad. église estoient convenuz avec eulx pour leurs paine, journées et vaccations, d'avoir fait et refondu les trois cloches de lad. église assavoir: la seconde, tierche et quatriesme cloches, pour ce, icy XXV l. tour. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, 2^e^ vol. coté B.)

[2] « A Jehan Brochart, maistre fondeur, quarante-six livres et soixante solz de vin de marché restant de LX l. moyennant laquelle somme led. Brochart s'est obligé de faire une cloche d'un ton plus bas que la plus grosse des deux qui restoient à lad. église, et la rendre bonne parfaite et concordante, icy VL l.

« A Jehan de Lihu pour l'argille qu'il a convenu, tant à faire le moulle de lad. cloche, que le fourneau où elle a esté fondue, pour les bricques qu'il a fourniz aud. fourneau, et amener le métail, luy a esté paié, ci IIII^xx^ l. XIIII s.

« Pour *un cent d'œufz* employés au moule de lad. cloche, XIIII s. » (*Ibid.* 8^e^ vol. coté H.)

[3] « Pour prect faict au sieur de Hamencourt, le jour de saint Julien de quelques relicques de l'église de céans, pour exposer dans la chapelle dud. saint, à Hamencourt, XXIIII s. » (*Ibid.* 4^e^ vol. coté D.)

[4] « *Item.* Pour ung ymage de monsieur saint Martin, faict en broderie par la dame Miege, et quy a esté posée à l'une des chappes de damas blancq, a esté paié aud. Miege la somme de neuf livres, cy IX l. » (*Id. ibid.*)

Digitized by Google

jeudi à dix heures du matin, et une messe matineuse chaque jeudi à six heures du matin. Indépendamment de ces messes, il y en avait d'autres de saint Adrien, de saint Roch, de saint Crépin, de saint Cosme et de saint Damien, lesquelles avaient été fondées par des bourgeois de Doullens. On y célébrait également des services de sainte Anne, de sainte Cécile, de sainte Marguerite et de sainte Catherine; les deux derniers étaient dus à la dévotion de mademoiselle Brisse [1].

Les quêtes étaient nombreuses : il s'en faisait aux saluts du saint sacrement, de la sainte Vierge, de saint Martin, des pèlerins de saint Nicolas, etc. [2].

Des dames et demoiselles des premières familles de la paroisse, telles que mesdames Lucet et le Correur, mesdemoiselles de Rimbert et de la Neufville quêtaient à l'envi, pendant toute l'année, pour la décoration de la chapelle de la Mère de Dieu [3].

Il serait difficile de dire combien d'objets précieux étaient légués, chaque année, à l'église Saint-Martin. Tantôt on lui laissait une robe de drap noir fourrée de blancs agneaux [4]; tantôt un chaperon, aussi en drap; d'autres fois, c'était une brillante ceinture de soie, enrichie de feuillages d'argent ou un chapelet en jais, avec un chef de saint Jean en argent [5], ou bien encore, une épée à fourreau doré.

L'église Saint-Martin percevait, d'ailleurs, des cens assez considérables sur plusieurs maisons de la ville. Les noms de quelques-unes de ces maisons, à l'usage d'hôtellerie, sont parvenus jusqu'à nous. On citera seulement ici celles du *Heaume*, de l'*Écu de France* et de l'*Image saint Adrien*, qui se trouvaient sur la place du Bourg; celle du *Dauphin*, rue Marjolaine [6]; celle du *Bœuf cou-*

[1] « *Acte du 9 may 1724.* »

[2] Registres aux comptes de la fabrique de Saint-Martin, 8e vol. coté H.

[3] *Id. Ibid.*

[4] « Des exécuteurs du testament de défunt Pierre de Douay, lequel avait legatté à lad. église, pour estre inhumé en icelle, sa robe de drap noir, fourrée de blancs aigneaulx, de la somme de VI livres, ci VI l. » (*Ibid.* 1er vol. coté A.)

[5] « De Guillemette Beignet, laquelle a donné par légat une patenostres de jaiet où il y un *chief Saint-Jehan, d'argent*, et une chaine de letton. » (*Ibid.*)

[6] Comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, 6e vol. coté F.

Digitized by Google

ronné, rue des Maizeaux, et celle de la *Lune*, rue Saint-Ladre, presque vis-à-vis le *Petit Cercamp*. Les historiens de Doullens ne parlent pas de ces hôtelleries, sur lesquelles il devait y avoir cependant bien des choses intéressantes à dire.

L'église recueillait encore une grande quantité de blé des terres qu'elle possédait aux villages de Hem et de Boucqmaison. Ces terres lui avaient été données pour la fondation de messes et d'obits. Par un sentiment de délicatesse et de justice qui fait honneur à la fabrique, lorsque les ravages de la guerre venaient à priver les fermiers d'une notable partie de leurs récoltes, les marguilliers consentaient généreusement à leur faire remise du tiers et quelquefois de la moitié de leur redevance. C'est ainsi qu'en 1538 Jean Defontaine fut tenu quitte de quatre setiers huit boisseaux de blé qu'il devait à l'église pour son fermage des terres labourables de cette église, pendant l'année 1536, attendu qu'il n'avait pu rien remettre sur ces terres, à cause du camp établi par le roi de France, au village de Hem, et en considération des pertes qu'il avait essuyées [1].

L'église touchait en outre, dans le XVII^e^ siècle, le loyer d'un vaste bâtiment servant d'écurie au gouverneur de la ville. Mais, dans les derniers temps, cette écurie, qui était située rue des Maizeaux, ne produisait presque plus rien à la fabrique. Les gouverneurs, quoiqu'ils y logeassent leurs chevaux, refusaient souvent d'en payer la location. Le duc de Chaulnes, en 1658, et le marquis de Baule, en 1673, rejetèrent bien loin, et avec un insultant mépris, les réclamations que les marguilliers leur adressèrent à

[1] « De Jehan Defontaines demourant à Hem, pour la revendition à lui faite de quatre sestiers huit boyseaulx de blé qu'il doit chacun an à lad. église, pour le marché qu'il a à icelle, de douze journeulx de terres labourables qu'il tient de lad. pour l'espace de neufz ans, iceluy Defontaines ne remist sur lesd. terres en l'an V^c^ XXXI, *à raison du camp du Roy nostre sire* qui fut sur led. villaige de Hem, pais et terroir environ; parquoy mis en advis par lesd. maneglisiers, *en considérant les pertes, domaiges et intérets*, portez et soubstenus par led. Defontaines, à cause des raisons ci-dessus aleguées iceulx maneglisiers *luy ont moderé, quitté et remis lesd. quattre sestiers et demy de blez escheux* et à paier à la Sainct-Remy, V^c^ XXXVI, pour la somme de cinquante sols, cy L s. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, 1^er^ vol. coté A.)

Digitized by Google

cet égard. Le marquis de Baule fit même entendre contre eux des menaces que n'eût pas dû se permettre un officier général des armées du roi[1]. Ces affligeants débats n'eurent un terme qu'après que la ville, sur l'invitation de l'intendant de Picardie, eut pris l'engagement de payer annuellement aux marguilliers la somme de 15 livres, pour le loyer de ces écuries, au lieu et place des gouverneurs de Doullens[2].

Il existait encore une autre source de revenus pour l'église : c'était le droit de maîtrise que devaient verser ceux qui se faisaient recevoir brasseurs. Ce droit s'élevait à 6 livres, quand le récipiendaire n'était pas fils de brasseur, et à 60 sols seulement lorsque l'aspirant pouvait établir que son père avait exercé ce métier[3]. L'origine de cette redevance assez extraordinaire provenait du consentement que le clergé de l'église avait donné aux maîtres brasseurs de Doullens de faire poser un tableau représentant saint Arnoult, leur patron[4], non loin de la chapelle du sépulcre, laquelle se trouvait derrière celle de Saint-Nicolas et qui sert maintenant de sacristie aux chantres.

L'église Saint-Martin conserva longtemps de curieux usages :

[1] « Il et à notter que du seigneur marquis de Bolle (Baule), gouverneur de cette ville et à présent occupeur de la maison qui est à usage d'escuirie et appartenant à l'église de ceans, qui a cy devant aussy esté occupée par le seigneur duc de Chaulnes, *n'a esté rien receu*, quelques demandes, avec prières, que les rendans (compte) en ayent faicts audict seigneur marquis de Bolle, *lequel les a toujours rebuté, avec mespris et menasses;* portant cet article ne servira ici que pour renseignement. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église de Saint-Martin, 6e vol. coté F.)

[2] *Acte d'assemblée du 27 mai 1719*, papier in-4°, titres de la fabrique.

[3] « Font recepte, les comptables, de la somme de six livres paiée par Pierre Leviesier, maistre brasseur, demeurant à Doullens, à cause de sa réception de *maitrise* au mestier de brasseur, *comme n'estant fils de maistre*, icy VI l. » (*Ibid.* 5e vol. coté E.)

[4] « Avons ordonné du consentement desd. marguilliers, que lesdits *brasseurs* pourront faire poser *ledit tableau* au-dessus de la porte du sépulcre, entre l'image de saint Arnoult et le tableau de Jehan de Rieulcourt; aux conditions de donner à lad. église la somme de *six livres par chacun desd. nouveaux maistres, que ne seront fils de maistres*, et *soixante sols pour ceulx qui seront fils de maistres, etc.* » (Sentence du prévôt royal de Doullens, du 25 mai 1652.)

Digitized by Google

pendant la semaine sainte, appelée autrefois la *semaine peneuse*, on couvrait la chaire du prédicateur d'un pièce d'étoffe noire, au milieu de laquelle était peint en blanc un grand crucifix. Le sépulcre dont on vient de parler était lui-même tendu de noir [1], et l'on y faisait brûler quantité de cierges, ce qui lui donnait l'aspect d'un véritable tombeau. Avant ce beau sépulcre, qui fut offert à l'église Saint-Martin par Jean Bouilliet, vers la fin du XVI^e^ siècle, ainsi que le constate l'inscription qu'on lit au bas, il devait en exister un autre au même endroit, car on voit que Jean Potier, peintre et tailleur d'images, avait mis au-dessus de la porte de cet ancien sépulcre les figures de Pilate, d'un tiran et d'une sainte Barbe, dans le cours de l'année 1538 [2].

Aux fêtes de la Pentecôte, on jetait au peuple, comme dans plusieurs autres édifices religieux du diocèse d'Amiens, des oublies du haut de la voûte du chœur; on lâchait en même temps une blanche colombe, pour représenter la descente du Saint-Esprit sur les apôtres [3].

Le jour du Saint-Sacrement, on dressait un reposoir magnifique dans la chapelle de la sainte Vierge, et l'on couvrait de fleurs et de branches d'arbres les murs de l'église.

Chaque année, le curé de Saint-Martin faisait une procession appelée *procession de Cocqueville*, pour rendre grâces à Dieu du danger auquel on avait échappé, lorsque le chef des huguenots de ce nom s'était avancé vers Doullens pour s'en emparer.

A la Saint-Martin d'été, on allumait un grand feu, devant le

[1] « Paié à Estienne Lorel, teinturier, pour le loier des *thoiles noires par lui baillées, pour tendre le sépulcre, la semaine saincte*, de l'an de ce compte LX s. » (Registre aux comptes de la fabrique de Saint-Martin, 5^e^ vol. coté E.)

[2] « A Jehan Potier, peintre et tailleur d'images, pour avoir paint le *Dieu de pitié* avec l'*image de Pilate*, d'un *Thiran* et de *saincte Barbe*, mis et apposez par desseure l'huich du sépulchre, comme on peut le voir ad présent, a esté paié LII s. VI d. dont les bonnes gens en venant à devocion ont donné la somme de XXXII s. d'où resteraient à paier aud. peintre, à la part de lad. église, la somme de X s. VI d. » (*Ibid.* 1^er^ vol. coté A.)

[3] *Item.* « A esté achepté par lesd. maneglisiers, pour ving-quatre sols d'*oublies*, pour servir à jecter à chacun jour de Penthecouste, des années de ce compte, à la représentation du Sainct-Esprit, ci XXIIII s. » (*Ibid.* 2^e^ vol. coté B.)

Digitized by Google

portail de l'église, avec le bois recueilli la veille chez les principaux paroissiens. Ce qui restait de ce bois était ensuite vendu au profit de la fabrique[1].

Enfin, aux matines de Noël, on remplissait de charbon les *bers* (espèce de réchauds en forme de petits berceaux)[2], pour chauffer les ecclésiastiques et même les laïques qui ne pouvaient supporter le froid pendant les longs offices de la solennité.

Ces usages, dont plusieurs frappaient si vivement l'imagination de nos pères, ont cessé d'exister à Doullens. Ainsi disparaissent, chaque jour, des fêtes, des cérémonies qui n'étaient pas sans intérêt pour l'homme qui aime à étudier les mœurs et les anciennes coutumes de son pays.

[1] « Pour bois quy est resté du *feu Monsieur Saint-Martin*, a esté receu durant les trois années de ce compte, ci XL s. » (Registres aux comptes de la fabrique de l'église Saint-Martin, 3e vol. coté C.)

[2] « Pour le charbon qu'il a convenu achetter pour chauffer les *bers* de l'église aux matines de Noël, etc. ci LX s. » (*Id. ibid.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR

L'ÉPIGRAPHIE DU MORBIHAN

AU MOYEN ÂGE,

PAR M. L. ROSENZWEIG,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

Si nous prenons le verbe *inscrire* dans son acception la plus étendue, nous reconnaîtrons autour de nous bien des genres divers d'inscriptions; à côté des caractères ou lettres dont la réunion forme des mots qui, combinés entre eux de mille manières, ont pour but de rendre nos pensées sensibles aux yeux et à l'esprit de tous, ne devrons-nous pas, pour ne parler qu'au point de vue archéologique, considérer les sculptures, les fresques, les vitraux comme de véritables inscriptions, les seules même qui aient été en usage à une époque où l'intelligence de l'écriture n'était point, comme de nos jours, tombée dans le domaine public, où les œuvres d'art étaient les seuls livres dans lesquels la classe pauvre et ignorante, c'est-à-dire la classe la plus nombreuse, pût puiser d'utiles enseignements? C'est encore à la sculpture et à la peinture que la satire demandait un prudent et habile secours; le ciseau et le pinceau disaient ce que la plume n'eût pas osé écrire, avec d'autant plus de liberté, qu'indépendamment du mérite de l'œuvre qui assurait parfois à l'offense l'impunité et la durée, le sujet savait se prêter, au besoin, à plusieurs interprétations différentes, devant lesquelles les désirs de vengeance venaient se briser. Cela est si vrai qu'on a peine aujourd'hui à reconnaître l'objet de ces vives attaques, de ces malicieuses épigrammes qui ont peuplé nos églises, surtout au XVI^e^ siècle, de tant de scènes bur-

Digitized by Google

lesques, celle du *renard* et des *poules*, par exemple, que l'on retrouve partout. Les uns y voient l'expression de la lutte du clergé séculier contre les moines, d'autres une critique mordante contre le protestantisme ou contre les faux pasteurs, tous des produits fort curieux de cette époque de rénovation dont l'esprit railleur ne respectait ni les choses ni les personnes. Inscriptions aussi, et bien terribles, cette représentation des vices sous la figure de monstres hideux qui dévorent les pécheurs; ces rondes fantastiques, connues sous le nom de *danses macabres*, où le squelette de la mort, le diable quelquefois, entraîne après lui les pauvres humains, sans distinction d'âge, de fortune ou d'honneurs! L'ornementation de cette chapelle, l'enceinte formidable de cette ville ou de ce château, le luxe décoratif de cette maison, apprennent aux plus illettrés que là régnait la foi, ici la puissance ou la richesse. L'écusson peint sur cette vitre ou gravé sur ce tombeau, l'outil figuré sur cet humble logis, tout est inscription pour l'histoire, et ces souvenirs du passé sont d'autant plus précieux qu'ils sont visibles pour tous et qu'il est difficile de les dénaturer.

Il n'en est pas de même des documents écrits en général, et particulièrement de ceux dont nous parlions plus haut. S'il n'est pas donné à tous de lire dans les livres, et encore moins dans les manuscrits, il en est bien peu à qui la lecture des inscriptions monumentales soit familière, et cela tient à plusieurs causes, les unes inhérentes aux difficultés mêmes que présente la science épigraphique, et que nous appellerons difficultés intrinsèques, les autres complétement étrangères aux précédentes, et qui influent cependant d'une façon très-positive et très-fâcheuse sur les progrès de cette science. Si l'on nous demandait aujourd'hui quelles conditions sont nécessaires pour aborder l'étude de l'épigraphie, distinction faite de celle qui s'applique aux sceaux, aux monnaies ou à tout autre objet mobilier, nous répondrions certainement ceci : Pour être épigraphiste, il faut avant tout être jeune, ingambe, bien portant, avoir de bons yeux, une excellente lunette, de la hardiesse et de solides principes de gymnastique; les meilleures instructions du Comité ne valent pas celles-là; *experto crede*. Nous ne voudrions pas médire des procédés de l'estampage et de la photographie; nous

Digitized by Google

avouons cependant que leurs avantages nous paraissaient beaucoup plus évidents en théorie qu'en pratique, lorsque, dans une chapelle, le plus souvent obscure, debout sur les derniers bâtons d'une échelle tremblante, nous promenions la seule main restée libre sur l'inscription vermoulue d'une sablière, à huit ou dix mètres du sol; ou que, hissé à force de bras dans la charpente d'un clocher, couché à plat dos sous la cloche elle-même, nous avions recours aux contorsions les plus étranges pour lire tout entière l'invocation qui l'entourait.

Loin de nous également l'intention d'effrayer personne par ces souvenirs trop réels de nos excursions épigraphiques! Au contraire, nous nous empressons d'ajouter que ces excursions nous ont procuré les plus douces jouissances qu'un archéologue puisse éprouver. La chasse n'est un plaisir qu'à la condition d'être une fatigue et quelquefois même un péril; nous en dirons presque autant de l'archéologie, avec cette différence toutefois, à l'avantage de l'archéologue, que le gibier pris lui est plus précieux qu'au chasseur; qu'il rapporte seulement une date, un nom, un fragment d'inscription, et la peine du jour est oubliée. Qu'est-ce donc, quand tout entière a été déchiffrée l'inscription jusqu'alors mal lue ou complétement inconnue!

Outre les conditions dont nous avons parlé plus haut, il est une qualité que le collectionneur d'épigraphes doit posséder encore, sous peine de laisser beaucoup à glaner derrière lui : c'est la persévérance. Telle inscription, dans la lecture de laquelle on a échoué, une, deux et trois fois, peut devenir très-compréhensible à une quatrième tentative; la physionomie des lettres qui la composent varie avec le lieu d'observation où se place le lecteur, avec le temps, l'heure et la direction des rayons du soleil; la lumière joue un grand rôle dans l'étude d'une inscription, et nous demandons, à ce propos, la permission d'ajouter encore ici un petit article aux instructions du Comité. Pour mieux y voir en maintes circonstances, il faut *éclairer sa lanterne*. C'est à ce procédé bien simple que nous devons la connaissance d'un grand nombre de vieilles cloches; c'est grâce à cette méthode qu'un savant irlandais, M. Ferguson, est venu récemment découvrir dans

Digitized by Google

nos dolmens du Morbihan des dessins grossièrement sculptés dont nous avions jusqu'à ce jour ignoré l'existence.

Avant de joindre notre contingent à la collection épigraphique qui se prépare dans toute la France, nous avons cru pouvoir être agréable à nos confrères réunis en cette session, en faisant pour eux un choix parmi les inscriptions du département qui nous semblent présenter le plus d'intérêt, en leur offrant, pour ainsi dire, la *fleur du panier*. Nous laisserons donc de côté toutes celles, et ce sont les plus nombreuses, qui mentionnent uniquement une date de construction ou de consécration, un nom de fondateur, de trésorier ou d'ouvrier; nous négligerons de même les inscriptions tumulaires, les devises héraldiques, les passages de la Bible, et ces légendes des fresques et des vitraux racontant, en termes parfois si curieux, la vie de Notre-Seigneur, de la Vierge et des saints. Afin de rendre la lecture plus courante, nous ne tiendrons compte ici, renvoyant pour ces détails au Recueil officiel, ni de la forme des lettres, ni de la disposition des lignes, ponctuation, abréviations, etc. des textes originaux; nous respecterons seulement l'orthographe. Enfin, nous ne dirons rien, et pour cause, des inscriptions celtiques, si l'on peut donner ce nom aux sculptures de nos dolmens; rien non plus de l'épigraphie romaine, dont les rares monuments (nous ne parlons que de l'épigraphie lapidaire) rappellent le passage ou le séjour en notre pays des troupes de Trebonianus Gallus, de Victorinus et d'Aurelianus (251-275). Bornons-nous donc au moyen âge et aux temps modernes.

Nous signalerons, en première ligne, les inscriptions chargées de conserver le souvenir de grands faits historiques; la plus ancienne se rapporte à la guerre de Cent ans :

CI GEIT PIERRES LE FIUZ ALEIN DE BROEREC DONT DEUX
AEST LAME QUI TREPASA A SAMUR LE JEUDI AVANT LA SAINT
MARTIN DIVER EN VENENT DE LA GERE DENTRE LE ROI
DE FRANCE E LE ROY DENGLETERE E FUT LOT DE FRANCE
AU PONT DAVANDIN E LOT DENGLETERRE DAVANT TORNAY
E LE FIT ALES SA FAME E GUILLAUME SON FRERE
APORTER CEANZ LAN M CCC E XL.

(Tombeau de la chapelle de Locmaria, en Ploërmel.)

Digitized by Google

Cette croix a été érigée

A LA MEMOIRE PERPETUELLE DE LA BATAILLE DES TRANTE
QUE MGR LE MARESCHAL DE BEAUMANOIR
A GAIGNEE DANS CE LIEU LAN 1350.

(Croix de la commune de Guillac, auprès de la pyramide de Mi-Voie, entre Ploërmel et Josselin.)

Cette autre :

EN MÉMOIRE DE LA BATAILLE DE JEAN DE MONTFORT
ET CHARLES DE BLOIS EN 1364.

(Croix toute moderne de la commune de Brech, qui en a remplacé une plus ancienne élevée, paraît-il, au lieu même où mourut Charles de Blois, le jour de la sanglante bataille connue sous le nom de *bataille d'Auray*, où périt la fleur de la noblesse bretonne, et qui mit fin à la guerre de succession ou des deux Jeanne.)

Enfin, ces mots gravés sur une maison de Port-Louis :

BLAVET PRINS LAN 1590

rappellent tout à la fois l'un des noms primitifs de cette ville et le sort cruel qu'elle éprouva en tombant au pouvoir du duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne.

Les inscriptions suivantes, relevées dans les églises ou chapelles, nous ont semblé curieuses à un autre point de vue, celui de l'art poétique au moyen âge :

LAN MIL IIII^{c} IIII^{xx} ET V
EN LA FIN DE AVRIL (*DERROIN*)?
FUT LA PREMIERE PIERRE ASSISE
AU PORTAL DE CESTE EGLISSE.

(A la porte d'une chapelle du bourg de Plumergat.)

LAN MIL IIII CENS ET IIIIXX
ET AVEC XIII POUR BIEN COMPTER
TRESORIERS ESTOINT LES JOINS
ME FIST A RENNES BERMAN VITRIER.

(Vitrail de l'église paroissiale de Saint-Léry.)

Digitized by Google

IE FUS FONDU A JOCELIN
IIcc XXX LL. III QUARS
PESSEE AU POUAIS ANGEVIN
VENDREDI XIII IEME DE MARS
PAR LE SENGNEUR DE LA GREE
ET CAPITAINE DE ROHAN
MARGUERITE FU APELLEE
M VCC COUROIT POUR LAN.

(Cloche de l'église paroissiale de la Grée-Saint-Laurent.)

LAN QUE DIT FUT MILL CINQ CENTZ X
JEHAN DE ROHAN ME FIST BASTIZ
ET REDIFFIEZ A HONNEUR
HUCHELOUP EN FUST LE MISEUR
ET AFFIN QUE MON NON NE CELLE
DE BONNE ENCONTRE LON MAPELLE.

(Chapelle Notre-Dame de Bonne-Encontre, en Saint-Samson.)

LAN MIL VCC VINT ET V
AU NOM DE LA VIERGE MARIE
LA PORTE FUT MISE EN POINC
PAR P. MOENERIE.

(Au portail de l'église paroissiale de Mauron.)

LAN 1536
A LA MIAUST CE MEST ADVIS
FUST ALENTOUR DE CESTE EGLISSE
LA PRIME PIECE DE BOIS ASSIZE.

Et plus loin :

LE NOM DE LECRIVAIN
IL A NOM ALLAIN
SON SOURNOM EST PLEXIS
DIEU LUI DOINT PARADIS.

(Sablières de la chapelle Notre-Dame, au bourg de Theix.)

Que M. Allain Plexis aille au paradis, nous le lui souhaitons de tout notre cœur; mais assurément il n'a jamais gravi les sommets du Parnasse, pas plus que ses confrères les *écrivains* du XVe et du XVIe siècle, auteurs des vers qui précèdent. Quand nous disons *vers*,

Digitized by Google

c'est pour tenir compte de l'intention; or l'intention est évidente, bien que, le plus souvent, les lignes ne soient pas divisées de manière à faire ressortir la rime.

Les inscriptions n'avaient pas seulement pour but de livrer à l'histoire une date ou un nom; elles se donnaient parfois une mission plus relevée, celle de moraliser les populations.

FIDES HONOR ET VIRTUS PRE OCULIS.

(Sablière de la chapelle de Kerdroguen, en Saint-Jean-Brévelay, commencement du XVII^e siècle.)

Tantôt elles rappelaient à l'homme la brièveté de la vie :

DIES HOMINIS SIC PRÆTEREUNT.

(Cadran solaire de l'église paroissiale de Rieux, 1643.)

Tantôt elles lui parlaient de la nécessité de la mort :

MEMENTO MORI.
MIHI HERI CRAS TIBI.

(Église paroissiale d'Ambon, XVII^e siècle.)

A LA FIN TOUT MOURA.

(Sablières de l'église paroissiale de Beignon, XVI^e siècle.)

A l'avare elles disaient :

PENSE QUE AU MONDE FAICT TU AS
QUAR RIEN DU MONDE TU N'EN PORTERAS.

Ou encore :

DES BIENS QUE JE AMASSE
NEN NE EMPORTERE QUE UNE CHASE.

(Sablières de l'église de Beignon, XVI^e siècle.)

Aux paresseux :

VOUS QUI DORMEZ TROP LEVEZ VOUS ET PENSEZ EN LA MORT.

(Sablières de l'église de Mauron, XVI^e siècle.)

Digitized by Google

Aux amateurs de procès :

VOYEZ LE GRANT EMBRASEMENT
QUE DIEU DAVANT LE DEFINEMENT
DU JUGEMENT (*QUE*) PROCEDEZ
EN ENFER DEMOURRA VUYDEZ
SATHAN A SI BIEN PROCURE
QUE ENFER ENSENBLE.....
..... POUR TOUT PURGER
.....
..... MISER
NY A PLUS RIENS OU BAS DENFER
CORPS ET AMES AMAINE ENSENBLE
CROYSSEZ LEURS TOURMENS FEU ET FAMBLE.

(Chapelle Saint-Fiacre, en Radenac, XVI^e siècle.)

A tous elles inspiraient une crainte salutaire de la mort qui frappe à l'improviste, sans choisir et, pour ainsi dire, sans regarder :

JE CRAINS SENS DOUTE
LA MORT QUI NE VOIT GOUTE.

(Église de Beignon.)

De cette mort qui de notre corps fait une pourriture :

JE FU ITEL COMME TOY
ET TU DEVENDRAS COME MOY.

(Église de Beignon ; une tête de mort accompagne cette inscription.)

AMICT QUAC'H EIT OH A HOEL
DOHEMB NI SELLET, SELLET GUEL
PEDET EIT OMB EN EUTRU DOUÉ
D'HUN DELIVRIN AG EN DRISTÉ.

Avec cette mauvaise traduction au-dessous :

AMIS, EN CET ÉTAT NOUS RECONNAISSEZ-VOUS?
TEL SERA VOTRE SORT! TREMBLEZ! PRIEZ POUR NOUS!

(Ossuaire d'Arradon, XVIII^e siècle.)

Digitized by Google

Priez pour nous ! Tel a été, dans tous les siècles, le dernier appel jeté aux survivants sur le seuil de l'éternité :

TOUZ CEULX QUI CEANS ANTREREZ
AIES MEMOIRE DES TREPASSES.

(Jubé de la chapelle Saint-Fiacre, au Faouët, 1480.)

PROFOND DE 52 PIEDS PRIEZ DIEU POUR VOS PÈRES.

(Puits de 1705, restauré en 1828, près de la chapelle du Manné-Guen en Guénin).

Cette dernière inscription, par sa rédaction malheureuse, risque fort de ne jamais atteindre le but qu'elle se propose. Elle nous servira de transition pour passer à une série moins lugubre.

Sur un reliquaire de la chapelle Notre-Dame-des-Trois-Fontaines, en Bignan, nous lisons :

ANNIS MILLENIS QAGENTIS BIS DUO DEMPTIS
OPUS HOC CONSTITUIT JOHANNES NOMINE TRESVAULT
DICTUS QUI PATRIE SPLENDOR UNUS EXISTIT NOSTRE
EX VOTO DOCTISSIMUS TAMETSI DE BIGNAN SIT
CLARUIT ET PATRIAM CUJUS DOCTRINA PER OMEIN
MARIE DE FONTIBUS GRATIS ET BENIGNE DEDIT.

On le voit, nos poëtes de 1396 valaient ceux des deux siècles suivants. Mais, ce qui nous a le plus charmé, c'est ce *doctissimus tametsi de Bignan sit.* Qu'en penseront les *gars* de Bignan, lorsqu'ils auront vent de notre découverte, et ne serait-il pas prudent de soustraire à leur rage ce curieux petit meuble?

Une chose cependant nous rassure un peu à cet égard. A un kilomètre de Notre-Dame-des-Trois-Fontaines se trouve la petite ville de Locminé, dont le patron, saint Columban, possède une chapelle particulière attenante à l'église paroissiale; or les litanies du saint, imprimées en placard et placées près de l'autel qui lui est dédié, portent ces mots :

SAINT COLUMBAN, PATRON DE LOCMINÉ,
PRIEZ POUR NOUS!

Digitized by Google

Et au-dessous :

SAINT COLUMBAN, SECOURS DES IMBÉCILES,
PRIEZ POUR NOUS!

Nous sommes décidément dans le pays de la modestie; le reliquaire de Bignan sera sauvé.

Nous n'accorderons pas le même éloge aux habitants de la paroisse de Melrand, sur le clocher de laquelle est inscrit en gros caractères ce distique du siècle dernier :

PRINCIPIUM VIDIT, FINEM VIDET UNICUS ANNUS;
DISCITE, MELRANDI, QUID POTUÊRE PATRES.

Quelques inscriptions nous révèlent l'emploi du *rébus* au XVI^e^ siècle :

L M V^cc^ L III LE V^ix^ JOUR DE APVERIL FU COMMENCÉ
LE BOUAIS DE CE ⌀ DARS, *etc.*

(Au *chœur* de l'église de l'Isle-d'Arz.)

NO(*EL*) CUNO QUI A FET CETE ✠ EN L 1587.

(*Croix* de pierre dans la commune de Saint-Nolff.)

D'autres nous montrent, au contraire, la crainte qu'avait l'artiste, à tort ou à raison, de n'être pas compris. Sur l'une des sablières de la chapelle du Bourg-d'en-Bas, à Saint-Avé, un homme est représenté appelant à lui un chien qui ronge un os, et le mot APORTE, gravé entre eux, semble s'échapper de ses lèvres.

Dans le chœur de l'église de Beignon est sculptée, en plusieurs tableaux, la vie de saint Pierre. Indépendamment des légendes qui expliquent les différentes scènes, chacun des personnages qui les composent porte avec lui, et même sur lui, son nom. C'est ainsi que les divers animaux d'une chasse figurée sur une sablière de la chapelle Saint-Mathieu, en Treffléan, sont accompagnés des mots : *levrier, chiens, renard;* mais ici cette précaution était indispensable.

Jusqu'à présent nous n'avons guère consulté que les monu-

Digitized by Google

ments religieux. L'architecture militaire est sobre de renseignements épigraphiques, qui résoudraient cependant bien des problèmes; les préoccupations de la guerre laissaient peu de place à la littérature. C'est donc sur les constructions particulières que nous allons continuer nos recherches.

Les mots *Voie le Duc*, gravés en caractères gothiques, à l'angle d'une rue de la Roche-Bernard, ont presque l'intérêt d'une donnée historique; mais, en général, les inscriptions des monuments civils n'ont point cette importance. Tantôt ce sont des maximes philosophiques :

ΓΝΩΘΙ ΣΕΑΥΤΟΝ.

TERRA BREVE HOSPICIUM EST PATRIAM DEUS ÆTHERE NOSTRAM CONSTITUIT, etc.

(Malestroit, maison du XVII^e^ siècle.)

SEMPER NOCUIT DIFERRE (*sic*) PARATIS.

RIEN PLUS QUE PAR HUMILITÉ.

(Pont-Scorff, maison du XVII^e^ siècle.)

Tantôt c'est une requête à l'assistance divine :

AU NOM DE DIEU, DIEU SOYCT EN MES AFFAIRES, etc.

(Vannes, maison de 1565.)

Une croix de Péaule, de 1542, porte la même invocation :

A MES AFFAIRES DIEU Y SOIT.

La maison doit être surtout l'asile de la paix :

PAX HUNC (*sic*) DOMUM ET OMNIBUS HABITANTIBUS IN EÂ, etc.

(Vannes, maison de 1560.)

On en écarte ceux qui pourraient là troubler :

QUI RIT ET MORD, QUI MESDIT ET RAPORTE
NENTRE CÉANS, JE LUI DEFENS LA PORTE.

(Guer, maison de 1630.)

Digitized by Google

Et, puisque nous voilà revenu à la poésie, prouvons tout de suite par un exemple qu'elle n'était pas toujours meilleure au XVII^e^ siècle que dans les siècles précédents :

JAN LESQUELEN
DE SA PAINE
(*ET*) NAVIGATION
A FAIT BATIR SA MAISON.

(Port-Louis, maison de 1656.)

Une série d'inscriptions dont nous n'avons pas encore parlé et qui méritent notre attention, ce sont celles qui indiquent le prix des grains à l'époque d'une construction, renseignement précieux pour l'histoire de l'agriculture et du commerce d'un pays. Ces inscriptions sont rares, et cette rareté même nous induit à voir dans celles qui existent la mention d'un fait exceptionnel sous le rapport du bon marché ou de la cherté excessive des denrées.

1586 : T. LE MALIAUD ME FEIST : PERRE FOURMENT
VANDUE X L. LE SEIGLE IX L.

P. RICHART MA FAIT FAIRE EN 1688
A 12 SOLS DEMÉ DE SEIGLE.

(Maisons de Locminé.)

Les souvenirs de cette nature trouvaient place même dans les chapelles :

LAN (*M CCCC*) LXIIJ FUT PERREE DE BLE A IJ S IIIJ DE(*NIERS*),
FORMENT IIIJ S AVOINE XX D^e^.

(Chapelle de Mangolérian, en Monterblanc; près de cette chapelle se tient encore aujourd'hui une foire considérable.)

C'est ainsi que le moyen âge confiait à la pierre, au bois ou au métal son histoire, ses leçons et ses espérances. Depuis le XVI^e^ siècle, les inscriptions se sont multipliées; elles tapissent aujourd'hui nos maisons et jusqu'au pavé de nos rues; mais combien elles font regretter la naïveté, la simplicité des premières! Celles-ci, du moins, étaient comprises par le peuple d'alors; ce-

Digitized by Google

lui d'aujourd'hui, nous parlons surtout du peuple des campagnes, ne comprend ni les unes ni les autres; en revanche, il a complétement perdu le sens des belles fresques et verrières d'autrefois. Mesurant à son aune les œuvres des ancêtres, il aime mieux les attribuer, ainsi que nous l'avons souvent constaté, à des mains anglaises ou espagnoles que de reconnaître sa déchéance. Nos prêtres eux-mêmes, les seuls lettrés de nos villages, s'ils ont conservé les vertus de leurs devanciers, sont devenus, pour la plupart, chose fort regrettable, tout à fait étrangers à l'art. Avec un entrain digne d'un meilleur but, ils font disparaître sous d'épaisses couches de badigeon les peintures et les sculptures de nos églises, rabotent les sablières, substituent aux personnages des vitraux des verres jaunes et bleus régulièrement disposés en losanges ou en polygones. L'art s'en va, et avec lui les restes du passé se perdent de jour en jour; avant peu, nos statistiques tomberont dans le domaine de l'histoire et des traditions, qui ne périssent point aussi vite, Dieu merci!

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

DES SÉPULTURES MÉROVINGIENNES

DU SOISSONNAIS,

ARCY-SAINTE-RESTITUE[1], VIEL-ARCY[2], PONT-ARCY[3] ET CERSEUIL[4],

PAR M. S. PRIOUX,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE.

Avant de commencer notre dissertation sur les cimetières mérovingiens de ces villages, qu'il nous soit permis de donner, en peu de mots, quelques explications sur la position géographique et sur l'état social, à l'époque franque, de la contrée qui nous occupe.

Au VI^e^ siècle, la Neustrie, qui avait Soissons pour capitale, se trouvait enfermée entre quatre villes importantes, Senlis et Meaux, Laon et Reims, qui appartenaient aux deux royaumes de Paris et d'Austrasie. Elle avait pour limites l'Escaut au nord et la Loire au sud.

A quatre lieues et demie à l'est de Soissons, sa capitale, sur les bords de la rivière de Vesle, *Vidula*, se trouvait la petite ville de Braine, à laquelle Grégoire de Tours donne trois appellations différentes, *Brennacum*, *Branacum*, *Brinnacum*, et qui fut, comme on sait, le séjour favori du roi Clotaire, le dernier des fils de Clovis, même après que la mort de ses trois frères lui eut donné la royauté dans toute l'étendue de la Gaule.

« C'était là, dit notre illustre maître, Augustin Thierry, qu'il

[1] Canton d'Oulchy-le-Château.
[2] Canton de Braine.
[3] Canton de Vailly.
[4] Canton de Braine.

Digitized by Google

faisait garder, au fond d'un appartement secret, les grands coffres à triples serrures qui contenaient ses richesses en or monnayé, en vases et en bijoux précieux; là aussi qu'il accomplissait les principaux actes de sa puissance royale... L'habitation royale (de Braine), ajoute l'illustre historien, n'avait rien de l'aspect militaire des châteaux du moyen âge; c'était un vaste bâtiment entouré de portiques d'architecture romaine, orné d'élégantes sculptures. Autour du principal corps de logis se trouvaient disposés les logements des officiers du palais, soit barbares, soit romains d'origine... D'autres maisons de moindre apparence étaient occupées par un grand nombre de familles qui exerçaient toutes sortes de métiers, depuis l'orfévrerie jusqu'à l'état de tisserand. La plupart de ces familles étaient gauloises, nées sur la portion du sol que le roi s'était adjugée comme part de conquête, ou transportées violemment de quelques villes voisines pour coloniser le domaine royal. Mais, si l'on en juge par la physionomie des noms propres, il y avait aussi parmi elles des Germains et d'autres barbares, dont les pères étaient venus en Gaule comme ouvriers ou gens de service, à la suite des bandes conquérantes [1]. »

On pourrait citer un grand nombre d'autres faits constatant la présence des Mérovingiens dans le Soissonnais; mais toutes les personnes qui se sont occupées des origines de la monarchie française savent qu'il ne peut y avoir de doute sur ce point.

Nous nous bornerons donc à faire connaître, autant que possible, l'origine des noms de ces villages, qui caractérisent leur époque, ainsi que les sépultures qu'on y voit.

Nous allons commencer par :

Arcy-Sainte-Restitue, *Arscium*, Arcy [2], *Arceium* [3], *Archiacum*, Viel-Arcy, *Vetus Archeium* ou *Arcetum* [4], Pont-Arcy, *Arsii Pons* [5], *Pons arceius* [6].

[1] *Récits des temps mérovingiens*, t. I^er^, p. 2.

[2] *Cartulaire Saint-Yved de Braine*, 1, 5, 7, 13, 41, 47, 78, 253.

[3] Houlier, *État ecclés. de Soissons.*

[4] *État ecclés. de Soissons*, et Melleville, *Diction. hist. du département de l'Aisne.*

[5] *Cartulaire de Saint-Yved de Braine*, 265.

[6] *État ecclés. de Soissons*, et Melleville.

Digitized by Google

Ces trois Arcy ont évidemment la même étymologie, et nous allons le démontrer en recherchant la signification primitive de ce nom.

Si nous ouvrons Du Cange, nous trouvons *Arseia*, « combustæ silvæ » ; — *Arseius* vel *Arseiz* : V solidos paris pro omnibus animalibus... dictis *coupeis* sive *Arseis* inventis. » — *Arsina*, « incendie » : « Si *Arsinæ* vel alia maleficia facta sunt, » ubi *Arsina* est incendium vel crimen incendii. — *Arsons, faire arsons*, « incendia excitare »; *Arsinum* vel *incendium*.

Roquefort, dans son *Glossaire de la langue romane*, nous dit : *Arses*, « brûler »; *arseure* = *arsure*, « brûlure »; *arsin*, « brûlement »; *arsins* « forêt brûlée »; *arsius*, « bois brûlé »; *arson*, *arsin*, *arsion*, *arsour*, « incendie »; *ars*, *arsi*, *arseiz*, *artis*, *arssiz*, *art*, *arte*, « brûlé, enflammé ».

En bas breton [1] : *Arched* (s. m.), « bierre, cercueil »; *arch* (s. f.), « coffre, huche, arche », et avec la finale adjectivale : *Arc'hi-ek*, « tombal, tumulaire ».

En latin, *Arciacum*, « la tumulaire, la cercueilleuse ».

En gaulois, *aréh*, « coffre, huche ».

Après avoir rapporté l'étymologie du nom d'Arcy, d'après la langue la plus anciennement parlée dans la Gaule, il nous sera facile de démontrer sa haute antiquité d'après les découvertes archéologiques qui ont été faites, depuis le commencement de ce siècle, dans les trois villages qui portent ce nom.

Nous trouvons dans un de ces villages le lieu dit *Luziau*, l'un des plus riches en antiquités mérovingiennes, qui est situé au sud-ouest du terroir de Pont-Arcy, sur un terrain en déclivité et tout près du village de Vieil-Arcy, qui est sans doute le lieu le plus ancien, car Pont-Arcy ne fut ainsi nommé qu'à cause du pont qui fut établi sur la rivière d'Aisne et dont on voit encore les restes [2].

On trouve également dans ce village des fortifications du moyen âge et les ruines d'une tour qui fut démolie par le duc de Mayenne pendant les guerres de la Ligue, en 1594.

[1] Legonidec, *Dictionnaire breton-français*, p. 124.

[2] On prétend même que ce pont a été primitivement établi pour le passage de César sur l'Aisne, à l'époque de la première conquête des Gaules.

Digitized by Google

Ce qui prouve, en outre, que les deux Arcy ne faisaient qu'un seul et même endroit, c'est qu'on a retrouvé sur leur territoire, soit dans des carrières de grès, soit dans des cendrières, des antiquités gauloises, romaines et du moyen âge, telles qu'un *torques* gaulois parfaitement conservé, des monnaies romaines, des vases de la même époque et du moyen âge. Il y a quelques années, en ravalant une vigne au lieu dit *Luziau*, on découvrit quelques dessus de tombes en pierre ornés de décorations en arcades entrelacées.

En ce lieu dit *Luziau*, voisin de l'ancien clos d'Anzoy, existait au moyen âge, selon la tradition, et si l'on en juge par les substructions encore visibles, un couvent probablement considérable.

On sait, d'ailleurs, que *Lusiau* est, dans l'ancien dialecte picard, la même chose que *Luseau, Lusel,* « lieu où l'on met les morts, châsse de saint », *feretrum;* de *locullus* pour *loculus* [1].

Luseau, lusel, lust : « cercueil, bière, châsse de saint »; de *lucellus* pour *loculus* [2].

Loculus, diminutif de *locus,* « petit endroit, case pour recevoir un cercueil; cercueil; logette, etc. [3] » *lusel,* « cercueil » [4].

Lucellus, feretrum, voir aussi *loculus;* pour *lucellus,* nous disons *lusel :* « Item un drap lequel ou suet mettre as exeques des mors sur le *lusel* » ou autre représentation du corps, « *loculus, feretrum,* in quo cadaver mortui deponitur [5]. »

Il n'y a donc pas à douter que *Luziau* ne fut le cimetière antique du Vieil-Arcy, qui se trouve actuellement sur le terroir de Pont-Arcy. L'étymologie le prouve, et les tombes en pierres avec leurs décorations significatives qu'on y a découvertes l'attestent.

Arcy-Sainte-Restitue, qui a évidemment la même origine que Vieil-Arcy et Pont-Arcy, est situé à 16 kilomètres au sud-est de Soissons. Il existe également dans ce village, à l'angle des chemins d'Arcy à Fère en Tardenois et à Soissons, un tertre d'environ 2 hectares d'étendue, élevé de 6 mètres au-dessus du sol

[1] *Dict. de Trévoux.*

[2] Roquefort.

[3] Quicherat, *Dict. latin-français.*

[4] Du Cange, *Glossarium*, au mot *Lucellus.*

[5] Du Cange, *Glossarium*, s. v.

Digitized by Google

qui l'avoisine; les tombes, qui ne sont enfouies que d'environ 35 centimètres, s'étendent, autour de ce tertre, à 47 mètres de distance; à quelques pas du chemin qui conduit à Servenay, se trouve, en carré long, le cimetière moderne des habitants d'Arcy-Sainte-Restitue. Ces tombes ont environ 2 mètres de long sur 50 centimètres de large et 40 centimètres de haut. L'épaisseur des parois est de 7 centimètres, et celle du fond de 10 centimètres. Les couvercles, très-épais, sont en trois morceaux, scellés à la chaux, et un coussinet a été ménagé à l'intérieur pour y poser la tête. Ces tombes sont orientées du sud au nord, les pieds tournés vers l'orient; leur nombre est encore considérable, mais il l'a été beaucoup plus, puisque la plupart des habitations du village ont été élevées avec des pierres provenant de ces sépultures. Plusieurs crânes ont été recueillis dans la même tombe, ce qui indique que plusieurs cadavres y ont été successivement déposés. Les cadavres étaient placés sur le dos, les bras allongés le long du corps. On a remarqué que beaucoup de têtes d'enfants et de vieillards avaient toutes leurs dents, dont l'émail était parfaitement conservé. Ces tombes renferment aussi des agrafes, des boucles de ceinturon en cuivre, des armures de même métal, des épées, dont quelques-unes étaient plaquées d'argent. On a trouvé sous plusieurs d'entre elles une grande quantité d'ossements, et souvent, dans le cercueil, à gauche de la tête, des vases en terre jaune ou noirâtre, tels qu'on en trouve d'ordinaire dans ces sortes de sépultures.

On a remarqué dans ce cimetière, vers le chemin qui conduit d'Arcy à Fère, des tombes décorées, qui donnent à penser que cette partie était réservée aux personnages d'un rang supérieur.

D'autres découvertes ont été successivement faites au même endroit. Ainsi, le 14 février 1807, un éboulement mit à nu, sur le bord de l'ancien cimetière d'Arcy, une tombe sculptée, de $2^{m},25$ de long sur 70 centimètres de large.

En 1813, le 24 avril, un membre du Corps législatif, archéologue zélé, M. le chevalier Rallier, ayant appris, par la *Gazette de France*, que « le 27 mars précédent on avait découvert à Arcy-

Digitized by Google

Sainte-Restitue un grand nombre de fort anciennes tombes, et qu'une main habile devait en donner une description exacte dans un ouvrage sur le Soissonnais et ses monuments, » écrivit à M. de Pouilly, à Soissons, qu'il estimait seul capable de rédiger ce travail, pour lui demander des explications à ce sujet, et lui communiqua un mémoire qu'il avait composé sur une découverte analogue récemment faite dans plusieurs communes d'Ille-et-Vilaine. M. de Pouilly, ne se sentant pas en mesure de suivre cette affaire, renvoya la lettre et le mémoire du chevalier Rallier au curé d'Arcy-Sainte-Restitue, qui étudiait et surveillait sur les lieux ces intéressantes découvertes.

L'importance de ce cimetière, qui renfermait et qui renferme encore un si grand nombre de sépultures, que l'auteur du mémoire écrit en 1813 n'a pas craint d'en porter le nombre à plus de vingt-cinq mille, pourrait faire supposer que c'était là le principal lieu d'inhumation des Francs établis dans le Soissonnais.

L'ancienneté du village de Cerseuil n'est pas moins bien établie par l'étymologie et par les nombreuses découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Cerseuil, *cersolium*[1], *cereolium*, *cerseolio*, *cerseolius*, *celsiolum*[2], « cercueil ». On disait autrefois *sarcen*, *sarken*, *sarcon*, *sarcu*; en basse latinité, *sarcha*.

Un *sarken* fit apareiller
Lez la meisière del moustier
A metre emprès sa mort son corps [3].

En blancs *sarcous* fait metre les seignenrs
A Seint Romain là gisent li barons [4].

A honur la dame unt porté
El *sarcu* posée et mussi
De les corps de sun ami [5].

[1] *État ecclés. de Soissons*, par Houlier, 1783, in-8°.
[2] *Cart. de Saint-Yved de Braine*, p. 2, 4, 7, 10, 13.
[3] *Roman de Rou*, v. 59, 61.
[4] *Chanson de Roland*, CCLXIX, livre de *Roncevaux*.
[5] *Marie de France*, t. I, p. 312.

Digitized by Google

Cercueil; en tudesque, *sarc*, *sarch*, cercueil, sépulcre, tombeau; en allemand, *sarg;* en hollandais, *zark*[1].

Dans un rapport que nous avons eu l'honneur d'adresser, au mois de juillet 1864, à son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, pour la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, nous avons dit qu'à 300 mètres de l'église de Cerseuil, on venait de découvrir des cercueils en pierre juxtaposés et bien exécutés, en forme d'auges, dans le calcaire grossier du pays, et que ces cercueils renfermaient, non-seulement des ossements brisés, mais encore des boucles de ceinturon, des restes d'armes et de poteries, qui caractérisent parfaitement l'époque franque ou mérovingienne et ne laissent aucun doute sur l'origine et l'étymologie de ce nom de *Cerseuil*.

Il existe sans doute encore dans le Soissonnais beaucoup d'autres cimetières dans le genre de ceux que nous venons de signaler; car nous savons qu'on en a trouvé un au mont Notre-Dame[2], l'ancien *Sauriacium* de Grégoire de Tours. Couvrelles[3] a également des tombes en pierre qui n'ont pas encore été explorées.

Enfin, nous signalerons en terminant le cimetière de Pommiers[4], tout récemment découvert, à environ 4 kilomètres de Soissons.

[1] Chevallet, *Origine et formation de la langue française*, 1re partie ch. III, *Élém. germaniq.* sect. II, p. 315, 2e édition, 1858.

[2] Canton de Braine.

[3] Canton de Braine.

[4] Canton de Soissons.

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION

DE

DEUX VÊTEMENTS HISTORIÉS

DU VIII^e^ ET DU XI^e^ SIÈCLE,

DE L'ANCIEN TRÉSOR DE L'ABBAYE SAINT-ARNOULD,

PAR M. CHARLES ABEL,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MOSELLE.

Jusqu'en 1552 se voyait, sous les murs de Metz, un antique monastère dont la fondation passait pour avoir été contemporaine de l'importation de la règle de saint Pacôme en Occident, au commencement du IV^e^ siècle. Il porta d'abord le nom de *Saint-Jean-l'Évangéliste* et des *Douze-Apôtres*, puis il s'appela l'*Abbaye royale de Saint-Arnould*, lorsque son église eut été choisie pour lieu de sépulture par saint Arnould lui-même, qui fut un des évêques les plus marquants de Metz, après avoir été un des ministres les plus distingués de la cour d'Austrasie [1].

Ce prélat fut la souche de la dynastie carlovingienne. Aussi Charlemagne aimait-il à venir rêver sur la tombe du chef de sa famille, et, comme de raison, l'abbaye de Saint-Arnould eut souvent part dans les faveurs impériales.

C'est un de ces cadeaux de Charlemagne que je viens révéler aux amateurs d'antiquités nationales. Je veux parler d'un vêtement oriental, qu'il ne faut pas confondre avec le superbe manteau qui figure au premier rang parmi les richesses archéologiques du trésor de la cathédrale Saint-Étienne de Metz. Ce manteau royal est

[1] *Vita sancti Arnulphi, episcopi Metensis.* — Manuscrits F. 78, mss. n° 154, ms. G. 80, mss. G. 47. — *Genealogia sancti Arnulphi*, ms. n° 214. (Bibliothèque municipale de Metz.)

Digitized by Google

connu des antiquaires. Il a été produit pour la première fois, en 1843, par M. E. Bégin, dans une lithographie au simple trait de son *Histoire de Metz*. Dans son *Abécédaire archéologique*, M. de Caumont en a publié une gravure au trait que, tout récemment, MM. Bordier et Charton viennent de rééditer dans leur *Histoire de France*. M. Hefner a donné place à cette étoffe historiée dans son grand ouvrage allemand, *le Moyen âge religieux*, où elle figure en lithochromie. Enfin, M. de Linas en a fait connaître un fragment en couleur dans le volume des *Missions scientifiques et littéraires* de 1855. Ajoutons qu'un archéologue autrichien l'a fait dernièrement dessiner et peindre de grandeur naturelle pour faire faire un manteau semblable, destiné sans doute au sacre des empereurs d'Allemagne de l'avenir.

Je viens mettre en lumière un autre souvenir de Charlemagne. Je viens décrire un autre vêtement sacerdotal qui fut donné, non plus à la cathédrale de Metz, mais à l'abbaye de Saint-Arnould, à la suite de circonstances qu'il est bon d'indiquer, puisqu'elles font partie intégrante de la biographie du grand empereur d'Occident.

Devenu roi des Francs, Charles songea à donner à son peuple le spectacle d'une vraie reine. Il délaissa la belle et forte Dimiltrude, sa favorite, qu'il avait rendue deux fois mère, et il épousa, en 769, par raison politique, la fille valétudinaire du roi des Lombards, Didier. Une année n'était pas écoulée que Charles répudiait cette pauvre femme sans qu'on sache pourquoi, avouent les chroniqueurs, et, à quelque temps de là, le roi des Francs se donnait pour épouse une jeune fille souabe, âgée de treize ans à peine, et descendant de Godefreid, duc des Allemans[1]. Elle se nommait Hildegarde.

Les noces semblent s'être faites dans la ville de Theodon (Thionville), située sur les rives de la Moselle, à distance égale de Trèves et de Metz. En effet, la petite chronique inédite de Saint-Arnould[2]

[1] Chronique de Thegan, chorévêque de Trèves.

[2] L'abbaye de Saint-Arnould possédait deux chroniques : sa grande chronique, que le P. Sirmond a emportée de Metz et qu'il a publiée sous le titre de *Annales Francorum Metenses*. Ce manuscrit est aujourd'hui en Angleterre. La petite chronique se trouve à la bibliothèque de Metz.

Digitized by Google

nous instruit de faits trop intimement liés à la cérémonie du mariage pour qu'il n'ait pas eu lieu près de Metz.

Le lendemain de ses noces, Hildegarde, malgré ses treize ans, fut accusée par son violent époux de ne pas avoir mérité le *Morgengaben*, ou don du matin, qui était, comme chacun sait, le *pretium virginitatis* [1].

Au lieu de laver son linge sale en famille, suivant l'expression de Napoléon Ier, Charlemagne voulait, comme César, que sa femme ne fût pas même soupçonnée, et, pour avoir le cœur net de tout soupçon, il ordonna que la malheureuse Hildegarde serait soumise au jugement de Dieu, dans l'oratoire de l'abbaye Saint-Arnould, en présence de tous les dignitaires du royaume.

Notre chroniqueur a oublié de nous dire quelle était l'espèce d'ordalie qui était en jeu. Nous pensons que c'était celle qui consistait à plonger son bras nu dans de l'eau bouillante pour y saisir un anneau bénit que l'on déposait au fond du vase [2]. On devait au préalable faire examiner son bras et sa main pour montrer qu'on n'avait recours à aucun maléfice, ni subterfuge. Les membres inspectés étaient recouverts de bandelettes retenues par un fil qui était scellé solennellement. Après l'épreuve, les bandelettes étaient replacées avec les mêmes précautions. Trois jours après, le sceau était rompu de nouveau, et, s'il n'y avait pas traces de brûlures, l'accusé était déclaré innocent.

La religion intervenait dans toutes les ordalies. L'accusé était confié à la garde d'un prêtre et en quelque sorte mis au secret. Il jeûnait pendant trois jours, puis était conduit à l'église en habit de deuil. Là on chantait une messe solennelle dans laquelle étaient intercalées des prières spéciales, tendant à implorer de Dieu la découverte de la vérité. On bénissait l'eau, on exorcisait l'anneau. L'accusé attestait Dieu de son innocence, puis il communiait, et en lui donnant l'hostie sainte l'officiant prononçait cette phrase : *Cor-*

[1] *Loi des Ripuaires*, XXXVIII, 2. — *Loi des Burgondes*, XLII, 2. — *Loi des Lombards*, 201. — *Traité d'Andelot en 598.*

[2] *Essai historique sur les genres de Preuves*, par Solon, qui sert d'introduction à l'*Essai sur les Preuves*, par Gabriel, ancien avocat du parlement de Metz, 2e édition. — *Essai sur les Ordalies*, par Wéber.

Digitized by Google

pus et sanguis Domini veniant vobis ad probationem hodie. On aspergeait l'accusé d'eau bénite pour éviter toute intervention diabolique, on lui en faisait même boire, et, pendant l'épreuve, tout l'auditoire se mettait en prière.

Tel est le supplice qui fut infligé à Hildegarde, qui payait ainsi l'honneur d'avoir partagé la couche de Charlemagne. La pauvre reine, dit notre chronique, s'avance dans l'oratoire de Saint-Arnould, conduite par une jeune esclave et ayant les mains couvertes d'*apothecæ*. Elle s'agenouille devant l'autel, aux pieds duquel repose le grand saint Arnould; elle invoque son intercession auprès de Dieu. Elle se relève, brise le sceau, détache les bandelettes et les tend à son esclave. Celle-ci, interdite, ne fait aucun mouvement, et cependant les bandelettes ne tombent point sur le pavé du temple. Quelque chose de long et de brillant comme une baguette lumineuse s'avance par la fenêtre qui s'ouvrait du côté du levant; ce quelque chose tint en l'air les bandelettes.

Hildegarde se jette à terre en remerciant Dieu de ce secours inespéré. On s'écrie que c'est un rayon de soleil que le maître du monde a condensé pour soutenir les bandelettes et affirmer la virginité de la reine des Francs. Charlemagne fut interdit à la vue de ce miracle, et c'en était un, aux yeux de la foi, que ce rayon de soleil faisant l'office d'un porte-manteau. Le roi se précipite vers Hildegarde, la relève et se déclare convaincu. Comme conclusion, Charlemagne et Hildegarde donnèrent à l'abbaye témoin de leur réconciliation conjugale des domaines, de l'argent et *varia ornamenta*, termine le chroniqueur messin.

De ces divers ornements d'église, pas un seul n'aurait échappé à l'oubli sans une description et un croquis faits dix siècles après, en 1770, d'un de ces objets donnés par Charlemagne.

C'était un vêtement sans couture, présentant la forme d'un cône tronqué; il mesurait $1^{m},54$ de hauteur, et atteignait à la base une circonférence de $4^{m},08$. En avant de la section circulaire destinée à envelopper le cou, s'ouvrait une fente pour passer la tête; cette fente ou têtière avait 8 centimètres de large, 23 centimètres de haut. En dessous de cette ouverture longitudinale, descendait un cordonnet de soie rouge relevé par un fil d'or. Une autre ganse

Digitized by Google

Chape de Charlemagne.

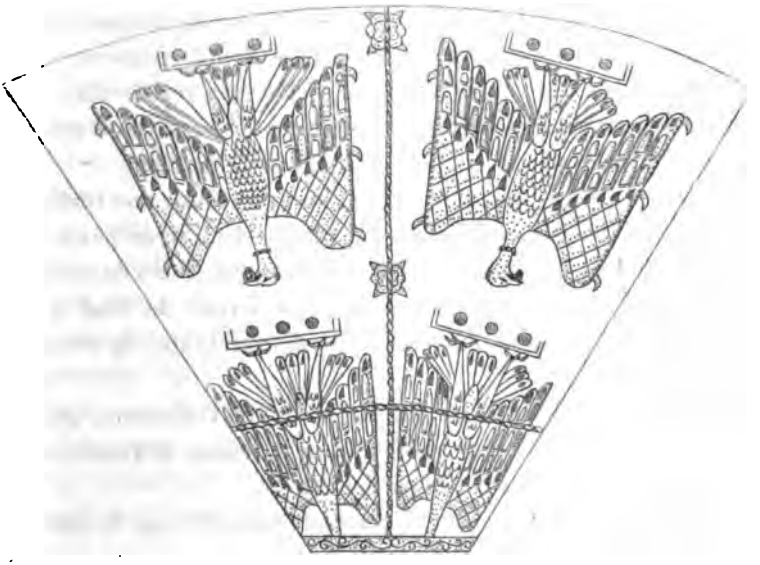

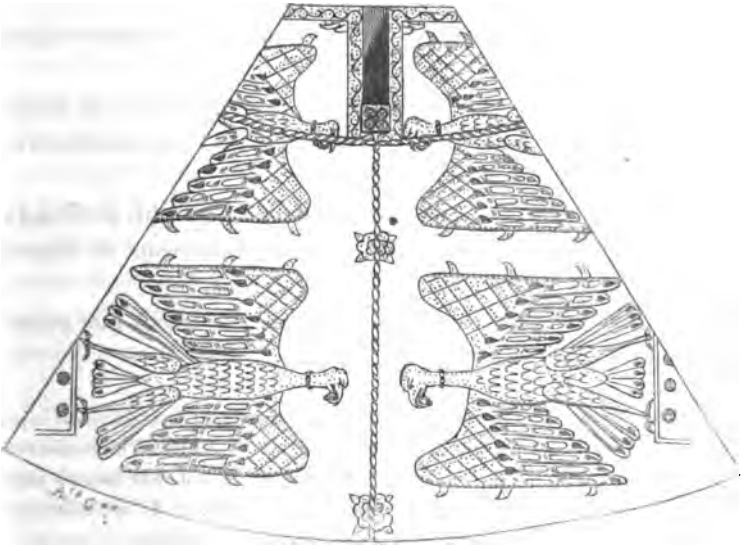

Digitized by Google

semblable descendait symétriquement par derrière. Elles formaient la croix avec une troisième ganse qui partait du bas de la têtière pour venir se rejoindre derrière le dos en passant sur chaque épaule.

Autour du cou régnait une petite bande d'étoffe tissée en or et en soie, c'est-à-dire en or phrygien. Cet orfroy représentait des aigles et des lions se poursuivant au travers des branches d'arbres. Cet ornement décoratif avait 27 millimètres de hauteur.

Au bas de l'ouverture dite têtière, on avait cousu une broderie aussi en or et en soie, qui imitait une plaque d'or carrée de 10 centimètres de face quadrilobée, renfermant quatre fleurs en sautoir.

Le vêtement était en satin blanc, qui servait de fond à six grandes aigles éployées, brodées en fils d'or et de soie de diverses couleurs.

Sur le devant (c'est-à-dire sur la poitrine de l'officiant), quatre aigles étaient couchées superposées l'une au-dessus de l'autre, tête contre tête, et séparées par le cordonnet.

Sur la partie opposée du vêtement (c'est-à-dire sur le dos de l'officiant), quatre aigles étaient debout superposées, les griffes sur un socle.

Le corps de chaque animal et les cuisses présentaient des écailles en soie nuancée; les plumes étaient profilées de même. La queue avait ceci de particulier qu'elle offrait une série de cœurs comme nos jeux de cartes [1].

Les quatre aigles qui occupaient la base du vêtement étaient d'une belle dimension. Chaque animal avait 53 centimètres d'envergure et 64 centimètres de hauteur.

Les quatre aigles supérieures étaient d'un tiers plus petites. Les deux de derrière venaient tendre leur cou au-dessus de l'épaule de l'officiant et montrer leur bec sur le devant.

Entre chaque aigle, le long de la ganse, se voyait une grande rose épanouie brochée en or.

[1] Dans ses *Mélanges d'archéologie*, le P. Martin a publié plusieurs tissus orientaux trouvés à Aix-la-Chapelle et à Bamberg, qui portent comme ornements des cœurs, des carreaux, des trèfles, des piques pareils à ceux de nos cartes à jouer. On en retrouve sur les vêtements de Nicéphore Botoniate et de ses courtisans. « Ce qui donnerait, dit le P. Cahier, aux cartes à jouer une filiation orientale. »

Digitized by Google

Ces aigles présentaient une certaine analogie de confection avec celles du manteau de la cathédrale de Metz, auquel la tradition assigne la même origine; mais elles en différaient par leur disposition. Celles du manteau de Charlemagne sont établies sur un fond semi-circulaire, de façon à ce que leurs têtes viennent converger au centre du vêtement. Elles sont en outre nimbées et portent sur le cou, sur le corps et sur les ailes des motifs de décorations.

Les aigles du vêtement de saint Arnould n'offraient rien de ces détails; au lieu d'un collier d'or, elles portaient un collier de perles, et elles se distinguaient en outre parce que chacune tenait dans son bec une bague [1]. Ceci nous prouve que Charlemagne avait commandé expressément cet ornement ecclésiastique pour notre abbaye, qui, depuis un temps immémorial, a porté comme armoiries une aigle éployée sur champ d'azur, ayant une bague embecquée. Ce tissu sort sans doute des ateliers impériaux de Constantinople, et il nous rappelle le *blatthin byzanthea cum rosis et aquilis*, que porte Constantin Porphyrogenète dans les miniatures byzantines [2].

Les aigles et les roses employées sur un tissu d'Orient nous dénotent un vêtement impérial. Et cet emblème se retrouve si bien sur les objets attribués à Charlemagne, qu'au moyen âge on représente cet empereur toujours drapé dans un manteau semé d'aigles éployées.

La bague que tiennent les aigles de notre vêtement se réfère à un fait légendaire emprunté à la vie de saint Arnould, fait qu'au rapport de Paul Diacre, Charlemagne aimait à raconter, et que Paul Diacre s'étonne de ne pas avoir vu mentionner par le biographe de saint Arnould.

Avant d'être prêtre, Arnulph s'était beaucoup mêlé de politique, comme nous dirions aujourd'hui. Il n'en était pas sorti la cons-

[1] Dans l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre se voit un épais tissu de soie à fonds pourpre, semé d'aigles jaunes tenant aussi dans leur bec un anneau vert et cantonné de grandes rosaces. On l'appelle le *Suaire de S. Germain.*

[2] *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis* de Du Cange. Francfort, 1681.

Digitized by Google

cience très-pure, paraît-il, car un jour il voulut interroger Dieu lui-même, coutume très-fréquente à cette époque[1], d'où nous est venue l'expression de *tirer au sort*, qui a bien changé de sens en route. Nous voyons dans l'histoire de Mérovée, fils de Chilpéric, ce jeune prince ambitieux passer trois jours dans le jeûne et la prière, près du tombeau de saint Martin; puis ouvrir au hasard la Bible au livre des Rois, pour savoir s'il avait longtemps encore à attendre la mort de son père et régner à son tour. La demande d'Arnulph était plus humble et surtout plus chrétienne. Il était très-perplexe sur la conduite qu'il devait tenir. On était en temps de révolution, Arnulph était partisan du pouvoir tombé et par conséquent persécuté comme un mauvais esprit par le gouvernement d'alors, c'est-à-dire par la célèbre Brunehaut. Arnulph et son ami Romaric, tous deux suspects à l'autorité comme gens de vieux partis, capitalisèrent leur fortune et prirent la résolution de se garer de l'orage qui assombrissait l'horizon politique. Ils quittèrent leurs familles en se disant qu'ils expiaient leurs fautes. Ils avaient peut-être fait du népotisme d'une manière exagérée; ils avaient sans doute interné, emprisonné, exilé des adversaires. Charlemagne, qui savait à quoi s'en tenir sur ces abus d'autorité, se contenta d'avouer à Paul Diacre que son aïeul avait commis quelques excès.

Quoi qu'il en soit, nos deux ex-courtisans prirent le chemin de l'exil, se dirigeant vers l'île de Lérins, où s'élevait un couvent célèbre, fondé par un ancien solitaire de la Moselle, un enfant de Toul.

En passant sur un pont, Arnulph, soucieux de son avenir, jeta dans les ondes de la Moselle l'anneau d'or qu'il portait au doigt et qui était reconnaissable à une pierre gravée, cornaline grisâtre, sur laquelle un artiste austrasien avait représenté grossièrement un poisson entrant dans une nasse, accompagné de deux plus petits. Il voulait, dit Charlemagne, savoir s'il renverserait ses ennemis politiques, qui étaient alors dans l'enivrement de leur puissance; ce qui ne pouvait pas manquer d'arriver quand il rentrerait, pensait-il,

[1] *Essai historique sur les preuves juridiques*, par Le Gentil. — *Institutions judiciaires*, par Meyer. — *Thémis*, t. IV et t. V.

Digitized by Google

en possession de cette bague, certain que ses fautes lui auraient été pardonnées par Dieu.

Des deux voyageurs[1], Arnulph seul entra au couvent de Lérins en 601, et il y mena la vie cénobitique la plus rigoureuse, de façon à se faire oublier de ses ennemis. Il se retira en terre ferme, à quelques lieues du couvent, dans le fond d'une grotte, près des sources du Loup, ne vivant que de racines et méditant sur ses grandeurs évanouies[2].

En 613, Thierry mourait empoisonné par Brunehaut dans le palais de Metz, et son fils, élu roi sous le nom de Sigebert II, était massacré avec le reste de sa famille. Brunehaut, à son tour, était écartelée par les ordres de Clother, qui réunit sous sa main les trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. Arnulph sortit de sa retraite, et, en 614, le peuple et le clergé de Metz, le voyant de retour, le nommèrent, d'une voix unanime, évêque de la cité.

Quelque temps après, un pêcheur lui apportait un poisson énorme, sachant que ce pieux évêque s'abstenait de manger de la chair. Arnulph fut joyeusement surpris quand son cuisinier vint lui montrer une bague qu'il venait de trouver dans le ventre du poisson. Il se dit que Dieu ratifiait sa conduite, et il fit conserver cet anneau, qui témoignait du secours que le ciel lui avait apporté contre ses ennemis.

Cet objet précieux a toujours depuis fait partie du trésor de la cathédrale de Metz, et, chaque année, les chanoines le portaient processionnellement à l'abbaye de Saint-Arnould, le jour que l'église fête ce saint confesseur, le 16 juillet. On attachait l'anneau à un des rubans de l'évangéliaire, et, à l'issue de la messe, on prenait des empreintes du *chaton de saint Arnould* sur des bagues de cire, réputées excellentes comme fébrifuges avant la Révolution. Cette bague[3], vendue en 1794, est rentrée au trésor de la cathédrale de Metz.

[1] Romaric, en passant à Luxeuil, fut gardé par l'abbé saint Amat, et il fonda le couvent devenu depuis la ville de Remiremont, sur la Moselle.

[2] Cette grotte est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage célèbre aux environs de Nice.

[3] La bague de saint Arnould a été décrite et dessinée plusieurs fois, sans

Digitized by Google

On comprend dès lors quelle fut l'intention de Charlemagne quand il fit broder des aigles tenant un anneau dans le bec sur le vêtement sacerdotal qu'il destinait à l'abbaye de Saint-Arnould.

Cette intention est accusée non moins vivement par la doublure de notre vêtement. C'était une étoffe de soie rouge, jaune et bleue, sur laquelle on avait brodé de petits aiglons, non plus éployés, mais passant, tournés à droite et marchant à la file l'un de l'autre. Ils portaient dans leur bec la bague de saint Arnould, et au cou ils avaient un collier d'or. Le contour de ces oiseaux, leur bec, l'anneau, les pattes, étaient, comme pour les aigles éployées, ouvragés en fils d'or, et le reste en soie de diverses couleurs. Chacun de ces aiglons avait 108 millimètres de hauteur.

Cet emploi des aigles éployées, que l'art héraldique a rapportées d'Orient à l'époque des croisades, le caractère byzantin de ces aigles et des lions permettent d'affirmer que ce vêtement date du VIII^e^ siècle et qu'il a pu appartenir à Charlemagne. Ce qui vient à l'appui de cette induction artistique, c'est la tradition de l'abbaye Saint-Arnould, tradition fondée sur deux cérémonies, l'une pieuse, l'autre profane, qui s'accomplissaient ponctuellement chaque année, de temps immémorial.

Au 28 février, les bénédictins de Saint-Arnould célébraient en grande pompe la fête de Charlemagne, qu'ils regardaient comme un saint, tandis que le chapitre de la cathédrale de Metz, le traitant comme un homme généreux, priait pour son âme.

L'officiant de la cathédrale revêtait le manteau de Charlemagne pour dire la messe d'obit pour ce bienfaiteur de l'église messine, et l'officiant de Saint-Arnould endossait le vêtement qui nous occupe pour chanter la messe du saint confesseur de la foi.

Ce n'était pas tout, à la date du 16 juillet, jour de la fête de saint Arnould, un grand nombre de pèlerins venaient prier sur la

qu'on soit tombé d'accord sur le sujet gravé. Don Calmet y a vu une scolopendre (*Histoire de Lorraine*), et trois pommes de pin (*Notice de Lorraine*); dom Tabouillot (*Histoire de Metz*), une pomme de pin; Bégin (*Histoire de Metz*), trois pommes de pin; l'abbé Chaussier (*Origine apost. de l'église de Metz*), trois poissons; dom Pitra (*Spicilegium Solesmense*, III, p. 578), une nasse avec trois poissons; M. Victor Simon (*Mém. Société d'arch. Moselle*, 1864), trois langoustes.

Digitized by Google

tombe de ce pieux évêque. Ce concours d'étrangers conduisit à l'établissement d'une foire, comme on le voit pour Saint-Denis. Cette foire se tenait dans un champ dépendant de l'abbaye, et qui s'appelait *champ de la corvée*. Les bénédictins en tiraient d'importants revenus. Cette foire dura jusqu'à l'annexion française.

De grand matin on voyait, le 16 juillet, sortir de l'abbaye une jument blanche, une haquenée, que conduisait le frère procureur, suivi de novices porteurs de grands paniers. Sur la haquenée était juché un bénédictin, tournant le dos à la tête de l'animal et tenant la queue en guise de bride. Ce singulier cortége traversait toutes les rues de Metz, s'arrêtant devant chaque boutique pour y percevoir une pièce de marchandise. Cette perception une fois faite, la haquenée et son écuyer étaient ramenés à l'abbaye, suivis de la foule : cela se comprend de reste. L'abbé sortait alors avec ses religieux pour venir au-devant du chapitre de la cathédrale, qui arrivait escortant son doyen. Ce dignitaire, revêtu du manteau de Charlemagne, apportait dans une boîte, formée d'une fibule antique, la fameuse bague de saint Arnould. La messe dite, la foire était ouverte au son de toutes les cloches du couvent, et les marchands messins y vendaient, sans payer d'autre redevance que celle perçue lors du passage de la haquenée.

Ce que nous n'avons pas encore dit, c'est que le religieux qui montait la jument blanche à rebours était couvert de notre vêtement, suivant un usage séculaire. On voulait ainsi attester que l'impôt perçu remontait au grand empereur qui passait pour fondateur de la foire de Saint-Arnould. Aussi appelait-on cet impôt le *droit de Charlemagne*[1].

Le trésor de l'abbaye Saint-Arnould renfermait un autre vêtement sacerdotal moins ancien, mais présentant cet avantage de ne laisser planer aucune incertitude sur sa provenance ni sur l'époque de sa confection.

Il était aussi d'un seul contexte et présentait la forme d'un cône

[1] *Antiquitates Arnulphinæ*, par P. Baillet, 1730, Bibliothèque de Metz, ms. — *Histoire civile et ecclésiastique de Metz*, par dom Brocq, 1756, Bibliothèque de Metz, mss. 128-45.

Digitized by Google

Chape de saint Étienne de Hongrie.

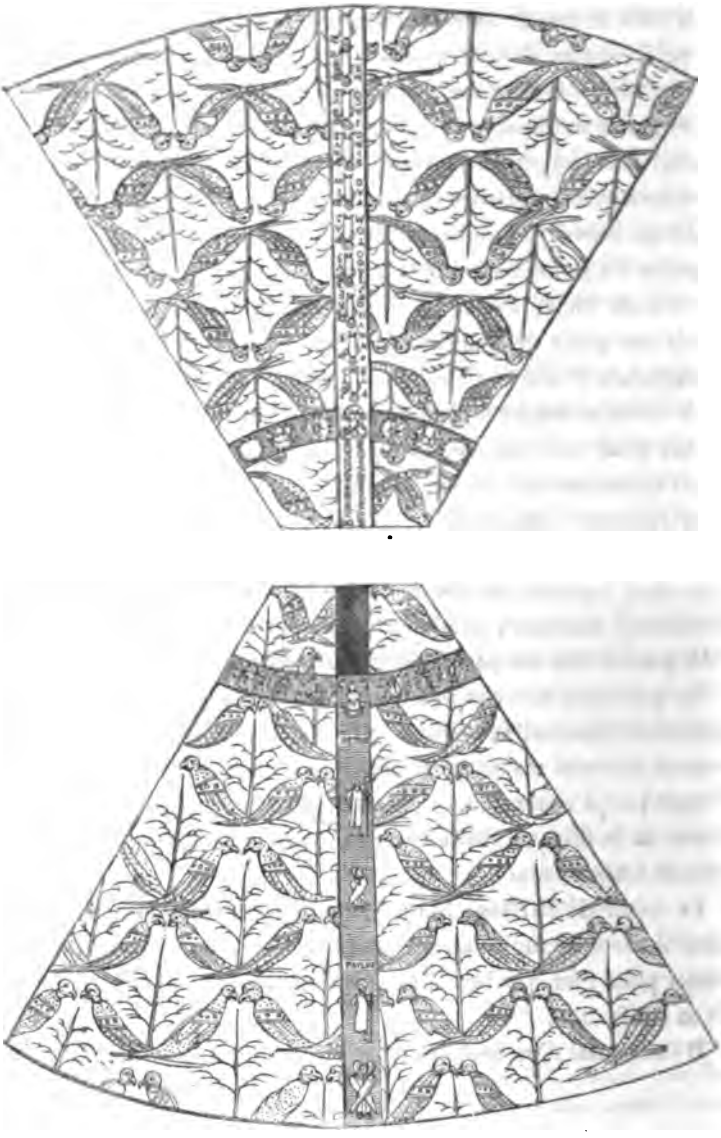

tronqué de 1m,47 de hauteur. L'étoffe était un satin très-fourni, de couleur cramoisie, à reflets bleuâtres, comme la gorge d'un pi-

Digitized by Google

geon ramier. Sur ce fond, on avait brodé un arbuste, s'étalant comme un candelabre à sept branches. Au sommet, se tenaient deux perroquets affrontés, formant une losange avec le groupe voisin. Ce vêtement avait sur le devant une fente qui présentait 23 millimètres de hauteur et 81 centimètres de large.

Au bas de cette ouverture descendait une bande de soie pourpre, large de 81 millimètres, sur laquelle on avait brodé, en fils d'or, Jésus-Christ assis de face, sur un banc, et bénissant de la main droite, et, de la main gauche, présentant le livre des Évangiles ouvert. A droite de la tête était un A, à gauche un Ω.

Au-dessus, on avait brodé, en fils d'or et de soie, saint Pierre, debout, tourné vers la gauche, tenant son bras droit sur la hanche, et, de la main gauche, une crosse pastorale. Au-dessus de la tête, en lettres d'or, PETRUS, en capitales romaines. Cette figure avait $0^{m},189$ de hauteur.

Au-dessous se voyait un séraphin à la robe d'azur, aux ailes entrelacées et se courbant sur la poitrine, brodées en fil d'or, comme sur l'ornement de Saint-Maximin-du-Var. Ce séraphin avait 108 millimètres de haut. Plus bas se lisait, en capitales romaines dorées, ce mot PAVLVS, qui s'appliquait à un personnage brodé au-dessous, tourné à gauche, de 189 millimètres de haut. C'était saint Paul, le bras droit sur la hanche, et reposant sa main gauche sur un long glaive renversé. Au-dessous reparaissait un nouveau séraphin de 108 millimètres de hauteur[1].

Par derrière était cousue, symétriquement à celle de devant, une bande de soie violette de 81 millimètres de large, sur laquelle on avait répété la bénédiction du Sauveur du monde. Au-dessous de lui on avait brodé dix apôtres, sans aucun intervalle, et portant leurs noms écrits en capitales romaines d'or et de soie, étagées comme dans toutes les inscriptions byzantines. On y lisait ainsi les noms de Pierre, Paul, André, Jacques (le Majeur), Thomas, Tadée, Simon, Jacques (le Mineur), Mathieu et N... (effacé par l'usure).

[1] Sur le pectoral de la chasuble du miracle de Braine se voyait aussi un séraphin.

Digitized by Google

Ces personnages avaient 108 millimètres de hauteur, et ils tenaient tous la main droite appuyée sur la hanche et le livre des Évangiles de la main gauche.

Leur contour était en fil d'or, ainsi que le nimbe qui enveloppait leur tête.

Comme cette bande historiée était placée symétriquement sur le derrière, à la même hauteur que la bande du devant, il y avait une place laissée vide depuis le cou, et correspondant à la fente du devant. Cette place était remplie par l'inscription suivante, en lettres capitales romaines, brodées en or et en soie, sur une bande de soie violette de 81 millimètres de large :

✠ S. HVNGARORVM. R. ET. GISLA DILECTA SIBI CONIVNX MITTVNT HAEC MVNERA DN̄O APOSTOLICO IOHANNE.

Cette inscription nous apprend qu'Étienne, roi de Hongrie, et Gisèle, sa chère épouse, ont envoyé ces présents au seigneur apostolique Jean.

Ces deux bandes perpendiculaires étaient rencontrées dans leur parcours par une autre bande de soie pourpre, qui, partant du bas de la fente du devant, faisait le tour du vêtement, de façon à former une croix devant et une croix derrière l'officiant, en passant sur les épaules. Jésus-Christ se trouvait ainsi au centre de chacune de ces deux croix, et de chaque côté de Notre-Seigneur on avait brodé, sur une bande de soie pourpre, un ange, Adam tenant une massue, Ève vêtue de ses cheveux, un lion, un cerf, un dragon, un aigle. Ces sujets formaient douze médaillons de 54 millimètres de diamètre, garnis de petites perles comme la chasuble de saint Henri à Ratisbonne.

Dans un travail de pure archéologie comme celui-ci, je ne peux pas entrer dans de grands détails sur la vie d'Étienne, roi de Hongrie. Néanmoins pour démontrer l'intérêt qui s'attache au vêtement que je décris, il faut m'arrêter sur les relations que ce roi de Hongrie noua avec le Saint-Siége.

Étienne compte parmi ces pasteurs des peuples qui se sont servis de la religion pour consolider leur autorité sur la multitude. Ce fut un partisan du principe du droit divin. Il mit hardiment

Digitized by Google

en pratique cette théorie que nous appelons l'ultramontanisme, et qui tend à se formuler sous le nom plus précis d'hildebrandisme. Étienne avait eu pour mère une femme pieuse, la duchesse Adelaïde, qui l'avait fait baptiser et changer de nom. Devenu duc des Hongrois à la mort de son père, Étienne s'entoura de moines et de prêtres. Il leur fit catéchiser les vallées du Danube et de la Theiss, et il divisa son duché en évêchés, ressortissant d'un archevêché, le tout créé et nommé par lui. Puis il envoya à Rome demander la ratification de sa conduite et en même temps le titre et le diadème de roi, s'engageant à se reconnaître le vassal du Saint-Siége.

La tiare était alors portée par un Français, le fameux Gerbert, que le pape Jean XV avait dépossédé de l'archevêché de Reims, malgré Hugues-Capet, et que l'empereur Othon III avait fait élire pape sous le nom de Sylvestre II. Cet homme, supérieur à son siècle, reçut avec empressement l'ambassade du duc des Hongrois. Seulement il éprouvait un grand embarras : un de ses prédécesseurs éphémères, Benoît VII, vers 976, avait reçu de Miechlaüs, duc des Polonais, une semblable demande. Sylvestre II, sollicité dans le même sens, avait même fait faire et ciseler la couronne. Mais il se décida pour Étienne, ne lui cachant pas qu'il lui envoyait *diadema quod duci Polonorum confectus fuerat,* dans une lettre d'acceptation de vassalité écrite à Rome le 6 des calendes de l'an 1000. C'est encore ce diadème qui sert au couronnement des empereurs d'Autriche comme rois de Hongrie.

Voyant sa puissance augmentée par la religion, Étienne chercha à la consolider par la politique. Il obtint en mariage Gisèle, la sœur du pieux duc de Bavière Henri; puis il aida celui-ci à se faire agréer empereur d'Allemagne en 1002.

Étienne et Gisèle rivalisaient dans le soin qu'ils prenaient des églises, leur envoyant des statues et des vêtements sacerdotaux, tissés en or et décorés de pierres précieuses avec un luxe insensé, suivant l'expression de l'historien hongrois Bonfinius.

Notre vêtement de l'abbaye de Saint-Arnould en est un spécimen. Il fut adressé avec d'autres présents à Jean XVIII, le seul pape du nom de Jean contemporain d'Étienne. Il occupa le Saint-Siége de

Digitized by Google

1003 à 1009. Ce saint pontife, en 1007, avait permis à Étienne de faire construire à Rome, près de la basilique de Saint-Pierre, un hôpital destiné à recevoir les pèlerins hongrois. Étienne, en même temps, faisait construire à Constantinople un lieu de refuge analogue à celui de Rome.

Le succès de son entreprise le poussa à bâtir un autre hospice hongrois dans le voisinage de Saint-Georges, dans Jérusalem même.

C'était le temps des pèlerinages en terre sainte, et l'histoire nous a conservé le souvenir d'une expédition de ce genre, entreprise en 1027, par le comte d'Angoulême, Guillaume, et par Richard, abbé de Verdun. Peut-être était-il du nombre de ces pieux voyageurs, ce Fulbert que nous voyons prier un évêque hongrois de saluer Étienne de sa part et de celle de toutes les communautés de moines de son diocèse de Chartres?

Ces pèlerins de haut parage se louèrent beaucoup de la bienveillance du roi de Hongrie, qui, non-seulement les hébergea, mais même leur fit de riches présents. Peut-être y avait-il parmi ces pèlerins des religieux de la Moselle; mais ce n'est point par leur intermédiaire que l'abbaye de Saint-Arnould a obtenu le vêtement qui nous occupe. C'est un pape qui l'apporta lui-même à Metz. En 1048 Léon IX, ancien évêque de Toul, ayant été élu pape au concile de Worms, alla se faire introniser à Rome, et revint l'année suivante présider le concile de Reims, le 2 octobre.

Puis il alla visiter son ancien diocèse, dont il conserva la direction toute sa vie, et il se rendit, le 5 octobre 1049, près de Metz pour consacrer l'église de l'abbaye Saint-Arnould, que l'abbé Warin venait de reconstruire sur l'emplacement de l'oratoire témoin du jugement d'Hildegarde.

Suivant l'usage, Léon IX laissa à l'abbaye le vêtement sacerdotal avec lequel il avait officié, et c'est ce vêtement historié que nous étudions en ce moment, et qu'il avait apporté de Rome. Déjà Léon IX avait officié pontificalement à Trèves, le 13 avril 1019, et y avait laissé une chasuble historiée portant en lettres d'or le nom de GISELA, provenant, sans nul doute, de la même source.

Digitized by Google

Cette chasuble a été enlevée de Trèves par les ordres de l'empereur Ferdinand III, pour servir à son couronnement comme roi de Hongrie, en 1627. Mais revenons à Metz. Ce qui confirme la tradition qui attribue à saint Léon la concession du vêtement de saint Étienne, c'est qu'elle a toujours été connue sous le nom de *chasuble de saint Léon*. Le cérémonial de Saint-Arnould, manuscrit du XIV^e^ siècle, porte que pour la fête de saint Léon, qui tombe le 18 des calendes de mai, l'officiant doit être vêtu de la chasuble du pape saint Léon : *et sit indutus presbyter casula sancti Leonis pape*[1].

Jusqu'à présent, j'ai évité de donner un nom à ces deux vêtement sacerdotaux que l'abbaye de Saint-Arnould tenait de la générosité de Charlemagne et de Léon IX. Si l'on s'en rapportait aux analogies de forme il faudrait les appeler des chapes.

Mais une chose m'embarrasse, c'est qu'en venant consacrer la nouvelle église de l'abbaye Saint-Arnould, Léon IX concéda à l'abbé le droit d'officier aux grandes fêtes avec une dalmatique : *præcipuis festivitatibus in missarum celebratione sandaliis et dalmatica utamini.*

Par la suite des temps et des prétendus progrès de l'industrie, les vêtements sacerdotaux ont changé de formes, tout en conservant les vieux noms. J'ai consulté les liturgistes depuis Amalaire, Alcuin, Durand, et ils m'ont peu éclairé. Il y aurait un livre à faire sur cette question de l'origine et de la transformation des vêtements sacerdotaux. Pour moi ce qui différencie la *cappa* de la *casula*, c'est que celle-ci était trouée pour laisser passer la tête et tournait autour de la tête, aussi l'appelait-on *planeta*. La *cappa* au contraire avait une fente d'un côté, ce qui permettait de relever le vêtement sur la tête en cas de vent, de soleil ou de pluie[2].

Nos deux vêtements sont alors deux chapes, tandis que les vêtements remarqués à Ratisbonne par le P. Martin, et qui sont attribués à Henri le saint et à Wolfgang, sont des chasubles, parce

[1] *Liber de ordinatione et officii.* — Bibl. Metz, n° D 10 m^es^.

[2] Au Chili on porte encore le poncho, hommes et femmes, qui n'est rien autre que la chape comme on la retrouve sur les peintures des catacombes, sur les monnaies, sur les sceaux du XI^e^ siècle.

Digitized by Google

qu'elles n'ont pas de fente ou têtière [1]. La dalmatique semble surtout avoir été caractérisée par l'adjonction des manches, tandis que les chapes et les chasubles en étaient dépourvues, et retombaient sur les bras, qu'elles couvraient complétement.

Depuis que l'attention de l'archéologie s'est portée sur les anciennes étoffes historiées, on a établi, en règle générale, que les lions, les aigles, les paons, les perroquets affrontés, adossés ou contournés dénoncent, sur des tissus de soie, une origine orientale. Ainsi notre vêtement de saint Étienne nous viendrait de l'Orient, comme celui de Charlemagne.

M. Didron déclare que cette théorie peut être vraie, mais qu'il n'en est pas moins acquis que, dès le XIIe siècle, on trouve en France des tissus analogues, qui semblent de fabrication française, grâce à certains emblèmes héraldiques. A l'appui de son observation, M. Didron cite l'étoffe de la mitre de Philippe de Dreux, mort évêque de Beauvais en 1175. Cette étoffe présente dans son tissu, « à côté de perroquets adossés et contournés, une fleur de lis parfaitement exécutée et parfaitement française, dit M. Didron [2], et tout aussi française que les fleurs de lis des galons. »

Il est vrai que les perroquets n'ont été importés comme oiseaux d'agrément, en France, qu'au milieu du XVe siècle, mais on a pu imiter des modèles de tissus d'Orient ou faire venir des ouvriers d'Asie [3].

Que la reine Gisèle ait brodé elle-même les saints personnages et les inscriptions, soit du vêtement de Trèves, soit de celui de Saint-Arnould, c'est possible; mais elle n'a pas pu tisser les perroquets de l'étoffe. Peut-être Étienne avait-il installé près de sa cour, comme cela se voyait à Constantinople et à Palerme, des ateliers de tissage et de broderie. Ce qui confirme cette hypothèse c'est que dans le métier de brodeur est resté l'usage de désigner

[1] Miniatures d'une Bible de la bibliothèque de Metz.

[2] *Revue archéologique*, 1857.

[3] Remarquons que les perroquets de la chape de saint Étienne de Hongrie rappellent ceux que l'on voit sur les cartes à jouer de l'Allemagne au XVIe siècle; ce qui confirmerait l'origine orientale de ce jeu.

Digitized by Google

sous le nom de *point de Hongrie* trois rayures sans intervalle, qui se font en échelons, procédé que l'on emploie toujours pour broder des plumes d'oiseaux. Le perroquet semble en outre un ornement adopté de bonne heure par les artistes hongrois. Sur la tombe de Gunther, évêque de Bamberg, qui mourut en 1064, on a sculpté des perroquets affrontés, perchés sur une rose ou sur une quinte-feuille.

M. l'abbé Barbier de Montault nous fait connaître que le trésor de la cathédrale d'Agnani renferme plusieurs dalmatiques et chasubles historiées du XII^e^ siècle, dont les unes sont brodées en fil d'or au *point de Hongrie*, et les autres portent sur le fond de leur étoffe des perroquets affrontés, qu'un inventaire du pape Boniface dénomme *pappagallos*.

Sur la chasuble de Sainte-Aldegonde, provenant de l'abbaye de Maubeuge[1], nous retrouvons comme à Saint-Arnould, sur un fond pourpre clair, des couples de perroquets brodés en or, contournés et perchés sur des pivoines d'or; mais, comme sur la mitre de Beauvais, leur tête supporte une fleur de lis; ce qui accuserait une fabrication française d'après quelques-uns.

Le perroquet a été adopté par le christianisme du moyen âge comme un animal symbolique. Les bestiaires nous apprennent que le papegay passait pour l'image de l'homme qui doit se garder de l'approche du démon de peur de perdre sa robe d'innocence, de même que le papegay se garait de la pluie de peur de ternir l'éclat de la couleur de son plumage.

C'est ainsi que, le symbolisme aidant, on laissait célébrer les saints mystères du christianisme par un prêtre revêtu d'une étoffe où se voyaient des lions, des aigles, des paons, des perroquets, des oies, des canards, des lapins et même des éléphants, des griffons. En mettant même de côté le sens symbolique de cette manifestation, n'y avait-il pas, dans cette réunion d'animaux, la consécration de la parole du psalmiste: « Œuvres du Très-Haut bénissez-le, louez-le; exaltez-le à jamais, oiseaux du ciel, habitants de la mer, bêtes de sommes, bêtes féroces et enfants des hommes. »

[1] Congrès archéol. de Lille, 1845.

Digitized by Google

Dans ces temps reculés on prenait au sérieux ce texte de la Bible : « La terre est au Seigneur avec tout ce qui la remplit. » Dans ces jours de dévouement religieux qui nous ont valu les croisades, tout était enseignement chez le prêtre, même son vêtement, tandis qu'aujourd'hui, quel contraste! La chape est devenue cet immense cornet renversé, dans lequel le prêtre disparaît au moindre agenouillement; le chaperon est cette bande hémisphérique qui n'a plus aucune raison d'être; la chasuble, à force d'être échancrée et diminuée d'ampleur a pris une forme inqualifiable; le sudarium ou manipule est cartonné et épinglé sur la manche sans aucun but.

C'est à l'archéologie et au bon goût à réagir contre cette tendance antiliturgique et antiartistique. Le mouvement est donné, il ne s'agit plus que de s'associer. C'est dans ce but que j'ai réveillé le souvenir d'une chape du VIII^e^ siècle et d'une chape du XI^e^ siècle, qui se voyaient autrefois à Metz.

J'aurais désiré être plus précis dans la description technique de ces deux vêtements sacerdotaux, mais en 1794 ils furent brûlés, et leur or figure dans les 10 marcs 4 gros que la Monnaie de Metz retira des ornements de l'abbaye de Saint-Arnould, et nous ne saurions rien de ces deux spécimens de l'art antique de la broderie, s'il ne s'était trouvé dans le couvent un modeste bénédictin du nom de Dieudonné, qui était un peu antiquaire. En 1770 ce bon religieux inspectait pièce à pièce le trésor de son abbaye. Il prit quelques notes, quelques mesures et esquissa tant bien que mal nos deux chapes, pensant avec raison que le plus mauvais croquis remplace à souhait la plus longue des descriptions.

C'est grâce à ce moine antiquaire d'avant la Révolution que j'ai pu aujourd'hui apporter deux objets ignorés qui ne peuvent manquer de figurer avec avantage dans cet inventaire de nos richesses textoriales qu'ont entrepris MM. de Contencin, Martin, Lenormant, de Linas, de Montault, Prioux, Didron, du Sommerard et Fr. Michel. Au congrès archéologique de Lille, en 1845, M. de Caumont conseillait d'étudier les vêtements sacerdotaux et de classer chronologiquement les tissus. Ce conseil a été entendu. L'élan est donné, mais bien des sacristies d'églises de province sont restées inexplorées, et la chronologie des tissus est encore à faire.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

CINQ ANCIENNES ÉTOFFES

TIRÉES DE LA COLLECTION DE M. FÉLIX LIÉNARD,

A VERDUN (MEUSE),

PAR M. CHARLES DE LINAS,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES, ETC.

L'église cathédrale de Verdun possède en partie ou en totalité les corps de ses premiers évêques : saint Saintin, 332-356; saint Maur, 356-384; saint Salvin, 389-420; saint Arator, 421-434; saint Pulchrône, 454-479; saint Possessor, 479-486; saint Agéric (Airy), 555-591; saint Paul, 626-648; saint Madalveus (Maulve), 735-765; il faut encore ajouter les ossements de saint Livier, martyrisé à Marsal, et de saint Grégoire de Spolète. Ces reliques, provenant des abbayes de Saint-Vanne, Saint-Paul, Saint-Maur et Saint-Airy, étaient jadis renfermées dans des châsses magnifiques. Un décret de la Convention nationale ayant prescrit d'envoyer à la Monnaie les objets d'or, d'argent et de cuivre qui appartenaient aux établissements religieux, toutes les châsses des églises de Verdun furent transportées à la cathédrale, puis brisées et dépouillées. En décembre 1793, des mains sacrilèges saccagèrent Notre-Dame et brûlèrent son mobilier; heureusement quelques hommes du peuple réussirent à sauver les reliques, qu'ils cachèrent dans le tombeau de M^gr^ de Nicolaï, récemment ouvert pour en voler le plomb, et sur lequel le pavé n'était pas encore remis en place. Elles y restèrent jusqu'en 1804, époque où elles furent exhumées, reconnues et décrites avec leurs enveloppes et leurs phylactères. Ensuite on les déposa dans un lieu malsain, où

Digitized by Google

l'humidité eut bientôt endommagé les caisses en bois qui les contenaient.

En 1857, Mgr Rossat, évêque de Verdun, ayant ordonné l'ouverture du dépôt, le prêtre sacristain, chargé de surveiller ce travail, se mit à l'œuvre avec une précipitation blâmable, livrant aux flammes les caisses tombées en pourriture ainsi que les étoffes qui enveloppaient et distinguaient les groupes, sans égard pour les inscriptions et les renseignements qu'elles pouvaient fournir. Informé du désordre jeté parmi les ossements, le vénérable prélat se hâta de nommer une commission chargée de les reconnaître, de les grouper de nouveau après en avoir dressé un inventaire détaillé, et de replacer chaque corps ou partie de corps dans un suaire neuf, les anciens, échappés aux atteintes du trop ardent sacristain, n'ayant plus ni consistance ni propreté. Toutefois, le classement terminé, la commission décida que des tissus restés en contact si prolongé avec des reliques pouvaient en avoir gardé quelques traces et par conséquent devaient aller au feu. On était sur le point d'exécuter la sentence, lorsque M. Félix Liénard, savant archéologue et l'un des membres les plus actifs de la commission, ayant fait observer qu'on allait détruire sans motifs sérieux des monuments d'un intérêt majeur pour la science, on eut l'heureuse idée de les lui offrir en témoignage de son zèle à mener à bonne fin une besogne aride qui n'avait pas exigé moins de plusieurs mois.

Ces étoffes, au nombre de cinq, M. Liénard a eu l'extrême obligeance de me les adresser avec les détails qui précèdent. Elles sont remarquables à divers titres; la plupart, sinon toutes, appartiennent à l'industrie byzantine; deux offrent d'intéressants termes de comparaison entre les produits des gynécées impériaux et ceux des ateliers asiatiques; une troisième, si je ne me trompe, présente un certain mérite historique. Je vais les décrire et les étudier successivement dans l'ordre de valeur relative que je leur attribue.

Le tissu auquel j'assigne la première place, attendu qu'il est le plus curieux à mon point de vue, est aussi le plus mutilé. Il consiste en deux lambeaux d'inégale largeur, réunis par une couture, arrondis d'un bout, taillés carrément de l'autre. La forme

Digitized by Google

semi-elliptique de l'ensemble, le galon qui le borde, sauf à l'extrémité rectiligne, m'induisent à penser que ces fragments proviennent d'une bourse coupée dans un ancien suaire et dont les autres pans sont, hélas! perdus. Je n'eus pas de peine à m'assurer de prime abord que, tout en constituant un même dessin, les morceaux ne se rapportaient pas le moins du monde dans le sens où ils étaient mis; je m'empressai de les découdre. Les remplis éclaircirent un peu la situation, et, après quelques tâtonnements, j'entrevis un *pallium sigillatum* d'espèce fort rare, puisqu'on n'en connaissait jusqu'ici qu'un seul exemple.

Mais avant d'exposer les résultats du travail auquel je me suis livré, un mot sur les éléments qui lui ont servi de base.

L'étoffe est un épais *holosericum* tissé-liséré (c'est-à-dire n'ayant qu'une trame qui fait corps de toile et dessin à la fois), dont le fond est couleur pourpre tarentine ou de Campanie (carmin, *ῥούσιος*). Le plus grand lambeau comporte un personnage imberbe, nimbé, la tête ceinte d'un bandeau rouge, orné de perles et surmonté d'une croix; de chaque côté, des pendeloques blanches se détachent sur sa longue chevelure. Il est vêtu d'une tunique à manches étroites (*σλιχάριον*) vert foncé tournant au bleu, dont la jupe est striée longitudinalement de minces filets jaune d'or qui peut-être indiquent les plis, peut-être ont un but différent; le corsage offre une série de raies verticales alternativement rouges et vertes, semées de grosses perles blanches et encadrées par des filets jaunes; l'entrée du col (*torques*, *μανιάκιον*) est rouge, également semée de perles; les manches, vertes, brodées en jaune, ont sur l'avant-bras deux bandes jumelles, rouges et ornées de petites perles. La ceinture, très-large, est rouge avec un rang de croisettes blanches, le bout retombant sur le milieu du ventre. Un seul bras demeuré intact est levé en l'air de façon à ce que la main arrive à hauteur du front. Cette main tient l'extrémité d'une écharpe rouge, semée de perles, bordée de vert et de jaune, qui descend en courbe gracieuse et va passer derrière la taille du personnage. Les nécessités du tissage voulaient qu'un bras pareil correspondît au premier : un ourlet décousu m'en a fourni la preuve authentique. La figure a les reins appuyés contre une ga-

Digitized by Google

lerie jaune, dont la main courante fuit obliquement; sur le flanc gauche existent encore deux balustres entiers et les traces d'un pommeau, qui devait appartenir au montant. Les jambes se dissimulent derrière une plaque verte, richement décorée en jaune et de forme semi-elliptique, arrêtée par une barre horizontale qui porte de chaque côté sur les rudiments d'une croupe de cheval blanc caparaçonné. Au centre naît une autre barre coupant la première à angle droit. Juste au-dessus de la tête, et placée de manière à ce que leurs axes correspondent, se trouve une rose à huit lobes inscrite dans un cercle; cette rose couvre le point de tangence de deux bordures circulaires en feuillages, comprises entre des filets de perles; il en reste des traces suffisantes pour les apprécier. (Pl. V, fig. 1.)

Le second morceau présente, outre la rose et les rudiments de bordures ci-dessus, une barre verticale, prolongement incontestable de celle que j'ai signalée tout à l'heure; deux traverses la partagent à distances inégales, l'une vers son extrémité inférieure, l'autre à 25 millimètres plus haut. A gauche, on voit les deux jambes de derrière d'un cheval blanc caparaçonné, et, dans l'ourlet, une troisième jambe de derrière appartenant à un autre cheval, blanc aussi, dont la queue se distingue parfaitement au-dessus de celle de son compagnon; l'ourlet droit offre les rudiments d'une répétition du même dessin.

Ces faits bien constatés, le doute n'était plus permis. J'avais sous les yeux, mais dans des conditions très-différentes d'époque et d'action, les restes d'un quadrige analogue à celui qui décore des étoffes conservées, l'une à Aix-la-Chapelle, l'autre au Louvre, et également encadré par une bordure circulaire (*orbiculus, rota*), munie de rosaces aux quatre points cardinaux. On restaure chaque jour sur le papier des édifices en ruines; on rajuste des membres aux statues mutilées; j'ai cru que le droit d'entreprendre la restitution d'un monument rare et précieux ne m'était pas plus interdit qu'aux architectes et aux sculpteurs. Peut-être ces lambeaux échappés aux flammes rappellent-ils quelque cérémonie de la cour de Bysance? Peut-être reproduisent-ils les traits d'un successeur de Constantin? Mes recherches ont tendu à éclaircir ces

Digitized by Google

questions, et je ne regrette aujourd'hui ni mon temps, ni mes peines. (Pl. VI.)

Le personnage est évidemment un Δεσπότης, qualification appliquée aux seuls Augustes et à l'impératrice régnante, Δέσποινα[1]. En effet, hormis le Christ, la Vierge et les Saints, le nimbe circulaire, sur les monuments byzantins, n'est jamais attribué qu'à la souveraineté[2]. Le bandeau rouge crucigère est le στέμμα, qui, d'après Constantin Porphyrogénète, affectait la couleur blanche, rouge (ῥούσια) ou verte, selon les circonstances, et le même auteur nous apprend que les Césars, dont le rang égalait presque celui des Augustes, ne portaient pas la croix sur leurs couronnes[3]. La robe est aussi un vêtement impérial; je serais tenté d'y voir le βότρυς ou ῥοδόβοτρυς, tunique vergée d'or et striée de fils de perles, en usage à certaines fêtes et dans les triomphes[4]. La ceinture est rare sur les monuments figurés; je n'en connais que deux anciens exemples nettement accusés : l'un appartient à l'étoffe trouvée dans le tombeau de l'évêque Gunther, à Bamberg, étoffe qui ne peut être postérieure à la première moitié du XI^e^ siècle, l'autre à un portrait de Nicéphore Botaniate; mais Constantin

[1] Constantin Porphyrogénète, *De Cerim. aulæ Byzant.* passim; éd. de Leipzig, 1754. Cette qualification appartenait aussi au collègue ou au successeur de l'empereur; elle s'étendait encore aux fils et aux gendres de ce dernier. (Codin, XIX, 1.)

[2] Sabatier, *Descript. des mon. byz.* t. I, p. 32 et pl. *passim.* (Mss. 510 G, et 79, Coislin de la Bibl. imp. Du Cange, *Famil. Byzant.* etc.)

[3] Lib. I, c. XXXVI, n° 1; lib. II, c. LII, p. 412; G. Codin, c. VI, 33, dit que le *stemma*, nommé jadis *diadema*, était une large bande ornée de joyaux, qui ceignait le front et qu'on liait derrière la tête. Suivant Anne Comnène (*Alex.*), le βασιλικὸν διάδημα était hémisphérique, ce qui, à mon sens, ne contredit pas l'expression officielle de Codin. Anne Comnène nous apprend encore que les pendeloques (καταστιστά) étaient réservées aux empereurs. (Reiske, *Ad Const. Porph. Comm.* p. 14, D, 10.) La mosaïque du tympan de la porte impériale du narthex de Sainte-Sophie, à Constantinople, représente Justinien coiffé d'un *stemma* crucigère, identique de forme, de couleur et d'ornementation à celui de notre figure. (Labarte, *Hist. des arts indust. au moyen âge*, pl. 118.)

[4] Κολόβιον τριβλάτιον, χρυσοσωληνοκέντητον, διὰ λίθων καὶ μαργάρων ἠμφιεσμένον, ὃ καὶ βότρυς καλεῖται. (*Const. Porphyr.* lib. I, c. X, n° 7.) Χιτῶνα χρυσοῦφαντον ἐπιλώριον τὸν ῥοδόβοτρυν. (*Ibid.* p. 290, Relation du triomphe de Théophile en 836. Voir encore, p. 287, le triomphe de Basile I^er^.)

Digitized by Google

Porphyrogénète mentionne le ζωνάριον parmi les ornements d'Anastase Ier, lors de son inauguration dans l'hippodrome en 491[1].

Si la restauration du personnage était facile, les chevaux, en revanche, ont exercé longuement ma patience. Ceux du quadrige du Louvre, dont les timoniers sont vus de face et dans un raccourci très-savant, ne pouvaient m'offrir qu'un médiocre secours, car les faibles restes de mon étoffe démontraient que les quatre chevaux, bien qu'attelés de front, s'y présentaient de profil, au moins le corps[2]. J'ai donc recouru aux médaillons contorniates, qui datent, on le sait, du Ve siècle, et ils m'ont fourni en abondance les types de la disposition que je cherchais. Un certain nombre convenait également, mais j'ai choisi à dessein l'un des plus défectueux[3], car, bien que le style des contorniates soit en général barbare, ils ne bravent pas trop ouvertement les lois de la perspective, tandis que les dessinateurs byzantins n'y regardaient pas de si près. En effet, pour parvenir à montrer en avant du timonier la tête du cheval de volée, dont j'avais la croupe et la queue mises en place, il m'a fallu allonger ce dernier outre mesure. La totalité du système ainsi obtenu atteignant la hauteur de 345 millimètres, j'ai dû l'inscrire dans un cercle d'égal diamètre. Je n'avais du harnais qu'un morceau de la croupière, et elle est excessivement large. Il ne semble pas que les Romains aient habituellement employé la croupière dans leurs attelages, car je n'en rencontre aucun exemple figuré sur leurs monuments. Toutefois, le char des préfets impériaux, restitué par Panciroli d'après d'anciens manuscrits, comporte cette pièce, et elle y est pareille au collier. J'ai remarqué la même similitude

[1] Cahier et Martin, *Mél. d'archéol.* t. II, pl. XXXII et XXXIV. A mon sens, cette étoffe pourrait très-bien représenter l'inauguration de Nicéphore Phocas en 963. (Voir *Const. Porphyr.* lib. I, c. XCVI. — *Id. ibid.* c. XCII. — Ms. 79, Coislin.) — Les fresques du monastère de la Panagia Théotocos, près Trébizonde, représentent l'empereur Alexis III Comnène et sa femme Théodora (XIVe siècle) avec de larges ceintures sans bouts pendants. (Texier, *Archit. byz.* pl. LXVI, in-fol. Londres, 1864.)

[2] *Mél. d'arch.* t. IV, pl. XX et XXI.

[3] Sabatier, *Médaillons contorn.* pl. III, 9, 10, 15; pl. IV, 3, type choisi, 6 7 13; pl. XIX, 14.

Digitized by Google

sur l'étoffe de Bamberg et sur le médaillon d'Héraclius. Bien que ce dernier soit de fabrique relativement moderne, à défaut d'autre modèle, il m'a fallu néanmoins copier sur lui le reste du harnachement. Le fond d'une coupe antique en verre peint, publié par Buonarruoti, ne m'a pas été non plus inutile sur ce point, les chevaux qu'elle présente ayant des colliers remarquables par leurs énormes dimensions [1]. La barre horizontale, prolongée à droite et à gauche de la caisse de la voiture, n'est autre chose qu'un joug étendu sur le garrot des quatre chevaux pour les forcer à tirer ensemble. Ce mode d'attelage assez primitif est indiqué sur le quadrige du Louvre; une miniature du Ménologe de Basile II (XI^e siècle) l'exprime plus clairement encore et rend toute confu-

[1] *Notitia atraque dign. cum. Orient. tum Occ.* p. 17, fig. Lyon, 1608. — Du Cange, *Diss. de imp. C. P. numism.* pl. IV, et *Fam. Byz.* p. 112. — Banduri, *Num. imp. Rom.* t. II, p. 676. Ce médaillon représente Héraclius, assis sur le devant d'un chariot couvert, et tenant la croix en main. L'exemplaire en or que possédait le cabinet des antiques a probablement été volé en 1800, d'après ce que m'écrit M. Chabouillet. Du Cange (diss. cit. n° 65) le regarde comme faux, et il suffit d'examiner les gravures qui nous en restent pour se convaincre qu'il a dû être fabriqué en Italie, au XIV^e ou au XV^e siècle, certainement avant la renaissance de l'hellénisme dans ce pays, car les légendes grecques sont fautives et l'Є oncial apparaît encore sur les légendes latines. Toutefois, je pense qu'il faut l'accepter comme réplique d'un monument plus ancien, tant à cause des lettres incomprises par le copiste, que par la forme du char à quatre roues, imitée du diptyque de l'Apothéose de Romulus. (Buonarruoti, *Osserv. sopra tre dittici d'avorio*, p. 236, pl.) J'ajouterai en outre que la figure donnée par Juste Lipse (*De Cruce*, p. 108), d'après un exemplaire en bronze de moindre module, s'éloigne, quant aux détails, du médaillon en or, ce qui impliquerait un type primitif interprété de deux façons différentes. L'inintelligence de ce type, bien que ressuscité par un artiste fort habile, se montre aussi dans la suppression d'un quatrième cheval, qui certainement existait sur l'original. On doit s'en étonner fort peu, puisque l'époque de Phocas et d'Héraclius est la plus barbare de la période byzantine sous le rapport de l'art et de la fabrication monétaires. (Sabatier, *Mon. byz.* t. I, p. 30.) J'ai rencontré des croupières byzantines sur l'étoffe qui double les volets postérieurs du *paliotto* de Saint-Ambroise, à Milan, et sur un coffret en ivoire de la cathédrale de Troyes; mais il s'agit de chevaux montés. (*Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1860, p. 142.) M. le comte F. de Lasteyrie a bien voulu me communiquer son dessin original. Lebrun Dalbane, *Mém. lus à la Sorbonne en 1863*, p. 212, pl. II. — *Osserv. sopra alc. fram. di vetro*, pl. XXVII, 1. — Gori, *Thes. vet. dipt.* t. II, p 44.)

Digitized by Google

sion impossible [1]. La barre verticale figure le timon; le quadrige précité et les contorniates en offrent des preuves surabondantes. Quant aux deux autres barres horizontales, quoique la supérieure coupe les jambes des chevaux (il n'y a là qu'un vice de tissage), elles constituent un double essieu et prouvent que le véhicule était monté sur quatre roues. Un examen très-superficiel du quadrige du Louvre démontrera l'exactitude de mon assertion. Ce dernier, inscrit dans un cercle énorme, n'a que deux roues, néanmoins une exigence de métier les a reléguées contre la bordure en ne leur accordant qu'un diamètre très-minime; sur d'autres monuments elles apparaissent relativement aussi petites, ajustées de la même façon, mais sous la caisse ou entre les jambes des chevaux [2]. La disposition forcée de mon dessin ne laissant aucune place pour les roues, à moins de complications inusitées dans les tissé-lisérés byzantins, je pense qu'elles n'existaient pas sur l'original et me suis abstenu de les rétablir. La voiture figurée sur l'étoffe de Verdun n'est donc pas un *ἅρμα*, char de course ou de guerre sur lequel on se tenait debout, mais un genre de véhicule (*ὄχημα*) désigné par les écrivains du bas-empire sous le nom latinisé de *καρούχα*, véhicule muni d'un banc sur lequel on pouvait s'asseoir. L'historien Théophane cite un char élevé, couvert de lames d'or, ayant quatre roues, et en tout semblable à celui dont usaient les gouverneurs de provinces. La description que fait Panciroli de la voiture des préfets concorde en tous points avec le texte de Théophane. Enfin, Constantin Porphyrogénète dit positivement que l'on s'asseyait dans la *καρούχα* impériale [3]. Or notre personnage repose évidemment sur un siége élevé puisqu'il s'appuie contre un dossier et domine de toute la hauteur de son buste le devant de la voiture. La forme semi-elliptique de ce devant, bordé d'or et décoré de plaques du même métal, prouve en outre qu'il n'était pas ouvert, mais bien fermé et arrondi en ba-

[1] T. I, p. 111, in-fol. Urbin, 1727.

[2] Sabatier, *Méd. contorn.* Buonarruoti et Gori, *loc. cit.*

[3] *Chronog.* p. 207. *Notitia*, loc. cit. *De Cerim.* lib. II, c. LI. Voir encore Du Cange, *Gloss.* CARRUCA; Scheffer, *De Re vehicul.* lib. II, c. XXVI, in-4°, Francfort, 1671.

Digitized by Google

teau comme nos modernes calèches; un bas-relief de la colonne théodosienne et surtout la miniature précitée du Ménologe de Basile II offrent des spécimens de cette espèce de véhicule [1]. Une autre particularité à signaler : lorsque l'empereur prenait sa voiture, quatre officiers marchaient aux côtés et en tenaient les pommes [2]; les traces jaunes que j'ai reconnues entre le dossier et l'écharpe n'appartiendraient-elles pas à l'une de ces pommes? Si aux minutieux détails sur lesquels je me suis peut-être trop étendu, on ajoute la couleur blanche des chevaux et un léger indice de bandelettes vertes à leurs pieds et à leurs queues, la majesté impériale dans toute sa splendeur, et telle que les historiens nous la dépeignent aux jours de cérémonie, apparaîtra au grand complet [3].

Les caractères extérieurs de l'étoffe sont insuffisants pour qu'on puisse assigner une date certaine à la fabrication. Toutefois les tissus byzantins d'une épaisseur aussi notable que celui-ci remontent en général à des époques reculées. La rose à huit lobes décore un *holosericum* du trésor d'Aix-la-Chapelle, œuvre probable du x^e^ siècle, et les gladiateurs combattant des lions, au musée du Louvre, étoffe qui, par l'énergie de son dessin, dénote une antiquité encore plus haute, sont inscrits dans un médaillon circulaire à feuillages, analogue aux rudiments que je retrouve ici [4]. La lecture d'Anastase prouve que le IX^e^ siècle affectionnait particulièrement les étoffes historiées; au X^e^, on les regardait comme très-précieuses, et le Ménologe fourmille de *pallia cum orbiculis*, moins fréquents peut-être sur les monuments byzantins d'un âge postérieur à ce manuscrit [5]. La tunique impériale, au corsage orné de

[1] Banduri, *Imp. orient.* t. II, pl. III.

[2] Κρατοῦντες τὰ μῆλα τῆς καρούχας. (Const. Porphyr. lib. II, c. LI.)

[3] Const. Porphyr. lib. I, c. X, n° 7; c. XVII, n° 1; c. XCI. Théophane, p. 400. Théophylacte, lib. VIII, c. X. Nicétas, lib. V, p. 105.

[4] *Mél. d'arch.* t. II, pl. XII; t. IV, pl. XXIII.

[5] Constantin Porphyr. mentionne des vêtements impériaux et des pièces d'étoffes à griffons, lions, arbres, chevaux, paons et aigles, parmi les richesses qu'il fit étaler aux yeux des ambassadeurs sarrasins en 946. (Lib. II, c. XV, p. 335, 336.) Le soin qu'il prend de désigner après chaque objet le lieu où on le conservait est garant de sa valeur et de sa rareté. — Sur quatorze figures peintes dans le ms. 79 (fin du XI^e^ siècle), une seule, celle de l'eunuque, porte une robe à

Digitized by Google

bandes, serrée à la taille par une large ceinture, apparaît sur l'étoffe de Bamberg, et, dès la fin du XI^e^ siècle, on ne voit plus de manches étroites aux vêtements de dessus des souverains de Constantinople. Enfin, la numismatique établit que la croix qui surmonte le *σλέμμα* à partir de Tibère Constantin (574-582) en est exclue après Manuel I^er^ (1143-1180)[1]. Ces données, en tenant compte de la roideur massive du personnage, circonscrivent la fabrication de notre étoffe entre les dates extrêmes de 800 et 1100. Un tel cadre est assurément fort élastique, et il est nécessaire de demander à l'histoire les moyens d'en restreindre tant soit peu l'étendue.

Le quadrige du Louvre, avec les figures qui l'environnent (j'ignore comment cette circonstance a pu échapper à la sagacité du R. P. Martin), est, à mon avis, un sujet emprunté à quelque médaillon contorniate inconnu. Or, ce que faisaient les cochers du cirque pour immortaliser leurs futiles victoires, les empereurs n'ont pas manqué de le faire en souvenir d'incidents qui n'avaient guère plus de valeur. Un médaillon rappelle la lutte d'un éléphant contre un taureau, donnée par Gordien III dans le Colisée; un autre de Valentinien III, l'apparition d'un orgue hydraulique[2]. La simple prise de possession d'un consulat produisit des médailles où les maîtres du monde sont représentés en triomphateurs, debout sur un quadrige[3], et si Valens est figuré sur un char à six chevaux, flanqué de deux Victoires, sans doute pour célébrer la double défaite de Procope et des Goths, on n'admettra pas qu'un médaillon d'or, où le pacifique Arcadius apparaît exactement dans la même attitude, aux Victoires près, mais avec la légende *gloria Romanorum*, ait trait à aucun événement militaire[4]. Sauf le fa-

cercles d'un grand diamètre; les *orbiculi* des étoffes sassanides ou sarrasines sont généralement moindres.

[1] Ms. 79 cité. Famille de Michel VIII (XIII^e^ siècle), ap. Du Cange, dissert. cit. pl. VI, *Fam. Byz.* p. 233, et Chalcondyle, *Hist. des Turcs*, t. II, p. 151 et 155, etc. — Sabatier, *Mon. byz.* pl. XXII à LV.

[2] Sabatier, *Méd. cont.* pl. VIII, 11 et X, 6. — Banduri, *Numism. imp.* t. II, p. 574.

[3] *Trésor de numism. Icon. des emp.* pl. XLIX, 1, 5, Gordien III; pl. L, 5, 6, Philippe père et fils. Il doit en exister bien d'autres.

[4] Vaillant, *Num. imp. Rom.* t. III, p. 259. — Banduri, *op. cit.* t. II, p. 527.

Digitized by Google

meux médaillon d'Héraclius que, sans trop hésiter, j'accepte comme la réplique d'une médaille ancienne, on n'a signalé aucun monument byzantin analogue à ceux que je viens de citer; mais les autocrates grecs ayant, en fait d'orgueil, toujours marché à la hauteur des Romains, il est assez naturel d'admettre qu'ils aient pu s'offrir des satisfactions pareilles, transformées plus tard en monnaie à quelque heure de gêne. Ces pièces commémoratives, aujourd'hui fondues, n'auraient-elles pas été imitées dans les gynécées impériaux, et le tissu de Verdun ne serait-il pas l'épave d'une de leurs reproductions? Je n'oserais l'affirmer. Il est néanmoins certain que les empereurs d'Orient confièrent à la textrine le soin de transmettre à la postérité, et leur effigie et les souvenirs allégoriques des particularités de leur règne. L'étoffe de Bamberg en est la preuve incontestable [1].

Un souverain de Byzance, qui vivait dans la première moitié du x^e^ siècle, Constantin VII Porphyrogénète, a laissé un livre où sont enregistrés les plus minutieux détails du cérémonial de sa cour: costumes, processions, banquets, promotions, voyages en temps de guerre et en temps de paix, jeux du cirque, couronnements, triomphes, moyens de locomotion, rien n'est omis. Or la règle générale, formulée dans ce curieux ouvrage, est que lorsque l'empereur se rendait, soit aux églises, soit à l'hippodrome, ou qu'il entrait triomphalement à Constantinople, il allât à pied, à cheval ou en dromon [2]. Une circonstance particulière, la visite

[1] Que cette étoffe représente Basile I^er^, Nicéphore ou tout autre, elle n'en offre pas moins l'inauguration, sinon le triomphe d'un empereur d'Orient. Les deux femmes qui escortent le cavalier ne me semblent pas, comme au R. P. Martin, symboliser Rome et Byzance; elles sont, à mon avis, les personnifications du sénat, qui porte le *στέμμα*, peut-être bien le *μοδίολος* ou la *φακιολή*, et de l'armée, qui tient le casque. (Const. Porphyr. lib. I, c. XCII; Append. p. 288.) Cette *φακιολή* était analogue au *προπολώμα*, coiffure de femme en forme de tour, dont les monuments byzantins offrent divers exemples.

[2] Lib. I, c. X, n° 7; XVII, n° 1; XXX, n^os^ 5 et 6; XXXIV, n° 1; XXXVII, n^os^ 1 et 2. App. p. 287, 290, 291. Lib. II, c. VII, IX, XIII, XIX, etc. etc. Néanmoins il est dit, liv. I, c. XCI, que Léon I^er^, à son inauguration, en 457, descendit de cheval au palais d'Hélène, et qu'après y avoir revêtu les *campagi*, le *dibetesium* blanc, l'*auroclavum* et la chlamyde de pourpre, il se rendit en *carruca* au forum de Cons-

Digitized by Google

aux greniers à blé de l'administration de la guerre, permettait seule au prince de sortir officiellement en *carruca* sans enfreindre les lois ordinaires de l'étiquette; voici comment : la voiture impériale stationnait contre l'hippodrome, où le monarque, escorté de sa cour, venait la chercher; il s'y asseyait, et, avec lui, le préfet du prétoire, qui prenait la gauche. Er avant, marchaient le curopalate et le décurion; aux côtés du char, quatre *comites scholarum* tenaient les pommes dont j'ai parlé plus haut. Arrivé aux greniers, l'empereur les parcourait en compagnie du *comes horreorum*, de l'agent comptable et d'un architecte; en sortant, il remettait aux deux premiers un carré d'étoffe contenant dix livres d'or, plus une robe de soie[1]. Cette visite solennelle, où le chef de l'État jouait à peu près le rôle d'un intendant militaire en tournée d'inspection, devait l'ennuyer beaucoup et, par contre, ne se renouveler qu'à des intervalles éloignés; elle a donc pu être regardée comme un événement notable et fournir le sujet d'une médaille ou d'un tissu historié. Alors l'écharpe que soulève notre figure serait la pièce d'étoffe ou la tunique pré-

tantin, puis à la grande église, enfin à la demeure impériale. Il suffit de regarder les monnaies byzantines du v^e^ siècle, où les types romains, bien qu'altérés, apparaissent encore, pour se convaincre que l'étoffe de Verdun est de beaucoup postérieure à Léon I^er^. — Le dromon était une sorte de navire.

[1] Lib. II, c. LI : Τεταγόνιν λιτρῶν δέκα. Le traducteur ajoute entre parenthèses : « hoc est apocombium, sericum fasciculum, formæ quadrangularis. » Dans le cours de l'ouvrage, l'*ἀποκόμβιον* (de *κόμβος*, nœud, bourse) est toujours un présent offert par l'empereur à de hauts personnages, tels que le patriarche, etc. Je crois qu'il ne faut pas confondre l'*ἀποκόμβιον* avec les *ἐπικόμβια* que le souverain faisait jeter au peuple les jours de fête et qui consistaient en trois pièces d'or, trois d'argent et trois oboles enveloppées dans un petit morceau d'étoffe. (Codin, c. XVI, n° 9.) Le cocher de la voiture impériale, dit Constantin (*loc. cit.*), s'asseyait après en avoir reçu l'ordre; j'ai cherché la place qu'occupait ce serviteur. Le grand chariot à quatre roues de la colonne Théodosienne (Banduri, *Imp. Or.* t. II, pl. VI) est ouvert par devant et offre à son conducteur un siége commode; on entrevoit la possibilité d'une banquette analogue sur le char de Panciroli, mais elle serait obstruée par une espèce de fourche surhaussée dont le but est assez difficile à comprendre. Un bas-relief romain prouve que cette fourche était destinée au cocher, qui devait s'y trouver fort peu à l'aise. (Voir Panvinio, *De Antiq. Veronæ*; Scheffer, *op. cit.* lib. I, p. 226.)

Digitized by Google

citées. Trop d'excellentes raisons combattent cette explication pour que je m'arrête même à les énumérer; il faut donc s'enquérir ailleurs.

Mes recherches ont été jusqu'à présent basées sur cette hypothèse, à savoir que le personnage appartiendrait au sexe masculin; j'en ai douté tout d'abord, et je suis maintenant persuadé du contraire. J'appuie mon sentiment nouveau sur les considérations suivantes : depuis Phocas et Héraclius, la majorité des empereurs porta la barbe; les monuments autres que les médailles nous les montrent toujours avec cet attribut, excepté lorsqu'ils n'ont pas atteint l'âge viril, circonstance assez rare [1]. Les cheveux sont encore plus caractéristiques; demi-longs et bouclés chez les empereurs adultes, ils flottent sur les épaules des jeunes princes, des impératrices et des femmes en général, chaque fois qu'ils ne sont pas dissimulés sous la coiffure [2]. La ceinture à larges bouts pendants sur le ventre semble avoir été particulière aux dames; l'extrémité du *ζωνάριον* de Nicéphore Botoniate est plus étroite de moitié que le reste de l'objet, très-exigu lui-même, et ressort à peine sur le flanc droit du personnage; la ceinture de l'empereur figurée sur l'étoffe de Bamberg est garnie alentour de *phaleræ* mobiles qui ôtent sa raison d'être à un autre appendice, d'ailleurs absent, tandis que la femme placée en avant porte une riche *zona* dont les bouts amples retombent sur son abdomen. On sait, en outre, que les *ζωνάρια* faisaient partie du costume des impéra-

[1] Sabatier, *Monn. byz.* t. I, p. 30. Léon VI et Alexandre sont représentés imberbes auprès de leur mère Eudocie (ms. 510, G cité); mais leur père vivait encore et ce sont des enfants. J'en dirai autant des jeunes Palæologues, peints, revêtus des ornements impériaux, à côté du véritable empereur, qui porte toute sa barbe. (Du Cange, *Diss. cit.* pl. VI et VII; Labarte, ouv. cit. pl. LXXXVIII.) Le ms. du xv^e^ siècle, où l'on trouve cette miniature, est numéroté 53 sur le catalogue du musée de la Renaissance, au Louvre. On trouve une exception à la règle que je viens d'établir sur un ivoire du cabinet des Antiques, où Romain IV n'a point de barbe: mais, les médailles de cet empereur lui donnant l'attribut de la virilité, l'ivoire n'en est probablement privé que par un caprice d'artiste. (Voy. Du Cange, Gori et Sabatier, *loc. cit.*)

[2] Du Cange, *op. cit.* Mss. 79 et 510, cit. *Ménol.* de Basile II, t. II, p. 34 et 181; Sabatier, *Monn. byz.* pl. XLI, 11; *Mélanges d'arch.* loc. cit.

Digitized by Google

trices [1]. Le corsage brodé de perles, que ses raies pourpres brusquement arrêtées à la ceinture distinguent de la jupe, pourrait bien être le vêtement féminin appelé θωράκιον ou mieux ἀνικτάριον [2]. Quant aux pendeloques de la couronne, communes à l'empereur et à l'impératrice, il y avait cependant entre les deux une légère différence; les pendeloques de l'impératrice ne se terminaient pas en croix [3]. Celles de notre personnage consistent en une seule grosse perle.

Les mains élevées militent puissamment en faveur de l'attribution au sexe féminin. M. Ampère dit qu'avant d'arriver aux parois des catacombes, cette attitude a été souvent prêtée aux impératrices romaines, et je l'ai observée moi-même sur de nombreux

[1] Mss. 79 cit. Les ζωνάρια νυμφικά, ornés de pierreries et de perles, sont compris au nombre des objets de toilette personnels aux impératrices, exposés aux regards des ambassadeurs sarrasins, en 946. (Const. Porph. lib. II, c. xv, p. 336.)

[2] Le θωράκιον était un des insignes que la Patricia Zoste (dame d'honneur grande maîtresse du palais) recevait des mains impériales. (Const. Porph. lib. I, c. xlix.) Le ἀνικτάριον, qui ne pouvait différer du θωράκιον que par la richesse des ornements, était à l'usage des impératrices. (*Id.* lib. II, c. xv.) Le θωράκιον des hommes (les grands portaient aussi des θωράκια d'or; *id. ibid.* p. 443) devait consister en une pièce d'étoffe carrée ou rectangulaire appliquée sur la poitrine. Cette étoffe était d'une autre couleur que la robe. (Voir mss. 79 cité; l'eunuque.)

[3] Les pendeloques de l'impératrice sont nommées στρεπτοδούλια et κατασειστὰ Αὐγουστιακά pour les distinguer des βασιλικά (celles de l'empereur). Dans la cérémonie du couronnement, l'empereur accrochait lui-même les στρεπτοδούλια au στέμμα de l'impératrice, après le lui avoir posé sur la tête. (Const. Porph. lib. II, c. xv et lib. I, c. xli, n° 2.) Sauf une exception douteuse, au xiii^e^ siècle, les monnaies n'attribuent plus de pendeloques aux impératrices postérieurement à Marie, femme de Michel VII (1071-1078). La même Marie, devenue l'épouse de Nicéphore Botoniate, n'en a certainement pas sur son portrait (mss. 79 cité); les Palæologues pas davantage. (Du Cange et Labarte, *loc. cit.*) Les miniatures ajoutent toujours la croix aux κατασειστὰ βασιλικά, aux Αὐγουστιακά jamais (fig. cit). J'en dirai autant des monnaies quand on peut y reconnaître quelque chose. (Sabatier, *Monn. byz.* t. II, *passim.*) Néanmoins l'ivoire de Besançon donne des pendeloques crucigères à Eudocie aussi bien qu'à Romain II; mais l'artiste ayant à reproduire deux têtes d'enfants en bas âge les a faites exactement pareilles, sans se préoccuper de l'étiquette. Le reliquaire de Saint-Michel de Murano, que Gori croit antérieur au xi^e^ siècle, montre des croix aux pendeloques de Constantin; sainte Hélène en est privée. (Du Cange, *loc. cit.* pl. V; Gori, *Thes.* t. III, pl. I et XX.)

Digitized by Google

monuments païens [1]. Tertullien remarque que, pour prier, les chrétiens étendaient les mains en croix, au rebours des idolâtres, qui leur imprimaient une direction verticale [2]. Les figures connues sous le nom d'*orantes* traduisent la pensée du célèbre apologiste, mais sa formule absolue n'était pas rigoureusement suivie, même de son temps. Buonarruoti a publié quatre effigies de sainte Agnès (IIIe siècle ou IVe) : deux ont l'attitude des *orantes*, deux l'attitude païenne [3]. Une mosaïque du VIIIe siècle, que je crois également représenter sainte Agnès, offre aussi des mains levées en l'air [4]. A Byzance, les images de la sainte Vierge avaient souvent les bras tendus vers le ciel, et la plupart des saintes peintes dans le Ménologe de Basile II, saintes parmi lesquelles il faut compter l'impératrice Théophanon, épouse de Léon VI, affectent la même position [5].

[1] *L'Hist. rom. à Rome*, t. III, c. x, p. 302. — Principalement des Vénus et des Victoires. (Mionnet, *De la rar. des méd. rom.* t. I, p. 324; t. II, p. 13. — Vaillant, *Num. imp. Rom.* t. I, p. 278; t. III, p. 71. — Banduri, *Num. imp. Rom.* t. II, p. 146 et 513. — Pellerin, *Rec. de méd.* t. II, pl. LXIV, n° 66; t. III, pl. CXXV, n° 14. — Patin, *Imp. Rom. num.* p. 407, 452. *Script. hist. Rom.* t. III, pl. XLV, n° 1. (Voyez aussi, dans les ouvrages ci-dessus et Sabatier (*Monn. byz.*), les médailles au type de Carthage.

[2] « Nos vero non attollimus tantum (manus), sed expandimus e dominica Passione modulatum. — Ne ipsis quidem manibus sublimius elatis, sed temperate ac probe elatis. » (*De Orat.* XI et XIII.)

[3] Op. cit. pl. XIV, fig. 1; pl. XVIII, fig. 1 et 2; pl. XXI, fig. 1.

[4] Le graveur n'a pas mis de légende à cette figure, insérée dans le *Thes. vet. dipt.* et numérotée pl. VI du tome IV, que Gori a laissé en souffrance. Je l'ai retrouvée en très-petites dimensions dans Ciampini (*De sacris ædif.* pl. XXIII). Elle appartenait à la chapelle de Sainte-Marie *in Præsepe*, dans la basilique vaticane, chapelle décorée par Jean VII (705-707), qui, Grec de nation, employa sans doute des artistes grecs. Ciampini (*loc. cit.* p. 75) dit que ces mosaïques n'exigent aucune explication; pour moi, si je reconnais une sainte Agnès dans la personne aux pieds de laquelle Jean VII s'est fait lui-même représenter, c'est parce que cette sainte apparaît en costume impérial byzantin sur l'abside de Sainte-Agnès *extra mœnia* (626-638). — Ciampini, *Vet. monim.* t. II, pl. XXIX. — Barbet de Jouy, *Mosaïques chrét. de Rome*, p. 34. — Deux mosaïques du VIIe siècle comportent aussi des figures de saintes avec les mains en l'air. (Ciampini, *loc. cit.* pl. XXXI et XXXV; Barbet de Jouy, *loc. cit.* p. 38.)

[5] Sabatier, *Monn. byz.* t. II, pl. XLIV, fig. 11, Léon VI et *passim*; Théopha-

Digitized by Google

L'écharpe que déploie le personnage, et dans laquelle il semble vouloir se draper, mérite une étude spéciale. Je ferai remarquer d'abord que les bouts visibles de cette écharpe ne s'effilent pas en pointe, ainsi qu'il conviendrait à une terminaison définitive; ils semblent au contraire chiffonnés par la main qui les saisit, et j'en conclus que leurs prolongements devaient flotter à droite et à gauche. Une combinaison analogue existe sur le quadrige du Louvre; je l'ai tentée ici. Si l'on accepte ma restitution, il faut reconnaître dans l'écharpe un vêtement fréquemment désigné par Constantin Porphyrogénète sous le terme générique λῶρος, λῶρον, mais dont il spécifie çà et là les variétés en leur donnant des noms particuliers [1]. Souvenir du galon ouvragé qui bordait extérieurement la *trabea* consulaire [2], le λῶρος, bande d'étoffe longue et étroite, se portait à peu près comme l'ἐπιτραχήλιον actuel du clergé oriental; les mosaïques et les ivoires l'offrent en grand nombre sur le costume d'individus des deux sexes appartenant aux classes élevées [3].

Plus tard, à Byzance, le λῶρος s'élargit outre mesure vers l'une de ses extrémités; il n'entoura plus le cou, mais on le drapa sur les épaules et on le croisa sur la poitrine : le bout large, ramené contre la taille, se rejetait élégamment sur le bras gauche, tandis que le bout étroit retombait perpendiculaire sur le devant de la

non, Jean Zimiscès, Constantin XII, etc. etc. t. II, p. 34. Un certain nombre de saints sont représentés dans ce manuscrit avec l'attitude ci-dessus, mais elle est commandée par la nature de leurs fonctions; sauf de rarissimes exceptions, ils sont tous évêques ou prêtres.

[1] *De Cerim.* passim.

[2] Une médaille commémorative du consulat de Sextus Papinius Gallienus (36 de J. C.) offre sur son revers la moitié supérieure d'une *trabea* bordée d'un galon analogue à nos orfrois de chape. Cette *trabea* est accompagnée d'un bâton surmonté de l'aigle essorant, d'une couronne de lauriers et de la légende : S. P. Q. R. PAPENI CONS. SVO. (*Script. Hist. Rom.* t. II, pl. LII, fig. 6; in-fol. Heidelberg, 1743.)

[3] Bonanni, *La Gerarchia eccl.* passim. — Goar, Εὐχολόγιον, passim. — Ménologe cité, *passim.* — Gori, *Thes. vet. dipt.* t. I et II, *passim.* — Ciampini, *Vet. monim.* t. II, pl. XXVI, XXXI, XXXV. — Buonarruoti, *Oss. sopra alc. fram.* pl. XXI, XXVI, etc.

Digitized by Google

tunique, disposition que le *plaid* du montagnard écossais rappelle assez bien. Ce vêtement remarquable, commun aux empereurs et aux impératrices régnantes, doit être, à mon sens, le *σαγίον* [1]. Uniquement à l'usage des femmes, un autre genre de *σαγίον*, moins long que le précédent et nommé *μαφόριον*, s'agençait sur le cou et les épaules à la façon de l'ancien *λῶρος*. La couleur

[1] Le *sagum* (*σάγος*) était une ample pièce d'étoffe rectangulaire que l'on drapait comme un manteau (Rich. *Dict. des antiq.*) et, en plusieurs endroits, Constantin Porphyrogénète indique que le *σαγίον* se portait quelquefois sous le *σκαραμαγγίον*, sorte de cloche sans couture (lib. I, c. XXXVII *bis*, n° 1; Appendice, p. 271; lib. II, c. VIII, X, XI, XIII, XIV; voir encore mss. 79 cité); or, on n'a jamais mis deux manteaux l'un sur l'autre. Aux banquets des jours de fêtes, le patriarche quittait son *ὠμοφόριον*, l'empereur son *σαγίον*, avant de se mettre à table, et ils les reprenaient après le repas. (Lib. I, c. XVIII, n° 4; c. XXVI, n°s 3, 4; c. XXVII, n° 7.) L'analogie du *λῶρος* avec l'*ὠμοφόριον* est bien connue (Du Cange, diss. cit. n°s 6 et 7), et, si l'on étudie le vêtement auquel je donne le nom de *σαγίον*, on comprendra qu'il devait être, dans un festin, aussi incommode que l'*ὠμοφόριον*. Enfin, l'auteur du Cérémonial byzantin, qui use des termes *ἐνδύω*, *βάλλω*, *περιβάλλω*, *σκεπάζω*, pour formuler l'acte de mettre la tunique et la chlamyde, emploie volontiers le verbe *ἀμφιέννυμι* lorsqu'il s'agit du *λῶρος* ou du *σαγίον*. (Lib. I, c. I, n°s 2, 4, 11, 16, 21; lib. II, p. 443; au liv. I, ch. XXXVII *bis*, n° 1, l'empereur met le *σαγίον* par-dessus ses autres vêtements, *βάλλει ἐνδύω*, et prend ensuite la chlamyde.) On voudra bien tenir compte de la nuance qui existe entre *ἀμφί*, des deux côtés, et *περί*, tout autour. Au reste, M. Rich (*loc. cit.*) attribue, avec raison, le nom de *sagochlamys* à une espèce de tabard, dont la forme se rapproche des *σαγία* d'Eudocie et de Constantin. (Gori, t. III, pl. I et XX.) Le *σαγίον* impérial était relevé d'or, *χρυσοπερικλείσιον*; en tissu d'or, *χρυσοῦν σαγίον καισαρίκιν*; étincelant d'or et de perles, *τὸ δὲ ὅλον χρυσόφαντον σαγίον, τὸ ἀπὸ μαργαρῶν ἠμφιεσμένον ἐν ταῖς ὄρναις*; de pourpre, couvert d'un réseau d'or et de perles, tel que celui de Michel III, *ἔχων περίκλεισιν χρυσῆν ἀπὸ μαργαριτῶν ἠμφιεσμένην*. (Const. Porphyr. lib. I, c. I, n° 2; c. IX, n°s 4, 5, 8, 9; c. XXXVII, n° 1; lib. II, c. I, c. XV, p. 336; c. XXXVII et *passim*.) Quelques figures des mss. 510 et 79 sont revêtues de *σαγία* pourpres, à mailles de perles rehaussées de pierres précieuses. Le *σαγίον* des grands et des factions du cirque était teint en pourpre, *ὑακινθινόν*. (Lib. I, c. X, n° 7; c. XVI, c. XVIII, n° 1; c. XXVIII, n° 1; c. XLVIII, n° 2; c. LIV et *passim*.) Outre les nombreuses monnaies qui offrent l'image du *σαγίον*, on le rencontre sur le ms. 510, sainte Hélène, Eudocie et ses deux fils; le ms. 79, Nicéphore Botoniate; le diptyque de Romain IV, à la Bibl. imp. (Du Cange et Gori, *loc. cit.*); le reliquaire de Murano, Constantin (Gori, *loc. cit.*); Michel et Manuel Paléologue (Du Cange, *Diss.* pl. VI et VII), et ailleurs encore.

Digitized by Google

rouge, l'or et les perles, caractères distinctifs du *μαφόριον* impérial, se rencontrent sur notre écharpe [1].

[1] Le *μαφόριον*, alias *μαφόριον*, était certainement une variété de *λῶρος*. A la cérémonie du couronnement, l'empereur retirait le *μαφόριον* de l'impératrice, que les cubiculaires développaient autour d'elle, *ἁπλοῦντες αὐτὸ γύροθεν αὐτῆς*, ce qui indique un objet long et enroulé. Quand la Patricia-Zosté, nouvellement promue, avait reçu des souverains le *δελματίκιον*, le *Θωράκιον* et le *μαφόριον ἄσπρον* (blanc), elle se rendait au Panthéon et y mettait le *Θωράκιον* par-dessus le *δελματίκιον*, complétant son costume avec le *λῶρος* et la coiffure en forme de tour, *καὶ φορεῖ καὶ λῶρον καὶ τὸ προπόλωμα*. Si, dans cette phrase, *λῶρος* n'était pas pris pour *μαφόριον*, ce dernier eût été mentionné de nouveau avec les deux premiers vêtements. Les dames cubiculaires de l'impératrice recevaient aussi le *μαφόριον* blanc, insigne de leurs fonctions. (Const. Porph. lib. I, c. XL, n° 1; c. XLI, n°s 1 et 2; c. XLIX; lib. II, c. XXXIV.) Reiske (*Comment. ad Const. Porph.* p. 57, col. 2) fait remarquer que *μαφόριον* n'est autre chose qu'une altération d'*ὠμοφόριον*. Sainte Théodora, impératrice (*Ménol.* t. II, p. 181); sainte Hélène (Gori, *op. cit.* t. III, pl. XX) et Marie, femme de Nicéphore Botoniate (mss. 79 cité), portent le *μαφόριον* orné de perles. (Voy. encore Ciampini, *Vet. monim.* t. II, pl. XXIX, sainte Agnès, VII^e^ siècle; Sabatier, *Monnaies byzantines*, pl. XLIX, fig. 13 et *passim*). Sur les fresques du monastère de la Panagia Théotocos, près de Tréhizonde, l'empereur Alexis III (1349) et sa femme Théodora sont revêtus d'un *λῶρος* richement brodé, et entourant le col à la façon du *μαφόριον*. Cet ornement, maintenu par la ceinture, est de moyennes dimensions (un peu plus large chez l'impératrice); étranglé vers le milieu, il s'évase au haut de la poitrine et à l'extrémité inférieure, qui retombe droite comme un *ἐπιτραχήλιον*; on ne voit pas le second bout. Irène, mère d'Alexis, peinte sur une autre fresque de la même église, porte un *λῶρος* semblable, mais qui ne contourne pas le col; il est retenu sur les épaules par deux bandes étroites et présente la plus grande analogie avec une chasuble moderne dont il ne resterait que l'orfroi. Cette disposition et la différence d'ornementation que l'on remarque entre le tour de col des premières figures et le reste de leur *λῶρος* induiraient à penser que les deux pièces étaient distinctes et se mettaient séparément, le *λῶρος* d'abord, puis un *μανιάκιον* en forme de pèlerine. (Voyez Texier, *Archit. byzant.* pl. LXVI. La pl. LXV du même ouvrage donne une fresque de Sainte-Sophie, à Trébizonde, bâtie par Alexis III; on y voit trois apôtres revêtus de l'*ἐπιτραχήλιον*.) Le *λῶρος*, ainsi divisé, devait être particulier aux souverains de Tréhizonde; les empereurs de Constantinople ne l'avaient pas adopté au XV^e^ siècle. Manuel Paléologue (1391-1425) et son fils aîné, Jean, portent un *σαγίον* très-étroit, serré au cou et rejeté sur le bras gauche; ce qui reste de la figure d'Hélène, femme de Manuel, permet d'y reconnaître le *μαφόριον* ordinaire. (Voir le ms. 53 du musée de la Renaissance, au Louvre; J. Labarte, *Hist. des arts industr. au moyen âge*, pl. LXXXVIII.)

Digitized by Google

L'étoffe de Verdun reproduit donc l'effigie d'une impératrice ajustant son *μαφόριον*, absolument comme on le ferait aujourd'hui avec un châle, attitude imposée par les nécessités du tissage, qui exigent la plus rigoureuse symétrie dans le dessin du carton. Mais de quelle impératrice s'agit-il?

Les historiens byzantins, souvent prolixes à l'endroit des empereurs, sont plus sobres de détails quand ils parlent des impératrices. On sait que Phocas (602), le lendemain de son couronnement, parcourut la ville sur un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs, et qu'il commanda pour Léontia, son épouse, un triomphe, origine d'une terrible sédition, à l'issue de laquelle Maurice fut mis à mort, triomphe dont la pompe devait égaler au moins celle que le tyran avait déployée pour lui-même [1]. Le lundi de Pâques (800), Irène se transporta à l'église des Saints-Apôtres dans une voiture dorée, traînée par quatre chevaux blancs, et dont quatre patrices tenaient les pommes [2]. Le jour de Noël (vers 873), Basile Ier se rendit à la grande église pour y faire baptiser son fils Étienne, ayant à ses côtés, sur un char attelé de chevaux blancs, Eudocie Ingérine, mère du jeune prince [3]. Quant aux autres impératrices qui passèrent sur le trône de Constantinople, elles ne sont guère connues en dehors

[1] Théophylacte, lib. VIII, c. x.

[2] *Δευτέρᾳ ἡμέρᾳ προῆλθεν ἡ βασίλισσα ἀπὸ τῶν ἁγίων Ἀποστόλων ἐπὶ ὀχήματος χρυσοῦ ἐποχουμένη τέσσαρσιν ἵπποις λευκοῖς συρομένου, καὶ ὑπὸ τεσσάρων πατρικίων κρατουμένου. Φημὶ δὴ Βαρδανίου στρατηγοῦ Θρᾳκησίων, καὶ Σισιννίου στρατηγοῦ τῆς Θράκης, καὶ Νικήτου δομεστίκου τῶν σχολῶν, καὶ Κωνσταντίνου τοῦ Βοήλα, ῥίψασα ὑπατείαν ἀφθόνως.* (Théophane, p. 400.) Irène allait certainement à cheval; un chef arabe, nommé Abimelech, poussa jusqu'au palais de Mangane, pénétra dans les écuries du patrice Staurace et vola ses chevaux, y compris la monture de l'impératrice, *τὴν βασιλικὴν προμοσέλλαν*. (*Id. ibid.*) Suivant Codin (c. XXXII, n° 5), la future impératrice, arrivant à Constantinople pour s'y marier, se rendait au palais à cheval et en grande pompe.

[3] Théophane, p. 470. Je n'ai pas mentionné à dessein l'image de la Vierge traînée sur un char d'argent doré, à quatre chevaux, pendant la procession que Manuel Ier (XIIe siècle) fit en reconnaissance d'une victoire sur les Hongrois. (Nicétas, *Manuel Comn.* lib. V, p. 105.) Jamais les Byzantins n'ont représenté la Mère de Dieu couronnée et sans voile sur la tête.

Digitized by Google

des événements politiques. Léon Diacre parle bien de la merveilleuse beauté de Théophanon (963) et des innombrables parures qu'elle possédait; mais il ne dit pas un mot de ses promenades en voiture [1]. On n'est pas plus avancé relativement à Théodora et Thécla (842), Zoé Carbonopsine (913), Zoé et Théodora (1042); le choix est donc fort restreint, s'il y a toutefois un choix possible. Léontia n'est pas admissible; les images d'Irène portent toujours la couronne à pointes (*στέφανος*); reste Eudocie Ingérine, que le manuscrit 510, G. de la Bibliothèque impériale montre entre ses deux fils, Léon et Alexandre, revêtue du *σαγίον* et coiffée du *στέμμα* crucigère. J'allais m'arrêter à cette princesse, lorsque l'examen attentif de deux monnaies, où Eudocie Dalassène (1059) figure avec son second mari, Romain IV, m'a fait reconnaître sur celle-ci le plastron rayé à filets de perles et le *στέμμα* crucigère [2]. Or, comme le plastron rayé n'appartient qu'aux effigies de deux impératrices, Eudocie Dalassène et sa belle-fille Marie, épouse de Michel VII, puis de Nicéphore Botoniate (1071-1081); que ladite Marie est toujours représentée coiffée du *στέφανος* ou du *προπόλωμα* [3]; je pense qu'il faut conclure pour Eudocie Dalassène. D'autres raisons d'ailleurs militent en faveur de cette attribution; Marie, qui passe inaperçue dans l'histoire, n'occupa jamais seule le trône, tandis que, pendant sept mois de régence, Eudocie eut maintes occasions d'aller à Sainte-Sophie, traînée sur un char à quatre chevaux. Pourquoi une femme qui cultivait la littérature et qui protégeait certainement les artistes, témoin la belle plaque d'ivoire du cabinet des Médailles et Antiques, où le Christ apparaît entre elle et Romain IV, n'aurait-elle pas fait exécuter un monument commémoratif d'un acte de souveraineté, insignifiant

[1] Lib. II, p. 18. — *Κόσμον βασιλικὸν συμφορήσας ἀμύθητον* (lib. IV, p. 31, in-fol. Paris, 1819).

[2] Sabatier, *Monn. byz.* pl. L, fig. 12 et 13. Sur la fig. 12, Eudocie est coiffée du *προπόλωμα*; sur la fig. 13 et l'ivoire du cabinet des Antiques, son *στέμμα* est surmonté de trois perles en pyramide; mais la croix apparaît distinctement sur une autre médaille à son type et à celui de Constantin XI, son premier mari. (Voir Sabatier, *loc. cit.* fig. 9.)

[3] Sabatier, ouv. cité, pl. LI, fig. 9 et 10. Ms. 79 cité.

Digitized by Google

à nos yeux, mais qui avait son importance chez les successeurs dégénérés du grand Constantin[1]? (Pl. V, fig. 2 et 3.)

La seconde étoffe, comme la précédente et les deux qui suivront, est un *holosericum* tissé-liséré; son grain serré, son apprêt, lui ôtent un peu de souplesse. Son ornementation, d'un aspect analogue à celui des tissus indiens, se compose de médaillons circulaires de 106 millimètres de diamètre, inscrivant des dragons ailés à queue de paon. Les intervalles quadrangulaires compris entre ces médaillons sont occupés par une étoile à seize rayons, chargée au centre d'une rose quadrilobée. La bordure, large de 18 millimètres, est divisée en compartiments où alternent des feuilles de vigne et des grappes de raisin. Les intersections des cercles sont cachées sous une rose quadrilobée, encadrée dans un hexagone en perles. Suivant l'axe vertical, et à l'intérieur du médaillon, apparaissent deux quadrilobes très-petits, placés contre la bordure, l'un au-dessus, l'autre au-dessous du dragon. Le chef, qui, circonstance rare, est assez bien conservé, présente deux bandes, l'une perlée, l'autre échiquetée. Le champ est violet noirâtre à reflets bleus; les couleurs employées dans les ornements sont le blanc, le jaune clair, le vert foncé et la pourpre tarentine. (Pl. VII.)

Un *holosericum* oriental, fond vert clair à dessins jaunes, qui faisait partie de la collection du si regrettable comte de l'Escalopier, reproduit les mêmes types un peu modifiés. J'ai eu l'occasion d'étudier ce dernier tissu, fantaisie très-élégante due à l'industrie persane ou égyptienne après la conquête arabe[2], et je suis porté

[1] Eudocie Augusta Macrembolitsa, fille de Constantin Dalassène, a compilé un dictionnaire historique et biographique intitulé Ἰωνιά (*Bouquet de violettes*), lequel est publié par Villoison, *Anecdota Græca*, Venise, 1781, 2 vol. in-4°. Outre les planches citées de Du Cange et de Gori, qui sont très-imparfaites, on peut consulter avec fruit la belle gravure de l'ivoire de Romain IV et Eudocie, donnée par M. Didron aîné (*Annales arch.* t. XVIII, p. 197), plus la description qu'en a faite M. Chabouillet dans son excellent *Catalogue des camées, pierres gravées, etc. du cabinet des Antiques*, n° 3268. De Marie, on ne connaît que ses deux époux, ses deux reclusions, quelques monnaies et son portrait en pied. (Voir Zonare; Glycas; Sabatier, *Monn. byz.* t. II, p. 167 et 174, pl. citée; ms. 79 cité.)

[2] Cette étoffe, grandeur d'exécution, est reproduite dans les *Mélanges d'archéo-*

Digitized by Google

à croire que l'étoffe de Verdun en est la réplique exécutée dans les gynécées impériaux; les rosettes cruciformes sont un certificat d'origine. Toutefois, la copie est loin d'avoir la grâce du modèle; au lieu de la palmette qui rehausse la base de l'aile du dragon oriental, une sorte de labyrinthe; le croissant est remplacé par la rosette caractéristique; les fines arabesques sont transformées en étoiles lourdes et massives. L'artiste byzantin, on le sent, s'est ingénié à supprimer de son œuvre tous les indices musulmans et à les remplacer par des symboles chrétiens ou par des ornements peut-être empruntés à l'Inde. J'ai pensé longtemps qu'un modèle ancien, venu des bords du Gange, avait été imité à la fois en Grèce et en Orient; mais le dragon chinois ou indien n'a rien de commun avec le nôtre, qui appartient plutôt à l'Asie occidentale; l'étoile est sassanide; resterait donc la disposition des couleurs, qui imprime à l'étoffe de Verdun un certain cachet d'originalité. La même gamme de tons existant sur d'autres spécimens byzantins et arabes très-précisés [1], il faut renoncer à l'idée d'un type primitif exclusivement indien. Ici l'Inde n'a pu intervenir qu'à titre secondaire : le fond de l'œuvre est persan.

Un autre caractère réside dans l'emploi du ton violet noir à reflets bleus. Les vêtements impériaux, peints sur les plus anciens manuscrits byzantins, sont d'un violet tirant sur le rose; au x^e^ siècle, leur nuance passe au violet bleuâtre; au xi^e^, ils sont presque noirs [2].

logie, t. III, pl. XIV. M. le chanoine Bock l'a fait réduire pour son *Hist. des vêtements liturgiques.* (Voir *Geschichte der liturg. Gewänder*, t. I, liv. I, pl. I.)

[1] L'étoffe arabe de Saint-Sernin de Toulouse, la chape de Saint-Pierre de Chavanon, à Pébrac (Haute-Loire), le poêle de Nivelles (Belgique), etc. les vitraux du xvi^e^ siècle qui décorent la mosquée d'Omar, à Jérusalem, vitraux où le style oriental se marie aux types byzantins, présentent aussi cette gamme de tons. (Voy. *le Temple de Jérusalem*, par M. le comte de Vogüé; ouvrage en cours de publication.)

[2] Du vi^e^ siècle au ix^e^, on trouve des vêtements impériaux violets roses; le manuscrit 699 de la Vaticane (Labarte, ouv. cité, pl. LXXIX) et le n° 510 G. de la Bibliothèque impériale, en fournissent des spécimens. Sur les manuscrits 139 G. de la Bibl. imp. et 17 G. de la Bibl. de Saint-Marc, à Venise (x^e^ siècle), le violet tourne au bleu. (Labarte, *ibid.* pl. LXXXII et LXXXV.) Les costumes de Nicéphore Botoniate et de Marie (ms. 79, Coislin) sont d'un ton identique à celui de notre étoffe.

Digitized by Google

De la couleur elle-même et de ces variations, on peut conclure que notre étoffe était à l'usage des souverains et qu'elle date du XI^e^ siècle, sinon du X^e^. Son éclat et les extraits de Constantin Porphyrogénète, donnés plus haut, corroborent mon assertion.

De la troisième étoffe il ne reste qu'un morceau rectangulaire de 30 centimètres de long sur 14 centimètres de large. Le grain est aussi serré, mais plus fort encore que celui du tissu à dragons. Comme dessin et couleur, c'est un échantillon fort rare, s'il n'est pas unique en son genre. Les ciseaux ont heureusement épargné une partie assez notable de l'ornementation pour qu'il m'ait été possible de la reconstituer presque intégralement. Son motif principal est une rose à six lobes, d'où s'échappent autant de palmettes, le tout inscrit dans une guirlande circulaire de feuilles et de fleurs d'un goût exquis. L'ensemble a 27 centimètres de diamètre. Il formait nécessairement un semis, et l'espace ménagé entre chaque groupe de quatre guirlandes était occupé par une rosace dont je n'ai retrouvé qu'un pétale, insuffisant pour la rétablir. Les couleurs, plutôt salies qu'altérées par un contact prolongé avec des substances grasses, sont le gris clair, ton du champ, le rouille foncé (brun noirâtre), le rouille clair (brun jaunâtre), le vert tendre, πράσινος, et le blanc. Lorsque le dessin, dont l'original me laissait à peine soupçonner l'importance, a été refait en entier sur le papier, j'ai été frappé de son merveilleux agencement et j'ai cherché à quelle école il pouvait appartenir. Sauf la pivoine chinoise qui rehausse six fois le bord externe de la guirlande, la composition n'a rien d'oriental; elle ne ressemble pas non plus aux spécimens de l'industrie sicilienne et hispano-arabe que nous connaissons. L'Italie septentrionale, qui, dès le XIII^e^ siècle, posséda des fabriques de soieries, aurait seule des droits à revendiquer la paternité de notre étoffe [1]. Je n'avais pas hésité dès l'abord à la lui

[1] En 1262, les ouvriers en soie de Lucques étaient déjà réunis en corps de métier. (*Il Filagello, Saggio di storia della seta, Memoria I*, p. 17.) On tissait des étoffes de soie à Venise à la même époque. (*Ibid.*) Après qu'Uguccione della Faggiola eut pris Lucques en 1314, les ouvriers en soie quittèrent cette ville; la majorité alla à Florence, le reste se dispersa dans le nord de l'Italie, en Allemagne, en France et en Angleterre. (Voy. Muratori, *De Textrina, et vest. sæcul. rudium*, ap. *Antiq. Ital. medii ævi*, dissert. XXV, col. 406, C.)

Digitized by Google

attribuer, en choisissant pour berceau les ateliers vénitiens ou milanais du XIV^e^ siècle; mais un examen attentif des produits de ces ateliers m'a forcé à abandonner mon opinion première. Les métiers lucquois du XIII^e^ siècle, auxquels j'ai eu recours ensuite, ne m'ont également fourni qu'une conclusion négative. Les Lucquois, par un mélange heureux des styles arabe et byzantin, auxquels ils ont aussi ajouté du leur, sont arrivés à créer des types d'ornementation souvent gracieux, parfois grandioses, types qui survécurent longtemps à la ruine des fabriques où on les avait inventés, mais qui ne présentent que des analogies beaucoup trop lointaines avec l'objet que je décris[1].

Quant à l'industrie flamande, je l'écarte sans discussion, et pour son dessin et pour ses procédés techniques.

Cette élimination successive des ateliers de soieries au moyen âge n'en a omis qu'un seul, celui de Byzance, et je suis bien forcé de m'y arrêter, faute d'autres. Je sais parfaitement que les idées que je vais émettre soulèveront de graves objections et qu'elles pourront m'attirer, de la part de mon docte ami, le chanoine F. Bock, une réfutation motivée. Je n'en persévère pas moins, trop heureux si mes mauvais arguments conduisent un jour l'érudit spécialiste à en émettre de bons.

De tous les modèles que j'ai consultés, et il m'en est passé beaucoup dans les mains, un, entre autres, m'a frappé par l'affinité de certaines parties de son ornementation avec le dessin de notre étoffe. Il s'agit d'une châsse du XII^e^ siècle qui, de la collection du prince Soltykoff, est allée au musée de Kensington[2]. Ce reliquaire, en forme d'église byzantine, est décoré d'émaux champlevés rhénans, dont les enroulements s'épanouissent en fleurs écaillées comme les palmettes et la guirlande qui font l'objet de mon

[1] Pour ne pas multiplier les citations, je renvoie le lecteur à deux ouvrages du savant chanoine allemand, F. Bock : 1° *Geschichte der liturg. Gewänder*, liv. I, pl. *passim*; 2° *Die Musterzeichner des Mittelalters*, passim; in-fol. Leipzig, 1858, trois livraisons parues. Les étoffes publiées dans ce dernier ouvrage sont reproduites en couleurs, grandeur d'exécution, avec une fidélité remarquable.

[2] Labarte, *Hist. des arts industr.* pl. XLIII et CIX, et *Recherches sur la peinture en émail*, pl. F.

Digitized by Google

étude. Quoique modifiés par une main allemande, ces épanouissements sont byzantins d'origine, et le manuscrit n° 64 de la Bibliothèque impériale (x^e siècle) en contient les types primitifs [1]. Or la miniature que je cite est précisément la reproduction microscopique d'un tissu dont le dessin offre beaucoup d'analogie avec celui de l'étoffe de Verdun. Bien plus, deux portraits de Nicéphore Botoniate le montrent vêtu de robes du même genre [2]. Restreint par l'exiguïté de son cadre, l'artiste du xi^e siècle, comme son confrère du x^e, n'a pu aborder les menus détails, mais il a rendu la physionomie de l'ensemble et même les dégradations de teintes. En outre, il a coloré ses divisions avec un ton rouille clair qui s'enlève en vigueur sur le champ pourpre bleu foncé. Je pense donc, sauf meilleur avis, qu'il faut attribuer aux gynécées impériaux la création du motif le plus riche et le plus gracieux dans son ampleur majestueuse que j'aie jamais rencontré. Reste maintenant à fixer la date de fabrication; appuyé sur les vêtements de Nicéphore, je la mettrais sans hésiter au xi^e siècle, si une étoffe contemporaine, de même famille que la nôtre, ne s'y opposait par la lourdeur de son ornementation géométrique [3]. Je préfère adopter le x^e siècle, qui produisit le manuscrit n° 64 et qui, sous l'heureuse impulsion de Constantin Porphyrogénète, vit les arts atteindre à Byzance un haut degré de perfection.

La double nuance rouille qui domine sur notre étoffe, j'entre à fond de train dans la voie des hypothèses, serait peut-être la variété de pourpre nommée ἀληθινός par les auteurs byzantins. Constantin Porphyrogénète distingue quatre tons obtenus au moyen du murex pourpre : πορφύρεος, ὀξύς, ἀληθινός, τριβλάτιος [4]. Quant aux matières textiles ou aux étoffes teintes avec ce mol-

[1] Labarte, *Hist. des arts ind.* pl. LXXXIII. On voit en outre sur cette page la figure de la sainte Vierge entre Romain Lécapène et son gendre Constantin VII Porphyrogénète.

[2] Ms. 79, cité.

[3] Bock, *Die Musterzeichner, etc.* pl. II, fig. 3, étoffe byzantine du xi^e siècle. Certains détails de la chasuble de sainte Aldegonde, à Maubeuge, étoffe que je crois orientale et du x^e siècle, ont quelques rapports avec ceux de notre tissu. (Voy. mes *Anc. vêtements sacerd.* t. I, 1860, pl. en couleur.)

[4] *De Cerim.* passim.

Digitized by Google

lusque, on les comprenait sous un terme générique : *βλάττιον* [1]. Deux savants qui ont traité spécialement de la pourpre, Amati et Michel Rosa [2], en admettent neuf espèces : 1° *niger*, noir ou brun foncé; 2° *lividus*, brun rouille; 3° *violaceus*, améthyste; 4° *rubidus*, rouge foncé comme le sang caillé; 5° *cæruleus satur*, hyacinthe; 6° *cæruleus dilutior*, mauve; 7° *flavus*, souci; 8° *rubicundus*, rouge vif, ou *oxyblatta*, couleur fugace et pour cela peu usitée; 9° *candidus*, blanc, ou *leucoblatta*, rarement employée pour le même motif que la précédente [3]. Ces tons divers s'obtenaient soit en plongeant les matières à colorer plusieurs fois dans la teinture, soit à l'aide d'un autre agent qui fixait le suc extrait du mollusque, suc blanc, jaune, vert, rougeâtre, suivant la saison de pêche ou l'âge de l'animal [4]. Or la substance tinctoriale fournie par les muriciers, appliquée sans intermédiaire, prend naturellement au contact atmosphérique le ton du sang desséché, ton qui est brun plus ou moins foncé. Je pense que cette couleur non préparée recevait le nom d'*ἀληθινός* (véritable, sincère et, par extension, naturel). La nuance la plus sombre de notre étoffe doit être la pourpre noire des anciens; la nuance rouille est vraisemblablement la *purpura livida* d'Amati et de Rosa [5].

[1] Du Cange, *Gloss.* BLATTA, BLATTHIN. — Anastase, *passim.*

[2] Amati, *De Restitut. purpurarum.* — Rosa, *Delle Porpore*, in-4°, Modène, 1786.

[3] Rosa, *Delle Porp.* p. 3. Aux neuf tons simples, les deux savants italiens en joignent cinq composés, savoir : *rubidus violaceus*, rouge violacé; *rubidus cæruleus saturior*, hyacinthe rougeâtre foncé, pensée; *rubidus cæruleus dilutior*, mauve, rose tendre, fleur de pêcher; *rubidus flavus*, rouge orangé; *rubidus rubicundus*, ponceau ou rouge cramoisi. (*Ibid.*)

[4] Rosa, ouv. cité, p. 4. La couleur extraite du buccin est fugace; si on la mêle au suc du murex, elle devient fixe, et leurs combinaisons produisent des tons variés. (*Id. ibid.* p. 5.) La matière grége était d'abord plongée dans la chaudière, puis cardée; après le cardage, on la mettait dans un second bain, d'où le nom de *purpura dibapha*. Le *violaceus* et le *rubidus* s'obtenaient ainsi; les autres nuances n'exigeaient qu'une seule opération. (*Ibid.* p. 7.)

[5] Plus les mers où se pêchait le mollusque étaient septentrionales, plus la couleur fournie était ferrugineuse ou noire. (Aristote, *Hist. anim.* lib. V, c. IX. — Vitruve, lib. VII, c. XIII) Je pense que *πορφύρεος* signifiait pourpre violette, *violaceus; ὀξύς* (éclatant), pourpre rouge, *rubidus rubicundus; ὑακίνθινος*, pourpre bleu foncé, *cæruleus satur*, couleur de l'étoffe à dragons. Je suis amené à cette dernière conclusion parce que les bleus du suaire de saint Victor, à Sens (byzantin)

Digitized by Google

Quoique très-souple, la quatrième étoffe a l'épaisseur d'une feuille de carton. Un pareil tissu ne pouvait servir à l'habillement; il était destiné à la confection des *cortinæ* (rideaux, tentures) ou des *vestes altaris* (parures d'autel), dont Anastase parle si fréquemment. Le motif principal du dessin consiste en caissons elliptiques (19 centimètres de haut sur 24 de large), munis de rayons comme un soleil de monstrance et inscrivant des lions affrontés. Ces caissons, disposés symétriquement en lignes parallèles, sont très-rapprochés dans le sens vertical, mais une distance variant de 9 centimètres à 15 les sépare dans l'autre sens; l'espace horizontal ainsi ménagé est rempli par quatre animaux contournés et superposés deux par deux, chiens danois en dessus, renards en dessous. En face des têtes de ces animaux, s'élève le *hom*, arbre sacré de la Perse; un autre *hom* plus petit apparaît entre les lions. Le champ de l'étoffe est chamois (*flavus*) et une partie de l'ornementation est fleur de pêcher (*rubidus cæruleus dilutior*)[1]; ces deux couleurs sont très-altérées et ont dû être beaucoup plus intenses. Les autres tons employés sont le bleu moyen, le vert d'eau (*subvidiris*, *ἠεράveos*) et le blanc. Le type des lions, au reste fort grossièrement dessinés, est oriental; il rappelle ceux de l'étoffe sassanide de Notre-Dame-de-la Couture, au Mans[2]. Les *homs* sont également caractéristiques; néanmoins l'ouvrage est byzantin, et, sauf quelques différences minimes dans les détails, il a été servilement copié sur le suaire de sainte Colombe, à Sens, *holosericum* beaucoup moins épais et d'origine asiatique[3]. En effet, l'imitateur grec a

et de la chape de saint Mesme, à Chinon (persan), sont trop francs pour résulter d'un mélange. Des échantillons de bleus byzantins ou orientaux que je possède, un seul a tourné au vert par l'action prolongée de la lumière.

[1] Le *flavus* (chamois, souci) est le n° 7 des pourpres naturelles d'Amati et de Rosa; le *rubidus cæruleus dilutior* (mauve, rose tendre, fleur de pêcher) a le n° 3 des pourpres composées.

[2] Voy. *Mélanges d'archéol.* t. II, pl. XXXIX.

[3] Voy. Gaussen, *Portefeuille archéol. de la Champagne*, Tissus, pl. VI. Ce suaire date au moins du IXe siècle. (Voy. mon *Rapport sur les anc. vêtements sacerd.* 1857, p. 12.) Je crois que la réplique byzantine doit être du XIe siècle. Fait singulier à noter, le bleu de cette réplique est passé au vert suivant des lignes droites et régulières; il se pourrait donc fort bien qu'elle eût été employée à l'état de rideaux avant qu'on la transformât en suaire.

Digitized by Google

signé son œuvre, car il a introduit entre les queues des chiens et des renards un quadrilobe à pétales en forme de cœur, qui est une véritable croix pattée. Ce symbole chrétien manque au suaire de sainte Colombe; je l'ai signalé aussi sur notre tissu à dragons, où il remplace une élégante arabesque que l'original persan comporte juste au même endroit.

Le dernier objet est une grande bourse carrée d'environ 33 centimètres de côté. Le fond, toile d'or très-mince, comporte sur chaque face six rangs de huit écussons armoriés, total quarante-huit. Entre les pointes de ces écus, des roses à six lobes, alternativement rouges et vertes. Les ornements sont, partie en or, partie en soie blanche, rouge, verte et bleue violacée. Ces diverses nuances, au lieu de se fondre, sont brusquement juxtaposées; elles semblent de fines découpures d'étoffes différentes réunies par une couture, procédé de fabrication que j'ai remarqué sur un très-ancien tissu, peut-être indien, sur une bourse byzantine en reps, sur une tapisserie orientale, à Saint-Géréon de Cologne et sur les tapisseries d'Arras [1]. Les écussons, bien que chargés de symboles héraldiques connus, paraissent tous de fantaisie à l'exception d'un seul, azur à trois fleurs de lis d'or, répété plusieurs fois. Les armes de France, ainsi conçues, fixent une limite extrême à l'âge de notre bourse, qui ne peut être antérieure à la fin du XIV^e^ siècle; quant à son origine, elle n'est pas douteuse, car les bazars de Constantinople sont encore aujourd'hui abondamment pourvus de sacs à ouvrage, de pantoufles et autres colifichets où les mêmes matières sont mises en œuvre plus grossièrement sans doute, mais par les mêmes procédés. L'ornementation seule a changé, le métier est resté immobile; d'aucuns le blâmeront d'avoir peu ou point appris, je le féliciterai pour mon compte de n'avoir pas trop oublié.

[1] Cette étoffe appartient à M. le chanoine Bock; elle est blanche, semée d'espèces de raies (squales) rouges. — J'ai publié ce reps dans mon deuxième vol. des *Anc. vêtements sacerd.* (Voy. Bock, *Trésors sacrés de Cologne*, éd. franç. pl. II, n° 6 et p. 9.) La description du R. P. Martin donnerait à entendre que l'étoffe de Bamberg était tissée par la même méthode. (*Mél. d'archéol.* t. II, p. 252.)

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ANCIEN FIEF ET HÔTEL LE COCQ,

LOGIS DES DUCS D'ORLÉANS-LONGUEVILLE,

À MELUN,

PAR M. EUGÈNE GRÉSY,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (SECTION DE MELUN).

En 1862, les exigences de la voirie urbaine causèrent à Melun la destruction d'un charmant spécimen de l'architecture civile de la Renaissance. Ce curieux vestige, qui aurait fait les délices des dessinateurs et des touristes, s'il eût été moins difficile à découvrir, a passé presque inaperçu.

Dans la Grand'Rue, au chevet de l'église Saint-Aspais, en face du petit portail oriental qui est quelquefois désigné dans d'anciens titres sous le nom de *porte le Cocq* ou *du Cocq*, s'élevait autrefois un vaste hôtel du même nom, dont les dépendances s'étendaient jusqu'à la rue de la Juiverie, sur laquelle elles avaient une sortie par une ruelle dite aussi *ruelle du Cocq*. Là, derrière la modeste officine d'un pharmacien, se révélait naguère un élégant portique à colonnes historiées supportant une galerie de bois, dont les montants et l'entablement offraient une profusion de sculptures d'une délicatesse merveilleuse. Au premier aspect, le motif architectonique paraissait bien simple et presque monotone : c'était un développement d'arcatures à plein cintre, sur une longueur de vingt-quatre mètres, une série de fines colonnettes, qui n'était

Digitized by Google

interrompue que par quelques petites fenêtres accouplées sous des arcades surbaissées; mais les détails en étaient si variés qu'il faudrait épuiser tous les termes du vocabulaire archéologique pour en donner la description. Fûts imbriqués ou cannelés, tantôt en spirale, tantôt en zigzag, couverts de perles ou de losanges, se terminaient par des chapiteaux d'une configuration tout aussi fantasque; des chérubins ailés, des oiseaux adossés, des chimères contournées, des galons, des expansions végétales, en faisaient tour à tour les frais; et, pour couronner l'œuvre, les tympans triangulaires, formés par cette colonnade en miniature, étaient rehaussés de trèfles, de rosaces, de coquilles, de fleurons capricieusement galbés, entre lesquels s'alternaient des têtes de fous caractérisées par le capuchon à longues oreilles d'âne.

Les intervalles des colombages étaient remplis par un blocage de briques apparentes, symétriquement rangées de manière à former des compartiments et des dessins d'une complication inépuisable. On y remarquait des arêtes de poisson, des zigzags, des chevrons, des losanges, des bâtons rompus, d'un ton chaud et enfumé à réjouir les aquarellistes.

A l'intérieur de la galerie supérieure, j'ai encore pu constater quelques vestiges de la décoration primitive; le pan de mur était lambrissé, jusqu'à une certaine hauteur, de panneaux en vieux chêne sculpté, ornés de ces moulures prismatiques verticales qui imitent les plis d'un parchemin déroulé, et qu'on remarque si fréquemment sur les boiseries du commencement du XVI^e^ siècle. L'entrait soutenant la voûte en berceau était une noire solive engoulée à ses extrémités par deux têtes de monstres sculptés, décoration, qui, nécessairement, se répétait de distance en distance dans le prolongement de la galerie.

Le dernier propriétaire, M. Lecointe, eut l'obligeance de me communiquer le contrat d'acquisition de son père, et, à l'aide de ce premier filon, une recherche heureuse me permit de faire remonter l'établissement de propriété jusqu'en 1677, sans interruption. J'acquis la preuve que ce féodal manoir, désigné avant la révolution de 1791 sous le nom de *fief et hôtel du Cocq*, n'avait pas cessé, pendant plus d'un siècle, d'être une annexe de la terre

Digitized by Google

et seigneurie de Saint-Germain-Laxis. A ce titre, il avait appartenu en partie, du chef de sa femme Marie Picardet, à messire Jacques-Auguste de Thou, chevalier [1], conseiller du roi en ses conseils, président ès enquêtes de sa cour du parlement et son ambassadeur en Hollande, et, en partie, à messire Charles Le Prevost [2], conseiller en ladite cour de parlement, grand'chambre d'icelle, seigneur de Saint-Germain-Laxis et en partie de Vanves.

En 1677, l'hôtel du Cocq, alors occupé à loyer par M. le président Riotte de la Riotterie, fut vendu avec la terre de Saint-Germain-Laxis, et une autre terre nommée *Vilaine*, dépendant de Vaux-le-Vicomte, par les créanciers de Jacques-Auguste de Thou et par messire Ch. Le Prevost, à messire Antoine Lemenestrel de Hanguel [3], conseiller du roi, grand audiencier de France, et à dame Marguerite Berbier du Metz [4], moyennant 110,000 livres.

M. et M^me^ Lemenestrel de Hanguel marièrent, en 1694, Marie Marguerite, leur fille, à Jacques Bazin de Bezons, qui se distingua dans la carrière des armes et fut élevé à la dignité de maréchal de France, en 1709. Quant à la maison du fief le Cocq, ils la transmirent, avec la terre et seigneurie de Saint-Germain-Laxis, à leur fils messire Joseph-Antoine Lemenestrel de Hanguel, chevalier. Ce dernier donna ces mêmes biens en dot à sa fille Louise, qui épousa Léon Lecirier, marquis de Neufchelles [5], maréchal des camps et armées du roi.

M^lle^ Marie-Gabrielle Lecirier de Neufchelles Desloges, fille des

[1] Ce troisième fils de J. Auguste de Thou, le célèbre auteur des *Mémoires*, avait épousé la fille de Hugues Picardet, procureur général au parlement de Dijon, et mourut à Paris, le 26 septembre 1677, âgé de soixante-neuf ans. Son portrait a été peint et gravé, in-folio, par J. Pesne.

[2] Le Prevost portait échiqueté d'or et d'azur, au franc quartier du premier chargé d'un griffon de sable.

[3] Lemenestrel de Hanguel porte écartelé au 1^er^ et au 4^e^ d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux arbres arrachés de sinople, et en pointe d'une tortue de sable; aux 2^e^ et 3^e^ de gueules, au lion passant d'or et une étoile en pointe d'argent, au chef d'azur chargé de trois croisettes d'argent.

[4] Berbier du Metz porte d'azur à trois canettes d'argent, deux et un; supports, deux dogues.

[5] Lecirier de Neufchelles porte d'azur à trois licornes d'or, deux et un.

Digitized by Google

précédents, ayant épousé Samuel-Jacques Leclerc, marquis de Juigné [1], laissa dans son héritage l'hôtel le Cocq avec la terre de Saint-Germain-Laxis à ses deux fils : 1° le marquis de Juigné, baron de Champagne et de Lalande, marquis de Montaigu et du lac de Grand-Lieu, maréchal des camps et armées du roi; 2° et Mgr Antoine-Éléonore-Léon Leclerc de Juigné, évêque et comte de Châlons, pair de France et depuis archevêque de Paris.

Ce furent ces derniers qui, en 1765, démembrèrent le fief le Cocq de la seigneurie de Saint-Germain-Laxis. Ils vendirent la maison, sise à Melun, Grand'Rue, à un sieur Chavange, qui la revendit, en 1769, à M. Lecointe père.

Dans l'acte de 1677, les créanciers de J. A. de Thou avaient déclaré qu'ils ne connaissaient et n'avaient en leur possession aucun titre de la terre ni de la maison, et que M. et Mme de Hanguel étaient autorisés à les prendre où ils pourraient les trouver. J'avais donc perdu tout espoir de découvrir l'origine du fief le Cocq, et, depuis vingt ans, mes notes dormaient reléguées au fond d'un carton, quand le marteau des démolisseurs est venu, d'une manière bien inattendue, donner le dernier mot sur cette demeure historique, en démasquant le premier pilier de la galerie, noyé jusqu'alors dans un massif de maçonnerie. Le dessin que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux donne le développement des sculptures qui entourent le fût; c'est un véritable arbre généalogique, une imitation de cet arbre de Jessé, dont les tailleurs de pierre vive se sont si souvent inspirés au moyen âge. A la base, on remarque deux dragons qui, comme l'on sait, symbolisent ordinairement le triomphe du bien sur le mal. De leurs gueules et de leurs queues s'échappent deux ceps de vigne tout chargés de pampres et de raisins, qui vont servir de supports à deux écus des d'Orléans-Longueville. Un détail singulier à remarquer, c'est qu'en chef, au-dessus du lambel à trois pendants, sont rangées neuf perles qui, au premier aspect, semblent comprises dans le champ de l'armoirie, mais que je regarde simplement comme la couronne

[1] Leclerc de Juigné porte d'argent à une croix engrêlée de gueules, accompagnée de quatre aigles de sable.

Digitized by Google

du comté de Dunois. Ces écus sont accotés des armes de France et de Dauphiné. Au milieu des rinceaux est un médaillon qui nous paraît être à l'effigie du beau Dunois [1], illustration et souche de cette lignée royale, si glorieusement légitimée. Au-dessus, se jouent des enfants tenant en laisse des chiens de chasse, emblème, peut-être, de leur fidélité constante à la cause du roi, ou même simplement, allusion à leur goût pour la chasse [2].

En présence de ces témoignages fournis par le monument lui-même, plus de doute que cette élégante galerie n'ait été élevée par les seigneurs d'Orléans-Longueville; le style de l'architecture accuse de la manière la plus nette et la plus précise le commencement du XVI^e^ siècle, l'époque où cette troisième race des vicomtes de Melun a laissé de nombreuses traces de son séjour au château fort de Blandy, dans le voisinage de Melun. Notre attribution se trouve confirmée par deux titres contemporains, que notre savant confrère M. Taillandier a produits dans son intéressante *Histoire de Blandy* (pages 66 et 72). On y voit qu'en 1508, et encore en 1535, les comtes de Dunois prenaient le titre de *seigneurs de Saint-Germain-Laxis;* or, comme nous l'avons établi, le fief et hôtel le Cocq resta l'annexe inséparable de cette seigneurie pendant plus d'un siècle encore. Il est donc probable que sa destination était de servir de pied-à-terre ou de lieu de refuge en temps de guerre aux princesses de Longueville et à leurs enfants. Or comme elles ont dû nécessairement y élire résidence de temps en temps, il existe dans l'église de Saint-Aspais, précisément à l'entrée par la porte le Cocq, une chapelle latérale fournissant la preuve incontestable qu'elle a été fieffée aux comtes de Dunois et éle-

[1] J'ai comparé mon dessin avec les portraits de Dunois, que Thevet, Godefroy et Montfaucon, ont donnés dans leurs ouvrages, d'après une peinture conservée dans la maison de Longueville. De l'avis de toutes les personnes auxquelles je les ai soumis, il existe entre eux une grande analogie. Grâce à la parfaite obligeance de mon honorable confrère M. Bordier, j'ai pu rapprocher aussi un dessin fort exact de la tête du saint George que l'on voit dans la chapelle de Chateaudun, et qui passe pour être représenté sous les traits de Dunois; ce dernier type offre encore beaucoup d'affinité avec le profil de notre médaillon.

[2] Cette colonne historique a été recueillie par les soins de M. Poyez, maire de Melun, et elle figure aujourd'hui dans le square de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

vée à leurs frais. Sur les vitraux qui remplissent les compartiments flamboyants du tympan de la fenêtre sont peints six écussons aux armes des d'Orléans-Longueville et de leurs alliances. Comme sur le pilier de la galerie, l'écu de France, timbré de la couronne fermée et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, occupe le sommet de l'ogive, pour rappeler l'origine royale de cette lignée. François d'Orléans, premier du nom, comte de Dunois et de Longueville, gouverneur de Dauphiné, grand chambellan de France, et sa femme, Agnès de Savoie, sœur de la reine de France, femme de Louis XI, y sont désignés par des écus mi-partis de Longueville et de Savoie. On remarque que les armes de Jean d'Orléans, cardinal de Longueville, archevêque de Toulouse, sont caractérisées par le chapeau rouge à quatre rangs de houppes. Enfin le dernier blason rappelle Jeanne de Hochberg, marquise de Rothelin, épouse de Louis d'Orléans, premier du nom, grand chambellan de France, plus connu sous le nom de *marquis de Rothelin*, qui profita de son séjour de captivité en Angleterre pour négocier le mariage de Marie, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre avec le roi Louis XII. Les armes de la marquise sont écartelées aux 1er et 4e d'or, à la bande de gueules, qui est de Bade-Hochberg, aux 2e et 3e d'or au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent, qui est de Neufchâtel[1]. Au-dessous, dans les pieds-droits, la verrière représentait probablement les patrons de

[1] Nous nous rappelons dans notre jeunesse avoir été bien des fois choqué de voir la grande verrière de cette chapelle toute barbouillée de plaques noires. Ce n'est qu'en 1833, lorsque la fabrique entreprit un badigeonnage général des murs de l'église, que je me hasardai à demander que l'on profitât de la présence des peintres pour donner un coup d'éponge à l'eau seconde sur ces vitraux, masqués d'une manière si étrange depuis plus de quarante ans. C'est alors que se révéla cette page si intéressante de notre histoire locale, et l'on comprend comment un monument aussi entaché de féodalité a échappé si miraculeusement aux excès révolutionnaires de 1793; car il faut rappeler qu'à cette déplorable époque l'église de Saint-Aspais fut successivement convertie en atelier de salpêtre, en temple de la Raison pour les fêtes décadaires, et même en club. La Société populaire qui y tint ses séances arrêta, le 28 brumaire an II, qu'on y ferait « disparaître tout ce qui pourrait rappeler d'anciennes idées auxquelles le peuple avait renoncé. »

Digitized by Google

la famille. Les archives de la fabrique de Saint-Aspais ne contiennent aucun document sur cette chapelle, sinon qu'au XVII^e^ siècle, elle était désignée sous le vocable de *Saint-Antoine*, ce qui peut s'expliquer d'une façon assez vraisemblable, puisque, à cette époque, Antoine était le prénom de MM. Lemenestrel de Hanguel, qui furent successivement seigneurs de Saint-Germain-Laxis et du fief le Cocq; ils auraient donc pu conserver la chapelle qui était fieffée à leurs prédécesseurs, et la placer sous l'invocation de leur patron.

Le contre-retable et la petite crédence en pierre de cette chapelle sont d'une richesse d'ornementation merveilleuse, et les artistes de la Renaissance en ont caressé tous les détails avec un ciseau d'une délicatesse exquise[1]. L'exécution de la sculpture laisse plus à désirer sur les colonnes qui soutiennent la galerie. Au second pilier, la pioche a dégagé quantité d'emblèmes dont il serait bien téméraire de hasarder aujourd'hui l'explication; car ils peuvent faire allusion aussi bien à des souvenirs intimes de famille qu'à des événements politiques, et il faut se rappeler qu'à cette époque c'était aussi une manie de l'astrologie judiciaire de graver sur la pierre vive tous les signes cabalistiques. Les monuments de ce genre, que nous ont légués Jacques Cœur, Nicolas Flamel et Catherine de Médicis, n'ont-ils pas défié la sagacité des historiens et des archéologues? Ici on remarque l'angemme de Tancarville, le croissant de Dunois, les têtes humaines de la principauté de Chatellaillon, un cœur transpercé d'un dard barbelé à ses deux extrémités, comme pour désigner un chagrin insurmontable, puis un chapelet dont les grains, entremêlés de coquilles de pèlerin, semblent rappeler un voyage; des fleurs de lis, des dauphins, des mouchetures d'hermine peuvent faire allusion au Dauphiné, où François I^er^ de Longueville avait été gouverneur et possesseur de beaux apanages; à la Bretagne, où il se retira et où il obtint la main de la duchesse Anne pour son maître le roi Charles VIII. L'*M* entre deux emblèmes, que je suis tenté de

[1] On en trouvera une plus ample description dans la *Monographie de l'église de Saint-Aspais*, que nous devons publier prochainement.

Digitized by Google

prendre pour des abeilles, n'aurait-elle pas trait au mariage que Louis I^er^ de Longueville négocia pendant sa captivité en Angleterre, et qui fit asseoir sur le trône de Louis XII Marie d'Angleterre, sœur du roi Henri VIII ?

Quant au troisième pilier, il est entièrement semé de France; mais la quatrième colonne est aussi énigmatique que la seconde; son fût tors et cannelé n'est chargé que d'une fleur de lis, d'une coquille, d'une moucheture d'hermine et d'une ombre de soleil, qu'on pourrait prendre aussi pour besant héraldique des premiers vicomtes de Melun, auxquels la maison de Longueville remontait du côté maternel. Enfin, à travers le voile qui recouvre ces symboles toujours persistants ne sent-on pas percer vaguement l'orgueil d'une race descendant du sang royal, les réminiscences d'actions que de hauts personnages tenaient à honneur de conserver et de transmettre à la postérité ?

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE MOT D'UNE ÉNIGME EN BRONZE,

OU

LE GROUPE DU JARDIN PUBLIC DE GRENOBLE,

PAR M. J. LAPAUME,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DELPHINALE,
PROFESSEUR À LA FACULTÉ DES LETTRES DE GRENOBLE.

S'il plut à la nature de faire du Dauphiné le plus beau pays de France[1], du moins c'est à ses grands hommes qu'il doit d'en être aussi un des plus riches en éloquents souvenirs; on n'y peut faire un pas sans marcher sur des histoires, pour parler comme un ancien[2]. Mais je laisse de côté toute une phalange de guerriers, d'hommes d'État, de jurisconsultes, de savants, d'artistes, de philosophes, d'orateurs et de poëtes, qu'il est justement fier d'avoir, en divers temps, portés dans son sein; je considère seulement l'initiative prise par lui dans la rénovation politique et sociale que vit s'accomplir la fin du siècle dernier. Eh bien! dans ce seul ordre d'idées, l'ardent patriote qui, le 20 juin 1789, conçut l'idée du serment du Jeu-de-Paume[3], et celui de ses collègues qui en rédigea la formule[4], et les deux députés de la Noblesse qui, le surlendemain, dans l'église Saint-Louis, se joignirent les premiers

[1] Louis XII appelait la vallée du Graisivaudan « le plus beau jardin de la France. »

[2] Pline le Jeune.

[3] Barnave.

[4] Mounier.

Digitized by Google

aux ordres déjà réunis du Tiers et du Clergé [1], aux applaudissements de toute l'assemblée, dès lors et véritablement nationale, c'étaient là autant de Dauphinois.

Ils étaient Dauphinois, eux aussi, ceux qui, l'année précédente, le 21 juillet 1788, s'étaient donné rendez-vous, au nombre d'environ neuf cents, dans un village à jamais célèbre, puisqu'il devint ce jour-là le berceau de la Révolution française; je veux dire à Vizille.

Or c'est à Vizille, dans le château de Vizille, que fut érigé, de 1611 à 1612, le groupe qui fait l'objet du présent Mémoire.

I

Éloquence, poésie, musique, peinture ou statuaire, l'art, en général et quelle qu'en soit la forme, est destiné à décerner à un grand événement une sorte de consécration, vers le temps même où il s'est accompli, et dans le lieu qui lui a servi de témoin autant que de théâtre. S'il en est ainsi, c'est autour de Vizille et de 1612, qu'il me faut chercher la solution d'un problème tout à la fois historique, philologique et artistique.

Le château du roi, c'est ainsi que s'appela d'abord et sous Louis XI le manoir de Vizille, appartint aux catholiques jusqu'au 20 septembre 1589, époque à laquelle François de Bonne s'empara de tout le Dauphiné, au nom de son souverain seigneur et maître, Henri IV. Le domaine de Vizille fut alors engagé, pour deux mille écus d'or, au soldat courageux qui s'en était fait ouvrir la porte par les armes et qui devait bientôt le posséder à titre de patrimoine, après l'avoir échangé contre les terres de la Tour-du-Pin et de l'Éclose.

Or François de Bonne naquit le 1er avril 1543, dans un hameau auquel il semble avoir emprunté son nom, à Saint-Bonnet [2]. Et, presque à ce même endroit du duché de Champsaur [3], prend aussi sa naissance, je veux dire sa source, un torrent dévasta-

[1] MM. le marquis de Blacons et d'Agoult.

[2] « Saint-Bonnet, kleine Stadt in Dauphiné, in Franckreich, am Fluss Drac. » (*Hübners Conversations-Lexicon*, Leipzig, 1711.)

[3] Campus Sarracenorum.

Digitized by Google

teur, vrai fléau de la contrée; comme si la Providence avait voulu dans sa bonté, placer quasi côte à côte le remède et le mal, j'ai failli dire prématurément, Hercule et le Dragon.

Quand F. de Bonne mourut en 1626, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, sa vie avait coïncidé avec les règnes de sept d'entre nos souverains : François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Pendant cette longue carrière, sa bravoure, son intelligence et son dévouement lui méritèrent d'être investi des plus éminentes dignités et d'occuper par ses fonctions le rang le plus voisin du trône.

Après avoir été d'abord, dès sa dix-neuvième année, archer couplé dans la compagnie d'ordonnance de Gordes, il fit ses premières armes dans les rangs des Huguenots, en 1563.

Lieutenant du roi de Navarre en 1586, il fut mis par ce prince, en 1589, à la tête des armées de Piémont, de Savoie et du Dauphiné : c'est ainsi qu'il put prendre Montélimart avec Embrun en 1590 et Grenoble en 1591.

Il commanda nos troupes en Provence, de 1592 à 1596.

Lieutenant général du roi de France en Piémont et en Savoie, il fit la campagne de 1597 et 1598, dans laquelle il s'empara de Saint-Jean-de-Maurienne et du mont Cenis.

Maréchal de France en 1609, conseiller d'honneur au Parlement en 1610, duc et pair en 1611, il fut nommé maréchal général des camps et des armées du roi en 1621, connétable de France en 1622, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 162 ; enfin il servit de sa vaillante épée jusqu'au 28 septembre 1626, c'est-à-dire, jusqu'à son dernier jour, Louis XIII, qui supprima, l'année suivante, la charge de connétable.

Tels sont, réduits à leur plus simple expression, les beaux états de services d'un digne émule et continuateur des Montmorency, des du Guesclin, des Clisson et des Bourbon.

Comme homme de guerre, de Bonne vaut mieux que le baron des Adrets, dont Coligny disait avec raison : « Il faut s'en servir comme d'un lion furieux. »

Le jour où fut élevé jusqu'au faîte des honneurs militaires celui que les catholiques surnommaient *le Renard des montagnes*,

Digitized by Google

apparemment parce que la Faune des Alpes ne comprend pas la race léonine, ou plutôt parce qu'ils redoutaient en lui le premier de ces renards huguenots qui mangeaient leurs poules et qu'ils cherchèrent souvent à étouffer, une fois entre autres, en jetant dans l'église fermée et fortifiée du Monestier du bois flambant et de la paille allumée, ce jour-là, ai-je dit, le roi Louis XIII lui écrivit : « Je vous fais connestable pour les grands et continuels « services que vous avez rendus à la couronne, et pour avoir tou- « jours esté vainqueur et n'avoir jamais esté vaincu. »

Et puis, chez le connétable, le plus bouillant courage n'excluait point une habileté consommée. Le duc de Savoie avait construit une formidable forteresse, à Barraux, sur nos terres et à la vue de nos soldats. De Bonne était unanimement blâmé dans son camp de tolérer un tel excès d'audace et la cour même lui en faisait un crime. « Sire, répondit avec sang-froid notre prudent stratégiste. Vostre Majesté a besoin d'une redoute pour tenir en bride celle de Montmélian; puisque le duc de Savoie en veut faire les frais, il faut le laisser faire; dès que la place sera suffisamment pourvue de canons et de munitions, je me charge de la prendre. » Et par ma foi, il la prit, en moins de deux heures, quoique la garnison s'attendît et qu'elle se fût préparée à un assaut.

Avec cela, il connut la clémence. L'archevêque d'Embrun, Guillaume d'Avanson, avait engagé le domestique de confiance de François de Bonne, alors chef du parti calviniste, à assassiner son maître. Platel en trouva vingt fois l'occasion, sans oser jamais la saisir. Averti du complot, le héros va droit à son serviteur et lui ordonnant de s'armer, de se mettre en garde : « Puisque tu as promis, s'écrie-t-il, de me tuer, essaye maintenant de le faire et ne perds pas par une lascheté le renom de valeur que tu t'es acquis. » Tant de magnanimité confond Platel, il tombe à genoux, son maître lui pardonne et le garde à son service.

Non-seulement le connétable est supérieur, à plus d'un égard, au baron des Adrets, mais encore il ne le cède en rien à pas un des plus vaillants capitaines calvinistes du xvi[e] siècle. Ainsi un guerrier qui ne craignit pas de répondre, la première fois, « Deux choses rendent les hommes égaux, le jeu et les armes; » et la se-

Digitized by Google

conde, « En campagne, avec le bras armé et le cu sur la selle, tout le monde est compagnon; » un héros comparable à ceux de l'antiquité, puisqu'il sut mourir avec autant de courage qu'il avait combattu; en un mot, Montbrun, dit *le Brave*, ne le fut pas plus que son immédiat successeur à la tête de l'armée des Huguenots.

Comme homme d'esprit, François de Bonne a des airs de famille, autant pour la pensée que pour l'expression, tantôt avec César, d'autres fois avec Napoléon.

Il traça, du champ de bataille, pour sa femme, après une victoire complète sur de Vins, gentilhomme catholique, un billet ainsi conçu : « M'amie[1], j'arrivay hier icy, j'en pars aujourd'huy; les Provençaux ont esté défaits; adieu. » N'est-il pas vrai que ce bulletin ne ressemble pas mal au fameux VENI, VIDI, VICI, que le conquérant des Gaules adressait à ses intimes, après avoir vaincu d'emblée un certain prince de Pont, qui avait nom Pharnace?

Au siége de Montauban, le connétable s'exposant en simple soldat, ses amis blâmaient cette témérité. « Ne vous en mettez pas en peine, répondit-il; il y a soixante ans que nous nous connoissons, les mousquetades et moi. » Celui à qui il était réservé, contre son gré, de mourir dans son lit, à Sainte-Hélène, s'est écrié, dans un cas semblable : « Il n'est pas encore fondu, le boulet qui pourrait m'atteindre! »

Mais c'est d'Henri IV, son contemporain, son coreligionnaire deux fois et son familier, que de Bonne semble tenir le plus par sa manière de concevoir, de sentir et de parler.

Lorsqu'il administrait le Dauphiné pour le compte du roi, les catholiques murmuraient. « Que nous veut, demandaient-ils, ce huguenot, qui commande au nom de son maître hérétique? Il peut compter sur notre estime, parce qu'il est brave; mais il n'aura pas notre argent. » Les tailles restaient donc encore à payer. Alors le gouverneur de faire publier à son de trompe que seigneurs, gentilshommes, bourgeois, tous enfin eussent à venir verser leurs escarcelles dans sa caisse. Et tous de ne pas plus bouger que des termes. Aussitôt le vigilant et peu endurant exacteur d'impôts,

[1] Avant de dire, mon amie, on a dit, ma amie et par élision m'amie.

Digitized by Google

lança, en guise d'avertissement sans frais, cette circulaire que Sparte aurait pu lui envier : « Viendrez ou bruslerai. » Ces trois mots me remettent en mémoire les quatre [1] par lesquels le vainqueur d'Ivry riposta au capitaine Théodoric de Schomberg, de la bouche de qui il venait d'entendre : « Sire, trois mots, *argent ou congé.* »

Le roi de Navarre écrivit un jour à de Bonne : « Vostre femme va vous rendre père; si vous avez un fils, songez que je le veux tenir sur les fonts baptismaux. » Et de Bonne, sur l'heure, répondit au roi de Navarre : « Vous me mettez dans un estrange embarras, mon bon ami; j'ai promis au duc de Savoie. » Le Béarnais, en vrai Gascon, imagina un biais et partagea le différend, de sorte que le nouveau-né, qui ne pouvait, en raison des engagements pris antérieurement, s'appeler Henri tout court, eut deux parrains au lieu d'un : il se nomma Henri-Emmanuel, ce qui n'empêcha pas son père de faire main basse sur le duché de Savoie.

Une trêve de six mois, conclue entre les catholiques retranchés dans Gap et les huguenots qui avaient pour quartier général Puymore [2], était à la veille d'expirer. Un dimanche soir en remontant au fort, de Bonne vit dans un verger des environs de Gap un essaim de dames qui dansaient aux chansons, comme il était d'usage à Sans-Souci. Quand il se fut arrêté et qu'il les eut courtoisement saluées : « Monsieur, lui dirent-elles, après l'avoir resalué de même, nous passons ici le temps à danser; mais, comme vous voyez, c'est sans violons. — Messieurs de Gap devroient vous en donner, répondit-il; je vous promets, Mesdames, que le jour de demain ne passera pas, que je ne vous fasse ouyr les miens. » Les danseuses le remercient; pour lui, il s'éloigne et fait braquer, à la chute du jour, tous ses canons contre Gap : l'armistice finissait précisément cette nuit-là. Le lendemain, dès l'aube, il les fait tirer avec grand vacarme et force ruines de cheminées. Les assiégés, qui avaient perdu de vue la durée de la suspension d'armes, courent à Puymore demander raison de cette algarade. « J'avois promis,

[1] *Ni l'un ni l'autre.*

[2] Le puits des Maures, ou des Sarrasins.

Digitized by Google

leur dit-il en souriant, mes violons à vos dames et, pour paroistre homme de parole, je les ay fait jouer dès le poinct du jour. » Puis, d'un visage sévère et d'un ton menacant : « Ne sçavez-vous pas, ajouta-t-il, que la trefve est rompue? Si vous ne vous résolvez à prendre mon party, asseurez-vous que je vous feray danser un mauvais branle. »

Ce n'est pas seulement pour les chefs que la guerre était alors féconde en bons mots, dans les rangs de l'ennemi aussi bien que dans les nôtres. Au siége de Verrue, les ouvrages étaient si rapprochés de part et d'autre, en de certains endroits, que les gardes pouvaient se donner la main. Deux de nos soldats venaient de faire une partie d'écarté, et le perdant avait, de dépit, jeté les cartes du côté des assiégeants. Un Espagnol en ramasse une et nous la renvoie, avec cette parole : « Sin cartas [1] se gañara con las picas. » En revanche, un des nôtres lance un tarot marqué d'épées et sur lequel on pouvait lire : « Con estas [2] siempre se vincien las picas. » Ce spirituel et brave Castillan dut n'être pas médiocrement mortifié quand il se vit, lui et les siens, dans la nécessité de lever le siége de Verrue, que par dérision ils nommaient un colombier. Il en fut à peu près de même de ceux de ses compatriotes qui nous défiaient de prendre Arras, que, Dieu merci ! nous ne rendrons pas, tant que les chats ne lâcheront point les souris.

La cour de Parlement était très-désireuse de la paix et elle avait député à de Bonne un gentilhomme de la province, passionné ligueur, et qui avait beaucoup moins de flegme que de bile. Or Moidieu, car c'était lui, ayant substitué des fanfaronnades à la teneur polie de son message, le guerrier lui répondit : « Que diriez-vous, Monsieur, si vous teniez comme moi la campagne? » Un Spartiate, Lysandre, avait dit, dans le même sens, à un Mégarien matamore : « Tes paroles [3] ont besoin d'une cité. »

Une solennelle députation de conseillers conduits par M. le premier et accompagnés de l'un des gens du roi s'efforçait de dé-

[1] « Sans cartes (la partie) se gagnera avec les piques (espagnoles). »

[2] « Avec celles-ci (nos épées) on est toujours vainqueur des piques. »

[3] *Μεγαρέως δὲ ἀνδρὸς ἐν κοινῷ συλλόγῳ παῤῥησίᾳ χρησαμένου πρὸς αὐτόν*, Οἱ *λόγοι σου, εἶπε, πόλεως δέονται.* (Plut. *Vit. Lys.*)

Digitized by Google

tourner de Bonne du dessein de passer en Piémont pour secourir le duc de Savoie contre l'Espagne. « Je m'estimeray le plus heureux homme du monde, leur répondit le maréchal, si je puis rencontrer la mort dans le lit d'honneur. Le mareschal de Bonne, dira-t-on, est mort dans une bataille qu'il a gagnée pour son roy; quel plus bel éloge pourrois-je recevoir? Et quelle fin puis-je faire plus conforme à la profession et aux exercices[1] d'un homme de ma sorte? Un grand capitaine[2] a dit autrefois que ceux de nostre mestier doivent mourir debout. »

Quand il eut épousé la marquise de Treffort, chez le baron de Marcieu, et par les mains de l'archevêque d'Embrun, Guillaume d'Hugues, le marquis de Villeroy, alors à Grenoble, vint lui offrir les compliments d'usage : « Monsieur, lui répondit de Bonne, vous vous estes marié à dix-huit ans et moi à soixante-cinq; n'en parlons plus; il faut une fois en sa vie[3] faire une folie. » Il serait aisé de composer un livre des apophthegmes et des dits notables où notre héros excellait à exprimer, sous la forme la plus courte, les plus judicieuses pensées; par exemple, quand il répondit à un gentilhomme sentant quelque peu son vantard : « Avec les glorieux[4], il faut estre superbe. »

Mais il nous a laissé plus et mieux que des adages; il entendait à merveille l'éloquence militaire, et il mérite en cela d'avoir une place à côté des maîtres du genre, Henri IV et Napoléon.

Au moment de monter à l'assaut du fort[5] Saint-Barthélemy, il adressa à ses compagnons d'armes l'allocution suivante :

« Messieurs, je vous ay desjà dit le dessein qui nous amène icy; je vois tant de résolution en chascun de vous pour l'exécuter, qu'il seroit superflu de vous y animer davantage. Souvenez-vous

[1] Ἐπιτηδεύματα.

[2] Épaminondas. — Ἔλεγε δὲ τὸν ἐν πολέμῳ θάνατον εἶναι κάλλιστον. (Plut. *Vit. Epam.*)

[3] Cf. Flacc. « Semel insanire juvat. »

[4] Cf. Maron :

Parcere subjectis et debellare superbos.

[5] Ce fort, ainsi nommé pour avoir été commencé un 24 août, n'est pas autre que celui de Barraux.

Digitized by Google

qui vous estes et quel roy vous servez. Il faut emporter cette place ou mourir; ceux qui la gardent sont des gens que vous avez souvent battus : allons leur faire voir qu'ils ne sont pas plus asseurez contre nous dans un fort qu'à la campagne. »

Henri IV, qui se connaissait en hommes, ne tarda pas à vouer pour toujours à F. de Bonne son affection, son estime et sa confiance.

Après la prise de Grenoble, le lieutenant général avait envoyé au roi son secrétaire, Florent Saint-Julien. Celui-ci était chargé non-seulement de porter la nouvelle de la réduction de la ville, mais encore et surtout d'obtenir que celui qui l'avait soumise en restât définitivement gouverneur. Le vieux maréchal de Biron, qui se trouvait alors près d'Henri IV, lui dit en son plus pur gascon : « *Cap de Diou* [1], Sire, donnez-lui le *goubernement* de Lyon et de Paris, s'il les *put* prendre. » D'ailleurs, le surintendant des finances, d'O, reçut assez rudement le secrétaire, qui se retira bientôt, après une profonde salutation. Mais voilà qu'au moment même où le roi semblait soucieux et indécis sur cette affaire, Saint-Julien se ravise; il frappe, on ouvre, il est introduit de nouveau, et, « Messieurs, s'écrie-t-il, votre response inattendue m'a fait oublier un mot; c'est que, puisque vous ne treuvez pas à propos de donner à mon maistre le gouvernement de Grenoble, vous songiez aux moyens de le lui oster. » Ce conseil, ou plutôt cette menace, parut décisive en faveur de François de Bonne.

Le roi n'eut pas plutôt appris la mort du maréchal d'Ornano, qu'il s'écria : « Voilà M. de Bonne mareschal de France ! » En effet, le 24 août 1595, celui-ci fut reçu avec de nouvelles et particulières marques d'amitié par son souverain, qui lui dit : « Vous devez bien estre asseuré de n'avoir pas perdu vostre peine. » Huit ou dix jours plus tard, la cour étant à Fontainebleau, il y reçut le bâton de maréchal de France, avec le cérémonial obligé, c'est-à-dire agenouillé et tenant ses mains jointes entre celles du roi, qui prononça à haute voix ces paroles : « Pour les bons et agréables services que vous m'avez rendus toute vostre vie et pour la connoissance particulière que j'ay de vostre affection et de

[1] Tête-Dieu ! (*per*) *caput Dei*

Digitized by Google

vostre fidélité au bien de mon Estat, je vous fais mareschal de France. »

Après la bataille de Pont-Charra, gagnée par nous sur le duc de Savoie, Henri IV écrivit à de Bonne : « L'exploit que vous venez de faire est digne de vous et de l'amitié que je vous porte. Continuez, mon amy, je vous prie, et vous souvenez que vous servez un maistre qui connoist vostre vertu et saura bien la récompenser. »

Quand le maréchal eut fait le voyage de Lyon, avec son gendre Créquy et cent ou six vingts gentilshommes du Dauphiné, pour voir son auguste ami, il le reconnut inopinément sur la place Bellecour. Ce jour-là, Henri IV, à qui le comte de Curson représenta une fois assez librement qu'il marchait « en bandolier et non pas en roy, » était en train de courir la bague. D'aussi loin qu'il aperçut de Bonne, il piqua des deux, courant droit à lui, avec un visage rayonnant de joie et la lance baissée, en signe de salutation : « Ah ! vieil huguenot, s'écria-t-il, vous en mourrez ! » Quand ce huguenot presque octogénaire, mais qui devait survivre à Henri IV, se fut incliné profondément, le roi ajouta : « Vous, soyez le très-bien venu; vous estes celuy de tous mes serviteurs que j'avois le plus envie de voir. »

Un autre jour, le monarque l'ayant reçu à Monceaux, *avec toute la bonne chère*[1] *qu'il eût pu désirer* : « Je scay, lui dit-il, les justes mescontentemens que vous avez de Provence; n'en parlons plus, je veux mieux faire pour vous : vous serez content, je vous en asseure. »

Il lui écrivait une autre fois : « Croyez à Roquelaure en ce qu'il vous dira de ma part, et qu'il n'y a personne en mon royaume que j'aime et qué j'estime plus que vous. »

Après la réintégration du prince d'Orange dans sa citadelle, enclavée entre le Dauphiné et le Languedoc, Henri IV adressa à de Bonne la lettre que voici :

« Je n'attendois pas moins de vous que le bon et agréable service que vous venez de me rendre au restablissement de mon

[1] « Figure, mine; » dans le sens de l'espagnol *cara*.

Digitized by Google

cousin, le prince d'Orange, en sa citadelle. C'est une nouvelle preuve de l'affection que vous avez toujours eue pour mon service, à laquelle je responds autant que vous pourriez désirer, vous estimant en telle sorte, que vous n'avez sujet de porter envie à personne de mon royaume. Fiez-vous du tout en moy, qui me fie en vous et qui vous aime de tout mon cœur. Adieu. A Fontainebleau, le trentiesme de septembre 1605. Henry. »

Quand fut décidée la guerre de Savoie, qui était loin de plaire en France à tous les esprits : « Je m'y résous, dit le fils de Jeanne d'Albret, sur les conseils et sur les promesses de M. de Bonne, qui n'est pas un cajoleur, ny un jeune homme, mais un des plus sages de son temps et à qui il faut croire comme à texte d'Évangile. »

Une autre fois, il disait du même : « C'est un homme à qui il n'a jamais fallu de parchemin. » Et, de fait, sa parole valait un écrit.

« De Bonne, lisons-nous encore dans la correspondance du Béarnais, ne se trompe non plus aux jugemens militaires que les vieux bergers en la prédiction de la pluye et du beau temps. »

Mais rien ne marque mieux la haute et tendre estime de l'un pour l'autre que ces paroles adressées par le monarque au maréchal dans une dernière entrevue, à laquelle assistaient les princes encore en bas âge :

« Voilà mes enfans, à qui je vous prie de servir de père après moy; car je les laisseray jeunes et en estat d'avoir besoin de mes bons serviteurs. » Le maréchal ayant reparti : « Sa Majesté doit mieux espérer de sa vie; elle les verra grands et bien élevez. — Non feray, reprit le roi, par un pressentiment de sa fin prochaine; asseurez-vous que vous vivrez plus que moy. »

L'attachement d'Henri IV pour de Bonne n'était pas que de la reconnaissance; il y entrait aussi, dans une certaine mesure, une conformité prononcée de caractère et de goûts. A l'égal du souverain, le sujet était une sorte de diable à quatre, aimant à la fois la guerre, la chasse [1], les festins et les belles. Ils abjurèrent tous

[1] « Je luy ay ouy dire qu'il avoit extresmement aimé la chasse. » (*Hist. du Connest.* par Videl, p. 937.)

Digitized by Google

deux le protestantisme, sans toutefois que ni l'un ni l'autre ait dit, avec le baron des Adrets, converti également au catholicisme : « J'ay fait les huguenots, mais je veux les défaire. »

Dans la vie privée, où nul n'est grand homme pour son valet de chambre ni pour son secrétaire, de Bonne n'est pas plus exempt de taches, hélas ! que le soleil. Une surtout obscurcit plus qu'un peu l'éclat de son nom. Le colonel Alard, envoyé par le duc de Savoie au maréchal, était à Grenoble, où il apprit bientôt que le futur connétable venait d'enlever une femme dont il s'était éperdûment épris, pour avoir été frappé des agréments de son visage en passant près d'elle dans la rue. Un des soldats de la suite d'Alard, à l'instigation de son chef ou de tout autre chef, tua, de guet-apens, Ennemond Matel, marchand de soie, époux de cette dame, du village de Moiran, au moment où il revenait nuitamment de sa métairie, située à une heure de la ville. La cour de Parlement fit mettre en prison le colonel, qu'elle supposait complice de l'assassinat. Que se passe-t-il alors ? De Bonne commande à L'Affrey, sergent-major de la ville, d'aller à l'instant rendre au détenu la liberté ; le concierge s'y oppose, le maréchal vient en personne, Alard est élargi. Le Parlement réclama ; ce fut en vain. Du moins, en quittant l'époux promis de Marie Vignon, tel est son nom de naissance, le président finit par ce mot d'une vieille chanson : « Nous verrons, bergère Rosette, qui premier s'en repentira [1]. » Aussi bien, peu de temps après, Alard, qui s'était rendu coupable de graves méfaits envers son maître, fut obligé de se réfugier à Milan. Et là, en pleine rue, au milieu même des siens, il fut percé mortellement de deux coups de poignard par un adolescent, qui se faisait ainsi le vengeur et de Matel et du duc de Savoie. Cependant, la veuve Matel avait convolé en secondes noces. Que dis-je ? la veuve Matel était devenue la marquise de Treffort, à peu près comme la sémillante Gabrielle se réveilla un beau matin marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort. Mais, juste ciel ! aujourd'hui encore et pour jamais, l'ancienne ferme de la Taille [2],

[1] Cf. Ronsard.

[2] Tel est l'ancien nom du faubourg appelé aujourd'hui *la Tronche*, dans le même sens exactement, puisque *taille* est à *tronche*, comme *tronquer* est à *tailler*.

Digitized by Google

se nomme dans le pays *la borde de Malanot*[1], par allusion, j'imagine, au meurtre qui s'y est perpétré à la faveur des ombres de la nuit, meurtre auquel le rapt avait comme servi de prélude.

Sans professer avec le cardinal de Richelieu que M. le connétable était un abîme de bonté; ni avec M. de Fassin, qu'il était un monstre de prudence; ni avec M. Duport, gentilhomme de la Mure, qu'il était le roi des hommes; ni enfin, avec Condé, que son histoire doit être le bréviaire des gens de guerre, du moins je puis revendiquer pour lui le bénéfice des circonstances atténuantes, afin d'alléger un peu sa mémoire d'une écrasante accusation de cruauté à propos de truite. On raconte qu'un des serviteurs du château de Vizille, ayant soustrait d'un vivier réservé une de ces savoureuses et délicates truites dont se montrait si friande la marquise de Treffort, le maréchal fit décapiter le coupable et graver, sur la pierre même qui avait été le billot, un effrayant bas-relief : une tête d'homme et un poisson. D'abord il ne s'agit aucunement d'un mari complaisant, pas plus qu'il n'est question des goûts prédominants de Marie Vignon. Il ne faut voir en tout ceci qu'un duc jaloux outre mesure de ses priviléges féodaux et un vilain qui s'est permis de tâter d'un des jolis droits de son seigneur. C'est qu'à cette époque la pêche, pas plus que la chasse, n'était encore le déduit de toute espèce de personnes. Au rapport de Guillaume de Nangis, le sire de Coucy avait condamné à la potence trois écoliers qu'on avait vus chasser des connins dans ses bois; à la différence du larron de Vizille, ils peuvent bien n'avoir ni volé, ni tué, ni mangé. Heureusement pour eux, le roi Philippe-Auguste les fit appréhender au corps par les domestiques des seigneurs de sa cour et garder à vue dans sa maison de Paris, nommée le Louvre. De siècle en siècle, les mœurs vont s'adoucissant, Dieu merci; le temps est déjà loin où, pour un vase brisé, un esclave était jeté en pâture aux lamproies. Un prince dont Corneille a immortalisé la clémence, Auguste, n'en a pas moins fait clouer au mât d'un vaisseau[2] un gouverneur d'Égypte,

[1] *Notte mala; Mala-not.*

[2] Ἀκούσας δὲ ὅτι Ἔρως ὁ τὰ ἐν Αἰγύπτῳ διοικῶν, ὄρτυγα τὸν κρατοῦντα πάντων

Digitized by Google

atteint et convaincu d'avoir acheté, rôti et savouré une caille qui était constamment sortie victorieuse, et jamais vaincue, de tous les combats de cailles. Après tout, dans les vies de l'empereur Auguste et du connétable de Bonne, les historiettes de la caille et de la truite me font l'effet d'une tache de rousseur sur un beau [1] visage, sans doute parce que ces anecdotes me semblent tenir plus ou moins de la légende.

Maintenant que nous connaissons suffisamment, je crois, le personnage qui a commandé notre groupe, c'est le moment de rechercher à la suite de quel événement il l'a fait ériger, et pourquoi à Vizille plutôt qu'ailleurs.

II

Parmi les diverses contrées de l'Europe, il en est une à laquelle sa position topographique, relativement déprimée, a valu la triple dénomination de « pays inférieur » ou *Niederland*[2], de « pays creux »[3] ou *Hollande*, enfin de[4] « pays bas, » ce qui n'a besoin ni de glose ni de scholie. Cette région, ainsi placée sous l'incessant danger des inondations, a vu construire, dès les premiers temps, ces travaux d'art qui ont pour objet d'encaisser, de contenir et de retenir les eaux. Or comme il est de règle, en linguistique, que d'ordinaire où est la chose là soit aussi le mot, c'est à l'idiome flamand qu'il me faut demander l'origine et la signification du mot *digue*.

En effet, le vocable francisé *digue*, avec son congénère *diguer* et ses composés *endiguer, endiguement,* dérive du flamand *dijck*, qui

ἐν τῷ μάχεσθαι καὶ ἀήττητον ὄντα πριόμενος, ὁπλήσας κατέφαγε, μετεπέμψατο αὐτὸν καὶ ἀνέκρινεν, ὁμολογήσαντα δὲ ἐκέλευσεν ἰσῷ νηὸς προσηλωθῆναι. (Plut. *Vit. Aug.*)

[1] Cf. Flacc :

.... Veluti si
Egregio inspersos reprehendas corpore nævos.

[2] *Nieder,* en allemand, et *neder,* en flamand, signifient « bas; » *land,* en allemand et en anglais, *landt*, en flamand, veulent dire « pays. »

[3] *Hohle* en allemand, *hole* en anglais, *hol* en flamand ont le sens de « creux. »

[4] Les Pays-Bas.

Digitized by Google

offre le même sens et la valeur des mêmes lettres. Par *digue*, en général, nous entendons une chaussée, une levée, une écluse [1], une barrière, un barrage, un môle, un terre-plein. Avec le radical *diga* et le suffixe locatif *ière*, en latin *arium*, nous avons fait, pour la géographie, *diguière*, une diguière, c'est-à-dire un espace de terre muni de digues. C'est ainsi qu'en géographie encore *æstuarium*, formé pareillement de *æstus*, désigne un lieu où l'on voit sourdre et jaillir en bouillonnant une source d'eau vive; en un mot, un *æstuaire*, ou estuaire.

Que, dans le principe, un mas ici, plus loin un hameau, aient pour voisin peu commode un impétueux torrent; à coup sûr, rien ne sera négligé de ce qui peut tenir à une respectueuse distance l'élément envahisseur. Tout l'art des ponts et des chaussées s'évertuera à lui disputer le terrain pied à pied, à reconquérir sur sa fureur un sol constamment menacé. Et l'ingénieur n'aura ni cesse ni repos, que le jour où, gagnant lui-même de proche en proche, il sera enfin parvenu à éconduire le torrent raisonnablement loin et des habitations et des fonds ensemencés.

Une fois préservé de la sorte, le hameau, aussi bien que le mas, s'appellera d'abord, de l'aspect même des terres, *la diguière*. Puis, quand, d'étape en étape, le torrent aura comme battu en retraite itérativement; quand il aura encore une fois reculé d'autant devant une série de nouvelles chaussées, *la diguière* deviendra et restera définitivement *les diguières*.

Si je passe maintenant de la théorie à l'application, je trouve que Jean de Bonne, le père de François, possédait, non loin des sources du Drac, ou Dragon, en grec Δράκων, en latin *Draco*, en allemand *Drache*, un manoir dont il lui fallut, sans retard, sauvegarder l'assiette et les moissons contre les ravages du monstre aquatique. De là un premier endiguement; et c'est alors que le castel était dit, au singulier, *la diguière*. Cela est si vrai que le maréchal François de Bonne est nommé, au singulier aussi, *La Diguière*, *La Deguiri*, pluriel *Le Deguire*, une vingtaine de fois au moins, dans *la Piedmontoize*, poëme composé en patois bressan,

[1] De l'allemand *schleuse*, dérivé lui-même de *schliessen*, « fermer. »

Digitized by Google

par Bernardin Uchard, seigneur de Montcepey [1], et publié, à Dijon, en 1619. Il me suffira de deux ou trois exemples.

Sito [2] que lo Selau ut baillat sa lumiri,
Chaquion cognut adon lo seignau La Deguiri.
Et san [3] tema-lo far, lo fua, ne la fumiri,
I se montron soudar du seignau La Deguiri.
Garda [4] gli soz ami et su tuy La Deguiri;
Qu'i puyssey du Selau oncor vey la lumiri!

Le premier endiguement ne tarda pas à être suivi d'un second; celui-ci, d'un troisième; et tous ensemble, un beau jour, ils valurent au domaine, et par suite au village, son nom actuel de *Les Diguières.*

Anciennement, tandis que *le Dragon,* comprenez le Drac, dressait sa tête effrayante et se précipitait sur Grenoble, de son côté *la Serpente,* la bête qui rampe sinueusement, l'ISère, et mieux l'IZère par un *Z,* le mot tracé de cette dernière façon peignant mieux à nos regards les méandres de la rivière ISara et IZara par une onomatopée qui s'adresse à l'œil, la Serpente enlaçait la ville de ses nœuds humides, elle l'étreignait de ses écumants zigzags. Ce double péril que courait sans cesse Grenoble, malheureux d'être ainsi pris constamment entre deux..... eaux, a donné naissance à ce distique patois :

La [5] Serpen et lo Dragon
Mettron Grenoblo en savon.

Et le dicton n'a prophétisé que trop vrai; plus d'une fois la pauvre cité a, pour ainsi dire, nagé, presque submergée et toute

[1] Mons-Vinosus.

[2] Sitôt que le Soleil eut donné sa lumière,
Chacun connut alors le seigneur La Diguière.

[3] Et sans craindre le fer, le feu, ni la fumée,
Ils se montrent soldats du seigneur La Diguière.

[4] Garde-lui ses amis et sur tous La Diguière;
Puisse-t-il du Soleil encore voir la lumière!

[5] Prononcez *serpein;* en vieux français comme en patois, *serpente* est du féminin, à l'exemple du latin *serpens* (*bestia, animans*). La dernière syllabe de *Grc noplo* perd l'*o* final devant *en.*

Digitized by Google

blanchie d'écume, comme tremperait ou flotterait dans un bassin une poignée de guimpes, de cols ou de manchettes.

Depuis 1219 jusqu'à 1859, dans l'espace d'environ six siècles, Grenoble et le Graisivaudan[1], autrement la vallée de Grenoble, essuyèrent, soit dit sans ambition, jusqu'à trente-trois débordements plus ou moins désastreux, tant du Drac que de l'Isère. Deux d'entre eux, le quinzième en 1733, et le dix-septième en 1740, ont été plaisamment décrits en vers patois du pays.

La première de toutes ces inondations, en 1219, emporta le pont du Drac, près de Claix, à deux lieues de Grenoble, et envahit cette ville vers les dix heures du soir, au moment du premier sommeil[2]. Le pont qui avait été ainsi balayé comme un fétu de paille fut bientôt remplacé par un simple bac, qui subsista jusqu'en 1611, époque où Lesdiguières a fait bâtir le second pont de Claix, celui qui a pour double base encore aujourd'hui les deux rochers de Brion.

Depuis la vallée de Champoléon, où le Drac prend sa source, jusqu'à son confluent avec l'Isère, aujourd'hui en aval, autrefois en amont de Grenoble, il est aisé de partager par la pensée, de couper en quelque sorte le Dragon en divers tronçons qui correspondrontx au principaux travaux d'art, digues, ponts ou levées, qu'il a nécessités en différents temps. Ainsi le premier tronçon, l'extrémité de la queue, s'étendra de la source elle-même jusqu'à Saint-Bonnet; le second tronçon, ou la naissance de la queue, de Saint-Bonnet aux Diguières; le troisième, de beaucoup le plus long, le plus large, et pour cela le ventre, des Diguières à Claix; le quatrième, ou le cou, de Claix au pont de fer du Drac, à Grenoble; enfin le cinquième, ou la tête, je devrais dire la gueule, du pont de fer au confluent, au-dessous de la ville, en face de la Buisserate.

D'après cela, il ne sera douteux pour personne que les Diguières d'une part, et de l'autre le pont, le second pont de Claix,

[1] *Gratianopole-ss-vallis.*

[2] Cf. Maron :

> Tempus erat, quo prima quies mortalibus ægris
> Incipit, et dono Divum gratissima serpit.

Digitized by Google

n'aient le plus efficacement contribué à dompter le Dragon et à garantir de ses atteintes les terres adjacentes. Par là, donc, Jean de Bonne et son digne fils François ont tous deux rendu un immense et permanent service à la contrée.

Aussi, quand Louis XIII, en 1611, l'année même de l'achèvement du pont jeté sur le Drac par les soins et sous la direction de Lesdiguières, daigna faire du maréchal un duc et pair, bien que de Bonne fût alors déjà propriétaire du château de Vizille, ce n'est pas le domaine de Vizille, mais celui des Diguières que Sa Majesté voulut ériger en duché-pairie, comme pour faire entendre de quelle sorte de travaux surtout cette dignité était la récompense et afin de rémunérer d'un seul coup le fils et le père.

Le pont de Claix, qui mesure trente-deux toises et demie d'un fondement à l'autre, parut mériter d'être compté parmi les merveilles du Dauphiné. « Lesdiguières trouva moyen, écrivait à ce propos[1] Expilly, de bastir ce pont admirable sur le Drac, au pont de Claix, pour la commodité publique, en l'an 1611; pont qu'on ne peut voir sans l'admirer, haut, élevé, d'une seule arche et d'un travail si grand et si long, que le pont de Rialte[2], à Venise, ne veut rien dire au prix de celuy-cy. On voit du haut, à[3] qui a les yeux assez asseurez pour regarder si bas, passer dessouz les piez ce torrent insolant; on le voit courir, bondissant et mugissant come un furieus taureau, confessant et reconnoissant que tout ainsi que ce grand mareschal a peu vaincre et soumettre à luy tous les ennemis de son roy qu'il a rencontrez, de mesme il sçait apprendre aux fleuves et torrens[4] plus superbes, qui samblent desdaigner les ponts, à les souffrir et (à) passer dessouz lui. »

Si le pont de Claix a été terminé sous Louis XIII, en 1611, l'année même qui suivit celle de la mort d'Henri IV, il n'en a pas moins été commencé en 1608, du vivant même du Béarnais.

En 1624, on éleva au milieu du pont une porte qui, d'un côté regardait Grenoble, et de l'autre Claix.

[1] *Plaidoyez de Mᵉ Claude Expilly*, ch. CLVII, p. 687. Lion, 1636.

[2] *Il Rialto*, le *Rialto*, ou « profond cours d'eau; » *alto* et *rio*.

[3] « Pour qui. »

[4] Aujourd'hui on dirait, avec l'article : « les plus superbes. »

Digitized by Google

La face tournée vers la ville offrait, au sommet, l'inscription suivante :

« Henri le Grand, très-chrétien, roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, père de la patrie, toujours auguste, victorieux, triomphant, après avoir vaincu ses ennemis et la paix rétablie tant par mer que par terre en toute l'Europe, par l'avis et conduite de très-illustre François de Bonne, duc de Champsaur, seigneur des Diguières [1], pour le bien et commodité des peuples du Viennois et du Diois, a jeté les fondemens de ce merveilleux ouvrage. — ROMANAS MOLES PUDORE SUFFUNDO. »

Une sorte de pudeur a empêché de mettre en langue vulgaire dans la bouche même du pont, par une prosopopée trop gasconne : « Je force à rougir, je couvre de confusion les digues romaines. »

La face tournée vers le village donnait à lire :

« Louis XIII, aussi très-chrétien, roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, par le même avis et conduite, contre toute espérance, lui a donné sa perfection et ordonné qu'il s'appellerait Pont-de-Bonne, l'an de grâce MDCXXIV. — UNUS DISTANTIA IUNGO. »

Je soupçonne qu'il est arrivé au Pont-de-Bonne, car c'est ainsi que Louis XIII nous commande de l'appeler, ce qu'on raconte d'un célèbre pont de Beaune. L'auteur de *La Métromanie*, dans une de ses promenades autour de sa patrie adoptive, gratta, effaça sur la pierre le millésime ou la date; puis il surmonta *hic* d'un accent grave (hìc), de manière à obtenir, « Hìc pons factus est; » c'est à Beaune, pas ailleurs, qu'a été fait le pont. De même, à Claix, il faut qu'un Alexis anticipé ait supprimé trois lettres, ni plus ni moins, dans la devise : « Unus distantia jungo. » Car enfin le premier pont venu, le plus court comme le plus long, est en droit de dire de lui-même : « Je sers de trait d'union à deux bords séparés, à deux rives distantes. » Donc, forcément, le pont de

[1] « Les Diguières, borgo di Francia, nel Delfinato, nella diocesi di Grenoble, con titolo di ducato e pari, eretto in favore di Francesco de Bonne, che n'era signore, nel MDCXI, celebre capitano conosciuto col nome di contestabile di Les-diguières. » (Brouckner.)

Digitized by Google

Claix doit dire, avec ou sans vérité : « Seul, je joins des extrémités *si* éloignées; unus *tam* distantia jungo. »

Dans maintes inscriptions latines, de Bonne est appelé indistinctement Bonna ou Bonnæus *Lesdiguerius* et Bonna *Diguerarum*. En français, le connétable est dit, à Grenoble, tantôt de Bonne; il sert ainsi de parrain à une caserne, à une porte et à une rue de la ville; tantôt[1] Lesdiguières, et, dans ce dernier cas, il prête ce nom à l'une des plus belles rues de notre cité toute renouvelée[2], en même temps qu'à l'un des pavillons du vieux Louvre de Henri IV.

Mais il est des puristes qui tiennent pour entachée de barbarisme l'expression *duc de Lesdiguières*, ils voudraient y voir substituer *duc des Diguières*. Ont-ils raison? — Oui et non; oui, s'il leur est permis de prendre *diguières* pour ce qu'il est au fond et primitivement, pour un nom commun; — non, s'ils veulent bien ne pas oublier que l'art héraldique agglutine, qu'il absorbe, en un seul et même tout indivisible et inaltérable, l'article *les* avec le substantif *diguières*, de sorte que cet article, ne possédant plus alors par lui-même une existence indépendante, échappe ainsi à la règle de la contraction et laisse d'autant plus en relief la nobiliaire particule *de*.

Lesdiguières est généralement assez connu partout comme guerrier; mais trop souvent, même dans la province dont il fut gouverneur, tout un côté de cette grande figure est laissé dans l'ombre ; j'entends par là sa haute capacité administrative et politique.

« Je ne sçay pas, disait Villeroy, si monsieur de Lesdiguières est plus grand homme de guerre ou plus grand homme d'Estat. »

[1] On compte jusqu'à trois manières d'écrire le nom du dernier connétable de France; l'une érudite ou savante, c'est *L'esdiguières*, le-ès-diguières; *le* seigneur ayant manoir *dans* (*ès* en grec) *les Diguières;* l'autre vulgaire, c'est *de Diguières*, le châtelain *des Diguières;* enfin la façon héraldique, par laquelle la particule nobiliaire est isolée, afin de ressortir d'autant; c'est *de Lesdiguières*, le maréchal dont le domaine, ou Lesdiguières, fut érigé par Louis XIII en duché-pairie.

[2] De toutes les villes de France, Grenoble est peut-être, après Paris, celle que le second Empire a le plus agrandie, embellie, transformée.

Digitized by Google

« Par mes soins, disait François de Bonne, alors gouverneur du Dauphiné, je contiens un million d'hommes qui autrement allumeroient un feu dans le royaume, que les favoris (de Luynes à leur tête), avecque toute leur puissance, ne sçauroient esteindre.

« Nous faisons un article de notre foy, écrivait-il, d'obéyr à nos rois en toutes choses, excepté en ce qui n'appartient qu'à Dieu. »

Quand, après la mort du maréchal d'Ancre, la reine mère, Marie de Médicis, se fut retirée de Blois à Angoulême avec le duc d'Épernon, elle pria par lettre Lesdiguières de vouloir « ayder avec ses bons et fidelles conseils à la sincérité de ses intentions. » — « J'espère, lui répondit le connétable, qu'il ne se passera rien qui ne soit au contentement du roy. Quant à moy, qui suis attaché par toutes sortes de devoirs et d'obligations au service de Sa Majesté, pour ne m'en séparer jamais quoy qu'il arrive, je ne puis que prier Dieu, comme je fay de tout mon cœur, qu'il lui plaise de vous assister, Madame, de ses saintes inspirations à la satisfaction de Sa Majesté et au bien de son royaume. »

Il écrivit dans le même sens au duc d'Épernon : « Quant à moy, qui n'ay jamais eu d'autre but que le service du roy, ni de plus proches intérests que les siens, je suis résolu de *me tenir au gros de l'arbre*, quoy qu'il arrive, et de ne me point éloigner, pour quelque respect [1] que ce soit, des termes [2] de mon devoir. »

C'est apparemment cette sage et ferme politique de Lesdiguières qui inspirait à Élisabeth une parole souvent répétée depuis : « Si Henri IV avoit deux Lesdiguières, je lui en demanderois un pour moi. »

Comme administrateur, Lesdiguières contribua pour une notable part à l'agrandissement de Grenoble, agrandissement auquel on travaillait depuis 1591. Du côté de la plaine, il fit construire de nouveaux remparts, qui comprirent dans leur enceinte, outre le quartier neuf, le faubourg de Tré-Cloître [3] et le faubourg de Saint-Jacques. Du côté de la montagne, il éleva un mur de circonvallation qui s'étendit jusqu'à la bastille. Avec cela, il ouvrit les

[1] « Égard, considération, » dans le sens du latin *respectus, respicere.*

[2] « Bornes, limites. »

[3] *Trans-Claustrum* (episcopi); en patois, *Tra-Cloutra.*

Digitized by Google

quatre portes de France, de Saint-Laurent, de Tré-Cloître et de Bonne.

Outre le Pont-de-Pierre, construit en 1621, Grenoble doit encore à Lesdiguières[1] l'hôtel de la Préfecture, autrefois la Trésorerie, avec ce Jardin public où la foule passe et repasse tous les jours devant son image, sans le saluer ni même le reconnaître. Et pourtant sa figure est là d'une ressemblance frappante.

Du moins les habitants du Bourg-d'Oisans, en particulier, bénissent et béniront à jamais la mémoire de celui à qui est dû le redressement du torrent dévastateur et l'assainissement de leur plaine.

Mais de tous ces travaux, mémorables sans doute, un seul a paru mériter d'être rangé parmi les sept ou huit plus beaux monuments du Dauphiné : et c'est le Pont-de-Bonne, vulgairement le second pont de Claix.

Voilà donc pourquoi il ne fut pas plutôt achevé que son auteur, qui demeure invinciblement son parrain, encore que le filleul ait été, ce semble, débaptisé depuis, fit ériger le groupe qui nous occupe, et pourquoi aussi il le plaça en plein air, dans le jardin de son château de Vizille, c'est-à-dire presque vers le milieu même du cours du Drac, de manière à publier sa victoire sur le monstre, dans les lieux où elle est le plus éclatante.

Il ne me reste plus qu'à décrire, en l'interprétant, le groupe que je crois avoir désormais le droit d'intituler : *Lesdiguières, vainqueur du Drac.*

III

Quand, vers le commencement du XVII^e^ siècle, Rubens et après lui Mignard introduisirent en France la mode de représenter les mortels, sinon sous les traits, du moins avec les attributs des habitants de l'Olympe, ils nous apportaient l'un et l'autre, à bon escient ou à leur insu, une coutume renouvelée de l'antiquité la-

[1] « Les Diguières, Flecken und Land-Gut in Franckreich, in Dauphiné, welches den Titul eines Hertzogthums und Pairie von Franckreich führet, und davon das vornehme Geschlechte von Lesdiguières den Namen hat. » — (Hübners *Conversations-Lexicon*, Leipzig, 1711.)

Digitized by Google

tine. Qu'il me soit permis de ne pas remonter plus haut. Le fils dégénéré de Marc-Aurèle prit non-seulement le nom, mais encore le costume de fils de Jupiter : Commode se promenait sur le Forum et ailleurs une massue à la main, et sur le dos une peau de lion. Il ne craignit même pas de se faire sculpter avec cet accoutrement; et Coustou a reproduit en marbre chez nous la statue originale, qui est restée à Rome.

Si, en parcourant le musée du Louvre, vous vous êtes jamais arrêté dans ce qui fut la salle des Saisons, devant le buste de Commode, et que vous ayez aussi visité, à Versailles, le pourtour du parterre de Latone, où se dresse, entre Faustine et Uranie, Hercule-Commode; vous n'avez pas pu ne pas voir comment la tête de cet Hercule-Commode est exactement celle de notre buste. Donc l'Hercule-Commode est tout à la fois un portrait, puisqu'il retrace au vif le visage de l'homme, et une allégorie, puisqu'il symbolise la force et les victoires du demi-dieu.

Or c'est un double portrait allégorique du même genre que commanda Lesdiguières, parce qu'il sentait deux personnages en lui, le conquérant et le gouverneur. Si les exploits du premier méritaient une statue équestre, le plus important bienfait de l'administration du second avait également droit au groupe qui nous montre le Drac à jamais vaincu. La statue et le groupe furent placés à l'origine, l'un au-dessus de la porte d'honneur, l'autre dans le parterre du château de Vizille.

Comme les livres, les ouvrages du ciseau ont aussi leur destinée. Il était dans celle de nos monuments jumeaux d'émigrer, en 1792, de Vizille à Grenoble, où l'un d'eux est constamment resté depuis, tandis que son frère, après un court séjour au musée de notre ville, est vite revenu au nid, trop heureux de reprendre sa place sur le fronton du castel natal. C'est là qu'un de ces derniers jours il m'a été donné de l'étudier à loisir.

Le connétable, le « summus exercituum castrorumque regiorum præfectus equester, » est à cheval, comme de raison. Sa tête nue laisse voir des cheveux ondoyants, frisés et encore drus, en dépit de ses soixante et dix-neuf ans. Avec cela, un léger brin de moustache; plus bas, une longue et large mouche, en forme de fer de

Digitized by Google

lance. Au cou, une fraise tuyautée : c'était alors la cravate commune aux deux sexes. Sur la poitrine, une cuirasse[1] emboîtant le corps par derrière comme par devant, et traversée, en bandoulière ou sautoir, par une écharpe, dont le nœud, la cornette, flotte sur l'épaule gauche. Au-dessus de l'humérus et du bras, une épaulière; sur l'omoplate, une troisième pièce géminée, de fer également, et qui, tout en affectant la forme de la partie qu'elle protége, se hérisse pour ainsi dire d'échancrures à droite et à gauche, en manière d'ailerons. Ces échancrures latérales du revers de la cuirasse, telle qu'on l'endossait au moyen âge, nous voyons, au XIX^e^ siècle, un grand écrivain, aussi versé dans les choses de l'archéologie que dans celles de la nature et de l'imagination, s'en souvenir de la façon la plus heureuse et la plus poétique : il en a fait deux ailes pour Jeanne d'Arc mourante, ou plutôt entrant déjà dans son immortalité[2]. La cuirasse du connétable est comme prolongée par une sorte de tablier; j'appelle ainsi un appendice, métallique aussi, frangé sur les bords et qui tombe jusqu'à la naissance du fémur. Vers le coude, un brassard; au poignet, une manchette de mousseline ou de dentelle plissée; à la rotule, une genouillère; un peu au-dessous, une botte molle; enfin au talon, un éperon avec sa petite meule, ou *molette*.

Mais entre le corps du héros et son armure d'acier ressort et s'aperçoit un vêtement tissu, non forgé, dont la partie supérieure consiste en une soubreveste[3] qui, garnie, au sommet du bras droit, de trois ou quatre torsades circulaires, se termine à l'abdomen par des froncis enrubannés. Là commence la trousse, qui, tailladée de crevés et zébrée en bandes horizontales, descend jusqu'à la moitié des cuisses et confine à la haute chaussure.

C'est dans un tel équipage que le connétable tient, ou mieux

[1] Dans l'histoire des armes défensives, l'âge de cuir a précédé l'âge de fer, ainsi que l'attestent *σκύτος* en grec, *lorica*, dérivé de *lorum* en latin, et en français *cuirasse*.

[2] Cf. Schiller, *Jeanne d'Arc*, act. IV, sc. XIV :

Der schwere Panzer wird zum Flügelkleide.

[3] *Supra-vestis*.

Digitized by Google

est censé tenir, entre le pouce et l'index, les autres doigts étant pliés, une guide fantastique, une bride désormais absente, depuis qu'elle est tombée, coupée aux deux bouts, sous les coups de pierre auxquels elle fut en butte de la part des enfants du village. Lesdiguières est assis sur une selle toute parsemée d'ornements à la manière d'un damier; sous le cavalier, non pas derrière son dos, semble gémir, écrasé, un moelleux porte-manteau, en fonction de coussin, et dont l'extrémité latérale est marquée d'un chiffre assez semblable à une croix de Saint-André (×).

Le coursier, qui paraît fier de porter un si noble fardeau, est au moins de la race d'Alfane ou de Bayard. C'est, à coup sûr, un généreux enfant des déserts de l'Arabie, tout légèreté, tout vigueur et tout feu. Son cou, depuis la tête jusqu'au poitrail, est entouré d'une enveloppe ou gaîne de cuir; sa croupe est couverte de la même manière, et de ce double caparaçon pendent des guillochis et des floquets.

Par ce travail, où l'on ne sait laquelle admirer le plus, la perfection ou la vérité de l'ensemble et des détails, l'artiste s'est attaché à montrer que, sous ses doigts, le bronze pouvait devenir aussi docile que l'argile ou que l'ivoire amolli par le brasier. Peut-être même ne l'a-t-il que trop montré et serais-je tenté de lui demander compte de l'ampleur et de la longueur démesurées de cette queue chevaline à laquelle il aurait laissé ses justes proportions, s'il n'avait voulu abuser de la permission de faire ressortir sur une matière rebelle la souplesse, les boucles, les ondes, en un mot le flou ou la fluidité de tout ce qui s'appelle crins et cheveux. Aussi bien il devait lui suffire de la tête du connétable et de cette touffe qui flotte, au gré du vent, entre les oreilles et sur le front de sa monture. Et puis, par un effort non moins habile, il a su plisser, froncer si magistralement, je ne dirai pas la botte molle, où je ne suis pas éloigné de voir une dérogation au costume obligé, mais bien l'étoffe de bronze sur le cou de l'animal, qu'elle tromperait non-seulement une mouche, mais encore un second Zeuxis lui-même. Enfin il a porté si loin, jusque dans les moindres choses, l'élégante fidélité, que nous suivons de l'œil sous le ventre d'airain les sinueux reliefs des veines tendues et gonflées, et que nous avons,

Digitized by Google

pour ainsi dire, mal à ce pied où nous voyons un, deux, trois clous, dont les pointes acérées transpercent et dépassent d'un pouce, à l'extérieur, la corne du sabot.

Le morceau de sculpture qui vient d'être rapidement décrit est d'ailleurs commenté par l'inscription suivante :

FRANCISCVS BONNA DIGVERIARVM
DVX
PAR ET MARESCHALLVS FRANCIÆ
SVMMVS EXERCITVVM CASTRORVMQVE
REGIORVM PRÆFECTVS EQVESTER
HAC ÆNEA STATVA MARTIS ORA FERENTE
AD VIVVM EXPRIMITVR
ANNO MDCXII ÆTATIS LXXVIIII

C'est donc bien réellement un portrait que nous avons sous les yeux, « ad vivum exprimitur; » un portrait allégorique, « Martis ora. » Autrement je ne concevrais guère le dieu des batailles avec cet accompagnement de mouche, de moustache, de fraise, de manchette et de botte molle [1]. Tout ce que le guerrier a de commun avec Mars, c'est, au plus, le cheval, création de Bellone, et la tunique [2], chantée par le poëte. Aussi n'est-il encore venu à l'idée de personne d'appeler ce monument le Mars de la porte d'honneur, chacun y reconnaissant et y nommant le courageux seigneur de Vizille.

En 1612, Lesdiguières, qui avait déjà soixante et dix-neuf ans, ne laissait pas d'être encore vert : « Cruda viro viridisque senectus; » si cette parole de Virgile tient tout entière dans le seul mot grec [3] *ὠμογέρων*, dont elle n'est que la menue monnaie, elle devait, à son tour, fournir chez nous à un bel esprit du XVII^e^ siècle, à Guil-

[1] Ce n'est que dans les temps modernes que la botte, la forte s'entend, fit partie du costume de guerre, au point qu'un prince belliqueux prétendit, avec raison, avoir usé plus de bottes que de souliers. Il en est de même de la *redingote*, ce vêtement de cheval (en anglais, *riding-coat*), qui est aujourd'hui également portée par les piétons et par les cavaliers.

[2] Cf. Flacc. « Martem tunica tectum adamantina. » (Od. I, 6.)

[3] Cf. Anthol. Palat. cap. V, 264. — Paul. Silent. « Βόσπρυχον ὠμογέροντα κ. τ. λ. »

Digitized by Google

laume Bautru, un des premiers membres de l'Académie française, le corps et la devise d'un emblème imaginé pour le connétable presque octogénaire. C'était un rameau d'oranger, avec cette légende : « NIL MIHI TOLLIT HYEMS. » Et il n'y avait là rien que de vrai. Car, s'il faut en croire le *fidèle Videl*, il n'y eut jamais d'esprit et de visage plus serein que le sien. « Je diray même, ajoute-t-il, qu'il n'y en eut jamais de plus beau, surtout dans un âge qui détruit ordinairement les grâces et la beauté, je veux dire, la vieillesse. Aussi, par sa devise, M. Bautru ne prétend-il pas moins désigner la vigueur intérieure que l'autre, et exprimer la force de son esprit et de sa raison que celle de son corps. » De son côté, Louis XIII, s'entretenant du connétable avec la reine : « Monsieur le connestable, lui dit-il, fait *grand honte*[1] à la jeunesse d'aujourd'huy de passer les monts tout couvertz de neige, en la rigueur de l'hyver, et en l'âge où il est..... — Ne vous en estonnez pas, repartit la reine, car il doit vivre cent ans. — Pleust à Dieu, répliqua le roi, qu'il en vesquist deux cents; encore ne seroit-ce pas assez pour le bien de ma couronne. »

Je crois devoir avertir en passant que la statue équestre qui décore la façade du château de Vizille présente une notable analogie, pour la composition, le costume et le style, avec la statue équestre de Henri IV, telle qu'elle se voit encore, j'imagine, au-dessus de la porte principale de l'hôtel de ville, tant à Lyon qu'à Paris.

Puisque décidément c'est en 1612 que fut achevé ce symbolique portrait que je tiens pour le cadet, je puis sans témérité placer entre 1611 et 1612 l'exécution de l'aîné.

Mais avant que de décrire *Lesdiguières vainqueur du Drac*, j'ai besoin de rechercher d'où a pu venir l'idée de désigner un torrent sous le nom de Drac; et plus tard, celle de le peindre ou de le sculpter sous la forme d'un dragon.

Le fils de l'Océan et de Cybèle, Achéloüs, se métamorphosa

[1] Anciennement on écrivait *grand honte* et non pas *grand'honte*, par élision de grande honte. Le mot *grand* était des deux genres comme le latin *grandis*, et le mot *royal* pareillement, à cause de *regalis;* de là, des lettres *royaux*, et non pas *royales*.

Digitized by Google

d'abord en serpent ou dragon, puis en taureau, afin de mieux soutenir les attaques d'Hercule. Celui-ci néanmoins le força de céder en lui arrachant l'une des cornes. Mais le fleuve la reprit bientôt, après avoir donné en échange celle d'Amalthée. Expliqué géographiquement, ce mythe signifie : un fleuve de la Grèce, l'Achéloüs, serpentait comme un reptile; dans son cours rapide et bruyant, il ravageait, bondissait et mugissait à l'égal d'un taureau; il se partageait en deux bras, mais Hercule, au moyen de digues, l'emprisonna dans un chenal, lui brisa ainsi l'une de ses cornes, et le pays, une fois drainé, devint si fertile, qu'Hercule passa bientôt pour avoir reçu du fils de l'Océan la corne d'abondance.

De la fable, je passe à la poésie, cette autre fiction non moins souvent ni moins utilement mise à contribution par les artistes. « Le Scamandre, dit Homère [1], mugit comme un taureau. » « Le vénérable Céphise, écrivait Euripide [2], a un visage en forme de taureau. » Et ailleurs [3], il ajoute : « L'Océan a une tête de taureau. »

Virgile lui-même nous montre [4] le roi des fleuves, l'Éridan, avec un visage de taureau et deux cornes d'or.

Mais la science exacte, la grave géographie, tient aussi le même langage par la bouche de Strabon : « On dit que l'Achéloüs, ainsi que les autres fleuves, ressemble à un taureau à cause des mugissements et des courbures de son cours, lesquelles sont appelées cornes. [5] »

Ils étaient sans doute quelque peu clercs, j'entends par là qu'ils avaient mis le nez une fois dans les écrits des mythologues, des poëtes et des géographes, les échevins de Grenoble qui en 1701, furent chargés de faire une brillante réception aux ducs de Bourgogne et de Berry. Aussi, entre autres décorations, figurèrent-ils

[1] .....μεμυκὼς ἠΰτε ταῦρος.

[2] .....ταυρόμορφον ὄμμα Κηφισοῦ πατρός. — (In *Ione*,)

[3] Ὠκεανος .....ταυροκρανός. (In *Oreste*.)

[4] Et gemina auratus taurino cornua vultu
Eridanus.....
(Mar. *Georg.* IV, 371.)

[5] Ταύρῳ μὲν ἐοικότα λέγεσθαι τὸν Ἀχελῶον φασί, καθάπερ καὶ τοὺς ἄλλους ποταμούς, ἀπό τε τῶν ἤχων καὶ τῶν κατὰ τὰ ῥεῖθρα καμπῶν, ἃς καλοῦσι κέρατα.

Digitized by Google

l'Isère « par un serpent[1] pour marquer les divers replis qu'elle fait dans la vallée de Graisivaudan, qu'elle traverse en serpentant, et le Drac par un dragon, dont on lui donne le nom à cause des ravages qu'il cause dans la ville de Grenoble au temps de la fonte des neiges et des grandes pluyes. »

Mais l'antique tradition, qui, en 1702, n'était encore devenue un secret ni pour les édiles ni pour les peintres de notre cité, s'y est depuis oblitérée peu à peu, et elle a fini, un beau jour, par y être totalement effacée. Aussi Lesdiguières, vainqueur du Drac, a-t-il beau se dresser, depuis 1793, au milieu de la promenade la plus fréquentée de la ville : personne jusqu'ici n'y a vu autre chose qu'un Hercule, purement et simplement. C'est que de cette myriade de promeneurs que la musique ou l'ombrage attire au Jardin public, les uns passent sans regarder, tandis que les autres regardent sans apercevoir. Autrement il eût été facile de surprendre la parfaite ressemblance qui rattache le pseudo-Hercule aux portraits du connétable, tels qu'ils sont conservés, en bronze ou sur toile, je ne dirai pas dans les galeries de Versailles, ni au château de Beauregard, près de Blois, ni à Vizille, mais à Grenoble même, tant au musée et à la bibliothèque publique que dans le salon du général de Fontenoy. Et comme, en archéologie aussi, il n'y a que le premier pas qui coûte, cette mince découverte, si tant est que découverte il y ait, aurait conduit à des résultats de plus en plus significatifs. Alors, d'Expilly aidant et Videl aussi, deux écrivains qui ont célébré le Drac dompté par le connétable; alors, compte tenu du goût dominant de l'époque, tant en littérature que dans les arts, lequel prêtait aux hommes les attributs et jusqu'aux noms des dieux, on n'eût pas manqué de reconnaître dans *Hercule-Lesdiguières* le gouverneur qui préserva sa province des inondations, en même temps que le héros qui écrasa la Ligue, « ce monstre[2] formé de tant de testes et de bras, qui avoit jetté son venin jus-

[1] Cf. « Décorations faites dans la ville de Grenoble, capitale de la province du Dauphiné, pour la réception de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Monseigneur le duc de Berry, avec des réflexions et des remarques sur la pratique et les usages des décorations. » — Grenoble, Antoine Fremon, imprimeur du roi, 1710.

[2] Cf. *Éloge de Lesdiguières*, en tête de son histoire par Videl.

Digitized by Google

ques dans les plus saines parties de l'Estat, et qui ne s'éleva pas plutost en Dauphiné, qu'elle y trouva cet Alcide. » Au lieu de cela, on trouve plus commode d'en être quitte pour dire, d'un ton de sibylle : « Voilà Hercule; je le reconnais à sa massue et aux trois pommes du jardin des Hespérides. » Là-dessus, on ne prend même pas la peine de se demander pourquoi le Dauphiné, pays éminemment fertile en raisins, en fruits, en fleurs de toutes sortes, aurait érigé une statue à Hercule plutôt qu'à Bacchus, à Pomone, ou à Flore; pourquoi aussi un jardin public ne posséderait pas un Apollon, une Diane, ou un Priape plutôt qu'un Hercule. Et puis les uns, ceux qui ont basse la vue ou la taille, ferment forcément les yeux sur le dragon, dont la gueule terrassée se voit par devant, aux pieds du pseudo-Hercule, tandis que sa croupe se roidit et s'élance, par derrière, jusqu'au bas du dos de Lesdiguières : cette musculeuse échine, ils la prennent apparemment pour une souche, ou tout au plus pour un noueux tronc d'arbre, auquel leur Hercule serait adossé, de sorte que j'aurai bien du bonheur s'ils ne me taxent pas d'avoir en tout ceci cherché midi hors du cadran, de m'être fourvoyé dans la question, d'y avoir vu double parce que je n'hésite pas à constater un groupe où, à les en croire, il n'y aurait qu'un personnage. Les autres, quand on leur a fait toucher de la main l'un après l'autre le héros et la bête, objectent que cette bête, c'est le lion de Némée. Vainement soutiendrez-vous qu'un lion a des pattes, une crinière, et qu'ils chercheraient inutilement ici une crinière et des pattes; ils ne se tiennent pas pour battus.

Pourtant, si au lieu d'être, depuis plus de deux siècles et demi, exposé, en plein air, aux regards de tous, notre groupe avait été, dès 1611, enfoui dans les entrailles de la terre, aux environs du Pont-de-Claix, et qu'à l'égal de l'Hercule Mastaï, il eût été tout à coup exhumé des flancs d'une vigne, quelle bonne nouvelle et que de joie pour le monde savant! Aussitôt les archéologues les plus adonnés à l'âge de pierre, faussent, pour un instant, compagnie aux menhirs, aux pelvans, aux cromlechs, aux dolmens, aux barrows, aux galgals ou cairns; ils daignent détourner leur attention sur ce bronze inopinément rendu à la lumière du jour. Déjà une commission est nommée, qui fera son rapport dans une

Digitized by Google

assemblée générale, comme celle-ci. Ce qui intrigue d'abord les commissaires, c'est cette tête sans crinière, puis ce ventre sans pattes, enfin cette échine découpée en escalier. « En vérité, s'écrient-ils tous unanimement, cet animal ne saurait être le lion de la forêt de Némée. Ne serait-ce pas plutôt le dragon des Hespérides? Nenni. Car c'était un quadrupède, au moins, que ce dragon aux cent têtes, préposé, sur un terrain ferme et sec, à la garde d'un pommier. » Force est donc au docte comité d'en prendre son parti et de se prononcer sans retard pour un aquatique dragon.

Au fait, la marque la plus distinctive des animaux qui nagent ailleurs que dans l'air, c'est qu'ils sont sans pattes, en grec [1] ΝΕΠΟΔΕΣ, et cela pour une assez bonne raison. Il en est dans le nombre qui ne sont pas courts, et, s'ils avaient des pattes, avouez qu'il leur en faudrait trop. D'ailleurs ils s'en passent aisément: ils sont portés le plus souvent par l'eau; et quand le lit du fleuve ou de la rivière est desséché, ils se glissent en rampant. Un long dragon comme est le nôtre, c'est beaucoup plus que le tube meurtrier qui a reçu le nom de couleuvrine, qui, lui non plus, n'a point de pieds, pour cela ne marche pas et ne saurait même se tenir debout s'il n'était étayé de toute une série de supports. Quand, à Tarascon, chaque année, les habitants promènent en procession la Tarasque, sorte de dragon auquel, à une époque où la sainteté opérait autant et plus de prodiges qu'anciennement la force, la ville emprunta son nom, et qui fut dompté non par Hercule, mais par la vierge Marthe, ils sont trois à soutenir de leurs pieds la bête, qui n'en a pas, et qui est censée alors courir sur une demi-douzaine de jambes d'emprunt.

« La Tarasque[2], dit le poëte Mistral, a la queue d'un dragon, des yeux plus rouges que cinabre, sur le dos des écailles et des dards qui font peur; elle porte le mufle d'un grand lion; elle a six pieds humains pour mieux courir. Dans sa caverne, sous un roc qui domine le Rhône, elle emporte ce qu'elle veut. »

Longtemps avant le chantre de Mireille, il a été fait mention,

[1] Conf. *Anth. Pal.* VI, 11:

Πτηνά, καὶ ὑγροτέρων κέρδεα καὶ νεπόδων.

[2] Conf. *Mireille*, ch. IX et XI.

Digitized by Google

dans les auteurs tant sacrés que profanes, du dragon d'eau ou sans pattes, *δράκων* et *draco*, proprement *un grand reptile*.

Ainsi le roman d'*Alexandre*, dans un chapitre sur les *Propriétez des bestes qui ont magnitude*[1], *force et pouvoir en leurs brutalitez*, n'omet pas de traiter de la propriété des dragons; il la décrit en ces termes : « Les dragons sont plus grans que tous autres serpens, et les plus longs. Ainsi le dit monseigneur sainct Isidore, en son XII^e^ livre. Les dragons yssent souvent de leurs fousses et se lievent en vollant en aer. Adonc l'aer se trouble par le desgorgement de leur punaisie de venyn, qui ressemble feu et fumée entremeslez, tant est leur punaisie de venyn ardante. Ils ont les dents serrées et aguës; toutefoiz la force du dragon n'est pas aux dents, mais en la queue.

« Monseigneur sainct Jéroisme dit que le dragon a toujours soif et à peine se peut saouller d'eau quand il est dedans une rivière. Ces dragons habitent en mer et en rivières soubz rocz, oussi bien en terres ès grans fosses où ilz se mussent. »

Ce que saint Jérôme raconte de l'inextinguible soif des dragons s'accorde avec le témoignage de l'antiquité païenne, laquelle voyait tour à tour dans ces monstres une cause de sécheresse ou de débordement pour les fleuves. Un poëte grec, qui florissait vers la première moitié du III^e^ siècle de notre ère, Nestor, décrit un immense serpent, qui lui, au lieu de vomir un torrent, comme fait le Drac, avait absorbé le Céphise. « Une partie du dragon[2], dit-il, rampait, une autre allait se mouvoir et la troisième était encore immobile dans le repaire. Mais la bête altérée mit sa mâchoire dans l'eau, et tout le Céphise s'y engloutit : sa gorge velue faisait entendre un bruit effrayant, et pendant que le fleuve s'avalait, les nymphes pleuraient, pleuraient encore la perte du Céphise. »

Un anonyme a exprimé plus brièvement la même pensée : « Le dragon[3] se glissa en rampant et il but l'eau, les sources tarirent :

[1] Extraits du IX^e^ livre du roman d'*Alexandre*, d'après l'ancien manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, n° 138; fol. 276 recto, 2^e^ col.

[2] Conf. *Anthol. Palat.* IX, 129.

[3] Conf. *ibid.* 128.

Digitized by Google

le fleuve ne fut plus que poussière, et le serpent avait encore soif. »

Le serpent de l'Apocalypse était un dragon avec des ailes et une crête, mais sans pattes.

Saint Augustin déclare[1] que les dragons n'ont pas de pattes.

Albert le Grand[2] n'est pas d'un autre avis; avec cela, il fait du dragon un serpent du troisième ordre, d'après la classification d'Avicenne et de Sémérion, et il donne, sur leur autorité, aux dragons de l'Inde trois coudées et plus.

Les naturalistes modernes ont appliqué ce nom de dragon à un petit lézard ailé, qui, sinon par sa taille, du moins par sa forme, représente assez bien l'être terrible qui est le sujet de cent contes merveilleux. Voici la description qu'en donne Cuvier, en le rangeant dans le troisième genre des quadrupèdes ovipares : « III. Le dragon, *draco*, est un petit lézard à queue longue, grêle et ronde, à corps revêtu de petites écailles, et qui porte sur le dos deux espèces d'ailes membraneuses, triangulaires, soutenues par six rayons cartilagineux, articulés sur l'épine du dos. » (*Tabl. élém. de l'hist. nat. des anim.* p. 293.)

Ces témoignages conformes de l'Écriture, de l'antiquité classique, du moyen âge et de notre temps, à l'égard des dragons, n'étaient ignorés d'aucun de nos commissaires, et ils ne pouvaient que corroborer leurs conclusions. « Si la Tarasque, s'écria le rapporteur, ravagea les bords du Rhône, il faut bien que ce dragon-ci ait fait des siennes sur quelque autre rive : où a-t-il été déterré? — Dans une vigne dont les raisins regardent le Drac, à cinq ou six minutes du Pont-de-Claix, construit par le seigneur de Vizille, Lesdiguières. » Lesdiguières, Vizille, le Pont-de-Claix, le Drac, quatre traits de lumière qui devront percer à jour les plus épaisses ténèbres! Vite donc une excursion archéologique au château de Vizille. A droite et à gauche du grand escalier qui mène au parterre, nos touristes trouvent deux groupes en pierre, ou deux fois Lesdi-

[1] « Dracones sine pedibus, et in speluncis requiescere et in aerem sustolli perhibentur. » (*De civit. Dei*, XVI, VIII.)

[2] « Addunt etiam quod quoddam draconum genus pedes habet : et hoc est improbabile, quia tantæ longitudini pauci pedes non sufficerent. »

Digitized by Google

guières, toujours luttant contre le Drac, ce moderne Achéloüs, également représenté ici en dragon, là en taureau. En 1793, des Vandales villageois, qui ne reconnaissaient que trop dans cet athlète les traits de l'ancien seigneur du lieu, ont deux fois décapité Lesdiguières. Entre les deux groupes précités, règne un bas-relief, en ronde bosse, où sont sculptés, en pierre aussi, trois personnages, dont l'un est entouré de deux enfants. Ce sont là, si je ne m'abuse, les vertus cardinales, qui, d'après Panétius et Cicéron, constituent l'honnête : à savoir, la prudence, la justice, la grandeur d'âme et la tempérance. La première se reconnaît à un miroir où regarde [1] un serpent, mais dont il ne reste que le manche; la seconde, à ses balances. Les deux autres sont figurées d'un seul coup par un lion, dont la force impétueuse se calme, se tempère et s'apprivoise [2] sous la main des enfants.

Avant de dire adieu à l'antique maison de Lesdiguières, on désire en connaître l'extrait de naissance, et c'est ainsi qu'on lit gravée sur une tablette de marbre noir l'inscription suivante :

FELICIBVS AVSPICIIS HENRICI IV
FRANCIÆ
NAVARRÆQVE REGIS INVICTISSIMI
PACE TERRA MARIQVE PARTA
FRANCISCVS BONNA DIGVERIARVM DOMINVS
DELPHINATVS PROREX, TOT
BELLORVM SVPERSTES, SECESSVM
HVNC SIBI SVISQVE EREXIT ANNO
SALVTIS MDCXX

Et plus bas :

DEVS NOBIS HÆC OTIA FECIT
MAIOR POST OTIA VIRTVS

L'auteur de ces trois morceaux de pierre sculptée est le même que l'auteur à qui nous devons la statue équestre et le groupe en

[1] La Prudence ou la *Circonspection* a pour symbole un serpent sur un miroir et qui regarde tout autour de lui, *circumspicit*. De même, chez les Grecs, l'oiseau de Minerve, ou la chouette, a la même signification; et chez nous, sur un bureau, dans un cabinet d'études, il signifie aussi prudence et savoir.

[2] *Van-Suetus, Van-Suescere.*

Digitized by Google

bronze, Jacques Richier. Il était l'ami et l'artiste attitré du connétable, avec qui il était revenu d'Italie; et il fit pour cela sa résidence à Vizille, où il se maria. Mais il était Français comme nous. On suppose qu'il est sinon le fils, du moins le neveu de Ligier (Léger) Richier, statuaire de Saint-Mihiel, en Lorraine, lequel s'est illustré par un sépulcre dont on[1] a dit avec vérité :

Passant, de Jésus-Christ admire le tombeau ;
Il en fut un plus saint, mais jamais un plus beau.

Une considération qui milite en faveur de cette opinion, c'est que Jacques Richier, lui aussi, excellait dans ce genre d'ouvrages, dont la perfection lui avait sans doute été enseignée, dans l'école de sa ville natale, par Richier (Ligier), son père, ou son oncle. Aussi n'est-ce point dans les productions précédemment nommées, ni dans le buste en bronze de Lesdiguières, ni dans l'ornementation de la principale porte de Grenoble, qu'il faut chercher son chef-d'œuvre, mais dans deux tombeaux justement célèbres. Le premier, qui a été détruit en 1793, se voyait dans l'église de Sainte-Claire, à Grenoble; il avait été élevé à la mémoire du connétable, de sa seconde femme, la marquise de Treffort, et de sa fille. Aux plis, aux ondes, aux draperies, aux ourlets des vêtements, qui étonnaient et trompaient les yeux non-seulement des amateurs, mais encore des habiles, on reconnaissait le ciseau de la statue équestre, auquel le marbre n'obéissait pas moins que le bronze. Le second mausolée est celui que Lesdiguières s'était fait construire de son vivant, et qui fut d'abord placé aux Diguières, près de Saint-Bonnet. Depuis, il a été transféré à Gap, où on le conserve dignement, dans une salle de la préfecture; c'est la pièce maîtresse de tout l'œuvre de Jacques Richier, mort à Vizille en 1641.

Mais il est temps de revenir au jardin public de Grenoble, où nous attend Hercule-Lesdiguières, dont je n'ai pas encore fait la description.

[1] Reboucher fils traduisait habilement ce distique latin, inscrit au-dessus du monument :

« Quisquis ades, sanctum Christi mirare sepulcrum ;
Sanctius, at nullum pulchrius orbis habet. »

Digitized by Google

Le groupe est encadré d'une grille en fer, délicatement ciselée et ouvragée; il repose sur un piédestal de pierre blanche, dont la forme est du meilleur goût, avec cela enguirlandé, sur les arêtes et au centre, d'une multitude de roses, si savamment entr'ouvertes et fouillées, que, dans le principe, elles n'eurent rien à envier à celles du parterre de Vizille, hormis la couleur et le parfum. Dans la belle saison, l'azur du ciel, la verdure des arbres, et jusqu'à la blancheur de la base, tout contribue, par le jeu de la lumière et le mélange des tons, à mieux accuser, en les accentuant plus nettement, les teintes sombres, les noirs reflets du bronze.

Lesdiguières est maintenant devant vous, de grandeur naturelle, et nu de pied en cap, à l'exception de la naissance de la cuisse droite, où s'étend pudiquement un demi-pagne, terminé aux deux bouts et attaché par des agrafes ou des ongles bouclés. La tête est celle que nous lui connaissons; elle n'a pas même pour coiffure, à la manière antique et solennelle, l'extrémité relevée d'un vêtement, qui brille par son absence. Le cou, ou mieux le chignon, la nuque, est d'un homme, non d'Hercule; car si elle était de ce dernier, elle devrait, suivant une judicieuse remarque de Winkelmann [1], avoir quelque chose du taureau. Sur l'épaule droite la massue [2]; dans la main gauche, trois pommes [3] en signe d'une triple, je me trompe, d'une multiple et indéfinie victoire.

Au lieu d'y voir, au sens restreint et particulier, les fruits du jardin des Hespérides, je préfère leur laisser le sens général, plus large par conséquent et antérieur, par lequel elles tiennent à une non moins célèbre pomme qui fut donnée en prix, pour la première fois, à la plus belle d'entre trois déesses rivales. Les connaissances physiologiques et anatomiques de notre statuaire se font admirer dans les justes proportions, dans les contours légitimes et dans

[1] *Mon. ined. Tratt. prelim.* I, p. 43.

[2] L'arme offensive que nous nommons *massue* à cause de son poids, les Latins l'appelaient *clava*, en raison de trois nœuds aigus en forme de clou ou *clavus*; de là l'expression consacrée, *clava trinodis*.

[3] Il est si ordinaire de comprendre les trois pommes au nombre des attributs d'Hercule, qu'il est souvent salué pour cela de l'épithète de *Melius*, dont la racine est μῆλον.

Digitized by Google

toute l'habitude du corps du héros, tellement que je suis tenté d'appliquer à Hercule-Lesdiguières ce qui est dit d'Amycus par M. Firmin Didot, dans sa traduction de Théocrite [1]:

> Ainsi qu'un globe épais sa poitrine s'avance;
> Terrible à voir, il semble et par son dos immense
> Et par la dureté des sillons de sa peau,
> Un colosse de fer forgé sous le marteau.
> .....
> Ses muscles prononcés ont des formes pareilles
> Aux cailloux arrondis qu'un torrent a roulés.

Aux pieds, ou plutôt entre les jambes du gouverneur, se cache la tête baissée, humiliée du dragon; en d'autres termes, le Drac enfin rangé sous les Fourches caudines et coulant désormais entre les deux piles du Pont-de-Claix. La tête de ce dragon ne ressemble pas trop mal au mufle léonin, tout à l'heure mentionné par Mistral. Voyez, le monstre subjugué ne désarme pas encore; et, parce que sa force est principalement dans son extrémité inférieure, il roidit cette extrémité, puis il la dresse, l'allonge comme pour en atteindre par derrière et en frapper son vainqueur, contre qui il regimbe au moins de la queue, en guise de jambe. Au surplus, il n'est pas difficile de distinguer, sur le dos de la bête, les deux espèces d'ailes membraneuses, velues, triangulaires, soutenues par six rayons cartilagineux et articulés, le long de l'échine, telles en un mot qu'elles ont été précédemment déterminées par Cuvier.

Puis, la science faisant place à l'imagination, le Drac nous reporte, par Virgile [2],

> A l'Araxe indigné sous un pont qui l'outrage.

[1] Conf. Théocrite, Idylle XXII, *Les Dioscures*:

> *Στήθεα δ' ἐσφαίρωτο πελώρια καὶ πλατὺ νῶτον*
> *Σαρκὶ σιδαρείῃ, σφυρήλατος οἷα κολοσσός.*
> *Ἐν δὲ μύες στερεοῖσι βραχίοσιν ἄκρον ὑπ' ὦμον*
> *Ἑστασαν ἠΰτε πέτροι ὁλοίτροχοι, ὥστε κυλίνδων*
> *Χειμάρρους ποταμὸς μεγάλαις περιέξεσε δίναις.*

[2] « Pontem indignatus Araxes. »

Digitized by Google

Et bientôt ce nous est un plaisir de voir, par les yeux de Racine [1], comment

> ..... Dragon impétueux,
> Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Des diverses images d'Hercule, c'est celle du palais Farnèse qui présente le plus d'analogie avec notre groupe. Lesdiguières, malgré son grand âge [2], paraît encore robuste; à l'égal d'Alcide, il fait assez bon ménage avec Hébé. Ici toute sa personne respire le calme, la sérénité, la majesté; point d'effort, nulle fatigue. Aussi maître de lui qu'Apollon au moment où il vient de percer de sa flèche un autre serpent,

> Du haut de sa victoire il regarde sa proie,
> Et rayonne d'orgueil, de vigueur et de joie [3].

Pourquoi faut-il, hélas! que celui qui de son vivant, lorsqu'il marchait en cérémonie, avait seul le droit de porter, comme marque d'une puissance illimitée, un bâton blanc, j'allais dire une baguette blanche, ait été si longtemps, après sa mort, méconnu dans sa propre maison et confondu sans réserve, même au sein de ses pénates, avec un dieu de la fable? O fragilité et inanité de la gloire des hommes!

CONCLUSION.

Ce qu'on nomme vulgairement et improprement l'Hercule du jardin public de Grenoble est véritablement un groupe.

Ce groupe réunit deux personnages, qui tous deux importent également, et chacun pour sa part, à la signification totale du monument.

Les personnages sont: 1° le Torrent dévastateur de la contrée; il est représenté sous la forme d'un aquatique dragon; 2° le Gou-

[1] Dans *Phèdre*, récit de la mort d'Hippolyte.
[2] Soixante et dix-huit ans.
[3] Delille.

Digitized by Google

verneur de la province: il nous apparaît avec les attributs d'Alcide et il a dompté le monstre.

Ce triomphe remporté sur la Violence par le Génie de l'Administration, n'est pas le treizième des travaux du fils d'Alcmène; c'est le plus utile et pour cela le plus beau de tous ceux de l'immortel fils de Françoise de Castellane.

Donc, en définitive, *Lesdiguières vainqueur du Drac*, tel est le sens exact et précis de ce durable souvenir archéologique du XVII^e^ siècle; tel est aussi le titre qu'il sera bon d'inscrire au bas de notre groupe, trop longtemps méconnu.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCUSSION

SUR UN FAIT HISTORIQUE

A L'OCCASION D'UNE MÉDAILLE

CONSERVÉE A LA BIBLIOTHÈQUE DE VERSAILLES,

PAR M. J. A. LEROI.

En 1693, Louis XIV semble se préparer à une campagne décisive contre Guillaume III, prince d'Orange et roi d'Angleterre. Une armée considérable est réunie en Flandre, et Louis XIV en personne part de Versailles, le 18 mai, pour aller en prendre le commandement.

Le roi, accompagné de M^me^ de Maintenon et d'un assez grand nombre de dames de la cour, marche à petites journées. Il arrive au Quesnoy le 25, et y séjourne jusqu'au 2 juin. Deux corps d'armée, l'un commandé par le roi, l'autre par le maréchal de Luxembourg, devaient se diriger sur Liége. Le prince d'Orange jette quinze mille hommes dans cette ville, puis, avec le reste de son armée, il vient se retirer dans un camp retranché à l'abbaye du Park, près de Louvain, afin de couvrir Bruxelles.

Du 2 juin au 8, Louis XIV visite les divers camps de l'armée, puis, au moment où l'on croit qu'une grande bataille va se livrer, il annonce qu'une portion de ses troupes part pour l'Allemagne sous les ordres de son fils, et que le reste continuera la campagne avec le maréchal de Luxembourg. Il quitte ensuite l'armée, et, le 26, il est de retour au château de Versailles.

Un si brusque départ, et dans des circonstances si extraordi-

[1] Voir *Lettres historiques et édifiantes par M^me^ de Maintenon*, p. 302.

Digitized by Google

naires, étonna tout le monde. Aussi la plupart des historiens, et particulièrement Saint-Simon, en parlant de cette campagne de 1693, dans laquelle, d'après eux, Louis XIV tenait, pour ainsi dire, entre ses mains le prince d'Orange, ont dit et répété que la détermination de son retour à Versailles avait été prise par lui contre l'avis de ses généraux, et d'après les conseils de Mme de Maintenon.

M. Lavallée, dans une note ajoutée à la 186e des *Lettres édifiantes* écrites par Mme de Maintenon, nous paraît avoir victorieusement réfuté l'opinion de Saint-Simon. Mme de Maintenon, dans cette lettre écrite de Dinant, le 12 juin 1693, à la mère Marie-Constance, maîtresse des novices de Saint-Cyr, disait en terminant : « Le roi est en parfaite santé et n'a pas pris peu sur lui en sacrifiant les desseins qu'il avait eus au bien de ses affaires, qui s'est trouvé à envoyer en Allemagne pour profiter de l'heureux succès de la prise de Heidelberg. Pour moi, je suis ravie que l'intérêt de l'État le force à retourner à Versailles; il se porte très-bien et se moque de ce que nous appelons fatigue. » Voici maintenant la note de M. Lavallée : « La fin de cette lettre est d'une assez grande importance, et peut servir à éclairer un point de la vie de Louis XIV, que ses ennemis ont indignement calomnié ou travesti... » Saint-Simon (*Addition au Journal* de Dangeau, 13 août 1715) ne craint pas de prononcer les mots de *flétrissure* et d'*acte honteux* pour qualifier la retraite du roi, et il rappelle qu'il tint la même conduite et par des motifs aussi étranges en 1676 et en 1691. Voici maintenant ce qu'il dit dans ses *Mémoires*, qu'il a écrits après ses *Additions* et ayant sous les yeux le *Journal* de Dangeau :

« Le roi partit le 18 mai avec les dames, fit avec elles huit jours de séjour au Quesnoy, les envoya ensuite à Namur et s'alla mettre à la tête de l'armée de M. de Boufflers, le 2 juin, avec laquelle il prit, le 7 du même mois, le camp de Gembloux; en sorte qu'il n'y avait pas demi-lieue de la gauche à la droite de M. de Luxembourg, et qu'on allait et venait en sûreté de l'une à l'autre. Le prince d'Orange était campé à l'abbaye de Park (près de Louvain), de manière qu'il n'y pouvait recevoir de subsistances et qu'il n'en pouvait sortir sans avoir les deux armées du roi sur les bras. Il s'y

Digitized by Google

retrancha à la hâte et se repentit bien de s'y être laissé attacher si promptement. Son armée était inférieure à la moindre des deux du roi, qui l'une et l'autre étaient abondamment pourvues d'équipages, de vivres et d'artillerie, et qui, comme on peut le croire, étaient maîtresses de la campagne.

« Dans une position si parfaitement à souhait pour exécuter de grandes choses et pour avoir quatre grands mois à en pleinement profiter, le roi déclara le 8 juin à M. de Luxembourg qu'il s'en retournait à Versailles, qu'il envoyait Monseigneur en Allemagne avec un gros détachement et le maréchal de Boufflers. La surprise du maréchal de Luxembourg fut sans pareille. Il représenta au roi *la facilité de forcer les retranchements du prince d'Orange* et de le battre entièrement avec une de ses deux armées et de poursuivre la victoire avec l'autre..... mais la résolution était prise. Luxembourg, au désespoir de se voir échapper une si glorieuse et si facile campagne, se mit à deux genoux devant le roi et ne put rien obtenir. M^me^ de Maintenon avait inutilement tâché d'empêcher le voyage du roi : elle en craignait les absences. Une si heureuse ouverture de campagne y aurait retenu le roi longtemps pour en cueillir par lui-même les lauriers; ses larmes à leur séparation, ses lettres après le départ, furent plus puissantes et l'emportèrent sur les plus pressantes raisons d'État, de guerre et de gloire. »

Remarquons d'abord avec quel art perfide toute cette dernière phrase est rédigée. Le lecteur qui n'est point prévenu doit certainement croire, en lisant ces mots : « Elle avait essayé d'empêcher le voyage du roi; elle en craignait les absences; ses larmes à leur séparation, ses lettres après le départ, » que M^me^ de Maintenon est restée à Versailles, que c'est de là qu'elle le rappelle, et que le roi ne quitta subitement son armée que pour revenir plus tôt auprès de celle que Saint-Simon appelle la *vieille sultane*. C'est, en effet, ce que cet écrivain veut faire croire; mais nous savons qu'il n'en est rien, que M^me^ de Maintenon avait suivi le roi, qu'elle était avec les dames à Namur, qu'elle devait rester dans le voisinage de l'armée pendant toute la campagne; elle ne pouvait donc pas craindre *les absences du roi;* il ne pouvait donc y avoir eu ni *larmes à la séparation*, ni *lettres après le départ*. Or Saint-Simon,

Digitized by Google

en écrivant cela, n'a pu faire une erreur, car il était lui-même à l'armée.

Quant au fait même de la retraite du roi, on a vu quelle explication simple en donne Mme de Maintenon. Cette explication est la vérité toute nue. Le roi fut ébloui de la prise de Heidelberg (la nouvelle en arriva le 28 mai), des succès qui pouvaient la suivre, de l'espoir de conquérir la paix en Allemagne; et pendant son séjour au Quesnoy, dès le 30 mai, il prit la résolution de changer son plan de campagne, de partager son armée et d'envoyer de gros renforts au maréchal de Lorges avec le Dauphin. C'est ce qui résulte des lettres écrites par le roi à ce maréchal, le 1er, le 3 et le 7 juin, où on lit: « Mon cousin, je vous ai mandé par ma lettre du 1er de ce mois les raisons qui me faisaient désirer que vous prissiez Hailbron, et que vous essayiez de battre le prince de Bade, et même je vous excitais à le faire le plus promptement possible par des raisons que je ne pouvais alors vous expliquer. Présentement que je me suis déterminé, je vous dépêche ce courrier pour vous donner avis de la résolution que j'ai prise d'envoyer mon fils le Dauphin en Allemagne, avec une armée considérable, pour, avec celle qui est à vos ordres, faire un si puissant effort que les princes de l'empire et l'Empereur même soient contraints de faire la paix[1]. »

Écoutons encore sur ce sujet Dangeau, le témoin oculaire et journalier des faits et gestes de Louis XIV :

« Lundi 8 juin, au camp de Gembloux. — Le roi a tenu conseil avec Monseigneur, M. le prince, Mrs les maréchaux de Luxembourg, de Villeroy et de Boufflers, et leur a déclaré la résolution qu'il avait prise d'envoyer Monseigneur en Allemagne avec un gros détachement de ces armées-ci. Cette résolution fut prise au Quesnoy après la nouvelle qu'on eut de la prise de Heidelberg, et de l'épouvante où l'on était en Allemagne. Le roi préfère la conquête en ce pays-là à celles qu'il aurait pu faire ici, et Sa Majesté s'en retournera au premier jour à Versailles.

« Mardi 9 juin, au camp de Gembloux. — Le roi a déclaré à

[1] *Lettres militaires de Louis XIV*, t. VIII, p. 224.

Digitized by Google

l'ordre qu'il s'en retournait à Versailles et qu'il envoyait Monseigneur en Allemagne, où il croit qu'il est de la dernière conséquence d'avoir une grosse armée[1]. »

Ainsi donc, la résolution du roi était prise dès le séjour au Quesnoy, c'est-à-dire avant que le prince d'Orange fût retranché dans son camp de Park, avant qu'on connût la force de ce camp, avant même que le roi ne se fût mis à la tête de ses troupes. Louis croyait, à tort ou à raison, qu'il était de la *dernière conséquence d'avoir une grosse armée en Allemagne*, de profiter de la prise de Heidelberg et de l'épouvante qu'elle avait produite, etc. D'après cette opinion, qu'on peut blâmer au point de vue militaire, mais dont la sincérité ne saurait être mise en doute, *il sacrifia ses desseins au bien de ses affaires*, en envoyant cinquante-sept escadrons et vingt-sept bataillons de son armée, avec le Dauphin, pour grossir l'armée d'Allemagne. Cela étant fait, et le reste ne pouvant être employé qu'à renforcer la deuxième armée de Flandre, celle que commandait depuis quatre ans le maréchal de Luxembourg, Louis XIV n'avait plus qu'à s'en retourner à Versailles, car il ne pouvait prendre le commandement de cette deuxième armée, dont Luxembourg avait toujours eu le commandement séparé, même quand le roi faisait campagne : c'eût été faire une sorte d'affront à ce général illustré récemment par les batailles de Fleurus et de Steinkerke, et qui avait toute sa confiance et celle du soldat. D'ailleurs, avant son départ, il combina avec lui le plan de la campagne et lui donna les ordres les plus précis pour prendre Huy, faire sortir le prince d'Orange de son camp et lui livrer bataille. C'est ce qui résulte de la lettre même écrite par Luxembourg au roi, après la bataille de Nerwinde.

Quant à la combinaison qui fit envoyer le Dauphin en Allemagne, elle était mauvaise, fut généralement blâmée et n'eut aucun résultat heureux; mais, comme on vient de le voir, elle fut loin d'être produite par les motifs honteux que donne Saint-Simon.

Maintenant est-il vrai que le camp du prince d'Orange fût si

[1] *Journal de Dangeau*, publié par MM. Soulié, Dussieux, etc. t. IV, p. 304.

Digitized by Google

facile forcer par une seule des deux armées, comme dit Saint-Simon, et Louis XIV manqua-t-il réellement la plus belle occasion d'écraser son ennemi pour ne pas risquer sa gloire aux hasards d'une bataille? Les faits vont parler. Le roi étant parti, Luxembourg a dans sa main 80 à 90,000 hommes, c'est-à-dire des forces plus que doubles de celles de son adversaire; il n'est plus gêné par la présence de Louis XIV; ce n'est pas l'audace qui manque à cet élève du grand Condé; enfin il sait que le prince d'Orange s'est affaibli lui-même de trente escadrons qu'il vient aussi d'envoyer en Allemagne à la nouvelle des renforts amenés par le Dauphin. On doit penser qu'il va immédiatement réparer la faute du roi, forcer le camp de Park et battre le prince d'Orange. Écoutons encore Dangeau :

« Jeudi 18 juin. — M. de Luxembourg, qui est campé à une lieue des ennemis, a été reconnaître leur camp; il s'est approché d'assez près pour distinguer les rues de l'infanterie et de la cavalerie; ils sont couverts d'un ruisseau difficile à passer, et *on ne peut pas les attaquer dans ce camp-là.* »

Le camp de Park était en effet formidable; il avait été fortifié de longue main, et le prince d'Orange s'en était déjà servi avec succès dans la campagne précédente. Luxembourg resta ainsi devant ce camp jusqu'au 12 juillet sans oser faire une seule attaque; à la fin il se décida à décamper lui-même, s'estima heureux de n'être point attaqué dans sa retraite, et manœuvra alors uniquement pour faire sortir son adversaire de sa position. Il y parvint après dix-sept jours d'efforts; il l'attira entre les deux Gètes, et, le voyant sur le point de regagner son camp de Park, il le força à combattre. C'est alors, le 29 juillet, que s'engagea la glorieuse bataille de Nerwinde.

Voyons maintenant ce que dit Racine, qui avait aussi suivi le roi à l'armée.

Le 9 juin 1693, il écrit à Boileau du camp de Gembloux, où était Louis XIV : « Le roi a fait un grand détachement de ses armées, et l'envoie en Allemagne avec Monseigneur. Il a jugé qu'il fallait profiter de ce côté-là d'un commencement de campagne qui paraît si favorable, d'autant que, le prince d'Orange s'opiniâtrant

Digitized by Google

à demeurer dans de grosses places et derrière des canaux et des rivières, la guerre aurait pu devenir ici fort lente et peut-être moins utile que ce que l'on peut faire au delà du Rhin. » — Et dans ses fragments historiques, il ajoute un détail beaucoup plus important : « M. de Feuquières, dit-il, avait parlé tout l'hiver à M. de Pomponne de l'avantage qu'on trouverait à porter le fort de la guerre en Allemagne. Lorsque l'on fut arrivé au Quesnoy, et qu'on sut la prise de Heidelberg, ces discours furent remis sur le tapis. Le roi demanda à Chamlay un mémoire où il expliquât les raisons pour la Flandre ou pour l'Allemagne. Ainsi on résolut, dès lors, de pousser de ce côté-là, et le détachement de Monseigneur fut résolu. Le roi apprit cette résolution à M. de Luxembourg près de Mons. »

Mais la preuve que le changement du plan de la campagne entrait bien dans la politique de Louis XIV, c'est la lettre écrite par le roi lui-même, sur le terrain, et adressée à Monsieur, le 6 juin 1693[1] :

« J'arrivai en ce camp, et le duc de Luxembourg à Tourines-les-Ourdans... Il ne me reste qu'à vous donner part de la résolution que j'ai prise hier et que je fus près de prendre au Quesnoy, sur la nouvelle de la prise de Heidelberg, d'envoyer mon fils avec une armée considérable en Allemagne, pour, avec celle que commande le maréchal de Lorges, y faire un si puissant effort, que les princes de l'empire et peut-être l'Empereur même se trouvent obligés de s'accommoder avec moi. J'avoue que dans l'espérance de faire quelque chose de considérable en ce pays qui répondît à la grande puissance que j'y ai rassemblée et aux préparatifs que j'y ai fait faire, et un peu par amour-propre, je résistai aux instances pressantes que l'on me fit là-dessus, et aux raisons solides et judicieuses que l'on m'allégua pour me décider à prendre ce parti; et je poursuivis mon premier dessein, comme vous jugerez aisément par la démarche que j'ai faite de venir jusqu'ici. Mais enfin je me suis rendu aux instances vives que l'on m'a faites, et aux mouvements de ma propre raison, et j'ai sacrifié avec plaisir mon goût et ma satisfaction particulière, et ce qui pouvait le plus me flatter, au

[1] Archives du dépôt de la guerre.

Digitized by Google

bien de l'État, étant convaincu que ce parti peut plus efficacement procurer le rétablissement de la paix que tout autre que j'aurais pu prendre de ce côté-ci, quelque éclatant qu'il pût être. Vous aimez l'État plus que personne, je suis sûr que cette résolution sera tout à fait de votre goût. Je fais partir après-demain mon fils avec son armée, qui sera de trente bataillons et de soixante escadrons, et je lui fais prendre le plus court chemin pour se rendre à Philisbourg. Je me séparerai de lui à Namur. Cependant je vous dirai que l'armée que je laisse ici aux ordres du maréchal de Luxembourg sera forte de près de cent bataillons et de deux cents escadrons, et par conséquent, comme vous le verrez, en état d'empêcher non-seulement les ennemis de rien entreprendre, mais encore de remporter quelques avantages sur eux. Le prince d'Orange est campé au Park, près de Louvain, et a devant lui plusieurs ruisseaux difficiles à passer, et une grande forêt, fort fournie, appelée *Merdaël*, que vous trouverez sur la carte, qui empêche qu'on ne puisse aller à lui, comme je l'aurais désiré si je l'avais cru possible. »

Voilà donc les motifs véritables qui ont fait renoncer Louis XIV à son plan de campagne primitif. Une fois ce plan changé, le roi n'avait plus de raisons pour rester à l'armée. Mais nous devons ajouter que le brusque retour à Versailles a dû tenir aussi en partie à sa santé. Voici, en effet, ce que dit Fagon, dans le *Journal de la santé du roi*, sur l'état dans lequel s'est trouvé Louis XIV pendant cette campagne :

« Le roi étant au Quesnoy, le 29 du mois de mai, fut atteint d'un rhumatisme sur le col. Vers le soir il augmenta avec beaucoup de douleur et de tension des muscles du col. On le frotta avec de l'huile d'amandes douces, mêlée d'esprit de vin, et on appliqua par-dessus des cendres chaudes, enfermées dans un linge, lesquelles excitèrent une grande décharge de pituite glaireuse par les vaisseaux salivaires, ce qui incommoda le roi pendant la nuit, mais diminua considérablement la douleur de son rhumatisme. Cependant on le fit saigner du bras, sans attendre davantage, le matin du 30e de mai. Cette saignée *fut suivie de vapeurs, accompagnées de beaucoup de chagrins*, qui durèrent deux ou trois jours à

Digitized by Google

diverses reprises, et *laissèrent Sa Majesté dans cette disposition pendant le reste du voyage et après son retour à Versailles, jusqu'au 5e du mois d'août.* »

Ces vapeurs après la saignée, ces tournoiements dont Louis XIV s'inquiétait si vivement et qui, pendant la plus grande partie de sa vie ont été pour lui et pour ses médecins un si grand sujet de tourments, cet état de rechutes continuelles qui se prolongea sans interruption, même après son retour à Versailles jusqu'au 5 août, nous paraissent de nature à expliquer en partie ce brusque départ. On attribua ce qu'il avait éprouvé à son séjour à l'armée, et comme les médecins étaient fort tourmentés de cet état du roi, toujours menacé de congestion, on peut supposer qu'il dut être vivement sollicité de quitter l'armée et de retourner à Versailles.

Il est vrai que dans la lettre de Mme de Maintenon, citée plus haut, elle attribue la résolution du roi à un motif tout politique, et qu'elle ajoute : « Pour moi, je suis ravie que l'intérêt de l'État le force de retourner à Versailles. Il se porte très-bien et se moque de ce que nous appelons la fatigue. »

On pourrait, d'après ces dernières paroles, voir une contradiction entre ce qu'écrit Mme de Maintenon, que le roi se porte très-bien, et le *Journal de la santé du roi,* le montrant très-souffrant, si l'on ne savait, par le journal même, que l'incommodité indiquée ici par Fagon était scrupuleusement tenue secrète; que Dangeau ni Saint-Simon n'en parlent jamais, et que Mme de Maintenon, plus que tout autre, se serait gardée de la faire connaître. Voilà ce qui explique pourquoi elle dit que le roi se porte bien; mais on sent la joie qu'elle éprouve de le voir prendre le parti de se soigner, dans cette exclamation: « Pour moi, je suis ravie que l'intérêt de l'État le force *de retourner à Versailles.* »

De tout cela il résulte que la détermination prise par le roi de changer son plan de campagne, d'envoyer son fils en Allemagne avec une partie de ses troupes, de laisser Luxembourg à la tête de l'armée de Flandre, est due à une cause politique, et que la raison de santé n'a pas peu contribué à la promptitude de son retour à Versailles.

Digitized by Google

Mais ces motifs, que nous pouvons apprécier aujourd'hui, n'ont été compris alors que de très-peu de personnes. On a vu ce que dit Saint-Simon : c'est aux conseils de Mme de Maintenon qu'il attribue le départ précipité du roi. Cette opinion de Saint-Simon était partagée à cette époque par une infinité de gens qui, ne pouvant juger les raisons du roi, étaient blessés dans leur orgueil national de l'avoir vu à la tête d'une si formidable armée et en présence d'un ennemi qu'on regardait comme perdu, abandonner la partie et revenir sans avoir tenté le plus petit combat. Bientôt les libelles et les caricatures coururent dans Paris et se répandirent jusque dans les provinces, malgré la rigueur de la police.

Dans le *Bulletin du bibliophile*, de l'année 1836, M. Ch. Brunet parle d'un curieux manuscrit d'Antoine Bruneau, avocat au parlement de Paris, mort en 1720, dans lequel se trouve une anecdote se rapportant aux pamphlets de ce temps.

Antoine Bruneau écrivait sur des feuillets blancs, intercalés dans un certain nombre de volumes de l'*Almanach historial*, une espèce de journal de ce qui se passait de son temps au palais, et des faits singuliers relatifs à l'histoire journalière de Paris. Voici l'anecdote qui s'y trouve, et qui se rapporte à l'année 1694 :

« Novembre. — Le vendredi 19, sur les six heures du soir, par sentence de M. de la Reynie, lieutenant de police au souverain, furent pendus à la Grève un compagnon imprimeur de chez la veuve Charmot, rue de la Vieille-Bouclerie, nommé Rambault, de Lyon, et un garçon relieur de chez Bourdon, bedeau de la communauté des libraires, nommé Larcher; deux à être conduits aux galères, et sursis au jugement de cinq jusqu'après l'exécution; les deux pendus ayant eu la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation des auteurs : pour avoir imprimé, relié, vendu et débité des libelles infâmes contre le roi, qui est, dit-on, son mariage avec Mme de Maintenon, et l'*ombre de M. Scarron*, qui était son mari, avec une planche gravée de la statue de la place des Victoires, mais au lieu des quatre figures qui sont aux angles du piédestal, c'étaient quatre femmes qui tenaient le roi enchaîné, et les noms gravés Mlle de la Vallière, Mme de Fontanges, Mme de Montespan et Mme de Maintenon; le graveur est en fuite. J'estime

Digitized by Google

qu'on ne peut assez punir ces insolences contre le souverain; puisque, par les ordonnances, le moindre particulier est en droit de demander réparation des libelles diffamatoires qui seraient faits contre lui. On a trouvé des paquets de ce libelle jetés la nuit dans la rivière, entre le pont Notre-Dame et le Pont-aux-Changes. »

« Décembre. — Le lundi 20, le nommé Chavance, garçon libraire, natif de Lyon, fut condamné, par sentence de M. de la Reynie, à être pendu et à la question, pour l'affaire des livres mentionnés en novembre. Il eut la question et jasa, accusant des moines. La potence fut plantée à la Grève et la charrette menée au Châtelet: survint un ordre de surseoir à l'exécution, et au jugement de La Roque, autre accusé, fils d'un ministre de Vitré et de Rouen, qui a fait la préface de ces impudents livres. On dit que Chavance est parent ou allié du P. Lachaise, confesseur du roi, qui a obtenu la surséance. La veuve Cailloué, imprimeur de Rouen, est morte à la Bastille, où elle était pour cette affaire. La veuve Charmot et son fils ont été criés à ban à leur porte, rue de la Vieille-Bouclerie, pour raison de ces impressions. »

En Angleterre et en Hollande on attribuait aussi le départ du roi à la crainte de compromettre sa personne dans une bataille et à l'influence des dames. Burnet, dans son Histoire d'Angleterre, parle de cette campagne en ce sens : « La campagne fut ouverte avec beaucoup de pompe en Flandre. Le roi de France s'y rendit en personne, accompagné des dames de sa cour, ce qui parut d'autant plus ridicule, qu'elles n'avaient point de reine à leur tête. Mme de Maintenon ne portait pas un titre si superbe; mais, à cela près, on lui rendait des hommages plus profonds qu'on n'en rend d'ordinaire aux reines, et ce qui manquait à la cérémonie extérieure était bien compensé par l'autorité réelle dont cette dame était en possession. » — Puis il ajoute que le roi comptait surtout, pour la réussite de cette campagne, sur la désunion qu'il avait cherché à opérer par des agents secrets sur les alliés de l'Angleterre, et surtout sur les partisans de la France qu'il avait su se créer dans la ville de Liége; mais que le prince d'Orange, en venant se camper dans l'abbaye de Park, avait, par cette habile manœuvre, déjoué tous ces projets; et il ajoute : « Louis XIV, voyant

Digitized by Google

que les trames ourdies par ses agents réussissaient si mal, et *ne voulant pas exposer sa personne à quelque danger,* reprit avec les dames le chemin de Versailles. »

Voilà l'opinion qui régnait à l'étranger, et les libelles, les gravures et les médailles se répandirent de toutes parts et s'introduisirent jusqu'en France.

La bibliothèque de la ville de Versailles possède une médaille frappée en Hollande à l'occasion de cette campagne. Cette médaille, dont nous donnons ici un dessin,

présente, d'un côté, l'effigie du roi, avec la légende :

LVDOVICVS MAGNVS REX

Au revers, on voit au fond le château de Versailles; sur le devant, Louis XIV, en costume romain, couvert d'une cuirasse et une couronne sur la tête, est traîné dans un char antique par trois femmes, costumées aussi à l'antique, mais la tête coiffée selon la mode du temps de Louis XIV. Devant elles marche une autre femme, costumée de même, et portant un long bâton surmonté d'un anneau auquel pend un objet mal déterminé, mais que l'on pourrait prendre pour une réunion de quenouilles. La légende est ainsi conçue :

VENIT, VIDIT, SED NON VICIT.

A l'exergue on lit :

A BELG. EXPEDITI. IRRIT.
RED. VERSAL. M. JVN.
M DC X C III.

Digitized by Google

Les quatre femmes de cette médaille ne seraient-elles pas, comme dans la gravure pour laquelle furent pendus Rambault et Larcher, M^lle de la Vallière, M^me de Montespan, M^me de Fontanges et M^me de Maintenon, ramenant en triomphe le roi à Versailles? ou bien encore M^me de Maintenon portant des quenouilles devant le char du roi traîné par des demoiselles de Saint-Cyr, dont la coiffure ressemblait en effet à celle des femmes de la médaille?

La Hollande était alors le pays de la liberté; on y frappait des médailles tout aussi bien contre le prince d'Orange que contre Louis XIV. Dans une lettre adressée à l'abbé Boisot, M^lle de Scudéry raconte que, après le mauvais succès de la descente tentée à Brest par le prince d'Orange, en 1694, on frappa en Hollande une médaille représentant d'un côté ce prince, et de l'autre un tambour avec les deux baguettes croisées dessus et ces mots alentour : *Je suis fait pour être batu.*

On voit que, si les républicains hollandais aimaient à tourner en ridicule leur ennemi le roi de France, ils ne ménageaient pas davantage, quand l'occasion s'en présentait, leur ami le roi d'Angleterre.

Digitized by Google

CORRECTION.

C'est par erreur que, dans le travail de M. Grésy, inséré dans le volume des Mémoires d'archéologie publié en 1865, page 19, note, l'interprétation que cette note a pour objet de combattre a été attribuée au général Creuly. Le général n'a rien publié à ce sujet, et il déclare être complétement étranger à l'interprétation qu'on lui prête.

Digitized by Google

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS

DANS CE VOLUME.

Pages.

Notes sur les architectes grecs de la Grande Grèce, par M. Aubès, ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Académie du Gard, associé correspondant de la Société archéologique de Montpellier..... 1

Étude sur la comédie à Sparte, par M. Ch. Benoit, doyen de la faculté des lettres de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas..... 27

Notice sur quelques éléments de l'histoire des arts au point de vue de leur grandeur et de leur décadence, par M. Maignien, doyen de la faculté des lettres de Grenoble..... 37

Notice sur un carneillon, ou cimetière de l'âge archéologique de pierre, découvert à la Varenne-Saint-Hilaire, commune de Saint-Maur-les-Fossés (Seine), en janvier 1860, par M. Louis Leguay, architecte-expert, membre fondateur de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne (section de Melun)..... 45

Note sur une pierre à polir les silex, trouvée, en septembre 1860, à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine), au lieu dit la *Pierre au Prêtre*, par le même..... 65

Notice sur des antiquités celtiques de l'âge de pierre, trouvées sur le territoire de la commune de Schiltigheim, près Strasbourg, par M. de Ring, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, correspondant de l'Institut archéologique de Rome... 69

Le *Bacchus* de Troyes, extrait d'un mémoire de M. Le Brun-Dalbanne, membre de la Société académique de l'Aube..... 71

Note sur les ports et havres dans l'antiquité et au moyen âge, par M. l'abbé Cochet, membre non résidant du Comité, correspondant de l'Institut.. 75

Mémoire sur les stèles du faubourg de Brives, à Bourges, par M. Doumoutet..... 81

Études sur l'ancien état de la baie du mont Saint-Michel, d'après les manuscrits de l'abbaye de ce mont, par M. A. M. Laisné, président de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches (Manche)..... 87

Note sur l'ouverture d'un nouveau puits sépulcral sur la colline de Trousse-

Digitized by Google

Pages.

poil, commune du Bernard (Vendée), par M. l'abbé FERDINAND BAUDRY, curé du Bernard, correspondant du Ministère, membre de la Société d'émulation de la Vendée, de la Société des antiquaires de l'Ouest, etc. 105

Le Camp de César de Laudun, près Bagnols (Gard), extrait d'une note lue par M. LÉON ALÈGRE, membre de l'Académie du Gard..... 113

Inscriptions inédites des Pyrénées, par M. E. BARRY, professeur à la faculté des lettres de Toulouse, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de la même ville..... 123

Note sur une question historique soulevée par le poëme de Prudence contre Symmaque, par M. J. CH. DABAS, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, membre de l'Académie impériale de la même ville..... 163

Coup d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales supprimées à Rouen, en l'année 1791, par M. E. DE LA QUÉRIÈRE, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie du département de la Seine-Inférieure, des Sociétés impériales des antiquaires de France, de Normandie et de Picardie, et d'autres compagnies savantes et littéraires..... 175

Observations sur un mémoire de M. de la Quérière, intitulé *Considérations sur la rénovation des différents styles d'architecture au moyen âge*, par M. le comte DE MELLET, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne..... 205

L'art chrétien à l'exposition de Malines, par M. l'abbé E. VAN DRIVAL, chanoine d'Arras, chevalier de l'ordre de Léopold..... 209

Recherches sur la patrie et les travaux de Vilard d'Honnecourt, par M. PIERRE BÉNARD, président de la Société académique de Saint-Quentin, maître des ouvrages de la collégiale..... 215

Notice historique et archéologique sur l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), par M. l'abbé CAILLAUD, vicaire général du diocèse de Bourges, président de la Commission archéologique du Cher..... 231

Notice sur l'église de Saint-Martin de Doullens, d'après les registres de sa fabrique, par M. DUSEVEL, membre non résidant du Comité des travaux historiques, de la Société des antiquaires de Picardie et de la Société d'émulation d'Abbeville, correspondant de la Société des antiquaires de France, et de celle des antiquaires de l'Ouest, des Académies de Rouen, Arras, etc. etc..... 249

Quelques mots sur l'épigraphie du Morbihan au moyen âge, par M. L. ROSENZWEIG, correspondant du Ministère, membre de la Société polymathique du Morbihan..... 267

Notice sur deux sépultures mérovingiennes du Soissonnais, Arcy-Sainte-Restitue, Viel-Arcy, Pont-Arcy et Cerseuil, par M. STAN. PRIOUX, correspondant du Ministère..... 281

Description de deux vêtements historiés, du VII^e^ et du XI^e^ siècle, de l'ancien

Digitized by Google

Pages.

trésor de l'abbaye de Saint-Arnould, par M. CHARLES ABEL, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle..... 289

Notice sur cinq anciennes étoffes tirées de la collection de M. Félix Liénard, à Verdun (Meuse), par M. CHARLES DE LINAS, membre non résidant du Comité impérial des travaux historiques, etc..... 309

Notice sur l'ancien fief et hôtel *Le Cocq*, logis des ducs d'Orléans-Longueville, à Melun, par M. EUGÈNE GRÉSY, membre de la Société impériale des antiquaires de France, président de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne (section de Melun)..... 337

Notice sur le mot d'une énigme en bronze, ou le groupe du jardin public de Grenoble, par M. J. LAPAUME, membre de l'Académie delphinale, professeur à la faculté des lettres de Grenoble..... 345

Discussion sur un fait historique, à l'occasion d'une médaille conservée à la bibliothèque de Versailles, par M. J. A. LEROI..... 385

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES PLANCHES.

I. Monuments découverts à la Varenne-Saint-Hilaire.
II Puits sépulcral de Troussepoil.
III. Camp de César de Laudun. — Vue prise de Laudun.
IV. Mosaïque de Laudun.
V. Ancienne étoffe : personnage jeune, nimbé, etc. (Fig. 1, 2 et 3.)
VI. Quadrige sur étoffe ancienne.
VII. Ancienne étoffe : dragon entre des médaillons circulaires, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

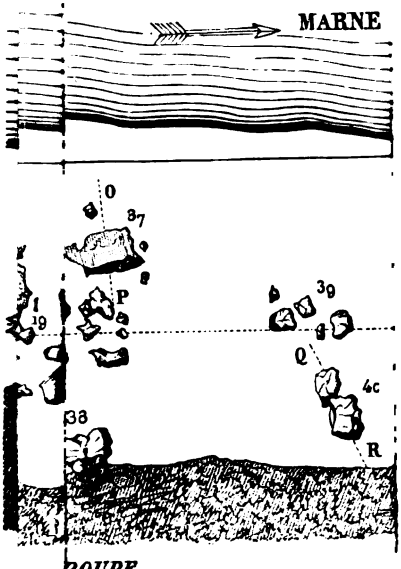

COUPE

Fig. 9

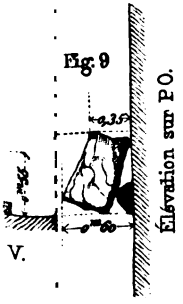

Elevation sur PO.

V.

MO

IMPRIMERIE

Digitized by Google

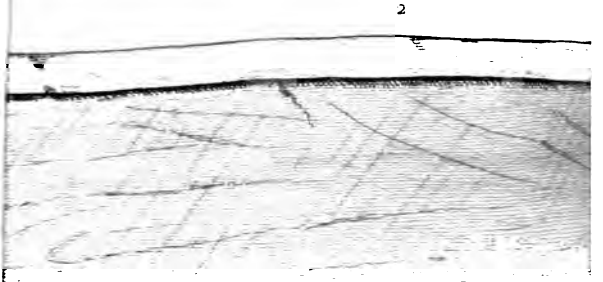

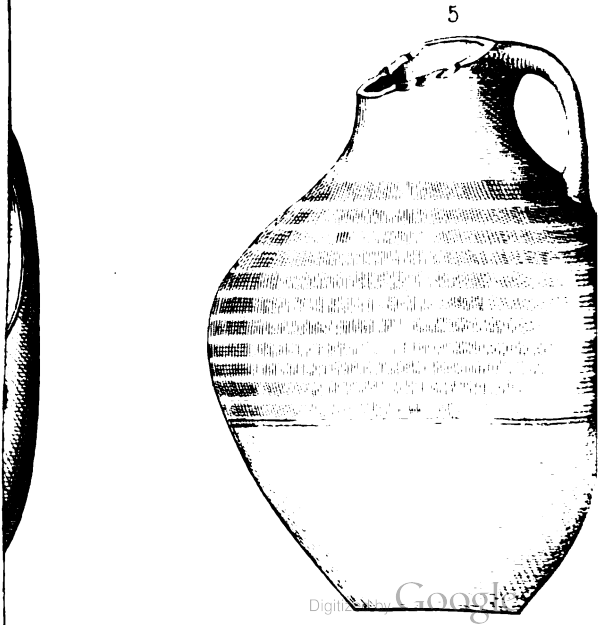

Digitized by Google

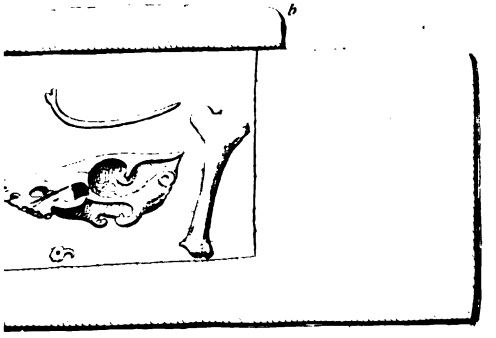

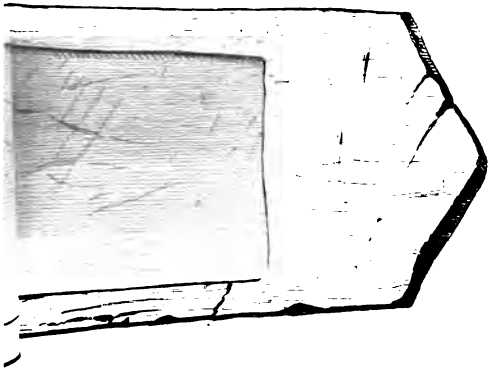

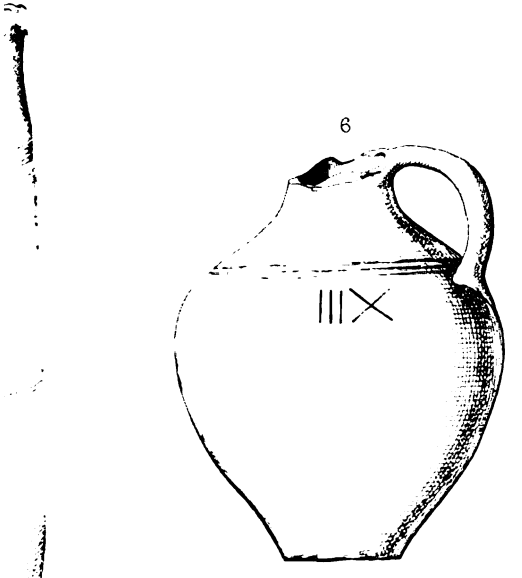

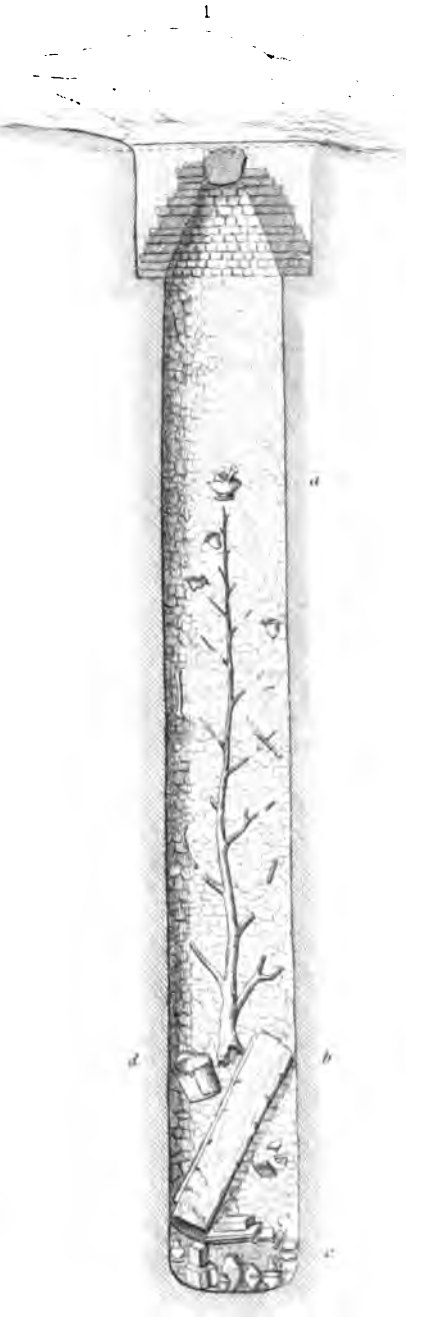

Digitized by Google

usseroil.

Digitized by Google

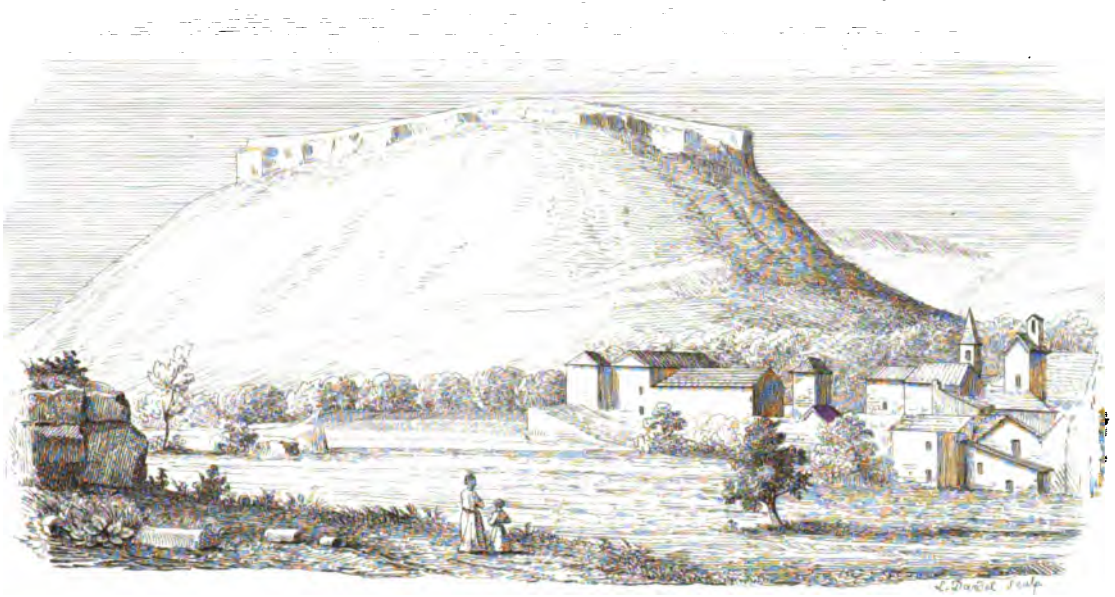

Camp de Cesar de Laudun _ Vue prise de Laudun.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

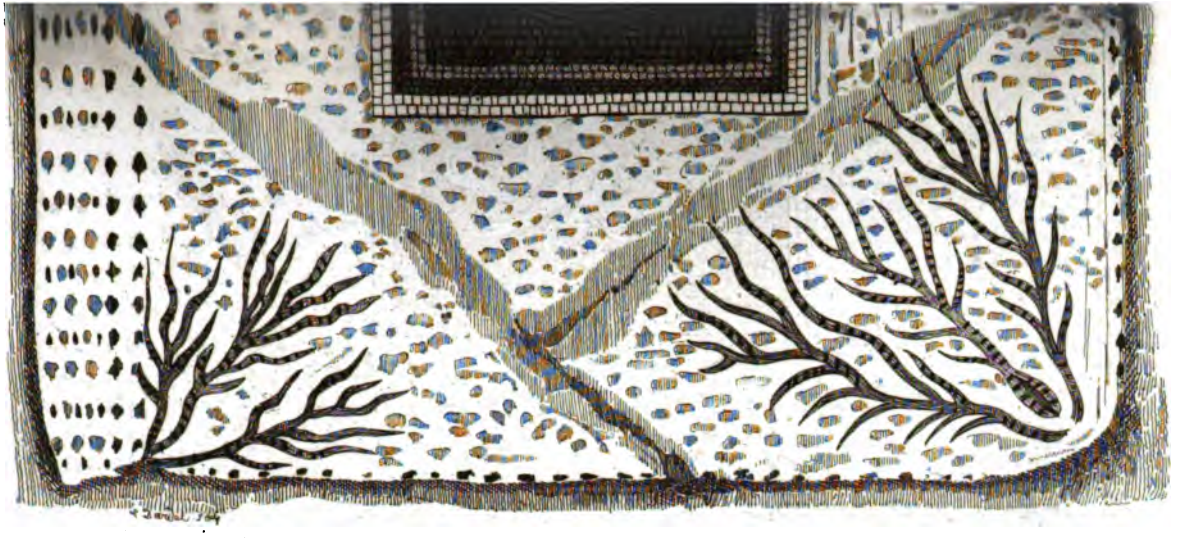

Mosaïque de Laudun.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

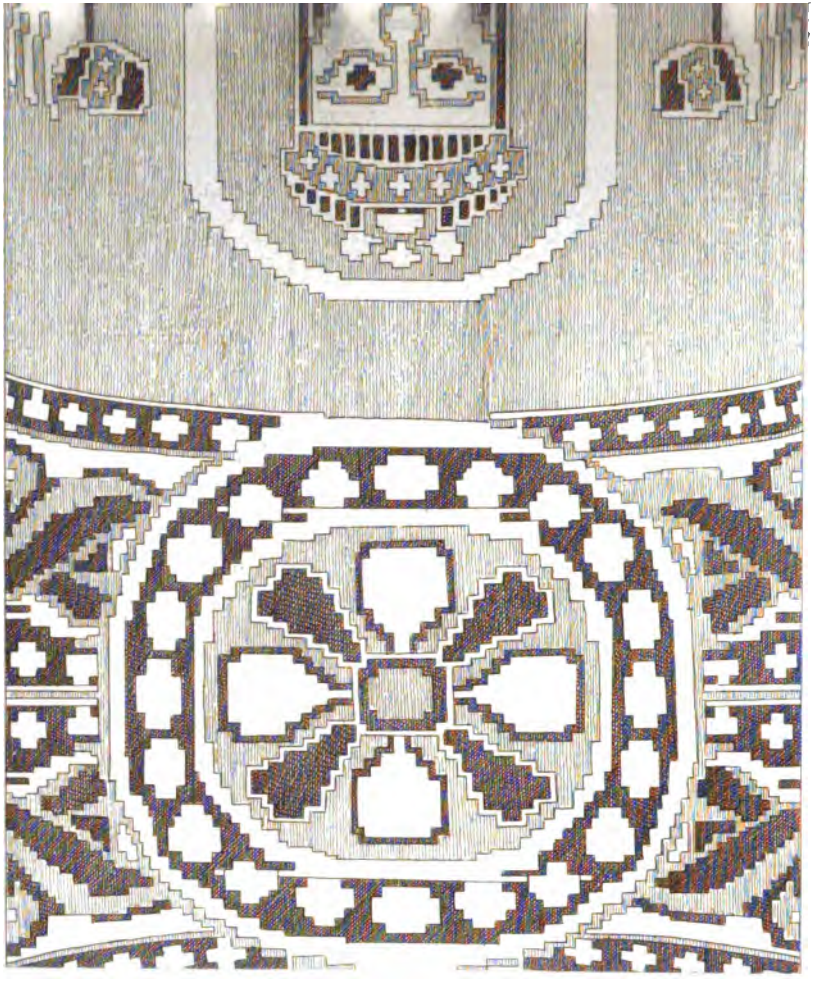

Digitized by Google

Fig. 3

Fig. 2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

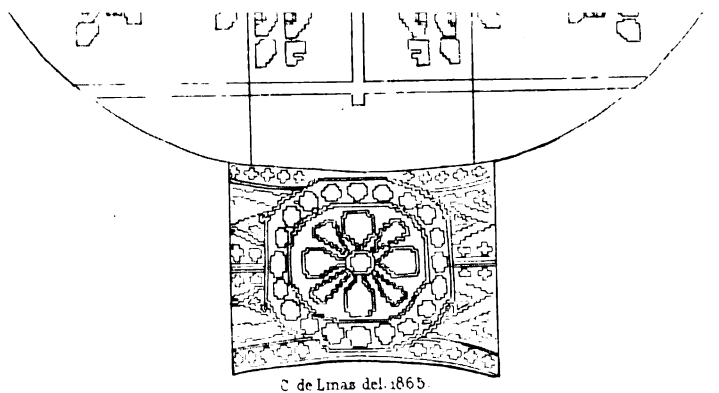

C de Linas del. 1865.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

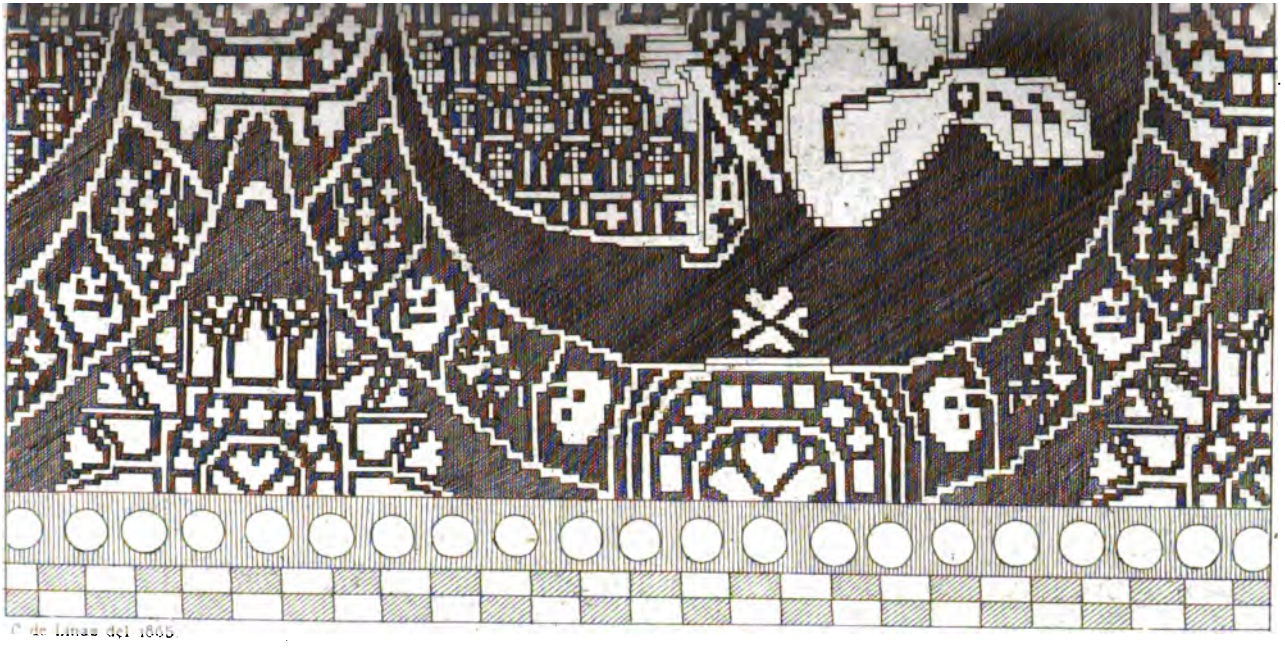

C. de Linas del 1885.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

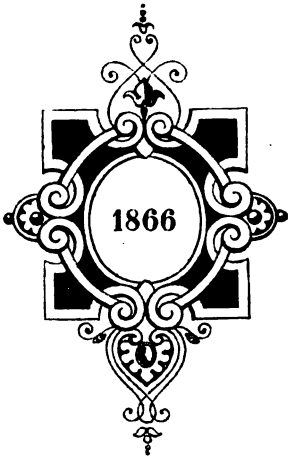

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

2044 090 844 473

Digitized by Google